This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491646

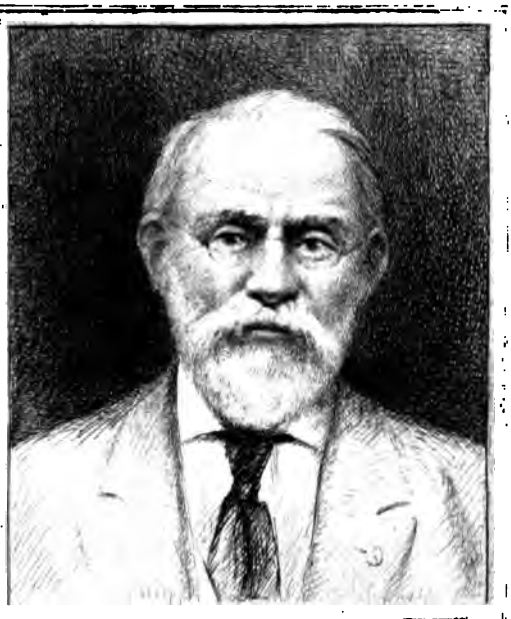

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

WO
162
.C182

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1897

Dunning
Nijhoff
8-28-30
22489

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

RECHERCHES

SUR LES TUYAUX A ANCHE

A TIRAGE

Par M. Neyreneuf,

Professeur à la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

(I) — Le fonctionnement de l'anche dans les tuyaux à tirage, dont nous avons fait usage (1), met en jeu le mouvement propre à l'anche et le mouvement communiqué à la masse d'air qui remplit le tuyau. On conçoit dans ces conditions que, pour un courant d'air assez fort, le son se maintienne quelle que soit la longueur du tuyau et que, pour un courant moins énergique, l'état vibratoire de la masse gazeuse dans le tuyau puisse intervenir efficacement et faire varier l'intensité de zéro à un maximum déterminé.

Considérons un tuyau à tirage fermé à l'une de ses extrémités A, et muni à l'autre B d'une anche à vibra-

(1) *Annales de chimie et de physique.* 1887, vitesse du son dans les vapeurs; 1895, recherches sur les tuyaux sonores.

tions parallèles à l'axe AB; le courant d'air arrive par une petite tubulure installée normalement à l'extrémité B.

Si $AB = (2n + 1)\frac{\lambda}{2}$, λ représentant la longueur d'onde du son de l'anche, les mouvements de cette dernière et de la tranche d'air en contact sont concordants : l'intensité du son est maximum.

Si $AB = n\lambda$, il y a discordance et dans le cas où le courant agissant n'est pas trop fort, le silence s'établit.

Entre ces deux extrêmes, on conçoit facilement un décroissement progressif en rapport avec le degré de concordance.

Faisons varier la longueur de AB en agissant d'une manière continue sur le tirage; les variations d'intensité se produiront d'autant plus sensibles que le courant d'air sera moins énergique, mais même dans le cas d'un fort courant les régions nodales seront faciles à percevoir en raison d'un déclanchement très net résultant de l'inversion du mouvement de part et d'autre d'un nœud.

(II) — Nous avons montré le parti que l'on pouvait tirer d'un tuyau à tirage dans toutes les circonstances où est nécessaire la détermination de la longueur d'onde d'un son. Une remarque doit être faite relativement à l'exactitude même du procédé. Le plus souvent le tuyau à tirage a été mis par son extrémité A avec un gazomètre à volume variable dans lequel les déplacements du fond se produisent simultanément avec les variations

de longueur. Or, nous avons démontré (1) que le diamètre d'un tuyau sonore est comme illimité et que la distribution des nœuds et des ventres est la même dans un cylindre de grande section que dans les tuyaux théoriques de Bernouilli. Les variations de longueur déterminant l'intervalle de deux nœuds sont fournies à la fois et par le tirage et par le déplacement du fond du gazomètre dans le cas de libres communications acoustiques; mais il n'en est plus de même si l'on a soin d'établir la communication par une tubulure de petit diamètre parallèle et mieux perpendiculaire au tuyau.

Quelques essais ont été tentés pour obtenir la longueur limite d'un tuyau, au delà de laquelle tout se passe comme si la longueur était indéfinie, c'est-à-dire sans les variations d'intensité sonore pour les régions nodales. Il est difficile d'opérer dans les différents cas avec une vitesse de courant d'air assez constante pour obtenir des mesures précises; de plus, les premières extinctions ou les premiers déclanchements sont trop peu nettement accusés. Je signalerai seulement une particularité observée avec un gros tube de caoutchouc de 6 mètres de long. Certains jours, la diffusion du mouvement vibratoire par les parois mêmes du tube était du plus facile et la longueur limite rapidement atteinte; d'autres fois, la distribution des nœuds et des ventres était très nette jusqu'à l'extrémité. Je n'ai aucune indication précise sur la cause de ces modifications en relation sans doute avec des variations d'élasticité.

(1) *Annales de chimie et de physique* (année 1895).

(III) — Au lieu de placer l'anche à l'extrémité du tuyau, on peut, en laissant constante la longueur de ce dernier, la faire se transporter à l'intérieur, de manière qu'agissent sur elle deux colonnes d'air, l'une antérieure, l'autre postérieure.

Soit AB le tuyau et désignons par C la position intermédiaire de l'anche :

1° Si $AB = (2n + 1)\frac{\lambda}{2}$, l'intensité du son dépendra des valeurs de AC et CB, les deux parties étant en concordance pour les maximas et les minimas.

2° Si $AB = n\lambda$ alors en B se trouve un nœud et le silence se produira quelle que soit la position de C.

3° Pour des valeurs intermédiaires de AB, les maximas seront limités ainsi que les minimas, à la condition que la communication soit bien établie entre AC et CB. Si il existe, en raison même du mode d'installation de l'anche, une certaine indépendance entre les deux parties du tuyau, des battements peuvent se produire. On les réalisera facilement en prenant $AC = n\lambda$ correspondant au silence et $BC = n'\lambda$ correspondant à un maximum, BC fonctionnant comme tuyau ouvert aux deux extrémités.

(IV) — Pour mieux étudier l'action simultanée des deux masses d'air, plaçons-les dans des conditions identiques de fonctionnement. Relions à cet effet deux tubes parallèles à tirage AC et BC à une tubulure unique CD qui porte l'anche en D et reçoit latéralement le courant d'air par un conduit EF.

1° Les deux tubes AC et BC, disposés tous deux soit

pour le son, soit pour le silence, agissent comme un tube unique.

2° Si AC est disposé pour le son et BC pour le silence, c'est l'action de AC qui l'emporte. On peut facilement déduire ce qui se produit d'une manière générale pour les cas intermédiaires.

3° Soit AC et BC disposés pour le silence, faisons varier leurs longueurs dans les conditions suivantes :

Soit AC=AC + a et BC=BC avec au début AC=BC, la variation a étant petite par rapport à λ, alors l'anche chante.

Soit AC = AC + a et BC = BC — a, l'anche se tait. Il y a interférence résultant des mouvements inverses qui animent deux régions situées de part et d'autre d'un nœud. Le tracé du mode de vibration montre nettement que si a est petit, la partie commune CD répond à une région où le mouvement est annihilé.

Soit enfin AC = BC de longueurs propres au silence :

Alors peuvent intervenir la tubulure EF et le système de tubes qui le mettent en communication avec le réservoir à air. Il suffit de modifier convenablement la longueur de cette région latérale pour que le son reparaisse à nouveau, mais d'une manière périodique, séparé par des silences complets assez prolongés.

Le mouvement vibratoire, issu de EF et du système latéral, anime peu à peu le système AC et BC dont l'intervention se traduit par une diminution d'intensité qui arrive à zéro. Il faut tenir compte pour l'explication complète et de la différence des masses agissantes et de la persistance du mouvement vibratoire dans une colonne cylindrique de gaz.

Je citerai comme confirmation de cette dernière particularité l'expérience suivante empruntée à des recherches sur la détonation des mélanges gazeux. Si on prend un tube de verre long environ de 1 mètre, recouvert intérieurement d'une couche de paraffine et renfermant un mélange d'oxygène et d'hydrogène où ce dernier gaz est en excès; après l'explosion initiale dont le tracé superficiel occupe environ les deux tiers de la longueur, on voit la flamme cheminer lentement vers le fond et tracer sur les parois de fines stries équidistantes, indices d'un mouvement vibratoire persistant.

Caen, le 21 janvier 1897.

LE CIDRE

PEUT-IL SERVIR DE MILIEU DE CULTURE

au Bacille d'Eberth et au Colibacille ?

EXPÉRIENCES

Faites au Laboratoire de Bactériologie de l'École de Médecine de Caen (1)

Par M. le Dr VIGOT

Membre titulaire

Professeur suppléant à l'École de médecine

Rechercher si le bacille d'Eberth et le colibacille, alors qu'ils sont mis dans le cidre au sortir du pressoir, avant la fermentation, peuvent vivre, cultiver dans ce milieu et rester pathogènes, tel a été mon but. L'idée m'en est venue parce que, dans les fermes, on emploie pour piler les pommes une eau le plus souvent suspecte. On va même plus loin : au lieu d'eau, on ajoute aux pommes, lors du brassage, du *purin*, sous prétexte que le cidre bouillira mieux et qu'il aura meilleur

(1) Ce travail a été fait au Laboratoire de M. le Dr Fayel, qui a mis gracieusement à ma disposition tous les objets du Laboratoire.

goût ! Je n'ai point besoin de vous dire quel crime de lèse-hygiène on fait dans ce cas !

Le 5 juin 1896, j'ai déposé sur le bureau de la Société de Médecine un pli cacheté qui a été accepté par la Société. Ce pli contenait les expériences que j'avais faites l'hiver précédent. Ces expériences peu nombreuses portaient sur huit échantillons de cidre avec le bacille d'Eberth, et sur quatre échantillons de cidre avec le colibacille.

Le résultat était le suivant : dans aucun cas, les bacilles n'avaient pas cultivé et n'étaient point restés pathogènes.

L'hiver dernier j'ai repris ces expériences, qui ont porté sur neuf échantillons de cidre avec le bacille d'Eberth, et sur sept échantillons de cidre avec le colibacille. — Ces secondes expériences, encore mieux faites, m'ont donné un résultat analogue aux précédentes, un résultat négatif au point de vue nocif des microbes.

Dans tous les cas, les ensemencements de bacilles ont été faits dans le cidre mis, au sortir du pressoir, dans des bouteilles stérilisées et bouchées à la ouate. Pour couper le cidre, je me suis servi d'eau distillée.

§ I. — BACILLE D'EBERTH.

1° Premières recherches :

Un premier ensemencement est pratiqué, le 17 janvier 1896, dans trois bouteilles de cidre pur, les nos 1, 2 et 3, et dans une bouteille de cidre coupé de moitié d'eau, le n° 4.

Un deuxième ensemencement est fait, le 2 mars 1896, dans deux bouteilles contenant du cidre pur, les nos 5 et 6, et dans deux bouteilles de cidre coupé de moitié d'eau, les nos 7 et 8.

2° Secondes recherches :

Un troisième ensemencement est fait le 6 novembre 1896 : dans une bouteille de cidre pur, le n° 9; dans une bouteille de cidre coupé de moitié d'eau, le n° 10; dans une bouteille de cidre coupé de deux tiers d'eau, le n° 11, et dans une bouteille de cidre coupé d'un quart d'eau, le n° 12.

Un quatrième ensemencement est fait le 27 décembre 1896 : dans une bouteille de cidre pur, le n° 13, et dans une bouteille de cidre coupé de moitié d'eau, le n° 14.

Un cinquième et dernier ensemencement est fait le 8 février 1897 : dans une bouteille de cidre pur, le n° 15, et dans deux bouteilles de cidre coupé de moitié d'eau, les nos 16 et 17.

Au total, nous avons donc 17 ensemencements de bacille d'Eberth dans le cidre : huit dans du cidre pur; sept dans du cidre coupé de moitié d'eau; un dans du cidre coupé d'un quart d'eau et un dans du cidre coupé de deux tiers d'eau.

Le premier ensemencement a été fait avec du bacille d'Eberth isolé et cultivé au laboratoire de l'École de médecine; le deuxième avec du bacille d'Eberth que M. Branca, interne des hôpitaux de Paris, a bien bien voulu m'envoyer; les trois autres ont été faits avec du bacille venant d'une culture pure que mon ami, M. le docteur Rapin, directeur du laboratoire de bactériologie de Nantes, a eu l'amabilité de m'envoyer.

Le 26 mars 1896, je pratique l'examen du cidre du 17 janvier. Le liquide est très acide. Je ne trouve aucun bacille au microscope, après la coloration au bleu de méthyle.

Le 18 avril, j'ensemence sur de la gélose peptonisée le liquide des bouteilles n^{os} 1, 2, 3 et 4. Le cidre ne cultive pas.

Le 26 avril, j'inocule à des cobayes, dans la cavité péritonéale, 1^{cc} du liquide des bouteilles. Les cobayes restent indemnes, sauf un, injecté avec le n° 3, contenant du cidre pur. Ce cobaye meurt le 16 mai, après avoir présenté un amaigrissement considérable et de la diarrhée. A l'autopsie, les poumons et le foie ne présentent rien d'anormal. Le sang est noir, diffluent. L'intestin est rouge, très vascularisé.

Faut-il mettre l'épithète de fièvre typhoïde sur ce cas? On le pourrait à la rigueur. Cependant, je n'ai trouvé aucun bacille au microscope et la culture du cidre sur gélose ne s'est pas faite.

Le 4 avril 1896, je pratique l'examen du cidre du 2 mars, les n^{os} 5, 6, 7 et 8. Les cidres sont clairs, contiennent peu de dépôt, sont acides.

L'examen microscopique donne, après coloration au bleu de méthylène, de petits bacilles très peu nets et peu nombreux.

J'ensemence le liquide de ces numéros sur des tubes de gélose peptonisée. La culture ne s'est pas produite. Le 26 avril, j'inocule à des cobayes 1^{cc} du liquide de ces bouteilles. Tous ces cobayes restent indemnes.

Ces premières recherches me montraient que le bacille d'Eberth n'avait pas cultivé dans le cidre. L'exa-

men direct au microscope, l'ensemencement du cidre suspect sur de la gélose, et enfin l'inoculation à des cobayes prouvent que le bacille d'Eberth ne se trouvait pas dans le cidre. Je dois cependant ajouter que la troisième preuve : l'inoculation, n'est pas très corroborante, parce que, chez les cobayes, les injections intra-péritonéales de liquide de culture virulente du bacille d'Eberth n'amènent que dans la moitié des cas la mort de ces animaux. J'ai fait plusieurs fois des injections avec le liquide des cultures du laboratoire sans amener de lésions pathologiques chez les inoculés.

Le 1er avril 1897, j'examine les cidres du 6 novembre.

Je dis, une fois pour toutes, que les examens microscopiques ont tous été faits avec un microscope de Leitz (oculaire 1, objectif 12 à immersion), que les colorations ont été faites au bleu de méthylène.

Le n° 9 présente de nombreux bacilles, bien nets, bien colorés, isolés ou en paquet d'aiguilles. Ensemencement sur gélose peptonisée; inoculation de 1cc à un cobaye.

Les nos 10 et 11 présentent les mêmes bacilles. Je fais les mêmes ensemencements et les mêmes inoculations.

Le n° 12 présente des bacilles un peu plus petits et moins nombreux. Même ensemencement et même inoculation.

Le 4 avril 1897, sur les tubes de gélose ensemencés le 1er avril avec le cidre, nous voyons :

N° 9. Une belle culture, plaque blanche; un peu de liquide sur lequel se trouve une couche croûteuse, blanchâtre, crémeuse.

L'examen microscopique donne des bacilles courts, trapus, dont la périphérie est bien colorée, le milieu pâle; quelques-uns en chainette.

La méthode de Gramm me donne les mêmes bacilles bien colorés.

N° 10. La culture donne des bacilles moins nombreux, moins bien colorés. A la méthode de Gramm, nous retrouvons des bacilles identiques au n° 9.

N° 11 n'a pas cultivé.

N° 12. La culture donne des résultats analogues au n° 10; bacilles moins nombreux et mal colorés, mais bien colorés à la méthode de Gramm.

Le 8 avril, j'ensemence dans du bouillon au tournesol du liquide des cultures des n°s 9, 10 et 12.

Le bouillon ou la gélose se préparent en ajoutant 2 °/₀ de lactose et de la teinture de tournesol neutre jusqu'à coloration violet améthyste (Wurtz). Le bacille d'Eberth ne décolore pas ces tubes; mais le colibacille leur donne une couleur rouge vif.

Le bouillon n'a pas changé de couleur après culture.

Le 10 avril, j'examine les cidres du 27 décembre 1896, les n°s 13 et 14.

N° 13. A l'examen microscopique, je trouve des bacilles petits. Ils prennent le Gramm. Ensemencement du cidre dans du bouillon au tournesol. Inoculation de 1^{cc} à un cobaye.

N° 14. Rares bacilles qui prennent bien le Gramm. Même ensemencement et même inoculation.

N° 15. Je ne trouve aucun bacille au microscope. Ensemencement sur de la gélose au tournesol. Inoculation de 1^{cc} à un cobaye

N° 16. Bacilles petits et nombreux qui prennent bien le Gramm. Même ensemencement et même inoculation.

N° 17. A l'examen microscopique, très petits et très rares bacilles qui prennent le Gramm. Même ensemencement et même inoculation. La plupart de ces derniers ensemencements ont cultivé, excepté le n° 15.

Tous les tubes sont restés colorés.

Tous les cobayes inoculés sont restés indemnes.

Quelles conclusions tirer de ces expériences? La méthode de Gramm est un moyen certain, infaillible pour nous dire que le bacille d'Eberth ne se trouvait dans aucun de nos cidres mis en culture, ce que sont venues confirmer à nouveau la culture sur gélose et l'inoculation négative aux animaux. Par la méthode de Gramm, le bacille d'Eberth est décoloré et ne se voit pas au microscope.

§ II. — COLIBACILLE.

1° Premières recherches.

Un premier ensemencement est fait le 17 janvier 1896 dans deux bouteilles de cidre contenant, l'une du cidre pur, le n° 20, et l'autre du cidre coupé de moitié d'eau, le n° 21.

Un deuxième ensemencement est fait le 2 mars dans deux bouteilles contenant, l'une du cidre pur, le n° 22, et l'autre du cidre coupé de moitié d'eau, le n° 23.

2° Secondes expériences.

Un troisième ensemencement est fait le 6 novembre 1896 dans deux bouteilles contenant, l'une du cidre

pur, le n° 24, et l'autre du cidre coupé de moitié d'eau, le n° 25.

Un quatrième ensemencement est pratiqué le 27 décembre 1896 dans deux bouteilles contenant, l'une du cidre pur, le n° 26, et l'autre du cidre coupé de moitié d'eau, le n° 27.

Un cinquième ensemencement est pratiqué le 8 avril 1897 dans trois bouteilles contenant, l'une du cidre pur, le n° 28, l'autre du cidre coupé de moitié d'eau, le n° 29, et enfin la dernière du cidre coupé d'un quart d'eau, le n° 30.

Au total, nous avons donc onze ensemencements de colibacille dans du cidre : cinq dans du cidre pur, cinq dans du cidre coupé de moitié d'eau et un dans du cidre coupé d'un quart d'eau.

Le premier ensemencement a été fait avec du colibacille, pris sur du méconium de nouveau-né, isolé et cultivé au laboratoire; le deuxième avec du colibacille que m'a envoyé de Paris M. Branca, interne des hôpitaux, et les derniers avec du colibacille que m'a envoyé M. le Dr Rapin (de Nantes).

Le 31 mars 1896, je pratique l'examen microscopique des cidres mis le 17 janvier, les nos 20 et 21. J'obtiens sur ces numéros de nombreux bacilles bien colorés au bleu de méthyle. Je fais une inoculation de 1cc de ces cidres à deux cobayes qui restent indemnes.

Le 18 avril, j'ensemence avec le cidre des tubes de gélose qui ne donnent aucune culture.

Le 4 avril 1896, je pratique l'examen du cidre mis en bouteille le 2 mars, les nos 22 et 23, (coloration au bleu de méthylène).

Le liquide est très acide et je ne trouve rien au microscope. Ensemencement des liquides sur de la gélose peptonisée qui ne cultive pas.

L'inoculation est faite à des cobayes qui restent indemnes.

Le 4 avril, je pratique l'examen du cidre du 6 novembre, les nos 24 et 25.

Je fais un ensemencement dans du bouillon simple et une inoculation de 1cc du liquide à deux cobayes.

L'examen microscopique donne de nombreux bacilles, nets, bien colorés ; quelques-uns en chaînettes. Avec la méthode de Gramm, je colore très bien tous les bacilles.

Le cobaye inoculé, le 4 avril, avec le cidre, n° 24, meurt le 12 avril, efflanqué, amaigri. A l'ouverture de la cavité abdominale, léger épanchement, péritonite ; granulations, points blancs, exsudats surtout considérables au niveau de la piqûre. Il y a à cet endroit une collection purulente. Liquide sanguinolent dans les plèvres et dans le péricarde. Tous les viscères sont congestionnés. — Ce cobaye est-il mort de septicémie ou de colibacillose?

La méthode de Gramm doit nous faire penser à la septicémie, puisqu'avec elle les bacilles n'ont pas été décolorés.

Le 10 avril, je pratique l'examen du cidre mis le 27 décembre, les nos 26 et 27. J'ensemence le cidre qui est acide dans du bouillon au tournesol.

Le n° 26 est resté violet ; le n° 27 a changé de couleur, a pâli, mais n'a pas pris la couleur rouge.

L'inoculation à des cobayes reste sans résultat. A l'examen microscopique je trouve des bacilles rares, petits,

pas nets. Ils se colorent tous à la méthode de Gramm.

Le 18 avril, je pratique l'examen du cidre du 8 avril, les nos 28, 29 et 30. — Ensemencement sur de la gélose au tournesol. — Les tubes 28 et 29 ont pâli et pris la couleur du bouillon. Le tube 30 est resté violet.

L'inoculation à des cobayes reste sans résultat.

L'examen microscopique ne donne aucun bacille dans le no 28. — Les nos 29 et 30 donnent des bacilles bien nets, bien colorés, seul le no 30 ne prend pas le Gramm. J'ajoute que la culture de ce numéro est restée violette et que le cobaye injecté n'est pas mort.

Nous pouvons tirer comme conclusion que le colibacille n'a pas cultivé ainsi que le bacille d'Eberth.

La culture sur gélose au tournesol qui ne s'est pas décolorée, l'inoculation négative aux animaux et enfin le moyen certain, la méthode de Gramm avec laquelle les microbes n'ont pas été décolorés, nous prouvent que le colibacille n'a pas cultivé dans le cidre.

Pour admettre la culture de ce bacille, nous ne pouvons nous appuyer sur la mort du cobaye no 24. Dans le no 30, nous voyons de nombreux bacilles qui n'ont pas pris le Gramm ; mais ce n'est pas une raison suffisante pour admettre la culture, puisque l'inoculation à un cobaye est restée sans résultat et que la gélose au tournesol n'a pas été décolorée.

L'inoculation intra-péritonéale aux cobayes de culture de colibacille tue presque toujours et rapidement les animaux. Toutes nos inoculations, sauf une, sont restées sans amener la mort des cobayes.

Il faut remarquer que les cidres coupés de moitié ou de deux tiers d'eau n'ont pas plus cultivé que les

cidres purs. Les deux cobayes qui sont morts ont été inoculés avec du cidre pur.

Maintenant, quelle est la cause de la non-culture de ces bacilles?

Deux questions peuvent se poser : Est-ce l'acidité du cidre ou bien la fermentation qui sont la cause de cette non-culture?

L'acidité de tous les cidres est considérable. Les cidres contiennent des acides acétique, malique, pectique, gallique et tannique.

A priori, l'acidité d'un milieu de culture n'empêche pas la culture. Ainsi, on cultive très bien le bacille d'Eberth en milieu acide, sur de la gélose acidifiée à 1 °/₀₀ d'acide phénique; c'est la méthode de Péré.

Le bacille d'Eberth résiste dans le suc gastrique pur ou dans une solution d'acide chlorhydrique à 0,9 °/₀₀.

J'ai fait le dosage de l'acidité des cidres. Je l'ai faite tardivement, au mois de juin, alors que les cidres dataient de quatre à six mois.

Le dosage de l'acidité se rapporte à la teneur calculée en acide sulfurique. — Le dosage se fait avec une solution titrée de soude caustique à 1 °/₀.

J'ai d'abord dosé la solution phéniquée au millième qui sert aux cultures. 100^{cc} de ce liquide ont nécessité en moyenne, pour sa neutralisation, 2^{cc} 5 de solution sodique. Le titre d'acidité est donc en SO^4H^2 de 0,^{gr}03 pour 100.

Mais les cidres ont demandé une très forte proportion de solution sodique pour arriver à la neutralisation. Les chiffres ont varié de 150^{cc} à 225^{cc} de solution sodique pour 100^{cc} de cidre. Dans un cas 20^{cc} et

dans un seul cas 300cc. En moyenne il a fallu 175cc de solution sodique à 1% pour neutraliser le cidre.

J'ai dosé l'acidité du cidre de mon tonneau, cidre d'un an et demi. J'ai trouvé 50cc de solution sodique pour la neutralisation. Le titre d'acidité de mon cidre est donc de 0,61 en SO^4H^2. Et la moyenne d'acidité des cidres en expérience représente le chiffre considérable de 2,14 pour 100.

L'acide qui donne au cidre son acidité est surtout l'acide acétique. Il suffit de déboucher les bouteilles pour sentir son odeur spéciale. L'acide malique existe aussi et la preuve en est dans la transformation de la couleur du cidre que se fait pendant la neutralisation. Le cidre qui a une couleur jaune citrine, prend juste au moment de la neutralisation, une couleur légèrement brune, un peu la couleur de la bière brune, du curaçao. — Tous les cidres ont présenté ce changement de couleur au moment de la neutralisation. L'acétate de soude produit à ce moment ne peut donner cette couleur, il est blanc. Je penserais plutôt aux malates, gallates et tannates.

La coloration noire qui se fait quelquefois dans le cidre normal, le cidre *tué*, tient pour Wurtz à la « transformation des malates alcalins dissous dans le cidre qui, sous l'influence de l'oxydation lente, se transforment en carbonates alcalins qui réagissent sur la matière colorante du cidre et lui communiquent une teinte noire ».

Mais dans nos cidres on ne peut admettre une oxydation lente, la transformation se faisant rapidement et la couleur étant plutôt brune que noire.

Est-ce à cette acidité considérable des cidres qu'est dû le défaut de culture ? Certes, cette acidité empêche la culture ; mais il faudrait savoir à quel moment cette acidité devient assez considérable pour empêcher la culture. Il faudrait faire des examens journaliers du cidre pour savoir pendant combien de temps on peut trouver le bacille d'Eberth et le colibacille, et le moment où on ne les rencontre plus. A ce moment, le dosage de l'acidité du cidre donnerait la limite maxima de culture de ces microbes. C'est une lacune de nos expériences.

Il y a un autre facteur dans la non-culture, c'est la *fermentation.*

C'est à elle que je rattacherais volontiers la plus grande part dans la destruction des microbes.

Lorsqu'on a incriminé le cidre de contenir le bacille d'Eberth, il y a lieu de penser que ce cidre avait dû être coupé, après la fermentation, avec de l'eau contenant le bacille.

Je conclus : Le bacille d'Eberth et le colibacille paraissent ne pouvoir cultiver dans le cidre, alors qu'ils sont introduits dans le cidre soit avec les pommes, soit avec l'eau qui sert au brassage.

Ces conclusions doivent rassurer les Normands fidèles à leur boisson ; ils peuvent continuer à savourer sans crainte le liquide cher aux descendants de Guillaume le Conquérant.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

Michel MENOT

En quelle langue a-t-il prêché ? — Son genre d'éloquence. — Essai de restitution, en français du commencement du XVI[e] siècle, des sermons « sur l'Enfant prodigue », et « sur la Madeleine ».

Par Armand GASTÉ

Membre titulaire

I

Voici ce qu'on lit, au mot MENOT (1), dans le *Dictionnaire universel des Littératures* de Vapereau, qui

(1) Nous n'avons pas la prétention de refaire ce qui a été si bien fait sur Michel Menot par MM. Labitte (*Études littéraires*), Géruzez (*Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France*) et Jehan Labouderie (*Sermons de Frère Michel Menot sur la Madeleine*. Paris, 1832) ; nous n'avons d'autre but que d'insister, — en y jetant un peu plus de lumière, — sur certains points que ces habiles critiques n'ont fait qu'effleurer.

En retraduisant en vieux français deux des plus célèbres sermons de Menôt, nous espérons aussi faire mieux connaître ce fameux prédicateur, dont on ne cite guère que de courts fragments, très intéressants sans doute, mais qui ne permettent pas de porter sur son genre d'éloquence un jugement bien sûr.

semble avoir été fait pour vulgariser les plus récentes connaissances ou découvertes littéraires :

« MENOT *(Michel)*, prédicateur français, né vers 1440, mort en 1518. Il était cordelier. Ses sermons offrent de frappants exemples du mauvais goût, de la grossièreté et du style macaronique de la chaire au XV^e^ siècle. On a beaucoup cité cette conclusion de son sermon *sur le Salut :* « L'Église est comme le fruit de la vigne : *Vinum lætificat cor hominis, Amen* ». Ce passage de son sermon *sur la Madeleine* n'est pas moins curieux : « Venit se *præsentare* face à face avec son beau museau *ante nostrum Redemptorem ad attrahendum eum* à son plaisir. » Et le sermon *sur l'Enfant prodigue :* « Quando ille stultus puer habuit suam *partem de hæreditate, non erat quæstio de portando eam secum ; ideo statuit,* il en fit de la cliquaille : il la fit priser, il la vend, *et ponit* la vente *in sua bursa... Emit sibi pulchras caligas* d'écarlate, bien tirées, la belle chemise froncée sur le collet, le pourpoint fringant, etc. » Et Vapereau termine son article par cette réflexion : « Menot fut cependant surnommé *Langue d'or.* »

Dans le Larousse — si souvent consulté et trop souvent cité — on retrouve les mêmes « renseignements ».

Vapereau et Larousse n'ont guère fait que copier le *Dictionnaire biographique* du D^r^ Hoëfer, et, eux aussi, les collaborateurs du D^r^ Hoëfer, se sont souvent « inspirés » (soyons poli) de la *Biographie* Michaud (1).

(1) L'article de la *Biog.* Michaud (1821, tome XXVIII, p. 314)

Le fond de tous ces articles a été puisé dans les *Mémoires* de Niceron, *pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des Lettres* (1).

D'abord Niceron nous dira, en parlant de Menot : « Rien de plus barbare que sa latinité ». Donc, Niceron admet que Menot a prêché en latin. Puis il ajoute : « Le jargon latin barbare de Menot, *qui étoit celui des moines de son temps*, a donné l'idée du style macaronique, qui est très réjouissant quand il est bien mis en œuvre ». Ici, comme on le voit, Niceron pense que Menot prêchait en latin, mais dans un latin « entrelardé » (2) de phrases françaises.

Voltaire se fera l'écho de Niceron et dira : « Les sermons de Menot et de Maillard étaient prononcés moitié en mauvais latin, moitié en mauvais français. De ce mélange monstrueux naquit le style macaronique : c'est le chef-d'œuvre de la barbarie. Cette espèce d'éloquence, digne des Hurons et des Iroquois, s'est maintenue jusqu'à Louis XIII ».

Donc, pour Voltaire comme pour Niceron, c'est Menot le père du style macaronique (3).

est signé : L-B-E (Labouderie). Dans son étude (1832) sur Menot (*Sermons sur la Madeleine*), Labouderie est moins sévère que dans son article de 1821.

(1) T. XXIV, p. 386 (Paris, 1733). — Voir aussi Moréri (1759, tome VII, p. 455).

(2) C'est le mot d'Henri Estienne (*Apologie pour Hérodote*, tome II, p. 260, édition Liseux).

(3) « Naudé regarde Théophile Folengo, moine bénédictin de Mantoue, sinon comme l'inventeur de la poésie macaronique, du moins comme le premier qui l'a cultivée avec succès ».

Chacun sait ce qu'il faut entendre par style macaronique. C'est un langage entremêlé de mots latins et de mots d'une langue moderne auxquels on a donné une terminaison latine. Molière s'est amusé à faire parler ses médecins en style macaronique dans la fameuse cérémonie du *Malade imaginaire :*

Savantissimi doctores,
Medicinæ professores,
Qui hic assemblati estis, etc.

Qui ne connaît le poème macaronique composé sur le funeste trépas *(funestissimus trepassus)* de Michel Morin, en son vivant bedeau de l'église du lieu et village de Beauséjour, en Picardie? En voici les derniers vers :

... Michelus ramo tunc forte sedebat
Ronjata a vermis : tunc illa *crac !*... Ecce Morinus
De brancha in brancham degringolat, et faciens *pouf*,
Ex ormo cadit, et clunes obvertit Olympo.
Hurlat *ho ! ho !* paysana cohors, junctisque priantes
In cœlum recriant manibus; sed frustra... Morini
Tombati caput et cœurum tribouillantur, ejusque
Tota rabotoso fracassantur membra paveto (1).

G. Peignot, *Amusements philologiques*, p. 132. — Folengo, plus connu sous le nom de Merlin Coccaie, est né en 1491 et mort en 1544. Son principal ouvrage est : *Opus Merlini Coccaii poetæ mantuani, macaronicum* (Venise, 1517, in-8°). Rabelais a fait plus d'un emprunt à Folengo.

(1) Une des dernières productions de cette littérature ?) est un petit poème contre Jules Simon, à l'occasion de la suppression des vers latins : *Vindiciæ adversus Julium Simonem car-*

C'est donc, d'après Voltaire et Niceron, dans Michel Menot qu'il faudrait aller chercher les premiers exemples de ce joli style. Que Niceron se soit donné la peine de lire Michel Menot, cela est certain, puisqu'il a transcrit presque en entier le sermon *sur l'Enfant prodigue*. Je dis la « peine », car ce n'est pas chose facile, (j'en sais quelque chose) que de lire un *Carême* de Menot, volume compact, imprimé en caractères gothiques très tassés et avec d'innombrables abréviations. Pour Voltaire, je suis certain qu'il n'a jamais ouvert un recueil de sermons de Menot. Où donc a-t-il puisé sa science ? Très probablement dans Henri Estienne. Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, qui n'est autre chose qu'une attaque virulente contre la religion catholique, a emprunté aux sermons de Michel Menot beaucoup de citations, parce que Michel Menot ne s'est nullement gêné pour censurer la vie plus que libre du clergé de son temps. Henri Estienne, ne s'occupant guère de la question de savoir si Michel Menot a prononcé ses sermons tout entiers en français ou tout entiers en latin, ou encore moitié en latin et moitié en français, cite son auteur tel qu'il l'a pu lire dans les re-

mina latina prohibentem. Brest, 1873. En voici un échantillon :

Ah ! pro vendendo chandellas atque cafetum,
Choucroutam, brandy, boudinos atque bierram,
Toilas atque drapos, perrucas et solerios...
Cursibus et Bursæ sectandis aure tenaci,
Et cultu cunctis reddendo materiebus...
Alti non opus est Parnassi grande loquela.

L'auteur de cette facétie est Guichon de Grandpont, dont on a plusieurs notices intéressantes, entre autres une étude *sur les jetons français à emblèmes maritimes*.

cueils de ses sermons, c'est-à-dire en latin « entrelardé » de français.

Voltaire ne connaissait guère le Moyen Age; sans cela il n'eût pas attribué à Michel Menot la paternité du style macaronique. Dans un sermon *sur la Madeleine*, qui date du XIII[e] siècle, nous trouvons déjà ce style étrange: « Plurima signa amoris *elle m'a monstré* (c'est Jésus qui parle à Simon), *que tu n'as fait et come corteise envers mi estet.* Nam intravi *en ton hostel : j'avoie les piés enboés; tu onques tant ne feis que tu les me lavasses ne feisses laver. Mais ceste ne fit wi autre chose que mes piés laver, puis qu'elle entra en ton hostel.* Eram totus calefactus *et tout las*, quando intravi *en ton hostel*, neque fecisti tantum *que tu me frottasses mon chef d'un poi d'oile pour moi a soulaigier.* Sed ista non solum *mon chief*, sed *mon chief et mes piés elle d'un très dous oignement rafreschi et refroida* ». Faut-il admettre, avec M. Paulin Paris, que l'auteur de ce sermon a voulu s'exprimer dans les deux langues, « afin de se faire écouter avec plus de plaisir et de passer pour *lettré ?* »

J'avoue que je ne puis accepter cette explication..... qui n'explique rien. Le prédicateur, en effet, ne devait pas, en s'exprimant dans ce langage bigarré, « se faire écouter avec plus de plaisir ». Au contraire, le peuple, qui ne comprenait pas le latin, devait être dérouté quand les mots latins venaient interrompre la suite des idées. D'un autre côté, le prédicateur avait-il besoin de se faire passer pour lettré ? Les fidèles n'étaient-ils pas convaincus d'avance que le prédicateur en savait plus long qu'eux, et que le latin, la langue de l'Église, lui était familière ?

Donc, dans ce prétendu sermon bilingue, je ne vois qu'une chose : un brouillon du prédicateur lui-même ; familier avec les deux langues, il jette sur le parchemin ses idées comme elles se présentent à son esprit, tantôt en français, tantôt en latin, et, dans ce sermon « sur la Madeleine », les mots latins sont surtout des mots du texte de l'Évangile, dont le français n'est que la paraphrase. On peut encore, avec M. Lecoy de la Marche, voir dans ces manuscrits de sermons en deux langues « un résumé, une sorte de sténographie faite par quelque clerc de l'auditoire, qui aura reproduit, dans la langue ecclésiastique, les mots dont il ne se rappelait pas la forme vulgaire » (1).

On a écrit des pages aussi nombreuses qu'intéressantes sur cette question... et les érudits ne sont pas encore d'accord. D'un côté, on peut citer les noms de MM. Labitte *(Études littéraires)*, Géruzez *(Histoire de l'éloquence politique et religieuse)*, J. Labouderie *(Sermons de Menot sur la Madeleine)*, Moland *(Origines littéraires de la France)*, Lenient *(La satire en France au Moyen-Age)*, Lecoy de la Marche *(La chaire française au Moyen-Age et particulièrement au XIII^e siècle)*, l'abbé Bourgain *(La chaire française au XII^e siècle)*, l'abbé Samouillan *(Olivier Maillard et son temps, étude sur la chaire et la société françaises au XV^e siècle)*, Aubertin *(Histoire de la langue*

(1) « L'usage était alors de mettre en latin tout ce qui se disait en langue vulgaire. Nous en avons un exemple dans le Journal de Masselin, qui s'est donné la peine de traduire les discours que les orateurs avaient prononcés en français. » (GÉRUZEZ, *Hist. de l'Éloq. pol. et rel. en France*, tome II, p. 82).

et de la littérature françaises au Moyen-Age), Gaston Paris *(La littérature française au Moyen-Age)*, G. Lanson *(Histoire de la littérature française)*. D'après tous ces auteurs, et d'autres que je puis oublier, les sermons qui nous sont parvenus en latin ont été prononcés en français.

Dans l'autre camp, je veux dire du côté de ceux qui pensent que les sermons ont été, jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, prononcés en latin ou en style macaronique, nous voyons Moréri, le P. Niceron, l'abbé d'Artigny, MM. Hauréau, Daunou, Paulin Paris, G. Peignot (1), et tout récemment encore M. Arthur Piaget, professeur à l'Université de Neufchâtel (2).

S'il nous est permis, à notre tour, de donner notre avis, nous dirons qu'il ne nous semble pas admissible que le clergé — du XII^e^ au XV^e^ siècle inclusivement — ait prêché devant les fidèles qu'il devait instruire des vérités de la religion, soit en latin pur, soit en latin

(1) Gabriel Peignot (Philomneste), dans son livre si curieux : *Prædicatoriana, ou Révélations singulières et amusantes sur les prédicateurs* (Dijon, 1841), nous dira : « Dans les XV^e^ et XVI^e^ siècles on prêchait en latin ; mais ce latin était très corrompu et pouvait être entendu de la grande majorité des auditeurs, car, vrai latin de cuisine, et entrelardé de mots français, il tenait pour ainsi dire le milieu entre la langue vulgaire et les patois des diverses provinces ; l'usage en était assez général ». Il nous semble que *pour être entendus de la grande majorité et même de la totalité de leurs auditeurs*, les prédicateurs eussent mieux fait de parler leur langue.

(2) Cf. : *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, tome II, 9^e^ fasc., p. 218 et suiv.

mélangé de langue vulgaire. Les prédicateurs ont dû, toujours et partout, quand ils parlaient aux fidèles (je ne dis pas aux clercs), s'exprimer dans la langue des fidèles : en France, par exemple, ils ont dû prêcher en français.

Peut-on croire, je le demande, qu'au XIII[e] siècle Étienne de Langton (1), ayant pris comme texte d'un de ses sermons, — au lieu d'un verset de la Bible ou de l'Évangile, — ce couplet d'une chanson populaire :

Belle Alix main (matin) se leva,
Vestit son cors et para,
Ens un vergier s'en entra,
Cinq flurettes y truva,
Un chapelet fet en a
De rose florie.
Par Deu, trahez vos en la,
Vos qui n'amez mie.

peut-on croire, dis-je, que ce prédicateur, voulant faire de chaque vers une application mystique à la Vierge, ait, pour se faire mieux comprendre de ses auditeurs, paraphrasé en latin le couplet du vieux trouvère ?

Et que dire des sermons de Jacques de Vitry (2), évêque d'Acre ? Jacques de Vitry, vers la fin de sa vie, prit soin de réunir ses nombreux sermons et d'en faire un traité à l'usage des prédicateurs. La sixième et dernière série de ce vaste recueil est connue

(1) Chanoine de Notre-Dame de Paris et chancelier de l'Université, il mourut, en 1228, archevêque de Cantorbéry. (Voir *Hist. litt. de la France*, XXIII).

(2) Mort cardinal-évêque de Tusculum, en 1240.

sous le nom de *sermones vulgares* ou *sermones ad status*. M. Piaget pense que par *sermones vulgares* nous devons entendre non pas des sermons en langue vulgaire, mais des sermons d'une application commune. J'admets très bien que sur ces soixante-quatorze sermons qui s'appliquent aux différents états (*status*), Jacques de Vitry ait prononcé en latin ceux qu'il prêchait devant des prélats, des prêtres, des chanoines, des écoliers, des juges, des avocats, des théologiens, des prédicateurs, des moines noirs ou blancs; mais pouvait-il faire autrement que de se servir de la langue vulgaire quand il s'adressait aux lépreux, aux infirmes, aux pèlerins, aux bourgeois, aux marchands, aux changeurs, aux laboureurs, aux vignerons, aux artisans, aux marins, aux serviteurs et domestiques, aux mariés, aux veufs, aux célibataires, aux jeunes filles, aux enfants et aux adolescents?

Il me semble que poser la question, c'est la résoudre (1).

(1) Cf. ce que dit M. Brunetière dans son article sur *Un prédicateur populaire dans l'Italie de la Renaissance, saint Bernardin de Sienne*, par M. Thureau-Dangin (*Rev. des Deux-Mondes*, 1er juillet 1896, p. 239) : « Un des chapitres les plus curieux du livre de M. Thureau-Dangin est consacré à l'analyse des *Prediche volgari* de Bernardin de Sienne. Bernardin *prêchait en langue vulgaire;* mais, quand il rédigeait lui-même ses sermons, *il les mettait en latin*, et la collection n'en forme pas moins de cinq volumes in-4°. Il est arrivé cependant quelquefois qu'un auditeur « sténographiât » à la volée le discours du prédicateur; et c'est ainsi que, grâce à un certain « Benedetto, tondeur de drap de son métier, ayant femme et enfants, d'ailleurs plus vertueux que riche », quarante-cinq discours

Arrivons à la fin du XV^e^ siècle, et ne nous occupons plus que de Michel Menot.

S'il faut des preuves tirées de ses sermons, je prendrai tout d'abord une phrase que j'extrais du folio 181 (recto) de son *Carême* de Paris (édition de 1530, Paris, chez François Regnault). Menot vient de faire une très longue, trop longue citation latine, tirée de l'Apocalypse, et il s'écrie : « *O amici mei, hoc est multum*

de Bernardin de Sienne sont parvenus jusqu'à nous dans leur forme originale. » — Il est fâcheux que Menot, pour ne pas parler des autres prédicateurs français dont nous avons les sermons en latin, n'ait pas eu, comme Bernardin de Sienne, son Benedetto.

« Si les sermons d'Olivier Maillard, dit l'abbé Samouillan, (*op. cit.*, p. 60), ont été prononcés en français, pourquoi ont-ils été traduits en latin et nous sont-ils parvenus dans cette langue ? L'usage était d'abord de mettre en latin tout ce qui se disait en langue vulgaire; de plus, le latin était un moyen d'assurer à ces œuvres la durée que le français d'alors ne leur permettait pas. Enfin, et c'est là une considération importante qui vise plus particulièrement les sermons, ces recueils de sermons latins ont été publiés, moins pour relever la gloire de l'auteur, qu'à l'intention des prédicateurs à venir et de ceux de tous les pays. De nombreuses indications nous permettent d'établir ce dessein. A la dernière page du *Novum div. serm. opus,* on trouve ces paroles : « Ci finit l'Avent, résumé brievement mais utilement par le R. P. Maillard pour l'usage des prédicateurs. » Dans un autre endroit, après avoir indiqué deux sermons, l'éditeur s'exprime ainsi : « Si ces deux sermons vous conviennent, ils pourront vous servir pour le IV^e^ et le V^e^ dimanche après Pâques, en prenant pour thème : *Vado ad eum qui me misit*, etc. » A qui s'adressent ces paroles, sinon à l'homme du métier, au prédicateur de profession ?

Puisque ces sermons étaient rédigés à l'intention des pré-

latine loqui, utor nimis verbis latinis ». Il est de toute évidence, ou je m'abuse singulièrement, que Menot n'a pu se faire en latin ce reproche de trop parler latin et d'abuser des citations latines.

De même, avant Menot, Olivier Maillard, après avoir cité une suite de textes latins, avait dit aux femmes qui l'écoutaient : « Mesdames, vous pourriez objecter entre vous : Nous n'avons pas appris le latin,

dicateurs, ne devaient-ils pas l'être en latin ? Oui, pour deux raisons : la première, c'est que « le latin était la seule langue admise entre les hommes d'Église et que les sermons étaient préparés en latin, alors même qu'ils devaient être prononcés en langue vulgaire » (Moland) ; la seconde, c'est que les prédicateurs des différentes nations pouvaient profiter de ces recueils ainsi vulgarisés et que tous les religieux franciscains, par exemple, qu'ils fussent Italiens, Espagnols, Français, Allemands ou Anglais, pouvaient lire et utiliser pour leur compte les sermons latins de Maillard, vicaire général de l'Ordre, guide et modèle des prédicateurs de ce temps.

Si, enfin, à ce latin on trouve mêlés des mots, des phrases et des locutions françaises qui lui donnent cette physionomie si bizarre, ce mélange hybride est le fait non des orateurs, mais des compilateurs qui ont tenu à garder, dans le texte, certains idiotismes pour lesquels ils ne trouvaient pas d'expression équivalente dans le latin scolastique. »

Rappelons-nous ce que Rabelais nous dit de Panurge « prêchant » Dindenault et ses « moutonniers » emportés dans la mer par leurs moutons : « Il les preschoit eloquentement, comme si fust un petit frère Olivier Maillard, ou un second frère Jean Bourgeois ». C'eût été, de la part de Panurge, le comble de l'ironie et de la cruauté que de faire à sa dupe un sermon où se fussent mêlés le latin et le français. Cet Olivier Maillard d'un nouveau genre prêchait donc, lui aussi, en français.

aussi nous ne comprenons pas ce que vous dites. Patience ! je vais vous l'expliquer ». Suit, dans le *Recueil* (*Sermones de Adventu*, fol. 76, col. 2), l'explication... en latin. C'eût été, n'est-il pas vrai, une trop mauvaise plaisanterie de la part du prédicateur que d'expliquer du latin par du latin à des femmes qui n'entendaient pas cette langue.

Un calembour, si mauvais fût-il, ne faisait pas peur à Menot. En voici un que le rédacteur d'un de ses sermons (1) a traduit en latin, et qu'il a, par là même, rendu inintelligible : « *O vos, dominæ, quæ vos ornatis ad bragandum, rogo vos ut videatis modum Ecclesiæ, et quo modo nos habemus hodie in ecclesia ; et videbitis quod abscondimus* sanctos. *Amore Dei, abscondatis* sinus *vestros, quia macellum est clausum in XL.* » (2). Remettons ce mauvais latin en français, et nous goûterons le sel — un peu gros, j'en conviens, — de la plaisanterie : « O Mesdames, vous qui vous parez pour faire les bragardes, je vous prie de voir ce que nous faisons aujourd'hui dans l'église (3) ; vous voyez que nous cachons les *saints*. Pour l'amour de Dieu, vous aussi, cachez vos *seins :* le marché à la viande est fermé pendant le carême ». Est-ce qu'une pareille

(1) Voir, à la fin de cette notice, comment ont été rédigés les sermons de Menot.

(2) Folio CLXXXV, col. 1, édit. de F. Regnault, 1530. Nous renverrons toujours à cette édition, plus correcte que celle de C. Chevallon, 1519.

(3) Pendant le carême, les statues des saints sont recouvertes d'un voile.

plaisanterie pouvait être faite autrement qu'en français ? (1).

Désire-t-on d'autres preuves encore ? Je les prends dans le *Sermon sur la parabole de l'enfant prodigue*. Michel Menot va s'amuser à faire un nouveau jeu de mots ; mais s'il le fait en latin, pour sûr il ne sera pas compris de son auditoire. Il veut dire qu'on n'a rien sans argent. « On ne fait rien, nous dira-t-il, *sans Monsieur d'Argenton.* » Ce devait être un de ces jeux de mots-proverbes qui couraient partout (2). Le rédacteur du sermon de Michel Menot a bien été obligé de mettre cette plaisanterie en français : « Et quia *sans Monsieur d'Argenton* nil fit. » Il est vrai qu'il fait suivre les mots « *sans Monsieur d'Argenton* » des mots latins « *sine domino Argento* » ; mais il est facile de voir qu'il s'est cru obligé de reproduire en français la plaisanterie faite en français par Menot, craignant qu'avec les mots latins tout seuls le sel de cette plaisanterie n'échappât aux lecteurs lettrés du sermon.

Enfin, Menot, voulant faire allusion aux folies passées de l'enfant prodigue et à son repentir, dira à ses auditeurs : « Après avoir joué la *farce*, il jouera la *moralité* ». Évidemment, ces mots *farce* et *moralité* devaient être dits en français pour être compris de

(1) Est-il possible d'admettre que Menot ait dit en latin : « Ecce bona *galoesia*, quæ delusit suum maritum. (CXXXVII, 2). Évidemment, il a dit en français : « Voilà une bonne *galoise* qui a trompé son mari ».

(2) Dans le genre de « *Mon oie (monnoie) fait tout* » popularisé par l'imagerie d'Épinal.

l'auditoire. Le rédacteur a cru devoir les mettre en latin : « Infelix iste, postquam lusit *facetiam*, lusit *moralitatem.* » *Facetiam ! Moralitatem !* Ce n'est qu'avec un certain effort qu'on arrive à deviner la plaisanterie du prédicateur.

Concluons donc, avec M. Labitte : « Sans doute, Menot faisait quelquefois, trop souvent même (il en convient) des citations latines, il *lardait* son texte, pour parler comme Rabelais. Mais la trame, le fond du discours était français. Les auditeurs qui avaient recueilli ces sermons les rédigèrent en latin, selon la coutume, avant de les publier ; et comme les détails en étaient souvent familiers ou intraduisibles, ils insérèrent des passages français, ou les répétèrent à la suite du passage latin pour plus de clarté. De là ce mélange de latin *francisé*, et ce français *latinisé*, qui donnent à cette œuvre un caractère si original et si étrange ; en sorte que ces sermons, tels qu'ils nous sont parvenus, sont, à certains égards, l'inverse de ce qu'ils étaient pour l'auditoire, *du latin lardé de français, au lieu de français lardé de latin* » (1).

Voilà donc, — tel est du moins notre humble avis, — deux reproches qu'on ne doit plus faire peser sur Menot. Menot, *quand il prêchait devant le peuple*, ne s'est pas moqué de ses auditeurs, soit en parlant constamment latin, soit en employant le style macaronique, c'est-à-dire du latin entremêlé de français (2).

(1) Labitte, *Études littéraires*, p. 270.

(2) Que Menot ait prononcé plusieurs de ses sermons en latin, je l'admets volontiers. Je parle des sermons qui s'adres-

II

Que dire maintenant du fond de ses sermons ?

Qu'on ne croie pas que, par un excès de zèle, nous songions à le rapprocher de saint Bernard, de Maurice de Sully et de Gerson. Loin de nous cette pensée !

saient tout particulièrement aux ecclésiastiques. Le bon sens indique que les sermons où Menot flétrissait les abus qui déshonoraient l'église ne pouvaient guère être prêchés en français. Le prédicateur devait craindre que les laïques assistant à ses sermons ne fussent scandalisés de ses peintures satiriques, si elles avaient été faites en langue vulgaire. — Du reste, dans ces sermons d'un genre tout spécial, on rencontre des jeux de mots, des calembours qui n'ont de sens qu'en latin, celui-ci par exemple (fol. C. 4) : « Erit prior abbas *commendatarius*, et potius *comedatarius*, quia omnia *comedit*. » Essayez de traduire ce jeu de mots en français, vous n'y parviendrez pas. — Voici encore un calembour que je trouve dans le sermon du mercredi du 2e dimanche de carême, sermon dirigé, à peu près entièrement, contre ceux qui font trafic des bénéfices ecclésiastiques : « Antiquitus, dit Menot, dicebantur *præbendæ*, a *præbeo*, *præbes*, sed hodie dici debent *emendæ*, ab *emo*, *emis*. » « Des *prébendes*, qu'on devrait appeler des *emendes* », cela n'aurait aucun sens en français. — Voir, enfin, au folio VI, colonne 3. Menot nous dira, en parlant des prédicateurs qui n'osent pas faire leur devoir : « Ce sont des chiens muets qui ne peuvent aboyer. *Ils ont un* os *dans la* BOUCHE. » Admettons (ce qui est plus que vraisemblable) que Menot ait dit ces derniers mots en latin, nous aurons une assez bonne plaisanterie : « Habent enim *os* in *ore*. » — Mais ces sortes de sermons sont très rares, du moins dans le *Carême* de 1518, que j'ai parcouru en entier avec le plus grand soin.

Cependant, si l'on en croit les contemporains de Menot, ce fut un vrai Chrysostôme, un prédicateur *bouche d'or*. Voici, en effet, comment est annoncé son recueil de sermons prêchés, pendant le carême de 1518, dans l'Académie de Paris :

Opus AUREUM *evangeliorum... per venerabilem patrem, sacræ theologiæ professorem* EXIMIUM, *nec non divini verbi* FACUNDISSIMUM *concionatorem, fratrem Michaelem Menotum, ordinis Fratrum Minorum, declamatorum.*

Opus AUREUM, voilà pour les sermons ; EXIMIUM et FACUNDISSIMUM, voilà pour le prédicateur.

Qu'il y ait là un peu de ce qu'on appellerait aujourd'hui de la réclame de la part du libraire, je le veux bien ; il n'en est pas moins vrai que les éditions des sermons de Menot sont très nombreuses, ce qui prouve qu'on goûtait fort son genre d'éloquence (1).

Ce genre d'éloquence n'était pas très relevé, il faut en convenir. « Au XIII[e] et au XIV[e] siècle, dit M. Labitte, le verbe chrétien ne s'était guère adressé du haut de la chaire qu'à des convictions profondes ; et, s'abstenant à dessein du côté actuel et pratique, il s'était volontairement enfermé dans les formules élevées de la morale religieuse et de l'ascétisme claustral... L'espagnol Vincent Ferrier, qui mourut en 1419, en Bretagne (2), où il avait beaucoup prêché, tenta le premier de sécula-

(1) L'éditeur Chevallon (1519) dira des sermons de Menot : « ... Doctrina multifaria, elegantia impromiscua, lectio jucunda citra lassitudinem atque fastidium ».

(2) A Vannes. — Voir, à la fin de cette notice, quelques extraits d'un sermon de saint Vincent Ferrier.

riser la prédication, en s'adressant exclusivement au peuple même, dans des discours simples, pleins d'images vulgaires et de traits familiers » (1). C'est à cette école qu'on doit rattacher les prédicateurs Raulin, Pépin, Olivier Maillard et Menot.

Ne voyons donc pas dans les sermons de Menot autre chose que ce qu'il a voulu y mettre, et ne cherchons en lui que ce qu'il a voulu être, je veux dire un prédicateur « populaire ». Or, qui dit prédicateur « populaire », dit un orateur voulant et sachant se mettre à la portée de son auditoire, du « menu peuple » qui se presse dans l'église, par des images familières et par des comparaisons que les esprits les plus simples puissent comprendre.

Prenons, dans les sermons de Menot (2), quelques traits qui nous donnent une idée de sa manière.

Dès la première page de l'*Expositio quadragesimalium epistolarum*, voici ce que je trouve à l'adresse des demoiselles. (Je traduis aussi mot à mot que possible) : « Et vous, Mesdemoiselles, qui aimez tant la propreté, quand vous passez par une rue et que vous voyez le pavé plein d'immondices et de boue, vous regardez s'il est possible de passer sans vous crotter; et si vous voyez quelque endroit par où vous puissiez passer à pied sec, vous prenez la peine de vous transporter d'un côté de la rue à l'autre, de peur de salir

(1) *Études litt.*, p. 267.

(2) Notamment dans l'*Expositio quadragesimalium epistolarum* de 1517, et dans l'*Opus aureum evangeliorum*.

les belles franges de votre robe ou les cordons de vos souliers... Messieurs et Mesdames, vous savez ce que je veux dire (1). » Et Menot développe sa pensée, c'est-à-dire qu'on prend beaucoup plus de soin de son corps que de son âme.

Dans le même sermon, on peut citer le dialogue que le prédicateur engage avec une jeune dame : « Voici ce que viendra me dire une jeune femme nouvellement mariée, et qui par sa vie infâme et ses nombreux adultères a exposé à la damnation sa pauvre petite âme (*pauperculæ animæ*), a jeté la honte sur toute sa famille, a offensé et courroucé Dieu, et couvert de confusion son mari : « O mon père, je suis la plus malheureuse des femmes de toute la terre ; je voudrais n'être jamais venue au monde ; plût au Ciel que la terre m'engloutît, car j'ai trop offensé mon mari ; je sais que j'ai très mal agi. — O mon amie, ne désespérez pas, car il n'y a aucun péché qui ne soit remis par la pénitence. Faites le ferme propos d'abandonner la vie infâme que vous avez menée ; retournez près de votre mari ; demandez-lui humblement pardon... — O mon père, je ferais volontiers ce que vous me dites, mais il est rude et sévère, et il n'aura pas pitié de moi. — Écoutez, ma fille, cette parole de saint Jérôme : « Tu as commis l'adultère avec de nombreux amants, mais reviens vers moi et je te recevrai. »—J'admets, mon père, que mon mari me reçoive ; mais il n'aura cure de moi ; il me traitera comme une servante, comme une cuisinière ; il ne daignera pas me regarder. — Non, ma

(1) I, 3, et XCVI, 3.

fille, il n'en sera pas ainsi : « Reviens, ô Sunamite, dit le Cantique des Cantiques, pour que nous puissions te contempler. » — O mon père, je le veux bien, mais il me frappera, il me torturera jusqu'à ce que j'en meure. — Non, ma fille, écoutez ce que dit Ezéchiel : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive. » — O mon père, il me laissera toute seule, il ne voudra pas habiter avec moi. — Non, non, ma fille. Zacharie a dit : « Retournez vers moi, et je retournerai vers vous, a dit le Seigneur ».

Voilà de la prédication familière, populaire ; mais ce n'est pas là précisément de la bouffonnerie, de la platitude.

Donnons encore deux comparaisons qui ne pouvaient manquer d'être à la portée de tout l'auditoire :

« Vous savez comment on prend les canards. Il y a une cane privée qui, par ses cris, appelle les autres canards. Quand ceux-ci sont près de la cane privée, l'oiseleur, avec son filet tout préparé, les prend quand ils croient échapper. De même, il y a dans le monde des hommes et des femmes qui servent aux autres de canes privées et les entraînent au mal » (1).

. . . . . .

« Messieurs de la justice, dit ailleurs Michel Menot, ressemblent au chat qu'on met à garder le fromage pour que les rats ne le mangent pas. Mais si le chat met une seule fois les dents dans le fromage, il fera plus de dégât par une seule morsure que les rats n'en feraient en vingt. Ainsi, messieurs les officiers du roi

(1) LXXXVI, 1.

sont établis pour protéger le menu peuple, et cependant ils nuisent plus à un pauvre, dans la conduite d'un procès qui ne vaut pas six blancs, que toutes les tailles, toutes les impositions, les gabelles et les soldats qui peuvent fondre sur lui pendant un an » (1).

Qu'on blâme tant qu'on voudra cette familiarité, qu'on la trouve déplacée dans la chaire chrétienne, je n'y contredirai pas. Toutefois, je crois que la chose importante à remarquer ici, c'est le but que poursuit Menot. Si les moyens employés pour y arriver nous paraissent trop comiques, le but n'en est pas pour cela moins sérieux.

Mais, pour bien connaître le genre adopté par Menot, il ne suffit pas de détacher de tel ou tel sermon des traits plus ou moins amusants; il faut en étudier un ou deux dans leur entier.

Je prends donc le sermon *sur l'Enfant prodigue*, qui fut prononcé le samedi du deuxième dimanche de Carême, et le sermon *sur la Magdeleine*, prononcé le jeudi après le dimanche de la Passion.

[*Voir, à la fin de cette notice, un essai de restitution de ces sermons, en français du commencement du XVI^e^ siècle*].

On ne peut nier que de tels sermons ne fussent très divertissants. Menot ne devait pas ennuyer son auditoire (2). Il nous dira quelque part (3) : « Il y a beaucoup de gens, aujourd'hui, qui viennent au sermon en

(1) VII, 3.

(2) Excepté toutefois dans certains sermons hérissés de formules scolastiques.

(3) CXLII, 2.

curieux. Quand ils ont bien dîné, et qu'ils sont bien repus et bien rassasiés, ils disent : Allons écouter ce prédicateur pour entendre quelque chose qui nous amuse (*aliquid quod nos lætificet*). D'autres, ajoute-t-il, viennent avec des intentions malignes, pour voir si le prédicateur ne dira pas quelque chose sur quoi on pourra le reprendre et gloser ».

Mais Menot n'a pas peur. Sauf la royauté qu'il respecte, il attaque tout le monde : les nobles, les gens de justice, les gens d'église, les usuriers, les femmes, etc. Toute la société du temps passe sous son impitoyable férule.

On n'en finirait pas ; il y aurait tout un livre à faire (1) si l'on voulait relever tous les traits satiriques dont est semée l'œuvre de Menot. Choisissons seulement quelques traits contre la toilette des femmes, le luxe ou l'indécence des vêtements et contre les abus de la mode :

« Il y a ici une dame qui ne se contente pas des vêtements qui conviennent à son état. Pour se faire voir du monde, elle aura toute sorte de vains ornements : de grandes manches, la tête pomponée (*dissolutum*), la poitrine découverte jusqu'au ventre (*usque ad ventrem*) (2) avec un fichu léger, au travers duquel on peut voir tout ce qui ne devrait être vu de personne. Tout cela provoque à parler d'elle. C'est dans une

(1) Voir l'abbé Samouillan, *Olivier Maillard, sa prédication et son temps.*

(2) Ailleurs, fol. xxxv, col. 4, il nous parle encore de robes ouvertes par devant jusqu'au nombril « *vestes apertas anterius usque ad umbilicum* ».

telle pompe et un tel dévergondage d'habits qu'elle passe, son livre d'heures sous le bras, devant une maison où il y a une dizaine d'hommes qui la regardent d'un œil de convoitise. Eh bien ! il n'y a pas un seul de ces hommes qui ne tombe, à cause d'elle, dans le péché mortel » (1).

. . . . . .

O mes petites dames, si délicates, qui soignez votre corps, *cette vermine*, avec tant de peine, vous n'avez pas souvent cure de venir à l'église pour entendre la parole de Dieu, et pourtant il ne faudrait faire qu'un pas de chez vous à l'église : il y a à peine *le ruisseau à passer*. Il est presque neuf heures et vous n'êtes pas encore levées. On eût plutôt enlevé le fumier d'une écurie, où il y aurait eu quarante-quatre chevaux, qu'une dame aurait fini sa toilette et mis *toutes ses épingles* (2).

. . . . . .

Si vous allez à la foire de Lyon, ou ailleurs, vous y trouverez des Flamands, des Lombards, des Allemands, des Anglais, des Vénitiens, des Espagnols, etc., et vous les reconnaîtrez facilement à leurs habits ; mais vous ne reconnaîtrez pas un Français, car la mode change

(1) XXV, 1.

(2) XCVI, 3. Les mots en italique sont en français dans le Recueil de Menot. — Bourdaloue, qui n'a pas, que je sache, lu les sermons de Menot, se rencontrera avec lui sur ce point. Il dira, mais en termes plus décents : « Les dames chrétiennes sont maintenant plus païennes que les païennes mêmes en ce qui regarde l'immodestie et le luxe de leurs habits... Elles semblent n'être sur la terre et n'avoir une âme que pour servir leur

sans cesse pour les habillements : du moins, tous les dix ans, c'est une nouvelle forme. Tantôt on veut des vêtements longs, puis des courts, puis des larges, puis des étroits ; tantôt ce sont des habits qui couvrent le cou : aujourd'hui le cou est découvert ; ce n'est pas étonnant s'il y a cette année tant de catarrhes. On dit qu'à Venise il y a un palais où sont peints les hommes de toutes les nations, avec les vêtements de leur pays. Le Français est peint tout nu : il a trois aunes de drap sur les épaules, et des ciseaux dans les mains.... » (1).

Après avoir parlé de la rage d'imiter les autres peuples qui tourmente notre nation, Menot nous dira : « Ce n'est pas seulement à la cour que règne ce vice, c'est aussi dans nos maisons. Voici une jeune dame avec

corps. Combien en voit-on uniquement occupées à le parer, à le nourrir, à l'embellir, à le plâtrer ! » (*Sermon pour la fête de Sainte-Geneviève*, 1re partie; *sermon sur la cérémonie des Cendres*, 2e partie.)

Ailleurs, (*Carême, Dimanche de la 3e semaine, sur l'Impureté*, et *sermon pour la fête de la Pentecôte*, 2e partie.) Bourdaloue reproche aux femmes et aux filles du siècle « ces artifices de la vanité humaine employés à relever les agréments d'une beauté pernicieuse ;.... ces nudités artificieuses et quelquefois si honteuses et si scandaleuses, dont le ciel rougit. » — Cf. ce que disait, au milieu du XVIIe siècle, un saint prêtre de l'Oratoire, le Père Le Jeune : « Vous ne dansez plus, Madame, parce que vous êtes vieille ; vous ne découvrez plus votre sein parce qu'il est ridé ; vous ne frisez plus vos cheveux parce qu'ils sont gris ; mais vous conduisez votre fille au bal, vous l'ajustez mondainement, vous annelez sa chevelure, vous lui mettez le linge le plus transparent sur le sein... » (T. VIII, Sermon L, *de l'affection déréglée des pères et des mères envers leurs enfants*).

(1) XXVI, 4.

une robe fermée et décente : elle voit sa voisine qui a une robe indécente, ouverte par devant, et avec de grandes manches. Aussitôt elle enverra chercher le couturier (*sutorem*) : Enlevez-moi cette pièce (lui dira-t-elle), tout le monde se moque de moi ; on dit que je suis une bigotte et que c'est aux vieilles à porter de telles robes. Une autre dira : Pourquoi n'aurais-je pas une robe aussi riche que ma voisine ? Est-ce que cela ne me convient pas aussi bien qu'à elle ? Mon mari est aussi riche que le sien pour me donner du drap de deux ducats. Ne suis-je pas *d'aussi bonne race comme elle ?* » (1).

Il y a comme cela, dans Menot, une foule de petits tableaux de genre, où sont représentées au vif toutes les classes de la société de la fin du XV[e] siècle.

Mais il ne faudrait pas croire que Menot ne sait pas être sérieux, quand il le veut. Il arrive même au tragique, et cela tout naturellement, par les moyens les plus simples. Qu'on en juge par cette description des funérailles d'un roi de France :

« Avez-vous vu les solennités qui se font aux funérailles d'un roi de France ? Messieurs les Gentilshommes, Chevaliers, Comtes, Barons et Ducs, Archers et Citoyens de la ville, tous en bon ordre, vont conduire le corps à la sépulture... La fosse est préparée par deux rustres, vêtus de leurs roquets; et celui qui, de son vivant, avait sous sa puissance tant de terres, tant de pays, est là étendu dans un espace de sept pieds de terre. Cela suffit à ce mort, comme

(1) XXXVII, 1.

le satirique (Juvénal) le dit d'Alexandre : « *Unus Pellæo juveni non sufficit orbis, etc.* » Et quand il a été enfermé là, en attendant la résurrection et le jugement, les deux rustres montent sur la fosse et la piétinent *pour faire descendre et avaller la terre.* Enfin, le grand majordome, jetant son bâton à terre, crie d'une voix plaintive : « Le Roi est mort », et immédiatement après : « Vive le Roi ! » — Et, du premier, il n'en est plus question » (1).

Tout le monde connaît la ballade où Villon évoque les beautés du temps jadis, et répète mélancoliquement à chaque couplet : « Mais où sont les neiges d'antan? » Il est probable que Menot a lu ou entendu réciter cette ballade ; on va voir quel parti il en a su tirer :

« Oui, Seigneur, nous allons tous à la mort. L'eau de la Loire ne cesse de couler, mais est-ce l'eau de la veille qui passe aujourd'hui sous le pont? Le peuple qui est aujourd'hui dans cette ville (Tours) n'y était pas il y a cent ans. Maintenant je suis ici, l'an prochain vous aurez un autre prédicateur. Où est le roi Louis, naguère si redouté? et Charles, qui, dans la fleur de sa jeunesse, faisait trembler l'Italie? Hélas! la terre a déjà pourri son cadavre. Et vous, jeunes filles, qui admirez votre beauté, ne savez-vous pas le *Roman de la Rose?* Ne vous souvenez-vous pas de *Mélusine* et de tant d'autres femmes qui furent belles comme vous? Voilà que nous mourons tous, et que comme les eaux nous entrons dans la terre pour ne plus revenir à sa surface... » (2).

(1) LXXXI, col. 2 et 3.
(2) *Carême de Tours*, fol. XVIII.

Quel prédicateur a peint avec plus d'énergie le désespoir des damnés, qui souhaitent la mort et ne peuvent mourir ? « O mort, comme tu serais douce à ceux pour qui tu fus si amère ! Si les damnés pouvaient obtenir de Dieu quelque chose, que lui demanderaient-ils ? De revenir en ce monde ? Non, certes. Demanderaient-ils le paradis ? Non, car ils savent qu'ils ne l'ont pas mérité. Que demanderaient-ils donc ? Moi, je vous dis qu'ils demanderaient la mort. O Dieu ! n'est-ce pas là une grande misère, que ceux qui ont tant aimé la vie réclament la mort sans pouvoir l'obtenir ? » (XII, 2).

Enfin, voici deux traits d'une étrange énergie à l'adresse des juges et de leurs femmes : « Regardez les sièges de nos juges d'aujourd'hui, nous les voyons tout rouges : ils sont teints du sang des pauvres que ces juges ont écorchés. » (XCV, 2). — « Vous, Messieurs et Mesdames, qui ne vivez que pour le plaisir, vous portez des robes d'écarlate : je pense que si ces robes étaient mises sous le pressoir, on en verrait dégoutter le sang des pauvres dont elles sont teintes » (XX, 1) (1).

Je me hâte de dire que tout n'est pas sur ce ton dans les sermons de Menot, et qu'on y trouve des comparaisons qui nous paraissent et qui paraîtront toujours du plus mauvais goût.

Est-il rien, par exemple, de plus grotesque que la complainte des damnés, qui, selon lui, est composée des notes de la gamme : *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*.

(1) Il faut dire qu'on trouve la même image dans Barlete (*Sermo de usuris et restitutione rei alienæ*). Cf. Henri Estienne, *Apol. pour Hérodote*, éd. Liseux, I, 90.

*Ut*inam consumptus essem (*Job*) ;
*Re*pleta est malis anima mea (*Psalm.* 87) ;
*Mi*serabiles facti sumus omnibus hominibus (I *Cor.* XV) ;
*Fa*cies mea intumuit a fletu (*Job*) ;
Sol justitiæ non est ortus nobis, et in malitia nostra consumpti sumus (*Sap.*) ;
*La*ssati sumus in via iniquitatis (*Sap.*) (1).

Tout cela, sans doute, est choquant, aussi bien que les gros mots qui se rencontrent trop fréquemment dans Menot ; mais nous ne devons pas oublier que ce qui nous choque aujourd'hui ne blessait nullement les oreilles moins tendres des gens du peuple de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^.

Ne jugeons donc pas Menot avec notre « goût difficile », nous le jugerions mal. Transportons-nous par la pensée à l'époque où il a prêché, et rappelons-nous qu'à cette époque il n'y avait ni mots nobles, ni mots roturiers, et que, comme on l'a dit, « le départ des deux langues (langue noble et langue populaire) ne s'est opéré que plus tard, préparé par Ronsard, accompli par Malherbe et perpétué par l'Académie » (3).

Ne nous montrons pas plus sévères que le janséniste Nicole. Comment Nicole eût-il jugé les sermons de Menot ? Favorablement, croyons-nous. N'est-ce pas lui qui, dans ses *Essais de morale* (tome III, 8^e^ traité : *des moyens de profiter des mauvais sermons*), définit

(1) Fol. XXIX, col. 2.

(2) Voir, à la fin de cette notice, quelques autres traits de ce genre.

(3) Géruzez, *op. cit.*, p. 83.

ainsi les « mauvais » sermons : « Il y a des sermons qui pèchent par le fond même, et qui ne sont remplis que de paroles, qui ont plus de son que de sens. Il y en a où l'on ne débite que des spéculations creuses et des pensées sans solidité qui laissent l'âme dans la disette et dans la faim, dont on ne sçauroit rien rapporter pour la correction de ses mœurs, et où le peuple comprend aussi peu, que s'ils étoient faits en une langue inconnue. »

Évidemment, une pareille définition des « mauvais » sermons ne s'applique pas à ceux de Menot. Voici un autre passage de Nicole qui nous prouve que Messieurs de Port-Royal auraient apprécié, comme il convenait, le genre familier, mais solide et édifiant, du prédicateur plein de zèle « *zelantissimi prædicatoris* » qu'était Michel Menot :

« L'on ne doit pas mettre au nombre des mauvais sermons ceux où des vérités, d'ailleurs solides et édifiantes, seroient proposées d'une manière grossière et peu agréable... Pourvu que le fond soit bon, il faut qu'un auditeur judicieux s'y attache, et qu'il s'en serve pour couvrir les défauts extérieurs. »

Du reste, Menot savait ce qu'il faisait, quand il frappait « comme un sourd » sur les pécheurs et les pécheresses de son temps. Il nous dira lui-même comment il entend le rôle des prédicateurs : « Isaïe n'a-t-il pas dit : Ma langue a été comme un glaive tranchant. La langue du prédicateur ressemble à la lancette du barbier. Un chirurgien va voir un malade et trouve une tumeur toute pleine de pus. S'il n'ouvre pas cette tumeur, s'il ne fait pas une large entaille, le

malade est en danger de mort. Alors il enfonce profondément sa lancette dans la chair. Le malade crie : Vous me tuez. Pour l'amour de Dieu, laissez-moi tranquille ! — Mon ami, lui dira le chirurgien, il le fallait, autrement votre mal était inguérissable. — Celui qui prêche la vérité ressemble au chirurgien. S'il frappe où il sait qu'est le mal, le malade se frotte et dit : Voilà un prédicateur qui parle bien durement; il est trop sévère ! — Mon ami, ce n'est pas moi qui te parle, c'est Dieu qui t'instruit par ma bouche... » (1).

Bourdaloue eût-il désavoué Menot disant à ses confrères : « Le prédicateur doit parler non seulement avec ses lèvres, mais encore avec son cœur? Une sainte prédication ne ressemble nullement à la flûte du baladin qui n'est faite que pour amuser nos mondains. Elle doit être rude et âpre pour reprendre les vices. Plût à Dieu que nos prédicateurs eussent une étincelle du feu qui embrasait saint Paul, quand il prêchait le peuple de Dieu » (2).

On a donc trop médit, ce me semble, des sermonnaires du genre de Menot, et de Menot tout particulièrement. Ce n'étaient ni des bouffons, ni des cyniques ; c'étaient des orateurs essentiellement populaires, qui parlaient la langue du peuple et que le peuple goûtait et suivait avec fruit, car ils étaient, — personne n'en disconviendra, — les apôtres les plus fervents de la morale et de la liberté.

(1) XLVIII, 3.
(2) VI, 3.

III

SERMON SUR L'ENFANT PRODIGUE[1]

En l'Euangile de ce iour d'huy (2), sont trois points a noter, a scauoir :

1° L'esloingnement du pecheur a detester : *Abiit in regionem longinquam.*

2° La conuersion du pecheur penitent a imiter : *In seipsum reuersus.*

3° L'accueil du pere a mediter : *Patris receptio recolenda.*

En escoutant le texte de l'euangile de ce iour d'huy, o peuple chrestien, y a matiere a deplorer l'estat de ceste miserable vie, pleine de pechez et de maux : y a aussy matiere a considerer la debonnaireté de Dieu,

(1) G. Peignot (*Prædicatoriana*) donne, presque en entier, le texte latin des sermons de Menot *sur l'Enfant prodigue* et *sur la Madeleine* (pages 53 et suiv.). J'y renvoie le lecteur.

Voir Menot : *Sermones quadragesimales*, etc. (Parisiis, 1530, in ædibus Francisci Regnault), folio CXIX, col. 3 et suiv., pour le sermon *sur l'Enfant Prodigue ;* et folio CLIX, col. 4 et suiv., pour le sermon *sur la Madeleine.* — N.-B. Nous avons fait imprimer en petites capitales tous les passages cités en français dans le *Recueil* de Menot.

(2) Luc, XV.

veu que oncques homme n'a tant souffert de son amy, oncques pere n'a tant souffert de son filz comme le Christ a souffert de noz pechez. Pour ce qu'il recepuoit a misericorde tous pecheurs repentans, murmuroient les Pharisiens de la bonté de Dieu ; pour ce que le Seigneur estoit piteux aux pecheurs, ils disoient que ne debuoit tel personnaige menger auec eulx. Mais, o mon Dieu, estoit nécessaire et utile que la chose fust ainsy, veu que si n'auiez esté auec les pecheurs, moult seroient huy dampnez a tous les diables. Car disoient les Pharisiens aux disciples de luy : « Pour quoy vostre maistre, si vray est qu'il est sainct, comme il dict, conuerse il tant souuent auec les publicains ? » Tout ainsy, quand parle le prescheur des faultes des pecheurs, iceulx scachant qu'ils sont touchez AU VIF, disent: « Pour quoy dict il cela? Poinct n'auoit besoing de dire ce mot. »

« Le luxurieux a ouï, et cela desplaira a luy, et il le reiectera derriere son doz; mais toute parole qu'entendra le saige, il la louera et a soy l'applicquera, *Audiuit luxuriosus, et displicebit illi, et projiciet illud post dorsum suum ; sed verbum quodcunque sapiens audierit scius, laudabit et ad se adjiciet.* » (*Eccli.*, XXI, 18). La vraye pitié est qu'on ne doibt tous iours exercer vengeance sur ceulx qui ont peché. Adoncq, pour que le Seigneur fist taire ces murmures, leur donna il ceste parabole :

Auoit vng pere deux filz, des quelz se monstra le cadet plein de folie, car il auoit la teste legiere. C'ESTOIT VNG ENFANT PLAIN DE SA VOLONTÉ, VOLAGE, VNG MIGNON, VNG

VERT GALLANT. Quand il en vint à se congnoistre, SA FORCE, SA IEUNESSE, SA BEAUTÉ, ET QUAND LE SANG LUY FUST MONTÉ AU FRONT, il alla vers son pere, deliberé comme vng pape, et luy dist : « Mon pere, me donnez ce que me doibt reuenir de vostre bien. *Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit.* » O mon pere, plus ne suis dans ung aage ou ie doibue estre submis aux verges. Saige assez suis ie, et plus ne fault que soye en tutelle. Ie me conduiray bien moy mesme. Ma mere est defuncte : elle nous a laissé du bien ; faites moy ma part. Or ça, mon pere, nous sommes deux filz : bastard ne suis ; ainsy, quand a Dieu plairoit DE FAIRE TANT POUR VOZ ENFANS Q'ALLISSIEZ DE VIE A TRESPAS, poinct ne me desheriteriez ; mais i'aurois ma part tout ainsy comme mon frere. Ie congnoy les coustumes et loix de mon pays, que, vous viuant, n'ay nul droict sur voz biens : ce pendant ie suy vostre filz et vous me aymez. Doncq vous prye que me laissiez la part qu'auez resolu me laisser par testament. Si vous semble dur d'en deffaire si tost voz mains, vous prye que me donniez ce iour d'huy ce que vous plaira. « O ieunes gens, VOYES icy LA FORME ET LE PATRON OU A ESTÉ PRINSE VOSTRE VIE ! Quand venez a vous congnoistre, vous cerchez a prendre du bon temps. Et, veu que, SANS MONSIEUR D'ARGENTON, on ne faict rien, ie cuide que le liure de vie de voz peres moult vous ennuye. Mais dont vient arrogance si grand ? dont tant d'audace en cettuy ieune homme ? CERTE, c'est qu'il estoit VNG ENFANT PERDU, comme tant y en a au iour d'huy, lequel n'estoit resté long temps assez soubz la ferule du maistre. Le pere de luy, craingnant le contrister, et voyant que son

filz ainsy le tourmentoit, luy donna sa part, chose que ne debuoit faire. O combien y a maintenant de peres et meres d'enfans prodigues, mettans de bonne heure, DE PEUR DE FAILLIR, la corde au col de leurs enfans, la quelle tost ou tard les estranglera ! Ils leur baillent argent qu'ils scauent bien qui sera despendu au ieu de cartes, ou aux dez, auec des garses, en des tauernes. VELA BEL ESTAT! Eh! Seigneur Dieu, mieulx vauldroit que telz enfans oncques ne fussent venus au monde, que soy gouuerner ainsy et offenser Dieu ! [Ouy], mieux vauldroit poinct n'auoir d'enfans. QUAND CE FOL ENFANT ET MAL CONSEILLÉ eut sa part d'heritaige, n'estoit question de la porter sus luy : pour ce, viste IL EN A FAICT DE LA CLICQUAILLE : IL LA FAICT PRISER, IL LA VEND, et met LA VENTE dans sa bourse. Quand il vist tant de pieces d'argent ensemble, fut moult ioyeulx, et dist à part soy : « Ho ! vous ne resterez pas tous iours ainsy ! » Il commença soy regarder : « Eh, quoy ! vous estes de tant bonne maison, et estes HABILLÉ COMME VNG BELISTRE. Fault a cela aduiser. » Adoncq, enuoye cercher LES DRAPPIERS, LES GROSSIERS, MARCHANS DE SOYE ET SE FAIT ACOUSTRER DE PIÉ EN CAPE : N'Y AVOIT QUE REDIRE AU SERVICE. Quand se vist de belles chausses D'ESCARLATE BIEN TYRÉES, LA BELLE CHEMISE FRONSÉE SUS LE COLET, LE POURPOINT FRINGUANT DE VELOURS, LA TOCQUE DE FLORENCE A CHEVEUX PIGNEZ (1), et quand sentit CE DAMAZ VOLLER SUS LE DOZ, il se

(1) Voici comment le petit père André, au XVII[e] siècle, — pendant la Régence, — a décrit l'équipage de l'Enfant prodigue : « Il avoit six beaux chevaux gris pommelez, un beau carrosse de velours rouge avec des passements d'or, une belle housse dessus, bien des armoiries, bien des pages, bien des

dist : « OR ME FAULT IL RIENS ? NON, TU AS TOUTES TES PLUMES : IL EST TEMPS DE VOLLER PLUS LOING. Tu es trop prez de la maison de ton pere pour bien faire tes affaires. Enfans qui ont tous iours dormy au fouyer ou dans le giron maternel (1), ne scauent rien de rien, ET NE SERONT IAMAIS QUE NYCES ET BEGAUZ. BRIEF, QUI NE FREQUENTE PAYS ne voit rien. MON PERE M'A AVALLÉ LA BRIDE SUS LE COL ; il m'a donné la clé des champs : il est temps de prendre [ta vollée]. Et a quoy sert de rester si long temps icy? » — » Adoncq, alla en vng pays loingtain. *Abiit ergo in regionem longinquam.* » « Plust a Dieu que ne te fusses esloingné de ton père ; poinct n'aurois congneu les ennuys de la vie ! *Utinam non recessisses a patre, impedimentum nescisses ætatis !* » (2) — Voyant son pere qu'il ne reuenoit, (car il n'ecripuoit a son pere, c'estoit le moindre de ses soucys), et ne recepuant nulles nouuelles de son filz, cuidoit qu'il fust mort.

Mais, mon frere, [me direz vous], nous voudrions bien scauoir comme il se gouuerna aprez son depart, et ce qu'il fit de tant d'argent qu'auoit emporté loing de chez soy. Ie vous le vay dire. Dans l'euangile de ce iour d'huy, y a quatre choses escriptes en la legende de celuy glorieux martyr, quatre leçons qui n'en valent mie vne boune, des quelles pourrons nous con-

laquais vestus de jaune passementé de noir et de bleu. » — Détail piquant, c'était le train et la livrée de M^me^ de la Trémouille, qui assistait au sermon. (Voir Jacquinet, *Les Prédicateurs au XVII^e^ siècle, avant Bossuet*, 2^e^ édit., p. 303).

(1) *Patris*, éd. de 1530. — *Matris*, éd. de 1519. Nous avons suivi cette dernière leçon.

(2) *Ambrosius.*

gnoistre TOUT LE TU AUTEM du regime de vie de cestuy malheureux.

– Premiere leçon. — Les appetits de la chair. *Carnalitas.* « Il dissipa son bien en viuant dans la crapule. *Dissipauit substantiam suam, viuendo luxuriose.* »

— Seconde leçon. — La paoureté qui le presse. *Vrgens egestas.* « Une famine eut lieu en cestuy pays. *Facta est fames in regione illa.* »

— Tierce leçon. — L'esclauage. *Seruilitas.* « Il se mit au seruice d'vng des habitans. *Adhæsit vni ciuium.* »

— Quarte leçon. — L'orde necessité. *Vilis necessitas.* « Il eust esté bien ayse de se rassasier des escosses que mangeoient les pourceaux. *Cupiebat saturari de siliquis porcorum.* »

Premiere leçon. – CEST ENFANT GASTE, MONDAIN, ET DE FIER COURAIGE, quand il fut bien dans ses pompes, se liura A L'EXERCICE DE TOUTE MESCHANCETÉ ET PAILLARDISE, et pour mettre le comble a sa tres vilaine vie, faisoit chascun iour banquets AUX VNGS ET AUX AULTRES, TENOIT TABLE RONDE ; RIENS N'Y ESTOIT ESPARGNÉ. Il auoit chascun iour en son hostel des baladins qu'il louoit, DES GARSES ET DES TRUANDES assises prez de soy, a dextre et a senestre. Par telle vie luxurieuse et molle dissipa il son auoir, « CAR celuy la qui fait grand chere sera dans la paoureté, et celuy la qui aime le vin et les viandes poinct ne s'enrichira. *Qui enim diligit epulas in egestate*

erit, et qui amat vinum et pinguia non ditabitur » (1).

Il dissipa, dis ie, des biens de quatre sortes :

Biens temporels — corporels — de l'honneur — de la grâce diuine.

Pour la prime sorte de biens (temporels) : Celuy la qui va auec des garses perdra sa substance. *Qui miscetur scorto perdet substantiam* (2). O, que de biens sont au iour d'huy perdus EN TELLES PIMPRENELLES. Car icelles malheureuses rongent LEURS PAILLARS IUSQUES AUX OS : fault qu'elles aient LES ROBES DE FIN DRAP, LES RICHES PANNES. BRIEF, C'EST VNG GOUFFRE DE TOUS BIENS. Au iour d'huy moult peuuent en tesmoingner. Songez aux prebstres qui ont tant de biens d'eglise, et ce pendant, en fin d'année, ont debtes pour reste, veu que tout est despendu pour des femmes et pour complaire a leur ventre. Supposons en vne maison VNG HOMME LE MEILLEUR MESNAGER DE LA VILLE, qu'il ait VNG TRES BON MESTIER, QU'IL SE TUE DE BESONGNER ; ce pendant, en fin de sepmaine, rien n'a mis de costé : a peine a il de quoy viure. Et dont vient ce ? cela vient de ce que sa femme est mauuaise mesnagere : n'y aura en la maison OR NE ARGENT, LINGE, DRAP, PLAT NE ESCUELLE ASSUREZ.

[Remarquez, d'abondant, la figure de la Genese, au subiect de Dyna, fille de Jacob et le mal qui aduint de son viol.] (*Gen.* XXXIV). (3)

(1) *Prov.* XXI, 17.

(2) *Prov.* XXIX, 3. La Vulgate met : « Qui nutrit scorta... »

(3) Les mots que nous mettons entre [ ] sont, à n'en pas douter, une indication donnée aux prédicateurs par le rédacteur du sermon.

Pour la deuxiesme sorte de biens (corporels): « Celuy qui commet fornication peche contre son corps. *Qui fornicatur, in corpus suum peccat* » (*Corinth.* I, VI, 18). Pour quoy pouuez vous veoir au iour d'huy VNG HOMME HAULT, GRAND ET SI BIEN PRINS DE TOUS SES MEMBRES, de trente ans, auquel aage deburoit estre la force de l'homme ; et ce pendant il est rompeu, cassé; IL S'EN VA TOUT PAR PIECES. « Ne scauez vous que celuy qui s'unit a vne ribaude deuient vne mesme chair ? *An nescitis quod qui adhæret meretrici vnum corpus efficitur ?* » (*Corinth.* I, VI, 16). Dont vient ce, si non DE PAILLARDISE ET MESCHANCETÉ, veu que, a cause de ce peché mauldit, le Seigneur abat tellement le fleau de sa iustice sur leurs espaules qu'ils en restent EGRENEZ.

Pour la tierce sorte de biens (de l'honneur) : « Tu as mis blasme en ta gloire et pollué ta lignée, en induisant courroux sur tes enfans et les incitant a folie. *Dedisti maculam in gloria tua, et prophanasti semen tuum inducere iracundiam ad filios tuos et incitari stultitiam tuam* » (1).

[L'Ecclésiastique] parle icy de Salomon, car aprez qu'il a loué Salomon de sa sagesse, gloire et richesses, il dit aprez cela qu'il a tout gasté : « Tu as incliné tes cuisses aux femmes; tu as esté assuieti en ton corps, etc. *Inclinasti femora tua mulieribus : potestatem habuisti in corpore tuo : dedisti maculam in gloria tua,* » etc.

I'ose dire que si y avoit vng chœur de danse de tous les folz qui ont existé depuis le commencement du

(1) *Eccli.*, XLVII, 21, 22.

monde, Salomon auroit la marotte, comme estant de tous le plus fol.

Pour la quarte sorte de biens (grace diuine) : « Mon esprit ne restera poinct a tous iours auec l'homme, car il est chair, ce qui est à dire qu'il vit charnellement. *Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est*, id est *carnaliter vivit.* » (*Gen.*, VI, 3).

IIe leçon. — La seconde leçon est au subiect de la paoureté en laquelle cettuy malheureux est tombé. « La misere et la honte sont pour celuy qui abandonne la discipline. *Egestas et ignominia ei qui deserit disciplinam.* » (*Prov.*, XIII, 18). Et veu que paresseux estoit et faineant, la paoureté et misere tost arriuerent sus luy. « La paoureté viendra comme vng voyageur, et la misere comme vng homme armé. *Veniet tibi quasi viator egestas, et paupertas quasi vir armatus* » (1). Aprez que tout eust esté dissipé auec des garses, des ribauds, des baladins et des ROSTISSEURS, quand sa bourse fut vuide, ET QU'IL N'Y AVOIT PLUS QUE FRIRE, DE MONSIEUR LE BRAGARD, CHAUSSES ET POURPOINT CHASCUN EMPORTOIT SA PIECE, de sorte que en brief temps MON GALLANT FUT MIS EN CUEILLEUR DE POMMES, HABILLÉ COMME VNG BRULLEUR DE MAISONS, NUD COMME VNG VER. A peine luy resta vne chemise, NETTE COMME VNG TORCHON, NOUÉE SUR L'ESPAULE POUR COUVRIR SA PAOVRE PEAU, SI BIEN L'AVOIENT ENTRETENU EN SA PROSPERITÉ ET EN SES POMPES CES GALOISES ; les quelles voyant qu'il n'auoit

(1) *Prov.*, VI, 11.

plus DE QUOY, ne biens ne vestemens, et qu'AUTOUR DE LUY N'Y AVOIT RIEN SI FROIT QUE L'ATRE, IL (*sic*) ONT COMMENCÉ A DIRE AUX AULTRES : « CELUY LA EST PLUMÉ ET ESPLUCHÉ. » Elles se sont gaussées de luy, et l'ont abandonné en telle misère. Plus n'oyoit on de baladins en ceste maison ; plus ne venoient LES COMPAIGNONS SANS SOUCY. Vela la façon de faire de tels compaignons, ET DE TELLES RUSÉES. Pour quoy, dict l'Ecclesiastique : « Si tu luy fais largesses il te recepura ; mais si tu n'as rien, il t'abandonnera. Si tu as de quoy, il viura avec toy et te vuidera, et enfin n'aura de toy nulle pitié, QUAND IL N'Y AURA PLUS QUE FRIRE. *Si largitus fueris, assumet te, et, si non habueris, derelinquet te : si habes, conuiuet tecum et euacuabit te, et ipse non dolebit super te... Et in nouissimo deridebit te* » (1).

Quand tout fut despendu, fut question d'emprunter a ceulx auecques lesquelz il auoit n'a gueres ses biens dissipez. Mais nul ne luy donnoit. Luy mesme va deuers eulx : ON LUY FAICT VISAIGE DE BOIS. Chascun luy tourne le doz : IL N'AVOIT PLUS QUE FRIRE ET QUE METTRE SOUBZ LA DENT. Et, d'abondant, pour augmenter sa misere et affliction, MAL SUR MAL N'EST PAS SANTÉ, y eut vne grande famine en ce pays, et cettuy jeune homme delicat le quel parauant se remplissoit de morceaux friands, n'auoit pas de pain a sa suffisance. Il commença en manquer, et reflechir en soy mesme : « Il faut que tu viues quelque part. De retourner deuers ton pere, n'en est aucunement question. SY HARDI, IL TE FEROIT BEAU VOIR ».

(1) *Eccli.*, XIII, 5 et 599.

III[e] leçon. — Miserable esclauage. *Misera seruilitas. Quia adhæsit vni ciuium.* Il alla treuuer vng riche homme et luy dit : « Monsieur. si plaist a vous, ayez pitié de moy, ie vous en prye ; METTEZ MOY EN BESONGNE, a celle fin que puisse gaigner ma vie a vostre seruice, car I'ENRAIGE DE FAIM ». Ce riche homme se retourne et le regarde de la teste aux piés. Ho ! LES BONNES IOUES qu'il auoit gaignées en bons festins n'estoient pas du tout perdues. Aussy luy dit il : « Mon amy, autant qu'en puis iuger A VOSTRE MINE ET A VOSTRE TRONGNE, ce n'est mie vostre besongne de seruir. Que ie voye voz mains. Bien voy ie qu'au temps passé auez peu gousté DE CESTE TOSTÉE DES SERVITEURS. Oultre plus, tout est si cher ceste année que nul ne veult PRENDRE GENS EN BESONGNE. QUEL MESTIER SCAVEZ VOUS FAIRE ? » — « HELAS, SEIGNEUR, NUL MESTIER N'AY APPRINS. » — « En quoy doncq me voulez vous seruir? » - « Helas! Seigneur, ie ne demande prou pour mon loyer : pour tant demande ie de quoy subuenir a ma despense. » — « O mon filz, la grand misere en laquelle vous voy me touche de compassion. I'ay EN VNE FERME, CY PRES HORS LA VILLE, vng grand troupeau de pourceaux. Si les voulez garder, ie veulx bien; ie ne peux vous donner mieulx. » Et le paoure se loua pour les pourceaux garder. Oh ! que n'eut pas a souffrir cettuy malheureux POUR VNG ENFANT DE BONNE MAISON QUI N'AVOIT PAS ACOUSTUMÉ CEST ORDINAIRE !

IV[e] leçon. — Orde necessité. *Vilis necessitas.* Il couchoit quasy tous les iours emmy les champs auec ses bestes, mengeoit quant et elles et desiroit remplir son

ventre des escosses que mengeoient les pourceaux, et nul ne luy en donnoit. *Et cupiebat implere ventrem de siliquis quas porci manducabant, et nemo ei dabat.* Quand reuenoit des champs a la vesprée, il auoit vng ventre enraigé de faim, et quand venoient les seruiteurs de la maison apporter LA MENGEAILLE des cochons, il tendoit son escuelle, et nul ne luy en donnoit. Il voyoit en ceste riche maison des seruiteurs et seruantes tant bien traictés, TANT BIEN NOURRIS ET TANT BIEN COUCHÉS, et nul de luy n'auoit cure. Il mengeoit auec les pourceaux des lauures de vaisselle, et encore ne pouuoit il se rassasier, et la faim le contraingnoit a mettre la teste EN L'AUGE DES POURCEAUX. Quand ce vint l'hyver, n'auoit rien pour soy guarantir de la froidure; aussy tomba il en vne misere plus grande que par auant et tout son paoure corps estoit reduit a rien. A grand peine pouuoit il se tenir sur ses piés; les ROGNES luy mengeoient le doz; les cheueux luy tombaient de la teste, et les ongles des doigts; il auoit le visaige si affreux et ord que grand pitié estoit de le veoir. Aussy estoit il en grand peine et tristesse, car, comme dict Boëce : « Parmy tous les genres de malheur, le plus triste est de se ramenteuoir en sa misere que on fut heureux. *Inter omnia genera infortunii, infelicissimum genus est meminisse in miseriis fuisse felicem.* » Adoncq ce malheureux, cest enfant perdu, cest enfant gasté, se voyant en tant piteux estat, se ietta à terre en plourant. Il disoit : « O miserable, et venu sur terre en vng jour de malheur ! helas ! helas ! OR AS TU BIEN IOUÉ TA FOLIE ! Ores, tu menges auec les bestes, comme vne beste. Tu as esté bien trompé et

mal conseillé. Et qui auroit cuidé que fusses venu en tel estat? Tu as bien mengé TON PAIN BLANC LE PREMIER. Tu es de si bonne maison, et supportes cela! O, si ton pere te voyoit ainsy, auquel tant es obligé, et qui si tendrement t'aymoit, LAS, je cuide qu'il ne te recongnoistroit mie. Si i'auois sceu demourer en sa maison, i'auois tout mon saoul, et ores ie meurs sur piés DE MALE ET ESTRANGLANTE FAIM, en la plus profonde paoureté et misere, moy qui iadis, en la maison de mon pere, auois seruiteurs A MON COUCHER ET A MON LEVER. Et a ceste heure suis ie le seruiteur des pourceaux. Ha! malheureux et infortuné, I'AY BIEN CHANGÉ D'ESTAT. « Combien de mercenaires, en la maison de mon pere, sont gorgés de pain, et moy icy ie creue de faim. *Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, et ego hic fame pereo!* Ie scay que feray. A MAL FAICT NE GIST QUE AMANDE. Mon pere est homme pitoyable et saige; il scait que jeunesse est sotte. « Sottise est attachée au col de l'enfant, a dict le Saige. *Stultitia est alligata collo pueri* » (1). Ie cuide qu'il me baillera pardon. « Ie me leueray donc, et iray a mon pere, et luy diray : « Mon pere, i'ay peché contre le ciel et contre vous. *Surgam et ibo ad patrem meum, et dicam ei : Pater, peccaui in cœlum et coram te* ». O blasphemateurs, vsuriers, voleurs, macquereaux, paillars et garses, et tous vous qui ressemblastes l'enfant prodigue pendant vostre vie, ressemblez luy, ie vous prye, en sa conuersion. Aprez

(1) *Prov.*, XXII, 15. La Vulgate dit : « Stultitia colligata est in corde pueri ».

qu'il s'est gorgé du peché iusques a satieté, il s'en est degousté, et finablement est reuenu deuers son pere. Voulez-vous, o pecheurs, reuenir deuers vostre pere, le quel si long temps vous a attendu auec si grand douceur? Ce malheureux, aprez auoir ioué la farce, a ioué la moralité, et en ceste moralité y a trois parties :

1° La congnoissance de son estat. *In se reuersus.*

2° La contrition du cœur. *Surgam et ibo ad patrem et dicam ei : Pater, peccaui in cœlum et coram te.*

3° La satisfaction obligée. *Fac me sicut vnum ex mercenariis tuis.*

« Remply leur face d'ignominie, dit le Psalmiste, et ils chercheront ton nom, Seigneur. *Imple faciem eorum ignominia, et quærent nomen tuum, Domine...* » (1). Et la seule vexation donnera entendement à l'ouye... *Et sola vexatio intellectum dabit auditui* (2)... Et la peine ouurira les yeux que ferme le peché. *Et oculos, quos culpa claudit, pœna aperit* (3).

Tout ainsy que la faim fait le loup sortir du boys, par ainsy celuy qui auoit esté aueuglé par le plaisir, ores accablé de misere, gisant a terre, disoit, soy lamentant : « O malheureux, plus malheureux que le plastre qu'on bat tous les iours, tu es completement RONGÉ DE VERMINE, QUASY TOUT INFECT ET POURRY, tu creues de faim. « O combien de mercenaires, en la maison de mon pere, sont gorgez de pain, et moy icy ie creue de faim. *Quanti mercenarii in domo patris mei abun-*

(1) *Psalm.*, LXXXII, 17.
(2) *Is.*, XXVIII, 19.
(3) *Gregorius*, super Lucam.

dant panibus, et ego hic fame pereo! » Cela dict, se leue de terre, et reprend couraige : le cœur luy reuient et il dit en soy mesme : « O mon pere, vous estes tant doulx, tant gratieux pour vng chascun ! oncques ne me distes mot desplaisant. I'ay demandé ma part, et me l'avez octroyée sans nulle doubte ; et moy, miserable, l'ay honteusement deuorée. Ha ! mon pere, si i'allois huy vers vous, me recongnoistriez vous ? Ie cuide que non. Quelle chose que aye faicte, ie cuide que aurez pitié de moy. Du reste, me tiendray a la porte de vostre chasteau, et les seruiteurs de la maison me feront l'aumosne comme a vng paoure, et cuidé ie que ils auront de moy pitié plus que des aultres paoures. Helas ! ie suys le filz de la maison ». Adoncq, l'esprit reconforté, laissa la, emmy le champ, ses pourceaux, print son baston sur le quel il s'appuyoit, et sur ses paoures iambes retournoit en son pays, SEC COMME BRESIL, AVEC VNG PETIT ROQUET qui luy arriuoit a peine aux GERREZ, ET TANT ALLA DE HAYE EN HAYE ET DE BUYSSON EN BUYSSON que arriua iusques dessus la terre de son pere. Quand de loing aperceut le chasteau de Monsieur son pere, et la maison en laquelle estoit né et auoit esté nourry, et dont estoit sorti tant gay, tant ioyeux, tant deliberé, en tel apparat, tant bien fourny d'or et d'argent, tant bien vestu de riches habits... et ores reuenoit defaict, defiguré comme si on l'auoit sorti de terre, VESTU COMME VNG BELISTRE. Quand fut proche, il marchoit a petits pas, soy frottant les espaulles contre les murs du chasteau, tant que finablement arriua deuant la porte, la quelle toutes fois par vergongne n'osa passer. Comme il s'estoit arresté la,

de fortune yssoit vng des seruiteurs de la maison, le quel tost courut deuers le pere de luy, disant : « Monsieur, ie suis le plus deceu du monde, ou bien i'ay veu Monsieur vostre filz. » — « Quel ? » — « Ie veux dire le cadet, le quel, aprez qu'il eust receu sa part, s'en est allé, et du quel n'avez ouï nouuelles si long temps a. » Le paoure pere tost descendit en la basse cour et vint a la porte. Veit CE GALLANT, CE MALOTRU, et dist en soy mesme : « Est ce mon filz ? Ho, non. Mais sy ; mais non ; mais ouy, c'est luy et non vng aultre ; ie ne me trompe mie. » Il s'approucha de son filz, le quel, si tost que veit son pere, se ietta a terre, a genoulx, et le pere DESSUS (penché sur lui), le serre, l'embrasse et ne se peut saouler [de l'embrasser]. Poinct n'attendit que son filz le saluast, s'excusast et confessast sa faulte ; ains tout aussy tost, en l'embrassant et plourant de ioye, luy dist : « O mon filz, ou auez vous esté, et comme vesquites vous au temps passé, que ie vous voy quasy mourant ? » Il appela ses seruiteurs et leur dit : « O mes amis, voicy l'heritier que ie aymois. » Les seruiteurs ne scauoient de quoy s'agissoit. Le filz, tous iours a genoulx, disoit : « O pere tres bening, ne suy digne d'entrer en vostre maison la quelle i'ay polluée, ne d'auoir vostre heritaige le quel i'ay dissipé : donnez moy tant seulement le reste de voz seruiteurs. » Mais le pere, esmeu de pitié, ne luy a reprouché ses sottises du temps passé, ains luy a dict : « TU ES MON AMY ET MON MIGNON. » Et a dict a ses seruiteurs : « Allons, allons, donnez luy des accoustremens tous neufs. » Il fist tuer vng veau, des plus gras qui estoient en l'estable. Il inuita ses voisins a la feste, et les fist danser en chœur.

Tous ceulx du villaige estoient estonnez et se demandoient : « Quelle feste y a il ce iour d'huy en la maison de nostre maistre ? Est-ce qu'il marie sa fille ? Y a il nopces chez luy ? » — « Non, ce dit il, mais mon filz estoit mort et il est ressuscité, et ie luy fay VNG JOLI BANQUET. » Ce pendant que l'on celebroit ceste feste en la maison du pere, le filz aisné reuenoit des champs, le quel de tout cela rien ne scauoit. Quand fut prez de la maison, il veit vne grand troppe de gens les quels s'esbaudissoient aux alentours de la maison ; veit les cheminées qui fumoient, les baladins qui sonnoient de leurs instrumens ; et voyant que on menoit grand tapaige, ne scauoit que pourpenser. Il rencontra vng seruiteur au quel soy informa : « Que signifie tout ce que ie oy ? Quelle feste y a il en la maison ? » Or luy dist le seruiteur : « Vostre pere s'esiouit a merueille, veu que vostre frere est de retour. » — « Mon frere ? et comme est il reuenu ? Est il reuenu en honneste accoustrement, tel comme il est parti ? » — « Voire, il est reuenu, ains reuenu est il en la plus grand misere, et parfaictement nud. » — « C'est vray ? Eh bien ! certes, n'entreray ie huy en la maison, en mespris de luy. » — Adoncq, alla ce seruiteur vers le pere et luy dist : « Vostre filz aisné est la dehors, et a iuré que point il n'entrera, en mespris de son frere pour le quel vous faites huy feste. » Adoncq alla le pere a la porte pour accoiser l'esprit de son filz aisné. Et cettuy filz luy dist : « Comment, mon pere, vous estes tant ASSOTÉ ET ABUSÉ DE CE PAILLARD ! Tous iours vous fus obeyssant : nulle chose ay faicte pour desplaire a vous : tous iours me suis efforcé augmenter les biens de la maison ; i'ay vescu sans reproche, et ce pendant

oncques ne me donnastes chez vous vng jour de liesse. ET POUR VNG COQUIN, POUR VNG MARAUT, POUR VNG BELISTRE, POUR VNG PAILLARD, le quel a dissipé vostre bien auec des garses et vne vilaine compagnie, dans l'yvrongnerie et la crapule, qui de son vouloir propre s'est banny de vostre maison, et par ses beaux faicts a procuré a TOUTE NOSTRE RACE vng deshonneur irreparable; et encore pour que soit plus congneue nostre honte d'vng chascun, vous mandez tous noz voisins a fin qu'ils soient tesmoings DE CE CHIEF D'ŒUVRE. Ha, mon père, pour vng tel filz, FAULT IL FAIRE TANT DE CAQUET, TANT DE HAHA ! » Voyant le pere le couraige de son filz tant esmeu, s'efforça saigement l'accoiser par doulces paroles, et luy dist : « Mon filz, vous estes chascun iour avecques moy, et tout ce que i'ay est a vous. *Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt.* » He ! mon filz, ie veulx bien que scachiez que NOUS N'AVONS RIENS PARTY ENSEMBLE. Tout ce que i'ay, il est vray, ne l'espargnez mie. »

[Sur cela, que le pere luy donna sa premiere robe, agitez la question si les biens reuiennent par la penitence, etc. Voyez ce que disent les docteurs...] (1)

(1) Indication fournie par le rédacteur aux prédicateurs qui voudraient ajouter une nouvelle réflexion au sermon de Michel Menot. — On peut encore admettre que, pour une raison que nous ignorons, le rédacteur n'a pas pu donner en entier la fin du sermon de Menot, et qu'il s'est contenté d'indiquer aux predicateurs la réflexion par laquelle Michel Menot avait conclu.

Ajoutons que très peu de sermons de Menot sont terminés. Voici quelles étaient généralement les formules finales : « .... pour arriver à la gloire céleste par la grâce du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il. » (CXLVIII, 3) — « ... pour arriver au paradis où daignera nous conduire, je l'espère, celui qui vit et règne dans les siècles des siècles, Ainsi soit-il. » (CC, 2).

FRAGMENTS

DU SERMON SUR LA MADELEINE

Prêché le jeudi après le dimanche de la Passion (1)

Magdeleine (2) estoit dame terrienne du chasteau de Magdalon, et si saige que c'estoit merueille d'ouïr parler de sa sagesse et preud'homie. O Magdeleine, comme estes vous venue a cest inconuenient qu'ayez esté appelée grand pecheresse? Et ce n'est mie sans cause, car fustes vous mal conseillée. Elle fut livrée a trois conseillers qui la mirent en tel estat, a scauoir :

1° la beauté du corps,
2° les biens temporels,
3° l'excessiue liberté.

. . . . . .

... La prime cause de la perdition de ceste femme, C'EST VNE GRAND BEAUTÉ DE CORPS QU'ELLE AVOIT. IL SEMBLOIT

(1) Pour ce sermon, nous nous contenterons de traduire la partie narrative.

(2) Dans l'exorde de son sermon, Menot (ou le rédacteur) renvoie le lecteur au sermon de Robert de Licio (Caraccioli sur le même sujet. En effet, Menot s'est très souvent inspiré de son confrère (Cf. J. Labouderie, *Sermons sur la Madeleine*, p. 14).

QU'ELLE FUST FAICTE POUR REGARDER : belle, ieune, PLAINE, VERMEILLE COMME VNE ROSE, MIGNONNE, FRINGANTE. Ie croy qu'elle auoit quinze ou seize ans quand commença viure ainsy, et trente quand reuint a la bonté de Dieu. Comptez combien d'années elle vescut en tel miserable estat. (1) Tous couroient aprez elle pour la veoir : Elle estoit riche ; elle auoit des hommes pour la seruir et FORCE DE BELLES FILLES DE CHAMBRE BIEN EQUIPÉES : elle auoit de beaux et precieux accoustremens, des JOYEAULX et des CARCANS a l'entour de son col.

En second lieu, elle estoit maistresse de ses biens : SON PLAISIR LA GOUVERNOIT. Quand son pere fust passé de vie a trespas, elle estoit pleine de sa volonté. Marthe, sa sœur, n'osoit luy dire mot.... ELLE VIVOIT A SON PLAISIR, ET FAISOIT DES BANQUETS : auiourd'huy elle inuitoit l'vng, demain l'aultre, et ainsy les iours et nuicts se passoient a iouer et a baller.... VELA VNG TRES PITEUX ESTAT POUR VNE IEUNE DAME !

..... Voyons comme elle pût estre si tost changée, VEU ET CONSIDERÉ qu'elle estoit si mauuaise.... CESTE PAOVRE SOTTE ABANDONNÉE estoit dans son chasteau. LE BRUIT COUROIT DESIA PAR TOUTE LA JUDÉE ET LE PAYS DE GALILÉE. Tous, en beuuant et mengeant parloient d'elle et de sa vie. Marthe, sa sœur, craingnant Dieu et aimant l'honneur DE SA LIGNÉE, TOUTE HONTEUSE DE LA HONTE DE SA SŒUR, voyant que tous parloient de SA SŒUR ET DE SES BEAUX MIRACLES, vint deuers elle, disant : « O ma sœur, si nostre pere viuoit encore, le quel tant

(1) Ici le rédacteur met une indication assez curieuse : « Touchez ce poinct sobrement. *Sed de hoc sobrie.* »

vous aymoit, et s'il oyoit ce qu'on dit de vous de par le monde, CERTE VOUS LUY METTRIEZ LA MORT ENTRE LES DENS. Vous faictes grand honte a vostre lignée ». — « ET DE QUOY ? Que voulez vous dire ? » — « Hellas ! ma sœur, il n'est besoin d'aller plus oultre... Vous scauez que ie veulx dire, et ou gist le poinct. LES PETITS ENFANS EN VONT A LA MOUTARDE ». — « O BIGOTTE ! DE QUOY VOUS MELLEZ VOUS, BELLE DAME ? ET TOUS LES GRANDS DIABLES (DIEU SOIT BENIST !), estes vous ma maistresse ? Qui m'a donné CESTE VAILLANTE DAME POUR CONTROUBLER MA VIE ? Ie scay que i'ay a faire aussy bien qu'vne aultre : i'ay du bon sens assez POUR ME SCAVOIR GOUVERNER. C'EST SI BELLE CHOSE QUE DE NE PENSER QUE DE SOY MESMES. » — Marthe la prioit d'aller au sermon, et de consulter quelque homme de bonne vie. Magdeleine dist a son portier : « Ne me laissez mie entrer dans ce chasteau CESTE ENRAGÉE DE SŒUR QUI NE NOUS AMAINE CEANS QUE TOUTE DIVISION ET RIOTTE, la ou ne souloient estre que chants de liesse. » — Marthe scauoit que Magdeleine de sa nature estoit amoureuse et aymoit les beaux hommes. Elle reuint a la maison de sa sœur, et luy fit dire qu'elle vouloit parler a elle, mais non de deuotion ; elle n'a tant seulement qu'vng mot a dire sur quelque chose de nouueau qui se passe a Ierusalem. Elle entre, car on luy permet d'entrer, pourueu qu'elle ne se mesle pas de PRESCHER LES AULTRES comme n'a gueres. Elle faict la bonne apostre, comme si elle vouloit folastrer, et dit a sa sœur : « O ma sœur, vous seriez bien heureuse, si vous pouuiez voir vng homme qui presche a Ierusalem. Il est plus beau que tous ceulx que vistes oncques : IL A SI BEAU MAINTIEN, IL SCAIT SI BIEN SON ENTREGENT ; VOUS NE

VISTES IAMAIS LE PAREIL. Ie croy ferme que si vous le voyiez, seriez amoureuse de luy : il est dans la fleur de la ieunesse. » — A cause de ces paroles, ceste malheureuse commence a prester l'aureille. Le l'endemain, elle manda sa sœur, a la quelle tint ce langaige, disant : « Vous m'avez dict qu'y a vng homme si beau a Ierusalem : ie vous prye que ie le voye ». — Marthe dist : « O ma sœur, ne le voit pas qui veult. Ie cuide qu'il viendra demain a Ierusalem pour la feste ; mais toutes les rues et places seront pleines, car tout le monde court aprez luy pour le veoir ». — Magdeleine, voulant le veoir, et cuidant qu'il seroit amoureux d'elle, appela ses seruantes pour qu'elles se missent en estat d'aller dez le poinct du jour a Ierusalem, et fit jurer a sa sœur qu'elle le luy monstreroit le l'en demain. — Marthe, le jour en suiuant, reuint POUR S'ACQUITTER DE SA PROMESSE et conduire sa sœur a Ierusalem, et la treuua encore au lict. Elle la fist leuer. Magdeleine print ses beaux accoustremens, de l'eau de roses pour se lauer le visage. Elle print son miroir : il sembloit que c'estoit vng bel angelot. Nul ne la pouuoit veoir qui ne tombast amoureux d'elle. Elle enuoya deuant soy des varlets portant FORCE DE CARREAULX DE CRAMOISI, pour luy faire de la place. Marthe voyoit tout cela, et feignoit ne rien veoir, et elle la suiuoit comme si elle fust sa petite seruante. — Le Christ estoit alors au milieu de son presche, ou, par aventure, au second poinct. Et voila Magdeleine QUI VA ARRIVER au sermon. Tout le peuple se leue, luy faisant reuerence, et disoit : « Qu'est-ce? Magdeleine vient ce iourd'huy au sermon ! Depuis quel temps a elle ceste deuotion ?

Voyez ce serpent, comme elle s'est postée face a face deuant le seigneur prophete ! » — Le Christ la recommanda a son pere : il fut amoureux du salut de son ame et la regarda auec les yeux de sa misericorde. Desia il auoit faict la plus grande partie de son sermon : ce pendant il n'en auoit pas tant dict qu'il ne reseruast quelque chose pour Madame Magdeleine. Adoncq, il se mit a detester les vices, bragues, pompes, vanitez et especiallement le peché de paillardise, et [mauldit] ces femmes, les quelles pour un petit plaisir iettent au vent l'honneur d'elles et de leur lignée. Ceste pecheresse recongnut que ces paroles s'adressoient a elle. Quand le Christ ietta les yeux dessus elle, luy sembla qu'on luy auoit donné vng coup d'espee dans le cœur. Lors, soy mit a baisser le visage et les yeux, et le Christ auec vne grande chaleur d'esprit, dist : « O ame miserable, qui as tant faict de pechez, tu t'es mise en peril de damnation..... Reuiens a moy, ie te remettray tes pechez. » — Le presche finy, elle demoura contrite et viuement esmeue, et se mit a pourpenser ce que faire debuoit. Elle regaigna sa maison, et si s'escria : « O Dieu eternel, quelle vie ay menée au temps passé ! ie suis dampnée, si ce bon prophete ne me faict misericorde.... » Elle plouroit a merueille. Son maistre d'hostel luy disoit: « Fault il, pour ouyr vng seul sermon, qu'elle soit si tost recluse et abattue ! Tous les iours d'aultres y vont, qui ne pleurent pas ainsy et n'en font pas plus piteux visaige. Il a parlé pour vous effrayer. Ce qu'il a dict n'est vray ; ne le croyez mie. Ces prescheurs disent ce qu'ils veulent pour effrayer les paoures gens. » — Magdeleine

luy dist : « Allez, allez, ne me parlez mie. O heure infortunée ou ie nasquis, s'il arrive que soye vng iour dampnée ! » — Vinrent les gallans, les amoureux et LES RUSTRES, les quels luy dirent : « Debout, debout, vous faictes ores la BIGOTTE ! Allons a la maison. » — Elle leur dist : « O mes amis, ie vous prye que me laissiez : vous n'avez pas ouï ce qu'a dict ce bon prescheur des peines de l'enfer preparées pour vous et pour moy, si ne changeons de vie. HELAS ! vous ay donné mauuais exemple. Ayez pitié de moy, ie vous prye. » — Le maistre d'hostel luy dist : « Comment, vous estes encore en ceste folie ? Allons desieuner, et aprez cela, vostre couraige en sera meilleur. » — « Oh, dist elle, oncques ne boiray ne ne mengeray, si ne parle a ce bon prophete. » Adoncq fit route vers Bethanie, quitta ses beaux accoustremens, print une paovre petite robe, et alla a pied, elle qui estoit venue a cheual, et dist a part soy : « O malheureuse, comment pourras tu parler a tel personnaige ? il n'aura gueres cure de toy. » — Elle avoit dedans son armoire de l'eau DE SENTEURS la quelle se vendoit au poids de l'or. Elle print ceste eau, vint a Ierusalem ou elle couroit. Tout le monde la regardoit, disant : « Voila Magdeleine, la quelle hier estoit au sermon ! » Les rues par ou elle passoit estoient remplies de ses larmes et de ses soupirs ; mais elle n'avoit cure de ce qu'on disoit d'elle. Elle se mit a cercher de rue en rue, de place en place, de maison en maison : qui ce iour d'huy donnera a disner au prescheur ? On luy dist que c'estoit en la maison de Simon. ... Arriuée en ceste maison, elle commença baisser la teste, et se ietta a

terre comme vng chien. Tous les convives s'esmerueilloient, regardant vne si belle dame sans ses damoiselles. Elle se ietta aux piés du Seigneur : « O tres saincts piés, qui estes venus en ce monde pour les pecheurs, que vostre maistre me donne la remission de mes pechez... O bon Jesus, vous estes debonnaire et piteux, ayez pitié de moy... » Elle ploura tant que ses larmes suffisoient a lauer les piés du Seigneur, et de ses cheueux qui luy pendoient iusques a sa ceinture, elle les essuyoit... Magdeleine restoit la soubz la table comme vng chien. Le Seigneur luy dist : « O Marie, leuez vous. » — « O Seigneur, oncques ne me leueray de ceste place que ne m'ayez donné la remission de tous mes pechez et vostre saincte benediction. » — « Leuez vous, mon amie, luy dist Iesus, vos pechez vous sont remis, vostre foy vous a sauuée... »

Marthe, qui menoit toute l'affaire, dist a sa sœur qu'elle vint auec elle deuers la bienheureuse vierge Marie, a la quelle Marthe dist : « O madame, voila ceste pecheresse, maintenant conuertie ! » Magdeleine se mit a genoulx et dist : « O madame, ayez pitié, s'il vous plaist, si i'ose parler a vous. Ie fus une miserable pecheresse ; maiz, grace a Dieu, ne la suis mie. Vostre filz, huy, m'a pardonné. Vous estes bien heureuse d'auoir vng tel filz. » Adoncq, Marthe dist a sa sœur : « Ne vous l'auois je pas bien dict, que ie vous procurerois vng bel amoureux ? » Ces deux bonnes filles se donnerent a la bien heureuse Vierge, furent ses seruantes, et resterent a tous iours mais auecques elle.

O miserables pecheurs, considerons nostre estat, et a l'exemple de Magdeleine, reuenons au Seigneur.

« Ne desesperez mie, vous qui soulez pecher, et a mon exemple faictes reparation a Dieu ».

Non desperetis, vos qui peccare soletis,
Exemploque meo vos reparate Deo.

Nous donnons ici les passages les plus importants d'un autre sermon de Michel Menot **sur la Madeleine**, *préché à Tours, en 1508.*

« Quand Magdeleine demoura orpheline, si eust esté instruite et eduquée en bonne et honneste societé, elle fust restée bonne. Mais elle fut donnée A TROIS MACQUERELLES, qui la menèrent comme elles voulurent... Ces trois macquerelles n'eurent de cesse iusques a tant qu'elles lui firent perdre son honneur.... Ie treuue que la prime macquerelle qui seduisit Magdeleine fut la beauté du corps, LE GRANT MAINTIEN ET LE GRAND ESTAT MONDAIN qu'elle menoit. (I'ai veu son chef en l'église de Saint-Maximin en Prouence. Ie ne cuide pas auoir veu vne teste si grande ; elle n'a pas perdu vne dent, et deux doigts sont restés. auec la peau, marqués sur son front) (1). Elle paroissoit n'auoir esté faicte que POUR ESTRE PRESENTÉE AU MONDE. Doncques la beauté dans vne femme est cause de beaucoup de maux.

La seconde macquerelle est l'abondance des biens temporels. Elle auoit, en effect, de l'argent, de l'or et des heritaiges.

(1) C'est la marque des doigts du Christ, lorsqu'il apparut à Madeleine après sa résurrection. Le Christ, en repoussant Madeleine (*noli me tangere*) lui mit deux doigts sur le front

Tiercement, ELLE ALLOIT ET VENOIT ET SE TREUVOIT EN COMPAIGNIES. Et si elle cognoissoit vng homme qui luy plaisoit, aussi tost elle auoit des MACQUEREAUX [pour le luy procurer].

Oh, non, veu et consideré tout cela, il n'est mie surprenant SI ELLE EST TOMBÉE AU BOUT DE SON HONNEUR.

... O MES DAMES, si vous avez imité Magdeleine EN VOS GRANDS GORRES ET POMPES, faites comme elle a faict. Elle n'estoit pas abandonnée, veu qu'elle auoit sa sœur Marthe, vierge, et hostesse du Christ, le quel, quand il auoit esté MAL REPEU dans quelque cité, venoit dans sa saincte maison. Et comme elle songeoit aux deportemens de sa sœur Magdeleine, et que dans tout Ierusalem il n'estoit mauuais bruit que d'elle et de sa meschante vie, si qu'on l'appeloit par dessus toutes LA GARSE DIFFAMÉE ET LA POVRE FEMME ABANDONNÉE, (Marthe) VINT A LUY DIRE : O ma sœur, et quel honneur faictes vous a nostre race ? O, si nostre pere viuoit et voyoit tant de MACQUEREAULX AUTOUR DE TOY, et telle société frequenter chez toy, ie ne doubte mie qu'il ne mourust de chagrin.

Mais, mon frere, (me direz-vous) que lui respondit elle ? Que respondriez vous a vostre voisine vous disant telles choses, ou encore : « N'allez pas la davantage ; coupez vostre queue, cachez vostre sein », diriez-vous : « Que vous en chault ? Est-ce que ie suis commise a vostre sollicitude et correction ? » — Ainsi Magdeleine N'Y A PEU ENTENDRE. Son estat auquel elle estoit ABANDONNÉE n'a peu supporter la correction. Marthe, voyant cela, imagina vng aultre biais : « Mon amie [dit elle] ie scay ce qu'il vous fault. Vous ne querez que

les plus beaulx hommes, et encore ne sont ils assez beaulx pour vous. Ie vous monstreray vng des plus BEAULX GALLANS QUE vistes oncques. » (Elle a bien escouté ce mot qui luy duisoit et estoit a son desir). « Voila qu'est venu vng grand prophete ayant vng langaige si amoureux que oncques ne fut tel PERSONNAIGE. ON VA DIX ET DOUZE LIEUES APRES LUY POUR L'OUYR ET POUR LE VEOIR, ET EN OUBLIEROIT ON LE BOIRE ET LE MANGER A CAUSE DE LUY, TANT IL EST BEAU. Ie cuide, ma sœur, que si vous captiviez sa bienveillance, ne pourriez ne ne voudriez aymer vng aultre. » Magdeleine, entendant cela, ne songea qu'a son amour charnel, estimant qu'elle pourroit incliner Iesus a son amour ; et le iour fut assigné pour le veoir et luy parler. Et Marthe dit a sa sœur Magdeleine : « Pour l'heure, il est a Ierusalem... Ie ne treuue mie de moyen plus aisë pour que vous l'entreteniez que de prendre lieu ET PLACE a son sermon. » Et voila que Magdeleine SE VA DESPOILLER ET PRENDRE TANT EN CHEMISES et austres vestemens LES PLUS DISSOLUS HABILLEMENS que oncques auoit faict faire dez l'aage de sept ans. Elle auoit prez d'elle ses damoiselles en mondain apparat ; elle auoit SES SENTEURS, ses eaux pour faire reluire sa face a fin d'attraire cest homme. Et disoit : « Vray, il aura le cueur dur, si ne l'attire pas a mon amour. Et si debvois YPOTHEQUER tous mes heritaiges, ie ne reviendray oncques a Ierusalem, si n'ay entretien avecques luy. »

Vous cuidez bien que voyant son grand air de comtesse, on luy a faict PLACE ; ON A PARÉ LE SIEGE auec du drap d'or ; elle vint doncques se presenter FACE A FACE SON BEAU MUSEAU, deuant nostre redempteur pour l'attraire A SON PLAISIR...

(Après le sermon, dans la maison de Simon le lépreux).

... Elle (Magdeleine) quasy nue, n'ayant que SON CORSET ET SA COTTE, ET TOUTE ESCHEVELLÉE, ayant les cheveulx pendant iusques aux piés, se precipite dans la salle du festin, ou estoit vne grande troppe d'hommes, ne rougissant mie. Et quand vit la gracieuse figure du Christ, elle n'osa le regarder en face, mais tomba a terre, et comme vne petite chienne, se mist a lecher et baiser les piés du Christ, et tant ploura que ses larmes furent bastantes a lauer les piés du Christ, disant : « O heureux piés qui sont venus pour querir les pecheurs, ie ne cesseray vous baiser iusques a tant que mes pechez me soient remis. » Et plus il l'écartoit, plus elle se lamentoit et plus croissoient ses pleurs, plainctes et contrition. « O iamais ie ne seray PAILLARDE, IAMAIS IE N'Y RETOURNERAY. Seigneur, faictes moy ceste grace que ne me retire pas avecques vostre hayne et colere, mais remettez moy mes pechez ».

(Aux murmures de ceux qui reprochent à Jésus de TRAISNER AVEC LUY cette prostituée, le divin maître repond) :

« Ceste femme fut pecheresse et en grand peril de damnation ; mais ie luy ay remis ses pechez pour autant qu'elle m'a monstré de grands signes d'amour et de dilection. Elle a laué mes piés ET TU NE L'AS PAS FAICT (1). Elle a faict cecy et cela, et tu ne l'as pas

(1) Cf. le sermon du XIII[e] siècle, dont nous avons cité un fragment, p. 8.

faict. Elle a demandé misericorde de ses pechez, tu ne l'as pas faict. O mon amie, leuez vous, vous estes de mes disciples : ie vous pardonne vos pechez. Ie vous ayme au dessus de tous, apres ma mere. Vous estes ores en estat de salut, prenez garde de retourner au peché. Allez en paix. » — C'EN EST ALLÉE AUX BANQUETS ? Non, mais en Bethanie, dans la societé de la mere du Christ, et (resta) trente sept ans, aprez la mort du redempteur, dessus vng rocher sans SE DESPOILLER, dormant SUR LES RONSES ET SUR LES PIERRES, considerant la grace que luy a faicte Iesus, quand luy remit ses pechez (1).

(1) Le sermon d'Olivier Maillard sur la Madeleine fut prêché à Paris, dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, le jeudi de la semaine de la Passion.

En voici un fragment :

« Madeleine ne craignoit pas Dieu, elle n'avoit ni pere, ni mere, ni mari ; de plus elle etoit belle comme un soleil. Elle avoit de beaux cheveux longs. Elle etoit d'une belle taille. Elle avoit des parfums pour sa toilette. Elle etoit riche, et avoit beaucoup d'argent pour banqueter. Chez elle venoient les damoiselles, les ruffians qui disoient : « Jouissons, rions, passons nos jours dans la ioie ». Tout Jerusalem etoit plein de son infamie, a ce point qu'elle etoit couramment et par tous nommée « la pecheresse ». Mais Marthe voyant l'etat depravé de sa sœur, alterée de son salut, vint vers elle et lui dit : « Votre renommée est mauvaise, ma sœur ». — Madeleine repondit : « Que vous importe ? Ne m'est-il point permis de faire ce que je veux ? » Les docteurs contemplatifs disent que Lazare, son frere, vint vers elle et lui dit : « Ma sœur, toute la ville est pleine de votre mauvais renom ; vous deshonorez notre race. Travaillez a reparer notre reputation salie par vous. Vous avez ici un bon prophète, Jesus de Nazareth, courez après l'odeur de ses parfums... »

APPENDICE

1° — Comment ont été recueillis les sermons de Menot

Que les sermons de Menot aient été recueillis par des auditeurs zélés, désireux de conserver et de propager la « bonne parole », cela ne peut faire aucun doute. On n'a, pour s'en assurer, qu'à consulter la note mise par le libraire Claude Chevallon en tête de son édition des sermons de Menot (1519) : « Quas (conciones) dispersas in unum quasi corpus singulas redigere ac compilare illius auditores, non vana gloriæ cupiditate illecti, ac avidi, sine invidia quidem perquirendis disciplinis vires, animumque appulentes ut laboribus, vigiliis, continuatisve sub illo lectiunculis, nostræ instituendæ vitæ opprime necessarias, formis excudendas atque invulgandas dederunt ».

On lit aussi, à la fin du *Carême* prêché en 1518 : « Que le Seigneur reçoive dans son repos l'âme de ce grand prédicateur, dont ces *Expositions des Évangiles* ont été recueillies, avec quelques additions, *(paucis adjectis)* et qui ont cette année terminé ses sermons et sa vie. Ainsi soit-il ».

Le rédacteur des sermons (1) abrège souvent Menot et se contente d'indiquer au prédicateur qui aura acheté le *Recueil* une histoire ou une anecdote bien connue qu'il ne se donne pas la peine de citer en entier. Exemples : Après avoir commencé l'histoire de saint Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre, « Raconte, dira le rédacteur, la suite de cette histoire. » (XXVIII, 2). Et ailleurs (XXXVI, 3) : « Raconte l'histoire de cette femme qui, une minute avant de mourir, avait mis sa main sous sa tête, pour qu'on ne prît pas ses clefs ».

D'autres fois, le rédacteur note les endroits où le prédicateur doit élever la voix. « *Clama !* » (XLI, 1, CIV, 1, etc.).

Il nous dit aussi quels sont ceux contre qui le prédicateur doit tonner (*clamare*).

« Tonne contre la mauvaise habitude de ces prêtres qui, le jour où ils célèbrent leur première messe, dansent en public avec des femmes. » (XLIX, 2).

« Tonne contre ces femmes enceintes, qui ne quittent pas les danses et les amusements dangereux, ou qui se font avorter en prenant certaines herbes. » (XCI, 1).

« Tonne contre Messieurs du Parlement qui louent leurs maisons à des maquereaux, à des ruffians et à des garses, et qui savent qu'on y établira des bordeaux. » (XCIIII, 2).

(1) Nous devrions dire « les rédacteurs », car si certains sermons sont pour ainsi dire *sténographiés*, d'autres sont résumés sans aucun soin.

« Tonne contre ceux qui, dès qu'ils entrent dans une ville, s'enquièrent d'une bonne auberge, où l'on boit de bon vin. Quant à l'église, ils s'en occupent moins que de l'écurie où ils mettent leurs chevaux. » (XCVIII, 4).

« Tonne contre les femmes qui, à l'aide du fard, se transforment la figure, et consulte, à ce sujet, la *Somme des Vices*, [de Jean de la Rochelle — Johannes de Rupella]. » (CIII, 3).

« Tonne de toutes tes forces (*clama fortiter*) contre ceux qui composent des chansons satiriques sur le prochain. » (CXXVIII, 2).

Dans le sermon *sur le Lépreux*, le rédacteur indiquera les développements que Menot a faits et que les prédicateurs peuvent faire sur ce thème : « Tu peux ici traiter les vices particuliers à chaque état, en montrant qu'il y a toujours quelque chose à corriger. « Vous, mesdames, vous êtes belles, mais vous êtes lépreuses... Vous, marchands, vous êtes riches, mais vous êtes lépreux..., etc. » (XXXVII, 3).

Est-ce Menot, n'est-ce pas plutôt son rédacteur qui nous dira : « On peut agiter la question de savoir si celui qui a commencé à faire une bonne œuvre est tenu à persévérer. Je ne donne pas la solution : ce serait trop long. » (CXXVI, 3).

Enfin, le rédacteur renvoie le lecteur aux prédicateurs qui ont traité le même sujet que Menot. « Voyez l'*Avent* de Raulin, pour le jour de saint Étienne, sermon cinq. » (LXXV, 3). « Voyez Raulin, à l'endroit indiqué. » (LXXVI, 2). « Voyez Raulin, dans son *Ca-*

réme, sermon pour le jour des Rameaux. » (CLXV, 4). « Pour cet évangile, voyez Raulin dans son *Carême*, et particulièrement au deuxième jour après les Rameaux. » (CLXIV, 1). — « Voyez Pépin. » (XCVI, 1, et XCIX, 4). — « Si tu veux traiter, dans tout le sermon d'aujourd'hui, de la dignité sacerdotale, vois de Lycio (Caraccioli), dans son *Avent*, sermon sur saint Sylvestre. » (CIX, 1).

Chose assez curieuse, à la fin de l'analyse du sermon pour le 2e jour après les Rameaux, le rédacteur a ajouté : « Tout ce sermon est de maître Huet. » « *Totus hic sermo est magistri Huet.* » (CLXVI, 2).

Enfin, après avoir fait au même maître Huet un emprunt qui frise l'hérésie, — qui contient un blasphème, dira H. Estienne — (*Apol. p. Hér.*, II, 90) : « J'ai entendu de la bouche de maître Huet, prêchant dans un couvent de Paris, que si personne ne s'était offert, la Vierge Marie désirait si ardemment la rédemption du genre humain, qu'elle aurait crucifié son fils de ses propres mains, » Menot, ou plutôt le rédacteur de ses sermons, ajoute : « Mais prenez cela dans le bon sens. Prends garde, ô prédicateur, de scandaliser, en disant cela, l'esprit des simples. » (CLIX, 3). « *Sed capite hoc sane : cave, o tu prædicator, ne hoc dicendo scandalizes intellectus simplicium.* »

2° — Du mauvais goût dans Menot

Voici une comparaison que je prends dans l'explication de l'épître du jeudi après les Cendres, (fol. v,

recto, 2e col.). Menot a, comme on le verra, les meilleures intentions du monde, mais quelle absence de goût, ou plutôt quel goût déplorable ! « Nous voyons, en été, les vaches agacées et poursuivies par de grosses mouches : pour se défendre, elles n'ont que leur queue. De même quand les mouches, les démons, veux-je dire, nous piquent et nous tentent pour nous faire tomber dans la concupiscence ou dans quelque autre péché, nous devons avoir recours à notre queue. On me demande qu'est-ce que c'est que cette queue ? — O douleur ! et je le dis dans la douleur de mon âme. Certes, ce n'est pas la queue de nos belles dames, qui sont si longues, et dont la longueur ne peut servir qu'à balayer les places ; les pauvres orphelins, les veuves et les mendiants qui meurent de froid en pourraient bien tirer un vêtement. — Ce n'est pas non plus la queue de nos prélats qui traînent après eux des chiens et des valets avec livrée militaire, et qui ne s'occupent en aucune façon du troupeau qui leur a été confié. Oui, aujourd'hui beaucoup d'âmes se perdent, beaucoup se sont déjà perdues et sont descendues aux enfers à cause de ces superfluités et de ces nouvelles vanités inventées par le démon. Que direz-vous, seigneurs ecclésiastiques et prélats, qui mangez les biens de ce pauvre qui pend sur la croix ? En continuant vos vanités, ne craignez-vous pas d'être damnés avec vos queues ? Coupez-moi ces superfluités ! Songez à votre vraie queue, c'est-à-dire à la mort, et ainsi vous mépriserez facilement toutes choses. L'Ecclésiastique (1) ne nous dit-il pas : « Souviens-toi de ta fin et

(1) VII, 40.

tu ne pécheras jamais, *Memorare novissima tua et in æternum non peccabis.* » Le souvenir de la mort est la queue que le Seigneur veut qu'on lui sacrifie. En effet, les animaux sans queue n'étaient pas bons pour le sacrifice, comme on le voit dans le Lévitique (1). De même que la queue est la partie extrême de l'animal, de même la mort est la dernière fin de l'homme. Aussi ne faut-il pas cesser de bien faire : il faut persévérer jusqu'à la fin, etc. ».

. . . . . .

Le texte du sermon *sur la Passion* est emprunté à saint Paul : « *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu* » (*Ad Philipp.* I). Menot fera sa division rien qu'avec le premier mot de son texte, HOC : H, pour lui, signifiera l'Humilité de Jésus, O, son Obéissance. et C, sa Charité. Et, dans tout ce sermon, Jésus est comparé à un cerf poursuivi et enfin mis à mort par les chasseurs (CCXI, 4).

. . . . . .

« Je suis le pain de vie », lit-on dans saint Jean. Ce pain fut boulangé dans le sein de l'arche virginale. Le boulanger fut le Saint-Esprit; et ensuite ce pain fut cuit dans le four de la croix. » — « Ego sum panis vivus... Fuit pastus in utero arcæ virginalis. Pistor fuit Spiritus Sanctus. Et decoctus postmodum in clibano crucis. » (CCVIII, 4).

. . . . . .

(1) XXII.

Enfin — car il faut se borner — Menot ne craint pas de comparer au bœuf gras Jésus crucifié par les Juifs, qui l'acclamaient quelques jours auparavant, à son entrée à Jérusalem. « Montre, dit-il, comment le bœuf est conduit par la ville au son des instruments, et comment le jour suivant il est mis à mort. » — « Nota quomodo bos ducitur cum instrumentis per civitatem et die sequenti moritur. » (CCXI, 3) (1).

3° — Vincent Ferrier, modèle suivi par Michel Menot

Comme nous l'avons vu plus haut (p. 19), c'est saint Vincent Ferrier que les Maillard, les Menot, etc., dans leurs sermons « familiers », ont pris pour modèle. Voici quelques passages que j'extrais du sermon pour le premier jeudi de Carême. L'évangile du jour est la

(1) Jacques de Lausanne, dans son sermon *sur la Passion* (*Sermones dominicales et festivales*, 1523), n'a-t-il pas comparé Jésus à un chapon à la broche : « Ces méchants Juifs ont fait à notre Sauveur ce qu'on fait au chapon qu'on va rôtir : d'abord on le plume, ensuite on le met à la broche, et enfin on le pique avec un couteau pour voir s'il est cuit ou non. Les méchants Juifs en ont fait autant à notre Sauveur : ils l'ont dépouillé, ils l'ont attaché tout nu à la croix avec des clous de fer : ils l'ont exposé à la chaleur du soleil, et enfin, pour voir s'il était bien cuit, ils ont percé son côté avec une lance, et alors est sortie la graisse de la grâce (*pinguedo gratiæ*), c'est-à-dire du sang et de l'eau ont jailli de son côté. » (Voir Jacquinet : *Les Prédicateurs au XVII^e siècle avant Bossuet*, 2^e éd., p. 28).

guérison du serviteur du centenier. Vincent Ferrier a pris pour texte : *Ego veniam et curabo eum.*

« C'est un axiome de théologie, dit-il, que l'on ne peut se convertir, changer de conduite et passer du vice au parti de la vertu, sans le secours de la grâce, de même qu'un malade ne peut être guéri que par un habile médecin. Les hommes avaient été attaqués d'une maladie incurable qui ne pouvait être enlevée que par Dieu seul ; il est descendu du Paradis, ce céleste médecin, pour rendre aux pécheurs la santé de l'âme. Cette matière est bien subtile : c'est pourquoi j'emprunterai l'image du médecin ordinaire : il emploie sept moyens dans les guérisons corporelles :

1° L'inspection du visage, *facies ejus inspicitur.*
2° Il tâte le pouls, *pulsus tangitur.*
3° Il examine les urines du malade, *urina attenditur.*
4° Il prescrit la diète, *diæta præscribitur.*
5° Il humecte par des sirops, *sirupus immittitur.*
6° Il lui donne des purgatifs, *purgatio tribuitur.*
7° Il lui fait prendre une bonne nourriture, *refectio conceditur.*

. . . . . »

Arrivons au développement du troisième moyen : *urina attenditur.* Vincent Ferrier prétend que les urines annoncent les mauvaises humeurs dont le sang est mêlé, et il conclut de là la nécessité de la confession : il faut que la bouche du pénitent découvre les infirmités spirituelles. *Confessio est sicut urinale, in quo urina peccatoris ab interiori existens ostenditur confessori, et ibi infirmitates animæ agnoscuntur.*

« Deux choses sont remarquables dans le vase où les urines du malade sont contenues : la première est qu'il doit être transparent ; de même il faut déclarer nettement ses péchés, *requiritur quod urinale sit clarum, ita clare confiteantur peccata sua.* Nous condamnons ceux qui s'excusent ou qui accusent les autres ou qui déguisent leurs propres fautes ; quelques-uns s'accusent des péchés qu'ils n'ont point commis, c'est mentir en confession ; d'autres s'expliquent en termes généraux, et les péchés qu'ils déclarent ainsi ne peuvent être suffisamment connus du confesseur. La deuxième est que le vase des urines doit être bouché, *quod os urinalis sit clausum*, c'est-à-dire qu'il faut taire les vices des autres en confessant les siens propres. De manière que si quelqu'un a péché avec sa sœur ou bien avec sa fille, qu'il cherche un confesseur qui ne connaisse ni l'une ni l'autre, pour ne pas compromettre la réputation des complices. Au cas qu'il ne trouve point un tel prêtre, il pourra dire : « Mon père, j'ai péché avec une parente qui me touche de bien près. » (I. R. Joly, *Histoire de la Prédication*. 1767, p. 353 et suiv.).

LES LETTRES DE BOSSUET

Par M. J. MARIE

Membre titulaire

Écrire ou parler de Bossuet semble aujourd'hui téméraire et à peu près inutile : l'admiration et la critique n'ont-elles pas, en effet, en ce qui le concerne, tout épuisé ? D'ailleurs, à côté des *Oraisons funèbres* et du *Discours sur l'Histoire universelle*, la correspondance de l'évêque de Meaux, que je voudrais essayer de faire revivre, paraît n'être qu'un détail, inaperçu ou secondaire. Au XVII[e] siècle, les lettres de M[me] de Sévigné ont rejeté dans l'ombre presque toutes les autres : de notre temps, avec le télégraphe et le téléphone, on ne s'avise plus guère de s'attarder au genre épistolaire ; la dépêche a presque remplacé la lettre. Nous sommes, en effet, trop enfiévrés pour écrire, de temps en temps et un peu longuement, même à nos amis ; d'ailleurs, complice de notre indolence, la carte de visite, avec son correct et banal compliment, circule par millions au commencement de chaque année : cela est devenu de règle et cela suffit. Si bien que le Trésor lui-même, difficile à attendrir pourtant, a fini par abdiquer ses rigueurs. Est-ce sous la pression des

masses, ou sur l'initiative d'un ministre avisé, autant qu'homme du monde? Je ne sais. Toujours est-il que, désormais, quatre mots sur une carte sont censés valoir une lettre et, néanmoins, n'encourent plus de double taxe. Ainsi, notre temps sait allier le poli à l'utile, ce qui n'est pas toujours, il est vrai, unir l'utile à l'agréable.

Il faut donc se résigner à ne presque plus écrire de lettres et à n'en plus guère recevoir. Des *Mémoires*, au contraire, on en publie et l'on en fait pour tous les goûts ; nous en avons lu, depuis quinze ans surtout, beaucoup de militaires, bon nombre de politiques et quelques-uns qui étaient finement pensés et bien écrits. Mais depuis que nous connaissons la correspondance de Napoléon I^er^, quelques lettres d'Ampère et de l'abbé Pereyve, il semble que notre langue, si riche en ce point durant les trois derniers siècles, n'a de nos jours presque rien produit. Or, sans parler des épistoliers de marque, comme Marguerite de Valois, M^me^ de Sévigné, M^me^ de Maintenon, Voltaire ou M^me^ du Deffand, la plupart des écrivains du grand siècle, Bossuet avec les autres, ont laissé une correspondance étendue, variée, souvent de fond et de forme admirables. Celle de Bossuet compte, pour un demi siècle, plus de cinq cents lettres : les premières de l'année 1653 ; la dernière qui ait été recueillie, du mois de février 1703, a précédé de bien peu la mort de l'évêque de Meaux. Ce nombre étonne et ce qui n'est guère moins surprenant, c'est que tant de lettres écrites à des personnages si divers, aient été si fidèlement conservées. On sait que les lettres adressées à la sœur Cornuau, pieusement

gardées par elle, furent remises au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, après avoir été, pour la plupart au moins, relues à Bossuet lui-même, ou revues par M. de Saint-André, son ami. La Bibliothèque nationale, celle du Grand-Séminaire de Meaux, les archives du château de Chantilly possèdent presque toutes les autres ; il en est qui ne sont que de simples billets de quatre ou cinq lignes, une invitation à dîner, par exemple, après quoi on ira à Auteuil entendre de M. Despréaux la lecture d'une épître, dont toute la cour parle et qui vient de paraître. Comme on voit bien que nous sommes à l'époque où les choses de l'esprit ne laissent personne indifférent, où l'on n'est invité aux représentations d'Esther à Saint-Cyr que par une faveur royale vivement recherchée ; où des copies de la lettre de *la Prairie* de M^me^ de Sévigné circulent dans Versailles, du vivant même de l'auteur, à l'égal des Gazettes de Hollande !

Le texte original ou les copies des lettres de Bossuet n'ont donc point manqué aux éditeurs. Néanmoins ni l'édition de dom Deforis, ni celle de Versailles, ni les éditions plus récentes de Bar et de M. Lachat ne semblent avoir donné pour les lettres le travail définitif que nous possédons pour les *sermons*, grâce au livre de M. Gandar, qui a complété et redressé celui de l'abbé Vaillant, et depuis la publication de M. l'abbé Lebarq, pour les *œuvres oratoires* en général. Le texte revu par M. Lachat me paraît le plus exact : il l'est à ce point qu'avec ce texte nous connaissons fort bien, on peut l'affirmer, la correspondance de Bossuet : gardons-nous de trop subtiliser en cette matière. C'est de nos jours une tentation dont

chaque éditeur nouveau se garde, moins, peut-être, qu'il ne conviendrait, de prononcer l'anathème contre ceux qui l'ont précédé : à ces disputes de mots, à ces critiques interminables pour une variante insignifiante en définitive, on risque, ce me semble, de rapetisser l'écrivain. Au milieu de ces querelles d'érudit, en effet, la perspective s'abaisse et la proportion s'altère même pour les œuvres de génie. Ce n'est donc point le plaisir d'une trouvaille historique que je voudrais demander aux lettres de Bossuet, mais ce que fut l'homme, — le directeur de conscience ou le philosophe, car c'est tout dire, — et enfin le polémiste.

I

BOSSUET CONSIDÉRÉ COMME HOMME PRIVÉ.

L'homme, d'abord, s'est-il révélé et que fut-il ? Simple, avec du bon sens et de la mesure en tout, tel apparaît Bossuet dans sa correspondance, quels que soient ses correspondants eux-mêmes. Et quels correspondants ! Vincent de Paul et Condé, Noailles et Rancé, le maréchal de Bellefonds et Leibnitz ! Parmi les femmes : M^me^ de Brinon, la première supérieure de Saint-Cyr, M^me^ de Beringhem, M^me^ de la Maisonfort, et ces abbesses, dont Saint-Simon a fait le portrait, plus spirituelles encore que fières et belles, quelques-unes de sang royal, nées, en effet, pour la couronne ou pour la crosse ; on les trouve de temps en temps à Versailles ; elles reçoivent le Roi dans leurs monastères où elles chantent l'office et commandent toujours.

« Ne vous laissez pas tourmenter par de vains désirs ; désirez ce qui se peut bonnement accomplir, Dieu n'en veut pas davantage », dira Bossuet à ces filles de la Mère angélique, au moment même où Fénelon entraîne ou suit les âmes, l'un est vrai autant que l'autre, dans les voies d'un mysticisme raffiné.

Le bon sens est, en effet, comme l'un des traits dominants du caractère du grand évêque ; je le trouve chez lui au début ; alors que le style offre encore un reste de cette recherche maniérée qui fait penser à l'hôtel de Rambouillet ; plus tard, lorsque la langue devient tout à fait sobre et ferme, c'est de la justesse de la pensée que naît la vigueur du tour ; et l'écrivain est demeuré inimitable, parce que la forme ne lui sert qu'à exprimer le fonds immuable de la vérité. « Ce n'est rien, écrit-il, d'avoir de l'esprit et de bien parler : tout cela sans la prudence ne fait que nuire. » Et en effet, l'homme est soumis à cette loi, que la vérité ne pénètre que par degrés dans son intelligence, comme les rayons de l'aurore qui croît lentement sur le monde. Or nul n'a pour la raison humaine tout à la fois plus de condescendance et plus de délicatesse que Bossuet : Pascal, est-il besoin de le rappeler, l'a vue de plus haut ; l'analyse de Fénelon est plus déliée ; avec Bossuet, je me retrouve en compagnie de La Rochefoucauld, mais d'un La Rochefoucauld qui ne serait point aigri, ou d'un Retz, moins désabusé.

Quand il écrit, par exemple, au maréchal de Bellefonds : « Nous voulons nous persuader que nous faisons par modération ce que nous faisons par paresse. »

Ou encore :

« Nous paraissons en tout nous aimer si fort, que nous poussons par là tous les autres à s'aimer eux-mêmes, » Bossuet emprunte à l'auteur des *Maximes*, l'idée et l'expression. En maints endroits il fait de même ; mais il évite d'altérer la justesse de l'observation par le jeu des antithèses et même après avoir humilié la vanité par la vue de nos faiblesses, il conclut avec autant de vérité que d'indulgence : « Le bien dans cette vie n'est jamais sans quelque mal ; mais il ne faut pas que le mal qui l'accompagne nous empêche de le goûter lui-même. »

C'est ce que nous savons, ce qui est humain et en réalité inévitable.

Écoutez les conseils donnés à Louis XIV, le 10 juillet 1675 :

« Votre Majesté doit avant toutes choses s'appliquer à connaître à fond les misères des provinces, et surtout ce qu'elles ont à souffrir tant par les désordres des gens de guerre que par les frais qui se font à lever la taille, qui vont à des excès incroyables. Il n'est pas possible que de si grands maux, qui sont capables d'abîmer l'État, soient sans remèdes ; autrement tout serait perdu sans ressources ; mais ces remèdes ne se peuvent trouver qu'avec beaucoup de soin et de patience. Mais si Votre Majesté persiste invinciblement à vouloir qu'on cherche, si elle fait sentir, comme elle le sait très bien faire, qu'elle ne veut point être trompée sur ce sujet, ceux à qui elle confie l'exécution se plieront à ses volontés ».

On ne prétendra point, sans doute, que cela sente trop le courtisan ; quant au conseil, il est de ceux

qu'on ne donne plus, tant il est d'humble allure, aux peuples ni à leurs gouvernements. Quel dommage pourtant ! Et comme il serait à propos de répéter à nos réformateurs, ils sont légion aujourd'hui, que soit pour la propriété, soit pour les salaires, soit pour l'impôt, « les remèdes ne se peuvent trouver qu'avec beaucoup de soin et de patience », de le leur répéter, en vue de nous servir, au risque de leur déplaire !

Il n'est point d'affaire, grande ou modeste, que Bossuet ne traite avec ce souci constant de ce qui est pratique et de juste mesure. Il écrit beaucoup, plusieurs fois le jour, de partout, mais on dirait que pour lui tout se tourne à être utile : aussi, nul effort, nulle préoccupation personnelle, même quand il raconte ce qu'il fait à Germiny, les voyages qu'il médite, les travaux qui prennent ses journées. Jamais, je crois, écrivain ne fut plus absent de son œuvre ; pour cela, de notre temps, Mérimée lui-même ne l'a point surpassé. Quand M^me^ de Sévigné écrit, au contraire, c'est d'elle ou pour elle qu'elle parle ; inquiète, oisive ou ennuyée, comme on voudra dire, ce qu'elle cherche dans la correspondance, c'est avant tout à s'occuper, à se plaire à elle-même. « Sa petite fille l'amuse ; » quelle bonne fortune de nous le raconter ! La poste du Maine l'attend et « je me plais, écrit-elle, à la faire attendre par grandeur ». Quand le 19 février 1689, elle est allée à Versailles voir jouer Esther, où, quoique la pièce soit de Racine, tout a été « sublime et touchant », ce que nous retenons surtout de sa lettre, c'est qu'elle était « au second banc, derrière les duchesses, que le Roi lui a parlé, et M^me^ de

Maintenon, un éclair, qu'elle répondit à tout, car elle était en fortune. » On ne peut raconter avec plus de finesse, ni badiner avec plus d'esprit. Ce jour-là, M. de Meaux était précisément lui-même un des spectateurs : il parla à Mme de Sévigné, c'est encore celle-ci qui l'écrit à sa fille ; mais j'ai vainement cherché dans sa correspondance une lettre, un trait relatifs à cette représentation mémorable. Bossuet avait le loisir d'en parler sans doute ; mais point le désir : car écrire par pure satisfaction littéraire ne lui convient pas. Il ne songe qu'à ce qui est profitable : on ne peut lui reprocher de prêcher toujours : mais dans toutes ses lettres vous trouverez un conseil, une pensée qui réconforte, un avertissement moral, en un mot quelque chose de sérieux et d'utile. De là, il faut en convenir, le caractère austère et parfois monotone de la correspondance : de là, aux yeux d'un grand nombre, son peu d'intérêt réel et son infériorité. A l'exception des démêlés, qui regardent l'abbaye de Jouarre et le monastère de Faremoutiers, ou la retraite de Mme de la Vallière, ou les disgrâces du Maréchal de Bellefonds, la correspondance ordinaire de Bossuet ne nous apprend rien de bien nouveau sur ses contemporains, ni sur lui-même. Je n'y trouve point, il est vrai, l'écrivain solennel et majestueux, que représente le portrait de Rigaud et ce que, pour tant de critiques, Bossuet aurait été exclusivement : mais les traits personnels conservent un ton sérieux, où il apparaît moins de variété que de grandeur. Aussi bien j'aime à voir l'évêque déclarer simplement qu'il perdrait une partie de sa liberté d'esprit, « s'il était gêné dans son domestique ».

Quand l'archevêque de Paris, M. de Harlay, vient de mourir, on parle de Bossuet pour succéder au prélat défunt : lui ne s'agite, ni ne se laisse pousser en avant. « Vous souhaitez qu'on m'offre, écrit-il le 13 août 1695, et que je refuse : vous voulez contenter la vanité, il vaut bien mieux contenter l'humilité. Il y a toute apparence et pour mieux dire toute certitude que Dieu me laissera dans ma place. »

Il y fut laissé, en effet ; Louis XIV, on s'en étonne, n'offrit point l'archevêché de Paris à celui qu'il appréciait pourtant aussi bien que quiconque de ses contemporains. Les honneurs, du reste, allèrent toujours tard à Bossuet. L'auteur du *Carême du Louvre* attendit près de dix ans avant d'entrer à l'Académie. Alors, comme maintenant, nul n'y était admis qu'après l'avoir désiré, et le 22 mai 1671 l'évêque de Condom écrit à Conrart et le charge de dire en son nom ce qu'il jugera nécessaire et convenable. « Je serai aise, ajoute-t-il, de marquer à une si célèbre Compagnie toute l'estime possible, et je m'acquitterai avec joie de tous les devoirs qui pourront satisfaire le corps et les illustres particuliers qui le composent ».

Bossuet n'avait point promis plus qu'il ne dut tenir, car on voit qu'il fut académicien exact aux séances. Il allait, en effet, à l'Académie, il en connaissait bien les petits côtés ; aussi, quand l'abbé Renaudot fut candidat, il lui écrivait le 22 décembre 1688 :

« Si nous faisions bien, à l'Académie, ce serait des gens comme vous qu'il y faudrait appeler ; mais cela se mène d'une manière qu'il n'est pas possible de vous en rien dire de si loin ».

J'ignore si Bossuet a fait de près des confidences à Renaudot, mais on voit bien que ces querelles de parti le laissent assez indifférent ; à première vue on le croirait en tout prompt à la lutte, ardent et opiniâtre à l'excès ; le contraire apparaît souvent : « Quelque déterminé que je vous paraisse, écrit-il à Mme d'Albert le 6 mars 1694, je ne suis point pressé du tout de faire une chose que je puis faire quand je voudrai. Bien plus, je suis tout prêt à changer, quand on me dira des raisons ».

Un peu plus tard, lorsqu'il réclame ses droits sur le monastère de Rebais, au calme d'une attente assez longue il mêle une certaine ironie : « Les moines voudraient bien qu'on eût peur et qu'on les crût assez puissants pour remuer Rome, comme quelques-uns sont assez malins pour le vouloir. Vous voyez bien que je ne parle pas de tous ».

« La paix, écrit-il encore le 2 mai 1690, est un bien que Dieu veut qu'on désire ».

Et ces conseils de prudence habile que Port-Royal eût blâmés : « Je ne voudrais pas faire finesse de tout ni se déguiser à tout moment, car c'est prendre un esprit artificieux ; mais quand il y a raison et nécessité, je n'hésiterai point à prendre un habit qui me fasse méconnaître et à éluder la poursuite d'un ennemi. Il faut aimer la vérité ; mais la vérité elle-même veut qu'on la cache à ceux qui en abusent. » (2 janvier 1696). « Pourvu qu'on ne perde jamais courage, tout est bon », écrit-il en une autre circonstance difficile, le 3 novembre 1693.

Ces conseils, qui les a plus à propos suivis que

Bossuet ? Sa lutte contre M^me^ de Lorraine, abbesse de Jouarre, est l'un des épisodes les plus curieux de la vie ecclésiastique et judiciaire au XVII^e^ siècle. L'Évêque de Meaux, ce fils d'un conseiller au Parlement de Dijon, y fit preuve d'une sagacité et d'une dextérité singulières. Il y parla avec une indépendance que nos sociétés démocratiques n'ont pas toujours connue. « Je ne presse point, écrit-il à la puissante et quelque peu vindicative abbesse, j'attends, et il faudra que vous vous soumettiez ». Et cependant il fait rechercher les actes de fondation du monastère, les lettres royales et les bulles obtenues ; il fournit mémoires sur mémoires, ne néglige pas la Cour de Rome, produit, réplique, instruit en Cour de Parlement, comme un homme qui a la science de Domat et la plume de Pascal ; il finit par triompher : il triomphe sans morgue hautaine, mais le procès-verbal de sa visite et de l'exécution de l'arrêt est dressé avec une exactitude juridique que, j'oserai le dire, jamais greffier de nos cours souveraines ne pourra surpasser.

L'ordre rétabli, la règle, la tradition maintenue, c'est Bossuet tout entier avec, dans les lettres, un ton de sincérité et d'abondon parfois touchant. On sait que l'écrivain, comme presque tout son siècle d'ailleurs, ne fait guère attention aux paysages, aux horizons brumeux ou ensoleillés, en un mot à ces beautés de la nature, dont on a fait depuis tant de si exquises descriptions et même un genre d'écrire. Bossuet a vu surtout l'homme et comme le dit Bersot, nous sommes toujours cet homme-là, avec ses grandeurs et ses misères, quoique nous ne nous entendions plus

avec le XVII[e] siècle sur des points de la plus haute importance. Mais cet homme, Bossuet l'a connu autant qu'aucun philosophe ; nul n'a exprimé avec plus de vérité, les intimes beautés de l'âme humaine. Autant il est loin d'une sensibilité qui se replie sur elle-même, autant il nous saisit quand par exemple, il console le maréchal de Bellefonds de la mort de sa jeune enfant, presque aussitôt reprise que prêtée à la tendre affection de ses parents, ou lorsqu'il écrit à un juif, converti par lui, réfugié en Angleterre le 2 mars 1686, et passé au Protestantisme.

« Quelle nouvelle pour moi que celle de votre sortie hors de l'Église, je croyais que vous en deviendriez un des plus grands défenseurs. Et cependant venez à moi, sans rien craindre. Vous y trouverez un appui très sûr pour toutes choses, un ami, un frère, un père qui ne vous oubliera jamais. Je ne vous ai point écrit jusqu'à cette heure, parce que j'ai appris que vous aviez été malade. Je ne veux point disputer et j'aime mieux finir en vous embrassant de tout mon cœur. Revenez mon fils. »

Voilà une belle lettre, à coup sûr et mieux qu'éloquente : car l'éloquence vaut moins que la bonté, qui est, comme le dit encore Bossuet, ce que Dieu, quand il forma le cœur des grands hommes, y mit d'abord : la bonté simple, qui survit aux mécomptes, aussi bien qu'aux succès, et dont on peut dire en effet qu'elle est sinon le tout, du moins presque tout de l'homme !

II

BOSSUET DIRECTEUR DE CONSCIENCE OU PHILOSOPHE.

Bossuet, directeur de conscience, est pleinement dans son rôle et s'y montre philosophe de premier ordre. Sa philosophie est toute de bons sens, il est vrai ; mais il observe et conclut avec autant de finesse que de douceur. La direction des consciences est, dirai-je ? un art ou une thérapeutique presque ignorés aujourd'hui. Nous avons pourtant des observateurs merveilleusement habiles à décrire des *états d'âmes*, suivant l'expression à la mode ; mais ils le font surtout par curiosité et comme pour jouir de la difficulté vaincue ; il n'est presque plus de ces natures hardies et tendres, qui s'éprennent d'une amitié confinant à l'amour et dont la délicatesse provoque et reçoit des autres les plus intimes confidences ! D'ailleurs, ces confidences elles-mêmes, écho des tristesses ou des ardeurs de l'âme, on les accueille le plus souvent, en effet, avec le sourire d'un scepticisme aimable. Le bon saint François de Sales est, peut-être, le seul écrivain mystique dont on connaisse autre chose que le nom : son style naïf a conservé des lecteurs à la correspondance avec M^me^ de Chantal, et à l'*Introduction à la vie dévote*, un des bijoux, il est vrai, de notre langue. Mais où sont ceux qui, de notre temps, lisent les *États d'oraison* ou les *Maximes des Saints ?* C'est

que nos préférences se sont modifiées plus encore que notre goût : curieux des belles choses, nous le sommes toujours ; mais nous n'allons plus autant qu'autrefois les chercher dans ce commerce de l'esprit, où le XVII[e] siècle pratiqua si largement le libre échange. Alors, on le sait, hommes d'État et hommes du monde se passionnaient pour les problèmes théologiques, autant que contre Guillaume d'Orange ou pour la Phèdre de Pradon. M[me] de la Sablière recueillait La Fontaine, puis abandonnée par le marquis de la Fare, se retirait aux *Incurables*, où elle écrivait des *Pensées chrétiennes* imprimées parfois à la suite des *Maximes* de La Rochefoucauld et qui n'ont pas trop souffert de ce redoutable voisinage. Bossuet, de son côté, discutait le mystère de la Sainte-Trinité avec une religieuse inconnue, pendant que l'opiniâtreté des filles de la Mère Agnès déconcertait et faisait presque reculer Louis XIV. De temps en temps, M[me] de Sévigné demandait bien qu'on lui épaissît un peu la religion ; mais elle-même suivait la querelle du quiétisme et goûtait l'analyse pénétrante de Bourdaloue. M[me] de Maintenon, toujours pratique et sensée, laissait loin derrière elle son propre directeur Godet des Marais. Enfin, je doute qu'en ce genre de direction rien puisse surpasser la correspondance de Bossuet et celle de Fénelon. Là, comme en presque tout, au surplus, ils diffèrent pour le fond et pour la forme : celui-ci plus alerte, celui-là, qui le croirait ? plus indulgent et plus doux : tous deux, au reste, admirables connaisseurs de l'esprit humain et de cet inexorable ennui qui fait le fond de notre vie.

A ne considérer que l'expression, voyez, par exemple, comme chez l'un et chez l'autre le ton se ressemble peu :

« Je ne me fâche jamais que l'on m'écrive, dit Bossuet le 8 novembre 1689 ; il est vrai que les lettres de petite écriture font peine d'abord à mes yeux ; je me remets aussitôt et je prends le premier temps que je puis pour lire et pour répondre ».

« La simplicité, écrit-il à propos de la vie de M. de Rancé, en doit être le seul ornement. J'aimerais mieux un simple narré que l'éloquence affectée. Pour moi, qui suis simple, j'avais été fort content de celle de Dom Le Nain ».

De cette simplicité rapprochez l'élégance cérémonieuse et le tour étudié de Fénelon : La comtesse de Grammont part pour les eaux de Bourbon ; le 29 juillet 1697, l'archevêque nommé de Cambrai lui envoie le billet suivant :

« Je ne puis, Madame, avoir l'honneur d'aller chez vous, parce que l'étude des princes va commencer. Je vous souhaite un heureux voyage, une santé parfaite, un profond oubli de toutes les épines que vous quittez et autant de consolations que j'ai de croix. Soyez persuadée, Madame, que je conserverai toute ma vie un attachement très respectueux pour vous. »

Quand on écrit de ces sortes de billets mondains, c'est qu'apparemment les croix à supporter n'ont, au fond, rien de bien accablant.

Bossuet ne prend pas la peine d'user d'une politesse si raffinée :

« Je vous donnerai quelque temps, s'il plaît à Dieu,

lit-on dans une lettre à Mme Cornuau du mois de janvier 1694 ; mais je ne sais quand ; car mes journées sont si remplies que j'ai peine à en être le maître. Marchez cependant avec confiance et soyez fidèle. »

Bossuet écrit très souvent néanmoins, mais toujours sans le moindre apprêt. La correspondance de Fénelon est également très variée et très suivie ; mais l'homme d'esprit y apparaît. On sait qu'il avait de l'esprit à faire peur : quelquefois, il est vrai, ce n'est rien qu'un trait ; mais ce trait suffit pour caractériser et pour affaiblir l'écrivain : « l'art est merveilleux. mais on l'entrevoit », comme dit Fénelon lui-même ; en pensant au salut des autres, il ne s'oublie pas et ne se laisse pas oublier.

« Je suis prêt même à vous déplaire, s'il le fallait, pour rendre hommage à la vérité » : c'est à Mme de Maintenon qu'il s'adresse, 20 novembre 1693 ; voilà qui paraît hardi. Mais Fénelon a beau protester qu'il n'est pas question de Saint-Cyr, qui n'est rien, mais de Dieu qui est tout, on sent que c'est là, principalement, une précaution habile, et de ces habiletés Fontenelle a pu dire qu'il n'est pas possible d'y porter plus loin la coquetterie de l'humilité.

Bossuet s'arrangerait mal de cette tactique : il faut, dit-il, conformer ses paroles et ses actions à ce qui est utile à édifier le prochain. Il l'enseigne et le pratique, sans souci de lui-même, ni de l'amour-propre des autres. L'effort pour plaire, il le dédaigne, ou, pour parler plus juste, il ne le connaît pas. Suivant une comparaison que je trouve dans sa lettre du 6 mars 1697, il laisse tomber de sa plume les conseils, « com-

me les eaux tombent sur les toits et deviennent des ruisseaux bienfaisants dans les campagnes. »

S'il écrit au maréchal de Bellefonds, plusieurs fois exilé de Versailles, ni il ne s'étonne des injustices, ni même il ne s'étend sur ces coups de la fortune fréquents au pays de la Cour et qu'on doit regarder avec la sérénité du sage ; — si M. de Nesmond, évêque de Bayeux, pour qui « nulle direction d'intention ne peut faire qu'une chose mauvaise de soi devienne bonne, » lui défère le jugement d'un curé, qui a fait imprimer, en Allemagne, un livre suspect de rationalisme, Bossuet condamne la doctrine, mais n'a que mansuétude pour l'auteur, assez malmené d'abord par les théologiens de Bayeux ; — si Mme de la Maisonfort l'accable de demandes sur l'état passif, il lui répond d'un mot : Il ne faut point d'affectation; il faut agir à l'ordinaire; parfois d'une réflexion brève et sans réplique : « l'abus qu'on fait des remèdes est toujours un mal » ; ou encore : « c'est autre chose de tourmenter les personnes, autre chose de les troubler sagement. » Et comme Mme de la Maisonfort oppose La Rochefoucauld : « L'absence augmente les grandes passions et diminue les médiocres, comme le vent éteint la bougie et allume le feu, » Bossuet se borne à répondre qu'elle « cite en ce fait un mauvais auteur, » pas si mauvais toutefois, surtout en cette matière du pur amour. Bien souvent, en effet, le moraliste et l'évêque se rencontrent sur ces routes grandes ouvertes de l'amour, de la vanité et de l'ambition. « Nous aimons mieux dire du mal de nous que de n'en point parler. » Ceci est de La Rochefoucault : voici qui est de Bossuet, écrivant à Mme d'Albert, le 5 octobre 1694 :

« Vous parlez beaucoup d'abbayes et vous y revenez souvent. Laissez là ces vaines grandeurs ; il n'en faut pas tant parler, même pour les mépriser. »

Mais La Rochefoucauld a presque autant d'amertume que de profondeur. Bossuet, au contraire, dit la vérité telle qu'elle est, sans être fâché, ni chagrin. L'âme qu'il conduit, il lui demande d'être comme une cavale sous le joug : docile et souple. « Marchez tout droit devant vous, observe-t-il ; demeurez dans un juste milieu, c'est là où consiste la vertu. »

Ce juste milieu est le trait caractéristique de la direction de Bossuet, direction toute en vue de la perfection religieuse, mais qui, on ne le sait point assez, n'oublie aucun des devoirs de la vie ordinaire et des intérêts de la famille. Ainsi Bossuet se garde bien du zèle intempestif de ce bon religieux de la Trappe, qui « voudrait que tout allât partout comme en son couvent » et dont il plaisante dans sa lettre du 5 mars 1698. Il modère l'ardeur de renoncement de Mme Cornuau, sur le point d'entrer au monastère de Torcy :

« Vous pouvez, écrit-il, faire le contrat dont vous me parlez avant votre profession, si les supérieurs l'agréent, et surtout n'ôtez rien à Monsieur votre fils. »

Le 10 mars 1690, autre règle d'égale prudence :

« La fondation d'une messe à la paroisse sera agréable à Dieu : j'y consens. Mais si la donatrice a de pauvres parents, elle fera bien de leur donner ce qu'elle avisera. Car elle ne doit pas tellement s'astreindre à la maison, qu'elle ne satisfasse à d'autres devoirs. » Conseil utile, même nécessaire à rappeler aux esprits, de tout temps trop nombreux, qui croient que l'em-

portement vers le bien dispense des devoirs de la vie courante, de la justice et de la charité à l'égard des autres!

Juste et sensé, Bossuet l'est donc toujours et ami de cette vertu pratique qui se fait reconnaître, comme le soleil, même voilé, à la douce chaleur de son rayonnement sur le sol. Il rappelle qu'il faut « écouter la charité et la bienséance et joindre la sincérité avec la circonspection »; « toute la vertu, dit-il, le 17 juin 1695, consiste à porter avec patience ce qu'on ne peut empêcher. Il vaut mieux en effet, avoir patience que de tout pousser à bout, en précipitant. » Ce n'est pas néanmoins qu'il convienne de repousser de parti pris toute nouveauté; car on ne doit point, à propos de nouveautés, « se laisser tellement choquer de ce qui est nouveau, qu'on ne regarde le fond des choses, et il ne faut point s'opiniâtrer sur des choses peu essentielles. »

On sait comment Fénelon s'est égaré sur l'amour passif, que le bon sens de Bossuet repousse ces subtilités! Pour lui, en effet, « l'obéissance et l'édification valent mieux que les oraisons, les pénitences et même en un sens, que les communions. »

Ceux qui exercent de hautes charges, comme les plus humbles chefs de famille, feront bien de méditer ce conseil donné à des religieuses, le 8 janvier 1683 : « c'est par la condescendance qu'on établit l'autorité; vous ferez tout, pourvu que vous commenciez tout à propos et chaque chose en son temps. » Et il n'est point de jeune fille destinée à devenir la femme d'un galant homme, qui ne puisse faire son profit de la lettre du 1er septembre 1694, où leur voulant la grâce

aimable qui s'ignore, Bossuet recommande aux femmes d'être « douces, complaisantes et sérieuses, sans affecter de ne point rire ».

Fort et sûr de son but, l'évêque de Meaux ne cesse de manier les âmes conformément à leur propre attrait. « Par cette souplesse on donne à Dieu ce qu'il demande, ni plus ni moins : autrement, on trouble son action ; on la devance, on la ralentit, on n'est propre ni au frein, ni à l'éperon » ; 13 octobre 1695. Or, Bossuet savait se servir de l'un et de l'autre, avec fermeté et mesure. « Ne changeons rien que ce qui est absolument mal, » mande-t-il à M^me^ de Beringhem. Fénelon réprimande avec plus de fougue : il dit « étourdiment ce qu'il craint, » mais, en fin de compte, il « demande pardon de ses libertés et les condamne si elles déplaisent », c'est à M. Colbert, archevêque de Rouen qu'il écrit ainsi, le 8 avril 1692 ; précaution ou excès trop fréquents chez un homme, dont on ne saurait suspecter la droiture, mais qui est « dans une paix très amère » et qui ne paraît point s'y déplaire. Or, si quelque scepticisme ne nuit pas pour avoir le juste poids des mérites humains, l'amertume se tourne vite en aigreur et rend aveugle : il n'y a que les forts qui soient indulgents et doux.

Avec Bossuet, la pensée est d'une limpidité et d'une sincérité que rien n'obscurcit ; de même le style a la franchise, la sève et parfois la rudesse de la langue populaire. Si l'on en croit en effet Cousin, Bossuet est avec Platon le seul auteur, qui, parlant comme le peuple, ait mis à la portée de tous des choses sublimes. Parfois le tour est heurté ; l'expression dure et même

incorrecte ; mais quelle vigueur robuste, et quelle honnêteté chez l'écrivain ; et parfois aussi quelle familière et délicieuse naïveté ! Cicéron n'a pas plus d'abandon, quand il écrit à Atticus : il est sans doute d'une beauté plus soutenue ; mais il laisse voir, ce qu'on ne surprend jamais chez l'évêque de Meaux, qu'écrire est encore plus un régal pour lui, qu'un plaisir qu'il veut faire à ses amis : *utriusque nostrum absentis desiderium crebis et longis epistolis leniri.*

Ainsi Bossuet a oublié de rembourser les ports des lettres qu'il a adressées pour Jouarre : « Je veux absolument et sans réplique que vous en fassiez un mémoire exact, afin que je vous les fasse rendre. Je ne vous permets là-dessus, écrit-il le 3 novembre 1688, aucune réponse que pour me dire que vous ferez comme je le prescris ; sinon, vous me fâcheriez tout à fait. »

Ces détails et beaucoup du même genre abondent dans la correspondance de Bossuet et lui impriment un charme naturel. Un jour il a laissé à Germigny, dans une armoire dont il a la clef, le portefeuille où il a enfermé bien soigneusement les lettres de M^me^ Cornuau : « voilà, écrit-il, le 6 septembre 1697, un oubli mortifiant pour moi et que je vous marque pour vous mettre l'esprit en repos. » Une autre fois, celle-ci a envoyé à son évêque un gâteau préparé de ses mains ; c'est le 31 décembre 1694 ; « on était à table, et sur l'heure, écrit Bossuet, nous en avons usé et j'ai senti, avec toute l'industrie de votre main, toute la bonté de votre cœur. » On voit combien le remercîment est simple et du ton qui est familier aux esprits d'élite. Mais si vous passez à l'une des lettres qui suivent, vous êtes, comme

d'un bond, porté au milieu des spéculations les plus hautes ; l'écrivain y fait, du reste, preuve de la même clarté et de la même aisance : rencontre-t-il quelque problème à peu près insoluble : il le constate sans s'y attarder ; car procédant de Descartes, il veut être avant tout logique et compris ; son bon sens répugne aux rêveries et se montre moins soucieux de la profondeur des recherches que de l'utilité des résultats ; comme selon lui tout le but de l'homme est d'être heureux, il donne à la philosophie pour raison suprême de nous apprendre à bien vivre, c'est-à-dire à mettre le bonheur là où il doit être.

Qu'on lise, par exemple, la lettre du 1er octobre 1691 sur « l'immortalité de l'âme ; sur ce que c'est que l'âme, sur sa nature ; si, comme tout est possible à Dieu, il ne peut pas réduire l'âme dans son premier néant », on y trouvera, en une langue que Malebranche n'a point surpassée, l'enseignement fondamental de la philosophie spiritualiste, le premier et le dernier mot de l'esprit humain.

« L'âme est une chose faite à l'image de Dieu ; c'est là sa nature : c'est là sa substance. Ravie de la perfection infinie de Dieu, elle se laisse entraîner par une telle beauté et elle ne s'estime heureuse que parce qu'elle sait que Dieu est heureux et qu'il ne peut cesser de l'être ; ce qui fait que le sujet de son bonheur ne peut cesser. L'âme n'est point composée, elle n'a ni étendue, ni figure. Dieu vient et plus intérieur à l'âme que l'âme même, il l'inspire et l'anime plus efficacement qu'elle n'anime son corps. »

Quelle société que celle où de tels sujets faisaient la

trame ordinaire de la correspondance entre l'un des premiers écrivains du temps et une religieuse de naissance tout à fait obscure et dont l'existence était ignorée ! Que les correspondants de Bossuet lisent l'Écriture sainte dans le texte latin, on le conçoit ; car les habitudes, l'éducation, tout alors était profondément chrétien. C'était l'époque où apprenant la disgrâce de son fils, la mère de Fouquet disait simplement : j'avais toujours demandé à Dieu son salut ; en voici le chemin. Mais on peut s'étonner et en tout cas il est d'un grand exemple de voir que, dans tous les rangs, le XVII^e^ siècle mettait encore plus de prix à la recherche de la vérité qu'à la poursuite de la gloire. Aussi lui fut-il donné de réaliser à peu près toutes les grandeurs : aucune toutefois ne lui parut plus digne d'envie que le culte désintéressé des choses de l'esprit. Ai-je raison de dire désintéressé ? Non, sans doute ; car de la connaissance de l'âme on s'éleva à cet empire des volontés, que devaient personnifier, au milieu de tant d'autres, un Rancé, une La Vallière. Il sembla, en effet, qu'il ne dût alors y avoir rien que de grand dans la vertu comme dans le vice ; or, sans dissimuler d'incontestables abus, qui pourrait nier la force morale acquise par les âmes sous la direction d'hommes comme Bossuet, en un temps où se succédèrent Pascal, Arnauld et La Bruyère ? Cette force individuelle, ces examens de conscience répétés, où, selon le mot de Montaigne, force est bien de ne pas rester hors de chez soi, cet échange presque quotidien de résolutions viriles, qu'en avons-nous fait ? Les avons-nous développés ou seulement maintenus ? Je me le demande parfois, non sans perplexité.

Je ne méconnais aucuns des progrès accomplis ; car l'humanité ne recule pas, elle marche. Il ne semble pas toutefois que la science contemporaine ait affirmé nos certitudes, à mesure qu'elle développait la hardiesse de ses méthodes ; pourtant, on ne vit ni de négations, ni de doutes. On s'en amuse parfois ; on en jouit un moment et bientôt on s'en lasse. Or, s'il n'y a plus guère de directeurs d'âmes, comme le furent les évêques de Genève, de Meaux et de Cambrai, parce que les Beauvilliers, les de Luynes, les Cornuau sont rares, il y a toujours des caractères à discipliner, des êtres qui souffrent de la vie ou du chemin, des natures éprises des réalités invisibles : c'est à ces âmes que les lettres de Bossuet peuvent donner encore, comme autrefois aux religieuses de Jouarre et de Faremoutiers, ou à l'humble bénédictine de Torcy, l'empire sur soi-même et la lumière dans la paix.

III

BOSSUET CONTROVERSISTE.

La vie et l'œuvre de Bossuet n'ont été presque qu'un combat ; on est donc tenté de se demander, tout d'abord, si sa correspondance peut, au point de vue de la controverse, offrir quelque intérêt particulier. D'autant mieux que le fond des grandes querelles du Quiétisme et du Jansénisme nous laisse depuis longtemps indifférents ; s'il en est ainsi du fond lui-même, est-ce que la dialectique du logicien et la forme de l'écrivain

ont, en ces sujets démodés, de quoi nous retenir encore ?

On n'en doute plus, il est vrai, lorsqu'on étudie de près ces volumes entiers de lettres échangées entre Bossuet et Leibniz, ou Fénelon, ou le ministre Ferry, ou Mme de Brinon, ou tant d'autres correspondants, quelques-uns assez obscurs et que la critique littéraire a presque oubliés. Car au-dessus des discussions et des controverses éteintes, les lettres de Bossuet conservent encore la marque toute vive d'une beauté simple et ordonnée, comme il en est des combats des dieux dans Homère, ou des frises plus ou moins mutilées du Parthénon.

Or, c'est de l'art et du style seulement que je voudrais ici parler ; car les controverses religieuses et politiques, l'Académie les proscrit. Mais telle a été la supériorité du grand siècle que, même dans ces matières que nous comprenons à peine aujourd'hui, il a laissé à notre société sceptique et railleuse le modèle du bien-dire qui survit aux préférences du moment. La mode a changé depuis lors plus d'une fois ; nous avons vu d'autres systèmes, littéraires ou sociaux, se partager les faveurs de la foule. Mais, de même que la science, en démontrant les erreurs chronologiques du *Discours sur l'Histoire universelle*, n'a rien enlevé à celui-ci de son immuable grandeur, de même l'honnête homme, comme dirait Mme de Sévigné, aura toujours à gagner dans la correspondance de Leibniz et de Bossuet, véritable monument, j'ose le dire, de logique et de bonne foi. Ce n'est pas autrement, à coup sûr, qu'en histoire, en politique, en affaires, on

doit s'exprimer, si l'on veut convaincre les gens de goût ; les autres, on le dit, sont devenus légion, mais au risque de les désobliger malgré moi, vous me permettrez de dire qu'ils ne comptent pas ou presque pas.

Trois grandes controverses occupent inégalement la correspondance de Bossuet ; l'une toute théologique : celle du Quiétisme ; elle est la plus connue : elle ne me paraît pas toutefois la plus digne d'attention ; l'autre appartient presque à l'ordre judiciaire, c'est la lutte de l'évêque de Meaux contre l'exemption réclamée par le monastère de Jouarre ; la troisième enfin met aux prises Leibniz et Bossuet : elle est historique et dogmatique.

Si j'en crois Nisard, le Quiétisme aurait été l'une des formes et comme l'explosion soudaine de l'esprit nouveau, une sorte de protestation contre la tradition et contre la royauté ; il cachait encore plus de dangers que d'erreurs. M. Denis, dans une savante étude que l'Académie a entendue en 1894, y voit surtout une querelle de dévotes, habilement menée par M^me^ de Maintenon : celle-ci aurait flatté par là Louis XIV, servi ses rancunes personnelles et favorisé, sans le vouloir, l'avènement du scepticisme railleur, que personnifient Bayle et Fontenelle. Certes M^me^ de Maintenon, on le sait, ne se piquait point d'être très fidèle à ses amis : Racine en est une preuve. Mais on peut trouver, néanmoins, que l'opinion de M. Denis est de celles dont on a dit, justement, qu'elles ne sont pas de tout point incontestables. La vérité, c'est que le Quiétisme fut un événement mondain, une affaire d'amour-propre tout autant qu'une querelle entre gens d'église. A tout prendre, la

nouveauté fut moindre qu'on ne croit, car il y avait déjà trois siècles qu'un moine avait demandé « qu'on brûlât le ciel et qu'on noyât l'enfer, en l'honneur du pur amour. » Bossuet le prit de très haut ; oserai-je ajouter qu'il le prit trop au sérieux : en quoi il se trompa, et sembla mettre les torts plus d'une fois de son côté, pour avoir voulu avoir trop raison. De sorte qu'il lui est arrivé ce qui arrive à La Rochefoucauld, à qui nous gardons quelque aigreur, ne lui pardonnant guère de nous connaître trop bien et surtout de le dire. En toutes choses, en effet, s'arrêter à temps est une force que l'habileté ménage et double même souvent ; je parle de l'habileté qu'on peut avouer, de celle où Démosthènes et Talleyrand étaient passés maîtres.

Aussi bien, voyez Fénelon, comme il se ménage, comme il est insinuant, souple, discret et de facile humeur. Il écrit à Bossuet le 4 octobre 1696 :

« Je vous supplie d'être persuadé que quand je ne serai point arrêté par des raisons essentielles, dont je laisserai juger des gens plus sages que moi, j'irai toujours avec joie et de moi-même au devant de tout ce qui pourra vous témoigner ma déférence et ma vénération pour vos sentiments ».

Peut-on montrer plus de désir de se soumettre, et quelle adresse dans ces protestations qui vous enlacent comme malgré vous !

Bossuet, lui, répond par des textes ; il discute, il presse, il frappe, et parfois trop fort. Du moins, et c'est là un mérite qui lui appartient encore en propre, il ne perd jamais le souci de la clarté, quelque ardeur qui l'emporte. Qu'on en juge par ce seul exemple :

Fénelon avait écrit dans le quinzième de ses vingt articles sur les Maximes des Saints :

« N'est-il pas vrai que, quand on dit, d'un côté, que la sainte indifférence n'est que le désintéressement de l'amour, et de l'autre que le désintéressement de l'amour n'est que le retranchement de la cupidité soumise, on dit, évidemment, que la sainte indifférence renferme tous les désirs que la charité pour nous-mêmes nous doit inspirer ? »

Ce pathos révolte la raison de Bossuet ; il s'en montre indigné comme d'une injure au bon sens français, comme d'un retour à la langue de Scudéry et de l'hôtel de Rambouillet. Il se contente de répondre : « Tout cela ne signifie rien. » C'était bien là, en effet, « le jargon des nouveaux spirituels, qu'il n'entendait pas ». 31 octobre 1693.

Notre littérature courait-elle donc, vingt-cinq ans après *Les Précieuses ridicules*, le risque de perdre la limpidité que Descartes, Pascal et Molière lui avaient assurée ? J'en doute ; comme je me permets de douter que les novateurs de notre fin de siècle la ramènent en arrière de Ronsard. Mais il faut savoir gré à l'Évêque de Meaux de n'avoir, lui, jamais perdu de vue qu'il n'y a de style véritable que celui qui est simple, sans boursoufflure et sans pointes. M. Thiers, un bon juge à coup sûr en cette matière, ne disait-il pas, racontant, il y a quarante ans, les campagnes d'Italie et de France, ou encore le Congrès de Vienne, que la première qualité de l'historien est de ressembler à ces glaces de Venise que, n'était leur cadre, on ne verrait point, tant elles reflètent fidèlement les objets ? Ainsi

en doit-il être de tout écrivain. Il parait qu'ailleurs on peut passer pour profond sans être clair ; en France, depuis Pascal, le grand siècle et Voltaire, cela n'est admis pour personne.

Le conflit avec l'abbesse de Jouarre avait précédé de quelque temps les *États d'oraison* et la lutte contre le cardinal de Bouillon et les Jésuites. Bossuet n'y ménagea ni le sang-froid, ni l'adresse. On sait ce qu'était le privilège de l'exemption, que les évêques et les rois surveillaient avec une défiance jalouse. La fondation de Jouarre remontait aux temps mérovingiens et l'abbesse était alors de sang royal. Il lui parut, sans doute, qu'un évêque sorti de la petite bourgeoisie n'oserait guère contester l'origine et l'étendue de son pouvoir abbatial. Mais Bossuet avait du sang de magistrat dans les veines, et le fils du conseiller au parlement de Bourgogne écrivit, résista, trois années durant, avec une indépendance qui d'abord étonna. Puis on vit la femme se montrer sous l'abbesse, et la dextérité de celle-là parut un instant plus à redouter que le sourire et les dédains de celle-ci. Le droit canon semblait obscur ; Bossuet le fit apparaître sans équivoque, et sûr de lui-même, il attendit, selon ce que M^me^ de Maintenon lui écrivait le 3 avril 1698 : « la vérité a une force qui l'emporte sur tout, si on veut avoir un peu de patience. » La patience eut, en effet, raison de M^me^ de Lorraine, et je ne sais pas si sa correspondance sur cet épisode, un peu secondaire, de sa vie pastorale, n'a pas gardé plus de variété et d'intérêt que les innombrables lettres sur le Quiétisme et le Jansénisme. Rarement, en effet, elle eut plus de fermeté aisée, plus de force contenue.

« Je me tais, écrivait-il à l'altière abbesse, et sans vous rien permettre, ni rien vous défendre, je vous laisse à votre conscience. »

Voilà qui était à la fois d'un chevalier et d'un évêque.

A triompher ainsi, et c'est un mérite de plus, on gagne son adversaire, sans le froisser ni l'humilier.

Or cette mauvaise fortune était arrivée à Bossuet de blesser Fénelon, sans gagner ni celui-ci ni ses amis. Il n'en a pas fallu davantage pour que la défaite de l'archevêque de Cambrai ait toujours ressemblé, autrefois comme de nos jours, à une victoire.

Leibniz et Bossuet avaient eu un moment des rapports suivis, en 1678 : c'était avant la révocation de l'édit de Nantes. Quinze ans plus tard leur correspondance reprend sur le projet de réunion des églises protestantes et de l'église catholique. Hommes de génie l'un et l'autre, et d'une érudition qui confond, d'une modestie égale à leur savoir, ils ne purent réussir, mais cette controverse grandit leur mutuelle estime. Une femme qui joua un rôle considérable dans l'institution de la maison de Saint-Cyr, et qui avait au moins autant de tête et presque autant d'ambition que M^me^ de Maintenon, M^me^ de Brinon, s'entremit d'abord entre Leibniz, et l'évêque de Meaux. L'abbesse de Maubuisson et le savant Molanus faisaient des vœux pour la réunion. Le roi se mêlait de l'entreprise. « Lorsque le Roi se « mêle de quelque chose, il semble qu'elle est presque « faite, » écrivait Leibniz le 16 juillet 1691. De part et d'autre le désir de s'entendre était sincère. On ne s'entendit point : mais il nous est resté une correspondance qui fait honneur au caractère des deux savants :

tous deux convaincus et nous ayant prouvé que la violence ne convenait ni à leur cause, ni à eux-mêmes.

Leibniz l'emporte souvent, pour l'habileté des aperçus et la trame serrée de son argumentation. Mais Bossuet lui est supérieur, pour la netteté avec laquelle il ramène la discussion au principe essentiel de la tradition. Leibniz est plus profond ; Bossuet plus clair et plus naturel. En Liebniz, on sent toujours le philosophe. « Il est vrai, écrit-il le 18 avril 1692, que j'ai encore fort pensé autrefois sur la philosophie et que je voudrais que mes opinions fussent rangées pour pouvoir être soumises à votre jugement. Si vous ne me sembliez ordonner d'en toucher quelque chose, je croirais qu'il serait mal à propos de vous en entretenir ; car quoique vous soyez profond en toutes choses, vous ne pouvez pas donner du temps à tout dans le poste élevé où vous êtes. »

Puis vient une page qui conclut presque à l'évolutionisme : « Je tiens que jamais changement ne se fait par saut, par exemple du mouvement au repos ou au mouvement contraire, et qu'il faut toujours passer par une infinité de degrés moyens, bien qu'ils ne soient pas sensibles ».

Bossuet répond « en remerciant de toutes les belles choses dont on l'a régalé. » A quoi Leibniz réplique à son tour :

« Vous avez la plus grande raison du monde d'avoir du penchant pour cette philosophie, qui explique mécaniquement tout ce qui se fait dans la nature corporelle, et je ne crois pas qu'il y ait rien où je m'éloigne beaucoup de vos sentiments. »

Cependant, entre les deux rivaux il ne s'agit pas de disputer et de faire des livres, mais d' « apprendre ce que chacun juge pouvoir faire de part et d'autre. » Leibniz apprécie l'*Histoire des Variations* et ne s'en cache pas. De son côté, Bossuet a-t-il eu quelque vivacité dans l'expression de ses jugements, il s'en excuse sans détour, « mais la charité et l'estime n'en sont pas moins dans le cœur. » C'est ainsi que finit sa lettre du 26 août 1692.

Leibniz multiplie les objections contre le Concile de Trente ; elles ont fini presque par ébranler M^me^ de Brinon elle-même, qui demande à Bossuet si l'on ne pourrait pas faire quelque concession de ce côté et épargner au parti contraire une adhésion qui lui répugne si fort. On s'attend là-dessus que Bossuet va s'emporter et multiplier les textes. Nullement, et sa force apparaît dans cette réponse invariable : « Hier, on croyait ainsi ; donc, encore aujourd'hui, il faut croire de même. » Le temps vient à son aide et cette démonstration par les faits tire de son uniformité même une majestueuse et extraordinaire grandeur.

Et quand Leibniz oppose l'exemple des Calixtins de Bohême, l'état de l'Allemagne, l'intérêt manifeste de la cour de Rome, Bossuet s'en tient simplement à la tradition. Moins souple et moins variée, son argumentation a plus de relief : son adversaire excelle dans les rapprochements, les comparaisons et les détails : il faut être moins savant pour suivre Bossuet. La méthode de Leibniz préfère l'analyse ; la manière de Bossuet, moins déliée sans être moins précise, inductive plutôt qu'exégétique, révèle surtout les qualités de notre langue et la clarté de notre esprit français.

Au milieu des discussions les plus ardues, la correspondance de Bossuet et de Leibniz offre, de temps en temps, des passages qui reposent, parfois même vous émeuvent. Les deux controversistes sont hommes en effet, et le laissent voir: on en est tout charmé et point surpris; car des sentiments délicats s'allient naturellement à des pensées élevées. Voici par exemple Pellisson qui vient de mourir. Liebniz le regrette comme un ami « qui pouvait rendre au public de grands services, qui avait de la bonté pour lui et dont il espérait du secours et des informations sur le fond des choses. » L'éloge est discret et grave : un compliment à Bossuet suit immédiatement.

« Madame de Brinon ne me pouvait rien mander de plus propre à me consoler que ce qu'elle me fit connaître de la bonté que vous voulez avoir de vous mettre en quelque façon à la place de M. Pellisson, quand il s'agira de me favoriser. »

Certes, ni Pellisson, ni Bossuet lui-même n'avaient guère rien à apprendre à Leibniz, mais les vrais savants se défient d'eux et le génie n'exclut point la modestie. C'est là un des traits un peu ignorés et l'un des plaisirs les plus délicats de cette correspondance.

Aussi, lorsqu'on a vécu dans le commerce de ces deux hommes, lorsqu'on saisit sur le vif l'ardeur qu'ils avaient pour s'accorder, lorsqu'on voit Leibniz écrire : « Nous ne serons jamais excusables si nous laissons perdre des conjonctures si favorables », conjonctures qu'il énumère, un roi en possession de faire ce qui est impossible à un autre, M. de Meaux, dont les derniers scrupules ne tiendraient qu'à un malentendu,

lorsque Mme de Brinon, avec une sorte de câlinerie féminine, adjure Bossuet de ne pas laisser échapper ces Protestants, « qui déjà ont un pied dans la bergerie et qui bientôt y en auront deux », on éprouve un sentiment à la fois de regret et d'admiration ; de regret pour l'insuccès de l'entreprise, d'admiration pour la hauteur de vues, la loyale franchise et la courtoisie des deux rivaux. C'est par où vous retient cette étude d'aspect sévère ; c'est par là qu'elle console de tant de petites querelles, où les adversaires s'injurient et où les gros mots passent pour des raisons. Hélas ! pourtant ne l'avons-nous pas vu cent fois? la vérité, comme la liberté, ne souffrent jamais plus que des excès de ceux qui les défendent!

Il y a un peu plus de trente ans, les travaux de Gandar firent connaître au public lettré les sermons de Bossuet ; jusque-là. on n'en avait guère que des extraits incomplets ou défigurés. On s'aperçut alors que les sermons, en maint endroit, ne le cédent point aux oraisons funèbres, et le jugement de Gandar n'a pas paru excessif, à savoir que, dans le carême du Louvre, Bossuet avait déjà atteint à la perfection de l'orateur.

La correspondance n'a pas sans doute la valeur des sermons, ni pour les sujets, ni pour la véhémence et la beauté du style. Mais on peut croire qu'elle n'est pas mise assez haut dans l'œuvre de Bossuet. Et peut-être rendrait-il service aux études littéraires le critique qui ferait un choix judicieux parmi ces milliers de lettres, et, dans cent cinquante ou deux cents pages, nous donnerait celles où se révèle un Bossuet, simple,

bon, point solennel, exprimant parfois avec une bonhomie charmante, les meilleures qualités de notre race, le bon sens, la mesure, le besoin et le goût de ce qui est pratique et juste. Ne serait-ce pas là un aliment utile à la formation des jeunes intelligences, qui se fourvoient dans tant d'obscurités et qu'on alourdit parfois de connaissances mal ordonnées?

On a parlé de la vertu éducative des anciens, vertu nécessaire, dit-on, surtout à une démocratie. Or Bossuet est de la lignée de ces maîtres Avec lui on apprend toujours ou à penser, ou à écrire. Même quand le fond ne nous sert presque plus, sa langue nous enchante et nous guide. Il en est d'elle comme de ces chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine, où l'artiste de chaque pays et de chaque siècle va chercher son inspiration, et où nous-mêmes, quels que soient nos goûts et nos usages modernes, nous admirons toujours l'expression impérissable du Beau.

LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Caen
Membre titulaire

MESSIEURS,

Lorsque j'entrepris ces Études, je commençai par diviser mon sujet. Dans une première partie, je me proposais de considérer le travail en général, d'en déterminer l'idée précise et de montrer que, en dehors de toute faute et de tout châtiment, il est la loi naturelle de l'humanité, et s'impose absolument : travail proprement dit, à *tous* les hommes ; travail domestique, à *toutes* les femmes ; travail scolaire, à *tous* les enfants. C'est ce que j'ai fait dans les pages qui précèdent (1). Je me proposais, dans une deuxième partie,

(1) *Mémoires de l'Académie*, 1884, p. 361 ; 1890, p. 270 ; 1895, p. 33 ; 1896, p. 67.

de considérer exclusivement le travail proprement dit, de le considérer dans ses espèces, qui sont les professions, et de consacrer à chacune une monographie, où j'en marquerais la nature, l'importance et les obligations. C'est ce qui me reste à faire dans les pages qui suivront.

DEUXIÈME PARTIE

LES PROFESSIONS

Il faut, avant tout, distinguer et classer les professions.

Il y a, d'abord, une grande division qui domine tout ce sujet par sa généralité et s'impose à l'esprit par sa clarté, c'est celle qui, distinguant dans l'homme le corps et l'âme, distingue dans le travail celui du corps et celui de l'âme. en d'autres termes, le travail manuel, longtemps appelé le *travail servile*, et le travail intellectuel, qu'on appelle encore, à cette heure, le *travail libéral*.

Aujourd'hui, Messieurs, que tous les hommes sont réputés des hommes ; que l'unité, l'égalité, la fraternité de l'espèce humaine, palpitante dans les consciences, vivante dans les lois et les institutions

est hors de doute comme d'atteinte, aujourd'hui, en un mot, qu'il n'y a plus d'un côté des esclaves, qui obéissent, et de l'autre des hommes libres, qui commandent, il n'y a plus, conséquemment, ni travail servile ni travail libéral. Ou plutôt, parlons mieux : Aujourd'hui, tout travail nous paraît positivement et incontestablement libéral, parce que tout travail nous paraît positivement et incontestablement digne d'un homme libre. Car il est digne d'un homme libre, doué de telles ou telles aptitudes, prédestiné, par conséquent, à telle ou telle carrière, d'aller où le Ciel l'appelle, par le chemin qu'il lui montre. Et l'ouvrier qui applique son activité à la matière, pour la modifier, la façonner et la transformer, ne se déshonore pas plus que Dieu ne s'est déshonoré en créant les corps et ordonnant l'Univers. Mais l'opposition du travail servile et libéral effacée, la distinction du travail manuel et intellectuel n'en demeure pas moins tout entière, aussi réelle, aussi indestructible que celle du corps et de l'âme, à laquelle elle correspond.

Le travail manuel est trop divers pour ne pas admettre des subdivisions. D'abord, il y a, d'une part, celui qui s'applique à la terre, pour la labourer, l'ensemencer, la féconder, lui faire porter ces riches moissons, si belles à voir quand elles ondulent au soleil, si utiles ou si nécessaires à consommer ; et il y a, d'autre part, celui qui s'applique aux objets que fournit la Nature, et qu'on appelle alors les *Matières premières*, pour en modifier la forme ou les qualités, pour les assembler et les combiner, pour en faire enfin toutes ces choses à notre usage, les unes nécessaires,

les autres de luxe, et cependant presque nécessaires aussi. Vous avez nommé l'Agriculture et l'Industrie. Et puis, ces produits de l'Agriculture et de l'Industrie, ils ne sont pas faits pour rester entassés dans les granges de l'agriculteur ou dans les magasins de l'industriel; il faut les transporter, les échanger, les écouler : c'est l'objet du Commerce. L'Agriculture et l'Industrie qui produisent, le Commerce qui écoule, voilà bien, si je ne me trompe, dans ses trois grandes branches, tout le travail manuel.

Le travail intellectuel, non moins divers que l'autre, a aussi ses subdivisions. J'y remarque deux groupes principaux : celui des *professions dites libérales* et celui des *fonctions*. Sans viser à une énumération dont le moindre tort serait d'être nécessairement incomplète, je distingue plus particulièrement, dans les professions proprement dites, celle du médecin, qui intéresse si fort la santé et la vie des individus; celle de l'avocat, qui intéresse si fort la fortune et l'honneur des familles ; celle de l'artiste, de l'écrivain, qui intéressent si fort la moralité et la grandeur des nations; celle des maîtres qui enseignent, à tous les degrés, qui intéresse si fort la prospérité aussi bien que la dignité individuelle et sociale. Quant aux fonctions proprement dites, on y distingue aisément les fonctions civiles et les fonctions politiques, et dans les fonctions civiles celles des grandes administrations que chacun sait.

I.

L'AGRICULTURE

Commençons par le commencement, et parlons d'abord de l'agriculture, c'est-à-dire des agriculteurs, ou comme on les appelle encore très énergiquement et très justement, des *paysans*.

L'agriculteur, le paysan, c'est celui qui vit au village, parmi les champs, qu'il cultive, étroitement attaché à la terre, au *pays*, qu'il arrose et féconde de ses sueurs. Or, quels sont les devoirs d'un tel homme?

Messieurs, évidemment, le premier, le plus essentiel devoir de l'agriculteur, du paysan, c'est de faire le mieux possible ce qu'il est appelé à faire. Ce n'est pas un devoir spécial à l'agriculteur, c'est le devoir de tout homme exerçant une profession quelconque, c'est l'abrégé et le sommaire de toute la morale professionnelle. Mais enfin ce qui est l'obligation générale de tous les travailleurs, quels qu'ils soient, est nécessairement aussi l'obligation particulière de l'agriculteur. Il doit faire le mieux possible ce qu'il est appelé à faire. Il doit faire produire à ces champs où il mène la charrue, à cette terre dans laquelle il dépose la semence féconde, tout ce qu'elle peut produire, comme qualité et comme quantité. Cela, il se le doit à lui-même; il le doit à sa famille; il le doit à la Patrie. A lui-même, car en visant à la perfection de son œuvre, il se perfectionne par un meilleur et plus judicieux emploi de ses

facultés. A sa famille, car par un travail plus fructueux, plus largement rémunéré, il lui apporte plus de bien-être, plus de loisir pour réfléchir et penser, donc plus d'ouverture d'esprit et de moralité. A la Patrie, car c'est la prospérité de chacun qui fait la prospérité de tous, et de toutes les sources de la richesse sociale, la première, la plus nécessaire, la plus intarissable, on l'a dit cent fois, mais on ne saurait trop le redire, c'est l'agriculture, et plus particulièrement la bonne agriculture.

Or, que le paysan ne s'y trompe pas, ce devoir de se poser un idéal, et d'y tendre d'un viril effort, de viser aux meilleurs produits par la meilleure culture, il ne suffit pas, pour le remplir, de travailler avec ardeur, de travailler beaucoup, du lever au coucher du soleil. L'activité, une activité continue, soutenue, est nécessaire sans doute ; mais ce qui n'importe pas moins, c'est l'activité éclairée, c'est l'activité *progressive*, si je puis ainsi parler. Par activité progressive, j'entends celle qui se tient au courant de tous les progrès qui s'accomplissent de jour en jour dans la sphère de l'agriculture, et qui les met à profit. Ces progrès sont immenses. Je ne suis certes pas versé dans l'agriculture, quoique je l'adore, comme tout ce qui a rapport à ces saines et riantes campagnes, où il fait si bon habiter et respirer. Mais enfin je sais comme vous, nous savons tous que les anciennes machines ont été perfectionnées, et des machines nouvelles inventées ; que des méthodes ont été trouvées pour arroser les terres arides, pour dessécher les terres trop mouillées ; qu'on a découvert des engrais nouveaux, ou de nouvelles manières de rendre à la terre les sucs qu'elle a

généreusement prodigués aux plantes ; qu'on a créé l'art de former des prairies artificielles au profit de l'élevage des chevaux et des bestiaux ; qu'on a introduit de nouveaux procédés dans certaines fabrications, celle du beurre par exemple ; qu'on a mis en lumière l'utilité, la nécessité des voies de communication pour ouvrir des débouchés aux villages, qui ne peuvent prospérer qu'à la condition que leurs produits puissent circuler. De ces heureuses innovations, j'en passe certainement, par ignorance. Eh bien, il faut que le paysan, lui, les connaisse toutes, les étudie toutes, et se les approprie toutes, — dans la mesure de ses ressources, bien entendu. S'il fait moins que cela, il ne fait pas assez.

Or, Messieurs, combien d'agriculteurs font moins que cela ! Combien refusent de quitter les sentiers battus ! Combien, tristement conservateurs en agriculture, comme d'autres en politique, ferment les yeux à la lumière, et tournent le dos obstinément, invariablement, aux nouveautés ! Ce défaut est peut-être moins commun dans notre belle Normandie, où les intelligences sont comme les terres, plantureuses ; mais je sait telle province, dont je ne veux pourtant pas médire, car si elle a des travers regrettables, elle a d'adorables qualités, où les plus claires démonstrations, où les exhortations les plus pathétiques glissent sur l'esprit et l'âme du paysan sans en effleurer seulement la surface. Là, le paysan résiste à tous les assauts de l'art et de la science, aussi ferme et inébranlable que le granit de ses sourcilleuses falaises. C'est que en général le paysan se retranche dans deux pré-

jugés séculaires, comme en deux citadelles inexpugnables. Le premier de ces préjugés est celui que l'on nomme expressivement la *routine*, ce qui signifie la manie de repasser toujours par la même route. Le paysan est ainsi fait : il n'admet pas volontiers qu'il y ait rien à changer à l'usage établi. Dans sa courte pensée, ce qui s'est toujours fait doit toujours se faire. Comme si, tout au contraire, la raison et le plus simple bon sens ne nous criaient pas que les hommes n'ont pu trouver dès le premier jour le mieux en chaque chose et en toutes choses ; qu'il est dans la nature d'un être imparfait de s'instruire par l'expérience, de s'éclairer par ses erreurs mêmes et ses fautes, d'aller enfin par des voies nouvelles, ou plus courtes ou plus sûres, aux mêmes résultats, ou à des résultats supérieurs ! Le second préjugé du paysan, c'est de douter absolument qu'un homme qui n'est pas né aux champs, qui n'a pas vécu aux champs, ce n'est pas assez dire, qui n'a pas mené la charrue, ouvert et ensemencé le sillon, recueilli le grain dans la grange, puisse en savoir plus que lui et lui en remontrer, sur les travaux de sa compétence. Comme s'il n'était pas au contraire naturel et même nécessaire qu'un esprit plus observateur et plus réfléchi que le sien (ce qui n'est pas bien difficile), versé d'ailleurs dans les sciences qui ont directement trait à l'agriculture, fût en état et eût le droit de lui dire : « Votre procédé est défectueux, il faut changer cela ; faites de telle manière, vous vous en trouverez bien ! » Je dis donc que c'est pour l'agriculteur un devoir de rompre avec la routine, toutes les fois qu'il est démontré que la routine à tort ; comme

aussi de se tenir en garde contre cette injuste défiance qui lui ferait repousser de parti pris d'excellents conseils, et résister aveuglément aux plus désirables améliorations. Que les paysans y songent, ils seraient d'autant plus coupables de ne pas profiter des lumières et des découvertes de la science contemporaine, que celle-ci, considérant que les loisirs et les ressources leur manquent, n'attend pas qu'ils viennent à elle, mais va à eux. Elle se transporte de sa personne au beau milieu des campagnes, et convie leurs habitants à entendre de bonnes leçons faites tour à tour dans chaque chef-lieu d'arrondissement ou de canton par des professeurs d'agriculture, ou de sciences physiques et chimiques appliquées à l'agriculture. Elle organise ces comices agricoles que président avec tant de dévouement nos préfets, quelquefois nos ministres, et qui, non contents d'éclairer les esprits, excitent et encouragent les volontés par les récompenses qu'ils distribuent aux plus méritants. Elle va jusqu'à écrire de bons petits livres, pleins de vérités pratiques et d'exemples, avec le soin de les mettre à la portée des moindres bourses et des moindres intelligences. Espérons donc que les paysans répondront comme il convient à tant d'avances ; espérons que l'agriculture, si aimée des Romains, et si digne d'être aimée de tous les hommes, sortira triomphante de l'abaissement et de l'abandon où nous l'avons si longtemps laissée, et donnera à la France, avec d'abondantes et opulentes céréales, de fortes et saines générations, capables d'infuser un sang nouveau dans les veines des générations appauvries des villes.

Ce qui du reste devrait triompher, et ce qui triomphera des dernières hésitations des paysans, c'est le spectacle de la merveilleuse transformation qui se fait comme à vue d'œil partout où les paysans bien inspirés, et le plus souvent sous l'impulsion d'un homme supérieur par la fortune et l'intelligence, mettent courageusement en pratique les procédés nouveaux. En peu de temps, les terres se fertilisent, les individus s'enrichissent, le village s'agrandit et s'embellit, la vie devient plus intense et plus florissante, la population s'accroit : on dirait un autre pays et une autre race. Balzac, autrefois, a essayé de mettre en action ce phénomène dans un roman qui a eu son jour de vogue : *Le médecin de village.* Un honnête homme battu des orages de la vie, passant par hasard dans un pauvre village du Dauphiné, s'y arrête. Frappé du contraste d'un village si misérable au sein d'un si merveilleux pays, il a été tout à coup illuminé de la pensée du bien qu'il y pourrait faire. Médecin sans avoir jamais exercé, il soignera les malades et les soignera gratuitement, mais ce ne sera que la moindre partie de sa besogne. Il a compris comment on pourrait assainir les habitations, améliorer les terres, tirer parti des sources, relier le village à la ville par une route spacieuse, ouverte au flanc de la montagne, et procurer un écoulement plus facile à des moissons plus abondantes. Il s'est mis vaillamment à l'œuvre. Il a donné l'exemple et construit lui-même une ferme. Il a aidé les bonnes volontés, non seulement de ses conseils, mais de sa bourse. Il a enfin triomphé de la routine et de la défiance, et quand il termine par une mort

prématurée une vie si utile et si féconde, c'est au sein d'un bourg opulent, œuvre de ses mains, et d'une population en larmes qui pleure en lui plus qu'un bienfaiteur, un père. — Et si vous voulez voir cette fiction se faire réalité, ce roman se faire histoire, lisez à présent le précieux petit livre que le comte de Montalivet publiait il y a quelques années sous ce titre bien trouvé : *Un heureux coin de terre.* C'est la même chose. Nous ne sommes plus dans le Dauphiné, mais dans le Sancerrois ; il n'y a pas d'autre différence. C'étaient deux communes qui ne faisaient qu'une même paroisse : Saint-Bouize et Couargues. Les habitants étaient clairsemés et souffreteux, les terres mauvaises et mal cultivées, les produits rares et d'ailleurs sans débouchés : c'était la misère dans la nonchalance. Deux hommes de cœur et d'intelligence sont venus ; ils ont parlé ; ils ont fait mieux, ils ont prêché d'exemple. Les paysans peu à peu se sont laissé persuader. Ils ont renoncé à leurs vieilles habitudes. Ils ont adopté les nouvelles méthodes de culture. Ils ont ouvert des communications avec la ville. Tout est changé. La population est doublée ; les moissons sont superbes ; ce sont de perpétuels échanges entre la ville et le village ; l'abondance règne où régnait la disette. C'est la richesse dans l'activité.

Vous voyez ici, Messieurs, le devoir en parfaite conformité avec l'intérêt. C'est le devoir du paysan de travailler en s'éclairant des lumières de la science contemporaine, en mettant à profit les découvertes nouvelles, et c'est aussi son intérêt, puisqu'il y trouve l'aisance, une vie plus facile, plus douce, plus intelli-

gente et plus morale. — Il y trouvera un autre avantage : la satisfaction de son sort, l'amour de sa profession, ce qui manque trop souvent aux habitants de nos campagnes.

Ce devoir de se plaire à leur sort, qu'il dépend d'eux de faire excellent, on ne peut nier qu'il ne soit fréquemment méconnu des paysans. Tandis que nous autres citadins, et avec bien plus de raison, nous soupirons pour les champs, l'homme des champs soupire pour la ville. Il n'est que trop certain, à l'heure actuelle les villages ont une fatale tendance à se dépeupler, à se verser dans les villes. Le paysan, indifférent à cette belle et simple Nature, au giron de laquelle il a été nourri et élevé, à ces sains et fortifiants travaux en plein air, à cette vie modeste, mais facile et unie, sans fêtes bruyantes, mais non pas sans plaisirs solides, mais non pas sans poésie, le paysan tourne avec envie les yeux vers la ville, s'imaginant en son inexpérience qu'il y trouverait dans une plus grande abondance la satisfaction de ses désirs. Mais c'est là une capitale erreur dont il importe au dernier point de le désabuser.

Il est bien vrai que le salaire du travailleur de la ville est notablement plus élévé que celui du travailleur des champs. J'admets que le premier soit le double, le triple, si l'on veut, du second : s'en suit-il pour cela que l'ouvrier citadin soit plus riche à la ville que l'ouvrier rustique à la campagne ? Est-ce que, à la ville, les denrées, les logements, tous les objets de première nécessité ne coûtent pas trois et quatre fois plus cher ? Et, ce qu'on ne remarque pas assez, est-ce que les besoins ne sont pas trois ou quatre fois plus nombreux ? Ajoutez

que les occasions dangereuses, que les tentations fatales, rares ou inconnues au village, attendent le citadin à chaque coin des rues, à chaque angle des maisons, à chaque vitrine des magasins. De sorte que, tout calcul fait, il est bien clair que l'avantage est tout du côté du travailleur champêtre.

Celui-ci est généralement dupe d'une autre illusion, qu'il faut aussi lui ôter. Il se persuade volontiers que le travail à la ville est moins pénible qu'aux champs. A considérer uniquement la dépense de forces, cela était contestable avant l'invention de ces machines que l'ouvrier des manufactures n'a plus aujourd'hui qu'à guider et surveiller. Mais la dépense de forces n'est pas une bonne mesure, et, en admettant qu'elle soit moindre à la ville, il n'est pas prouvé pour cela que la fatigue y soit moins grande. Rester debout, ou même assis, dans la même attitude, en répétant sans cesse et sans fin le même mouvement, pendant douze heures chaque jour, dans une chambre étroite et mal aérée, ou dans un atelier encombré de monde; travailler au milieu d'émanations malsaines; employer quelquefois des substances pernicieuses ou dangereuses, est-ce que cela n'est pas infiniment plus dur que le labour et la moisson? J'en appellerais volontiers à un témoin impartial, je lui dirais : Allez, de grâce, passer une journée dans ce champ, pendant les beaux soleils du mois d'août, parmi ces hommes, ces femmes, qui fauchent le blé, le rassemblent et le lient en gerbes, l'entassent sur les chariots ; puis, revenez ici, dans nos murs enfumés ; entrez dans un atelier, celui que vous voudrez; ayez le courage d'y rester du lever au coucher du soleil; com-

parez : où est la plus grande fatigue, la peine la plus grande? Qui aimeriez-vous mieux être, l'un de ces vigoureux moissonneurs, ou l'un de ces pâles ouvriers? (1)

De moindres bénéfices, un labeur plus fâcheux, voilà ce qui attend à la ville l'habitant du village. Il n'a donc qu'à perdre du côté du bonheur, il n'a pas moins à perdre du côté de la moralité.

Et d'abord, il y a dans l'air toujours pur, toujours vif, toujours sain de la campagne, dans cet air libre et sans cesse renouvelé des grands espaces, dans cet air tout imprégné de senteurs végétales, je ne sais quelle vertu fortifiante pour le moral comme pour le physique. On y reçoit de l'atmosphère même un tempérament plus robuste, des passions plus simples, une volonté plus droite. Au contraire, l'air des villes, surtout des quartiers populeux, l'air des manufactures, chargé de miasmes, lourd, épais, a quelque chose

(1) On ne saurait se figurer, quand on ne l'a pas vu, avec quelle bonne humeur et quel entrain se font les travaux des moissonneurs, qu'on juge de loin si terribles. Ce n'est pas le lugubre silence des ateliers parmi les grincements des machines; c'est un vif échange de plaisanteries gauloises parmi les rires et les chants des oiseaux. Et puis, il y a la sieste à l'ombre des haies ; et puis, il y a la collation, les tasses circulant à la ronde, en attendant le solide repas du soir, à la longue table, qui réunit maîtres et serviteurs. Je me souviens d'avoir assisté à tout cela en mon heureuse enfance, chez un de mes oncles, fermier dans la plaine de Caen ; et je me souviens d'avoir envié cette existence-là. Que ne l'ai-je préférée à cette vie livresque et rêvasseuse, où, après cinquante ans de lectures et de réflexions, on arrive à se dire: qu'ai-je trouvé ? Rien, Le résultat ? Zéro !

d'énervant, d'amollissant; en même temps qu'il étiole le corps, il détrempe le caractère; corrompu, il est corrupteur, physiquement et moralement. Dans ce relâchement des fibres de l'âme et du corps, les passions n'ont plus de frein, la volonté plus d'empire, la conscience plus de règle et la vie plus de dignité.

Et ce n'est pas tout. A la ville il y a le maître, le patron, le bourgeois, ou de quelque nom que vous l'appeliez, d'un côté, et des ouvriers, de l'autre. Or le maître est presque toujours un personnage considérable, que les ouvriers entrevoient à peine et à une grande distance au-dessus d'eux. Ils n'ont guère de rapports immédiats qu'avec des contre-maîtres, presque toujours hautains et durs, selon l'habitude des subalternes qui exercent quelque autorité. Ils sont donc livrés à eux-mêmes, isolés, laissés en proie à leurs passions, aux mauvais conseils de la misère. Comment ne succomberaient-ils pas? Au village, c'est tout autre chose. Les distinctions s'effacent, se fondent dans une sorte d'égalité. Il y a bien le fermier ou le métayer, et les ouvriers qu'il emploie, mais ce sont tous également des travailleurs. Entre eux, il y a communauté de pensées et de sentiments, aussi bien que de travail et d'efforts. C'est une mutuelle bienveillance, une *entente cordiale*, plus cordiale que celle de la généreuse France et de la personnelle Angleterre. C'est une petite société, où la différence des rangs n'est pas assez grande pour faire obstacle à la confraternité. Eh bien, je le demande, est-ce que cela n'est pas bon, n'est pas sain au corps et à l'âme ? Est-ce que chacun ne trouverait pas dans cet entourage amical, et je dirais dans

cette famille ouvrière, une protection contre soi-même, s'il avait le malheur d'être mal inspiré? Et le vice a-t-il beaucoup de chances de lever la tête et de se pavaner dans ce milieu si simple, parmi ces mœurs innocentes et primitives, au sein de cette vie modeste et patriarcale?

Donc, Messieurs, tout conseille, tout commande aux paysans de rester dans l'état où Dieu les a mis, et c'est encore là un de leurs devoirs, un devoir qu'ils ne sauraient enfreindre sans faute et sans dommage (1).

L'impatience de son sort, le désir d'un changement, les aspirations imprudentes vers un autre genre de vie, c'est là certainement l'une des plaies de nos campagnes. Mais c'est surtout la plaie de ceux *qui ne possèdent pas*, cela se comprend. Ceux *qui possèdent* ont aussi leur plaie, très différente, non moins fâcheuse.

(1) Ce devoir, il dépendrait de nous de le leur rendre plus facile et plus doux. Quand je dis *nous*, j'entends les riches, les propriétaires de fermes et de châteaux. Si ces messieurs daignaient habiter quelquefois *leurs terres*, et quand par hasard ils les habitent, s'ils daignaient faire autre chose que chasser le jour et danser ou jouer la nuit; s'ils prenaient quelque intérêt à *leurs paysans* et à la culture des champs ; s'ils avaient l'esprit de goûter la vie champêtre, nul doute qu'ils apprendraient à la goûter à tout ce monde qui dépend d'eux et a les yeux sur eux. Si les rejetons de ces messieurs, au lieu de se destiner à ne rien faire, ou d'ambitionner des carrières auxquelles ils sont impropres, avaient le bon sens de s'adonner au travail agricole, lequel, à tous les points de vue, en vaut bien un autre, nul doute que les campagnes redeviendraient populeuses et florissantes. Mais ce serait une grande simplicité d'attendre cela de notre génération affolée d'argent, d'honneurs et de plaisirs.

Les paysans qui possèdent, possèdent quoi ? Un champ, une terre. La propriété sous sa forme mobilière ne dit rien à l'esprit du paysan. La propriété, pour lui, c'est la propriété foncière, c'est le sol, ce sol qu'il tourne et retourne avec une infatigable ardeur.

Or, ce sol, cette terre, ce champ, quand il en est devenu, à force de travail et d'épargne, l'heureux propriétaire, il s'y attache invinciblement, il l'aime d'un amour passionné, infini. Il y a mis sa sueur, il y a mis son âme, il y a mis sa vie : il l'aime comme lui-même, plus que lui-même. La terre du paysan, a dit Michelet, c'est sa maîtresse. Et l'original écrivain nous montre, avec sa vive imagination, le paysan endimanché, chemise et blouse blanches, errant pendant les vêpres. Du moins, il semble aller au hasard, mais pas du tout. Quelque chemin qu'il prenne, il y va toujours, et où donc ? A sa terre. Arrivé là, il a atteint son but, peut-être inconsciemment. Il s'arrête, il croise les bras, il la contemple, lentement, amoureusement. Il s'y oublie. Aperçoit-il un passant : comme un amant surpris en tête à tête, il s'éloigne. Mais à trente pas, il se retourne et lui jette un dernier regard, un regard plein de tendresse.

Or, que le paysan achète la terre qu'il cultive, c'est justice; qu'il aime la terre qu'il a achetée, c'est un bien. Plus il l'aime, et plus soigneusement il la cultive; mieux il la cultive, et plus il lui fait produire. Or, comme il a été dit, c'est là, en même temps que son intérêt, l'intérêt de tous. Mais le mal, le voici. Le mal, c'est que, à force de l'aimer, de ne voir qu'elle et d'y tout rapporter, il l'aime *exclusivement*. De là le profond, l'indomptable égoïsme du paysan.

Cet égoïsme-là, tout le monde le connaît, car il est si grand et à la fois si naïf, qu'il ne fait nul effort pour se dissimuler; au contraire, il s'étale. Parlez à un paysan des choses qui intéressent l'exploitation de son champ, de près ou de loin, il sera tout oreilles; il vous écouterait, bouche bée, pendant des jours et des jours; parlez lui de choses qui intéressent tout le monde, lui autant que les autres, mais pas plus, il vous laissera dire par politesse, mais il ne prendra pas la peine de vous suivre une minute. Qu'est-ce que cela lui fait? En résultera-t-il une gerbe de blé de plus? Non, pas même un épi. Que lui importe alors? Son village même, qui a le mérite d'englober la terre bien-aimée dans sa circonscription, et à qui il veut du bien à cause de cela, son village ne doit pas s'attendre à des sacrifices. L'embellir : à quoi bon? Bâtir une mairie, construire une école, ou restaurer celle qui existe : pourquoi faire? Le ciel en sera-t-il plus clément, la terre plus fertile, la grange mieux remplie? Non. Alors ce n'est pas son affaire. Si le département et M. le Préfet veulent employer à cela leur argent, permis à eux; lui, il garde le sien pour un meilleur usage. — Savez-vous, Messieurs, pourquoi le paysan ne consent à envoyer ses enfants à l'école, surtout l'été, que si on l'y force? Parce qu'il ne voit pas quel rapport il peut y avoir entre les leçons de l'école et la culture des champs. Ou plutôt il en voit un bien clairement : l'école enlève l'enfant aux travaux de la ferme. Voilà pourquoi il le dispute à l'école tant qu'il peut. Trouvez moyen de lui faire comprendre que l'école, en exerçant et développant l'esprit du futur agriculteur, le

rendra plus habile, et que le résultat final sera une plus abondante moisson ; faites que cette vérité apparaisse lumineuse à son intelligence, il se passionnera pour l'école comme il se passionne contre, et vous pourrez vous passer de la loi (d'ailleurs si inefficace) sur l'instruction obligatoire.

Tel est l'égoïsme des paysans qui possèdent, et, du train dont ils y vont, ils posséderont tous avant un quart de siècle. Or, Messieurs, cet égoïsme-là, il ne paraît pas seulement, il ne s'exerce pas seulement dans les choses de la vie privée. Il paraît encore plus, il s'exerce encore plus dans celles de la vie publique. J'ai quelquefois entendu vanter le patriotisme des paysans : il faut s'entendre. En temps d'invasion, que l'ennemi ravage son champ, fasse main basse sur son cheval, sur son bœuf, il les défendra, il se fera tuer ; mais est-ce là du patriotisme? Et si on lui proposait d'acheter cher son bœuf, son cheval, sa moisson, se refuserait-il à cette transaction profitable ? N'y a-t-il pas des exemples trop nombreux de ces honteux et criminels marchés? Mon Dieu ! je ne veux pas peindre les paysans en noir, et d'ailleurs j'aime à croire que nous en avons fini avec les invasions ; je dis seulement, ce que personne ne contestera, que les paysans se préoccupent fort peu de la chose publique, sauf dans ses rapports avec leurs intérêts particuliers ; qu'ils n'ont pas d'autre règle d'appréciation ; qu'ils aiment un gouvernement, s'il diminue les impôts, et le haïssent, s'il les augmente, sans tenir compte des circonstances ; que le bon député à leurs yeux est celui qui promet, quitte à ne pas tenir, et le mauvais celui qui ne promet pas ; qu'ils ne cher-

chent pas à s'éclairer, à s'élever aux idées générales, qui sont les idées vraies, à partager les sentiments communs, qui sont les sentiments généreux ; qu'ils s'enferment au contraire, de parti pris, dans le cercle étroit de leurs travaux et de leurs calculs, insensibles à tout ce qui n'est ni un gain personnel, ni une perte personnelle. Au milieu de tout cela, où est la France ? où est l'amour de la France ? où est le dévouement à la France ? et qu'attendre de ces esprits aveuglés, de ces cœurs fermés ?

Or, Messieurs, si cette façon d'être, de penser, de sentir, de vouloir, est un mal d'une manière absolue, dans tous les temps, dans tous les pays, combien ce mal est plus terrible dans un pays comme le nôtre, et dans un temps comme le nôtre ! Y avez-vous songé, tandis que je traçais à grands traits une peinture fidèle du paysan français, si peu au courant des grandes affaires françaises, et si peu disposé à s'y intéresser? Avez-vous songé que sous ce régime de suffrage universel il est la majorité, puisqu'il est le nombre ? Avez-vous songé que les villes sont comme submergées, noyées dans cet océan des campagnes, et que ce sont celles-ci, à proprement dire, qui nomment nos députés, nos sénateurs, lesquels font les lois, et même le gouvernement ? Et n'avez-vous pas frémi de voir les destinées de la France et de la civilisation abandonnées à des mains si inhabiles, à des intelligences si courtes, à des âmes si étroitement, si mesquinement et si tristement personnelles ?

Qu'il y ait là un danger social, et comme une menace incessamment suspendue sur nos têtes, qui

pourrait le contester? Or, si le danger existe, s'il est immense autant qu'évident, il faut donc le combattre. Et le combattre comment? Cherchez, et vous ne trouverez qu'un moyen : en éclairant ces intelligences enveloppées de ténèbres, en élevant ces cœurs livrés à des préoccupations qui cessent d'être légitimes, quand elles sont dominantes et absorbantes ; c'est-à-dire par l'instruction et l'éducation. Et voilà pourquoi j'ai appelé de tous mes vœux la loi qui devait les rendre obligatoires. Seulement, Messieurs, ne nous faisons pas l'illusion de croire que cette loi, même observée, ne laisse rien à faire à la Société. S'il importe que l'enfant apprenne à lire à l'école, il n'importe pas moins que l'adulte lise dans ses moments de loisir, afin de compléter une instruction et une éducation nécessairement trop élémentaires. De là la nécessité des livres et des bibliothèques. Je sais que depuis longtemps déjà l'État travaille à la formation de bibliothèques scolaires; je sais que plusieurs Associations se sont formées, à Paris et en province, qui toutes, avec des statuts et des caractères divers, travaillent à la propagation des bons livres et à leur réunion en bibliothèques. Mais je me demande avec inquiétude si ces institutions ne profitent pas surtout aux villes, si les campagnes ne sont pas négligées, et si les livres ne manquent pas surtout là où ils sont nécessaires. Une bibliothèque par commune, par village, où le paysan puisse librement puiser, où il puisse apprendre ce qu'il importe tant qu'il sache, où il puisse se former aux nobles sentiments qu'il importe tant qu'il éprouve, voilà le but où il faut tendre. Il y va du salut.

Et peut-être ne serait-ce pas encore assez. Pour plus de prudence, j'aimerais qu'on imitât ce qui se passe aux États-Unis. Là, de petits écrits périodiques, composés pour le peuple, sont répandus à profusion, et portent l'instruction et l'éducation, non seulement dans les ateliers des villes, mais dans les plus humbles chaumières des campagnes les plus reculées. Là, à côté de la presse politique, existe et fleurit une presse littéraire, — honnête, sérieuse — et qui sème dans le pays entier les plus saines notions de morale individuelle, domestique et sociale. Pourquoi ne ferions-nous pas ainsi en France? Je vois dans le village où je vais passer une partie de mes vacances les paysans se disputer certaines feuilles misérables, qui ne se recommandent que par le bon marché et des plaisanteries d'un goût détestable : le moyen de douter qu'ils ne lussent avec la même complaisance d'autres feuilles peu coûteuses, et qui leur parleraient, en un style simple et cependant élevé, de ces grandes choses, la Patrie, le Devoir et Dieu !

Me permettrez-vous, Messieurs, d'exprimer un dernier vœu? Pour rendre plus rapide et plus générale la diffusion des lumières, singulièrement sur les choses morales, politiques et sociales ; pour donner le plus tôt possible et le plus complètement possible à tous les connaissances nécessaires à tous dans un État essentiellement démocratique, ne pourrait-on joindre à l'action un peu lente des livres, des imprimés, l'action électrique de la parole? Nous avons eu partout, et nous avons encore à Paris et dans quelques grandes villes des conférences sur des sujets littéraires et scientifiques à l'usage du beau monde, qui s'y rend comme à un

concert ou à une représentation dramatique. Je ne blâme pas cette institution : elle active et grossit la circulation des idées ; elle mêle à nos préoccupations trop généralement positives, des préoccupations d'un ordre plus distingué ; elle élève ou tend à élever le niveau des intelligences et des âmes : œuvre excellente, à la quelle je m'honore d'avoir concouru dans ma mesure. Mais pourquoi pas des conférences à l'usage des classes illettrées, à l'usage des paysans en particulier? Des conférences où on leur enseignerait, sous une forme élémentaire, les principes les plus essentiels de la philosophie morale et religieuse, de l'économie sociale et politique, comme aussi notre histoire, notre histoire vraie, et surtout celle des derniers temps, la plus instructive et à la fois la plus intéressante? On trouverait, j'en suis sûr, dans notre généreuse société française des hommes de cœur et de talent pour se dévouer à cette propagande des saines doctrines au sein de nos campagnes. Et sous l'action magique de la parole, ces intelligences naïves s'ouvriraient, ces cœurs ingénus, égoïstes, mais pour ainsi dire à leur insu, s'élargiraient, se dilateraient ; la Patrie leur apparaîtrait dans sa grandeur, dans sa beauté, et bientôt ils sentiraient palpiter dans leur sein l'âme française, cette grande âme, faite de dévouement et d'héroïsme !

Je me résume. Donc que le paysan cultive la terre en s'éclairant de toutes les lumières de la science, en s'armant de toutes les découvertes de l'industrie et de la mécanique. Qu'en fécondant ses champs, il transforme et embellisse son village, et surtout qu'il y demeure. Qu'en aimant sa terre à lui, il aime aussi la

terre de France, la douce terre de France, et la France elle-même. Que rien de ce qui touche la Patrie ne le laisse indifférent. Et qu'après avoir contribué à sa prospérité par l'ardeur éclairée de son travail, il y aide encore par la sagesse et le désintéressement de ses votes !

II

L'INDUSTRIE

Le personnel de l'industrie est double : d'une part, les ouvriers, qui exécutent ; d'autre part, les fabricants, qui font exécuter. Les ouvriers ont leurs devoirs, les fabricants ont leurs devoirs. Ces devoirs n'ont pas seulement l'importance qu'ont tous les devoirs, lesquels sont tous également sacrés ; ils en ont une autre, qui leur est propre. Ils sont la vraie solution de la question ouvrière. Le jour où tous les ouvriers feraient leurs devoirs, où tous les fabricants feraient leurs devoirs, ce terrible antagonisme du travail et du capital aurait cessé d'exister, l'harmonie régnerait entre ces deux puissances reconciliées, à la guerre industrielle aurait succédé la paix industrielle, à l'anxiété de tous la sécurité de tous. Le mal dont nous souffrons a sa cause première et profonde dans l'oubli, pour ne pas dire le mépris du devoir, et l'oubli du devoir a la sienne dans la préoccupation excessive, pour ne pas dire exclusive du droit. Cela date de loin, car cela date de la Déclaration des droits de 89.

On a fort médit de cette déclaration des droits : la

vérité, c'est qu'elle était, lorsqu'elle parut, une nécessité sociale. Il s'était fait peu à peu dans l'ancienne société un étrange partage des droits et des devoirs, en dépit de leur naturelle indivisibilité : tous les devoirs en bas, tous les droits en haut. Il fallait donc, si l'on voulait remettre les choses à leur place, et fonder un ordre nouveau, conforme à la justice, proclamer à la face du ciel et de la terre que tous les hommes, étant également hommes, ont également leurs droits, comme ils ont également leurs devoirs. — Mais il ne faut pas exagérer même le vrai, et malheureusement il y a longtemps que nous avons ici passé la mesure. De révolution en révolution, et de socialisme en collectivisme, le sentiment du droit s'est exalté au point d'effacer, d'annihiler la notion du devoir. Dans notre société enfiévrée, parmi ces foules ambitieuses de monter toujours, de monter au bien-être, à la domination, qui donc songe à ses devoirs? Personne ; qui donc crie ses droits sur les toits? Tout le monde. L'antique et chrétienne formule : *les devoirs de l'homme*, bannie peu à peu des consciences, a cédé la place à l'altière formule : *les droits de l'homme*. Vous trouverez facilement à tous les étages de la société des gens inconscients de leurs devoirs, mais les plus ignorants, qui ne savent ni lire ni écrire, savent en revanche leurs droits sur le bout du doigt : ils ont là-dessus des lumières éblouissantes. Si encore ces gens-là ne s'attribuaient que de vrais droits, mais chaque jour en voit naître de faux (1), qui se multiplient à vue d'œil.

(1) Exemple : le droit que s'arrogent des ouvriers d'imposer à un fabricant le renvoi d'un contremaître qui leur déplaît, ou

Ils pullulent, vous ne pouvez plus vous mouvoir en aucun sens, sans rencontrer un droit, et vous y heurter. Nos rues en sont pavées : à chaque pas que vous faites, vous mettez le pied sur un droit. Je remercie Dieu d'avoir refusé la parole aux animaux, car sans nul doute ils ont des droits aussi, et ils nous en assourdiraient les oreilles.

Tel est notre état moral actuel.

Eh bien, pour revenir à l'industrie, que je n'ai pas oubliée, c'est là qu'est le principe et l'explication du trouble et du désordre où nous nous agitons. C'est au nom de leurs droits, et la plupart du temps de droits qui n'en sont pas, que les ouvriers s'insurgent contre les fabricants; et c'est au nom de leurs droits, fondés ou non, que les fabricants résistent aux ouvriers, et leur rendent coups pour coups. A cette farouche préoccupation du droit substituez la fraternelle préoccupation du devoir, et tout change instantanément. A un fabricant qui remplirait scrupuleusement tous ses devoirs, que reprocheraient les ouvriers ? Et à des ouvriers qui rempliraient scrupuleusement tous leurs devoirs, que reprocheraient les fabricants ? Il y a des ouvriers intraitables, mais non parmi ceux qui sont respectueux de leurs devoirs ; il y a des fabricants inhumains, mais non parmi ceux qui sont respectueux de leurs devoirs. Et je répète, avec une conviction inébranlable, que s'il est vrai que le Droit nous a per-

le maintien d'un ouvrier qui leur agrée ; — le droit que s'arroge un fabricant de surveiller les opinions politiques des ouvriers qu'il emploie, et, en temps d'élections, de leur dicter les votes qui lui conviennent.

dus, il ne l'est pas moins que le Devoir seul peut nous sauver. C'est du reste, je l'espère, ce qui apparaîtra clairement au cours de cette étude.

I. Les Ouvriers. — Pour prendre les choses *ab ovo*, c'est-à-dire au point de départ, le premier devoir de l'ouvrier, c'est, après avoir passé par l'école, où l'on acquiert les connaissances générales qui font l'homme, de se soumettre à un rigoureux apprentissage, cette autre école, non moins nécessaire, où l'on acquiert les connaissances spéciales qui font l'ouvrier. Il est assez évident que tout dépend de là; que celui qui ne s'applique pas, étant adolescent, à apprendre un métier ne sera jamais qu'un homme de peine; que celui qui l'apprend mal ne sera jamais qu'un méchant ouvrier. Au contraire, celui qui s'exerce de bonne heure à toutes les difficultés d'un art, qui en pénètre les secrets, qui y devient habile, met toutes les chances en sa faveur. Ce sont là des vérités si simples qu'il suffit de les énoncer. Pas d'apprentissage, pas d'avenir; apprentissage médiocre, avenir médiocre; apprentissage excellent, avenir excellent : autant d'axiomes. — Malheureusement, il ne dépend pas toujours d'un adolescent d'entrer ou non en apprentissage, non plus que d'y profiter plus ou moins. Pour entrer en apprentissage, il faut que les parents le veuillent, et ils ne le veulent pas toujours, soit insouciance, soit sottise, soit misère, soit avidité. Il y a des parents, dans la classe ouvrière, qui ne prennent pas la peine de s'inquiéter de l'avenir de leurs enfants; il y en a qui, vivant au jour le jour de la besogne qui se présente au hasard, et qui ne sup-

pose pas d'aptitudes particulières, ne conçoivent pas l'utilité de faire apprendre à leurs enfants un métier qui les protège mieux contre le besoin, et ne les laisse pas à la merci des occasions. D'autres, à qui manque le nécessaire, sont obligés de tirer parti dès le plus jeune âge des forces naissantes et de l'activité de leurs enfants; et d'autres qui pourraient se passer de ce travail prématuré et peu lucratif, le leur imposent néanmoins, trouvant bon d'ajouter ces petits gains aux leurs. D'un autre côté, pour profiter en apprentissage, il faut certaines conditions qui peuvent manquer, qui manquent trop souvent. L'apprentissage chez un patron, dans un atelier, petit ou grand, laisse toujours fort à désirer. Le patron peut être négligent, ou injuste, ou brutal : cela s'est vu, se voit et se verra toujours. De plus, dans un atelier, on s'intéresse surtout à la besogne, et on songe bien moins à l'apprenti pour l'instruire que pour en tirer profit. Ajoutez les mauvais exemples, les mauvais conseils, les absurdes taquineries des ouvriers, qui ne savent respecter ni l'homme dans l'enfant, ni le futur ouvrier, leur semblable, dans l'apprenti. Il est reconnu aujourd'hui qu'il n'y a de sérieux apprentissage que dans une école d'apprentissage. Il existe déjà un certain nombre de ces écoles destinées à devenir les séminaires de l'industrie. L'État en a fondé sous le nom d'*Écoles professionnelles ;* des sociétés en ont fondé ; des villes en ont fondé ; certains syndicats de certains métiers en ont fondé. Malgré tout, elles sont encore clairsemées sur notre territoire français, et n'y entre pas qui veut. Il n'est donc que trop vrai, ainsi que je le disais, que le futur ouvrier n'est pas toujours maître de faire, et

de bien faire, l'apprentissage dont il a si fort besoin. Mais du moins qu'il s'y emploie de tout son cœur et de toutes ses forces. Étant données les circonstances où il se trouve fatalement placé, qu'il fasse de son mieux. Ce devoir est-il toujours bien compris et bien observé? Il paraît que non. Un petit livre paraissait il y a quelques années sous ce titre : *L'ouvrier, tel qu'il était, tel qu'il est, et tel qu'il pourrait être*, sans nom d'auteur. Cet auteur anonyme nous apprend qu'il a été ouvrier, et s'est élevé au patronat par son seul travail. Il doit donc savoir à quoi s'en tenir sur les défauts et les erreurs de la classe ouvrière. Or il se plaint, non sans quelque amertume, de la conduite des apprentis, toujours mécontents du patron, impatients de leur sort, appelant l'indépendance, sans se dire que l'indépendance sans l'habileté, c'est la misère et trop souvent le vice. Eh bien ! que les apprentis reviennent à une plus saine appréciation des choses, à de meilleurs sentiments et à de meilleures pratiques. Qu'ils sachent bien qu'ils tiennent maintenant leur destinée dans leurs mains, et que ces années qu'ils gaspillent inconsidérément décideront de leur carrière industrielle et de leur vie tout entière.

L'apprentissage fait, tout n'est pas fait. A cet âge, on ne saurait être un ouvrier consommé dans son art, un ouvrier parfait. On a beaucoup appris, je le veux ; il reste néanmoins beaucoup à apprendre. On n'a pas d'ailleurs l'expérience, qui implique le temps, une certaine habileté de main, qui implique l'habitude. Il ne faut donc pas, suivant l'usage trop ordinaire des ouvriers, viser au gain immédiat, ou au plus grand gain

possible; il faut viser à se perfectionner. Je sais bien qu'un jeune ouvrier, après les onéreuses années d'apprentissage, a besoin de gagner pour lui-même, et peut-être pour les siens; mais si la patience est possible, il faut patienter. Il ne faut pas sacrifier étourdiment l'avenir au présent, la chance de faire fortune, d'arriver plus tard au patronat, à la satisfaction des besoins actuels. L'ouvrier-auteur dont je parlais tout à l'heure insiste fort sur ce point. Il déplore l'erreur des jeunes ouvriers qui se parquent d'abord dans une spécialité (car, grâce à l'extrême division du travail, il y a dans un même métier trois ou quatre spécialités, quelquefois davantage,) et qui, à cause de cela, restent toute leur vie de piètres ouvriers, des ouvriers-machines, selon son expression. Et il adjure ses anciens compagnons de se hâter lentement, et de s'armer de toutes pièces avant de se jeter dans la mêlée industrielle. Ce sont des conseils d'or, les conseils d'un de leurs pairs d'ailleurs : les ouvriers feront bien de les méditer, et d'y conformer leur conduite.

Enfin l'ouvrier est formé. Qu'il travaille donc, et pour travailler avec fruit, qu'il travaille avec application, et je dirais qu'il travaille avec passion. Ce n'est pas tout en effet d'être habile, il faut s'appliquer. Le plus habile ouvrier du monde, s'il travaille en pensant à autre chose, l'esprit distrait, sans savoir ce qu'il fait, ne fera rien qui vaille. Un ouvrier inférieur, mais attentif, lui rendrait des points. Il faut donc à l'habileté joindre l'application ; il faut, pouvant bien faire, vouloir bien faire, et le vouloir de toutes ses forces. C'est la condition des résultats sérieux, des

résultats profitables. Je demanderais même plus ; je demanderais qu'on s'intéressât à son œuvre, qu'on se passionnât pour son œuvre, qu'on se donnât enfin un idéal à réaliser. Ce n'est pas seulement dans la sphère des beaux-arts que resplendit l'idéal : il est partout. Prenez dans le plus humble métier, l'œuvre la plus humble : est-ce que cette œuvre-là n'a pas sa perfection, que vous concevez ? Cette perfection conçue comme possible, c'est précisément l'idéal. Qui empêche donc l'ouvrier de concevoir la perfection de l'œuvre qu'il doit accomplir, et de tendre à cet idéal ? Mais telle est la nature de l'idéal qu'il ne laisse pas froid celui qui le poursuit. Loin de là, il l'anime, il l'échauffe, il le ravit. En un mot, il le passionne. Voilà donc l'ouvrier travaillant avec passion. Voilà donc l'ouvrier trouvant son bonheur dans son travail ; et c'est là ce qui distingue le bon ouvrier du mauvais : l'un est heureux et l'autre malheureux de travailler, parce que l'un voit dans son travail un idéal à réaliser, et qu'il réalise plus ou moins, tandis que l'autre n'y voit rien, que l'effort, la lassitude et l'ennui.

Et savez-vous, Messieurs, que cette application dans le travail, que cette poursuite du mieux, ou de l'idéal, n'est pas moins, dans une certaine mesure, que la solution d'une question que quelques-uns regardent comme insoluble ? Je veux parler de la question des salaires, c'est-à-dire de l'insuffisance des salaires. Les fabricants ne sont pas libres, dit-on, d'augmenter le salaire de l'ouvrier ; le salaire de l'ouvrier, ajoute-t-on, est hors de proportion avec ses besoins ; voilà donc, conclut-on, l'ouvrier éternellement rivé à la misère. Mais j'en ap-

pelle de ce raisonnement, et je dis qu'il dépend de l'ouvrier de rendre possible cet accroissement de salaire qu'on déclare impossible. Car, s'il est habile, s'il s'applique, s'il vise au mieux, s'il se passionne pour l'idéal, et l'atteint, il méritera d'être mieux rétribué, et, le méritant, il le sera. Les faits confirment cette vue. De deux ouvriers, employés à la même besogne, le même nombre d'heures, dans la même fabrique, l'un gagne souvent plus que l'autre, et notablement plus. Ainsi, dans un laps de temps donné, deux ouvriers de Saint-Quentin, occupés à un tissage mécanique, avaient gagné, l'un 54 fr. 70, l'autre 25 fr. Dans la même fabrique, une jeune fille avait gagné 32 francs en douze jours, tandis que la plupart de ses compagnes n'en gagnaient que 18. Tels sont les effets de l'application, de la passion de l'idéal, unies à l'habileté : elles doublent, elles triplent le salaire de l'ouvrier.

Voilà comment l'ouvrier doit travailler. Voilà comment il peut et doit réaliser un salaire convenable. Mais ce salaire, comment doit-il l'employer, le gouverner ?

Ceci, Messieurs, c'est la grande question de l'économie et de l'épargne. Je dis que l'ouvrier doit économiser, épargner. Je dis qu'il doit faire deux parts de son gain, l'une pour le présent, l'autre pour l'avenir. Je dis enfin qu'il doit ordonner, régler son budget de manière à avoir un excédant chaque semaine, chaque mois, chaque année. Un excédant, c'est-à-dire une réserve pour le chômage, la maladie ; le commencement et la condition de l'aisance ; peut-être la voie ouverte au patronat et à la fortune.

Mais on me répond : ce que vous demandez là, c'est

un rêve, c'est le rêve de l'impossible. L'ouvrier qui ne trouve pas, ou ne trouve qu'à grand'peine, dans son salaire la satisfaction des besoins nécessaires, n'en peut rien distraire. L'économie n'est pas à sa portée, l'épargne est au-dessus de ses forces.

Mon Dieu ! Messieurs, je ne suis pas homme à méconnaître ce qu'il y a souvent de difficile et de pénible dans la situation de l'ouvrier : j'ai des entrailles comme un autre. Mais je ne puis pas pour cela fermer les yeux à la lumière et aux faits. Si les ouvriers ne peuvent épargner, d'où vient qu'il y a des ouvriers qui épargnent ? Que cet ouvrier qui travaille sans application, et qui vit cependant, s'applique : il gagnera plus et pourra épargner. Que cet ouvrier qui passe les lundis les bras ballants, pour ne rien dire de plus, les passe à l'atelier, il gagnera davantage, et pourra épargner. Que cet ouvrier qui hante le cabaret, aille se reposer entre sa femme et ses enfants, ce qu'il eût dépensé, il pourra l'épargner. Je viens de nommer le cabaret : voilà l'ennemi de l'épargne. C'est dans ce gouffre que s'engloutissent les ressources de l'ouvrier et de sa famille. Si on réussissait à le fermer, on transformerait du même coup la situation de la classe ouvrière.

Nous savons en effet comment les choses se passent ; ce n'est un mystère pour personne. Ces malheureux ouvriers, après avoir sué et peiné, dépensent chaque semaine en un jour ou deux la meilleure partie de l'argent qu'ils viennent de recevoir, oublieux de tout, dans leur grossière passion pour une jouissance grossière, et d'eux-mêmes, et de la femme, et des enfants,

et du foyer éteint, et de la faim, et de la maladie qui mène à l'hopital, en attendant le cimetière. C'est surtout dans les grandes villes industrielles qu'on a cet affligeant spectacle sous les yeux. A peine payé, c'est ordinairement le samedi, l'ouvrier se jette dans le cabaret ; il est rare qu'il n'y passe pas le dimanche et le lundi. Tous ces repaires de la débauche regorgent de buveurs. « Des cartes, quelques jeux de quilles leur servent à tuer le temps entre deux bouteilles. La pipe ne quitte pas leurs lèvres, l'atmosphère s'épaissit et devient à peine respirable. Parmi les chocs des verres, on distingue des cris inarticulés, des chansons obscènes, des propos licencieux, des provocations. Cependant l'argent s'épuise vite. Bientôt il ne reste plus que la moitié ou le tiers de ce salaire si péniblement gagné. » Quelquefois il n'en reste rien.

Le cabaret, voilà donc la ruine de l'ouvrier. Aussi longtemps qu'il hantera le cabaret, il hantera la misère, d'où il ne pourrait sortir que par l'épargne.

Quel remède? L'Angleterre, l'Amérique ont des *Sociétés de tempérance*. Mais, d'une part, je ne crois pas qu'elles se recrutent précisément dans la classe ouvrière, et que l'ivrognerie, pour nommer ce hideux vice par son nom, soit en décadence par delà la Manche ou par delà l'Atlantique ; et, d'autre part, je doute que notre tempérament français se prête à ce genre de propagande. L'ouvrier-écrivain auquel j'ai fait deux fois allusion ci-dessus propose un moyen violent : supprimer les cabarets, et les remplacer par des établissements qui, rigoureusement surveillés par la Loi, livreraient leur marchandise à domicile. Cette mesure est

d'une âme honnête et indignée, mais trop radicale pour être praticable. On pourrait du moins limiter le nombre des cabarets, en leur imposant des conditions plus sévères, et les obligeant à fermer plus tôt. Je n'ai jamais compris, pour le dire en passant, dans quel intérêt, à la fin de l'Empire, la préfecture de police autorisa les marchands de vin à rester ouverts jusqu'à une heure du matin : pourquoi pas toute la nuit ?

La vérité, c'est qu'il n'y a que l'ouvrier qui puisse se corriger lui-même, nulle autorité publique ne pouvant contraindre à la sobriété celui qui ne veut pas être sobre. Tout ce qu'on peut faire, c'est de l'aider dans cette réforme, en éloignant les tentations, en l'éclairant, surtout en mettant à sa portée, sous sa main, des institutions qui, par la facilité de l'épargne, lui en inspirent le goût, et lui en donnent peu à peu l'habitude. C'est ce qu'ont commencé de faire nos *Caisses d'épargne* qui datent déjà de loin (1) ; c'est ce qu'achèveront de faire nos *Caisses d'épargne scolaires*, de création plus récente, et aujourd'hui si florissantes.

On a souvent décrit l'influence du livret de la Caisse d'épargne, et comment l'ouvrier est naturellement ten-

(1) De nouvelles mesures, en mettant la Caisse d'épargne sous la main de l'ouvrier, comme *le Bureau d'épargne des manufactures;* en accordant à l'ouvrière la faculté de déposer sans le concours de son mari, et en son nom propre, aideront encore à ce précieux résultat.

Le Bureau d'épargne des manufactures, c'est la caisse d'épargne introduite dans l'atelier même, et au moment de la paye, moyennant un comité de contre-maîtres agissant comme intermédiaires entre les déposants et la caisse d'épargne de la localité.

té, quand il a déposé une première somme, si minime soit-elle, de l'arrondir par des dépôts nouveaux ; et comment les intérêts se cumulant avec le capital, l'épargne, partie de presque rien, grandit, grossit, et devient une petite fortune, ou le point de départ d'une petite fortune. Mais combien l'influence du livret de la caisse d'épargne scolaire est plus grande encore ! Vous savez ce qu'on entend par la caisse d'épargne scolaire ? C'est la caisse d'épargne introduite dans l'école, et mise à la portée des enfants par l'entremise de l'instituteur, qui recueille chaque semaine leur volontaire obole, et dès qu'elle a atteint le chiffre de 1 franc, leur fait délivrer un livret. Cette ingénieuse et belle idée est, grâce à Dieu, une idée française : j'ai le plaisir de vous apprendre, si vous ne le savez déjà, qu'elle est née le 4 mai 1834 dans l'école municipale du Mans. C'est de là qu'elle est sortie pour se répandre peu à peu dans différentes villes de France, et finalement dans l'Europe entière. Or, je dis que cette institution a une immense portée. Elle habitue dès le plus jeune âge les enfants, c'est-à-dire les ouvriers de l'avenir, à calculer, à économiser, à épargner ; et par la contagion de l'exemple, elle amène les parents, c'est-à-dire les ouvriers du présent, à calculer aussi, à économiser aussi, à épargner aussi. Nous pouvons donc espérer une transformation lente, mais certaine, de la classe ouvrière, allant par le travail à l'épargne, et par l'épargne à l'aisance, à la sécurité, à la moralité, à la considération. Il suffit qu'elle comprenne et qu'elle veuille, et elle comprendra et elle voudra de plus en plus.

J'estime donc que l'ouvrier, même solitaire, s'il a traversé comme il convient l'école d'apprentissage, ou

l'apprentissage dans un atelier, chez un patron ; s'il a ensuite employé quelques années, moins à gagner beaucoup, qu'à se parfaire dans son métier ; s'il a travaillé ensuite avec application, avec passion, s'intéressant à son œuvre, aspirant à approcher de la perfection, l'idéal devant les yeux ; s'il a épargné enfin, en mettant l'ordre dans sa conduite et la sobriété dans ses habitudes, j'estime, dis-je, que l'ouvrier même solitaire, peut arriver au patronat, peut arriver à la fortune, peut aspirer à tout. Mais il n'est pas condamné à la solitude, et, si les circonstances sont favorables, il peut, il doit recourir à l'Association.

Messieurs, l'association est une des plus grandes forces de ce monde. C'est aussi une des découvertes de ce temps-ci. Je ne prétends pas que les hommes aient attendu le XIX^e^ siècle pour réunir leurs efforts dans la poursuite d'un but commun, pour s'associer. Ce qui est naturel est éternel. Mais je dis que c'est seulement de nos jours qu'on s'est associé en connaissance de cause, en se rendant compte de la merveilleuse puissance et de l'inépuisable fécondité de l'association. Si les écoles communistes et socialistes du commencement de ce siècle n'ont pas d'autre mérite, elles ont eu du moins celui de mettre en pleine lumière cette vérité. L'association, on le sait maintenant, centuple, multiplie à l'infini les ressources individuelles ; et l'ouvrier qui, avec sa chétive épargne, ne pourrait peut-être rien, s'il l'associe à celle d'une multitude d'autres ouvriers, peut tout, ou à peu près.

Cette association entre ouvriers mettant en commun leurs épargnes peut se produire sous des formes très

diverses. Les plus connues, les plus recommandables, sont les *Sociétés coopératives* de *consommation*, de *crédit* et de *production*. Les premières ont pour objet de fournir aux associés les denrées à meilleur marché, en supprimant l'intermédiaire du marchand ; les secondes de *prêter* aux associés à des conditions plus douces, ou même absolument douces, en supprimant l'intermédiaire du banquier, et surtout de l'usurier ; les dernières de procurer aux associés le travail de première main, les engins et les matières premières, et par conséquent tous les bénéfices de la fabrication, en supprimant l'intermédiaire du patron. On conçoit sans peine combien de telles sociétés sont avantageuses aux ouvriers qui en font partie. Il faut dire seulement qu'elles supposent, pour prospérer, une réunion de conditions favorables, qui ne se rencontrent pas toujours ; et voilà pourquoi beaucoup de ces sociétés ont périclité en France, où elles s'étaient trop précipitamment et trop imprudemment établies. Mais elles ont réussi ailleurs, en Allemagne, en Angleterre surtout. Elles peuvent donc réussir chez nous comme chez nos voisins. Elles y réussissent déjà, et de plus en plus. Donc, que l'ouvrier tente l'Association coopérative, quand les circonstances seront propices, et qu'il se fasse de cette multiplication de l'épargne un moyen de monter à une situation meilleure. (1)

(1) L'importance de l'Association coopérative est de mieux en mieux comprise. Nous avons eu à Paris, à la fin de l'année dernière, un *Congrès international de l'alliance coopérative*. On a organisé et nommé une commission de statistique coopérative. On a élu 33 délégués de toutes nations pour faire partie du Comité central, dont le siège est à Londres. Les membres du congrès ont été reçus au nombre de 200 à l'Élysée.

Est-ce à dire, Messieurs, que les ouvriers puissent rêver pour eux-mêmes, ou que nous puissions rêver pour eux, un état où, par la grâce du travail, de l'épargne et de la coopération, ils obtiendraient tous, et certainement, la sécurité de l'avenir, la complète satisfaction du présent ? Non, certes. Il n'y a que des utopistes ou des meneurs de mauvaise foi qui puissent promettre à la classe ouvrière cet âge d'or ou ce paradis. Il y aura toujours des ouvriers moins habiles, qui travailleront moins fructueusement ; il y aura toujours des ouvriers déréglés, qui n'épargneront pas ; il y aura toujours des ouvriers personnels, qui ne s'associeront pas. Ajoutez les maladies qui frappent les uns, épargnent les autres ; les chômages, tantôt rares, tantôt fréquents ; les accidents ; et que sais-je ? Nécessairement, il y aura toujours, parmi les ouvriers, les heureux et les malheureux. Mais en est-il donc autrement des autres professions, et même des plus élevées ? Tous les médecins ont-ils une clientèle ? Tous les avocats ont-ils des causes ? Tous les magistrats montent-ils aux premières dignités de la magistrature ? Tous les fonctionnaires arrivent-ils aux premiers rangs ? Ou plutôt l'inégalité n'est-elle pas la loi de l'humanité, disons mieux, la loi universelle ?

Il y a d'ailleurs une forme d'association dont je n'ai pas encore parlé, et qui est spécialement faite pour les ouvriers éprouvés, c'est celle qui leur vient en aide quand la maladie sévit, ou que le travail manque, sous le nom de *Société de secours mutuels ;* ou qui pourvoit à leurs besoins quand l'âge a désarmé leurs bras, sous le nom de *Société de prévoyance et de*

retraite pour la vieillesse. Sous cette forme, l'association est à la portée de tous, et elle est en mesure de protéger les plus mal partagés contre l'extrême infortune.

Si j'ai su me faire comprendre, Messieurs, dans ces explications quelquefois un peu techniques, et qui manquent de grâce, mais non de vérité, il doit vous être évident que l'ouvrier peut infiniment pour améliorer son sort. Qu'il se rende habile, qu'il épargne, qu'il s'associe, quand l'association est possible, et s'il n'arrive pas au patronat, où tout le monde ne peut arriver, il se fera cependant un sort satisfaisant. La nature l'a-t-elle mal doué, les circonstances sont-elles contre lui, il trouvera du moins, s'il veut, dans les sociétés de secours et de prévoyance, un remède ou un palliatif à ses maux. On peut donc dire que sa fortune est dans sa main. Qu'il fasse tout ce qu'il peut, et tout ce qu'il doit, et elle sera telle qu'il peut raisonnablement la désirer.

Plus heureux dans la vie privée, il sera plus judicieux dans la vie publique. Si le paysan, comme je l'ai dit au chapitre précédent, est trop indifférent à la chose publique, on pourrait presque dire que l'ouvrier s'en occupe trop. Il s'en occupe trop, parce qu'il s'en occupe mal. Il est à cent lieues de la République conservatrice, il estime qu'il n'y a rien à conserver dans une organisation sociale où il croit être seul à travailler et à souffrir. Il pense rouge, toutes ses idées sont écarlates; et quand il vote, c'est toujours pour le candidat le plus avancé, qui ne l'est pas encore assez à son gré.

Eh bien, Messieurs, jen ai la conviction, et vous la partagez sans doute : quand l'ouvrier, comprenant et remplissant tous ses devoirs, travaillant, épargnant, s'associant, aura mis toutes les chances de son côté ; quand, à l'image du paysan qui a son champ, il aura, lui, son livret de caisse d'épargne, ou ses obligations de chemin de fer, ou une inscription quelconque au grand livre, ce lui sera un lest, qui lui donnera du poids pour naviguer parmi les flots tourmentés de notre démocratie. Il ne cessera pas d'aimer la liberté, mais il l'aimera mesurée ; il ne cessera pas d'aimer la République, mais il l'aimera sensée ; et il ne se trouvera plus, dans nos villes manufacturières, des majorités d'électeurs pour donner leurs voix à des ambitieux de bas étage, et pour acclamer, au scandale des honnêtes gens, d'odieux représentants de l'infâme commune.

II. — Les Fabricants et Patrons. — Ce n'est pas sans dessein que je dis les fabricants et patrons. Les chefs d'industrie, pour prendre un terme plus général, se présentent en effet, à qui les considère, sous un double aspect, qu'expriment ces deux mots. Vis-à-vis du public, qui a besoin de leurs produits, et qui les achète de première ou seconde main, ce sont proprement des fabricants ; vis-à-vis des ouvriers, qu'ils emploient, qu'ils dirigent, et auxquels ils doivent, outre la légitime rémunération de leur travail, la protection et l'affection, ce sont proprement des Patrons. Il y a là en quelque sorte deux personnages dans le même homme, deux personnages inséparables, et

cependant différents. Ils sont même assez différents pour avoir des devoirs divers, car il est évident, n'est-il pas vrai, que si le patron a des devoirs envers ses ouvriers, le fabricant en a aussi envers les consommateurs.

Mais les devoirs du fabricant envers les consommateurs sont très simples, assez généralement observés, et je ne ferai que les effleurer. Ceux du patron envers les ouvriers sont plus compliqués, plus en danger d'être méconnus, et d'une extrême conséquence : j'y insisterai.

Que doit le fabricant au consommateur ? Il lui doit des produits de bonne qualité, et il les lui doit au meilleur marché possible. C'est là une double évidence. Substituer à la qualité requise une qualité inférieure sous la même apparence, n'est-ce pas une fraude ? Livrer à un prix disproportionné, n'est-ce pas un vol ? Mais ces fautes sont d'autant plus rares qu'elles sont plus difficiles. C'est généralement au commerce que la fabrique a affaire, et le commerce ne se laisse pas volontiers tromper. Tromper, c'est un monopole qu'il a grand soin de se réserver. Il veut bien falsifier sa marchandise, mais il prétend qu'elle lui arrive naturelle ; il veut bien la vendre deux ou trois fois son prix, mais il prétend ne la payer que ce qu'elle vaut. Si le fabricant manquait par hasard de conscience, le marchand, sans en avoir à revendre, lui en referait une. La morale, ici, est sous la protection d'un intérêt très éveillé, très entreprenant, trop entreprenant, et ne court guère de risques.

Mais si les devoirs du fabricant sont en sûreté, ceux

du patron, plus grands, plus obscurs, plus discutables, ou du moins plus discutés, ont plus de chance de n'être pas observés, malgré la jalouse surveillance, les exigences extrêmes de l'ouvrier, armé aujourd'hui de la liberté, et de tous les droits qu'elle comporte. Et comme ils intéressent non seulement l'ouvrier, mais la société entière, mais la civilisation même, on ne saurait trop les mettre en lumière.

Mais je tiens à placer une remarque préliminaire. Je tiens à dire que les ouvriers et les patrons étant ici en présence, il y a un danger à éviter : c'est, non pas d'être trop tendre aux ouvriers (j'admets qu'ils sont dignes de toutes les tendresses), mais d'être trop dur aux patrons. En ce temps-ci où la démocratie coule à pleins bords (ce dont je ne me plaindrais que si elle rompait les digues et submergeait la plaine), il est difficile de tenir la balance égale entre les deux parties. On a une naturelle tendance à plaindre l'ouvrier et à maudire le patron. Plaindre l'ouvrier, c'est bien ; maudire le patron, c'est un excès, et presque toujours une injustice. Il faudrait avoir les yeux plus ouverts aux bienfaits sans nombre que les chefs d'industrie répandent à pleines mains autour d'eux. Il faudrait aussi prendre la peine et avoir la bonne foi de voir la situation du patron telle qu'elle est, au lieu de s'en faire à soi-même et aux autres les plus fausses images. On représente volontiers son existence sous les traits du paradis, afin qu'il en devienne plus évident, par un plus frappant contraste, que les ouvriers sont des damnés qui gémissent et se débattent dans un enfer industriel. Or, à la rigueur, on peut accorder l'enfer des ouvriers, mais il faut nier le paradis des patrons.

Sans doute, il est de très grandes et très puissantes maisons, qui s'appuyant sur des fortunes inébranlables, sont au-dessus de toute inquiétude. Là, d'immenses capitaux, d'immenses opérations, d'immenses profits, font aux chefs une existence princière. Mais ne sont-ce pas de rares et glorieuses exceptions; et celui dont le regard clairvoyant va chercher la réalité sous l'apparence, ne trouve-t-il pas un spectacle tout différent, non seulement aux derniers rangs de l'industrie, mais dans ces situations moyennes qui sont la majorité ?

On a reproché mille fois, et sous toutes les formes, aux chefs d'industrie, leur indifférence pour l'ouvrier, qu'ils seraient trop tentés d'assimiler à leurs insensibles machines de fer, leur sévérité outrée, leur brutalité, que sais-je encore ? Que ces accusations soient fondées pour quelques-uns, pour beaucoup, je ne veux pas le contester, quoiqu'il y eût lieu d'examiner; mais pour ceux-là mêmes, je plaiderais les circonstances atténuantes. Les ouvriers souffrent, d'accord; mais croient-ils que le patron passe sa vie mollement étendu sur un lit de roses ? Qu'ils songent, et ils en frémiront, à la terrible responsabilité qui pèse sur cet homme. Il peut escalader les sommets, mais combien n'a-t-il pas de chances de rouler au fond des abîmes ! Naguère, avant l'abolition de la prison pour dettes, il engageait sa liberté avec sa fortune; et maintenant encore, si sa personne est hors de cause, il engage bien plus que soi-même : la vie de sa femme et de ses enfants, le bien de son beau-père, celui d'un ami trop confiant, peut-être un dépôt, dans l'entraînement de cette vie effroyable. Vaincre ou mourir, pas d'autre alternative.

Michelet a excellemment dépeint cela. En cette disposition d'esprit, est-il bien facile d'avoir le cœur tendre ? « Vous le voyez parcourir ses ateliers, l'air sombre, l'œil farouche. Quand il est à un bout, à l'autre bout l'ouvrier dit tout bas : est-il donc féroce aujourd'hui ! C'est qu'il vient d'apprendre quelque grand désastre, dont il va subir l'inévitable contrecoup. Ou bien c'est qu'il rentre de la ville d'argent, de Bâle à Mulhouse, de Rouen à Déville, et là-bas le juif vient de lui enlever sur le corps une livre de chair. »

J'ose donc croire et j'ose dire qu'on n'apprécie pas toujours équitablement la situation et la conduite des chefs d'industrie. Mais je me hâte d'ajouter qu'ils ont néanmoins de grands, de très grands devoirs envers leurs ouvriers, et que, quelles que puissent être les difficultés contre lesquelles il ont à lutter, ils doivent s'appliquer de tout leur cœur et de toutes leurs forces à les pratiquer scrupuleusement.

Et d'abord, qu'ils soient humains ; qu'ils soient compatissants, sympathiques et bons ; qu'ils aiment ! Qu'il y ait entre eux et tout ce monde qui travaille, et qui peine, et qui sue à la besogne, un peu d'amour. L'amour, cela est si sain, si salutaire et à celui qui le ressent et à celui qui en est l'objet ! Et d'un autre côté, il est si simple et si facile d'aimer ! C'est le mouvement naturel, c'est l'élan de notre cœur. Et qu'on me permette de le dire, l'ouvrier est plus digne d'amour, plus aimable qu'on ne pense. Il ne faut pas le voir à la sortie de l'usine, à ce moment d'inévitable tumulte où, après une longue gêne, il éprouve un irrésistible besoin de s'agiter en tous sens,

de s'exclamer et de s'ébattre; il faut le voir à l'usine même, dans ce silence laborieux, appliqué et intelligent à sa besogne. Il ne faut pas le voir au cabaret, où il s'égare quelquefois, trop souvent, cherchant la distraction et l'oubli de ses maux dans des excès qui les accroissent ; il faut le voir le soir au logis, entre la femme attentive et les enfants joyeux, ou le septième jour, errant en sa modeste et honorable toilette, dans les champs, le long des haies et des aubépines, avec un sentiment et un goût de la Nature que les esprits cultivés n'ont pas toujours. Il faut le voir surtout vis-à-vis de ses pareils dans la peine, exerçant avec une simplicité admirable cette générosité si belle du pauvre qui donne à un plus pauvre. Car ce n'est pas d'hier qu'on a remarqué que les plus bienfaisants, et le plus cordialement, sont ceux-là mêmes qui sont moins en état de l'être. Que les patrons voient les ouvriers sous ce jour, qui est le vrai, et ils les approcheront naturellement de leur cœur ; et, l'amour provoquant l'amour, une douceur et une complaisance, comme un baume, se répandront, circuleront d'une extrémité à l'autre des ateliers ; le travail sera moins amer, la fatigue moins lourde, la vie moins pénible dans un mutuel échange de bonnes volontés et de bons offices.

Que non seulement le manufacturier se montre personnellement sensible à la condition de l'ouvrier et à ses épreuves, mais qu'il soit imité par sa famille entière. Une femme, avec cette grâce et cette délicate sensibilité qui sont comme son essence ; de beaux petits enfants, avec leur naïveté et leur innocent sourire, c'est

comme une puissance irrésistible en son charme qui déride les fronts les plus chagrins et rassérène les âmes les plus blessées. Michelet a raconté une visite qu'il fit à une fabrique de notre bien-aimée Alsace : je cède à la tentation d'illustrer ma mauvaise prose de cette charmante page. « Le maître ayant eu l'obligeance de me conduire lui-même pour me montrer ses ateliers, sa jeune femme voulut être de la partie. Surpris d'abord de la voir, avec sa blanche robe, tenter ce voyage à travers l'humide et le sec, l'huile et la graisse, je compris mieux ensuite pourquoi elle affrontait ce purgatoire. Où son mari me faisait voir des choses, elle voyait des hommes, des âmes. Sans qu'elle m'expliquât rien, je compris que, tout en glissant à travers cette foule, elle avait un sentiment délicat, pénétrant, de toutes les pensées, je ne dis pas haineuses, mais soucieuses, envieuses peut-être, qui fermentaient là-dedans. Sur sa route, elle jetait des paroles justes et fines, parfois presque tendres, par exemple à une jeune fille souffrante ; maladive elle-même, la jeune dame avait bonne grâce à cela. Plusieurs étaient touchés ; un vieil ouvrier, qui la crut fatiguée, lui présenta un siège avec une vivacité charmante. Les jeunes étaient plus sombres ; elle, qui voyait tout, disait un mot, et chassait le nuage. »

Cet échange de sentiments bienveillants et affectueux est assurément un fort précieux remède, mais ne nous faisons pas illusion : réduit à lui-même, il serait impuissant à guérir les maux trop réels et trop puissants qui tourmentent la classe ouvrière, et les chefs d'industrie ont le devoir d'en chercher et d'en appliquer de plus positivement efficaces.

Je parlais, au paragraphe précédent, de la nécessité pour l'ouvrier d'économiser et d'épargner. Je disais, qu'il a différents moyens d'arriver à l'épargne : se rendre habile dès l'apprentissage ; travailler plus tard avec application, en visant au mieux, à la perfection de l'œuvre ; éviter le cabaret. Je signalais aussi l'association, singulièrement l'association coopérative, et sa merveilleuse puissance. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'avec tout cela la situation de la classe ouvrière reste encore très fâcheuse. Les sociétés coopératives ne se peuvent établir qu'avec une grande lenteur, au milieu de circonstances favorables qui ne se présentent pas toujours, et il est permis de penser que beaucoup d'ouvriers ne sont pas pourvus de l'initiative, de l'énergie et de l'intelligence nécessaires pour s'associer heureusement et fructueusement. D'un autre côté, n'est pas habile qui veut : il faut l'intelligence ; on pourrait même dire ne s'applique pas qui veut : il faut la santé et la force. Et enfin, même en évitant le cabaret, il peut se faire que la famille, si elle est nombreuse, dévore toutes les ressources, sans satisfaire encore tous les besoins. Alors le salaire est notoirement insuffisant, et l'ouvrier incapable de se tirer lui-même d'affaire. De là pour le patron l'obligation de venir à son secours, de chercher et d'appliquer un remède à cette insuffisance de salaire.

Or, le premier remède, le plus simple, et qui n'est d'ailleurs que l'observation de la plus stricte justice, c'est de rémunérer le travail de l'ouvrier autant qu'il peut, et par conséquent doit être rémunéré. Il y a des années, en Bretagne, j'avais fait une conférence sur

ces questions devant un auditoire composé de plusieurs centaines d'ouvriers : un de ceux-ci, remarquable par l'ouverture de son intelligence, me communiqua deux Etudes manuscrites qu'il avait faites sur le salariat. Il prouvait par des faits et des calculs intéressants que dans certaines industries le salaire des ouvriers est notablement disproportionné avec les bénéfices du patron. Par exemple, il y aurait telle main-d'œuvre qui, payée par le client à l'entrepreneur 10 fr., ne serait payée par celui-ci à l'ouvrier que 3 fr. Il est bien entendu que, totalement étranger comme je le suis aux choses industrielles et commerciales, je ne puis rien savoir de ces détails par moi-même. Que s'ils étaient vrais, ils seraient déplorables. Il existe évidemment un juste rapport entre les bénéfices et le salaire, rapport qui ne peut être déterminé que par les gens du métier, et qui doit être une loi inviolable pour le patron. Il faut espérer qu'avertis par leur conscience, et aussi par la gravité des circonstances où nous vivons, les chefs d'industrie qui auraient oublié de se conformer à cette loi, y reviendraient au plus vite.

Ils ne sauraient trop se dire d'ailleurs que les ouvriers ont un moyen de les y rappeler, un moyen terrible, la grève. La grève a son histoire, et même une histoire tragique. Elle a eu trop souvent, surtout de l'autre côté du détroit, tous les caractères de l'émeute et de la guerre. Elle ne s'est interdit ni le pillage, ni l'incendie, ni le meurtre. Plusieurs romanciers anglais se sont plu à nous la montrer en action, roulant ses phalanges furieuses, donnant l'assaut à la fabrique, entrant dans la place, mettant tout à feu et à sang, n'épargnant pas

plus les personnes que les choses. Nous n'avons jamais connu ces excès en France, grâce à Dieu, quoique quelques-unes de nos grèves aient dû être réprimées par la force publique. Mais si nos grèves sont généralement à peu près inoffensives, en revanche elles sont singulièrement fréquentes. Rappelez-vous l'année 1878, l'année de l'avant-dernière Exposition : qui ne se mit alors en grève ? grève des mineurs d'Anzin ; grève des boulangers de Bordeaux, de Poitiers ; grève des menuisiers de Dijon ; grève des teinturiers de Saint-Étienne ; grève des cochers de Paris ; grève des petites bonnes des bouillons Duval : ce fut comme une épidémie de grèves. Cet état de choses s'est-il beaucoup amélioré? Il est rare que le matin, en dépliant votre journal, vous n'y trouviez pas l'annonce de quelque grève. Tout est sujet de grève, même la religion, même la politique, surtout la politique (1). Une chose me confond, c'est que les ouvriers n'aient pas encore compris combien la

(1) J'ai horreur de ces affreux politiciens, députés ou non, qui s'en vont de ville en ville exciter des ouvriers trop crédules, et se font un piedestal de la misère de ceux qu'ils appellent leurs frères, et qui ne sont que leurs victimes. Si j'étais gouvernement, même en République, je ne permettrais pas que des intermédiaires quelconques vinssent se placer entre les deux partis ; je voudrais qu'ils fussent seuls à discuter leurs intérêts. Il ne me plairait même pas que des municipalités encourageassent de leurs deniers des ouvriers qui sont dans leur tort quatre-vingt-dix fois sur cent. Si ceux-ci étaient laissés à eux-mêmes, à leurs propres inspirations, à leurs réflexions et à leur conscience, les grèves seraient infiniment plus rares, et dureraient infiniment moins. — Cela n'exclut pas l'arbitrage, mais il faudrait que la décision des arbitres dût être acceptée de part et d'autre, quelle qu'elle pût être.

grève est une chose grave pour eux aussi bien que pour les manufacturiers. La grève est une arme à deux tranchants, et qui blesse surtout la main qui s'en saisit. C'est la misère dans le présent et quelquefois dans l'avenir. Non seulement, à l'instant où elle éclate, elle supprime le salaire en supprimant le travail, mais il peut arriver, et il arrive qu'elle fasse disparaître un genre d'industrie, en le remplaçant par un autre. C'est ainsi que les charpentiers s'étant mis en grève en 1843 ou 1844, et l'accord n'ayant pu s'établir entre eux et les entrepreneurs, ceux-ci imaginèrent de remplacer les poutres et les solives de bois par des poutres et des solives de fer, innovation qui a survécu aux circonstances qui l'ont produite, et qui restreint davantage de jour en jour l'art de la charpente. La grève est donc terrible à l'ouvrier au moins autant qu'à son patron, et s'il était sage il y regarderait à deux fois avant de se jeter dans cette aventure. Mais enfin dès là qu'elle procède pacifiquement, la grève est son droit incontestable (1). On ne peut en effet lui dénier le droit d'examiner, de juger les offres qu'on lui fait, et de les refuser s'il ne les trouve pas équitables. D'où je conclus que c'est aussi bien l'intérêt que le devoir du patron d'établir une exacte harmonie entre les gains qu'il réalise et le salaire des ouvriers par le travail desquels il les réalise.

(1) A condition que les grévistes laissent libres de travailler les ouvriers qui veulent continuer de travailler. Si ceux-ci étaient protégés efficacement, et dès la première heure, ils seraient plus nombreux, et souvent la grève avorterait. Mais le gouvernement a des lenteurs et des timidités déplorables.

Et maintenant je suppose que les salaires sont ce qu'il est juste qu'ils soient ; si néanmoins l'ouvrier ainsi rétribué vit dans la gêne, s'il ne peut rien épargner pour l'avenir, s'il mène une existence précaire, toujours tremblant pour le lendemain, aura-t-il le droit de réclamer une augmentation de salaire ? Le patron aura-t-il le devoir de l'accorder ? Il faut bien répondre non, l'évidence nous y force. Mais alors voici ce que je demande. Je demande si, l'élévation de salaire écartée, il n'y aurait pas quelqu'autre moyen de venir en aide à l'ouvrier, et de lui ouvrir des perspectives plus rassurantes.

Or, Messieurs, j'ai la satisfaction de pouvoir répondre que ces moyens existent. Il en est même de plusieurs sortes. Il y en a de particuliers, d'accessoires, qui dépendent des circonstances ; il y en a un principal, essentiel, et qui est applicable partout, ou presque partout.

Parmi les premiers, je n'en citerai qu'un, à titre d'exemple. C'est celui qui concerne les logements des ouvriers.

On a souvent décrit les logements des ouvriers dans les villes industrielles ; des enquêtes même ont été faites, et des rapports officiels publiés. Ces logements étaient, et sont encore, trop souvent, affreux, ce n'est pas assez dire, hideux. Ce sont, dans des ruelles étroites, tortueuses, humides, sans air ni soleil, des maisons croulantes, et dans ces maisons, des caves, ou des chambres semblables à des caves. Portes et fenêtres ferment mal ; les murs sont nus, salis, suintants ; point de meubles ; et toute une famille entas-

sée pêle-mêle là-dedans. Vous sentez l'horreur de ces taudis; rien que d'y penser, vous avez la chair de poule. Le moyen que l'ouvrier s'y plaise, qu'il ne préfère pas le cabaret, où il fait clair, où il fait chaud, où l'on cause, où l'on rit, tout en buvant ! Mais changez tout cela. Élargissez la rue, reconstruisez la maison, appropriez et ornez la chambre ; ou plutôt remplacez-la par deux ou trois petites pièces aérées et ensoleillées ; faites en un mot un sain, commode et gai logement. Nécessairement l'ouvrier y trouvera ses aises ; il s'y sentira bien ; il sera tenté d'y rester ; il y restera. Le cabaret aura tort ; l'argent qu'il y dépensait restera avec lui à la maison. Voilà l'économie qui entre dans ses mœurs, voilà l'épargne qui se fait pour ainsi dire d'elle-même.

Si ce logement, au lieu d'être deux ou trois chambres perdues dans une multitude d'autres, était une petite maison isolée ; si c'était une maison avec un jardin, n'aurait-elle pas encore plus d'attrait pour son habitant ? Un jardin, c'est la passion du peuple en général, de l'ouvrier en particulier. S'il a un jardin, il le cultivera. Non seulement il économisera l'argent du cabaret, il y ajoutera les profits du jardinage. Voilà l'épargne qui grandit, et elle est le fruit non d'une privation, mais d'un plaisir.

Et si cette petite maison, avec son petit jardin, au lieu d'être une location, était la propriété de l'ouvrier, ne lui serait-elle pas cent fois plus chère ? Ne serait-elle pas une perpétuelle excitation à l'épargne ? Écoutez cette histoire d'un ouvrier, racontée par J. Simon : — « Un riche fabricant de Roubaix avait un chauffeur

habile ouvrier, mais adonné à l'ivrognerie. Un jour, en sortant du cabaret, l'ivrogne fait une chute, et se casse la jambe. C'était un homme intelligent, quand il avait sa tête à lui. A peine sur son lit de douleur, l'inquiétude de l'avenir des siens le saisit. Son patron le rassura. « Je vous ferai soigner à mes frais, lui dit-il, et quant à votre famille, elle touchera tous les jeudis votre semaine, comme si vous étiez au travail. Une fois guéri, vous me rembourserez sur le prix de vos journées. » La maladie fut longue et le remboursement dura un an. Pendant ce temps-là, l'ouvrier s'abstint du cabaret, travailla constamment, vécut en bon père de famille. L'année finie, le patron lui proposa de persévérer pendant deux ans encore. « Vous épargnerez douze cents francs, lui dit-il ; c'est le prix de la maison que je vous loue ; dans deux ans, vous serez chez vous, vous serez un propriétaire. » L'ouvrier consentit : les deux ans passèrent bien vite. A la première paye, après la maison soldée, on voulut donner à l'ouvrier la totalité de ce qu'il avait gagné dans la semaine. « Gardez, gardez, dit-il ; dans quinze mois, j'aurai acheté la maison voisine. » Il en a trois aujourd'hui. Sa femme est devenue marchande. L'ancien ivrogne se retirera bientôt avec une honnête aisance, presque de la richesse. La propriété a fait ce miracle. »

Vous voyez, vous touchez du doigt l'influence du logement sur les mœurs, et par conséquent sur la situation, sur l'avenir de l'ouvrier, et comme sa vie serait changée, s'il était bien logé, et plus encore s'il avait un jardin, et plus encore s'il était propriétaire de sa maison et de son jardin. Eh bien, un chef d'in-

dustrie ne peut-il partir de là, plusieurs chefs d'industrie associés ne peuvent-ils partir de là pour aviser aux moyens de loger ainsi leurs ouvriers? La preuve que cela peut se faire, c'est que cela s'est fait, et se fait de plus en plus chaque jour. Çà et là de grands industriels ont bâti aux environs de leurs fabriques des maisons bien distribuées, où ils louent, à bon compte, mais sans perte, d'agréables logements aux ouvriers qu'ils emploient. D'autres, au lieu de construire de vastes établissements, ont disséminé de petites maisons qu'un jardin accompagne. Et d'autres enfin, se réunissant en *Sociétés*, ont offert aux ouvriers d'acheter ces maisons au moyen de rentes annuelles, un peu, mais très peu supérieures au loyer simple. Telle est la *Société Mulhousienne des cités ouvrières*. En 1867, cette société avait déjà construit 700 maisons, toutes occupées par des ouvriers en train d'en devenir les propriétaires. Un laps d'une douzaine d'années suffit à cette acquisition, presque sans bourse délier.

Voilà un des mille moyens particuliers, et peut-être le plus efficace d'entre eux, que peut, que doit employer un patron pour améliorer, sans dommage pour lui, la condition de ses ouvriers. Que dis-je sans dommage pour lui ? Avec un réel avantage, car c'en est un d'avoir affaire à des ouvriers heureux de leur sort.

Quant au grand moyen de relever la condition de l'ouvrier, et de le mettre sur le chemin du bien-être et de la considération, il consiste à *associer le travail au capital*, en faisant au premier une part dans les bénéfices du second. C'est ce qu'on a appelé le *travail associé*, supérieur au *travail salarié*, lequel était

supérieur au *travail forcé* des serfs du moyen-âge, lequel était lui-même supérieur au *travail à coups d'étrivières* des esclaves de l'Antiquité. Cette idée du travail associé, associé aux bénéfices du capital, est encore une idée française. Elle date de 1842, et n'a été importée chez nos voisins d'Outre-Manche qu'en 1865. Celui qui l'a mise au monde est un entrepreneur de peinture en bâtiments, M. Leclaire. Il est mort il y a quelques années, et quelqu'un à écrit sa biographie sous ce titre : *Un homme utile* (1).

Eh bien, cette idée deux fois française, car c'est une idée généreuse, d'associer l'ouvrier au patron, en le faisant *participer* en une mesure quelconque, et d'une façon quelconque, aux bénéfices de la fabrication, vous voyez, n'est-ce pas, comme elle doit améliorer, transformer la situation de l'ouvrier? Vous voyez combien sa situation matérielle devient meilleure, puisque, une part des bénéfices obtenus par le concours du capital et du travail s'ajoutant à son juste salaire, il gagne davantage ; et vous voyez combien sa condition morale s'élève, non seulement parce que ses sentiments grandissent avec sa fortune, mais parce qu'il se sent

(1) Fidèles à la mémoire de ce grand homme de bien, les ouvriers de sa maison (2 nov. 96) viennent de lui consacrer un monument au square des Epinettes. Pour cela, ils ont prélevé 25.000 fr. sur leur caisse de secours mutuels. La cérémonie d'inauguration fut présidée par un représentant du ministre du commerce. — Le ministre eût pu présider lui-même. On ne saurait trop honorer et encourager de tels actes, qui d'ailleurs recommandent la participation, qui ne saurait être trop recommandée.

autrement situé sur l'échelle sociale. Car il peut se dire, et il se dit, n'en doutez pas : « Je ne suis plus un mercenaire, rivé à un salaire invariable, ou peu s'en faut, condamné à végéter éternellement dans la misère et l'abjection. Non ; je suis l'associé de mon patron, et patron par conséquent moi-même en quelque mesure ; je ne travaille pas seulement pour lui, mais pour moi comme pour lui, pour moi, pour ma femme, pour mes enfants. L'espérance m'est ouverte, car *notre* entreprise réussira, se développera : *nos* bénéfices iront croissants. L'avenir m'appartient, un avenir meilleur, un avenir prospère. Je suis vraiment un homme, un homme libre, aussi bien qu'un libre citoyen. Je ne suis pour faire rougir ni l'humanité ni la France. »

Je vous engage, Messieurs, à lire une éloquente et instructive conférence faite autrefois à la Sorbonne, et publiée ensuite chez Hachette, par M. Charles Robert. Le titre de la brochure est : *La suppression des grèves par l'association aux bénéfices*. L'auteur y montre que la suppression des grèves, cette guerre civile de l'industrie, plus généralement, que la réconciliation et la paix durable entre le capital et le travail doit être surtout cherchée, et peut être trouvée dans la *participation aux bénéfices*. Il le montre de la bonne manière, c'est-à-dire par l'expérience. Si l'on examine en effet quels sont les établissements prospères, où le travail s'accomplit sans secousses, dans une tranquillité profonde, dans une abondance ininterrompue, on reconnaît incontinent, on reconnaît invariablement, que ce sont ceux où le patron, inspiré par un sentiment généreux, associe librement ses ouvriers aux bénéfices dont il est re-

devable à leur travail, non moins qu'à son capital et à son intelligence, puisque sans le travail, intelligence et capital seraient improductifs. L'écrivain que j'analyse sommairement étudie alors les différents modes de participation aux bénéfices, usités çà et là, et en explique les avantages. Je ne puis entrer dans ces détails, qui d'ailleurs n'importent pas à mon but. Je me borne à une double remarque. La première, c'est que le système évidemment préférable, parce qu'il établit une société plus vivante et plus étroite entre le patron et l'ouvrier, est celui qui attribue une portion déterminée des bénéfices à ce dernier, actionnaire ou non, par cela seul que ses bras sont employés depuis un temps déterminé dans la fabrique. La seconde, c'est qu'en agissant de la sorte, les patrons améliorent la situation des ouvriers sans dommage pour la leur. L'ouvrier relevé, rassuré, encouragé, qui sait qu'en travaillant pour autrui, il travaille pour soi, fait plus et mieux dans un temps donné. Il apporte aux bénéfices communs plus qu'il ne leur prend. Il enrichit le chef, qui l'enrichit. Qui dit cela? Ni vous ni moi, mais les faits, dont l'autorité est indéclinable. De sorte que, ici comme ailleurs, ce que la saine morale ordonne, l'intérêt bien entendu le conseille (1).

Donc, que les chefs d'industrie marchent résolument dans cette voie, à la suite de ceux de leurs pareils qui y sont entrés les premiers. J'oserai leur dire : C'est votre devoir ! C'est votre devoir, parce que votre capi-

(1) Je n'ai pas besoin de dire qu'il s'agit ici de la participation spontanément accordée par le patron. La participation imposée

tal, votre intelligence même ne sont rien, sans le travail, qui féconde l'un, et permet à l'autre de s'exercer. C'est votre devoir, parce que l'ouvrier, sous sa blouse, est un homme aussi bien que vous sous votre habit ; qu'il a sa dignité, et qu'il la sentira hors d'atteinte, lorsqu'il pourra se dire à lui-même : je suis un travailleur, mais un travailleur associé, et la fortune que j'édifie à la sueur de mon front est la mienne aussi. C'est votre devoir, parce que l'ouvrier, comme vous, Monsieur le patron, a une femme, qu'il aime, des enfants, qu'il adore, et qu'il se fait un légitime souci de leur avenir. C'est votre devoir enfin, parce que, en faisant le bien autour de vous, en bannissant la misère, vous rendrez la paix à la société, si fort ébranlée, et la sécurité aux honnêtes gens. — Quant aux ouvriers, je voudrais les voir en grand nombre devant moi, comme cela m'est arrivé autrefois, et pouvoir leur parler. Il me semble que, nonobstant les glaces de l'âge, je trouverais des accents vrais, des accents émus, pour les exhorter à la patience, à la clairvoyance, et à la concorde. Je voudrais, s'ils étaient entrés ici, qu'ils en sortissent convaincus que le crime est toujours le crime, que la grève, c'est-à-dire l'émeute industrielle, comme l'émeute politique, ne profite jamais qu'aux

par les ouvriers serait tout simplement une spoliation ; ce serait aussi l'anarchie dans la manufacture, et à bref délai la ruine. Je n'avais jamais entendu parler de cette insanité de la participation forcée, avant d'avoir lu le remarquable discours prononcé à la dernière rentrée de la Cour (1896) par M. l'avocat général Vaudrus. Lire ou relire les fortes pages (36 et suivantes) où il discute cette folie socialiste.

meneurs, qui disparaissent dans le danger, pour reparaître seulement à la curée ; et qu'enfin leurs vrais intérêts ne sont pas dans des violences aveugles, des prétentions insensées, mais dans l'austère pratique du devoir, et la communauté des bons sentiments et des généreux efforts.

III.

LE COMMERCE

On n'a jamais contesté l'utilité, la nécessité de l'agriculture ; on n'a jamais contesté l'utilité, la nécessité de l'industrie : on a été plus sévère, ou moins juste, envers le commerce, et il s'est trouvé, il y a quelque cinquante ans, des esprits, des sectaires, pour en rêver la suppression.

On disait : l'agriculture a sa raison d'être ; elle cultive la terre, elle fait naître les moissons, qui ne seraient pas sans elle. L'industrie a sa raison d'être ; elle façonne les matières premières ; elle les transforme en ces innombrables objets à notre usage, qui ne seraient pas sans elle. Mais le commerce, que met-il dans le monde, qui n'y soit déjà ? Où sont ses produits, c'est-à-dire ses titres ? Placé entre le producteur et le consommateur, recevant du premier ce qu'il livre au second, c'est un intermédiaire inutile, c'est un parasite. Car enfin pourquoi le producteur ne s'entendrait-il pas directement avec le consommateur, et ne traiterait-il pas directement avec lui ?

On ajoutait : non seulement le commerce est une complication que rien ne justifie, c'est un dommage à la fois pour le producteur, qui vendrait plus cher, s'il vendait lui-même au consommateur, et pour celui-ci, qui achèterait moins cher, s'il achetait lui-même à celui-là. Car de quoi vit le commerce, si ce n'est de ses bénéfices, et en quoi consistent ses bénéfices, si ce n'est dans la différence entre le prix d'achat et le prix de vente? Son gain, il le fait nécessairement sur le producteur et le consommateur ; il le fait surtout sur ce dernier.

En effet, l'État, obligé de chercher des prétextes de fiscalité, frappe le marchand d'un triple impôt : impôt d'octroi, impôt de douane, impôt de patente ; et ce triple impôt, qui le paie en dernière analyse ? Celui qui achète, le consommateur.

Ce n'est pas tout. Le marchand subit des pertes, par exemple lorsque les produits de l'agriculture ou de l'industrie dépérissent en séjournant trop longtemps dans ses magasins, lorsqu'il est atteint par une faillite où il a des intérêts engagés ; d'un autre côté, il a des frais de personnel, de manutention, d'éclairage, de publicité ; et ces frais, et ces pertes, qui les paie en dernière analyse ? Celui qui achète, le consommateur.

De tout cela, on concluait hardiment : il faut éliminer le commerce, et mettre face à face la production et la consommation, qui y trouveront toutes deux leur profit, et plus particulièrement la consommation, qui est, aussi bien, la plus intéressante.

Mais, Messieurs, à ce beau projet il manque une chose, c'est d'être réalisable ; à cette élimination du commerce il manque une chose, c'est d'être possible.

Est-ce que le consommateur peut se rendre à la fabrique, ou le fabricant chez le consommateur? Ne sont-ils pas presque toujours séparés par des distances qui leur sont infranchissables? Quelle relation directe peut s'établir entre le consommateur d'une ville et le fabricant d'une autre ville, entre le consommateur d'une nation et le fabricant d'une autre nation? Le commerce est une *Messagerie*, et à ce titre nécessaire.

Est-ce que le fabricant qui a beaucoup produit, qui doit beaucoup produire, qui ne prospère qu'à la condition d'une vaste et incessante production, n'a pas besoin d'écouler rapidement ses produits, c'est-à-dire de les vendre en gros? Et à qui les vendra-t-il en gros, le marchand ôté? Le commerce est une *Banque*, et à ce titre nécessaire.

Est-ce que le public n'a pas besoin de trouver à point nommé ce qu'il lui faut, sans subir les délais d'une recherche personnelle, sans être obligé de faire de trop grosses provisions? Et où trouvera-t-il à se satisfaire ainsi, si vous fermez la boutique du marchand? Le commerce est une *Réserve*, et à ce titre nécessaire.

Il est nécessaire à ces titres, et à bien d'autres; il est absolument nécessaire. Et de fait, il a toujours existé; vous le trouvez partout à côté de l'agriculture et de l'industrie, dont il est l'essentiel et indispensable complément.

Il ne s'agit donc pas de supprimer (1) le commerce,

(1) A propos de cette suppression du commerce, je ne puis m'empêcher de penser à tant d'autres suppressions vantées et

mais de le régler. Il s'agit de lui rappeler ses devoirs, s'il les méconnaît, et de chercher les moyens de l'obliger à les observer s'il est trop enclin à les enfreindre.

Mais avant d'entrer en matière, je veux d'abord affirmer ma profonde sympathie pour cette grande fonction sociale qu'est le commerce. J'honore, j'estime, j'aime autant que qui que ce soit le commerce et les commerçants. Je ne méconnais pas plus leurs solides qualités et leurs vertus que les difficultés de leur situation. C'est donc par nécessité, c'est-à-dire par devoir, nullement par un sentiment fâcheux, qui d'ailleurs ne s'expliquerait pas, que je vais me montrer sévère dans le cours de cette étude, car, Messieurs, je vais me montrer sévère. Il le faut. Le commerce a de grands devoirs, des devoirs qui intéressent essentiellement la société tout entière, et ces devoirs sont généralement méconnus, foulés aux pieds. Il m'appartient de dire cela, de le dire comme je le sens, comme je le pense, bien haut, en blâmant sans faiblesse ce qui me paraît blâmable : je ne serais pas digne d'avoir si longtemps occupé une chaire de philosophie, si je déclinais cette obligation.

appelées par nos grands Réformateurs : suppression du patronat, suppression de la propriété, suppression de la famille, suppression de la patrie, sans parler de la suppression de l'armée, du Sénat et de la Présidence de la République. Pour eux, réformer, c'est supprimer. A force d'élaguer cet arbre immense auquel on compare quelquefois la civilisation, ils n'en laisseraient que le tronc, ou même que les racines Ils nous ramèneraient ainsi à l'âge de la pierre et à la vie des cavernes. Que ne se suppriment-ils eux-mêmes : voilà une réforme qui ne déplairait à personne !

Or, pour mettre de l'ordre dans ce sujet, j'estime que le marchand a des devoirs, 1° envers l'acheteur, 2° envers ses confrères, 3° envers sa famille, et j'entends par là ses enfants.

Et d'abord, il a des devoirs envers l'acheteur.

Ces devoirs sont d'une extrême simplicité comme d'une extrême évidence. Il se peuvent résumer en deux mots : vendre loyalement. Vendre loyalement, cela veut dire vendre la marchandise demandée, cela veut dire vendre la quantité, la qualité demandée. Or, est-ce là un devoir sur lequel on puisse équivoquer ? N'est-il pas clair comme le jour que le marchand qui trompe sur la marchandise, sur la quantité, sur la qualité, est déjà coupable par cela seul qu'il trompe ? Il ment, quoi qu'on puisse dire, il ment hardiment, effrontément (1), et je ne sache pas que le mensonge soit plus permis dans une boutique qu'ailleurs. Mais ment-il seulement ? Il fait pis que cela, cent fois pis.

Au mensonge il ajoute le dommage.

En trompant l'acheteur, il entreprend sur sa bourse, cela est dur à dire, mais cela est vrai, mais cela saute aux yeux. C'est même, qu'il se l'avoue ou non, le but qu'il poursuit. A coup sûr, le marchand qui trompe ne trompe pas pour tromper ; il trompe pour accroître son gain aux dépens du client. Le maquignon qui, vendant un cheval vicieux, avec l'art de cacher ses

(1) Bossuet, parlant des marchands, dit : « Ils débitent plus de mensonges que de marchandises, » et cela est strictement vrai, car ils ne vendent pas sans mentir, et il leur arrive souvent de mentir sans vendre.

tares, le fait payer le prix d'un bon cheval, respecte-t-il la bourse du prochain ? J'attends que quelqu'un ose répondre affirmativement. Celui qui vend à faux poids et à fausse mesure respecte-t-il la bourse du prochain ? J'attends encore que quelqu'un ose répondre affirmativement. On se tire d'affaire par un mot adouci : c'est une fraude, dit-on. Fort bien, mais une fraude, qu'est-ce ? Un vol habile ; donc un vol. L'habileté, loin de l'excuser, l'aggrave, puisqu'elle le complique d'astuce et de perfidie.

En trompant l'acheteur, le marchand entreprend sur sa santé, sur sa vie. Un marchand falsifie ses denrées ; je veux qu'il n'y mêle que des substances inoffensives, ne voyez-vous pas cependant la conséquence ? Le travailleur qui croit y trouver la réparation de ses forces, et qui n'y trouve rien, ne peut plus se refaire ; il va se ruinant, s'épuisant ; il vit, comme dit Michelet, sur le capital, sur le fonds de sa vie ; elle lui échappe peu à peu. Mais si le falsificateur ne choisit pas, court au plus vite, mêle à ses denrées tout ce qui lui tombe sous la main ; ou même si, par un calcul féroce, il demande à de funestes combinaisons des produits qui fassent plus facilement ou plus complètement illusion, alors, Messieurs, il faut le dire nettement, cet homme est un empoisonneur public, un meurtrier à tort et à travers.

Vous voyez combien est grave, combien importe à la société le devoir qui veut que le marchand vende loyalement. Or, je vous prie, ce devoir si grave, si important, est-il scrupuleusement observé dans le commerce ?

Il ne l'était pas du temps de Cicéron, comme on en peut juger par les détails du 3me livre du traité *Des devoirs*. Cicéron ne veut pas qu'on vende une maison en la fardant, c'est-à-dire en lui donnant un faux-semblant de qualités qu'elle n'a pas ; qu'on la fasse passer pour solide, si elle est chancelante ; pour avoir des avantages qui lui manquent, et par exemple qu'on jette tout exprès des poissons dans une pièce d'eau qui en égaie le voisinage, si cette pièce d'eau en est ordinairement dépourvue. Donc, même alors, en cette apogée de la civilisation romaine, les transactions manquaient de loyauté, la mauvaise foi se donnait carrière, et le vendeur volait l'acheteur sans vergogne. Le premier, le plus essentiel devoir du marchand n'était pas respecté.

Il ne l'était pas chez nous, au XVIIe siècle, cette glorieuse époque, trop vantée à quelques égards, où le Roi-Soleil illuminait la France de ses rayons, ce qui ne l'empêchait pas de la scandaliser et de la ruiner par ses déportements. Écoutez ce que dit notre La Bruyère :

« L'on ouvre et l'on étale tous les matins, pour trom-
« per son monde ; et l'on ferme le soir, après avoir
« trompé tout le jour. »

Et encore :

« Le marchand fait des montres pour donner de sa
« marchandise ce qu'il y a de pire : il a le cati et le
« faux-jour, afin d'en cacher les défauts, et qu'elle pa-
« raisse bonne ; il la surfait pour la vendre plus cher
« qu'elle ne vaut ; il a des marques fausses et myste-
« rieuses, afin qu'on croie n'en donner que son prix, un
« mauvais aunage, afin d'en donner le moins qu'il

« peut ; — et il a un trébuchet, afin que celui à qui il « l'a livrée la lui paie en or qui soit de poids ! »

Notez ce dernier trait : le trompeur n'entend pas être trompé, et il prend ses mesures pour que, par une réciprocité qui ne serait que justice, on ne lui paie pas sa fausse marchandise en fausse monnaie. Le premier, le plus essentiel devoir du marchand n'était pas respecté au XVII[e] siècle.

L'est-il aujourd'hui ? Je ne sais comment m'y prendre pour répondre poliment à ma question. La vérité, c'est qu'il l'est moins que jamais, qu'il l'est aussi peu que possible. Vous voyez en moi, Messieurs, un des plus fermes croyants au progrès. Malgré des écarts, malgré des scandales, qu'une ombre propice eût autrefois dissimulés, qui paraissent, qui saillissent aujourd'hui à l'ardente lumière de la publicité, malgré cela, malgré tout, je crois au progrès dans la sphère de la moralité en général. Mais dans la sphère de la probité commerciale en particulier, nous avons incontestablement reculé. Le commerce, à l'heure qu'il est, n'est plus qu'une guerre de perfidie et de ruse contre l'acheteur. Si vigilant que soit celui-ci, il sera trompé, qu'il y compte : s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain ; et s'il ne l'est pas ici, ce sera là, plus loin, ailleurs, n'importe où. Il sera trompé sur la quantité, sur la qualité, sur tout, et de toutes façons. Il y a maintenant un art de peser faux, de mesurer faux ; il y a un art de dénaturer la réalité, sans en changer l'apparence ; de substituer un produit vil à un produit de haut prix, et rien, ou même moins que rien à quelque chose, ou même à beaucoup. Il y a même ce trait

particulier, qu'il faut que je dise, quoique j'en rougisse: le commerce contemporain a eu l'indigne à-propos de mettre la main sur nos découvertes scientifiques, dont il s'est fait des complices et des instruments. De la science, qui est la vérite conquise, il a fait un art de tromper, de duper, de voler, d'empoisonner, d'assassiner. Une nouvelle substance colorante a-t-elle été découverte : elle est malsaine, elle porte le désordre dans l'organisme : n'importe, on s'en sert aussitôt pour colorer le vin, et dissimuler l'eau dont on l'additionne. Les chimistes sont-ils parvenus à extraire une nouvelle sorte d'alcool des grains, des betteraves, des pommes de terre : il est funeste, il engendre fatalement, dans un temps donné, les plus terribles maladies : n'importe, on s'en sert pour donner au vin étendu d'eau la force qui lui manque ; on fait pis, on le verse au buveur, on le livre à l'acheteur en guise d'eau-de-vie ordinaire. C'est ainsi qu'on a multiplié l'épilepsie, la folie ; qu'on a créé une nouvelle espèce de folie, la *folie alcoolique*, et sa plus affreuse forme, le *delirium tremens*. Avez-vous quelquefois songé, Messieurs, à comparer l'ivresse du passé et celle du présent? Nos pères buvaient, ils buvaient certainement autant, si ce n'est plus, que nous. Ils passaient des journées entières au cabaret à « humer la purée septembrale. » Une fois gris, ils n'en étaient que plus gais et dispos. Ils chantaient *la bouteille aux joyeux glougloux ;* ils célébraient *le divin jus de la treille*. Puis, les fumées du vin dissipées, ils retournaient pleins de force et de santé à leurs occupations habituelles. D'où vient donc que la généreuse liqueur, qui faisait autrefois des chanson-

niers et des poètes, ne fait plus aujourd'hui que des épileptiques et des fous, souvent des fous furieux qui frappent et tuent à tort et à travers? Demandez au commerce. C'est l'aimable commerce qui a fait cela, en s'inspirant de la science. C'est lui qui écoule cette affreuse eau-de-vie que le peuple en son expressif langage appelle du vitriol, c'est lui qui transforme l'ancien cabaret en Assommoir, comme l'appelle encore le peuple. Voilà les hauts faits du commerce contemporain; voilà comment il entend et pratique ses devoirs envers la clientèle.

Et ce qu'il y a de pis, et qui achève de peindre le commerce contemporain, c'est qu'en foulant aux pieds tous ses devoirs envers l'acheteur, qu'il vole, envers le consommateur, qu'il empoisonne, il n'a nul remords. Autrefois, un marchand qui s'était oublié, se repentait : le commerçant d'aujourd'hui ne connaît pas le repentir. Il s'est fait une telle habitude de la violation de ses devoirs professionnels, qu'il n'en a plus le sentiment. Il existe dans notre ancienne littérature une Farce d'un vieil auteur intitulée : *Plusieurs qui n'ont pas de conscience :* nos marchands sont ceux-là. Les marchands de l'heure actuelle n'ont pas de conscience, ou, si vous voulez, ont une *conscience commerciale*, c'est-à-dire une conscience qui est à la nôtre ce qu'un sourd-muet est à un homme sain Vous connaissez cette anecdote d'un épicier anglais. Le soir, sa boutique fermée, il monte dans sa chambre, et, quelques instants après, il interpelle par le judas son garçon-apprenti resté seul dans le laboratoire :

— Will, dit le patron, avez-vous bientôt achevé votre besogne ?

— Oui, maître.

— Avez-vous mis de la farine dans le sucre en poudre?

— Oui, maître.

— Avez-vous mis de la terre grise dans le poivre, et de la chicorée dans le café ?

— Oui, maître.

— Avez-vous collé le morceau de lard sous le plateau de la balance?

— Oui, maître.

— Bien. Et maintenant, montez lire vos prières.

Voilà, peinte au vif, la conscience commerciale. Le marchand, à l'heure qu'il est. trompe et vole, sème la maladie et la mort avec ses produits falsifiés : après quoi, dévotement, il lit ses prières, et s'endort du sommeil du juste. Et quand il a longtemps répété ce manège, quand il s'est suffisamment engraissé du sang de ses semblables, il se retire des affaires, et jouit tranquillement des douceurs de la vie présente, en attendant les joies du paradis, car il est bon chrétien et continue de lire ses prières.

Comme le marchand a des devoirs envers l'acheteur, il en a envers ses confrères.

Sans doute, la concurrence lui est permise, puisqu'elle est dans la nature, dans la nécessité des choses, mais non pas une concurrence à outrance, sans merci, sans pitié, sans dignité, sans équité. Qu'il lutte, il le faut, c'est son droit ; mais qu'il lutte fraternellement, c'est-à-dire sans jalousie, sans envie, sans haine, sans mauvais sentiments quelconques. Qu'il lutte, mais justement, honorablement, c'est-à-dire par l'excellence de ses marchandises, par le juste rapport du prix avec la

qualité. Point de manœuvres souterraines, mais une conduite irréprochable au grand jour. Que ce ne soit pas entre les rivaux à qui sera le plus habile, mais à qui sera le plus honnête.

Est-ce ainsi que les choses se passent ? Non certes, s'il faut en croire les auteurs qui ont étudié et dépeint notre état commercial. La concurrence dont nous sommes témoins, et plus ou moins victimes, ce n'est pas une émulation généreuse, ce n'est pas une rivalité ardente, mais qui s'arrête respectueuse devant le droit d'autrui ; et qu'est-ce donc ? La guerre, nous disent-ils, une guerre aveugle, sauvage ; la passion, une passion désordonnée, furieuse, et qui, sans la peur salutaire de la loi et du gendarme, supprimerait violemment l'obstacle, au lieu de le tourner avec intelligence et avec honneur. Michelet écrit quelque part : « Ils (les marchands) ne font rien, ils sont là, sur leur porte, les bras croisés, à se regarder de travers, à voir si la pratique infidèle ne va pas se tromper de boutique. » Leurs regards se rencontrent-ils, il en jaillit des éclairs, vous diriez qu'ils vont se foudroyer réciproquement. Qu'un prétexte se présente, voilà la bataille engagée. « Ceux de Paris, qui sont quatre-vingt mille, ont eu l'an dernier (1846) *quarante-six mille* procès au seul tribunal de commerce, sans parler des autres tribunaux. Chiffre affreux ! Que de querelles et de haines il suppose ! »

Il se peut que Michelet, avec sa forte imagination, ait poussé le tableau au noir. Ou si la peinture est fidèle, il se peut qu'elle ne le soit qu'au regard des grandes villes. Dans nos moyennes villes de province, je ne crois pas les marchands si méchants que cela. Mais

certainement toutes leurs démarches ne sont pas frappées au coin de la droiture. Quand, un marchand ayant laissé libre la boutique qu'il occupait, un autre marchand s'empresse d'y installer le même genre de commerce, dans l'espoir de soutirer la clientèle de son prédécesseur; quand un marchand qui dispose de quelqu'argent, abaisse ses prix outre mesure, pour ruiner son voisin, avec la pensée de se rattraper, une fois le rival disparu; quand un marchand s'applique à médire des marchands du même ordre, ou même à les calomnier, la saine morale est-elle observée, comme elle doit l'être en tout et partout? Et les marchands font-ils une chose juste, ou seulement raisonnable, lorsqu'ils se multiplient à vue d'œil (1), le nombre des acheteurs restant le même? Dans cet accroissement incessant de vendeurs en chaque genre, il faut de toute nécessité

(1) Cette pullulation des marchands dans chaque branche de commerce est un des étonnements de ma vie. En mes longues flâneries à travers ma chère ville natale, au long des rues Saint-Jean et Saint-Pierre, mes boulevards à moi, je la constate chaque jour avec stupéfaction. Il y a telle spécialité commerciale, représentée naguère par deux ou trois unités, qui en compte aujourd'hui douze ou quinze dans la seule rue Saint-Jean. Exemple : les magasins de chaussures. Il y aura bientôt autant de marchands de chaussures que de pieds à chausser. On dit que le géant Briarée avait cent bras : les Caennais, eussent-ils cent jambes, n'épuiseraient pas un pareil stock. J'entends beaucoup parler de l'encombrement des carrières libérales et des fonctions publiques, le Commerce n'est pas moins encombré. Il n'y a que l'Agriculture qui ne le soit pas, tant s'en faut, mais nous sommes trop délicats pour cultiver la terre. Une ferme, fi donc! Il nous faut quelque chose qui reluise. Reluisez, mes amis, mais gare la misère !

que tous languissent dans le marasme, ou que quelques-uns périssent d'inanition.

Enfin le marchand a des devoirs envers sa famille, je veux dire envers ses enfants.

Vous me direz que ces devoirs-là ne sont pas plus ceux du marchand que du premier venu. C'est vrai, ce sont les grands devoirs, les doux devoirs de tout homme, de toute femme, à quelque catégorie qu'ils appartiennent. Mais j'éprouve le besoin de les rappeler aux marchands singulièrement, parce qu'il me semble que les marchands les négligent singulièrement. D'abord, règle générale, qui souffre peu ou point d'exceptions : dans le commerce, la mère ne nourrit pas son enfant. Les affaires ne lui en laissent pas le loisir. Dans une autre classe de la société, les femmes ne nourrissent pas non plus, mais par une raison différente, ce sont leurs nerfs qui le leur défendent. J'ai exposé et discuté ailleurs cette extraordinaire nervosité (1). Dans le commerce, on a moins de nerfs que cela, j'aime à le croire, mais les affaires tiennent lieu de nerfs. Donc, les affaires ne permettent pas de nourrir le cher petit enfant, et on l'envoie, de par les affaires, végéter, quelquefois mourir, à la campagne, chez quelque villageoise malsaine, ou tout au moins grossière et négligente. Plus tard, les affaires ne permettent de lui donner ni la première éducation, ni les suivantes : elles l'avaient exilé chez la nourrice, elles l'exilent maintenant à l'école, au pensionnat, au lycée. Le pauvre petit abandonné s'en va ainsi

(1) *Mémoires de l'Académie*, 1895, p. 63 et suiv.

d'exil en exil, jusqu'à ce que les affaires, qui l'avaient éloigné, le rappellent, pour le clouer au comptoir: — A moins pourtant que, suffisamment enrichi par le travail paternel et maternel, il ne prenne tout-à-coup son vol vers les hautes régions parisiennes, où les jeunes gens font, et où il fera lui-même la vie que vous savez. Voilà comment on entend, comment on pratique l'éducation dans le commerce. On sacrifie tout aux affaires, comme si la première affaire, l'affaire urgente par excellence, sacrée, n'était pas d'élever l'enfant, et, après lui avoir donné le jour, de lui procurer, par des soins de chaque instant, toutes ces qualités du corps, de l'esprit, de l'âme qui font l'homme digne de ce nom : la force et la grâce, des idées saines et élevées, des sentiments nobles et généreux, la passion du bien, et du beau, et du grand, et par-dessus tout l'amour, j'allais dire le fanatisme de ces deux choses saintes, la patrie, c'est-à-dire la France, la famille, c'est-à-dire le foyer.

Tels sont, Messieurs, les devoirs du marchand, et je crois pouvoir ajouter, après ce que j'ai dit, et que votre expérience personnelle a pu développer et commenter, les devoirs très mal observés du marchand. Entre ce qu'il devrait faire, et ce qu'il fait, l'écart est immense. J'ai dû signaler le mal, sans rien dissimuler. Il faudrait maintenant indiquer le remède.

Le remède à un si grand mal ne saurait être un remède simple. Il ne se trouve, efficacement, que dans le concours du gouvernement, de la société tout entière et du marchand lui-même.

Et d'abord l'action du gouvernement est nécessaire;

et j'entends à la fois le gouvernement central, qui siège à Paris, et le gouvernement municipal, qui siège à la mairie de chaque commune. L'un et l'autre, dans la mesure de leurs attributions respectives, doivent travailler, de tout leur pouvoir, à ramener le commerce à la loyauté dont il n'eût jamais dû se départir. Ils doivent s'opposer, de tout leur pouvoir, à l'exagération des prix, surtout quand il s'agit de denrées alimentaires, de celles sans lesquelles la vie n'est pas possible. Ils ne doivent pas permettre à quelques boulangers d'affamer le peuple, à quelques bouchers de l'exténuer, à l'effet de s'enrichir plus vite. En ce moment même (décembre 1896), la question du prix du pain, qui renchérit, émeut quelques conseils municipaux, à commencer par celui de Paris. Si la taxe officieuse, qu'on rétablit çà et là, ne suffit pas, qu'on ait recours à la taxe officielle La première devrait exister partout d'une manière permanente, et s'étendre à la boucherie, dont les méfaits sont patents. En cas d'insuffisance, la seconde ne devrait jamais se faire attendre. Ils doivent s'opposer, de tout leur pouvoir, à la fraude sur la quantité et la qualité de la marchandise. Sur la quantité, parce qu'ils ont le devoir de protéger les honnêtes gens contre les voleurs; sur la qualité, parce qu'ils ont le devoir de protéger les honnêtes gens contre les empoisonneurs. Un voleur patenté n'en est pas moins un voleur, un empoisonneur patenté n'en est pas moins un empoisonneur : donc dignes l'un et l'autre de la sévérité des lois. Ces lois existent, mais avec une sanction dérisoire. Infliger une amende de 25 fr. à un laitier qui, dans son année, a vendu

1,000 fr. d'eau à sa clientèle, ce n'est pas le punir, c'est l'encourager. L'amende payée, il lui reste 975 fr. de bénéfice : c'est un beau denier ! Quand il y va de la santé et de la vie d'autrui, les peines devraient être extrêmement sévères, les amendes considérables, et agrémentées d'emprisonnement à haute dose (1). L'emprisonnement est le remède souverain.

L'action de la société tout entière, c'est-à-dire des acheteurs, des consommateurs, n'est pas moins nécessaire que celle du gouvernement, si même elle ne l'est plus. Le marchand qui trompe, qui fraude, qui falsifie sa marchandise, est sans doute le grand coupable, mais la clientèle n'est pas innocente. La clientèle, je parle de celle du jour, a un singulier travers : elle veut acheter tout ce qu'il y a de mieux, mais elle veut acheter pour rien. Elle est fanatique du bon marché. Que fait alors le marchand ? Ne pouvant donner à ce prix-là de la bonne marchandise, il donne de la mauvaise. Supposez un marchand consciencieux, scrupuleux : vendant meilleur, il faudra qu'il vende plus cher : il sera abandonné, ruiné. J'ai habité une ville où il existait un pharmacien qui se faisait un devoir et un honneur de ne livrer que des produits de première qualité ; comme de juste ses prix étaient plus élevés. Qu'arrivait-il ? On le laissait se morfondre au milieu de ses bocaux. On aime mieux payer cinq centimes

(1) Nos législateurs paraissent peu disposés à entrer dans cette voie. J'entends dire que des députés, des sénateurs, quand leurs électeurs sont condamnés à une peine quelconque, s'emploient, non sans succès, à les soustraire à ce châtiment mille fois mérité. C'est l'abomination de la désolation.

une pincée de farine, qui ne fait rien, que dix centimes la substance vraie, qui produirait l'effet attendu. Voilà le public. Eh bien, je dis qu'il est coupable, aussi bien que victime ; je dis que s'il est trompé, il induit le marchand à le tromper ; et je dis encore qu'il dépend de lui de ramener le marchand à la vérité et à la justice. Qu'il comprenne enfin que le bon marché est une duperie ; qu'il se préoccupe moins du prix que de la chose et de sa qualité ; qu'il sache gré au marchand loyal de sa loyauté ; qu'il l'encourage de sa préférence, et il sera utile à la fois à lui-même et à autrui, et il aura fait son devoir, en aidant le prochain à faire le sien.

Mais tandis que le gouvernement, que la société aident le marchand, il faut que le marchand s'aide lui-même. Il a un défaut capital, le marchand, qui tient à sa profession, et d'où naissent toutes ses erreurs : il aime l'argent avec excès. Je sais, Messieurs, que tout le monde aime l'argent aujourd'hui, mais le marchand l'aime plus que tout le monde. Il vit parmi l'argent ; placé entre le fabricant et la pratique, son métier est d'en donner et d'en recevoir, son ambition, d'en donner le moins possible et d'en recevoir le plus possible. Son esprit ne sort pas de ce cercle d'idées, ses sentiments s'y concentrent à la suite, et de plus en plus. Bientôt une passion domine toutes les autres, et règne souverainement dans son cœur, *Auri sacra fames.* Or, vous le savez, la passion de l'argent est une des plus fâcheuses et des plus désastreuses ; elle fait le vide dans l'âme, elle la dessèche comme ce vent du désert qui flétrit les plantes qu'il touche de son haleine. Vous

vous souvenez de ce passage de La Bruyère : « Il y a « des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises « du gain et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont « de la gloire et de la vertu ; capables d'une seule vo- « lupté, qui est celle d'acquérir et de ne point perdre ; « curieuses et avides du denier dix ; uniquement oc- « cupées de leurs débiteurs ; toujours inquiètes sur « le rabais ou sur le décri des monnaies ; enfoncées et « comme abîmées dans les contrats, les titres et les « parchemins. De telles gens ne sont ni parents, ni « amis, ni citoyens, ni chrétiens, ni peut-être des « hommes ; ils ont de l'argent. » Nul doute que cette passion de l'argent ne soit funeste au marchand, comme à tous ceux qu'elle possède. Dénaturerait-il ainsi ses produits, ses étoffes, s'il aimait moins l'argent? Serait-il si ardent, si acharné à la concurrence, s'il aimait moins l'argent? Enverrait-il ses enfants loin du nid natal, loin des caresses maternelles, s'il aimait moins l'argent? Qu'il y songe, c'est là l'ennemi. C'est l'ennemi, donc il faut le combattre. Qu'il fasse dans sa vie une place à des préoccupations plus nobles, plus élevées. Qu'il s'applique à goûter le beau, le vrai, le bien. Qu'il donne la parole à sa conscience, trop muette jusque-là, et qu'il apprenne combien sont douces ses incorruptibles félicitations. Qu'au lieu de voir dans les hommes des rivaux ou des dupes, des obstacles ou des instruments, il s'habitue à y voir surtout des hommes, des amis, des frères, et qu'il connaisse le prix de la sympathie, des affections généreuses et du dévouement. Qu'il retienne sur son cœur l'enfant né de son sang et de son âme,

qu'il veille sur son berceau, qu'il se charme de ses cris, de ses premiers rires et de ses bégaiements, qu'il le voie grandir, qu'il guide ses pas chancelants, qu'il ouvre son intelligence à la lumière, qu'il cultive dans son cœur le germe des bons sentiments, qu'il assouplisse et fortifie sa jeune volonté, qu'il en fasse tour à tour l'adolescent candide, le jeune homme ardent, l'homme droit et justement fier; et sans être prophète, voici ce que je lui prédis : il sera peut-être moins riche, il sera certainement plus heureux.

Émile SOUVESTRE

L'HOMME ET LE MORALISTE

D'après une correspondance inédite

Par M. L. DUGAS

Membre titulaire

La curiosité qui s'attache à la vie intime d'un écrivain a été si souvent trompée et s'est montrée d'ailleurs si souvent indiscrète qu'elle risque fort de paraître aujourd'hui, ou vaine ou malséante. L'accord de la personnalité et de l'œuvre, en effet, a toujours été rare, et il faut bien reconnaître qu'elle n'est point nécessaire. Et pourtant, s'il nous arrive de rencontrer un homme marqué, fût-ce pour la plus humble tâche, du sceau de la vocation, nous éprouvons un singulier bien-être, celui que procure tout ce qui est logique, sain et fort. Telle est précisément l'impression que donnent les livres de Souvestre ; comme l'a dit Vinet : « l'homme est ici dans l'écrivain et fait un avec lui. »

L'homme nous montre, dans sa correspondance intime, une âme d'une sérénité très noble, un caractère d'une loyauté scrupuleuse, un cœur tendre et passionné, une humeur spirituelle, enjouée et d'une

familiarité charmante. L'écrivain a les mêmes qualités: il inspire le respect, la sympathie; il a le sérieux et la grâce. Son œuvre morale, la seule que nous étudions ici, est une série de romans, servant de cadre à des observations d'un tour délicat et élevé sur les mœurs de la vie familière et intime.

Les uns disent que l'art seul fait l'œuvre durable, les autres, que les grandes pensées seules sont éternelles. En réalité, l'art est indéfiniment révisable et les grandes pensées ont leur mode aussi. Ce qui peut-être change le moins, ce sont les vérités moyennes, d'usage pratique et courant. Les livres donc, où se montre cette sagesse relative et humaine, qu'on appelle d'un mot l'expérience, et dans la lecture desquels nous faisons une ample provision de bonnes idées, sont, eux aussi, précieux, et ils offrent, en dehors de l'intérêt purement littéraire, un intérêt en quelque sorte vital et proprement humain. C'est à ce titre que se recommande l'œuvre littéraire de Souvestre. Cette œuvre à son tour est éclairée par sa correspondance privée.

Des lettres de Souvestre, que sa famille a conservées, celles qui s'adressent à M. Hentsch sont les plus nombreuses et les plus suivies; elles retracent une période importante de la carrière de Souvestre (1851-1854), elles font connaître les préoccupations de l'écrivain et le caractère de l'homme. De ces lettres nous voudrions détacher celles qui éclairent le trait essentiel de la physionomie de Souvestre: ses tendances morales. Ces tendances sont profondément empreintes dans son œuvre, comme elles l'étaient dans sa vie.

***

Le roman est la forme des livres de Souvestre, l'enseignement moral en est le fond. Aussi le succès de ces livres a été très grand dans un pays où l'on a le souci de l'éducation morale, dans les milieux protestants de la Suisse française. Souvestre a charmé en France les lecteurs du Magasin pittoresque; en Suisse, il a été ce qu'il rêvait d'être : un classique de l'enfance.

La Suisse a toujours fait un sympathique accueil à sa personne et à ses écrits. Au début de sa carrière littéraire, il entra en relations avec Vinet et devint son ami. Dans les dernières années de sa vie, « en 1853, il partit pour la Suisse, accompagné de sa famille, pour y faire, sur l'invitation de quelques amis, un cours d'histoire littéraire... A Genève, à Lausanne, à Neufchâtel, à la Chaux-de-Fonds, la foule accourut à ses leçons... C'est qu'il n'était pas un étranger pour la Suisse, ses livres l'y avaient depuis longtemps précédé et fait connaître; il les trouva, avec une surprise attendrie, dans presque toutes les mains; plusieurs d'entre eux, admis dans les écoles publiques, servaient à l'éducation de l'enfance. » (1) En Suisse, Souvestre connut mieux encore que la renommée, la joie délicieuse « d'être aimé pour son œuvre ». C'est à ses écrits qu'il dut, en effet, la sympathie profonde et dévouée de M. Hentsch. M. Hentsch lui avait exprimé son admiration, il lui avait répondu par l'offre de son

(1) E. Lesbazeilles : Notice sur la vie d'E. Souvestre.

amitié. Une correspondance active s'engagea entre les deux amis.

Cette correspondance nous apprend d'abord que la renommée littéraire de Souvestre n'était point la même à l'étranger et dans son pays, ou n'était pas, du moins, établie sur les mêmes bases.

En France, le caractère moral des livres de Souvestre n'en avait point empêché le succès ; en Suisse, il y avait puissamment aidé. En France, le nom de Souvestre était populaire, mais discuté ; en Suisse, il était acclamé d'une seule voix.

Dans son pays, Souvestre trouvait des critiques hostiles :

« L'un d'eux, écrit-il, que mon nom agace, a trouvé le mot. Je suis le littérateur des bourgeois ! c'est-à-dire de ceux qui ont un foyer, une règle, une famille ! Cela me met naturellement au ban des artistes, c'est-à-dire de ceux qui ne paient pas leur loyer, qui sont mariés de la main gauche, et dont le principe est de faire seulement ce qui leur plaît. Ceci est un progrès, pourtant ! Il y a dix ans, la critique m'appelait le *romancier humanitaire ;* plus tard, j'ai été le *dramaturge vertueux !* (Ici c'était plus qu'un vice, c'était un ridicule). Me voilà devenu le *moraliste bourgeois !* Évidemment, je gagne du terrain ; je ne suis plus si réprouvé ! Après m'avoir accusé d'aimer les hommes et le devoir, on ne m'accuse plus que d'aimer la famille. — Il y a de l'espoir ! »

En Suisse, rien ne manquait à la gloire de Souvestre ;

Vinet l'avait appelé « l'écrivain peut-être de notre époque doué du sens psychologique le plus exquis et le plus profond » ; il s'intéressait à son œuvre, il en louait la tendance, et ce dont il lui savait gré surtout, était d'avoir mis « son talent au service de la vérité morale. »

Le public suisse, pour les mêmes raisons, était plus entièrement conquis à Souvestre que les lecteurs français :

« Ce que vous me dites, écrit Souvestre à M. Hentsch, des remarques écrites à la marge de mes volumes au cabinet de lecture m'enchante. Comment donc! Me voilà en correspondance réglée avec votre public. — En France, on n'apostille ordinairement les livres que pour adresser quelque injure à l'auteur. Nous sommes un peuple tellement spirituel qu'aucun de nous ne peut reconnaître à l'auteur plus d'esprit qu'à lui-même. L'écrivain ressemble chez nous à ces murailles sur lesquelles tout passant a le droit de déposer une ordure ou de griffonner une grossièreté. — J'avoue que mes confrères ne font pas grand'chose pour mériter le respect, mais, que ce soit la faute des prêtres ou des fidèles, le culte de l'idée est ici complètement aboli ; l'homme de lettres excite quelquefois la curiosité, jamais la sympathie. On se promène dans son œuvre, comme dans les jardins publics pour arracher les fleurs et abattre les feuilles. »

Souvestre revient avec insistance sur le persiflage des lecteurs français. A Paris, écrit-il,

« ... sans être pis au fond, on est devenu tellement fan-

faron de vices qu'il n'est guère possible d'y produire la vertu sans l'exposer aux risées. Vous ne pouvez guère comprendre là-bas jusqu'à quel point l'ironie a tout gagné, tout perdu ! c'est un vent qui a passé sur les âmes, et depuis elles ne fleurissent plus ! »

Cependant si Souvestre trouvait en Suisse un public formé par l'éducation protestante au culte des idées morales, il ne pouvait satisfaire entièrement aux exigences de ce public, ou plutôt, comme il dit, ce public n'était pas proprement le sien. Il n'est point, en effet, un écrivain religieux, mais un moraliste laïque. Il écrivait autrefois à Vinet :

« Vous trouverez sans doute dans mes nouvelles études le même *vide* que vous regrettez dans les autres. Tout cela est écrit et pensé au point de vue *humain*. »

Dans les lettres à M. Hentsch, il déclare qu'il s'en tient délibérément à ce point de vue.

« Le succès des traités (religieux) publiés par M. d'Espine prouve sans doute que les écrits de ce genre ont un public, mais il n'est pas le mien ; je ne saurais point lui parler, il ne saurait point m'écouter ; nous n'avons ni la même langue ni les mêmes préoccupations... Semez le champ béni, je sèmerai dans le monde. Votre moisson sera plus abondante, parce que la terre est mieux préparée ; mais c'est votre champ, non le mien, et si, sur ma terre ingrate, je puis faire seulement fructifier quelques graines, je croirai que ma peine n'a point été tout-à-fait perdue. »

Souvestre ne veut pas être confondu avec les prédicateurs de l'Évangile, ni même avec « les conteurs protestants. » Il n'a point leur autorité ni leurs moyens d'action ; mais il prétend s'emparer autrement des âmes. Si la vérité morale, détachée du dogme, paraît incomplète aux esprits religieux, en revanche elle gagne à être présentée pour elle-même à ceux qui n'ont point la foi.

« Je me permettrai, dit Souvestre, une critique applicable, je crois, à tous vos conteurs protestants. Ils sont trop dogmatiques. Le bout de la Bible apparaît toujours sous le bras ; dès lors beaucoup de gens se défient ou se retirent. Je ne pense pas que les débits de morale soient comme ceux d'eau-de-vie et qu'il leur faille une enseigne. Le ton mondain va bien à *l'éducateur ;* il rend la leçon moins visible, et par conséquent plus certaine. »

... Pour ma part « si j'évite de donner à ce que je crois utile le ton dogmatique, c'est que je le crois généralement répulsif. Pour choisir un précepteur à l'enfant, me dit-on, consulterez-vous son goût ? Non, mais son dégoût. Je ne lui donnerai pas pour éducateur celui qui le trouvera prévenu et rétif. Le meilleur précepteur sera celui qui pourra le mieux faire le bien, en tenant compte des infirmités de l'élève. Ce n'est pas tout qu'une médecine soit salutaire, il faut encore la faire prendre. »

Souvestre avait peine à faire admettre dans l'ordre littéraire ce point de vue de la morale indépendante. On le pressait de prendre parti sur le dogme : s'il n'était point hostile à la vérité de l'Évangile, comment

restait-il indifférent? Sa tiédeur religieuse paraissait d'autant plus choquante que sa ferveur morale était plus grande. Ainsi dans tous les camps son œuvre rencontrait des sceptiques : en France elle paraissait trop édifiante, en Suisse elle ne le paraissait pas assez, Souvestre se plaint de l'intolérance religieuse des protestants comme il s'était plaint de l'indifférence morale des incrédules; on consentait à rendre hommage à sa bonne volonté, mais on disait que sa prédication laïque serait impuissante. Il répond avec éloquence :

« L'Évangile a-t-il été mieux maintenu parmi vos populations que la morale humaine parmi les nôtres? L'orage n'est-il pas venu sur nous de vos montagnes? Votre vérité absolue a-t-elle mieux fructifié dans vos mains que la vérité relative dans les nôtres? Hélas! les faits prouvent trop éloquemment notre commune impuissance. Si la voix des moralistes est ici perdue, celle des ministres du saint lieu n'est guère mieux écoutée ailleurs! Le résultat n'est donc point une preuve dont on puisse s'armer l'un contre l'autre; il condamnerait des deux côtés. »

Mais « il faudrait de longs entretiens pour discuter ces sérieuses questions; le papier est trop étroit et la plume trop lente. Pour ma part, j'accepte tous les efforts de votre ami comme saints et méritoires; je m'incline devant la charité divine qui lui sert de loi et qu'il commente; mais tout le monde ne peut pas porter les tables de Dieu et descendre du Sinaï. Qu'il me permette, dans une sphère plus étroite, de travailler

selon ma force, selon ma confiance. Pourquoi regarder toujours ce qui manque à l'homme de bonne volonté ? Pardonnez-lui ce qu'il ne peut faire en faveur du peu qu'il essaie.

Je m'arrête et je m'aperçois que tout ceci, écrit au courant de la plume, l'est peut-être trop vivement. Gardez pour vous ce qui précède, s'il y a un mot qui puisse faire douter de mon respect ou de ma sympathie cordiale pour l'indulgent contradicteur (M. d'Espine) dont vous m'avez communiqué la lettre. Dans l'entretien, j'élève souvent la voix sans y penser, et je parais échauffé quand je ne suis que convaincu. Je livre le tout à votre tact et à votre discrétion. »

Souvestre cependant n'est point antireligieux, il n'est pas même irréligieux. Mais sa religion se réduit au culte du bien. Il se dit chrétien ; mais le christianisme n'est pour lui que l'esprit de charité,

« Je n'ai honte, écrivait-il, ni du mot d'Évangile, ni du Christ, ni de la Providence, mais je crois que l'Évangile est dans tout ce qui est bon, le Christ dans tout ce qui est divin, la Providence dans tout ce qui est juste et conservateur des lois générales établies par Dieu.

... Vous avez eu raison de supposer que je n'avais point fait quelques concessions de mots dans mon projet de cours. (il s'agit du cours d'histoire littéraire professé en Suisse) aux idées de votre ami. Si je fais dominer la croix, c'est qu'elle m'a toujours paru le symbole de la libération et l'exemple ! Non-seulement, elle date l'ère nouvelle du monde, mais elle nous

apprend la base de toute destinée, le dévoûment ! Je suis pénétré de cette foi aussi profondément que le chrétien le plus orthodoxe. »

Mais simplifier ainsi le christianisme, le définir, non une croyance dogmatique, mais un état d'âme, rattacher à son influence ceux qui n'ont plus qu'une affinité morale avec l'Évangile, n'est-ce pas, pour ceux mêmes qui professent le libre examen, cesser d'être chrétien? Or, aux yeux du croyant, le vrai scandale est peut-être, non l'immoralité de l'homme sans religion, mais la vertu humaine se soutenant toute seule sans l'appui de la foi. Prendre pour base les certitudes de la conscience humaine, ne pas « sentir le besoin de l'expansion religieuse, » donner « une forme terrestre aux élévations de son âme », goûter la sérénité et la paix dans l'ignorance des mystères insondables, c'est là ce que les dévots appellent être irréligieux, et c'est là, à coup sûr, qu'on se l'avoue ou non, être profondément imbu de ce que j'appellerai l'esprit laïque.

L'originalité de Souvestre est d'être une nature purement morale. Il relève de Rousseau (Profession de foi du Vicaire Savoyard); les conquêtes de la conscience dans l'ordre humain lui paraissent à la fois plus sûres et plus précieuses que les intuitions de la raison ou les révélations de la foi dans l'ordre surnaturel et divin. L'histoire de sa vie et de ses livres est significative à cet égard : il a subi une crise morale, il n'a point eu de crise religieuse.

Ardent et passionné, il n'a vu d'abord dans la

société que l'injustice et le vice ; il les a flétris avec colère ; plus tard, la paix s'est faite en son âme, il a su reconnaître la vertu et lui rendre hommage. Cette transformation s'est accomplie en lui sous l'influence de Vinet :

« C'est à lui que je dois d'avoir quitté l'étude des infirmités morales de l'humanité pour entrer dans celle plus sereine de ses vertus. J'avais abordé la société le glaive à la main, l'anathème à la bouche ; il m'a insensiblement amené à des prédications plus douces, et, je le crois, plus fructueuses...

...Je faisais autrefois l'enseignement de l'humanité par la peinture des *mauvais ;* M. Vinet m'a conseillé de le faire par celle des bons... Quel que soit l'empire du péché chez l'homme, il faut bien admettre qu'il accomplit des actes louables ; je les ai donnés comme exemple au lieu de tenter la leçon par les contraires. »

***

Il y a toujours un parti pris, un point de vue dominant et systématique dans les œuvres morales. Le parti pris de Souvestre, dans ses dernières œuvres, est l'indulgence et la sympathie ; son postulat est que le bien est en germe, ou, comme il dit, « en dissolution dans le monde » et qu'il suffit de « l'en dégager ».

Il suit de là que la morale doit s'enseigner par l'exemple. Souvestre n'est point un moraliste didactique ou scolastique. Il n'énonce point de ces maximes détachées dont la vérité abstraite est sans action sur les âmes, parce qu'on n'en saisit pas l'origine et la fin, parce qu'on n'aperçoit pas l'expérience humaine dont

elles sont issues, ni les faits de la vie auxquelles elles s'appliquent. Exposer la morale, au lieu de la montrer engagée dans les actes, c'est faire œuvre de science, non de prédication ; énoncer les vérités morales en style lapidaire, comme La Bruyère ou Vauvenargues, c'est faire œuvre d'art, mais d'art incomplet. Souvestre dit de l'apologue qu'il n'a été d'abord « chez tous les peuples que la morale du bon sens, mise en action afin d'être mieux comprise. Plus tard, on retrancha l'anecdote en ne gardant que la conclusion, et, au lieu de la fable, on eut le proverbe. » (1) De même les maximes des moralistes ont été à l'origine des réflexions qui coupaient le récit des événements humains. Or, ne convient-il pas de les remettre à leur place, de les rattacher à nouveau aux faits qui les ont inspirées ? Souvestre le croit. De là la forme du roman que revêt chez lui la prédication morale. Son œuvre a voulu être un tableau de la vie humaine, tracé d'un style pittoresque et dramatique, et interprété et jugé du point de vue de la conscience. Son art peut se définir « la réalité vue à travers un tempérament... moral. » La moralité est, d'après lui, le terme de nos aspirations, l'expression la plus parfaite de notre nature ; le beau et le bien se confondent, et le beau est la splendeur du vrai. On voit dès lors quel est ce que Souvestre appelle « le point d'intersection de la morale et de l'art. » L'art saisit la moralité des actes et dégage le sens profond de la vie.

L'art sera d'abord une peinture exacte de la nature

(1) Causeries historiques et littéraires. — 1re leçon.

humaine. Si l'idéal en effet n'est que la réalité dégagée de ses imperfections, l'art n'est rien de plus qu'une observation vraie et profonde qui saisit les tendances élevées dans les mœurs communes et les formes de vie les plus humbles. L'idéal d'autre part ne peut avoir prise sur les âmes que s'il répond déjà à leurs sentiments confus. La morale doit donc sortir des mœurs, et c'est parce qu'elle en sort qu'elle peut s'imprimer en elles.

Souvestre est réaliste au bon sens du mot. Le réel est pour lui le contraire du trivial ; il est la beauté morale, partout effacée et ternie, mais toujours présente. Le roman qu'il imagine pour donner un cadre au développement de ses idées morales, Souvestre aime à l'enrichir de détails vrais, et il soupçonne le romanesque lui-même de n'être qu'un emprunt inconscient à la réalité.

« Je ramasse, dit-il, dans la vie réelle, tous les épis de froment que je trouve pour en faire ma gerbe. C'est là ma manière de produire. Je pars toujours d'un fait observé pour me donner le diapason et empêcher mon invention de tomber dans les chimères. Si j'y perds du côté de l'imagination, j'y gagne du côté de la vérité, et le récit acquiert, par ce moyen, une sorte d'accent réel qui trouve parfois la route du cœur. »

Les livres que Souvestre a composés de la sorte sont ses livres de prédilection. Il dira du *Mémorial de famille :*

« J'y ai mis bien des expériences personnelles, bien

des réflexions intimes, la meilleure part de moi-même. Aussi ai-je l'œil sur sa destinée. »

Quand il ne procède pas par emprunts voulus, quand il suit son inspiration, Souvestre ne laisse pas de réfléter encore son milieu et de raconter sa vie.

... « Oui, écrit-il à son ami, vous saurez d'où me sont venues les inspirations qui vous plaisent dans mes nouvelles, quand je le saurai moi-même, car il se fait dans notre intelligence un travail mystérieux dont nous n'avons pas conscience. Un fait y tombe, reste enseveli dans une case du cerveau et y germe lentement comme la graine que le vent sème dans la fente du mur ou du rocher. Nous ne produisons pas aussi *volontairement* qu'on le croit. Notre seul mérite est de préparer la terre ; selon la culture, elle se trouve propre à faire pousser le blé ou l'ivraie, la rhubarbe ou la ciguë. Je dois plus à mon milieu qu'à mon imagination. Vivant au milieu de certaines images, elles se présentent naturellement à moi quand je veux écrire ; la vie nous dicte ce que nous croyons inventer, et nous ne sommes le plus souvent que le secrétaire de nos rêves secrets ou de nos habitudes. »

Dans cette profession de foi réaliste on peut voir une définition heureuse et complète du talent de Souvestre. Souvestre a le goût de l'observation, de l'observation pittoresque et de l'observation morale. Le folkloriste se retrouve chez le moraliste, comme le moraliste apparaît déjà chez l'auteur des *Derniers*

Bretons. Souvestre se plaît à peindre le détail des mœurs et à en dégager le sens. Il aime à raconter la vie des humbles, si poétique et si simple, et à reconnaître dans cette vie la trace d'aspirations élevées. Son ambition est de créer des âmes qui vivent vraiment, et qui vivent pour de beaux sentiments et de nobles idées. L'art ainsi conçu est d'ailleurs d'une exécution difficile, et Souvestre sait ce qui lui manque :

« Votre brave maître ouvrier, écrit-il à M. Hentsch, qui ne veut pas croire que les *Confessions (d'un ouvrier)* soient un pastiche, est un grand flatteur... Plût à Dieu que je fusse arrivé à ce degré d'*incarnation !* »

Mais, dira-t-on, si le roman est vrai, comment sera-t-il moral ? La moralité n'est-elle pas un idéal qu'on pose, non un fait qu'on constate ? Sans doute, mais il est à noter que les faits par eux-mêmes ne sont rien, qu'ils tirent leur valeur de l'interprétation qu'on en donne. Or il est permis de considérer les faits de la nature humaine d'un point de vue idéal, et de dégager la tendance morale qui se manifeste en eux. Cette tendance est réelle ; si vague et si confuse qu'elle soit, elle peut être saisie, et mise en lumière. Regardons vivre les hommes et regardons-les avec une préoccupation morale ; nous constaterons que cette préoccupation est aussi dans leurs actes. La Rochefoucauld suppose l'amour-propre, et le voit aussitôt partout apparaître. Supposons de même de bons instincts chez l'homme, et nous en retrouverons partout également la trace. Toute vue systématique est sans doute étroite, mais

elle éclaire la voie qu'elle trace à la pensée. Souvestre observe les hommes avec sympathie, et par là même, découvre des motifs louables à leur conduite en apparence déplaisante et vulgaire. Il dira par exemple :

« La population de la banlieue (de Paris) a des côtés qui m'intéressent ; on l'a beaucoup calomniée, parce qu'elle est mêlée des *fuyards* des faubourgs, et parce qu'elle a, aux yeux de nos bourgeois, l'inestimable tort de vouloir vivre de son travail ; tout ce qu'elle vend est trop cher ; on l'accuse de ruse, d'insolence. C'est tout simplement une colonie de travailleurs qui labourent à la porte d'un bagne, et défendent comme ils peuvent leurs personnes et leurs propriétés. Le dehors est rude, le dedans humain. Ils *finassent* de peur d'être dupes ; mais le morceau de pain qu'ils vous ont fait payer, ils le partagent avec le premier affamé. Quand je vois de près ces hommes sans règle religieuse, sans éducation morale, sans lumières intellectuelles, je suis frappé d'admiration pour l'œuvre de Dieu. Comment tant de vices sociaux ne peuvent-ils effacer la vertu primitive ? »

Pour être bienveillante, cette peinture est-elle moins juste ? D'une manière générale, l'observation, parce qu'elle est indulgente, pénètre-t-elle moins avant ? Ne peut-on pas, au contraire, tout voir et tout dire, justement parce qu'on est sûr de trouver, en cherchant bien, une interprétation favorable aux sentiments mêmes qui nous attristent et nous choquent ? La clairvoyance peut être absolue quand elle est sans danger.

Souvestre peut, sans indiscrétion, confier à un ami ses préoccupations et ses chagrins intimes ; ses plaintes sont touchantes sans être injurieuses.

« Il est très vrai, écrit-il à M. Hentsch, que la santé de ma femme m'a inquiété au moment de notre arrivée à Paris... Je dois batailler sans cesse pour faire prendre certaines précautions qu'on ne prend pas ; les forces ont sensiblement diminué, et je m'épouvante des fatigues en perspective. L'activité de Nanine est quelque chose de maladif ; on voudrait en vain la murer dans le calme ; elle crie alors qu'on l'étouffe, que son repos est une prison, et il faut tirer les verrous. — Voilà le motif de mon inquiétude, de mes fréquentes tristesses. Il y a là pour moi une menace perpétuelle, qui m'ôte la sécurité et la bonne humeur. Je voudrais un rayon de soleil paisible et égal qui éclairât doucement le foyer domestique ; j'ai un flambeau agité qui court à tout venant, éclaire tout le monde et s'expose à tous les vents ! Depuis plus de vingt ans il en est ainsi ; mais à mesure que nous avançons dans la vie, cette inquiétude devient plus périlleuse et plus inquiétante pour moi. Il est triste de penser que nous ne sachions jamais ici-bas proportionner nos devoirs à nos forces et que nous dépassions toujours la mesure en dévoûment ou en nonchalance. »

De pareils traits se rencontrent à chaque page du *Mémorial de Famille*. On voit dans ce livre combien la paix et les joies domestiques sont difficiles à garder ! Cette constatation, pénible à force d'être détaillée et

précise, n'a pourtant rien d'amer. Le bonheur, au contraire, paraît d'autant plus précieux qu'il est plus menacé. C'est que Souvestre ne met pas en question le devoir et ne suspecte jamais les bonnes volontés. Il a un optimisme sain et robuste. Il a des croyances morales inébranlables et des affections fortes et tendres que rien ne peut atteindre. Il peut voir les faiblesses de ceux qu'il aime sans les aimer moins. Son bonheur conjugal est mêlé d'inquiétude et de trouble ; il ne l'en goûte pas moins vivement.

« Je vous écris, dit-il à Hentsch, avec un certain décousu. Ma femme est à Paris et quand je ne la sens pas dans mon air, j'ai toujours un sourd malaise, je crains je ne sais quoi ; il me semble que le plus clair de ma fortune court les rues et en subit les hasards : l'habitude, l'estime, l'amour (pourquoi rougir du mot parce que les cheveux blanchissent ?) m'ont rendu tout à fait incapable de ce dédoublement ; les deux destinées se sont si bien confondues qu'on ne peut les séparer impunément, même pour quelques heures ! — Cette *dépendance* est du reste, à mes yeux, une des bénédictions dont j'ai le plus à remercier Dieu ; la personnalité ne me paraît douce qu'autant qu'on la sent par les points de contact avec les autres. »

Toutes les réflexions de Souvestre sont dans ce ton. Ses livres ressemblent à ses lettres. Ils sont d'un tour aimable, souvent enjoué (1). Mais la préoccupation

(1) La gaîté de Souvestre s'exerce par exemple sur les petits ennuis de la vie domestique. « Nous menons ici, écrit-il à

morale domine tous les sentiments. De là une littérature spéciale, celle des honnêtes gens, dont la vie s'épanouit dans le devoir étroit, « une littérature domestique, cherchant la poésie dans les choses vulgaires ».

Cette littérature a son défaut ; Souvestre le connaît et l'a marqué d'un trait précis : « Je manque, dit-il, de souplesse dans l'allure et d'ondulant dans les détails; il y a trop de lignes droites dans ma manière. » Le respect trop scrupuleux des vérités morales est, en effet, une entrave à la liberté de l'art. Souvestre n'a point de doctrine religieuse ou philosophique; son credo est « celui de la moralité humaine, commune à tous les honnêtes gens ». Mais il est très fermement attaché à ses croyances. Il « s'effarouche, comme il dit, de certains jeux d'esprit ». Ainsi, la fantaisie de Toppfer lui paraît coupable, quand elle raille la foi au progrès.

Hentsch, une vie fort douce dans une maison de paysan et livrée aux soins d'une servante de soixante-quinze ans, que je soupçonne d'être un peu sorcière, non d'après sa cuisine, mais d'après son aspect. Elle tremblotte, chevrotte, n'entend d'aucune oreille et réduit les soins du ménage à leur plus simple expression. Mais mes filles se sont mises de bonne grâce à la besogne ; au sortir du confort de Clémenti et des opulences de Sécheron, elles ont pris le balai, la brosse à souliers et le manche de la poële à frire sans aucune difficulté. Les journées se passent à faire ce que ne fait pas notre Baucis ; le soir, je relis haut Lamartine et La Bruyère ; le tout est entrecoupé de quelques courses dans les champs et les bois, et le temps passe sans appuyer. »

« Qu'un homme d'un cœur droit et d'un beau talent se mette à crier contre les grands chemins et contre les voitures publiques, parce que la poussière et le bruit l'incommodent, voilà ce que je ne puis supporter... Blâmez la turbulence improductive, mais ne la confondez pas avec l'activité qui obéit à la loi divine en poursuivant le progrès. Ne nous envoyez pas sous les arbres de la Savoie trinquer et chanter avec de braves gens qui appartiennent au siècle dernier, et ne nous engagez pas à boire un verre de trop plutôt que de supporter les visites des marchands de plumes de fer et d'encre perfectionnée. Outre qu'il y a, dans cette guerre faite à l'activité nécessaire, providentielle des sociétés, une erreur condamnable, il y a dans la forme beaucoup d'exagération et de puérilité. L'artiste ne m'amuse plus, il m'irrite quand il met ses impatiences nerveuses à la place de sa justice, et qu'il veut arranger le monde, non pour le bien de tous, mais pour sa commodité ou son caprice ! Où en serions-nous, mon Dieu ! si depuis l'antiquité jusqu'à nos jours (pour ne pas remonter plus loin) le genre humain avait été retenu dans ses habitudes, heureux de chanter *Bacchus* sous les pampres! »

Souvestre revient avec insistance sur ces idées. Il applaudit à toutes les formes du progrès, même au progrès matériel, dont fait bon marché un idéalisme hautain.

« La belle chose pourtant que ces découvertes humaines dont on dit tant de mal, que cette civilisation au milieu de laquelle des ingrats, comblés de ses dons,

soupirent les regrets de la barbarie. Chaque année nous apporte une conquête sur l'espace et le temps. Et l'on voudrait que je ne croie pas Dieu complice de ces inventions. Non, non ! je veux mourir à cet égard dans l'impénitence finale ! Chaque effort du génie humain me reporte vers celui qui l'a donné aux hommes avec un élan de reconnaissance attendrie. Je veux bien dire avec Hugo :

Tente que tout cela ! L'édifice est ailleurs !

mais à condition de rendre ma tente aussi agréable que possible, et de remercier le maître de la *tente* et de l'*édifice* de ce qu'il m'accorde de joies sous cet abri de passage, à condition d'en jouir avec une sage modération et de ne pas me laisser croupir dans le malaise et la fange, sous prétexte que j'y serai peu de temps ! »

Ce sont là des lieux communs sans doute, mais ce qui n'est pas commun, c'est l'absence du préjugé artistique, c'est cette ardeur sincère pour les idées justes et de bon sens. La raideur d'esprit ne tient pas toujours à l'acceptation d'une doctrine ; elle n'est parfois que le nom donné à l'énergie des convictions. Les idées de Souvestre sont-elles d'ailleurs si communes ? Pour en juger, qu'on les mette en regard de celles de Vinet, lequel lui écrivait :

« Quelle est votre espérance ? Comptez-vous qu'au moyen de plus de culture intellectuelle, ou d'une meilleure distribution des forces sociales, l'inégalité cessera dans ce qu'elle a de vraiment inique ? Je ne l'espère pas du tout ; mais quand je l'espérerais, qu'en résulterait-

il ?... L'espérance d'un progrès social qui ne serait pas individuel, ou d'un progrès matériel qui ne serait pas moral, ou même d'un progrès moral qui ne serait pas religieux, ne peut satisfaire et remplir votre cœur. »

C'est précisément là l'antithèse des idées de Souvestre. Il faut en revenir à ce que nous disions plus haut : Souvestre est un moraliste laïque et un moraliste de bon sens. Cela seul lui constitue une originalité.

***

La réputation littéraire de Souvestre a eu à souffrir de la nouveauté de ses livres. Le public est simpliste : s'il goûte le roman, il ne veut pas qu'on y mêle une intention morale, et s'il s'intéresse à la morale, il fait gloire de dédaigner la fiction romanesque. Souvestre a donc cultivé un genre ingrat. Il en avait conscience; mais il voulait se rendre utile, et ne visait point le succès. Il ne croyait pas avoir droit à la gloire; il ne prétendait qu'à l'estime et à la sympathie.

« J'ai, écrit-il, une position un peu exceptionnelle. On m'accorde une certaine estime qui permet de discuter mon talent. Vous savez ce que veut dire le mot : c'est un brave homme ! prononcé d'une certaine façon. Hé bien ! je suis un brave homme en littérature.

Les critiques s'en amusent. Naguère on m'appelait humanitaire ; aujourd'hui, on va jusqu'à m'injurier du nom de vertueux ! J'en ai pris mon parti, et je m'en inquiète médiocrement. La renommée est pour moi chose secondaire, et je ne donnerais pas une de mes soirées de famille pour le plus splendide éloge de feuilleton. »

Cette modestie est sincère ; elle s'exprime à maintes reprises dans les lettres de Souvestre, et toujours d'une façon charmante.

« Quoi ! écrit-il à Hentsch, vous êtes étonné de trouver dans la société lettrée des Grisons des gens qui n'avaient jamais entendu parler de mes livres. Mais c'est une aventure habituelle pour moi, en France, au milieu de Paris. Quand je dicte mon nom chez un marchand, on me le fait répéter, il faut que je l'épelle, et finalement on l'estropie ! Ce sont là d'utiles avertissements pour les petites vanités ; grâce à Dieu, je puis m'en passer. J'ai toujours mis à sa place ce qu'on appelle la renommée ; bien acquise, elle me plaît, mais ne me domine pas. Je puis vivre sans elle aussi bien que je puis dîner sans dessert. Sans mépriser le succès, je l'attends fort tranquillement, à la manière de l'homme de la fable, dans mon lit. J'ai, parmi les paysans, les ouvriers, de bons amis que je connais depuis vingt années, que je vois toutes les fois que je retourne en Bretagne, avec lesquels je passe de longues heures, et qui n'ont jamais su que j'écrivais. Un d'eux l'a appris, il y a un mois, avec grande surprise. Je savais bien, a-t-il dit, que c'était un brave homme, mais on ne m'avait jamais dit que c'était un homme d'esprit. Je vous assure que ce jugement-là m'a été fort doux à entendre. »

Souvestre avait l'âme trop délicate et trop simple pour ne pas préférer à la renommée la sympathie des bons cœurs.

« Ce sont là, dit-il, nos véritables couronnes des jeux olympiques, qu'est-ce qu'une louange auprès d'une amitié ? Ce sont les cœurs froids qui vous vantent, les cœurs dévoués vous aiment ! Là est véritablement le grand et doux côté de notre métier d'ouvriers en paroles. Quand je pense que mon émotion traduite sur le papier va réveiller à des centaines de lieues dans une âme inconnue la même émotion et établir entre nous une communauté d'attendrissement ou d'aspiration, je reprends gré à mon travail et je me dis qu'il a une récompense proportionnée à sa fatigue. »

Souvestre a connu la renommée; il n'entre donc point de dépit dans le dédain qu'il en a : même il n'en a pas proprement le dédain; son cœur n'en est point touché, mais son amour-propre en est flatté, et son esprit s'en amuse, témoin l'anecdote suivante, qui forme un piquant contraste avec une aventure récente, arrivée à Zola. Le fait se passe à la douane, sur la frontière suisse.

« Grande surprise ! En voyant mon nom sur la feuille de route du conducteur, un des chefs vient à moi avec une politesse toute littéraire, me prie de désigner mes bagages (dix-huit colis !), ordonne de les recharger sans rien ouvrir, et me demande très humblement un souvenir de mon passage, un *autographe* ! J'écris la première phrase venue, et je repars triomphalement, escorté de mes malles vierges et de mes sacs de nuit intacts ! Voilà, j'espère, un accueil qui devra marquer dans ma vie ! Le Tasse, arrêté par des brigands ita-

liens. n'avait eu qu'à se nommer et à réciter quelques strophes de son poème pour qu'on lui rendit tout ce qui lui appartenait; je n'avais pas affaire à des bandits, mais je ne suis pas non plus le Tasse ! — Proportions gardées des temps, des lieux et des héros, mon aventure me paraît aussi extraordinaire.

Je dois dire, pour l'honneur administratif de mon douanier, que je lui avais affirmé n'avoir rien au-delà des objets que je lui déclarais et dont je lui payais les droits. Il m'a cru, et il a bien fait. Mais vous croire est, aux Rousses, une politesse très rare. »

Cette bonne humeur complète la physionomie de Souvestre.

Souvestre n'apparaît qu'à moitié dans ses livres. Son talent est supérieur à ses œuvres, et son caractère est encore supérieur à son talent. Cet honnête homme voulut être en morale l'apôtre du bon sens, le défenseur des idées saines et droites. Il prit une humble tâche, celle d'éducateur du peuple; il était sûr de la bien remplir, et la jugeait digne de ses efforts. La conscience et le talent qu'il a dépensés dans des œuvres modestes attestent une foi très noble dans le rôle social de l'art : sûr d'être utile, il se passait d'être célèbre.

« J'ai la conviction, écrivait-il à Quinet, que, dans l'ordre intellectuel et moral, il faut aussi des crieurs d'eau qui fournissent aux besoins du jour, sans prétention de voir leur marchandise mise en bouteille et cachetée pour les *lointains consulats*. Je m'accommode

parfaitement de cette humble tâche ; et mon orgueil lui-même s'arrange fort bien de me croire plutôt au-dessus de ma tâche qu'au-dessous. »

On ne peut que souscrire à ce jugement si juste, à la fois si modeste et si fier. Il y a plaisir à rencontrer de ces esprits rares, que leurs œuvres ne grandissent point, et qui ne font que gagner à une connaissance intime, à la mise au jour de leurs lettres familières.

Les lettres de Souvestre ont aussi leur enseignement, elles montrent que, dans l'art comme dans la vie sociale, les situations les plus hautes sont les plus difficiles à tenir. La faveur du public ne va point à « l'homme qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la justice, » je veux dire, à l'écrivain qui joint aux préoccupations de l'art celles de la morale. Souvestre a éprouvé le pharisaïsme des dévots, la frivolité des mondains, et le dédain des lettrés ; on lui a contesté l'autorité morale, officiellement dévolue aux représentants du dogme, on lui a contesté le droit de mêler au roman une intention morale. Il a semé, comme il dit, dans une terre ingrate. Les lecteurs pourtant lui sont venus, attendris et charmés par la poésie morale du *Philosophe sous les toits*, du *Mémorial de famille*, de la *Dernière étape ;* ils ont perçu dans ces livres la résonnance d'une belle âme ; ils ont eu pour cette âme, comme M. Hentsch, cette sympathie, cet élan de cœur, qui vaut mieux que la gloire, disait Souvestre, ou plutôt qui est la forme de la gloire la plus touchante et la plus pure.

lution (1), mais Ange Pitou n'y est l'objet que d'une mention sommaire. Cependant, ce personnage presque inconnu, dont l'existence même ne fut en quelque sorte révélée que par l'opéra bouffe : *La Fille de Madame Angot*, qui a occupé une place bien plus importante qu'on ne suppose dans de nombreuses et très compliquées intrigues politiques, au cours de la période révolutionnaire, de l'Empire et de la Restauration, ainsi que dans le domaine des lettres, mérite assurément certains détails biographiques. Aussi, allons-nous tenter d'esquisser les incidents les plus caractéristiques de cette existence romanesque et dramatiquement agitée.

Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire le roman d'Alex. Dumas, dont le héros, qui lui donne son titre : *Ange Pitou*, création de pure imagination et de haute fantaisie, ne présente aucune espèce de rapport avec le véritable Ange Pitou. On ne peut même s'expliquer quel motif a pu amener l'auteur à choisir ainsi le nom d'un personnage historique de la même époque et absolument étranger à l'action romanesque.

Né en 1769, d'une famille de laboureurs, à Valainville, petit hameau, presque un faubourg de la ville de Châteaudun, Louis Ange Pitou semblait destiné à végéter obscurément dans la profession paternelle. Mais à huit ans, perdant son père, il était confié aux soins d'une tante instituée sa tutrice et ha-

(1) *Le Théâtre-Français pendant la Révolution 1789-1799*, par Henry Lumière, avec plusieurs lettres inédites de Talma et une préface de M. Jules Claretie, de l'Académie Française.

bitant Châteaudun, où se passa sa jeunesse. Dans *La Fille de M^me^ Angot*, les auteurs ont jugé à propos — on ne sait trop pourquoi, au mépris de la vérité historique — de le faire originaire du fond de la Bretagne.

Sa tutrice, jouissant d'une certaine aisance, rêvait pour ce jeune garçon doué d'une intelligence ouverte, d'une vive imagination, et qui se distinguait par des succès dans ses études, la situation la plus belle, la plus enviable, à cette époque, pour la roture : la prêtrise. S'il faut en croire Ange Pitou, cette tutrice n'était pas précisément tendre pour lui. Car lorsque arrivé à quatorze ans, ne se sentant pas la vocation religieuse, il demande à étudier le droit, elle s'y refuse absolument, ne lui laissant que l'alternative de prendre un métier pénible, contraire à ses goûts, ou d'embrasser le sacerdoce; elle avait, en effet, décidé que son neveu « serait d'église ».

Alors, de son aveu, dévoré déjà de passions ardentes, Ange Pitou eut à subir, avec lui-même, avec ses sentiments, ses tendances bien caractérisées, une lutte violente et des révoltes contre la contrainte injuste qu'il subissait.

Cependant, il dut céder, en apparence, et, accompagné de deux abbés, ses camarades, se diriger vers le grand séminaire de Beaulieu, à Chartres. Il arrivait dans cette ville le 18 octobre 1789, mais avec le projet fermement arrêté — malgré les grosses difficultés se dressant devant lui — de se dérober à l'autorité qui pesait sur ses désirs, sur ses ardentes aspirations, et de fuir le sanctuaire, dont il ne se jugeait pas digne,

se sentant sans force et sans courage devant les renoncements qu'il impose.

Aussi le soir même, au lieu de se rendre avec ses compagnons au séminaire, il s'acheminait vers Paris et y débarquait le 20 octobre, à six heures du matin.

Là il se trouve plongé dans le bouillonnement populaire, dans l'effervescence des passions politiques qui bouleversaient la grande ville, à cette période initiale de la Révolution.

« J'avançais, dit-il, d'un air rêveur, dans les Champs-Élysées, quand un groupe d'assassins, traversant la place Louis XV, vient à ma rencontre, portant la tête du malheureux boulanger dont l'enfant posthume, en mémoire de cet événement, a été tenu sur les fonts baptismaux par notre dernière reine. Quelle réception! »

Aussi l'horreur de ce spectacle, l'impression poignante qu'il en ressentit, ne contribuèrent pas peu à lui inspirer les sentiments d'hostilité envers le nouveau régime et de dévouement à la royauté qui furent la caractéristique inaltérable de toute son existence.

Le voilà alors, ainsi qu'il le dit lui-même, « jeune provincial de dix-neuf ans, séquestré depuis six ans dans des séminaires, tout étourdi et bien embarrassé de sa liberté au milieu d'une cité qui ressemble à un univers. Il se voit donc à Paris, sans état, sans fortune, sans parents, sans connaissance, la porte de sa tutrice fermée, et forcé de voler de ses propres ailes. »

C'est à ce moment, au début de sa vie publique, qu'il fait le serment de ne jamais rien demander à personne, d'être fidèle à l'honneur et à la probité.

On va voir comment et avec quel scrupule ce serment fut tenu.

Dès le soir même de son arrivée, cet ancien séminariste ne résiste pas au désir d'aller, au Théâtre-Français, admirer, dans *Le Glorieux* et dans *Le Legs*, Molé et M^lle^ Contat, dont la réputation était parvenue jusqu'à lui, au fond de ce séminaire auquel il devait son éducation classique et où le culte des belles-lettres était une de ses précieuses distractions. Comme apprentissage de la vie parisienne, il se trouve dépouillé de trois louis par des filous. Heureusement, il lui en restait encore cinq.

Il parvient à faire quelques connaissances; il est présenté à Fabre d'Églantine et lui communique plusieurs opuscules; celui-ci approuve son ouvrage intitulé : *La Voix de la Nature* et l'encourage à cultiver les lettres.

A partir de ce moment, nous renonçons à suivre Ange Pitou dans les circuits d'une existence excessivement mouvementée, agitée et semée de péripéties diverses, ce qui nous entraînerait dans de trop longs développements.

Tour à tour, journaliste, vaudevilliste et surtout chansonnier, il fronde successivement les Jacobins, Robespierre, le Directoire, mais il reste toujours le fidèle et fervent défenseur de la cause royaliste.

Cependant, de semblables attaques contre le terrible pouvoir établi ne pouvaient, en pleine Terreur, passer impunies. Aussi était-il traduit, le 5 prairial an II (24 mai 1794), au tribunal révolutionnaire comme prévenu d'avoir écrit contre la Convention, pour le

rétablissement de la royauté. A l'appui de cette accusation, on avait trouvé dans son domicile un portrait de la reine Marie-Antoinette et un autre de Charlotte Corday. Incarcéré dans un cabanon humide de la maison de force de Bicêtre pendant huit mois, il en sortit dans un état de santé tellement déplorable, lors de sa comparution devant le tribunal, que son avocat en profita pour apitoyer ses juges en sa faveur, et il fut assez heureux pour l'arracher ainsi miraculeusement à la mort. Cependant cette redoutable épreuve ne le rebuta ni ne l'ébranla dans d'autres attaques successives contre le nouveau régime, dont il demeura l'ennemi implacable.

Après Thermidor, il fait imprimer le *Tableau de Paris en vaudeville*. C'est dans un moment de profonde détresse qu'il prend le parti de chanter lui-même ses chansons en public; puis d'ailleurs, se dit-il philosophiquement : « le chant réjouit l'âme ». On était alors en 1795. Constamment poursuivi pour ses chants réactionnaires, il est souvent condamné et aussi souvent gracié.

Notamment, une chanson de quarante-et-un couplets, *le Miroir de la raison présenté par l'Amour aux aveugles de France avec la glace cassée*, le fit condamner à l'exil, mais il obtint encore sa grâce. Ange Pitou n'indique pas quelle influence bienveillante lui valait ces faveurs répétées; c'est pourquoi les auteurs de la *Fille de M^me^ Angot* l'ont attribuée aux tendres sentiments que le chansonnier réactionnaire aurait inspirés à M^lle^ Lange, la comédienne du Théâtre-Feydeau, très en crédit auprès des puissants du jour.

C'était surtout sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois que la multitude, accoutumée à l'entendre, lui avait fait une grande popularité et lui donna le surnom de *Pitou l'Auxerrois;* puis, comme on ne savait rien de l'origine de ce personnage, de cet aventurier, entouré d'une sorte de mystère romanesque, « les anarchistes », qu'il combattait, — c'est lui-même qui leur donne cette qualification, — inventèrent, dit-il, pour le perdre, cent fables sur son compte (1). D'abord, ils le firent prêtre pour avoir droit *de le faire proscrire*, puis *attaché à la maison de Rohan*, ensuite *évêque*, *confesseur de nonnes*. Suivant les uns, il disait la messe tous les jours et certains assuraient y avoir assisté. Une autre fois, on en faisait un chef de musique, puis un médecin, etc.....

Cependant, à la suite de couplets où les Jacobins et le Directoire se prétendirent chansonnés, Ange Pitou était encore une fois arrêté le 13 fructidor an V (30 août 1797), traîné à la Force, jugé le 9 brumaire an VI (31 octobre), condamné à mort, puis à la déportation. Il fit appel pour gagner du temps, mais l'ère des grâces répétées était passée; il ne tarda pas à s'en convaincre, car le 26 janvier 1798, deux gendarmes à cheval venaient lui mettre les menottes et l'emmenaient à pied pour Rochefort ou la déportation.

Dans un ouvrage que nous allons avoir bientôt l'occasion de citer, il a fait un long récit, très détaillé,

(1) Voilà l'origine de cette secte qui, environ un siècle plus tard, foudroyante et terrible, a semé la mort et les ruines en invoquant la théorie de la « propagande anarchiste par le fait ».

Puis il ajoute, faisant un retour vers les riantes années de sa jeunesse : « Horizon enchanteur, tu me laisses apercevoir les chênes touffus de *Macheclou*, où nous vendangeâmes avec l'Amour en 1785.....

« Retrouverai-je cette jolie vendangeuse? *Des simples jeux de notre enfance* se souviendra-t-elle encore?.....

« ... Le temps a flétri les roses de cette jolie femme qui nous offrait, en 1785, le couple de Mars et de Vénus; petite brune agaçante, consultez votre miroir, l'Amour n'a qu'un temps pour vendanger. La liqueur que vous versiez en 1783 était du nectar; vous avez encore le bocal; c'est un souvenir qui nous plaît. Non loin de la maison du notaire, dont le fils m'apprit à décliner *musa*, je vois celle qui me fit décliner *amor*..... Nous sommes près de la rue de Luynes, cette belle église de Saint-André est une grange d'où Jérémie s'écrierait :

« Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

« Voilà le collège où j'ai commencé mes études, etc... »

Les ouvrages de géographie, notamment celui de Malte-Brun, publiés vers cette époque, et encore longtemps après, à l'article *Châteaudun*, reproduisaient textuellement la poétique et pittoresque description empruntée à Ange Pitou. Remarquons, cependant, qu'il oubliait d'y mentionner le beau château du XV^e^ siècle avec sa haute tour du XI^e^, d'une admirable conservation, et si hardiment élevé au sommet du rocher qui en forme la base et le fondement, d'où, comme en un transparent miroir, il se réfléchit dans les eaux limpides du Loir coulant à ses pieds.

Le commissaire du pouvoir exécutif est son ami, ils ont étudié et vécu ensemble à Paris pendant deux ans : « Trève de révolution, dit-il, je ne veux voir en toi qu'un ancien ami et ta prison sera ouverte à toutes tes connaissances. » Il lui amène un jeune homme : « J'aurais bien dû le reconnaître, dit-il, c'était le frère de celle que je n'ai jamais oubliée; en ce moment il me faisait fête pour sa sœur... » Il renouvelle connaissance avec plusieurs anciens amis devenus ses gardiens pendant cette nuit. « Que de nouvelles à apprendre! Voilà la plus marquante : ma première amie est mariée avec un ancien abbé qui avait été mon écolier, il est plus heureux que son maître; ces pertes sont fréquentes pour moi depuis la Révolution. »

Endormi à trois heures du matin, au point du jour une foule d'amis le réveillèrent. « Gillement et son épouse me donnent des preuves de sincère amitié. Parler des *Allaire*, des *Bourdin*, des *Feulard*, des *Rousseau*, des *Dimier*, des *Lumière*, c'est nommer la probité et la franchise du vieux temps. Si ces moments pouvaient durer, nous ferions ici volontiers trois tentes. Pour nous voir, des sexagénaires descendent en prison pour la première fois de leur vie, des dames viennent nous consoler, et qui peut mieux y réussir que les Grâces? C'est une première amie avec sa mère et sa belle-sœur; ses traits sont charmants, mais un autre la possède; elle fait son bonheur, et moi, je suis déporté... Voilà, dit-elle, en me présentant un jeune enfant que sa belle-sœur tenait, voilà le gage de notre hymen! Je l'embrassai en fixant la mère, qui se mit à sourire en baissant les yeux. *Voilà le gage de notre hymen!* Un

sentiment involontaire le repoussait de mes bras, le souvenir de sa mère le concentrait dans mon cœur... Tu ne m'appartiendras donc jamais!... Un autre Dunois, M. Drouin, me tire à l'écart pour m'offrir des moyens d'évasion. — Je vous remercie, lui dis-je, on inquiéterait ma tante, je ne veux pas causer sa mort, je violerais ma parole; je suivrai ma destinée. Des amis en crédit m'avaient peut-être fait faire cette proposition.

« Nous dînons avec de nouveaux hôtes; la prison si grande hier est trop petite maintenant; enfin je revois ma tante, j'essuie par des baisers les pleurs qu'elle répand. O ma bonne tante, vous méritez un article bien long dans cet écrit! Que je vous ai donné de chagrins! J'étais ingrat en partant de chez vous; l'expérience et le malheur me font rentrer reconnaissant. Elle me serre les mains, me donne des leçons pour l'avenir en blâmant mon étourderie..... Mes camarades de collège viennent passer l'après-midi à la prison; on récapitule les fredaines d'école. Le soir nous surprend à table, on boit, on rit, on chante, on épuise tous les sentiments; dans une heure on vit pour vingt ans.

« Le 2 février, à six heures, nous sommes sur la route de Vendôme, je dis adieu en pleurant à Châteaudun..... Quand le reverrai-je?..... »

Ces citations — peut-être un peu étendues — ont surtout pour but de bien mettre en relief l'état d'âme d'une personnalité où domine cet élément sentimental, caractéristique de « l'homme sensible », type essentiel de la fin du XVIII[e] siècle et surtout de la période révolutionnaire.

Mais la naïve émotion que soulèvent en lui tous les souvenirs de sa jeunesse et surtout la vue de ses anciennes amies, tendre et gracieuse source des premiers battements de son cœur, de celles auxquelles il balbutia ses premières tendresses de jouvenceau, justifient pleinement sa vive répulsion pour l'état ecclésiastique qu'on voulait lui imposer.

Vendôme, Châteaurenault, Tours, Châtellerault, Poitiers, Lusignan, Saint-Maixent, Niort, sont tour à tour l'objet de notices descriptives et historiques de sa part. Enfin, ce long parcours, tantôt à pied, tantôt en charrette, se termine à Rochefort, lieu fixé pour son embarquement et celui de ses compagnons d'exil.

Le 13 mars 1798, 193 déportés sont entassés sur la frégate *la Charente*, où il fait une peinture lamentable des souffrances que le manque d'espace et d'air leur fait endurer : « L'échafaud, dit-il, est un trône auprès de ce fléau, de ce genre de supplice. »

Pour comble de malheur, plusieurs vaisseaux anglais en observation attaquent *la Charente*. — Ici description colorée d'un véritable combat naval dans lequel le navire français, aux prises avec trois frégates assaillantes, lutte désespérément et — au grand effroi des transportés, dont les trois quarts sont d'anciens curés de campagne n'ayant jamais entendu que le bruit des cloches de leurs paroisses — fait feu de toutes ses batteries. Avec des péripéties diverses et terribles le combat se prolonge de minuit et demi à quatre heures. Alors la frégate criblée, son artillerie démontée, parvient à se soustraire à la poursuite acharnée des Anglais et trouve un refuge à l'embouchure de la rivière de Bordeaux.

Mais la frégate fait dix-huit pouces d'eau par heure et les transportés sont forcés de pomper pour relayer l'équipage.

Après quarante jours en mer sans un moment de repos et un combat opiniâtre, on les fait rembarquer « tout nus » sur la frégate *la Décade*, dans la rade de Verdon, le 3 floréal an VI (22 avril 1798), et, dans cette nouvelle installation, Pitou constate qu'ils sont plus entassés encore que sur *la Charente* et que la prison est plus étroite et plus noire.

C'est le 7 floréal an VI (26 avril 1798) que *la Décade* met enfin à la voile, en route pour Cayenne.

Ange Pitou continue la relation très détaillée de cette traversée et des péripéties diverses qui l'incidentent et l'agitent. Mais la verve du chansonnier se réveille, toujours agressive et mordante contre le nouveau régime. C'est ainsi qu'une chanson en cinq couplets improvisée par lui est chantée par les passagers réunis en cercle dans les batteries.

Voici le premier couplet :

Pour la Guyane française
Nous mettons la voile au vent,
Et nous voguons à notre aise
Sur le liquide élément.
L'état qui nous a vu naître,
Comme nous chargé de fers,
A nos yeux va disparaître
Dans l'immensité des mers.

Le dernier couplet se termine ainsi :

. . . . . .
Sur les ruines de Carthage,

Écrivons à nos tyrans :
Nos malheurs sont votre ouvrage ;
Guerre éternelle aux brigands.

Nous abrégeons forcément ce long récit, qui comprend même des épisodes historiques du règne de Louis XVI, et nous voyons *la Décade* mouiller dans la rade de Cayenne le 10 juin au matin.

C'est le 15 juin seulement qu'a lieu le débarquement, et Pitou de s'écrier : « Voilà Cayenne ! il est cinq heures et demie ; nous voilà donc au port, le pied sur la grève ; nous sommes à 1,500 lieues de Rochefort, à 1,632 de Paris ; quelle réception allons-nous avoir, après 45 jours de traversée, trois mois d'embarquement et 3,325 lieues de route ? »

A la suite d'un court séjour à Cayenne, Pitou, avec plusieurs autres déportés, est dirigé sur Kourou, à une distance de 12 lieues par mer.

En énumérant ses compagnons d'infortune il se désigne ainsi lui-même :

« Louis-Ange Pitou, âgé de 30 ans, né à Valainville, commune de Moléans en Dunois, district de Châteaudun département d'Eure-et-Loir, homme de lettres et chanteur, résidant à Paris. »

A Kourou ils reçoivent l'hospitalité d'un vieillard aveugle, M. Colin, originaire de Caen, qui avait épousé en premières noces une demoiselle de Châteaudun, nommée Beaufour ; il avait auprès de lui sa seconde femme et une fille.

Pitou reste trois ans dans cet exil, et fait une impressionnante peinture des cruels traitements, des tortures endurés par les transportés.

C'est pendant ce séjour qu'il adressa « au citoyen Freytag, en son absence, au citoyen Charlemont à Cayenne, service pressé », une lettre très curieuse, datée de Coroni, anse de Kourou, le 23 vendémaire an VIII, commençant en ces termes :

« Je partage votre amitié, vos dangers, j'espère, par mon retour, partager vos succès, je suis fâché de ne vous avoir pas vu quand vous allâtes à Synnamari, etc. »

Cette lettre qui avait pour but d'engager le destinataire à se défier du gouverneur Burnel, contenait en outre une ode en huit stances, de huit vers chacune :

« Air : *du Réveil du peuple,*
« *Peuple français, peuple de frères.* »

Voici la première stance :

Réveillez-vous, courez aux armes,
Que la foudre tombe en éclats ;
Que le bronze, que les alarmes,
Sonnent le plus saint des combats...
Alsace vole à la victoire
Contre Burnel et ses brigands.
Est-il une plus belle gloire
Que d'anéantir les tyrans ?

Citons encore la dernière stance, pour bien faire connaître le ton général de cet appel à la révolte :

Vous que réclame la patrie,
Vous qu'on arrache de son sein,
Victimes de la tyrannie,

Vos malheurs sont à leur déclin.
Respirez augustes victimes,
Et bientôt en triomphateurs
Vous irez fermer les abîmes
Creusés par vos déportateurs.

« Je suis, confondant le respect avec l'amitié, tout à vous,

« L. A. Pitou » (1).

Le 24 novembre 1800 (4 nivôse an VIII), la frégate la *Dédaigneuse*, apportait l'ordre de rappel des transportés à la Guyane, émanant du premier Consul et confirmé par une lettre de Barbé-Marbois, du 2 fructidor an VIII.

Ce fut seulement le 26 mai 1801 (7 prairial an IX) que put s'effectuer le départ des sept déportés restant à Cayenne.

Le brick l'*Assistance* qu'ils montaient eut à subir diverses péripéties et incidents de mer, qui prolongèrent la traversée. Après un séjour à New-York, Pitou et ses compagnons débarquaient au Hâvre, le 31 août 1801, d'où ils se dirigèrent sur Paris. Voici en quels termes il résume cette partie mouvementée de son existence :

« J'ai été arrêté le 13 fructidor an V (31 août 1797) à cinq heures du soir : ma déportation a été résolue à Paris, le 22 fructidor, à dix heures du matin ; je suis rentré à Paris le 22 fructidor an IX, à dix heures du matin. »

Mais la joie du retour dans sa patrie fut courte, et bientôt troublée par une nouvelle menace suspendue sur sa tête. En effet, son rappel de la Guyane ne faisait

(1) Voir à l'Appendice la lettre entière, copiée sur l'autographe *inédit* d'Ange Pitou.

nullement échec à la condamnation à perpétuité prononcée contre lui ; aussi dut-il, pour en subir la suite, être incarcéré à la prison de Sainte-Pélagie, rue de la Clef, faubourg Saint-Martin, pendant 18 mois.

C'est au cours de cette réclusion qu'il se trouve en contact avec un prisonnier trop connu qu'il désigne ainsi :

« Mais le bouc, dont personne n'approchait sans horreur, était le marquis *de Sade*, de la famille de *Mirabeau*, être horriblement célèbre par ses actions et par ses ouvrages qui font frémir les plus grands scélérats. Ce vieillard à cheveux blancs devient frénétique en entendant prononcer les mots religion, morale, vertu, Dieu ou trépas. Il ne peut souffrir personne..... Devenu insupportable, il fut logé à Charenton avec les fous. »

Désigné pour la déportation à l'île d'Oléron, le 19 juillet 1802, il implore la justice et la clémence de Bonaparte, nommé alors consul à vie.

Six mois s'écoulent, et, enfin, il est gracié par décret de Bonaparte, premier consul, en date, à Saint-Cloud, du 21 fructidor an XI (8 septembre 1803).

« Jamais, s'écrie-t-il, liberté ne fut plus douce et plus inopinée!

« Je ne me rappelle jamais ce bienfait sans répéter avec ivresse au monarque à qui je le dois :

Ante leves ergo pascentur in æthere cervi..., etc.

. . . . . .

qu'il traduit ainsi :

« Le Cerf altéré s'élancera loin des sources d'eau vive ; l'Euphrate et le Tigre arrosant la Germanie lais-

seront dans leurs lits le Rhône et le Rhin couvrir de limon les ruines de Babylone, et la mer, tarie dans ses abîmes, mettre à nu ses énormes enfants, quand j'oublierai ce bienfait et son auteur. »

Satisfaction donnée à cette réminiscence virgilienne, Ange Pitou continue, avec un lyrisme croissant, à épancher en traits brûlants l'expression de sa reconnaissance:

« Auguste Prince, quand l'Europe pâlit au bruit de votre tonnerre et que Dieu, vous conduisant comme Cyrus, vous fait relever son temple et vous assied sur un trône que sa main vous éleva du milieu des orages; quand il écarte de vous et le trépas et les embûches, etc.

— Nous abrégeons forcément ce panégyrique exalté, où abondent les tirades emphatiques de cette époque, et qui, faisant allusion à l'expression de reconnaissance d'une pauvre femme envers un roi de Perse, se termine ainsi :

« Sire, ce précieux tribut est le mien ; doué d'un cœur sensible, froissé avec les innocents que la révolution entraîna ; étranger à la cour et aux factions dont elle a été victime ; monarchiste par principe, et proscrit pendant dix ans uniquement pour cette opinion ; aimant la liberté dans mon pays et me sentant né pour elle ; mais aimant ma patrie plus que mes affections ; digne par mon caractère et ma probité, du glorieux titre d'homme, digne de mes malheurs et de leur fin glorieuse, je paye et paierai toute ma vie, au souverain qui les a terminés, le tribut d'amour de cette pauvre femme, en répétant son offrande par les larmes de la reconnaissance..... »

— Un mois s'écoule, et, grâce à la protection de

quelques amis, il obtient un emploi de répétiteur dans une maison d'éducation de sciences et belles-lettres, rue de Sèvres, à Paris.

Il y resta neuf mois, puis en sortit, pour s'occuper de la publication de l'ouvrage en deux volumes contenant la relation de son voyage et de son séjour à La Guyane. Il porte ce titre qui en explique largement le sujet : « *Voyage à Cayenne, dans les deux Amériques et chez les Anthropophages*, ouvrage orné de gravures, contenant le tableau général des déportés, la vie et les causes de l'exil de l'auteur, des notions particulières sur Collot et Billaud, sur les îles Séchelles et les déportés de Nivôse, sur la religion, le commerce et les mœurs des sauvages, des noirs, des créoles et des quakers, par Louis Ange Pitou, déporté à Cayenne pendant trois ans, etc... »

En épigraphe :

Forsan et hæc olim meminisse juvabit.
Virgile, *Æneide*, lib. I.

L'innocent dans les fers sème un doux avenir.

Ces volumes étaient en vente chez l'auteur, rue des Vieux-Augustins, n° 57, près la place des Victoires, an XIII (1805).

Cet ouvrage et, au surplus, ses autres écrits sont comme congestionnés d'érudition et semés à profusion de souvenirs et citations classiques. Toutefois, la relation de son voyage à Cayenne eut un succès de curiosité et fut rééditée en 1808.

Au nombre de ses multiples transformations succes-

sives, il se fait libraire. Ainsi, une de ses publications, parue sous l'empire, porte ce titre :

L'*Almanach-Tablette* par Louis-Ange Pitou, dit le chanteur de 1808 — Paris, chez L.-A. Pitou, libraire, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 21, près celle du Bouloi.

Et, dans la préface du *Chanteur-parisien*, Recueil de chansons par L. A. Pitou, on lit, à la page 5, cette explication :

« Comme l'originalité est mon lot, je me suis établi libraire dans la rue Croix-des-Petits-Champs, n° 21, près la place des Victoires. Du seuil de ma porte je vois l'ancien théâtre en plein air où j'ai chanté *les Mandats*, *Père Hilarion*, *les Incrédules*, *les Collets noirs*, *les Contradictions*, *les Lunettes*, *les Béquilles* et autres Vaudevilles, accompagnés de commentaires qui m'ont valu la déportation. »

Il traverse l'Empire sans que la solidité persistante de ses convictions royalistes et de son dévouement absolu à la dynastie des Bourbons ait subi la moindre atteinte.

Aussi, publie-t-il, le 31 août 1815, un nouveau volume portant ce titre étrange :

« *L'urne des Stuarts et des Bourbons* ou le *fond de ma conscience sur les causes et les effets*, etc .. » (Ici une longue énumération historique des principaux événements politiques depuis 1792 jusqu'à la deuxième abdication de *Bonaparte*), par Louis-Ange *Pitou*, déporté à Cayenne au 18 fructidor et proscrit dix-huit fois pour la cause des Bourbons. — Paris, chez *L.-A. Pitou*, libraire de son A. R. M^me^ la duchesse *d'Orléans*, rue de Lulli, n° 1.

naux annoncèrent, à la fin de mai 1814, le retour de la maison d'Orléans, il adressa encore deux lettres, remises à l'hôtel Grange-Batelière, où le duc d'Orléans venait de descendre, pour demander à ce prince le brevet de libraire de S. A. R.

Il croyait bien, de son propre aveu, que sa supplique aurait le sort de ses autres missives, et il l'avait oubliée, lorsque, le 29 décembre 1814, un employé du secrétariat des commandements du prince lui apporta, comme étrennes, le brevet sollicité, et dont le libellé vaut la peine d'être reproduit :

« Aujourd'hui, vingt décembre de l'an de grâce 1814, Monseigneur *Louis-Philippe d'Orléans*, duc *d'Orléans*, de *Valois*, de *Chartres*, de *Nemours*, de *Montpensier*; prince de *Joinville*, comte de *Vermandois*, de *Soissons*, etc., premier prince du Sang et pair de France, colonel-général des hussards, étant au Palais-Royal, à Paris, s'étant fait rendre compte des bonnes vie et mœurs de M. Louis-Ange Pitou, libraire, rue de Lulli, n° 1, à Paris,

« L'a nommé libraire de son Altesse Royale, Mme la duchesse *d'Orléans*, lui permettant d'en apposer le tableau aux armes de son Altesse Royale, au devant de sa maison, etc., etc.

« *Signé :* LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

« Par Monseigneur : Le chevalier de Broval. »

Malgré ses nombreuses déceptions, jamais découragé, toujours au même diapason d'enthousiasme, Ange Pitou de s'écrier à la suite de cette faveur :

« Je n'ai point d'expression pour exprimer ma reconnaissance..... *Après vingt-cinq ans de malheurs*, je puis donc être assez heureux pour présenter mon faible essai à la petite-fille de Louis XIV, de Marie-Thérèse, à la nièce de Marie Antoinette, à l'épouse d'un prince, maître de la fortune par son courage et aussi illustre par son caractère et ses talents que par sa naissance. »

Bien d'autres circonstances, intimement liées aux événements politiques de cette époque et d'un réel intérêt, pourraient encore être retracées, mais dépasseraient le cadre de cette notice.

Toutefois, ce qui précède suffit pour faire connaître et apprécier ce personnage étrange, qui traversa la Révolution, l'Empire et les deux Restaurations, animé d'un sentiment de combativité persistant, infatigable, jamais découragé, en faveur de la cause royaliste.

Et alors on se demande naturellement comment un semblable dévouement et de tels services furent reconnus et récompensés, à l'arrivée au pouvoir de ceux qui en étaient l'objet ?

Par un brevet spécial de libraire que lui octroya pompeusement un prince de la branche cadette, et basé sur cette seule et unique considération d'une banalité typique : « qu'il était de bonnes vie et mœurs ». — De son dévouement, des services rendus, pas un mot.

Quant aux Bourbons ? — Rien, absolument rien ; car aux yeux de cette caste d'une suprématie exclusive, une tache originelle pesait sur cet humble serviteur du royalisme : Il n'était pas né.....

Alas poor Yorick ! Infortuné Pitou, enseveli dans un dédaigneux oubli !

Toujours libraire, Ange Pitou mourut en 1828, âgé de cinquante-neuf ans.

Que de réflexions et quel enseignement se dégagent de l'existence tourmentée de ce fils de paysan, voué, sans vocation, par une volonté inflexible, à la prêtrise, passant sa jeunesse jusqu'à dix-neuf ans dans les séminaires, d'où il s'échappe, grisé, entraîné par le grand souffle révolutionnaire de 1789 et la force intensive de ses goûts littéraires!

Puis, au sein de la fournaise politique, s'attachant avec passion au parti qui succombe. Et alors, quelle lutte audacieuse, incessante contre un pouvoir redoutable, qu'il affronte au péril de sa vie!

Que de sacrifices accomplis avec une ardeur chevaleresque, une abnégation, un désintéressement sans bornes pour le triomphe de cette famille des Bourbons, son culte, son adoration, jusqu'au jour où il s'éteint obscurément, ruiné, méconnu, oublié par cette dynastie si royalement ingrate!

Un écrivain contemporain n'a-t-il pas dit de ce monarque qui avait reçu, froid et insensible, les doléances d'Ange Pitou :

« Louis XVIII, ce sceptique et perfide épicurien, qui oubliait si facilement les dévoués et les fidèles dont la cocarde blanche n'avait pas une tache, et qui laissait crever de faim dans leurs masures délabrées les anciens chouans..... »

APPENDICE

Coroni, anse de Kourou, ce 23 vendémiaire an VIII.

Je partage votre amitié, vos dangers; j'espère par mon retour partager vos succès. Je suis fâché de ne vous avoir pas vu quand vous allâtes à Synnamary : mais que celle-ci précède votre retour ou qu'elle vous suive de près, vous avez mes éloges et mes amitiés, mon cœur dicte et ma plume obéit. Vous vous souvenez de ce que je vous dis de frey en me promenant un soir avec vous sur le dégras de Synnamary, je fus prophète en ce moment, car je me rappelle de vous avoir engagé à vous défier de Burnel; je croirais aujourd'hui avoir lu dans l'avenir. Mais le Chantre du Cabrit a monté sa musette sur un autre ton. Il ne s'agissait alors que d'égayer des amis, aujourd'hui il faudrait chanter des héros; ma voix est trop profane et trop faible. Vous suppléez au reste.

Air : *Du réveil du peuple,*
« *peuple français, peuple de frères.* »

Réveillez-vous, courez aux armes,
Que la foudre tombe en éclats,
Que le bronze, que les alarmes,
Sonnent le plus saint des combats...

Alzace vole à la victoire
Contre Burnel et ses brigands.
Est-il une plus belle gloire
Que d'anéantir les tyrans?

Sur l'empire de Trébisonde
Faites voguer les scélérats.
Sur la terre comme sur l'onde
Le remords s'acharne à leurs pas :
Quand ils couvraient leur égoïsme,
Sous le manteau de vos vertus,
Leur féroce patriotisme
Fondait au creuset de Plutus.

Écoutez la mère patrie...
J'ai frapé tous mes assassins.
Colons, guerriers, je vous en prie,
Immolez tous les Jacobins;
Voyez-vous ce vaste hécatombe
Qu'ils avaient creusé sous vos pas?
Assis sur le bord de leur tombe,
Signez l'arrêt de leur trépas.

Ces Érostrates de la France
Voyant leurs projets avortés,
Avaient apporté leur vengeance
Dans ces climats illimités;
Fabricateurs de l'esclavage,
Ils ont vomi la liberté
En s'exportant sur cette plage,
Pour obtenir l'impunité.

Cette postérité tigrée
Se nourit de duplicité,
Toujours sa langue ensanglantée
Ne *parle que d'humanité:*
Et quand sa bouche sacrilège
Maudit le sang et la terreur,
Le meurtre a seul le privilège
De faire palpiter son cœur.

Sous une prompte obéissance
Comprime le sombre Africain.
Ses goûts, sa couleur, sa naissance
Sont-ils ceux de l'Américain ?
Songez que la *Négrophilie*
Est la mort de la liberté.
L'étranger à notre patrie
Répugne à notre Égalité.

De sur les bords du précipice
Appelant un heureux destin,
Retirez l'or et la justice
A ce voleur républicain.
Charlemont, Freytag, brave Alzace,
Amis, héros, français, guerriers,
Remettez chacun à sa place
Et venez cueillir des lauriers.

Vous que réclame la patrie,
Vous qu'on arracha de son sein
Victimes de la tyrannie,
Vos malheurs sont à leur déclin.
Respirez, augustes victimes,
Et bientôt en triomphateurs
Vous irez fermer les abymes
Creusés par vos déportateurs.

Je suis, confondant le respect avec l'amitié, tout à vous.

L. A. Pitou.

Au Citoyen FREYTAG,

En son absence pour le moment à Cayenne.

Au Citoyen CHARLEMONT,

A Cayenne.

Service pressé.

PHILOSOPHIE D'AMATEUR

Par M. Gaston LAVALLEY,

Membre titulaire.

L'homme ne se contente pas d'entités impalpables. Il lui est nécessaire de regarder, de sentir, de toucher l'idée. Au soldat, il faut le drapeau ; au croyant, un Dieu visible.

C'est ce que le Christianisme a si bien compris en instituant l'Eucharistie, le Dieu fait homme qui pénètre, sous une forme matérielle, dans l'enveloppe terrestre du fidèle. Le pur esprit se cache dans un pain azyme pour que l'âme, qui l'adore, puisse, avec des lèvres de chair, lui donner un baiser et lui faire comme un temple de sa charpente corporelle.

∴

Si l'expérience nous a rendus sceptiques, gardons pour nous notre intime et douloureux jugement des choses. N'essayons pas de faire de la propagande à une religion de négations. Car ce serait presque un crime, malgré notre bonne foi convaincue, de porter

atteinte aux saintes illusions qui donnent le courage de vivre.

***

Voici un piano merveilleux. Chacune de ses cordes a le don de faire vibrer une faculté, comme l'attention, la mémoire, le jugement, la sensibilité... Et le tout, sous les doigts d'un artiste de génie, se fond en une harmonie prodigieuse où il y a des cris, des rires, des rêves dorés, d'affreux cauchemars, surtout des gémissements, des larmes et des sanglots.

Pour en jouer divinement, il n'est pas nécessaire de s'appeler Litz ou Chopin. Point n'est besoin de spécialistes. L'instrument se prête à tout et à tous, et ceux qui en ont tiré les sons les plus beaux sont peut-être Dante, Shakespeare et Victor Hugo.

Il est, à côté de ceux-là, des talents inférieurs qu'il ne faudrait cependant pas dédaigner. Certains amateurs même exécutent brillamment leur morceau. Quant au commun des mortels, on les entend généralement sans les écouter. D'autres, comme beaucoup de petites pensionnaires quand elles frappent sur les touches, vous obligent à vous boucher les oreilles.

Mais que l'exécutant soit sublime, satisfaisant, médiocre ou détestable, il arrive un moment où l'instrument se détraque, en tout ou en partie Si une ou plusieurs des cordes, correspondant à quelque faculté, viennent à se rompre, nul accordeur, si habile qu'il soit, ne sera capable de les remplacer. Il y aura ainsi des voix qui manqueront. Si c'est l'instrument tout entier qui se tait, son silence sera éternel.

On dit alors que le musicien est mort. Mais, qui pourrait l'affirmer, puisque personne ne l'a jamais vu. Car le tabouret du pianiste a toujours été vide, ou, s'il a été occupé, ce n'est que par quelque chose d'impalpable et d'invisible, dont le nom seul est connu : pour les uns, la *force vitale;* pour les autres, l'*âme*.

***

Il est des cas où un homme d'esprit a tout intérêt à passer pour un sot. De même, il peut se faire qu'un homme bien élevé soit condamné à se conduire comme un malappris.

Si vous surprenez, par exemple, une femme occupée à réparer quelque désordre de toilette qui la met dans une situation ridicule, gardez-vous bien de la reconnaître, et soyez sûr qu'on vous saura gré de ce coup de chapeau non donné.

***

Quand on songe que le temps, avec toutes ses acceptions, sert de prétexte aux propos les plus niais, quelquefois même de début aux conversations les plus spirituelles, il faudrait l'exécrer pour son écœurante vulgarité. Mais nous devons nous rappeler qu'il est aussi la pierre où vient s'user l'acuité de nos douleurs morales, le bouc émissaire qu'on charge de la responsabilité de maux incurables, pour lesquels il n'y aurait plus, sans lui, de consolation à donner auprès du lit des désespérés.

***

A entendre certains propos imprudents, qui pourraient éclairer un malade sur les dangers de sa situation, on serait autorisé à croire que ceux qui les tiennent commettent un acte abominable de méchanceté. Car nous ne parlons pas ici des imbéciles, laissant inconsciemment tomber de leurs lèvres, sous prétexte de condoléances, le mot qui fera le désespoir d'un moribond. Il n'est question pour l'heure que de gens capables de tout comprendre, sauf ce qui ne s'apprend pas, c'est-à-dire la continuelle préoccupation d'autrui. N'ayant aucune pitié réelle des souffrances des autres, ces indifférents marchent en aveugles à travers les choses du sentiment, parce qu'ils n'auront jamais ce guide sûr : le cœur, qui, seul, peut nous éviter les chutes dans les coins sombres de la vie.

***

Si vous avez, avec un grain d'ambition, le désir de tenir un rang dans le jugement des autres, ne prenez la peine ni de parler, ni d'écrire. Tâchez seulement d'acquérir l'art d'écouter. Quand un insupportable bavard vous poursuivra de ses propos, ne vous bouchez pas les oreilles; ayez l'héroïque patience de recueillir, comme un collectionneur d'oracles, chacune des sottises qui tombe de sa bouche. Si c'est un auteur qui vous honore de ses confidences, quand il vous lira ses œuvres inédites, par des signes approbatifs et de

complaisants sourires, laissez-lui croire que vous ne trouvez que des perles dans le fumier d'Ennius.

Voilà le plus sûr moyen de parvenir. Enchantés de vous, ces gens feront partout votre éloge. Et il arrivera un moment où, fussiez-vous le plus vide des cerveaux, vous aurez en tous lieux la réputation d'un homme d'esprit.

***

Aux séances publiques de l'Académie française, toute l'attention est aux lauréats des concours littéraires. Mais quand on attribue des prix à ces braves gens qui se sont obscurément sacrifiés, le public se morfond et bâille.

Nous nous moquons pourtant de l'alouette qui va se jeter sur le miroir où elle trouve la mort. Et nous allons, non moins sottement, à ce qui brille, méprisant ce qui est bon, utile et quelquefois admirable.

***

Défiez-vous de la modestie qui joue le rôle perpétuel de l'effacement; elle n'est qu'un des masques de l'orgueil, qui veut obliger les autres à lui faire des compliments.

L'homme vraiment modeste, l'oiseau rare, c'est celui qui, connaissant sa force et ayant le courage de l'avouer, se juge lui-même comme un critique impartial, sans exagérer ni dissimuler son mérite.

***

Cette conception du mieux, ce désir du bien parfait, cette soif d'idéal qui tourmente certaines natures, cela ne serait qu'une chimère, un mirage ? L'homme mort, tout cela mourrait. Cela ne répondrait à rien. La suprême beauté morale ne serait que le rêve de quelques grandes âmes.

Cependant cette illusion — comme disent les sceptiques — il suffit qu'elle soit entrevue par quelques-uns pour qu'elle ait, à leurs yeux, une forme, et qu'elle soit autre chose qu'un fantôme. Vous ne l'avez jamais aperçue, vous ? Qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est que vous êtes privé d'un sens qui se trouve chez d'autres. Parce qu'il y a des gens qui ne distinguent que des bruits dans la musique, seront-ils autorisés à nier l'harmonie ?

***

Il faut qu'on puisse douter de tout. Il faut que le monde paraisse en proie à la plus affreuse anarchie ; il faut que les meilleurs soient persécutés, que les pires triomphent ; il faut que la mère, qui s'est dévouée à son enfant, le tienne mourant dans ses bras, tandis que la mégère, bourreau du sien ou monstre d'indifférence et de coquetterie, verra les événements tourner à la satisfaction de sa méchanceté ou de son amour-propre.

Car, s'il n'y avait pas tout ce désordre, si la répara-

tion était trop claire, Dieu trop visible, où serait le mérite de ceux qui se sacrifient en n'écoutant que la voix de leur conscience?

***

Dès qu'on admet que la vie est une épreuve, toutes les horreurs, cruautés et injustices dont elle est faite, sont, à la rigueur, acceptables.

Mais les animaux, pourquoi souffrent-ils? Pourquoi leur a-t-on donné ce mot d'ordre : « Dévorez-vous les uns les autres? ». N'ayant ni récompense, ni dédommagements à espérer, puisqu'ils ne sont ni méritants, ni déméritants, comment s'expliquer le sort épouvantable qu'on leur a infligé? A ceux dont la vie est un enfer, il faudrait au moins la perspective d'un paradis.

***

Chose étrange! et leçon à retenir : ce sont ceux qui ont remué le plus d'idées ou ébloui le monde par l'éclat de leurs grandes actions, que le découragement et la lassitude ramènent à la pratique des actes les plus simples. Pour ces ambitieux tombés du haut de leurs rêves, ces penseurs étourdis par le vertige des sommets, les faits les plus vulgaires, autrefois dédaignés, deviennent les plus captivants. Ils ont des émerveillements devant les bonnes gens qui cultivent leur jardin sans avoir lu *Candide*. Ils s'étonnent, eux qui se croyaient bâtis de matériaux peu communs, de se

découvrir un cœur comme les autres. Eux, qui s'enorgueillissaient de leur originalité, ils trébuchent dans le lieu commun des sentiments qui animent les foules. Ainsi, pendant les cinq années de son agonie, on eût dit que la fatigue, les désillusions, avaient tout atrophié chez Napoléon, ne laissant de vivace dans son âme que l'image d'une femme et d'un fils.

Eh bien, pourquoi ne pas commencer par où les plus grands esprits ont dû finir ? A quoi bon faire tant de chemin pour revenir sur ses pas ? Quand il casse son jouet, l'enfant peut avoir quelquefois la satisfaction d'y trouver le secret d'un mécanisme. Mais avons-nous besoin d'analyser les rayons solaires pour jouir d'une chaude et lumineuse journée ? Oublierons-nous toujours de vivre, dans l'espoir, toujours déçu, de découvrir les causes de la vie ?

***

Chez l'ambitieux, l'amour-propre n'est jamais satisfait. Il jouit moins d'une flatterie qu'il ne souffre d'un blâme. Ne pas avoir tout lui semble n'avoir rien. Il est comme César, dont le triomphe, au rapport de Plutarque, fut gâté par le visage pâle de Cassius, dans lequel il crut voir une menace ou une protestation.

***

Comme le mendiant qui baisse hypocritement la tête en tendant la main, celui qui recherche des éloges, soit pour lui, soit pour les siens, doit bien disposer

l'amour-propre rival de qui il attend l'aumône d'un compliment.

Ne semblerait-il pas, quand il s'agit d'obtenir l'approbation des autres, qu'il y ait une loi morale qui oblige préalablement notre orgueil à s'humilier?

∴

C'est peut-être par une charitable prévoyance de la nature que, si éprouvés ou dénués que nous soyions, nous trouvions encore le moyen de préférer notre personnalité à celle de gens plus heureux ou mieux doués.

∴

Par pure bonté d'âme, avez-vous mis à la disposition de quelques pauvres diables du bois coupé dans vos taillis, ou des vêtements dont vous pourriez encore vous contenter vous-même; tous vous répondront invariablement, comme si c'était une leçon apprise : « Merci bien, on va vous débarrasser de çà ! »

Chez chacun d'eux un secret instinct se révolte à l'idée d'avouer qu'ils ont reçu quelque chose. Et leur intention est bien qu'en leur donnant, on paraisse être leur obligé.

∴

Un élève a-t-il les premiers prix de sa classe, tous les parents de ses camarades, sans s'être donné le mot,

rencontreront la même formule pour caractériser le mérite de celui qui a réussi à l'emporter sur leurs enfants. Tous diront : « Quel travailleur ! quel piocheur ! » ; aucuns : « Quelle intelligence ! » Ils iront même, pour expliquer la défaite de leurs chers mioches, jusqu'à les accuser d'être affreusement paresseux.

Car on souffre moins de se reconnaître un défaut, même un vice, que d'avouer une infériorité d'esprit.

***

D'après la Bible, l'homme aurait été modelé par Dieu avec de la boue du Paradis perdu. Tout nous prouve, cependant, qu'il n'est pétri que d'amour-propre.

***

Un diagnostic sûr pour un médecin. Au lieu de tâter le pouls, de faire tirer la langue, d'ausculter, ou de considérer, comme le faisaient les augures, l'état des entrailles de la victime, qu'il lui décoche à bout portant un compliment. Si le malade y prend goût, le praticien peut être assuré que, chez le soi-disant moribond, les sources de la vie ne sont pas encore taries.

***

Sur le pavé de la cour d'un bureau de poste, le cheval qu'on attelait à la voiture de dépêches gisait, étalé sur le flanc, comme une bête morte.

Près du moribond veillait une femme, la propriétaire, qui faisait en toute sincérité des vœux pour sa guérison ; car il n'y avait pas là de succession en perspective pour aider à se consoler d'une *perte douloureuse*. Au contraire. La peau du vieil animal, usée jusqu'à la corde, n'aurait certainement pas compensé les frais de ses funérailles. En le perdant, on n'avait rien à gagner.

Tel qu'il était, avec ses jambes roidies, ses côtes saillantes, son pelage râpé, tonsuré d'anciennes cicatrices, il suffisait au service des dépêches entre la gare et le bureau de poste. Il représentait donc un certain capital. Le remplacer, ce serait une dépense, peut-être de l'argent à emprunter ; toutes choses dures pour un petit ménage, où l'on vit au jour le jour.

Aussi, la femme du cocher attendait-elle, morne et silencieuse, près du corps, hélas ! toujours immobile. Debout, les bras ballants, le cou incliné sur cette masse inerte, elle y cherchait anxieusement quelque retour à la vie. Elle eut enfin un cri de joie, qui se perdit dans le rauque et profond hennissement du mourant ; celui-ci venait de soulever son long museau, déjà busqué par les mystérieuses contractions de l'agonie.

La garde-malade partit comme un trait, et revint de l'écurie voisine avec un grand panier plat, sorte de van qu'elle avait abondamment rempli d'avoine. Mais la pauvre bête avait laissé retomber sa tête trop pesante. Cependant un de ses yeux restait entr'ouvert. La femme crut même remarquer que cette prunelle, ronde et terne, reprenait de l'éclat, comme si un suprême désir y eût ramené l'étincelle de quelque

force vitale, inespérément rallumée. Alors elle se mit à genoux et enfonça, comme un coin, le bord du van entre les pavés et les lèvres du cheval.

Une des joues creuses du vieux serviteur, tué par le travail, s'appuyait maintenant sur un coussin de graines appétissantes. L'avoine l'entourait de ses séductions et montait jusque dans ses naseaux. Il n'y avait qu'un bien petit effort à faire pour succomber à la tentation. Mais saurait-il le faire ?

Quelque chose commence à s'agiter. La bouche ne s'entr'ouvre pas ; mais les lèvres remuent et, dans une grimace navrante, montrent à découvert des gencives qui paraissent blanches, à côté de la carie noire des dents. Celles-ci essaient aussi de se desserrer. Vainement. Les mâchoires n'obéissent plus à ce dernier appel de volonté. Seules, les gencives se traînent lamentablement sur l'avoine, qu'elles ne peuvent saisir. Et le pauvre animal, de son œil vitreux, semble adresser un reproche à sa tentatrice. Il était si près d'être débarrassé de l'existence ! Pourquoi essayer de la lui faire regretter ?

Et, dans l'ultime contraction de ses muscles usés, il croise devant son bourreau, comme des mains qui prient, ses jambes si lasses, demandant que rien ne l'arrache désormais à l'éternel repos, si douloureusement gagné !

***

Notre bonheur ne se compose guère que de malheurs évités.

***

Que penseriez-vous de deux hommes qui se prendraient aux cheveux, parce que l'un aurait cru découvrir, dans un nuage qui passe, la ressemblance d'un lion, tandis que l'autre aurait prétendu y trouver celle d'un éléphant ?

La plupart de nos querelles sont aussi raisonnables que celle-là.

***

Le grand lac, aux eaux calmes et profondes, mettra-t-il beaucoup plus de cérémonie à engloutir la cime d'un mont qui s'écroule, que le simple caillou lancé par la main d'un enfant? Plus de bruit au moment de la chute, quelques vagues au lieu de quelques rides, une agitation de deux ou trois minutes, à peine le temps de cuire un œuf, et plus rien!

Nos hommes illustres croiraient-ils laisser plus de traces à la surface des siècles?

***

Il y a dans le monde deux forces: les forces morales et les forces aveugles.

Les premières connaissent le but qu'elles veulent et doivent atteindre, les secondes l'atteignent sans le connaître, ni le vouloir. Quelquefois, l'homme sera privé de la faculté de prévoir le résultat de ses actes, sans

perdre néanmoins la faculté d'agir; mais il n'arrivera jamais que la foudre, un torrent, un volcan, sachent le mal ou le bien qu'ils sont appelés à faire.

C'est ainsi qu'une chute d'eau, qui sert à moudre le blé, nous aide à vivre ou peut nous noyer avec la même indifférence.

L'indifférence ! voilà le signe auquel vous reconnaîtrez qu'un homme est privé de son libre arbitre.

Le meurtrier se repent, ou craint le châtiment, ou brave cyniquement la justice, ou se réjouit d'avoir assouvi sa vengeance. Quelle que soit son émotion, il sera ému. S'il se montre impassible, ce n'est plus un criminel, c'est un fou ! ce n'est plus une force morale, c'est une force aveugle ! ce n'est plus un homme, c'est une chose !

Le fou n'a même plus de colères. Il rit sans joie et pleure sans chagrin. Il a des accès, comme la mer a des tempêtes. Devenu calme, il joue avec sa victime comme le flot apaisé berce tranquillement, au matin, le cadavre qu'il a fait dans la nuit.

***

Le flatteur le plus habile n'est pas celui qui accable les puissants de compliments, mais celui qui leur fournit l'occasion de croire qu'ils en méritent.

***

« L'homme n'est pas responsable, dit le matérialisme. Esclave de l'instinct, il croit commander là où

il ne fait qu'obéir. Il propose et ses passions disposent. Le criminel est né méchant. Il produit des actes de méchanceté comme le mancenillier produit un suc qui donne la mort ».

Très bien. Mais, que l'acte de méchanceté soit prévu et puni par un code quelconque, vous verrez votre méchant de naissance, oubliant que nature oblige, choisir entre sa passion de faire le mal et la crainte de s'exposer à un châtiment. C'est déjà beaucoup que ce gredin, incapable d'une bonne action, puisse se décider à ne pas en commettre de mauvaises. Le mancenillier, lui, ne saurait être inoffensif !

∴

Les fruits de notre imagination varient selon les cerveaux, comme ceux de la terre selon les climats. Rien n'est plus personnel que le goût, le sentiment musical, littéraire ou religieux. Cela ne doit pas plus se discuter que s'imposer.

On peut s'irriter contre un homme qui ne veut pas admettre que deux et deux font quatre, mais il serait parfaitement ridicule de chercher querelle à celui qui préférerait les fraises aux ananas.

∴

Le travail de l'humanité, jetée toute nue sur cette planète, ressemble à celui d'un homme qui, entré dans une maison vide, consacre tous ses instants à la meubler et à l'embellir. Mais, quand l'humanité se sera

mise à l'aise dans son habitation, elle ne connaîtra jamais la durée du bail, ni ce que deviendront le locataire et l'immeuble.

∴

On détourne la tête pour entendre, sans paraître l'écouter, le bien que l'on dit de nous ; on recherche, avec grand mystère, des honneurs qu'on avoue, avec grand tapage, ne pas mériter ; on a des amis-réclames, qui disent ce qu'on ne peut écrire, et des réclames-amies qui impriment ce qu'on n'ose dire. Voilà la modestie des ambitieux.

On n'aime pas à se produire ; mais si, à la place de cet orateur, on eût été à la tribune !... On n'a pas l'habitude d'écrire ; mais si l'on eût traité ce sujet!... On préfère son repos à la vie politique ; mais si l'on eût été appelé aux affaires !...

Voilà la modestie des impuissants.

∴

Il y a des déguisements légitimes et, par dignité, nous sommes souvent obligés de nous composer un visage devant les indifférents. Mais imagine-t-on des gens qui restent masqués dans leur chambre ? C'est pourtant ce qui a lieu chaque fois que nous essayons de nous faire illusion à nous-mêmes.

∴

Notre amour-propre nous fournit toujours des

moyens efficaces de nous consoler de la gloire d'autrui. C'est ainsi que le dernier des reporters du « Moniteur de la Chapellerie », par quelque côté, se trouvera supérieur à Victor Hugo.

∴

Les gens médiocres ont cet immense avantage sur les hommes de talent que ceux-ci se reconnaissent des supérieurs, et que ceux-là se croient au-dessus de tout le monde.

∴

Demandez à l'ambitieux ce qu'il lui a fallu de fois s'abaisser pour s'élever.

∴

Lorsqu'un magistrat s'expose à plaider, il a bien peu de chances de gagner son procès. Craignant d'être soupçonnés de favoriser un collègue, ses juges, pour ne point paraître injustes, trop souvent s'empressent de violer, en ce qui le concerne, les premières règles de la justice.

∴

Le partisan le plus convaincu de l'égalité fut, sans contredit, Procuste, tantôt retranchant de ses hôtes tout ce qui dépassait le lit de fer où il les faisait

étendre, tantôt leur allongeant les jambes, à l'aide de cordes, jusqu'à ce qu'elles atteignissent la longueur voulue.

Moins cruel que le brigand de l'Attique, notre amour-propre, quand il est appelé à juger les autres, se contente de rapetisser tout le monde.

***

« Tout le monde le dit ! » Après un tel argument, comment rester incrédule ? Est-ce qu'un mensonge, multiplié par un assez grand nombre d'imbéciles, de méchants ou d'oisifs, ne devient pas, au produit, une vérité ?

La calomnie, on le voit, a son arithmétique, qui se passe de *preuves*.

***

Lorsqu'un artiste est sans fortune, on lui reconnaît volontiers du mérite.

Mais qu'un millionnaire s'avise d'être un excellent peintre ou un musicien remarquable, on en fera peu de cas. Tout au plus lui accordera-t-on un talent d'amateur.

C'est que l'on ne consent généralement à être juste qu'envers ceux à qui l'on sent qu'il manque quelque chose.

***

La litanie serait interminable, et cependant bien

utile à étudier, de tous les mensonges à l'usage de notre civilisation.

O sainte hypocrisie, mère de toutes les vertus mondaines, n'est-ce pas toi qui devrais faire le fonds de toute éducation dans nos écoles ou lycées? Pourquoi condamner nos petits hommes à attendre les leçons personnelles de l'expérience? Il serait beaucoup moins utile de leur apprendre l'*Art poétique* que l'art de tromper les gens en termes polis!

***

Si, par oubli, négligence ou distraction, il vous arrive d'avoir perdu la vingt-et-unième occasion d'obliger quelqu'un, soyez bien convaincu qu'on ne vous tiendra aucun compte des vingt services accumulés, et qu'on ne se souviendra que de celui que vous n'avez pas rendu.

Le cœur, comme un miroir, ne garde l'image que du dernier objet qui s'y reflète.

***

C'est une grande et douce chose que de savoir admirer. Mais ce don n'est pas accordé à tout le monde. Du mariage de la médiocrité et de l'envie naît un genre de critiques qui ne s'élèvent jamais assez haut pour dominer une œuvre et en juger l'ensemble. Penchés sur le travail qu'ils examinent, ces myopes volontaires le regardent de si près qu'ils n'y découvrent que d'imperceptibles défauts.

Menez ces gens-là entendre un brillant discours, ils n'en retiendront que le lapsus échappé à l'orateur dans la fougue de l'improvisation. Faites-leur lire une belle page de prose, ils n'y verront que le point de trop ou la virgule de moins !

***

Pourquoi prétendre qu'on est toujours abandonné de ses amis dans la mauvaise fortune? Il en est, au contraire, qu'on ne voit que dans les jours lugubres, lorsque notre ciel se charge de nuages.

Autrefois, ils s'éloignaient de vous, ils vous négligeaient, vous boudaient, critiquant, médisant, calomniant peut-être, trop fiers en tout cas pour se faire les courtisans de votre prospérité, les panégyristes de vos succès.

Aujourd'hui, ils accourent. Personne ne s'étend aussi longuement qu'eux sur l'événement cruel qui vous a frappé; leurs compliments de condoléance ont les proportions d'une oraison funèbre. Ah! les braves cœurs! et que de larmes ils trouvent pour vos maux, eux qui n'avaient pas un sourire pour votre joie! Ils embaument avec soin la dépouille de vos espérances. Ils se penchent sur votre bonheur perdu, gisant, en décomposition, et, comme le cadavre d'un ennemi, ils trouvent que cela sent bon !

***

Un auteur parle-t-il avec toute la modestie désirable

du succès d'un de ses ouvrages? — Rien d'étonnant, dit un confrère : je n'ai jamais rien vu de si bien imprimé!

S'agit-il d'une statue admirée du public? — Le marbre en est si beau!

S'agit-il d'une composition musicale très applaudie? — Celui qui tenait le piano a tant de talent!

Concluez!

⁂

Au temps de la torture, il n'était pas rare de voir le patient endurer avec résignation les plus cruelles épreuves. Dans nos hôpitaux militaires, où le courage est bien plus difficile que sur le champ de bataille, on constate de nombreux cas d'héroïque stoïcisme. On a même quelquefois entendu, dans les ambulances, des mots plaisants prononcés par des blessés, pendant que le scalpel du chirurgien martyrisait leurs chairs.

En trouverait-on beaucoup qui supporteraient, avec la même égalité d'âme, le bonheur d'autrui?

⁂

Ce n'est pas un grand sacrifice pour un musicien de reconnaître la supériorité d'un sculpteur, pour un cocher de convenir qu'un marin conduit bien sa barque.

Mais quel poète n'éprouverait quelque secret plaisir à rencontrer une faute de prosodie dans un vers de Victor Hugo? Quel astronome ne se réjouirait de découvrir des taches dans la planète Le Verrier? Quel

cuisinier ne serait heureux de trouver un cheveu dans le potage de son confrère ?

⁂

« — Oui !... elle a dû être bien ! » vous répond une femme à qui vous vantez la beauté d'une autre femme.

« — Oh ! Parlez-moi du roman qu'il a écrit il y a vingt ans ! vous dit un auteur à qui vous vantez le dernier livre de son confrère.

C'est ce que l'on pourrait appeler l'art d'écraser le présent avec le passé, de tuer la beauté d'aujourd'hui avec celle d'hier, d'assommer la *Légende des Siècles* avec les *Orientales*, l'*Africaine* avec les *Huguenots*.

⁂

Plaignons ceux qui disposent des faveurs. Pour une place à donner, que se disputent dix concurrents, ils font neuf mécontents et un ingrat.

⁂

Parce que deux hommes ont des bras, des jambes, un estomac, en un mot le même organisme, est-ce qu'il y a entre eux la moindre analogie, si l'un s'élève jusqu'aux plus sublimes conceptions de l'esthétique ou de la pensée, tandis que l'autre croupit dans l'atmosphère basse des commérages d'une loge de portier ?

L'égalité ! La voyez-vous entre le ver qui rampe et l'oiseau qui, d'un coup d'aile, porte dans l'azur du ciel un cœur capable d'aimer ?

⁂

En politique, on réussit moins par ses propres mérites que par les fautes de ses adversaires.

⁂

« Ceci tuera cela ! » Et le journal a tué le livre. Joli résultat ! On a remplacé ce qui pense par ce qui bavarde.

⁂

Simplement mais proprement vêtus, avec des figures roses et rebondies, bien ouvertes, annonçant la santé et la bonne humeur, trois petits bonshommes s'en allaient en classe, se tenant par la main et ne rechignant point contre la perspective d'être renfermés pendant quelques heures entre quatre murs.

Ils allaient, bien alignés sur le trottoir, faisant claquer leurs sabots sur le granit et danser leurs livres de classe, suspendus sur leurs dos comme un sac de soldat, conscrits de cinq ou six ans qu'on menait au champ de bataille, où le maître d'école figure l'ennemi, et où les engins terrifiants sont représentés par un tas de grammaires et d'arithmétiques.

A quelques pas en arrière, la mère, une brave femme du peuple en vêtements de travail, suivait, portant sur le bras un bébé trop jeune pour marcher.

Sans en avoir l'air, elle surveillait du coin de l'œil la petite troupe, déjà bien disciplinée.

Mais voilà que, dans le voisinage d'une église, nos trois écoliers, après avoir échangé tout bas quelque mot d'ordre, traversent la rue en courant et vont prendre position entre les contreforts du monument gothique. Les deux aînés disparaissent complètement derrière l'énorme pan de mur. Moins prompt ou plus naïf, le plus jeune se blottit dans un angle où il reste complétement à découvert. Seulement. il avait eu le soin de se faire le plus petit possible et de se cacher le visage entre les mains, bien convaincu qu'on ne le verrait plus, puisqu'il ne voyait rien lui-même.

Et tout cela pour jouer un tour à la maman et l'obliger peut-être à chercher ses évadés; ce qui eût été le comble du succès !

Mais la mère ne semblait pas le moins du monde inquiète et continuait paisiblement son chemin, ayant toujours sur le bras le quatrième petit frère qui assistait, sans y rien comprendre. à un jeu qui ferait sans doute plus tard son bonheur.

Elle avait ses raisons pour ne pas se troubler, la brave femme. Car, tous les jours, à la même heure, son petit monde recommençait la même plaisanterie et, sans se lasser, la trouvait toujours neuve.

Cependant on se décidait à sortir de sa cachette.

On redevenait sérieux. Au bout d'une promenade plantée de grands arbres, les marmots s'arrêtaient, attendaient la maman à laquelle ils présentaient la joue ; puis. gravement, très disciplinés cette fois, parce qu'ils avaient une vague conscience de la responsabilité

la littérature et les beaux-arts ont fait une chute dont ils se relèveront difficilement.

Comme les arbres, qui nous donnent tant de fruits divers, l'art doit produire sans se préoccuper de la question de savoir par qui il sera goûté?

***

Surgisse un talent nouveau dans les lettres, immédiatement vous verrez les journaux — si l'auteur est une femme et écrit des romans — annoncer l'apparition d'un héritier de George Sand.

Cet écrivain aura beau avoir sa manière à lui, comprendre le paysage à sa façon, traiter les questions sociales avec une philosophie qui lui est propre, de par la clameur de ses juges qui l'ont classé, il devra se résigner à n'être, toute sa vie, qu'un reflet.

Peu de critiques savent s'élever au-dessus des détails pour embrasser du regard les grandes perspectives. Ce sont des myopes qui n'auront jamais la ressource de porter des lunettes.

***

L'histoire, comme le théâtre, à ses tartuffes. Toucher à l'arche sainte du mensonge officiel? Quel crime abominable! On voit d'ici la colère de ces faux dévots à qui les nudités de l'histoire font « venir de coupables pensées... » S'ils prenaient la direction du haut enseignement, ils ne permettraient l'étude de l'ana-

tomie qu'à la condition de mettre une feuille de vigne sur les sujets à disséquer.

∴

On a dit que la critique est la puissance des impuissants.

Quelle niaiserie! Tous les genres peuvent avoir leur homme de génie. Ils ressemblent à une armure qui servira quelquefois à vingt poltrons avant de couvrir la poitrine d'un héros.

∴

Fait-on, dans un cercle quelconque, une lecture relative à l'histoire ou à la littérature, le plus grand nombre n'écoute que d'une oreille et avec l'indifférence de gens qui n'ont guère à apprendre sur de pareilles matières.

Mais qu'on fasse une communication scientifique sur un sujet qui exige, pour être compris, de particulières et longues études, aussitôt vous verrez tous les visages se tourner attentifs vers l'orateur. On est suspendu à ses lèvres, on accueille comme un oracle tout ce qui tombe de sa bouche, on l'encourage, on l'approuve avec de petits signes de tête qui semblent l'avertir qu'on le suit avec le plus vif intérêt.

Et tous ces personnages, qui ne voudraient pas avouer qu'ils se sont amusés à la lecture d'un roman, paraissent ravis d'un discours auquel ils ne comprennent rien.

***

Si Garrulus se contentait d'écrire, personne ne lirait ses livres; mais il va dans le monde se venger sur les auditeurs qu'il poursuit, des lecteurs qui le fuient. Quel larynx! A table, il couvre de sa voix le bruit des assiettes et trouve le moyen de faire une conférence depuis le potage jusqu'au dessert. Au salon, il ne donne pas le temps à deux conversations particulières de se former. Parle-t-on de la pièce nouvelle? « Il y a dix ans qu'il a traité ce sujet! » Parle-t-on d'une ascension au Mont-Blanc? « Il est monté sur le plus haut pic de l'Himalaya! » Impossible d'éviter cette mouche bourdonnante! Plusieurs, agacés, le regardent pour l'intimider; quelques-uns l'étudient, mais la plupart l'écoutent par politesse pour le maître de la maison.

Et le sot ne voit pas qu'on n'est suspendu à ses lèvres que pour les lui fermer.

***

Quand les fidèles exercent leur charité, ils croient faire un bon placement sur le ciel. D'autres, comme les patrons à Rome, se montrent généreux pour se constituer une cour de clients.

Il est donc bien rare qu'on ne donne pas pour recevoir.

***

Il y a une bonté négative qui n'est, en quelque sorte, que l'impuissance d'être méchant.

***

On naît bon. Mais rien n'empêcherait de le devenir si nous écoutions les leçons de l'expérience ; car la nature elle-même, en mainte occasion, se charge de nous rappeler qu'il est de notre intérêt bien entendu de sortir de nous-même pour nous occuper des autres. Tel malade, concentré en lui-même et passant sa vie à se plaindre, n'aura jamais la force morale qu'il faut pour combattre une affection morbide ; tel autre, qui saura se distraire, oublier ses souffrances pour s'enquérir de celles du voisin, aura plus de ressort contre le mal qui le mine.

***

L'usage des visites pendant le mois de janvier a transformé nos salons en salles d'attente où passent des voyageurs très pressés qui vous demandent, pour 365 jours, des nouvelles de votre santé et de celle de vos ascendants, descendants et collatéraux. Puis ceux-là vous quittent brusquement, pour céder la place à une autre caravane qui vous pose, avec la même indifférence, les mêmes questions.

Et voilà ce qu'on a fait de la conversation, cette gloire des anciens salons français !

∴

Il y a des égoïstes qui peuvent nous procurer l'illusion du dévouement. Volontiers, ils donnent à une quête, souscrivent à une œuvre de bienfaisance, quand il y va de leur considération, ou de leur situation.

Dans ces cas-là, ils paraissent capables de rayonner au-dehors et de s'intéresser aux autres, mais comme l'araignée, qui ne court à la circonférence de sa toile que pour tout ramener au centre.

∴

La bonté doit avoir pour collaborateur l'esprit de justice, sans quoi elle deviendrait sottise. Qu'est-ce, en effet, que la bonté, si ce n'est la justice, non plus sévère mais tendre, pratiquée par les gens de cœur avant que la loi n'en fasse une obligation ?

∴

Apporter un appui moral à une conscience qui vacille, secourir un pauvre diable qui souffre, faire le bien loin de tout témoin, dans le recueillement de son âme, n'est-ce pas ce qu'il y a de plus délicieux au monde ?

Il ne fallait donc pas avoir la maladresse d'appeler cela un devoir, puisque c'est un plaisir.

***

Les joies que nous donnent l'amour-propre, ou la fortune, laissent toujours après elles un arrière-goût d'amertume.

La satisfaction d'avoir rendu service est sans mélange. Plaisir austère, mais délicieux. Pour celui qui en fait sa recherche, son but, la vie n'a vraiment point besoin d'une compensation d'outre-tombe. A défaut de l'autre, ce paradis serait suffisant.

***

Pourquoi nos pessimistes mondains perdent-ils leur temps à se lamenter sur les misères de l'existence au lieu d'en finir avec elle ? S'ils n'ont pas le courage de se tuer, qu'ils aient au moins la pudeur de se taire. Car rien n'est plus irritant que les plaintes de gens qui s'accommodent de leur mal.

***

Nos grands hommes d'aujourd'hui se croient obligés de nous dire comment ils vivent et nous font des chefs-d'œuvre. Le succès de la douce Revalescière, des pilules Suisse, des pastilles Géraudel ou du savon du Congo les empêchent de dormir. Ils remplissent les revues et journaux du bruit de leurs appels à la popularité. Ils nous y racontent l'histoire de leurs livres, de

leurs statues ou de leurs tableaux. Il faut que nous sachions chez quel fournisseur ils ont acheté la plume ou le pinceau qui nous ont charmés, s'ils étaient debout ou assis, à pied ou à cheval, quand ils ont eu l'idée d'une scène, la conception d'un type. Il faut que nous assistions à toutes les douleurs de leur enfantement. Aucun détail ne nous est épargné. Il nous semble entendre le caquetage d'une poule, qui s'obstine à apprendre au voisinage quand et comment elle pond.

Et dire que Molière ne nous a rien laissé sur l'auteur du Tartuffe, et que nous cherchons encore les éléments d'une biographie de La Bruyère !

Études morales sur le XVII^e siècle

LA DOCTRINE
DE JANSÉNIUS

Par M. Jacques DENIS

NOTE PRÉLIMINAIRE

Dans les papiers trouvés après la mort de M. Jacques Denis (papiers qui, malheureusement, nous ont été transmis dans le plus grand désordre), nous avons pu mettre la main sur une page précieuse entre toutes : c'est le projet d'une Table du grand ouvrage que notre savant confrère se proposait de publier, comme son testament littéraire, sous le titre d'*Essais sur la littérature morale et politique du XVII^e siècle*. Cet ouvrage, qui aurait formé trois gros volumes in-octavo, était fort avancé. Depuis 1866, l'Académie de Caen en avait imprimé un grand nombre de chapitres, treize sur vingt-six ; les autres étaient, sinon terminés, du moins

(M. Denis nous l'a dit plus d'une fois) largement ébauchés. Nous publions, aujourd'hui, le chapitre *sur le Jansénisme*, qui nous a paru mis au point et prêt pour l'impression. Nous donnons aussi, dans cette note, la Table de cette œuvre considérable, fruit de toute une vie de profondes méditations et de travail acharné.

Tome Ier (1).

1° *État moral au début du XVIIe siècle.* (Publié dans les Mémoires de notre Académie, en 1891, sous le titre d'*Essais sur la littérature morale et politique du XVIIe siècle. Introduction*). — Nous croyons aussi que le fragment publié en 1884 se rattachait à ce chapitre : *Sceptiques ou libertins de la première moitié du XVIIe siècle : Gassendi, Gabriel Naudé, Guy Patin, Lamothe-Levayer, Cyrano de Bergerac.*

2° *Balzac* (Publié en 1886 : *Balzac, première ébauche du XVIIe siècle et de Bossuet).*

3° Descartes.

4° *Jansénius* et Saint-Cyran. (Nous publions cette année le fragment sur Jansénius).

5° Port-Royal. Arnauld. (De la fréquente communion).

6° *Littérature politique de la Fronde.* (Publié en 1892).

7° Provinciales.

(1) Nous mettons en italiques les titres des chapitres déjà publiés dans nos Mémoires.

8° Pensées. (N.-B. — En 1893, M. Denis a publié les *Vues politiques et sociales de Pascal).*

9° Tendance pessimiste : Nicole, Duguet, La Rochefoucauld.

Tome II.

1° Louis XIV, d'après ses Mémoires.

2° Bossuet théologien. Controverse avec les Protestants.

3° Suite de la polémique.

4° Bossuet philosophe.

5° Malebranche. La philosophie du XVII[e] siècle.

6° Politique. Législation.

7° Histoire. Bossuet : Histoire des variations. *Discours sur l'histoire universelle.* (Cette seconde partie du chapitre VII a été publiée dans nos Mémoires, en 1895, sous le titre : *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle).*

8° Ce qu'est l'histoire et ce qu'elle pouvait être. Tillemont, Fleury, Fléchier (Hist. de Théodose).

9° Révocation de l'Édit de Nantes. *Larmes,* de de Chambrun. Embarras des évêques après la Révocation.

Tome III.

1° *Bayle et Jurieu.* Scepticisme de l'un ; idées révolutionnaires de l'autre. (Publié en 1886, sous le titre : *Bayle et Jurieu.*

2° *Secours que rencontre Bayle dans l'état intellectuel de son temps. Courant sceptique qui a traversé tout le XVII[e] siècle. Décadence de l'autorité. Émeute des An-*

ciens et des Modernes. Perrault, Lamothe, Fontenelle. (Publié en 1896, sous le titre : *Le XVIII^e^ siècle dans le XVII^e^).*

3° *Controverse et critique. Richard Simon et Bossuet.* (Publié en 1870).

4° *Bossuet gardien de la Théologie. Fénelon et le Quiétisme.* (Publié en 1894, sous ce titre : *Quiétisme. Fénelon et Bossuet).*

5° *Fénelon politique.* (Publié en 1869, sous le titre : *Politique de Fénelon).*

6° *Boulainvilliers, Saint-Simon, Duguet* (Publié en 1871).

7° *Boisguillebert et Vauban. Économie politique du Clergé.* (Une partie de ce chapitre a été publiée en 1868 sous le titre : *Boisguillebert).*

8° Conclusion. Bulle *Unigenitus.*

Combien, après la lecture de cette Table, nous devons déplorer que la mort ait empêché M. Denis de terminer son œuvre ! Nous ne saurions mieux faire que de citer ici quelques lignes empruntées à un article bibliographique paru en mars 1894 dans la *Revue de l'Enseignement*, et signé S. R. (Samuel Rocheblave). Après avoir analysé rapidement les chapitres parus dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, M. S. R. ajoutait : « Dans toutes ces études qui s'appellent et se relient par dessus de grosses lacunes, il est facile d'entrevoir le tableau, ou, si l'on préfère, l'esquisse d'une France intellectuelle au XVII^e^ siècle qui ne ressemblerait pas tout à fait à celui qu'un récent dogmatisme voudrait nous montrer..... Il serait à regretter que ces

études restassent éparses, fragmentaires. Il appartient à un homme qui a été trente ans l'honneur d'une de nos Facultés de reprendre ses esquisses, d'achever son tableau et de nous donner enfin cette libérale et philosophique histoire des idées morales au XVII^e siècle qui reste encore à faire, malgré les écrits nombreux de tant d'historiens littéraires, et même, si l'on ose ajouter, de quelques récents académiciens ».

Nous avons essayé de retrouver, dans l'amas confus des papiers de toute nature qu'on a bien voulu nous confier. les chapitres qui devaient compléter l'œuvre interrompue par la mort de notre bien regretté confrère.

Du tome I^er, nous avons les chapitres :

3° Descartes.

4° Jansénius et Saint-Cyran. (Nous publions, cette année, comme nous l'avons déjà dit, la première partie de ce chapitre : *Jansénius).*

7° Les *Provinciales* de Pascal.

8° Les *Pensées.*

9° Nicole, Duguet, La Rochefoucauld.

Du tome II, nous avons les chapitres :

4° Bossuet moraliste.

5° Malebranche.

Le tome premier est donc complet. Malheureusement, nous n'avons pu retrouver du tome II les chapitres :

1° Louis XIV et ses Mémoires; 2° Bossuet théolo-

gien. Controverse contre les Protestants ; 3° Suite ; caractère de sa polémique. Claude et Arnauld ; 6° Politique. Législation ; 7° la première partie du chapitre : l'*Histoire des Variations ;* 8° Ce qu'est l'histoire et ce qu'elle pouvait être : Tillemont, Fleury, Fléchier ; et 9° Révocation de l'Édit de Nantes, etc.

Le tome III est publié en entier, sauf la fin de l'avant-dernier chapitre et le dernier (Conclusion. Bulle *Unigenitus)*, dont nous n'avons pas trouvé trace dans les papiers de M. Denis. De nouvelles recherches seront, je pense, plus heureuses, et je ne désespère pas de mettre un jour la main sur les chapitres qui nous manquent. — Quoi qu'il en soit, ce serait pour l'Académie de Caen, et pour son secrétaire en particulier, un grand honneur de sauver de l'oubli tout ce qu'on pourra recueillir du colossal ouvrage que notre confrère avait entrepris.

Le Secrétaire : A. GASTÉ.

N.-B. — Les manuscrits de M. J. Denis ne sont pas toujours faciles à déchiffrer ; on nous excusera donc si quelque erreur s'est glissée dans l'imprimé.

LA DOCTRINE DE JANSÉNIUS

J'ai quelque peine à me trouver ou à paraître, dès le premier mot que je vais écrire sur le Jansénisme, en contradiction avec l'auteur si bien informé et si exact de *Port-Royal*. Contrairement à ceux pour qui le saint qu'ils prêchent est toujours le plus grand saint du Paradis, M. Sainte-Beuve a plutôt amoindri qu'exagéré l'influence de Jansénius en l'opposant à celle de Descartes. « Concurrence remarquable ! dit-il. Vers le moment où s'achevait l'*Augustinus*, une autre œuvre vouée à un succès bien différent allait éclater. Les *Méditations* de Descartes parurent en 1641 ; le *Discours sur la Méthode* avait paru en 1637. Jansénius, mort en 1638, et qui très probablement ne fut pas informé de la première de ces nouveautés presque mondaines, par un pressentiment, toutefois, des entreprises croissantes de la raison, redoublait de christianisme rigide, de recours véhément à la Croix, d'appel infatigable à la méthode de tradition et d'autorité. Une sorte de frissonnement à travers l'air l'avertissait du danger. Aussi peu scholastique à sa manière que Descartes, il sentait le besoin de rajeunir et de régénérer la méthode chrétienne ; mais par sa forme latine, par

son échafaudage d'arguments et de textes, par les controverses qu'il souleva, il ne réussit qu'à l'obstruer. Et puis, l'heure avait sonné. Un penseur d'alors l'a remarqué finement : Le monde semble aller par de certains trains et de grands courants d'idées ; un de ces trains, une de ces vogues, subsiste jusqu'à ce que vienne un individu rebelle qui, d'accord avec bien des instincts secrets, donne puissamment du coude à ce qui traîne et installe autre chose à la place. Une de ces phases des méthodes humaines expirait alors. Descartes vint et donna ce coup de coude imprévu, désiré. Il fit table rase et jeta à la mer le vieux bagage ; il fut neuf, clair, lumineux, et l'on suivit. Le livre de Jansénius, comme une machine de guerre trop chargée, au lieu de porter au dehors, éclata plutôt au dedans et blessa surtout ses amis. Ceux-ci suivirent bientôt Descartes lui-même, sans trop se douter de la fin. Jansénius ne fit qu'une émeute au sein du christianisme, Descartes fit révolution partout ». Je crois, au contraire, que Jansénius prévalut sur Descartes et que l'augustinianisme renouvelé arrêta court le mouvement cartésien. Mais la contradiction n'est qu'apparente entre le jugement de M. Sainte-Beuve et le mien. Si l'on saute par dessus le XVII[e] siècle ou par dessus nos frontières, il est certain que le grand train d'idées, commencé par Descartes, a balayé devant lui le Jansénisme et bien d'autres choses encore. Mais si l'on reste dans le XVII[e] siècle et dans notre France, comme je le fais ici, je maintiens que si les idées cartésiennes se répandirent partout, l'esprit cartésien ou philosophique, c'est-à-dire ce qu'il y a d'essentiel dans Des-

cartes, fut étouffé par le Jansénisme, ou tout au moins ajourné de près d'un siècle.

Quand on ne le considère que dans l'ordre des idées, le XVII^e siècle fut un siècle théologico-despotique, et Jansénius eut certainement sur les esprits une influence plus profonde, quoique moins apparente, que Descartes et tous ses disciples. L'*Augustinus* fut le premier monument, et peut-être le plus grand, de cette renaissance théologique qui jeta tant d'éclat au temps de Louis XIV, mais qui eut à beaucoup d'égards des effets désastreux, en ajournant la philosophie et la liberté de la pensée purement humaine, en faussant la politique dans les faits comme dans les idées, et en rendant possible un acte aussi inintelligent et aussi inique que la révocation de l'Édit de Nantes, ce faux triomphe de la religion et de la royauté, unies dans la plus déplorable alliance pour ce mauvais coup. Il faut toujours en revenir là, je veux dire à l'entente cordiale de l'intolérance religieuse pour l'extirpation des hérétiques et de la liberté de conscience, si l'on veut comprendre moralement le grand siècle ; et Bossuet pouvait dire justement : « Poussons jusqu'au Ciel nos acclamations ; et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques : c'est le digne ouvrage de votre règne ; c'en est le propre caractère ». Il importe donc de bien connaître cette théologie renaissante dont le Jansénisme est l'expression la plus rigoureuse et la plus profonde.

N'eût-il attiré à lui que le génie d'un Pascal, ce serait assez pour m'imposer la tâche de l'étudier. Car les *Pensées* sont un monument éternel de la grande littérature et de ce qui me paraît la véritable et seule philosophie de notre XVII^e^ siècle. Mais il n'a pas eu seulement pour conquête un Pascal, et loin, bien loin au-dessous de lui, celui que les contemporains appelaient le grand Arnauld, avec une phalange d'hommes médiocres de génie, quoique d'un talent distingué, tels que Nicole, Duguet et Quesnel; il a été le signal et en grande partie la cause du retour à l'étude de l'antiquité chrétienne ou de la théologie dans ses sources; il a remplacé saint Thomas, l'Ange de l'école, par les Écritures et surtout par saint Augustin; il a renouvelé, retrempé, ranimé les principes de la foi et surtout de la morale religieuse, et je ne crains pas de m'avancer trop en disant que si tous les docteurs du XVII^e^ siècle, moins les Jésuites, sont plus ou moins Augustiniens, on le doit principalement au Jansénisme, que la plupart se faisaient gloire, pourtant, de désavouer, et qui fut condamné et persécuté comme une hérésie. Force m'est donc de m'arrêter sur Jansénius et Saint-Cyran, les deux auteurs de cette théologie que les Jésuites voulaient faire passer pour une nouveauté dangereuse, et qui ne semblait une innovation que parce qu'elle était trop conforme à l'antiquité et, si je puis le dire, à la quintessence du catholicisme, tel au moins qu'il s'était développé et qu'il avait prévalu dans l'Occident (1).

(1) Bossuet a beau s'indigner contre Richard Simon et Ellies Dupin qui, après bien d'autres depuis la Renaissance, oppo-

Si l'on veut savoir comment le flamand Jansénius et le béarnais Saint-Cyran se rencontrèrent, à l'Université de Louvain peut-être, mais certainement à celle de Paris, comment ils formèrent dès lors une liaison intime et conçurent le dessein de leur rénovation religieuse, comment ils se partagèrent la tâche, Jansénius se chargeant surtout de la partie théorique et d'érudition, tandis que Saint-Cyran propageait surtout l'esprit de la doctrine dans la pratique, il faut recourir à M. Sainte-Beuve, dont le *Port-Royal* abonde en détails biographiques aussi exacts que pleins d'intérêt et de vie. Je me borne à ce qu'on pourrait nommer la philosophie Janséniste, n'empruntant à la biographie que ce qui peut l'éclairer. Commençons par Jansénius.

Son *Augustinus* avait été condamné par avance dans la personne de Baius, puis dans celle de Luther et de Calvin qui avaient puisé à la même source. Jansénius le voyait sans doute, mais il ne s'effraya point du dangereux rapprochement qu'on ne pouvait manquer de faire entre son œuvre et ces théologiens réprouvés. M. Sainte-Beuve le montre approuvant fort (en 1617)

saient la théologie orientale à la théologie occidentale; Jérôme à Augustin. La différence me paraît très sensible, pour peu qu'on veuille lire ces Pères dans le texte. Aussi, pour le dire en passant, Bourdaloue, qui est plus Janséniste dans sa prédication qu'il ne veut le dire, mais qui tenait à ne point se séparer de ses confrères les Jésuites pour la dogmatique, aime-t-il à citer Jérôme de préférence à Augustin. C'est le seul point ou la seule petite susceptibilité par laquelle il me paraisse tenir completement à son ordre, dont son esprit droit et austère ignore les souplesses et les accommodements.

le livre *de Republica christiana*, de Marc-Antoine de Dominis, qui ne trouvait pas bon que le pape eût retranché la puissance de juridiction des évêques ; puis, en 1618-1619, suivant avec une curiosité passionnée les actes du Synode calviniste de Dordrecht, où fut condamnée, au nom de la grâce, la doctrine d'Arminius sur la liberté de l'homme et sur l'efficacité des œuvres, Jansénius applaudit à presque toutes les décisions du Synode dans lesquelles il retrouve les principes qui lui sont chers. Ces rapports trop manifestes de l'œuvre qu'il préparait avec le Calvinisme, auraient pu arrêter et faire reculer un esprit moins convaincu et moins ferme ; ils ne faisaient qu'exciter Jansénius davantage, comme s'il eût eu à cœur d'arracher aux hérétiques leurs avantages et la vérité sur la doctrine de la grâce. Saint Augustin l'occupe donc de plus en plus tout entier ; il s'y plonge, il s'y replonge ; il s'y abîme ; et bientôt, dans une lettre du 5 mai 1621, il peut annoncer à son ami le résultat de son travail. « Je ne saurais dire, écrit-il, combien je suis changé d'opinion et de jugement que je fesais auparavant de lui (de saint Augustin) et des autres, et m'étonne tous les jours davantage de la hauteur et profondeur de cet esprit, et que sa doctrine est si peu connue parmi les savants non de ce siècle seulement, mais de plusieurs passés. Car, pour parler naïvement, je tiens fermement que, après les hérétiques, il n'y a gens au monde qui aient plus corrompu la théologie que les clabaudeurs de l'École que vous connaissez. .....Tant est ce que j'ose dire avoir assez découvert par des principes immobiles que, quand les deux Écoles, tant les Jé-

suites que les Jacobins, disputeraient jusques au jour du Jugement, poursuivant les traces qu'ils ont commencées, ils ne feraient autre chose que s'écarter beaucoup davantage, l'une et l'autre étant à cent lieues loin de la vérité..... S'il ne m'est pas permis d'en parler jamais (de ce que je pense des opinions d'aujourd'hui sur la Grâce et la Prédestination), j'aurai un grandissime contentement du moins d'être sorti de cet étrange labyrinthe d'opinions que la présomption de ces crieurs a introduit aux Écoles..... Je suis dégoûté un peu de saint Thomas, après avoir sucé saint Augustin ».

La méthode de Jansénius ne sera donc pas celle des scholastiques ou de ceux qu'il appelle si brutalement les crieurs et les clabaudeurs de l'École. Ce qui a tout gâté, selon lui, c'est qu'au lieu de recueillir simplement et humblement la tradition, on l'a brouillée à force de théories et de raisonnements philosophiques. Or, la philosophie est la mère de l'hérésie et ne peut conduire qu'au pélagianisme. Car « il y a un tel accord entre les dogmes de Pélage et la raison corrompue par l'orgueil, il y a un tel attrait perfide vers ces Syrènes pour les âmes chatouillées de la louange et de l'admiration d'elles-mêmes que, si cette Grâce céleste qu'ils attaquent de front, de flanc et par derrière, ne nous bouche les oreilles sur cette mer orageuse de confuses doctrines où nous naviguons, et ne nous lie par la pensée à l'immobile autorité de saint Augustin, comme au mât du vaisseau, à peine pouvons-nous, ou même à coup sûr nous ne pouvons pas ne pas être en partie séduits par cette funeste douceur ». Il

faut donc fermer les oreilles à Aristote, pour ne les ouvrir qu'à Dieu qui nous parle dans la tradition ; il faut bannir de la théologie tous ces faux principes philosophiques qu'on y a mêlés et qui la dénaturent, toutes ces questions contentieuses « dans lesquelles il n'y a la plupart du temps rien de certain, si ce n'est que tout est incertain. C'est par cette porte que tant d'erreurs pélagiennes ou semi-pélagiennes s'y sont glissées. Or, voyez la conséquence et le danger. « On a remarqué (et c'est le caractère singulier et propre de cette hérésie) qu'il y a une telle connexion entre les erreurs du pélagianisme, que si on épargne même une seule des plus minces fibres et des plus extrêmes, à peine perceptible à des yeux de lynx, une seule petite racine d'un seul dogme semi-pélagien, bientôt toute la masse de cette erreur superbe, toute la souche, avec sa forêt de rameaux empestés, reparaît et s'élance. » Accordez si peu que ce soit à Pélage et l'imagination logique et lugubre de Jansénius voit déjà la vraie grâce éteinte, la vraie piété anéantie, le péché originel supprimé, le scandale de la croix évincé, Jésus-Christ détruit, et sur les débris de la religion se dressant dans toute sa hauteur, le trône diabolique de la raison humaine. Il n'accuse pas précisément les scholastiques d'en être arrivés là ; mais s'ils ne l'ont pas fait, d'autres peuvent le faire ; et voilà déjà les Molinistes qui renouvellent les erreurs des semi-pélagiens, en attendant que d'autres reprennent celle de Pélage pour flatter la présomption de la liberté et de la raison, toujours rebelles au joug de la foi. Quelle confusion d'ailleurs dans la théologie ! Il faut ou que saint

Augustin se soit infiniment trompé ou que les modernes se soient écartés de la vérité « mais écartés à ce point qu'il ne paraissent plus comprendre ni cette fin chrétienne qu'ils gardent pourtant dans leurs cœurs comme catholiques, ni l'espérance, ni la concupiscence, ni la charité, ni la nature, ni la grâce (la grâce à aucun degré et sans aucune forme)..., ni le vice, ni la vertu, ni la bonne œuvre, ni le péché, soit originel, soit actuel, ni la béatitude de la créature raisonnable, ni sa misère, ni le libre arbitre et son esclavage, ni la prédestination, ni la crainte, ni l'amour de Dieu, ni sa justice, ni sa miséricorde, enfin, ni l'Ancien ni le Nouveau Testament... (Non, mais on croirait) qu'à force de raisonnement ils ont fait de la théologie morale une Babel pour la confusion, une région cimmérienne pour les ténèbres. » Il est grand temps de mettre fin à un pareil désordre et le seul remède, aux yeux de Jansénius, c'est un retour complet aux doctrines de saint Augustin, le docteur par excellence de la grâce et en général de la théologie morale tout entière. Aussi son livre n'est qu'un composé de textes, mis en ordre et réduits en système. Jansénius évite les divisions et les subdivisions pédantesques et ces mille distinctions subtiles, si chères aux scolastiques ; et en cela son mode d'exposition n'est pas sans nouveauté. Mais bannit-il, comme il se le propose, et les raisonnements et les questions contentieuses? Sa méthode est-elle vraiment nouvelle? Est-ce vraiment la méthode historique éclairée par la psychologie chrétienne? Je suis moins édifié sur ces questions que ne le paraît M. Sainte-Beuve.

Il me semble, toutefois, que la méthode de Jansénius est la pure méthode dogmatique, dégagée seulement de tout cet appareil pédantesque dont l'avait surchargée la fausse application de la logique d'Aristote mal comprise. Quant à la méthode historique, j'en trouve bien quelques traces dans les polémistes protestants ; mais elle me paraît étrangère à Jansénius et à ses disciples de Port-Royal, qui s'arrêtent volontiers au IV^e^ siècle, et qui voient la tradition moins en elle-même qu'au travers des Pères de cette époque. Dogmatiquement, ils ont raison, puisque c'est principalement au IV^e^ et au V^e^ siècle que le dogme prit sa forme définitive ; et Jansénius faisait un choix judicieux, commandé d'ailleurs par la tradition, en s'attachant surtout à saint Augustin. Car, non seulement ce père est bien certainement le plus grand docteur du péché originel et de la grâce, mais encore, de même que le concile de Nicée a fixé le dogme de la Trinité, sans lequel il n'y a point de métaphysique chrétienne, saint Augustin a défini et fixé, pour ne pas dire qu'il a fondé, les doctrines du péché et de la grâce, sans lesquelles la morale chrétienne n'a rien qui lui soit propre et va se perdre dans la morale universelle. Cela, je le répète, est essentiellement dogmatique, et quelques tempêtes que l'*Augustinus* ait soulevées, il est l'œuvre d'un théologien consommé. Mais la méthode historique a d'autres devoirs, ce me semble, et d'autres visées. Elle n'a pas le droit de choisir ; elle doit exposer sincèrement génération par génération, Père par Père, ce qui a été pensé, enseigné, prêché, sur chaque point de doctrine. Elle commence par le commencement et se prolonge intré-

pidement dans les origines ; comme elle recherche ce qui a été et non ce qui a dû être, elle lit ce qui est écrit et s'efforce de le comprendre sans y appliquer violemment des règles et des mesures qui ne sont peut-être pas celles de l'auteur, interprétant Paul par Paul, Justin par Justin, Cyprien par Cyprien, et non par Jérôme et par Augustin ; et au lieu de l'unanimité et de l'uniformité, objet des dogmatiques, elle n'est pas fâchée de rencontrer la variété et les contradictions, compagnes ordinaires de la réalité et signes de la vie. Une telle méthode, évidemment, n'a jamais pu être celle de Jansénius ni de ses disciples, malgré leurs appels incessants à la tradition ; elle leur eût semblé une suggestion, non de la science mais du démon. Autrement comprendrait-on le calme imperturbable et impérieux de leurs affirmations ? Un historien qui ne se borne pas à l'exposition d'une doctrine toute faite, mais qui veut en voir les commencements, les transformations successives et les progrès, n'aurait pas pu ne pas voir (quel sujet d'effroi ou d'explications raffinées, et condamnées par un théologien) que le péché originel ne se montre que par hasard dans un chapitre qui pourrait être effacé de la Genèse, sans laisser la moindre lacune ; qu'il n'en est plus question, ni dans les livres historiques, ni dans les lois, ni dans les prophéties ; que cette tradition ne prend quelque importance dogmatique qu'au III^e siècle avant notre ère, dans l'*Ecclésiastique* de Jésus de Sirach ; qu'elle est omise par les quatre Évangiles et par tous les écrits apostoliques, excepté les Épitres de Paul ; que Paul au contraire exprime nettement, et avec des conséquences

immédiates la nécessité de la Rédemption, de la Grâce, mais qu'aussi ses doctrines étaient des doctrines particulières et qui faisaient scandale dans l'Église; que le Paulinisme dormit, en quelque sorte, pendant les deux siècles qui suivirent, et que le péché originel, base de ses spéculations, était si peu ou si mal entendu que Tertullien opposait l'innocence des enfants nouveaux nés à ceux qui commençaient à introduire la coutume de les baptiser; que le péché originel ne reparaît clairement que dans Origène, qui, d'ailleurs, l'entend d'une manière toute métaphysique, comme Philon le juif, et qui fait une large part à la volonté et au mérite propre; que Jean Chrysostôme, qui parle souvent du péché originel et de la grâce, diffère beaucoup d'Augustin, et qu'enfin les opinions d'Augustin, après avoir inquiété Jérôme, paraissent des nouveautés insupportables aux Marseillais, disciples des Grecs, et ne furent jamais reçues dans l'Orient, dont Chrysostôme resta l'autorité théologique sur ces questions.

Voilà quelques-uns des faits, les plus grossiers et les plus palpables, que la méthode historique ne saurait omettre. Jansénius n'en dit mot. C'est qu'en effet la méthode dogmatique ou théologique saute par dessus toutes ces difficultés. La doctrine de la grâce est de foi dans l'Église ; il ne s'agit pas d'en dire l'origine et la formation, il ne s'agit que de l'expliquer fidèlement et avec rigueur. Les Sorbonistes, les docteurs de Louvain et d'autres Universités, débitaient leurs cahiers qui n'étaient que la répétition des cahiers de leurs devanciers. Jansénius trouve plus sûr de s'en rapporter à Augustin, le plus grand docteur de la

grâce. Il s'éloigne de l'École, mais il en reste (et cela était nécessaire) à la méthode théologique ou d'autorité. Et cette méthode, il la fausse. Sans doute, Augustin est le docteur par excellence de la grâce ; ce n'est donc pas sans raison que Jansénius le choisit entre tous pour son guide ; mais il y a loin d'Augustin au XVII[e] siècle ; bien des faits se sont passés, bien des décisions sont intervenues, et Jansénius est un novateur à la manière de Luther et de Calvin, tranchons le mot, est un hérétique, en s'attachant exclusivement et absolument à Augustin. Il ne prétendait pas faire simplement une monographie de la doctrine Augustinienne, mais établir la doctrine de la grâce dans son intégrité ou dans ce qui est de foi. Il devait, dès lors, commencer par poser les principes fixés par les conciles, c'est-à-dire par l'autorité de l'Église, sur cette matière, en montrer et en expliquer l'enchaînement, les ramener aux Pères, aux Apôtres, aux Écritures, et partir de là pour faire dans Augustin la part de ce qui est vérité établie et reconnue et de ce qui est question controversable. Car Augustin, tout grand qu'il est, n'est point l'Église, et toutes ses paroles ne sont pas autant de dogmes et de lois. J'admets que Jansénius n'ait jamais forcé la pensée de son auteur ; j'admettrai même, si l'on veut, que les opinions d'Augustin ont été un moment, et dans le temps où elles parurent, l'expression exacte et fidèle des croyances de l'Église, qui les approuva à plusieurs reprises. Un théologien ne devait-il pas considérer que ces croyances s'étaient insensiblement modifiées, adoucies, mitigées, et réduites de plus en plus au bon sens par des

réserves et des distinctions fondées ou non, mais approuvées généralement depuis des siècles? L'Église avait-elle donc varié? S'était-elle trompée? « Le Conseil des Trente n'était-il qu'une assemblée politique », comme le criait Saint-Cyran? Les premiers ecclésiastiques et Thomas d'Aquin lui-même avaient-ils ravagé la théologie? Et pouvait-on dire, avec le même Saint-Cyran : « Je confesse que Dieu m'a donné en effet et me donne de grandes grâces; il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Église. Non il n'y a plus d'Église, et cela depuis plus de cinq ou de six cents ans. Autrefois l'Église était un grand fleuve qui avait des eaux claires; mais maintenant ce qui semble l'Église, ce n'est plus que de la bourbe; le lit de cette belle rivière est toujours le même, mais ce ne sont plus les mêmes eaux » N'était-ce pas donner raison à la Réforme? Et que devenait cette perpétuité invariable et immaculée de la tradition, dont on faisait tant de bruit (les Jansénistes tous les premiers) contre les protestants?

L'*Augustinus* est-il au moins une monographie exacte? Non, je ne le crois pas. Il le semble d'un côté à force de fidélité matérielle; et d'un autre côté il procède le plus souvent par voie de conséquences, au lieu de procéder simplement par voie d'exposition. N'y a-t-il pas dans Augustin nombre de phrases qui n'ont point toute la justesse et toute la rigueur théologique, nombre d'exagérations, amenées soit par ses habitudes de rhétorique, soit par la chaleur de la dispute? Or, si telle intempérance de pensée et de style, si telle proposition hasardée paraît être innocente en elle-même, à la place où elle se

trouve dans l'auteur, n'y a-t-il pas danger, quand on ramasse et qu'on rapproche toutes les paroles d'Augustin pour en faire un système, de leur attribuer une rigueur et une portée qu'elles n'ont pas dans ses ouvrages et dans son esprit ; de telle sorte qu'en ne donnant en apparence que ce qu'a dit ce Père, on lui fasse dire en réalité tout autre chose ou beaucoup plus qu'il n'a dit ? Augustin est très systématique, je le crois, et c'est même ce qui fit que de son temps on lui reprocha d'apporter des innovations dans la doctrine, tant il exprimait de conséquences, rigoureuses ou non, qu'on ne soupçonnait pas avant lui ! Mais le vrai Augustin est beaucoup moins systématique que celui de Jansénius, et notre compilateur pourrait bien être un novateur sans le savoir, par cela même qu'il prend en toute rigueur et qu'il réduit en système des paroles échappées dans le feu de la discussion et dispersées çà et là dans un nombre considérable de traités. J'ai donc peur que Jansénius n'ait pas toujours fait le discernement exact de ce qui appartient bien certainement au fond même de la doctrine Augustinienne, et ce qui appartient au temps, aux circonstances, aux excès naturels de la dispute, à la rhétorique souvent fausse d'Augustin, et enfin au génie même de l'homme, qui, malgré son étendue et sa rectitude, est toujours borné ou excessif par quelque endroit.

Mais Jansénius ne pèche pas seulement par excès de fidélité ; il pèche encore par fougue de logique. Il ne faut pas croire qu'il se borne à exposer les paroles de son auteur ; il lui impose encore des conséquences qu'Augustin n'aurait peut-être pas avouées, qu'en tout

cas il n'a point lui-même exprimées. Il fait avec Augustin ce que celui-ci avait fait avec les Écritures, et en cela encore il est plus théologien qu'historien. Je n'avance rien que n'avoue lui-même Jansénius. « A moins qu'Augustin, dit-il quelque part, ne veuille rétracter tous les principes de sa doctrine, ci-dessus exposés, il est forcé d'attribuer les mérites de l'état d'innocence (de l'homme avant la chute) non à un don spécial de Dieu, mais au libre arbitre ». S'il nous avertissait toujours ainsi, lorsqu'il impose des conséquences à son auteur, on pourrait lire son *Augustinus* en toute confiance, comme la monographie la plus complète de la doctrine Augustinienne. Mais il prend rarement cette précaution, quoiqu'il raisonne plus qu'il n'expose. Je ne veux point dire qu'il a forcé le sens d'Augustin pour lui prêter ses propres idées, ni qu'il en fausse les doctrines en les exagérant. Jansénius est entré plus profondément que personne dans l'esprit de la théorie de la grâce et de la prédestination, et il n'a tiré des idées d'Augustin que ce qui y est vraiment contenu. Et certes, il serait difficile de lui prêter des idées plus excessives que celles qu'il exprime lui-même. N'a-t-il pas écrit, en parlant de la trahison de Judas : « Il a accompli l'œuvre pour laquelle il était fait : *Peregit, cui congruebat, opus?* » Mais c'est précisément parce qu'Augustin est assez riche en ce genre qu'on voudrait être assuré, en lisant un exposé de sa doctrine, qu'on lit bien ce qu'il a dit expressément, et non ce qu'il a dû dire.

On croit et l'on dit que l'homme peut vivre et persévérer dans la justice par les seules forces de la libre

volonté. Oui, reprend Jansénius, cela était vrai d'Adam ou de l'homme tel qu'il était sorti des mains du Créateur ; cela est faux de l'homme d'aujourd'hui. Il faut distinguer deux états dans l'homme : celui de la nature dans sa pureté et dans son intégrité, et celui de la nature tombée C'est ce que les Pélagiens confondent perpétuellement, accordant à l'homme actuel ce qui n'appartient qu'à l'homme avant la chute. A ces deux états correspondent deux sortes de grâces : une grâce générale à l'état primitif d'innocence. une grâce spéciale à l'état de corruption. Originairement, l'homme était parfaitement libre, et la grâce en l'invitant au bien ne le déterminait pas du coup et invinciblement à le faire ; mais sa volonté jouissant de cette liberté que l'École appelle liberté d'indifférence, et loin d'être soumise à la grâce, c'était la grâce elle-même qui lui était soumise ; autrement dit, les mérites et la persévérance dans l'état d'innocence, tant pour l'homme que pour les anges, n'étaient point des dons spéciaux de Dieu. Mais la grâce n'est-elle point efficace par elle-même, n'influe-t-elle point sur le libre arbitre, et n'y influe-t-elle pas de telle sorte qu'elle le détermine actuellement à l'action ? « Molina le nie, ajoute malicieusement Jansénius, Lessius le nie, Vasquez le nie, Suarez le nie, et d'autres qui ne sont pas en petit nombre, et cela de notre volonté infirme dans son état présent de ruine, de telle sorte que ce n'est pas merveille si Augustin le nie aussi, mais de la volonté dans sa force et dans l'état d'innocence. Et tout ce que certains docteurs ont dit des fonctions de la grâce divine, à savoir qu'elle illumine, qu'elle persuade,

qu'elle invite, qu'elle flatte et attire pour que la liberté opère, Augustin et avec lui la vérité répondra qu'il ne pouvait point ne point professer qu'une telle grâce ne donne point le libre arbitre, mais qu'au contraire le libre arbitre la donne, et que ce n'est point la grâce qui fait que le libre arbitre agit avec elle, mais au contraire le libre arbitre qui fait que la grâce agit avec lui. » Jansénius admet donc, sans toutefois prononcer le mot, cette fameuse grâce suffisante dont s'est tant moqué Pascal, cette grâce suffisante qui ne suffit pas. Qu'importe qu'il n'en admette l'existence que dans l'Eden! Il faut bien qu'elle soit intelligible, ou que les Jansénistes la tiennent pour telle, puisqu'ils en font l'auxiliaire complaisant de la volonté dans le Paradis terrestre. « L'homme était tellement maître de lui, tellement indépendant et en son propre pouvoir, que tout ce qui est préalablement requis pour agir, soit que la charité habituelle ou une illumination actuelle opérât, restait tellement soumis aux forces de la volonté qu'il n'entraînait pas le mouvement de la volonté à l'action, mais qu'il l'attendait, vainement si la liberté ne voulait pas, non vainement si elle voulait. Ainsi, toutes les choses requises pour l'action étaient posées ; le libre arbitre pouvait, de son propre pouvoir, agir ou n'agir pas, produire son acte ou le suspendre, se tourner dans un sens ou dans l'autre. » Tout cela, moins la malice à l'adresse des héros du Jésuitisme, moins l'appareil des termes théologiques et la gravité embarrassée du discours, peut sembler bien trivial et bien innocent, car tout se réduit à dire que

l'homme avait autrefois, comme le sens commun croit qu'il a encore aujourd'hui, le pouvoir de choisir entre le bien et le mal. Mais attendons la fin.

Jansénius s'efforce, à l'instar d'Augustin, de ressaisir l'idéal de cet homme primitif sur lequel les Écritures n'ont pas, que je sache, jugé à propos de s'expliquer, car tout ce que l'on est en droit de conclure du récit biblique, c'est qu'Adam était heureux dans le Paradis terrestre et qu'il a été condamné, lui et toute sa race, à la misère et à la mort à cause de sa désobéissance. Mais les perfections dont il était doué, le degré de sa raison, la nature de sa volonté, en un mot toute la vie physique, intellectuelle et morale, c'est ce que l'Écriture nous laisse profondément ignorer. Cela ne fait pas le compte de l'insatiable et indiscrète curiosité des théologiens. Jansénius ne connaît pas seulement à fond l'état de la nature humaine après la chûte ou après la régénération par le baptême ; il ne sait pas moins ce qu'il était ou devait être avant la chute. Il aurait pu dire, d'après Augustin, ce que faisaient Adam et Ève sur leur lit de feuillage, et en quoi leur commerce différait de celui des hommes charnels d'aujourd'hui (1). Je ne dis pas que l'homme primitif de Jansénius ne soit qu'une chimère, quoique je ne m'en fasse pas une idée très nette. Mais tout cet adamisme n'est qu'un tissu de conjectures auxquelles on n'arrive qu'à force de raisonnements très contestables. On pose en principe, plutôt qu'on ne démontre par la raison ou par les Écritures, que Dieu ne pouvait créer

(1) Augustin, *De Matrimonio*.

un être tel qu'est l'homme que nous connaissons ; on croit démontrer, parce qu'on affirme et parce qu'on répète sans fin, sous des formes diverses, ces affirmations qu'il faudrait d'abord établir ; on va de cercle vicieux en cercle vicieux et l'on remplit ainsi d'une prétendue démonstration toute une longue série de chapitres *de statu Naturæ puræ*, où il m'est impossible de voir autre chose que d'assez maussades fantaisies.

Je dis que Jansénius ne démontre rien et ne pouvait rien démontrer, parce qu'on n'a aucune règle certaine pour juger de ce qui est possible ou de ce qui ne l'est pas; et, comme disaient les scolastiques, nous ne jugeons de ce qui peut être que par ce qui est du possible par l'actuel : *ab actu ad posse valet consequentia*. L'homme est à la fois charnel et spirituel, sensible et raisonnable, libre et sentant en lui des mouvements fatals, capable de bien et de mal, avide de bonheur et plein de misère, élevant sa pensée jusqu'au ciel et courbé vers la terre par des nécessités impérieuses qui le dominent ou auxquelles il n'échappe qu'à demi et avec peine : voilà son être, voilà son fond. Il est inutile de crier prodige. L'homme est tel, voilà tout ; et puisqu'il est tel, c'est qu'il peut l'être ; et s'il subsiste depuis des milliers d'années, c'est que sans doute sa nature n'enveloppe aucune impossibilité, aucune contradiction fondamentale. Cela constitue, comme disent les légistes, un préjugé invincible à tous les raisonnements ou à toute l'éloquence d'un Augustin, d'un Jansénius, d'un Pascal. A moins que Jansénius n'ait une révélation spéciale et formelle sur ce point, il n'établira jamais que l'homme, tel qu'il est aujourd'hui, n'a pu être une œuvre de

Dieu, ni que l'homme sorti des mains du Créateur était nécessairement autre que celui que nous voyons actuellement.

Mais enfin, si l'homme était autre qu'il est maintenant, qu'était-il? C'est ici que s'ouvre un large champ à l'imagination sous les apparences de la logique la plus rigoureuse. La Bible ne connaît cet Adam idéal et parfait, rêvé par quelques cabalistes avant de l'être par Augustin. Elle se contente de dire que Dieu fit l'homme à son image et ressemblance, et qu'il le fit mâle et femelle; qu'il lui souffla au visage un souffle de vie et que l'homme fut fait âme vivante; qu'enfin il dit à l'homme (et à la femme): « Croissez et multipliez, et remplissez la terre et régnez sur elle; dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur les troupeaux et sur toute la terre, et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre ». Il n'y a là aucune idée, aucune trace d'une perfection mystique et raffinée. La seule différence signalée entre les premiers hommes et nous : c'est qu'ils étaient nus et qu'ils n'en éprouvaient aucune confusion, jusqu'au moment où ils mangèrent du fruit de la connaissance du bien et du mal. Que, si l'homme était parfait originairement, il l'était selon son espèce; et cette perfection devait être nécessairement fort imparfaite, telle qu'elle convient à l'être humain, fait d'un peu de poussière et destiné à régner sur la terre : « *Et replete terram et dominamini*, etc. » Une tradition si simple, si matérielle et si maigre, ne pouvait faire le compte d'un esprit raffiné comme Augustin. Il l'interprèta donc, ce qui veut dire qu'il la transforma selon la méthode et les

vues idéalistes d'Origène, qui lui-même n'avait fait, la plupart du temps, que suivre un cabaliste contemporain de Jésus et des apôtres, le juif Philon. Et, avec cela, telle est notre impuissance à rien concevoir en dehors de la réalité, que Jansénius, et avant lui Augustin, nous dit plutôt ce que l'homme primitif ne devait pas être que ce qu'il était effectivement.

Sans Pélage, point d'Augustin ; celui-ci n'est que la négation de celui-là. Avec son tour de pensée tout philosophique, Pélage ne pouvait concevoir la différence infinie, absolue, qu'on veut mettre entre l'homme primitif et l'homme déchu ; il paraît donc qu'il déprimait le premier en relevant le second ; il imputait à Adam le germe de nos cupidités, de nos passions, de nos désirs, de nos plaisirs, même une sorte de mort (1). Et rien de tout cela ne lui paraissait mauvais en soi. Car, disait-il, sans s'apercevoir qu'à ce compte le Christ était mort pour rien, « le bien ou le mal, par lequel nous méritons éloge ou blâme, ne naît pas avec nous, mais est fait par nous. Nous naissons capables, mais non pleins de l'un et de l'autre ; et de même que nous sommes créés sans vertu, nous sommes créés sans vice. Avant les actions de la volonté, il n'y a dans l'homme que ce que Dieu y a mis en le créant ». Nier tout ce qu'avançait Pélage, prendre le contrepied de ses suppositions, tel fut le procédé d'Augustin, et par suite tel est celui de Jansénius. Adam, selon eux, n'avait avant le péché

(1) Les Pharisiens, dont Josèphe est l'interprète, ne pensaient pas autre chose.

aucune concupiscence, aucun de ces désirs mauvais qui traversent l'esprit et qui y font combat. Sa vie n'était que calme, sérénité continue et sans mélange ; c'est être déjà faible et malade que d'avoir à combattre : tel n'a pu être Adam dans son entière santé de corps et d'âme ; et il lui était aisé d'y persévérer lorsqu'il était encore tout conforme à l'idée de Dieu. Tout cela pour arriver à cette conclusion qu'il n'y a pas de milieu entre la sainteté et une incurable corruption, entre la félicité parfaite et la misère consommée.

J'avoue n'avoir jamais aperçu cette perfection surhumaine dans le récit biblique sur l'Éden et sur la faute du premier homme ; et je pourrais citer, comme une preuve de la faiblesse qui rapprochait Adam de sa postérité, ce mot de la Genèse : « Et Dieu dit : il n'est pas bon que l'homme soit seul ; donnons lui une aide de même nature que lui ». S'il eût été aussi rempli de la contemplation de l'amour de Dieu que nous le fait Jansénius, on ne voit pas quelle nécessité c'eût été pour lui d'avoir une aide et une compagne. Mais il fallait élever autant que possible l'homme primitif qu'on ne connaît pas, pour rabaisser jusqu'au néant l'homme actuel que l'on connaît, et qui, sans être aussi bon qu'on imagine son prototype, n'est ni si faible, ni si méchant, ni si dépourvu, ni si misérable, que le font les déclamations mystiques.

L'homme donc est tombé, et, selon Jansénius, il est tombé sans lutte avec lui-même, par le seul choix de son libre arbitre ; il est tombé dans la plénitude calme et souveraine de sa volonté raisonnable. Étant libre,

autant qu'on le peut être, il a péché aussi intérieurement et aussi uniquement qu'il a pu, en vertu de cette haute liberté, sans aucune surprise du dehors, sans aucune lutte obscure au dedans de soi. En présence du fruit défendu, son choix s'est fait sans être provoqué par la saveur et par le désir, mais par sa volonté la plus idéale, par sa conception propre qui l'a décidé à désobéir et à se préférer à Dieu. Le désir en lui, loin de corrompre sa volonté, a plutôt été dépravé et commandé par elle; et, quoique à l'instant, tout en lui soit devenu également mauvais, on peut dire avec Augustin que la volonté a mené le désir, et non le désir la volonté. C'est ce qui rend l'homme d'autant plus coupable. On l'élève donc jusqu'à une hauteur surhumaine, pour qu'il tombe de là d'une chute plus profonde et par un crime aussi démesuré que sa chute.

Je veux qu'il y ait là une haute poésie, une profondeur étonnante de spiritualisme dans l'imagination. Mais je suis loin d'admirer, autant que le fait M. Sainte-Beuve, une telle conception comme étant d'une portée qui n'a jamais été surpassée dans l'ordre théologique. Je ne m'arrêterai pas à montrer longuement que ces idées subtiles et raffinées nous transportent à mille lieues du récit biblique, qui dit simplement : « Et la femme vit que l'arbre était bon pour la nourriture, agréable à la vue, et propre à donner la science (??). Et, prenant du fruit, elle en mangea et elle en donna à son mari, et ils en mangèrent. » Il semble, en dépit de ce qu'en dit Jansénius, que les sens ne sont pas moins tentés par l'aspect et l'odeur savoureuse du fruit, que la pensée est séduite par un désir d'orgueil et d'ambi-

tion. Mais ce que je veux surtout faire remarquer, c'est que la conception qui paraît métaphysiquement si belle à M. Sainte-Beuve, pourrait bien renfermer une contradiction, une impossibilité.

Voici où notre théologien veut en venir par ces spéculations plus que hasardées. Non, s'ils sont tombés de leur plein gré avec la plus grande facilité, il ne leur est pas donné de se relever de même, et de faire retour et de tourner et d'élever d'eux-mêmes leur volonté vers leur créateur. Car cette volonté mauvaise est tombée, comme du lieu le plus haut, avec une telle impétuosité sur elle-même, qu'elle a imprimé et laissé profondément gravé un vestige qui lui ressemble dans cette âme trop pleine de complaisance en elle-même : d'où il est résulté que ce qu'elle s'est décidée autrefois en toute liberté à aimer, à embrasser, à posséder par la jouissance, la tente maintenant d'une manière persévérante (et en la tentant, il lui plaît), et qu'il la tente et lui plaît de telle sorte qu'il ne peut plus lui déplaire. C'est là ce mal de la concupiscence dont on parle tant; c'est là la peine du péché ; c'en est le vestige et la plaie ; c'en est l'attrait et le foyer ; c'est là cette révolte non seulement du corps contre l'âme, mais encore de l'âme contre elle-même, qui, par un juste retour, venge notre révolte (contre Dieu). Cette passion ou cette concupiscence a fait que la volonté de l'homme s'est attachée comme par une glu inextricable avec l'objet qui lui avait plu, c'est-à dire avec elle-même, et qu'elle sert et gémit en esclave sous cet amour pervers de soi ; joug terrible dont elle ne peut être délivrée ni par son propre pouvoir, ni par celui des anges, mais seulement

par la grâce de Dieu. Car, au lieu de cette délectation de passion qui tient sous elle la volonté serve et captive, Dieu lui inspire une délectation toute céleste qui fait que, rompant les liens de la passion ou de la concupiscence, la cime de la volonté, après s'être arrachée à cette servitude, se relève et s'attache de nouveau à Dieu ; de telle sorte que, délivrée en partie par la grâce de Dieu, elle a la force de lutter à l'aide de cette même grâce contre la concupiscence qui a perdu son empire, mais qui, bien que frappée de mort, ne laisse pas encore de subsister ».

Jansénius montre ici une singulière énergie dans son langage ; il veut frapper les esprits, comme il était lui-même frappé ; mais je m'étonne qu'il ait pu croire avoir expliqué, par toutes ces métaphores, l'hypothèse du péché originel. Il me faudrait des raisons plus palpables et plus convaincantes pour admettre qu'une seule faute a pu renverser complètement la nature humaine et dépraver sans ressource, non-seulement la volonté du coupable, mais encore celle de tous ses descendants. On demanderait ici des preuves plus claires que la lumière du jour, car la tradition biblique se tait sur cette impuissance radicale et incurable de la volonté humaine. Elle dit simplement, quand Dieu leur défend avec menace de manger du fruit de l'arbre du bien et du mal : « Si vous en mangez, vous mourrez de mort ». Et quand ils ont enfreint son commandement, s'adressant tour à tour à Ève et à Adam : « Je multiplierai sans fin tes douleurs et ton gémissement, dit-il à la femme ; tu enfanteras dans la douleur et l'homme sera ton

maître. Et toi, parce que tu as écouté la voix de la femme et que tu as mangé du fruit dont je t'avais fait défense, la terre sera maudite dans tes œuvres et tu mangeras ses fruits dans la douleur tous les jours de ta vie. Elle poussera pour toi des épines et des ronces, et tu mangeras l'herbe des champs. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage jusqu'à ce que tu retournes à la terre ; tu es terre et tu retourneras à la terre ». J'ai beau chercher dans ce récit cette perversité surnaturelle de la volonté dont on a fait tant de bruit; je ne l'y trouve pas plus que la damnation dans une autre vie. Il est vrai que la Bible raconte aussitôt après le premier crime qui ensanglanta la terre, et que nous voyons la plupart des hommes « corrompre leurs voies », pour employer le langage sacré, jusqu'à Noé; mais il resta toujours quelques hommes dont la volonté est droite, et cela naturellement.

Voilà donc la volonté du premier homme déchue, blessée, malade, damnée (*lapsa*, *vulnerata*, *ægrota*, *damnata*). Elle se transmet avec cette faiblesse et cette corruption incurable à toute la race des hommes. « Chez Adam, nous dit Jansénius, le péché a commencé par le sommet de l'âme qui a déserté son Dieu ; et, de là, pénétrant jusqu'aux dernières et infimes régions du corps, les plus éloignées de leur principe, il les a d'autant plus troublées. Mais au contraire, dans la postérité d'Adam, il commence par le corps même, par ces régions basses transmises dans le péché, et remonte de là à la cime de l'âme; de sorte que, dans le péché d'Adam, c'est la volonté qui a déterminé le désir, tandis

que dans celui de ses descendants, c'est le désir qui détermine la volonté ». Ne lui dites pas que la volonté, étant également faite pour le bien comme pour le mal, il est incompréhensible qu'elle ait perdu sa nature essentielle au point de ne plus jamais pouvoir se porter vers le bien : il ne connaît que les textes, et saint Augustin déclare que la chose est ainsi. Cela suffit pour répondre à toutes les réclamations de la nature et de la raison. Ne lui dites pas que la volonté, étant purement individuelle, est par cela même ce qu'il y a au monde de plus incommunicable. Il vous répondra qu'il faut bien qu'elle puisse se communiquer avec sa faiblesse et sa corruption, puisque toute la tradition affirme que la volonté du genre humain a été foncièrement pervertie dans Adam. Ne lui dites pas davantage qu'il est contraire à toute justice qu'on soit puni pour une faute qu'on n'a point personnellement commise, ni que Dieu, père et auteur de la justice, ne peut vouloir punir le crime du père sur les enfants. Jansénius n'a pas même recours au faux-fuyant habituel des théologiens : *O altitudo! O viæ inscrutabiles Dei!* Il passe outre dédaigneusement, comme si ces difficultés n'existaient pas, ou étaient de nul poids pour son esprit. A ses yeux, la volonté d'Adam ne pouvait passer dans ses enfants que selon ce qu'elle était devenue, c'est-à-dire gâtée et viciée dans son principe même, et comme toute enveloppée dans la concupiscence. La transmission du péché originel n'a donc rien qui doive étonner, ni scandaliser; elle s'opère selon les lois mêmes de la filiation, qui veulent que l'enfant représente et exprime ses parents.

On peut suivre maintenant les conséquences. Tout, dans l'homme, est infecté et tombé par là même dans une habitude constante et incurable de pécher. Toutes ses actions, en cet état, se trouvent autant de péchés, même les plus spécieuses, le principe et la source en étant empoisonnés. Il n'y a, dans une telle misère, de ressource et de remède que moyennant une grâce souveraine, infaillible, qui descende en nous avec une force victorieuse. Elle seule peut relever et déterminer au bien la volonté malade, et désormais incapable de toute autre chose que le mal. Mais tous n'ont pas cette grâce. Dieu la donne à qui il lui plaît, dans la profondeur redoutable de ses mystérieux desseins. Il ne la doit à personne, tous en masse étant tombés et par cela même indignes; et il ne fait que justice en n'opérant rien. La réprobation n'est que cette stricte justice et comme le *statu quo* d'une chose accomplie par l'homme. Au contraire, l'élection, la prédestination, est le décret éternel et insondable par lequel Dieu a arrêté d'excepter et de retirer de l'abîme qui il lui plaît et de donner gratuitement au gracié le don de persévérer. Enfin, sans ce continuel et renaissant secours, toujours gratuit et toujours victorieux, on est nécessairement dans l'insuffisance, quelque juste que l'on soit déjà, de remplir les commandements de Dieu. C'est la première des cinq propositions condamnées à Rome ; c'est la seule qui soit textuellement dans l'*Augustinus;* quant aux quatre autres, elles y sont effectivement pour le sens, sinon pour les paroles ; et lorsque les Jansénistes de Port-Royal, chicanant sur la question de droit et de fait, disaient

qu'ils condamnaient ces propositions quelque part qu'elles se trouvassent, mais qu'ils ne sauraient condamner le livre de M. d'Ypres, tant qu'on ne les leur montrerait pas en toutes lettres dans ce livre, les Jansénistes, il faut l'avouer, avaient recours à un de ces subterfuges qu'ils reprochaient si aigrement à leurs adversaires les Jésuites.

Jansénius est un logicien intraitable, il ne recule devant aucune conséquence, fût-elle la plus contraire possible et la plus dure au sens commun, fût-elle même condamnée par les papes.

C'est ainsi qu'il tient à ce que les enfants morts sans baptême soient damnés, et qu'ils souffrent des peines sensibles, voire le feu ; question malencontreuse peut-être pour la forme, mais capitale quant au fond, qui contient toute la question du mal originel et qui en dépend. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la voir reprise par Saint-Cyran et résolue dans les mêmes termes, comme on peut le voir dans les Mémoires de Fontaine.

Jansénius soutenait encore avec force d'autres propositions non moins scandaleuses et répugnantes au sens commun et à l'optimisme modéré des chrétiens, celle-ci, entr'autres, que toutes les œuvres des infidèles sont des péchés et que les prétendues vertus des philosophes sont des vices. Il n'ignorait pas cependant qu'au XVI[e] siècle, dans les bulles des papes Pie V et Grégoire XIII contre les opinions de Baïus, plusieurs de ces propositions, et notamment celle-là même, sur les œuvres des infidèles et des philosophes païens, avaient été expressément condamnées. Mais il passait outre intrépidement, en écrivant avec peut-être plus de

malice encore que d'embarras : « Qui voudrait croire que le siège apostolique qui a tant de fois approuvé et qui s'est approprié la doctrine de saint Augustin, soit venu condamner comme hérétiques, erronnées et fausses, des sentences de ce même Augustin, et des sentences qui ne sont pas des opinions accessoires et jetées en passant dans le feu du discours, mais des plus inhérentes à l'ensemble de ses écrits, et les bases de sa doctrine du libre arbitre et de la grâce ? Personne ne voudrait croire cela, hormis le téméraire qui oserait soutenir que le siège apostolique s'est trompé, ou autrefois ou maintenant, et qu'il est en contradicton avec lui-même. » Mais Jansénius n'était pas homme à marchander et à transiger ; et ce n'est pas lui qui irait s'écrier avec Érasme : « O saint Socrate, priez pour nous ». Socrate, Marc-Aurèle, Épictète, tous ceux qui ont éclairé le monde et que le monde admire, que les premiers pères, au moins les pères Grecs, considéraient comme des précurseurs de la Bonne Nouvelle chez les Gentils, il les damne sans rémission, parce qu'ils sont en effet damnables et damnés par sa logique, et il les damne, non seulement avec un impitoyable sang-froid, mais encore avec une sorte de volupté sauvage : car il serait prêt à dire, comme le fera plus tard Pascal, que la miséricorde de Dieu le choque plus que son implacable justice.

Cette question des vertus des païens et de tous ceux qui ne sont point catholiques, n'embarrassa jamais les Jansénistes. Dédaignant cette tradition touchante de certains pères Grecs, qui faisaient descendre les apôtres aux enfers pour en retirer ceux des Gentils qui

avaient vécu vertueusement, ils damnaient sans scrupule tout ce qui était mort hors du sein de l'Église. Ce n'est pas seulement Arnauld qui, dans un livre exprès, s'élève contre les vertus des païens; ce sont encore les hommes les plus pacifiques et les meilleurs, les plus grands admirateurs des vertus antiques, qui prononcent contre elles cette proscription d'outre-tombe. Rollin et Tillemont ne peuvent assez déplorer que de si honnêtes gens et de si grandes âmes, un Aristide, un Socrate, un Scipion, un Antonin, un Marc-Aurèle n'aient gagné que l'enfer par leurs nobles pensées et leurs bonnes actions. Bossuet lui-même, tout ennemi qu'il se déclare du Jansénisme, ne voit en bon Augustinien que des vices brillants (*splendida vitia*) dans les vertus de l'antiquité, et déclare que vains ils ont reçu leur récompense vaine : *Vani vanam receperunt mercedam suam.*

Croit-il donc, par cette antithèse et cette rhétorique qu'il emprunte à saint Augustin, échapper à la difficulté que laisse la théologie incertaine et timide du concile de Trente? Ce concile avait prononcé l'anathème contre quiconque soutiendrait « que toutes les œuvres qu'on fait avant la justification, de quelque manière et pour quelque motif qu'on les fasse, sont vraiment des péchés ou méritent la haine de Dieu ». C'était ajouter une inconséquence à la dureté révoltante de la doctrine de la grâce. On n'osait dire et l'on défendait de déclarer que ces actions sont nécessairement mauvaises, et l'on ne voulait pas avouer qu'elles pussent être bonnes. Le Jansénisme est plus vrai, quant à la logique. Puisque la volonté est essen-

tiellement mauvaise depuis la chute, puisqu'elle est tombée si profondément qu'elle ne peut se relever que par la grâce qui justifie, ils en concluaient avec rigueur que la volonté ne pouvait rien de bon par elle-même, et que tous les actes qui en sortaient étaient de même naturé que cette source impure et empoisonnée. Cette question et celle des peines des enfants morts sans baptême, sont malencontreuses sans doute et courent risque de révolter la conscience; mais elles sont conformes et conséquentes à ce qu'il y a de plus essentiel dans le christianisme, tel que l'ont fait les doctrines de Paul et d'Augustin (1).

Je n'entends point juger ni discuter cette théologie. Je veux seulement montrer les singulières évolutions qui se font dans les idées. Cette terrible et sombre doctrine de la grâce fut d'abord une doctrine d'espérance et de délivrance. Il s'agissait de savoir si les Gentils qui recevraient l'Évangile seraient des chrétiens de la porte, ou s'ils seraient chrétiens au même titre et avec les mêmes privilèges que les Juifs baptisés, sans être tenus aux observances multipliées et accablantes de la Loi. Pierre et les autres apôtres hésitaient. Eux qui ne cessaient de fréquenter le Temple comme les autres Juifs, non-seulement ils paraissaient n'oser braver les cris de ceux qui clamaient qu'ils étaient les fils d'Abraham, le peuple élu ; mais il n'est pas évident qu'ils ne partageassent point ces préjugés nationaux. L'apôtre des Gentils ne veut point

(1) Les Jésuites sont plus humains. (Limbes pour les enfants. — Grâce octroyée par Dieu au lit de mort).

de ces indécisions; il traite comme fils d'Abraham et comme héritiers de la promesse tous ceux qui acceptaient la fin en Jésus, christ et ressuscité; et sans déclarer résolument, comme le fit plus tard l'auteur de l'Épître aux Hébreux, que l'ancien testament était aboli et que le nouveau seul valait depuis la mort du testateur, il agit pourtant comme si c'était là un fait accompli, ne demandant à ceux qui recevaient de lui le baptême que de croire en Jésus ressuscité, que d'adorer le Dieu unique, et de mener une bonne vie. Il s'éleva alors chez les Juifs obstinés et chez les Judéo-Chrétiens une tempête de réclamations et d'accusations contre le novateur, contre le schismatique. Les Églises qu'il avait fondées en furent troublées, et plusieurs fidèles ne savaient plus à qui entendre de Paul ou des émissaires des Judéo-Chrétiens. Ils se demandaient avec inquiétude s'ils avaient reçu la véritable foi. Pour les rassurer et pour faire taire les Juifs ou ceux qui conservaient leurs croyances judaïques au sein de la foi nouvelle, il se place hardiment au cœur même des préjugés ou de la tradition d'Israël. C'est de l'élection ou de la prédestination d'Israël qu'il tira celle des Gentils christianisés, c'est-à-dire le fondement même ou au moins le fondement historique de la doctrine de la grâce. Aux Juifs donc qui se prévalaient de leur filiation d'Abraham, ainsi que de la circoncision et des œuvres de la loi, Paul répondit hardiment : « Si Abraham a été justifié par les œuvres, il a la gloire, mais non pas devant Dieu. Que dit l'Écriture : Abraham crut Dieu, et cela lui fut imputé à justice. (Mais comment la foi d'Abraham) lui fut-elle imputée

à justice ? Est-ce dans la circoncision ou dans le prépuce ? Non, ce n'est pas dans la circoncision, mais dans le prépuce. Et il reçut le signe de la circoncision comme une marque de sa justice pour la foi (qu'il avait eue) sans être circoncis, pour être le père des croyants (tant des incirconcis que des circoncis). Ce n'est point par la loi qu'a été faite à Abraham et à sa semence la promesse qu'il serait l'héritier du monde, mais par la justice (qui vient) de la foi. Si c'est par la loi qu'ils sont héritiers, la foi est anéantie, la promesse abolie ». Et ailleurs : « Rebecca eut deux jumeaux de notre père Isaac. Avant qu'ils fussent nés et qu'ils n'eussent fait ni bien ni mal, afin que prévalût ce que Dieu avait décidé par choix, non en vertu de leurs œuvres, mais en vertu de son appel, il fut dit : « Le premier né sera assujéti à l'autre. » Car il est écrit : « J'ai aimé Jacob et j'ai réprouvé Esaü ». Que dirons-nous ? Y a-t-il injustice en Dieu ? Jamais. Dieu a dit à Moïse : « J'aurai pitié de qui je veux avoir pitié ; je ferai miséricorde à qui je voudrai faire miséricorde ». Ce n'est donc pas ici l'œuvre de celui qui s'efforce et qui court, mais de Dieu qui a pitié... Il fait miséricorde à qui il lui plaît, il endurcit qui il lui plaît. Vous me dites « Pourquoi se plaint-il, alors ? Qui peut résister à sa volonté ? O homme, qui es-tu pour entrer en contestation avec Dieu ? L'ouvrage façonné dit-il à celui qui le façonne : pourquoi m'as-tu fait ainsi ? Le potier n'est-il pas maître de son argile ? Ne peut-il pas tirer de la même boue un vase d'honneur et un vase d'ignominie ? » Moins le mépris de la circoncision et des œuvres, cette doctrine est encore toute judaïque :

elle est tirée des entrailles mêmes de l'histoire du peuple élu, où tout est choix gratuit et arbitraire de Dieu. Paul la transforme et lui donne un nouveau sens en la rattachant à une tradition qui est dans la Bible, mais qui n'avait jamais eu une importance prépondérante et même la moindre importance dans la religion juive. De simplement gratuite qu'était la grâce, il l'a faite absolument nécessaire en la rattachant à la chute originelle. « C'est par un seul homme que le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort; et ainsi la mort atteignant tous les hommes (à cause de celui en qui tous avaient péché)..... C'est par la justice d'un seul (répandue sur) tous les hommes (qu'est venue) la justification (qui donne) la vie ». Jésus n'est donc pas seulement venu pour effacer les péchés des hommes, mais pour effacer et détruire le péché même et avec lui la mort qui en était la suite et la punition. Ajoutez à cela la croyance que le Christ avait empruntée aux Pharisiens, de la résurrection des morts et du jugement dernier, et vous aurez tous les éléments de la doctrine que développera Augustin et après lui Jansénius, moins ce principe qu'il fallait la mort d'un Dieu pour nous racheter de la mort. Mais, quoique presque complète déjà, cette doctrine avait plus de quoi rassurer les fidèles que de quoi les effrayer et les rebuter; elle était encore une doctrine de grâce et non de terreur, et l'on conçoit que Paul l'ait appelée son Évangile, ou sa Bonne Nouvelle. Quelle en était la première conséquence? Le privilège disparaissait en s'étendant à tout le monde : et le Dieu d'Israël devenait celui de tous les hommes de foi et de bonne volonté. « Dieu est-il Dieu

des Juifs seulement? Ne l'est-il pas aussi des nations? Il l'est aussi des nations?..... Il n'y a point d'acception de personne devant Dieu..... » En Christ, « il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni esclave, ni libre, ni mâle, ni femelle. Vous êtes tous une seule chose en Jésus-Christ. » La seconde conséquence, c'est que tous les fidèles sont délivrés du joug odieux de la Loi. Non seulement Christ les a rachetés de la mort et du péché; il les a encore rachetés « de la malédiction de la loi », qui avait été imposée à cause du péché. « Tous ceux qui sont mûs de l'Esprit de Dieu, sont fils de Dieu. Car vous n'avez pas reçu un esprit de servitude *en crainte;* mais un esprit d'adoption dans lequel nous crions : *Abba* (Père) ». Même le point le plus dur de toute cette doctrine, la réprobation des Juifs, quand on l'entendait comme l'entendait Paul, n'a qu'une importance médiocre et ne dément point le caractère de joyeuse espérance et de bénédiction qui respire dans la théologie Paulinienne. Paul était convaincu, comme Jésus, que la génération à laquelle il appartenait ne passerait pas sans voir le Jugement dernier, et que les fils d'Abraham par le sang rentreraient dans la foi avant l'avènement du fils de l'Homme.

Mais un principe nouveau, introduit dans la foi par l'auteur du quatrième Évangile et des épîtres attribuées à Jean, devait modifier à la longue toute la doctrine de la grâce. Ce que Paul n'avait pas osé dire ou ce qu'il n'avait dit que d'une manière confuse, obscure et enveloppée, le Juif alexandrin, qui prit le nom de Jean, le proclame sans détour : Jésus est le Verbe et le Verbe est Dieu. Jésus n'est donc plus seulement un

prophète, le plus grand de tous; il est à la lettre le fils de Dieu; c'est Dieu même descendu parmi les hommes et qui a souffert la mort pour les sauver. Or, voyez la conséquence : Paul avait déjà marqué le rapport nécessaire du péché originel et de la mort du Christ; mais ce n'est plus maintenant la mort d'un homme qui est nécessaire pour nous sauver du péché et de la mort, c'est la mort d'un Dieu. Quelle devait donc être l'horreur de notre corruption, et que devait être cette corruption infinie, pour que la mort d'un Dieu fut seule suffisante pour l'effacer et pour nous réconcilier avec le Père ! Toutes les exagérations d'Augustin, de Jansénius, de Saint-Cyran, de Pascal étaient contenues en germe dans cette phrase en apparence si innocente : « Nous avons connu la charité de Dieu en ceci qu'il a donné son âme pour nous ».

Mais les conséquences de cette mystérieuse doctrine ne se produisirent pas tout d'abord. Soit qu'il ait fallu du temps à l'esprit froid et droit des populations grecques et latines pour s'habituer à l'idée de la corruption infinie de notre nature, soit que les besoins de la lutte aient attiré ailleurs toute l'attention des Pères, il me paraît constant que la théorie du péché originel et de la grâce resta assez négligée et ne fut pas un point capital du Christianisme pendant les trois premiers siècles. Ce fut le Manichéisme qui le mit pour ainsi dire à l'ordre du jour. La tradition de la chute, qui tient si peu de place dans les croyances religieuses des Hébreux, mais qui est le fonds même du Masdéisme ou des croyances religieuses des Perses, ne prit une véritable importance doctrinale que par les folies de

ce sectaire persan. Dès lors, le diable ne rôda plus seulement nuit et jour autour de l'homme, *quærens quem devorat* (cherchant quelqu'un à dévorer) ; il fut installé dans les entrailles mêmes de l'homme. Chacun de nous a deux âmes : l'une bonne, l'autre mauvaise, qui se disputent le malheureux, comme Dieu et Satan se disputent le monde. Que devenait la personnalité de l'homme dans tout cela ? Manès ne s'en inquiétait guère. Tout le Manichéisme passe, légèrement modifié, dans Augustin, qui avait traversé cette humiliante et triste hérésie avant de devenir un des chefs de l'orthodoxie. Des deux âmes dont nous gratifiait Manès, il ne nous en laisse qu'une : la mauvaise ; quant à la bonne, elle subsiste, si l'on veut, mais en dehors de nous. C'est une force étrangère qui, il est vrai, nous est intime à nous-mêmes, mais qui n'est point nous. L'âme humaine ne peut avoir même la plus légère velléité du bien que par une grâce particulière et un don spécial de Dieu. Si elle n'est soutenue par cette puissance étrangère, elle retombe de son propre poids sur elle-même, c'est-à-dire dans la corruption et dans une impuissance absolue de ne pas faire le mal. Supposer qu'elle puisse même vouloir prier, même désirer de se convertir, ce serait supposer qu'elle peut quelque chose de bien par elle-même, et par conséquent que le Christ est mort gratuitement : *Ergo Christus mortuus est gratis*. La grâce est efficace ou n'est pas. Ceux que Dieu a prédestinés selon son bon plaisir au salut, y sont attirés par une grâce inévitable, insurmontable, victorieuse, souveraine. Il laisse à leur misère ceux qu'il a prédestinés à la per-

dition : la malédiction et la bénédiction ne sont pas moins gratuites l'une que l'autre ; elles dépendent toutes les deux du bon plaisir de Dieu. Aussi, le mot de saint Paul est vrai à la lettre : « Ceux que (Dieu) a prédestinés, il les a appelés ; ceux qu'il a appelés, il les a justifiés ; ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés ». C'est Dieu qui fait tout en nous et comme dit l'Apôtre : « C'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire, suivant la volonté qu'il a pour vous ». L'humanité est donc divisée providentiellement en deux classes : le petit nombre des élus, que Dieu porte et soutient de sa main toute puissante, et la multitude innombrable des réprouvés, qu'il laisse à eux-mêmes, et qui font l'œuvre pour laquelle ils sont prédestinés. Voilà à quoi aboutit la Bonne Nouvelle ; elle commence par une doctrine d'espérance et d'amour, et elle se termine par une doctrine lugubre et désespérante ; elle prêche la liberté, délivrance de la mort, délivrance des œuvres ou des vaines pratiques, et sa conclusion est une mort mille fois plus cruelle que la mort naturelle, l'éternelle douleur après cette vie, et dans cette vie la fuite de tous les plaisirs, la peur de la raison, la haine de soi-même, et des mortifications bien autrement multiples et pesantes que les œuvres de la vieille Loi.

Voilà ce que Jansénius et ses imitateurs proposèrent comme règle de la croyance à une société jeune, ardente, pleine de sève, amoureuse du vrai, avide du beau, passionnée pour tout ce qui fait l'ornement et l'honneur de la vie. Qu'ils soient parvenus à persuader leurs contemporains, on ne saurait le dire. Une telle

doctrine, prise en toute rigueur, n'est faite que pour une petite secte, et encore pour une petite secte persécutée, chez laquelle la persécution exalte et surexcite le fanatisme sombre. Mais ils troublèrent l'âme du XVII[e] siècle, et l'on vit arriver ce qui s'était produit dès l'apparition des paradoxes d'Augustin. Nous voyons par lui-même que certains moines d'Adrumète, frappés de ses idées sur la prédestination, se mirent à se donner du bon temps, sûrs d'être sauvés s'ils devaient l'être, mais ne voulant point se torturer dès cette vie, s'ils devaient être damnés dans l'autre. La société du XVII[e] siècle, qu'on nous peint quelquefois comme si religieuse, fit la même chose. On s'abandonna généralement au plaisir tant que l'on fut jeune, sauf à se frapper la poitrine et même à porter le cilice quand l'âge venait vous sevrer de ses joies, si abominables théologiquement, mais si séduisantes pour la nature tant qu'elle peut les goûter. Et il en sera toujours ainsi, quand on prêche l'impossible et l'incroyable. C'est ce qui va devenir plus évident par la morale ou par l'idéal de vie que Saint-Cyran, comme Jansénius, tirait de cette désolante métaphysique.

Jacques DENIS

Par M. CHAUVET,

Membre titulaire.

Je dois d'abord m'excuser d'écrire cette notice, qu'on pourrait intituler: la biographie d'un mort par un mourant. Il ne manque pas dans nos Universités de jeunes professeurs plus aptes à remplir ce pieux devoir envers une Mémoire chère à l'Enseignement public. Mais j'ai le triste avantage d'être aujourd'hui l'un des rares contemporains de J. Denis; j'ai été son camarade d'école; j'ai vécu ces vingt-cinq dernières années près de lui, collaborant dans une chaire différente à la même œuvre. J'ai pensé qu'en ces conditions je ferais peut-être de ses travaux et de sa personne une peinture plus intime. Je puis assurer, du moins, que j'y mettrai toute ma bonne volonté, toute ma sympathie et tous mes regrets.

François-Jacques Denis est né le 4 février 1821, à Corbigny, dans la Nièvre. De sa famille, on ne sait à peu près rien; il y a quelque lieu de penser que son père était un simple instituteur. Où fit-il ses études? S'il ne les commença pas à Paris, il les y termina

certainement. En 1841, il avait vingt ans, et entrait à l'École normale. A partir de ce moment, il est facile de le suivre pas à pas dans sa longue et honorable carrière.

La vie universitaire de Denis se partage naturellement en deux périodes : avant et après son séjour à Turin ; la seconde aussi calme et paisible que la première avait été agitée, pour ne pas dire orageuse.

Je ne crois pas qu'il y ait dans l'Université un second exemple d'un professeur ballotté de lycée en lycée ainsi que le fut Denis au début de son enseignement. C'est comme un mouvement perpétuel, et on perd haleine à le suivre dans les divers postes où l'Autorité le promène incessamment. On le voit tour à tour, dans une succession sans frein, à Avignon en 1844, à Angoulême en 1845, à Alger en 1849, à Tournon en 1850, à Grenoble en 1853, à Strasbourg en 1854, à Pau en 1856. Total : sept lycées en onze années. Tous ces changements n'étaient pas des chutes, mais il est à remarquer qu'on ne le fait monter à un plus grand lycée que pour le faire redescendre à un moindre. Or, pendant ce temps d'épreuves, il trouvait moyen d'être nommé Agrégé (1846), de faire ses thèses et d'être reçu Docteur (1847), de publier un Mémoire, couronné par l'Institut, sur *les théories et les idées morales de l'Antiquité* (1856). De sorte que l'on est naturellement amené à se demander la raison de cette anomalie d'un professeur sans cesse disgracié et du même professeur affirmant de plus en plus sa valeur par ses succès et ses travaux.

On aura la solution de cette « antinomie » si l'on se reporte aux mœurs universitaires et politiques de

l'époque. En ce temps-là, l'harmonie ne régnait pas précisément dans les lycées entre l'Enseignement et l'Administration. Maints professeurs et maints proviseurs faisaient mauvais ménage. Les proviseurs étaient jaloux de leur autorité, non sans raison, mais l'exerçaient quelquefois d'une manière indiscrète; les professeurs, ceux du moins qui étaient sortis de l'École normale, étaient fiers de leur origine, et supportaient impatiemment de voir leur enseignement contrôlé par des personnes qu'ils jugaient incompétentes. De là des froissements. Ce que je dis là est de l'histoire ancienne, mais c'est de l'histoire. Plus d'un professeur, en ces mauvais jours, fut mal noté par son proviseur. Mal noté, donc déplacé. Denis, un peu abrupt, inhabile à voiler ses sentiments, dut être mal noté, et conséquemment déplacé. Ce n'est pas tout. En haut lieu, l'Université n'était pas aimée, la philosophie encore moins. On fut sur le point de supprimer l'Université, on supprima la philosophie en la réduisant à la Logique. On ne cessa pas pour cela de la suspecter. On la surveilla d'un œil malveillant, ne négligeant aucune occasion de la frapper. Vous vous rappelez l'aventure de Denis. Il fit imprimer son Mémoire sur les idées morales de l'Antiquité, il eut l'imprudence de terminer sa préface par cette phrase. Il venait de s'excuser de n'avoir pas parlé de l'influence des anciennes philosophies sur la formation de la morale chrétienne, et il ajoutait : « Je ne me sens pas dans une position assez libre pour traiter de pareils sujets ». On n'était même pas libre de dire qu'on ne l'était pas. Il fut précipité de Strasbourg au fond des Pyrénées, dans le petit lycée de Pau. Cette

énormité d'un professeur puni par le Gouvernement et récompensé par l'Institut pour le même travail n'est pas unique Personne n'ignore que M. Vacherot dut à sa très savante et très remarquable *Histoire de l'École d'Alexandrie* d'être couronné par l'Académie des sciences morales et mis dans la nécessité de quitter l'École, où il était Directeur des Études. Ah ! quelles que soient les misères du temps présent, combien il vaut mieux ! Aujourd'hui, on respire ; alors, on étouffait.

Denis eût pu faire un huitième voyage du lycée de Pau à celui de Dijon, où on lui fit la grâce de le nommer, mais il était écœuré, exaspéré. Il demanda un congé, qui lui fut accordé, sans traitement, bien entendu. Il dut passer trois années à Paris, partageant son temps entre ses chères études, qui lui étaient une joie et un réconfort, et des répétitions, qui lui procuraient le pain quotidien. Mais l'heure de la réparation allait sonner. Elle sonna à Turin, en 1860.

C'était au lendemain de la guerre d'Italie. Les Italiens avaient triomphé avec l'armée française à Magenta et à Solférino. Leur sol n'était plus foulé par l'Autrichien ; ils étaient maîtres chez eux, et libres. C'était un enthousiasme universel, et c'était aussi une universelle reconnaissance pour la France libératrice. Entre les villes du nouveau royaume, la plus voisine de la France en était aussi la plus amie. Turin avait comme la passion de notre littérature, de nos idées, de notre philosophie. Turin entendait et parlait le français aussi bien et aussi volontiers que la langue maternelle. C'est là que Denis trouva asile. Sous le ministère de Cavour,

il fut nommé professeur de littérature française à l'Université. C'était pour lui, agrégé de philosophie, un enseignement tout nouveau. Nous ne tarderons pas de le voir dans une chaire de littérature grecque. Ces changements *ex-abrupto* n'étaient pas pour le déconcerter. Il était, sinon prêt, du moins apte à tout, dans le cercle des choses littéraires. Il dut travailler beaucoup ses leçons, mais le travail ne lui faisait pas peur. Quoique je n'aie aucuns renseignements, je ne crains pas d'affirmer qu'il réussit. J'affirme qu'il réussit, parce que son public était admirablement prédisposé ; parce qu'il avait en littérature, comme en philosophie, comme en tout, des idées à lui ; parce qu'il s'est toujours félicité de son séjour à Turin. Denis a eu deux affections malheureuses, Turin chez nos voisins, Strasbourg chez nous. Je dis malheureuses, car il dut singulièrement souffrir de la monstrueuse ingratitude de l'Italie, alliée à nos ennemis, et des férocités des Prussiens, qui eurent l'art d'unir à la plus haute culture intellectuelle des instincts et des procédés dignes de la primitive sauvagerie.

Tandis que Denis enseignait avec succès à Turin, l'état politique de la France s'était modifié. L'Empire était devenu moins intraitable. Une sorte d'amollissement s'était produit dans l'absolutisme, qui se sentait menacé. L'Instruction publique avait été remise par l'Empereur, cette fois bien inspiré, entre les mains d'un ministre issu de l'Université, comme Fortoul, mais avec cette différence que Fortoul l'avait sacrifiée à son ambition, et que Duruy entendait la rétablir dans ses droits et ses honneurs. Il fut permis à la philosophie

de reprendre son nom, et une agrégation spéciale lui fut rendue. La liberté (oh ! relative !) fut restituée aux professeurs, qui purent penser tout haut, chose qui ne leur était pas arrivée depuis des années. Denis pouvait revenir. Il revint. La chaire de littérature ancienne, vacante à la Faculté des lettres de Caen, lui fut attribuée, et, soit à titre provisoire ou définitif, soit entière ou restreinte à la littérature grecque, il l'occupa depuis le 22 novembre 1863, jusqu'au 1er novembre 1891, époque où, ayant atteint la limite d'âge, il fut mis à la retraite, c'est-à-dire pendant 28 ans. Vingt-huit ans de paix, intérieure et extérieure, où il put, sans obstacle d'aucune sorte, donner tout leur développement à son savoir aussi étendu que profond, à son talent aussi solide que distingué.

Si l'on veut se faire de Denis une idée complète et absolument vraie, il faut considérer en lui deux personnes très différentes et très inégales : le professeur et l'écrivain.

Denis était un très médiocre improvisateur : il ne faut pas craindre de le dire, d'abord parce que c'est vrai, ensuite parce qu'il avait assez d'autres qualités de premier ordre pour qu'on n'ait pas besoin de dissimuler cette ombre à son incontestable mérite. Cet homme dont la pensée était toute force, toute netteté, toute logique, mis en présence d'un auditoire, classe ou foule, hésitait, balbutiait, cherchait les mots, qui venaient tardivement, péniblement. Était-ce bien la difficulté de trouver les mots dont il avait besoin ? Je croirais que c'était plutôt la difficulté de les prononcer. Il y avait évidemment en lui je ne sais quelle défec-

tuosité organique, qui devait être insurmontable, puisqu'il ne le surmonta jamais. Cette impuissance à parler explique seule ce phénomène autrement inexplicable: Denis échouant deux fois à l'Agrégation, et reçu finalement le cinquième sur cinq. Si toutes les épreuves eussent été écrites, il fût arrivé du premier coup au premier rang. Denis avait conscience de son infirmité, ce qui l'augmentait encore. Je l'ai bien vu aux examens du baccalauréat. Quand un candidat entassait âneries sur âneries, Denis perdait patience, s'échauffait, éclatait, et, s'oubliant, improvisait fort bien une petite dissertation fort originale. L'un des excellents Recteurs sous le protectorat desquels j'ai eu la satisfaction de vivre, M. Allou (pourquoi ne le nommerais-je pas ?), friand de ces boutades, venait de temps en temps à nos examens pour s'offrir ce régal; mais Denis n'était pas toujours en verve, et M. le Recteur s'en retournait à jeun. Quoi qu'il en soit, un jour vint où Denis renonça à improviser dans sa chaire. Lorsque j'eus la chance de le retrouver à Caen, après une longue séparation, il écrivait ses leçons et les lisait. Il les lisait sans entrain; nulle mise en scène; mais ce qu'il présentait si modestement était si remarquablement pensé et écrit que ses auditeurs, vivement intéressés, regrettaient de n'avoir que deux oreilles pour l'écouter, et deux mains seulement pour l'applaudir. On sentait qu'on avait en face de soi un homme d'une haute valeur.

Il est certain que Denis, la plume à la main, pouvait avoir des égaux dans l'Université, mais n'avait pas de supérieurs. Il avait tout lu, tout approfondi, tout retenu (sa mémoire était prodigieuse), savait tout. Et il

savait tout d'une certaine manière, qui était la sienne. Il ne rencontrait pas une théorie, une idée, qu'il ne la jugeât très attentivement, en sorte que elle restait dans son esprit enveloppée dans un jugement personnel. Un jugement très personnel. Denis avait l'esprit très juste à la fois et très original. Il y a originalité et originalité. Il y a l'originalité de ceux qui veulent étonner à tout prix, et qui, quoi qu'ils écrivent, s'efforcent de penser autrement que les autres. Denis n'avait nul souci des autres; il lui importait peu de s'accorder avec eux, ou d'en différer. Son seul souci était de penser par lui-même. Et comme toutes les tournures d'esprit ne sont pas les mêmes, que celle de Denis était très particulière, ses opinions étaient frappées à son empreinte. C'est la bonne, la grande originalité. Il écrivait comme il pensait. Écrire ne fut jamais pour lui un travail à proprement dire. Son style ne faisait qu'un avec sa pensée. Cet homme qui, en chaire, semblait ne savoir comment dire ce qu'il avait dans l'esprit, ne cherchait jamais, à son bureau, l'expression dont il avait besoin ; elle se présentait avec sa pensée. Il n'avait pas à se préoccuper du vêtement à donner à ses idées : elles naissaient vêtues. Et certes elles étaient vêtues modestement, simplement, à l'antique. Le style de Denis est fait de force, de rigueur et de logique. Nos jeunes professeurs ont fort reproché à leurs aînés d'avoir été *éloquents*, ou d'avoir voulu l'être. Denis est fait pour leur plaire : il n'a pas été éloquent, et n'a jamais songé à l'être. Il n'avait d'ailleurs ni l'imagination, ni la sensibilité, ni le sens esthétique que suppose l'éloquence. Mais par exemple

il a voulu écrire et il a écrit en bon français. La langue de Denis est d'une pureté comme d'une limpidité parfaites. Il avait horreur de la langue de maints philosophes contemporains qui roule comme en un flot bourbeux, avec les néologismes, les solécismes et les barbarismes, toute sorte de termes empruntés sans nécessité aux mathématiques, à la physique, à la chimie, à l'anatomie et à la physiologie, j'en passe et des pires. Un jour que nous corrigions dans la même salle des dissertations philosophiques de candidats, il s'approcha de moi, et, me mettant sous les yeux la page qu'il était en train de lire : « Vous qui par devoir professionnel devez connaître la langue philosophique du jour, expliquez-moi ce charabia. » Il le comprenait fort bien, mais c'était sa manière de figurer sa réprobation.

Ce qu'il a écrit est innombrable. J'essaie une énumération incomplète, avec des indications insuffisantes, en commençant par ses menus travaux. A peine sorti de l'École, il donne à la *Revue de l'Instruction publique* de Hachette de nombreux articles de critique philosophique. Tout lui est occasion, un livre nouveau, une brochure, des thèses de doctorat. Dans tout cela, nulle complaisance pour les auteurs; il peut paraître sévère souvent, mais il est sincère toujours. Son invincible besoin est d'aller au fond des choses ; je ne crois pas qu'il ait jamais écrit rien de superficiel. — Plus tard, à Caen, il est membre de notre *Académie des sciences, arts et belles-lettres*. Notre compagnie, modeste, mais laborieuse, publie chaque année un volume de *Mémoires*. Des trente volumes parus de 1866 à l'année qui vient de finir, il n'en est que sept qui ne contien-

nent pas une étude de Denis. Ces études, toutes d'une certaine étendue (de 80 à 100 pages), se rapportent aux trois littératures grecque, latine et française. Point banales, certes. Ce sont, ou des obscurités, qu'il veut éclaircir, ou des erreurs, qu'il veut redresser, ou des lacunes, qu'il veut combler. On y remarque l'indépendance d'un esprit peu inquiet de heurter les opinions reçues, uniquement soucieux de lumière et de vérité, indépendance qui était son propre caractère, et qu'il a portée partout de son premier jour à sa dernière heure. Ici, elle paraît plus particulièrement dans les morceaux relatifs à notre littérature, les derniers qu'il ait écrits, qu'il a écrits avec amour, parce qu'ils lui rappelaient ses beaux jours de Turin, et dont il eût certainement fait un livre, si la vie lui eût été mesurée plus largement. — De 1885 à 1891, pendant sept années, la Faculté des lettres publie un *Bulletin mensuel* et des *Annales* semestrielles. Le *Bulletin*, plus particulièrement à l'usage des étudiants, renferme, avec des sujets et des corrigés de devoirs, des articles de critique littéraire, historique et philosophique; les *Annales*, qui, sans oublier les étudiants, s'adressent à un public plus étendu, offrent aux lecteurs sérieux des études approfondies. Annales et Bulletin ont l'infatigable Denis pour directeur, rédacteur perpétuel, metteur en pages et prote. Je dis prote, car la correction typographique de ces deux publications dénonce un œil et un esprit plus attentifs que ceux d'un ouvrier. Je dis rédacteur perpétuel, car Denis figure dans toutes les livraisons, ou si, par cas rare, il est absent de l'une d'elles, on le retrouve jusqu'à deux ou trois fois dans la suivante.

Il a la délicatesse de se renfermer strictement dans l'objet de sa chaire, ne voulant pas empiéter sur le terrain des chaires voisines. Il ne se départ de cette règle que pour annoncer et apprécier les livres ou les thèses de ses collègues, avec une bienveillance qui n'exclut pas l'impartialité du jugement. — A je ne sais au juste quel moment, il se livre à un travail d'un autre genre. Notre honoré et aimé recteur, M. Edgard Zevort, avait trouvé dans les papiers de son père une traduction incomplète d'Aristophane : à sa prière, Denis l'achève, traduit le *Plutus* tout entier, deux scènes de l'*Assemblée des femmes*, écrit une courte préface, met toute l'œuvre au point. Peu de temps après, toujours sur la demande de notre Recteur, il écrit une savante introduction pour le livre d'un débutant, M. Wissemans, sur les *Romans d'autrefois*, c'est-à-dire grecs et latins. M. Zevort a témoigné sa reconnaissance en termes émus sur la tombe de Denis : j'ai la conviction qu'il n'en coûta rien à Denis de se rendre à son désir; outre que tout travail lui agréait, il eut doublement plaisir à satisfaire le meilleur des Recteurs, et à associer son nom à celui du savant traducteur de la *Métaphysique* d'Aristote et de l'*Histoire* de Thucydide, aussi bon helléniste qu'administrateur ferme et bienveillant — Mais préfaces, traductions, comptes-rendus, articles, études, ce ne sont là que les jeux de cette plume inépuisable. Les œuvres proprement dites de Denis sont considérables par l'étendue comme par l'importance. Je suis l'ordre chronologique. C'est d'abord ses deux thèses, la latine : *De Sermonis origine*, la française : le *Rationalisme d'Aristote*. Ne les

ayant pas sous la main, je ne puis dire comment Denis se tirait de la question de l'origine du langage. Le clergé, plus puissant alors qu'aujourd'hui, quoi qu'on dise, n'aimait pas qu'on ne fût pas de l'avis de de Bonald, et il y avait quelque hardiesse à dire que l'homme ayant reçu la faculté d'articuler et l'instinct de faire de ses articulations les signes de ses pensées, l'intervention divine pouvait sembler assez peu nécessaire. Quant à la question du Rationalisme d'Aristote, elle doit paraître assez oiseuse à nos jeunes professeurs, moins respectueux que nous de l'Antiquité. En ce temps-là, on avait la simplicité de batailler sur le point de savoir en quelle mesure Aristote était rationaliste, en quelle mesure sensualiste. Denis faisait d'Aristote un rationaliste absolu, ce qui paraissait excessif à beaucoup d'entre nous. — C'est ensuite l'*Histoire des théories et des idées morales dans l'Antiquité* (2 vol. in-8°). Ce livre est, à mon avis, l'œuvre maîtresse de Denis. Le sujet mis au concours était magnifique, Denis le traita, fond et forme, avec une incontestable supériorité. La civilisation, dit-il, qui consiste essentiellement dans l'ensemble des vérités morales arrivées à la conscience d'elles-mêmes, ne commence, à proprement parler, qu'en Grèce. Mais du jour où elle est née, elle ne cesse plus de grandir et de s'étendre, par une série de transformations et de développements, « suivant une ligne ascendante, dont personne ne peut dire l'extrême limite ». Après ces préliminaires, Denis suit et décrit ce progrès indéfini à travers les systèmes et les écoles, interrogeant tour à tour les Sophistes et Socrate, Platon, Aristote, Épicure et Zénon, Cicéron chez les

Romains, qui ne sont pas à négliger, même à ce point de vue. Ces études particulières, faites sur les textes, avec une érudition aussi sûre qu'étendue, avec une intensité de réflexion, une science morale et politique admirables, en nous montrant les hautes pensées de ces grands esprits, ne nous en dissimulent pas les défaillances. Denis estime que ces grands hommes ne sont pas exempts des imperfections humaines, « et qu'il est bon de voir les préjugés et la vérité aux prises, pour se rendre compte de leur combat éternel, et pour affermir sa foi dans le progrès et dans l'humanité. » La conclusion de ces recherches diverses peut se résumer en quelques mots. Il y a à faire dans le développement et le progrès de la Morale dans l'Antiquité la part de la Grèce et la part de Rome; il y a à faire dans la part de la Grèce celle des prédécesseurs d'Alexandre et celle de ses successeurs. La Grèce élabore la théorie, Rome l'applique. Avant Alexandre, la Grèce conçoit ces grandes vérités, la liberté, l'égalité, la justice, l'amitié, mais en les concentrant dans l'étroite enceinte de la cité; après Alexandre, « qui concilie les Grecs et les Barbares », elle conçoit la liberté universelle, l'égalité universelle, la justice universelle; elle s'élève à la grande idée de la patrie commune, de l'unité du genre humain. Rome fait entrer la spéculation dans la pratique. Rome est comme la cité universelle qui embrasse tous les peuples, et en fait un seul peuple. On voit naître, s'étendre et s'affermir la solidarité des hommes avec les hommes, des races avec les races. Il ne manquait plus à ce grand corps qu'un seul lien, une religion qui résumât « tous les principes d'hu-

manité et de justice épars dans la société romaine, et qui devint l'âme de l'empire. » Ce fut le christianisme, qui, se répandant de la Judée dans le monde romain devenu cosmopolite, devint naturellement le Catholicisme. Tel est, dans ses grandes lignes ce beau livre, qui eut une seconde édition, chose rare en ce temps-ci pour les ouvrages de ce genre, et qui eût dû en avoir vingt. Mais tout le monde écrivant aujourd'hui, personne ne lit. Que de gens qui écrivent des médiocrités emploieraient mieux leur temps à lire ou relire des livres comme celui dont je viens de donner une trop imparfaite idée ! — Après l'*Histoire des idées morales dans l'Antiquité*, le Mémoire sur *Origène*, deux ouvrages séparés par un assez long intervalle (1866, 1884), deux ouvrages d'une égale importance, sinon d'un égal intérêt. Origène représente, à la suite de Clément d'Alexandrie, un moment critique de la formation du Christianisme, celui où les dogmes, indéterminés et flottants, cherchent à se définir et à se fixer. On est étonné de voir avec quelle hardiesse Origène interprète les Écritures, faisant bon marché des faits en tant que faits, et n'y cherchant, n'y voyant que des figures et des symboles ; on ne l'est pas moins de voir avec quelle désinvolture il discute la métaphysique chrétienne, exposant tour à tour des solutions diverses sur le même sujet, sans prendre souci de les concilier, ou de choisir entre elles. Ainsi sur la Création, pour citer quelques exemples, trois opinions : ici, c'est le Père qui est créateur ; là, c'est le Fils ; ailleurs, c'est l'un et l'autre, chacun à sa manière. Sur le Saint-Esprit, trois opinions : tantôt il

procède du Père, tantôt du Fils, tantôt du Père et du Fils. Ce qui étonne plus que les tergiversations et les contradictions, c'est la liberté que s'accorde Origène de substituer aux dogmes reconnus, ou sur le point de l'être, des dogmes à lui, comme l'éternité du monde, qui, parti de la perfection, doit y retourner, ce qui limite essentiellement les peines de l'Enfer. Dans tout cela, Origène s'inspire de Clément, qu'il continue, des Gnostiques, qu'il combat le plus souvent, de Philon, qu'il est loin de mépriser, des Grecs, dont il connaît plus ou moins les doctrines philosophiques, souvent de son imagination, dont il ne se méfie pas assez. J'admire Denis, dans ces écrits où le naturel est noyé dans le surnaturel, parmi ces subtilités, ces mysticités et ces contradictions, se mouvant avec aisance, et je dirais presque avec grâce, car l'extrême facilité dans les choses ardues confine à la grâce. J'admire avec quelle sûreté de connaissances il fait le départ de ce qui appartient aux Grecs, ou aux Gnostiques, ou à Philon, ou à Clément, ou enfin à Origène. Et ce que j'admire pardessus tout, c'est cette puissance de pensée, cette maîtrise, que rien ne trouble, que rien n'arrête, que rien ne fatigue, en des chapitres de cent pages, en un volume de sept cent trente pages, grand in-8°. Cet ouvrage formidable méritait d'avoir tous les honneurs, et les a eus, couronné par l'Académie, imprimé à l'Imprimerie Nationale, occasion et objet d'une longue et magistrale étude de M. Franck dans le *Journal des savants*. — Enfin, pour clore dignement la liste des travaux de Denis, l'histoire de la *Comédie grecque*, en deux forts volumes. Il voulut la dédier à M. Duruy.

Sentant approcher la fin de sa carrière, il ne crut pas pouvoir la terminer sans remercier « le Ministre libéral qui l'avait fait rentrer, en 1863, dans l'Université, par la grande porte des Facultés. » Ici, je me sens complètement dépaysé; mon absolue incompétence m'interdit de rendre compte de ce savant ouvrage. Il est d'ailleurs un jugement qui rend toute appréciation inutile, c'est celui de l'Académie française, décernant un de ses prix les plus enviés à l'Auteur.

Comment Denis a-t-il pu suffire à la composition d'œuvres si nombreuses, et quelques-unes si considérables ? Très simplement : en travaillant toujours. Et comment a-t-il pu travailler toujours? Très simplement: telle était sa nature. Quiconque a connu Denis ne saurait se le représenter ne travaillant pas. Il travaillait comme il respirait. Il travaillait partout, toujours. Il travaillait dans la rue; vous le rencontriez, vous ne l'aviez pas vu depuis longtemps, vous vous informiez de sa santé : il ne vous avait pas entendu, il vous répondait par une dissertation sur le livre ou la question qui le préoccupait. Il travaillait la nuit : son sommeil était sans cesse interrompu par de longues insomnies, sa merveilleuse mémoire lui représentait les textes dont il avait besoin, et il composait dans son lit comme à son bureau. Je lui ai entendu dire que sans ce travail nocturne, il n'eût pu terminer son mémoire sur Origène dans les délais fixés par l'Académie. Denis, c'était le travail fait homme.

A cet incomparable travailleur, Dieu merci, les récompenses n'ont pas manqué. S'il eut à souffrir d'abord, il en fut bien dédommagé dans la suite. On a

vu que ses trois grands ouvrages furent couronnés, les deux premiers par l'Académie des sciences morales, le troisième par l'Académie française. En 1881, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur. En 1886, il était élu membre correspondant de l'Institut. M. Mabilleau qui a parlé sur sa tombe au nom de l'Académie des sciences morales, nous a assuré que si Denis se fût fixé à Paris, il fût certainement devenu membre titulaire de la Compagnie : je le crois sans peine; l'Académie, en l'honorant, se fût honorée elle-même. A la Faculté des lettres, il eut toutes les satisfactions. Nommé doyen une première fois par l'Administration, il fut ensuite élu et réélu par ses collègues, qui eussent voulu le conserver à leur tête plus longtemps. En 1891, ils firent une démarche aussi honorable pour eux que pour celui qui en était l'objet : réunis en Assemblée, ils demandèrent qu'il fût maintenu en activité jusqu'à la limite de faveur prévue par les règlements. Je souhaite à l'Administration de trouver beaucoup de professeurs de 70 ans plus dignes que Denis d'une exception qui n'eût été que justice, et n'eût rencontré que des approbateurs.

La retraite ne modifia pas essentiellement l'existence de Denis. Il n'enseignait plus, mais il travaillait toujours (comment eût-il pu faire autrement?), et il entretenait de fréquentes relations avec la Faculté. Il lui plaisait de se retrouver, de se retremper dans ce milieu où il avait vécu 28 ans, heureux, sans un ennui, sans un nuage, aimé de ses collègues, qu'il aimait. Il pourra paraître étrange à ceux qui n'ont vu de Denis que les dehors, que je parle de son amitié. Elle était réelle,

mais faite à son image ; le jugement y avait plus de part que le sentiment, et pour se manifester, elle attendait l'occasion d'un service à rendre. L'occasion se présentait-elle, Denis apparaissait plein d'empressement et de générosité. Sous cette enveloppe un peu rude, il y avait un cœur excellent.

C'est vers la fin de l'été dernier (1896) qu'il ressentit les premières atteintes de la maladie qui allait terrasser en quelques mois cette robuste organisation. Ce n'était d'abord qu'un malaise général qui ne dut pas l'inquiéter. Lorsque l'illusion ne fut plus possible, il en prit vaillamment son parti. Il ne pouvait plus travailler (je ne peux plus travailler, répondait-il invariablement à ceux qui l'interrogeaient sur son mal) : que lui importait le reste ? La vie sans le travail était pour lui sans prix. Il vit venir la mort d'un œil sec, d'un esprit serein, et s'endormit doucement de son dernier sommeil le 8 février 1897. Un mot prononcé sur sa tombe par une bouche autorisée le résume tout entier : il mourut en stoïcien, après avoir vécu en sage.

Ses obsèques furent ce qu'elles devaient être. Il fut accompagné jusqu'à la séparation suprême, non seulement par les membres, en robes, du corps enseignant ; par une délégation de l'Association des étudiants, drapeau en tête ; par une division d'élèves du lycée Malherbe ; par ses confrères de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, où il avait été si assidu et si actif, et de la Ligue de l'enseignement, dont il avait présidé la section caennaise (tout cela, c'était en quelque sorte sa famille) ; mais par nos Autorités judiciaires, départementales et municipales, mais par toute la ville pen-

sante. Tel est l'effet d'un haut mérite et d'un beau caractère. Ce solitaire, ce silencieux, cet ami de l'ombre, qui n'avait rien fait pour être connu, il parut qu'il l'était universellement. Tout ce qu'il y avait d'excellent en lui avait transpiré, rayonné, et ceux-là mêmes qui ne l'avaient jamais lu ni entendu avaient le sentiment qu'une noble et belle intelligence venait de quitter la terre. Puisse-t-il, là où il est, revivre dans l'intimité des grandes Ames qu'il a tant pratiquées dans ses études et tant célébrées dans ses livres.

POÉSIES

L'ANADYOMÈNE

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Quel éclat sur les flots
Qui viennent de Délos
La sainte !
D'un prisme de rayons
La mer aux lents frissons
Est peinte.

Oh ! quel doux chant dans l'air
La brise de la mer
Soupire...
Terre et Cieux, savez-vous
Ce que ce chant si doux
Veut dire ?

—

C'est Cypris, c'est Vénus
Émergeant, les seins nus,
De l'onde,

Et qui de sa beauté
Revêt la nudité
Du monde.

L'ourlet de sable fin,
Dès que son pied divin
S'y pose,
Soudain s'égaie et rit;
Et sous ses pas fleurit
La rose.

L'immortelle aux beaux flancs
Parcourt de ses pieds blancs
L'arène :
Et la Terre et les Cieux
Reconnaissent, joyeux,
Leur reine.

Les cieux d'un rayon clair
Baignent son corps, que l'air
Caresse ;
Et de ses blonds cheveux
Zéphyr baise, amoureux,
La tresse.

La Terre, aride encor,
Prend son plus frais décor
De fête,

Pour embaumer d'odeurs,
Pour couronner de fleurs
Sa tête.

Et les bois et les champs
De danses et de chants
Résonnent ;
Et les cœurs et les nids
De désirs infinis
Frissonnent...

C'est qu'en ses cheveux d'or
Eros au vague essor
Se joue,
Et qu'Himéros songeur
Allume de rougeur
Sa joue.

Vierge encore, Vénus
De transports inconnus
S'embrase,
Et de la volupté
Verse au monde enchanté
L'extase.

—

O Cythérée ! ô toi
Qui dissipes l'effroi
Des ombres,
Du flambeau des amours
Viens éclairer nos jours
Si sombres !

Toi des Jeux et des Ris
Reine et mère, ô Cypris !
Tes charmes
Sont tels, qu'à tes élus
Ils paient cent fois et plus
Leurs larmes.

A UNE FIGURINE DE TANAGRA

Par le Même.

Le front levé vers les étoiles
Où parfois ton rêve émigra,
Petite danseuse aux longs voiles
Qui m'arrives de Tanagra.

Salut, fleur aimable et fragile
Éclose au pays enchanté,
Qui fit dans le marbre et l'argile
Fleurir l'immortelle beauté !

— La Grâce a de ses mains divines
Assoupli ta pose, et jeté,
Nuage aux transparences fines,
Un fin lin sur ta nudité.

Et l'étoffe aux plis eurythmiques
Semble d'enveloppants accords
Soutenir les rythmes plastiques
Où s'épanouit ton beau corps...

Quand tu danses souple et ployante,
Tes voiles traînant sur tes pieds,
On croit, dans ta forme ondoyante,
Voir fumer l'encens des trépieds ;

Ou bien encor voir dans un rêve
Flotter, fantôme au pur contour,
Quelque Eurydice qui soulève
Ses yeux clos que rouvre l'amour...

Danse, en gardant — doux, presque sombre —
Ce grave sourire, où l'on sent
Que depuis deux mille ans ton ombre
Dans l'Hadès rêve au jour absent.

Le jour t'es rendu. Vis posthume,
Puisque, échappée au noir Léthé,
Ta vie éteinte se rallume
D'une étincelle de beauté !

Vis ! — et que l'artiste anonyme
Qui te façonna de ses doigts,
Avec toi revive, et s'anime
De l'âme en fleur que tu lui dois !

MOUSMÉ DE RÊVE

Par le Même.

Sur son petit front dur sa chevelure lisse
En volutes de jais gonfle deux lourds bandeaux ;
Son nez court, où frissonne un indolent caprice,
Tend vers l'Inéprouvé ses délicats naseaux.

Son teint mat est d'or pâle ; arc double et symétrique,
Ses sourcils font une ombre à ses cils palpitants,
Et ses longs yeux bridés sous la paupière oblique
Ont du diamant noir les feux inquiétants.

Un sourire figé tend sa lèvre de rose ;
Ses pieds valent ses mains — qui sont un pur joyau, —
Et tout son frêle corps, exquis quand il repose,
Semble, en marche, une fleur qui glisse au fil de l'eau.

Elle a le col pliant, la grâce simiesque
De sa perruche verte aux yeux doux et rusés ;
Et — charme étrange ! — c'est presque une fée, et presque
Un joli singe, espiègle et gourmand de baisers.

LE SOMMEIL DU CANON

Par M. Edmond SAUTEREAU.

Membre titulaire.

Dans son calme grandiose
Quand il n'est pas insulté,
Fier, le lion se repose
Dans sa magnanimité.

Dans sa superbe attitude,
Couché sur le sable roux,
Il est sans inquiétude ;
Il est aussi sans courroux.

Comme le désert immense
Pensif et majestueux,
Du brave il a la clémence,
Et l'infini dans les yeux.

Rien d'hostile dans sa pose.
Paisible et sans mouvement,
Dans la clarté blonde et rose
Il regarde vaguement.

Il médite solitaire,
Et, sa large tête au vent,
Du sphinx il a le mystère ;
Il semble un marbre vivant.

Et cette voix de tonnerre,
Qui de lui pourrait sortir,
Le souverain débonnaire
Ne la fait pas retentir.

En vain le chacal qui rôde
Et l'hyène au manteau gris,
Hideux pillards en maraude,
L'étourdissent de leurs cris.

Quand s'allume la merveille
De l'étoile au fond des cieux,
Alors seulement s'éveille
Le dormeur silencieux.

Grand et sûr de sa puissance,
C'est assez pour lui d'avoir
La vigueur et la vaillance,
Sans user de son pouvoir.

Mais malheur à qui l'outrage :
Car soudain, montrant ses crocs,
D'un rugissement de rage
Il frappe au loin les échos.

Il s'est dressé formidable,
Et d'un élan monstrueux
Il bondit sur le coupable,
Qu'il terrasse impétueux.

D'un coup de griffe terrible
L'audacieux culbuté
N'est plus qu'un spectacle horrible,
Un cadavre ensanglanté.

Ainsi, canon de la France,
Qui sommeilles au repos,
Accroupi dans le silence
Et fort, comme les héros,

Tant qu'on ne fait pas injure
A ta grande nation,
Sois, sans foudre et sans morsure,
Muet, comme le lion.

Depuis Valmy, ton histoire
Est inscrite au livre d'or.
Qui remporta la victoire
Pourrait bien l'avoir encor.

Grande voix de la patrie,
Qui dis à l'étranger : « Non ! »
Dors, sans haine et sans furie,
Géant de bronze, ô canon.

Mais si jamais l'insolence
Nous bravait, alors surgis,
Canon de l'indépendance,
Et, pour nous venger, rugis.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1897.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1896-1897

MM.

HOUYVET, *président.*
VILLEY, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

HOUYVET, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
} membres de droit.

BIGOT,
TESSIER,
GIDON,
FAYEL,
MARIE,
TRAVERS.
} membres élus.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1897.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1896-1897

MM.

HOUYVET, *président.*
VILLEY, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

HOUYVET, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
} membres de droit.

BIGOT,
TESSIER,
GIDON,
FAYEL,
MARIE,
TRAVERS.
} membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-président de la Soc. d'Agriculture.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1880 27 fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection	
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste peintre.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.
1889 25 janv.	LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.
1889 22 fév.	LETELLIER, prof. au Lycée.
1889 22 mars.	SAUTEREAU, prof. au Lycée.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1893 24 mars.	BIVILLE, prof. à la Faculté de droit.

Date de l'élection

1894 27 avril. MARIE, prof. à la Faculté de droit.
1895 22 fév. POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.
1896 28 fév. DUGAS, prof. de philosophie au Lycée.
1896 27 mars. DE LONGUEMARE (Paul), à Caen.
1896 24 déc. DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.
1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque pub.
1897 25 juin. RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.
1872 26 janv. CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.
1866 26 mai. BÜCHNER (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.
(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.
(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1896-97)

Membres titulaires

MM. LACOMBE, procureur général à la Cour d'appel (élu le 24 décembre 1896).

LEREBOURS-PIGEONNIÈRE, avocat général à la Cour d'appel.

Membres honoraires

MM. DENIS, doyen honoraire de la Faculté des lettres.

GIRAULT, professeur honoraire à la Faculté des Sciences.

MAHEUT, professeur honoraire à l'École de Médecine.

Membre correspondant

M. BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.

ONT ÉTÉ NOMMÉS MEMBRES CORRESPONDANTS :

1897 26 mars. J. DU THEIL (le baron), à Paris.

1897 25 juin. E. JOVY, prof. à Vitry-le-Français.

1897 23 juillet. PANEL (Dr), à Rouen, lauréat de l'Académie.

1897 26 nov. STÉPHAN, directeur de l'Observatoire de Marseille.

1897 26 nov. TOUGARD (Abbé), à Rouen.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »
(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen. et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

Recherches sur les tuyaux a anche a tirage, par M. Neyreneuf, membre titulaire . . . 3

Le Cidre peut-il servir de milieu de culture au Bacille d'Éberth et au Colibacille ? — Expériences faites au Laboratoire de Bactériologie de l'École de Médecine de Caen, par M. le docteur Vigot, membre titulaire. 9

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

Michel Menot, par M. Armand Gasté, secrétaire de l'Académie. 3

Les Lettres de Bossuet, par M. J. Marie, membre titulaire. 72

Le Travail. Études morales, par M. Chauvet, membre titulaire. 107

Émile Souvestre — l'homme et le moraliste — d'après une correspondance inédite, par M. L. Dugas, membre titulaire. . , . . 186

ANGE PITOU AU THÉATRE ET DANS L'HISTOIRE, par M. Henry LUMIÈRE, membre titulaire. . 212

PHILOSOPHIE D'AMATEUR, par M. Gaston LAVALLEY, membre titulaire. 242

ÉTUDES MORALES SUR LE XVII^e SIÈCLE. LA DOCTRINE DE JANSÉNIUS, par M. Jacques DENIS. 275

JACQUES DENIS, par M. E. CHAUVET, membre titulaire. 322

POÉSIES

L'ANADYOMÈNE, par M. P. BLIER, membre correspondant. 343

A UNE FIGURINE DE TANAGRA, par le Même . . 347

MOUSMÉ DE RÊVE, par le Même 349

LE SOMMEIL DU CANON, par M. Émile SAUTEREAU. 350

LISTE DES MEMBRES AU 1^er NOVEMBRE 1897. 355

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE CAEN. 361

Caen. — Imp. Henri DELESQUES, rue Froide, 2

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1898

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

ACTION

DE L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE

SUR

La direction suivie par la racine jeune

DE LA

FÈVE VULGAIRE

Par M. A. LETELLIER,

Membre titulaire.

Quand on entend quelqu'un vous exposer les expériences qu'il a faites, les résultats auxquels il est arrivé, les conséquences qu'il s'est cru autorisé à en tirer, on se demande tout d'abord, pour peu qu'on ait l'esprit philosophique, par quel enchaînement d'idées l'auteur a été conduit à faire, parmi tant d'autres, précisément l'expérience dont il vous entretient; par quel fil mystérieux il a été guidé au milieu de ses recherches, souvent longues et contradictoires en apparence; comment, enfin, il lui a été permis d'entrevoir ou de découvrir une parcelle de la vérité, ce monde idéal que tous nous cherchons à connaître. C'est pour répondre

à ce besoin de l'esprit que je commencerai par l'exposé suivant :

L'homme, les animaux et les végétaux, tous les êtres vivants en un mot, peu ou beaucoup, possèdent en eux-mêmes une source de force vive, la vie, qui leur permet de réagir contre le monde extérieur et d'utiliser, suivant leurs besoins, les lois générales de la nature auxquelles ils sont néanmoins soumis, tout comme les corps bruts. Comme eux, en effet, ils subissent l'action de la pesanteur, de la lumière, de la chaleur, de l'électricité... ; dans quelles conditions et dans quelle mesure ? Cela dépend de l'être, et c'est ce que les physiologistes cherchent à connaître. Aussi, dans tous les laboratoires, on multiplie de nos jours les expériences, on soumet animaux et végétaux à l'action de tous les agents physiques connus, on varie les conditions de l'expérience, on cherche surtout dans chacune d'elles à éliminer les causes d'erreur, en annihilant, par un dispositif convenable, les forces qui, agissant sur l'être vivant, rendraient inexacte ou masqueraient totalement l'action même de la force physique mise en jeu. Cette méthode expérimentale est celle des physiciens, ou plus exactement des naturalistes. Malheureusement, s'il est aisé d'imaginer une expérience (chez nous les inventeurs sont légion), il est plus difficile de faire une expérience décisive, c'est-à-dire une expérience qui ne laisse place à aucune critique. Les êtres vivants, êtres extraordinairement complexes, ne sont pas comme les corps bruts faciles à soumettre à l'expérimentation ; mille causes in-

connues de l'observateur, ou négligées par lui, viennent fausser les résultats des expériences, parce que la somme des petites influences l'emporte souvent ici sur l'effet de la force dont on veut précisément déterminer l'action. C'est ainsi que les physiologistes, qui à diverses reprises se sont occupés de l'action que l'électricité atmosphérique pourrait avoir sur la direction des racines, ont été conduits à des résultats contradictoires parce qu'ils ne s'étaient pas suffisamment préoccupés d'éliminer les causes perturbatrices, les forces autres que l'électricité et dont l'action a été prépondérante dans un sens ou dans un autre. On place une plante sous une cloche, on la recouvre par un grillage métallique, ce qui la met à l'abri de l'électricité atmosphérique et, à côté d'elle, pousse une autre plante de la même espèce mais à l'air libre. La première croît plus vigoureusement ou moins bien que l'autre ; est-il possible d'en conclure que l'électricité atmosphérique a une action nulle, retardatrice ou accélératrice sur le développement de la plante. Ce n'est pas possible ; une des plantes est soustraite à l'action de l'électricité atmosphérique, c'est vrai, mais elle est au sein d'une atmosphère plus humide ou plus sèche que l'autre, en tout cas, autre que celle de sa voisine ; elle est à l'abri du refroidissement nocturne, éclairée autrement, etc. Toutes ces causes suffisent à modifier sa croissance, et les observateurs s'en sont bien aperçus ; leurs résultats n'ont été ni constants, ni concordants ; or, c'est là le critérium d'une expérience bien faite et décisive.

On enseigne que l'électricité atmosphérique est sans

action sur les plantes et en particulier sur la direction que suivent leurs racines. Il m'est permis de dire que c'est là une conclusion trop hâtive, quelque légitime qu'elle puisse paraître. Je dis trop hâtive, car il est naturel de penser qu'un phénomène aussi général que celui de la direction verticale de haut en bas des racines ne peut être produit que par une ou plusieurs causes générales, s'appliquant à toutes les plantes et en tous les lieux ; or, il est connu que l'atmosphère est partout et presque toujours chargée d'électricité positive. D'autre part, des résultats tirés d'expériences visiblement insuffisantes ne permettent que le doute méthodique. Or, le doute est chose sage en pareille matière ; en effet, il m'a suffi de refaire l'expérience dans des conditions autres que celles des physiologistes, mes prédécesseurs, en m'entourant de précautions qu'ils avaient négligées, pour arriver à des résultats constants et concordants.

En résumé, l'auteur de ce travail a été conduit par cette idée qu'un phénomène qu'on voit partout le même, ne peut être produit que par une cause ou plusieurs causes générales ; si on n'a pu jusqu'à présent les découvrir, on peut espérer que des expériences mieux faites en démontreront l'action ; qu'en un mot, et quelle que soit l'opinion actuellement reçue, rien n'est fait qui ne soit encore à faire.

Voici, maintenant, ce que j'ai fait et ce que j'ai observé ; je discuterai ensuite les objections qu'on peut faire à mes expériences, je donnerai les raisons qui me permettent de croire que ma méthode est bonne et mon expérience probante pour la racine jeune de la

fève. Nous verrons plus tard si les phénomènes que j'ai constatés sont particuliers à la fève commune, ou s'ils sont d'ordre général et applicables à toutes les racines.

Si l'on suspend à un fil fin une fève en germination de manière que la radicule soit horizontale, on la voit toujours se tourner vers le barreau de verre ou de cire électrisée qu'on lui présente. Cette expérience, qui montre que la jeune plante pourrait aisément servir d'électroscope sensible, ne prouve rien malheureusement quant à ce qui doit se passer quand la racine pousse naturellement en dessous d'une atmosphère positive ou négative. L'attraction observée, et qui ne dépend pas de la nature de l'électricité présentée à la racine, est une conséquence inévitable des lois de l'électrisation par influence et de celles qui ont été si bien étudiées par Coulomb sur l'attraction et la répulsion électrique.

Pour avoir une idée de l'influence que peut avoir l'électricité statique sur le développement, ou plus exactement sur la direction de la racine jeune, et c'est ce que j'ai cherché, il faut que la racine pousse en face d'une source positive ou négative, et qu'en même temps, par un dispositif convenable qui lui laisse toute liberté de grandir, elle soit soustraite à l'action de la pesanteur, de la chaleur, de l'humidité, de la lumière surtout, qui sont des causes perturbatrices auxquelles on pourrait attribuer, si on ne les avait éliminées, la direction observée par la racine. Je crois avoir évité cette difficulté expérimentale en m'y prenant de la manière suivante :

M. le professeur Lignier ayant eu l'obligeance m'acheter pour mes expériences un clinostat, sorte d'horloge dont l'axe, au lieu de porter des aiguilles, soutient un disque sur lequel on peut fixer des plantes, j'ai disposé horizontalement l'axe de l'appareil, et à son extrémité j'ai emmanché un disque de liège. Sur ce disque, au moyen d'épingles d'acier à tête de verre, j'ai fixé des fèves en germination de façon que la radicule fut située dans le prolongement du rayon du disque de liège et en dehors de lui. A chaque révolution de l'arbre du clinostat, il faisait un tour complet en trente-cinq minutes, les racines plongeaient dans l'eau pure ou additionnée de matières nutritives, phosphates et carbonates alcalins. Le tout était placé à l'intérieur d'une cloche de verre dont la douille était traversée par l'axe et qu'un disque de zinc à bords arrondis fermait presque exactement mais sans contact. Ce disque était supporté par une tige de cuivre terminée par une boule et portée par un support isolant. L'expérimentateur pouvait à volonté faire communiquer le disque avec le pôle positif ou le pôle négatif d'une pile sèche, dont l'autre extrémité était en contact avec le sol. Cette pile d'un très grand nombre d'éléments avait été vérifiée avec soin. La cloche était entourée par un fil de cuivre qui faisait un grand nombre de tours et qui, communiquant avec la terre, constituait un véritable paratonnerre soustrayant tout ce qui était à l'intérieur de la cloche aux influences électriques extérieures.

L'appareil était placé dans un laboratoire de l'Institut botanique de l'Université de Caen, devant une

muraille, entre deux fenêtres donnant au nord et fournissant le même éclairement, ainsi que l'expérience l'a montré, ou tout au moins un éclairement dont les différences d'intensité ont été sans influence sur les résultats observés.

Je passe sous silence les nombreux tâtonnements qui sont la conséquence naturelle de toute recherche nouvelle, pour arriver aux expériences qui montrent que l'électricité à l'état statique exerce une action directrice sur la racine de la fève.

Le 21 mai 1897, je fixe le matin, sur la face libre du liège qui est en regard du plateau de zinc, quatre fèves en germination, et je m'arrange de façon que leur radicule soit aussi exactement que possible dans le prolongement du rayon du disque. Cela fait, je mets le plateau de zinc en communication avec le pôle positif de la pile, l'autre pôle étant, comme je l'ai dit plus haut, en contact avec la terre.

Le lendemain 22, toutes les racines sont courbées et fuient le plateau. Il en est de même le jour suivant; dimanche, leur mouvement de fuite s'est accentué, elles croissent parallèlement à l'axe du clinostat.

Le lundi 24, craignant que l'humidité du disque de liège ne soit la cause du phénomène, je retire le liège et je l'emmanche par la face qui porte les fèves, ce qui place l'extrémité des radicules en face du plateau.

Le mardi, quand je viens observer ce qui s'est passé, je trouve deux racines qui se sont déjà recourbées en arrière, fuyant le plateau positif et le liège humide; la troisième commence à se courber; la quatrième fait face au plateau.

Le lendemain, les trois premières radicules fuient nettement le plateau ; la quatrième a gardé sa position, mais elle ne semble pas avoir grandi, il est visible qu'elle est souffrante.

Comme il était naturel de craindre qu'une différence dans l'intensité de la lumière fournie par les deux fenêtres entre lesquelles l'appareil était placé, ne fût la cause du mouvement de recul des racines, j'ai retourné ce même jour, 26, clinostat et cloche bout pour bout, mettant à droite ce qui était à gauche, tout en conservant à chaque partie sa position relative.

Le lendemain, j'observe que les trois racines ont conservé leur direction par rapport au plateau électrisé, qu'elles continuent à le fuir ainsi que le disque de liège, quoique leur croissance se fasse maintenant de gauche à droite et non de droite à gauche. La quatrième racine que j'avais trouvée malade, est actuellement flétrie.

J'ai continué avec d'autres fèves les mêmes expériences les 28, 29, 30, 31 mai, 1, 2, 3, 4 et 5 juin, et, chaque fois, les racines jeunes des fèves en expérience se sont recourbées afin de fuir le plateau chargé d'électricité positive.

Restait à faire la contre épreuve : faire pousser des fèves en face du plateau chargé cette fois d'électricité négative et observer ce qui arriverait. Je n'y ai pas manqué, mes expériences ont duré du 5 au 30 juillet inclus et j'ai vu que les racines de fève sont restées indifférentes à l'action de l'électricité négative du plateau ; elles poussaient dans la direction qui résultait de l'orientation de la fève, les unes allant vers le

plateau, d'autres en plus grand nombre suivant le prolongement du rayon ; une ou deux ont paru fuir le plateau, mais il a été facile chaque fois de se rendre compte de la direction observée en remarquant qu'il y avait eu déplacement de la fève sur son support. En tout cas, s'il était possible de penser à une légère attraction, ce qui, du reste, ne prouverait pas grand chose, le fait mériterait confirmation et nécessiterait de nouvelles expériences.

Les conclusions qui découlent de ces expériences sont les suivantes :

1° La radicule de la fève se recourbe et fuit un plateau chargé d'électricité statique positive ;

2° La radicule de la fève se montre indifférente à l'action d'un plateau chargé d'électricité statique négative.

Voyons, maintenant, si ces conclusions sont justes, c'est-à-dire si les directions observées, directions que tout le monde pourra voir en refaisant l'expérience, ne sont pas dues à une cause ou à plusieurs causes étrangères, autres que l'électricité du plateau, et que j'aurais négligées, en un mot, si mon expérience est concluante ou si, comme on le dit souvent, elle présente un trou et se trouve sans valeur.

Par le dispositif que j'ai adopté, on remarquera que :

1° L'action de la pesanteur est annulée puisque la jeune racine, par suite de la rotation de l'axe du clinostat, occupe, par rapport à la verticale, toutes les positions et pendant un même temps. Il est non moins certain que la rotation du disque se faisant lentement, en trente-cinq minutes, il ne peut être question d'une

force centrifuge qui déterminerait la direction observée. Il serait d'ailleurs étrange que l'action de la pesanteur ou de la force centrifuge fût différente sur la racine quand le plateau est positif et quand il est négatif;

2° Les racines étant plongées tour à tour, et pendant un temps qui est le même pour chacune d'elles, dans l'eau et dans l'air humide, on ne peut attribuer à l'air de la cloche une influence sur l'orientation différente que l'on observe dans la première série d'expériences et dans la seconde.

On ne peut pas davantage attribuer à l'humidité du disque de liège une action directrice décisive, puisque en retournant le disque les racines fuient à la fois le plateau positif et le liège humide. Et puis, il resterait toujours à expliquer pourquoi ce liège humide n'agit pas de la même manière quand le disque de zinc est positif et quand il est négatif ;

3° L'expérience du retournement du disque de liège, la différence évidente qu'on remarque avec l'électrisation différente du plateau, ne permettent pas de croire que la répulsion observée soit due à une différence dans l'intensité de l'éclairement fourni par les deux fenêtres. On sait combien la racine est sensible à la lumière, on en pourrait faire un photomètre différentiel comme le remarque M. Van Tieghem ; si la lumière avait été différente, toujours la racine se serait infléchie du côté le plus obscur, de moindre éclairement; or, quand le plateau est négatif, les racines croissent dans des directions quelconques; quand il est positif, elles fuient le plateau quelle que soit leur position par rapport aux fenêtres ;

4° Les fèves étant placées à l'intérieur d'une cloche en verre entourée d'un fil de cuivre en communication avec la terre, se trouvaient par là même à l'abri des influences électriques extérieures et restaient seulement soumises à l'action électrique du plateau fermant la cloche. Ce plateau ne touchait pas la cloche et ne pouvait agir que par influence. Tout en admettant un état électrique de la face interne de la cloche sous l'action du plateau, il n'est pas possible d'attribuer à la forme de la cloche, et par conséquent à l'état électrique, différent en ses divers points, une action sur la direction que prennent les racines. D'abord, le disque de liège était au milieu de la partie cylindrique de la cloche, loin par conséquent de la partie rétrécie de la douille d'entrée. Enfin, admît-on que l'état électrique de la face interne de la cloche n'était pas partout le même, qu'on n'en pourrait rien conclure qui fût une explication suffisante de la répulsion dans un cas, de l'état indifférent dans l'autre, et ce serait en tous cas admettre que l'électricité statique a une influence sur la direction des racines, ce que tout le monde nie, et ce dont je donne, moi, la preuve.

Il me semble, après cette longue discussion, que, j'espère, mes lecteurs, si j'en ai, ne trouveront pasi nutile, qu'il reste acquis le fait suivant :

Chez la fève vulgaire, la jeune racine fuit un plateau électrisé positivement et se montre indifférente à l'action du même plateau quand il est électrisé négativement.

L'électricité atmosphérique produit-elle les mêmes

effets sur la racine des fèves qui poussent dans les champs ou dans les jardins ? J'estime qu'il n'est pas téméraire de le penser. Sans doute, la racine dans la nature n'est pas placée dans les mêmes conditions que celle d'une fève qu'on a fixée sur le liège du clinostat : elle est à l'air libre ou dans la terre. Il n'en est pas moins vrai qu'elle croît en-dessous d'une atmosphère presque toujours positive, comme a cru la racine de la fève fixée sur le disque du clinostat qui, elle aussi, était en face d'un plateau chargé d'électricité statique positive. La lumière, l'humidité du sol, la pesanteur (1), la guident aussi, c'est certain : chacun de ces agents généraux de la nature a sa part dans le phénomène. Les différences qui se produisent dans la croissance aux divers points de la racine et aux différentes heures de la journée, suivant les variations quotidiennes dans l'intensité de la chaleur et de la lumière solaire, qui laisse peut-être pénétrer dans la terre quelques rayons X encore inconnus, en déterminant des mouvements de nutations, assurent à la racine sa progression verticale de haut en bas à la façon d'une vis qui s'enfonce dans une planche à mesure qu'on la tourne. Mais cette question, du plus vif intérêt, trouvera plus exactement sa place lorsque, après de nouvelles expériences, je me serai assuré que les phénomènes observés sur la racine de la fève ne lui sont point particuliers, qu'ils sont

(1) Voir *Essai de statique végétale*. La racine considérée comme un corps pesant et flexible.

Mémoire de la Société Linnéenne de Normandie, t. XVII, 2e fas., par Augustin Letellier.

d'ordre général et s'appliquent également aux racines de toutes les plantes qui poussent toutes de haut en bas et sont toutes soumises à l'action de l'électricité atmosphérique.

TUYAUX SONORES CONIQUES

Par M. NEYRENEUF,

Membre titulaire.

La longueur de résonnance d'un tuyau fermé cylindrique augmente quand on dispose au fond une couche de grains de plomb. Si l'épaisseur de la couche croît, la longueur de résonnance augmente d'abord, passe par un maximum, revient à sa valeur primitive, puis décroît encore jusqu'à une certaine limite. Deux causes doivent être invoquées pour l'explication de ces effets variables : nous avons étudié l'une en déterminant au moyen du tuyau à anche (1) les distances nodales dans différents milieux complexes; nous allons examiner la seconde, relative à l'accroissement préalable de la longueur d'onde apparente.

I — La variation positive de longueur de résonnance, par l'introduction de grains de plomb dans le fond d'un tuyau fermé, doit être attribuée à une modification dans la transmission des vibrations sonores.

(1) *Annales de chimie et de physique*, 1895.

L'emploi de tuyaux coniques nous permettra d'opérer avec des masses régulièrement croissantes ou décroissantes.

Soit un tuyau en forme d'entonnoir, recevant par son extrémité cylindrique les vibrations d'un diapason; en l'enfonçant plus ou moins dans l'eau, nous pourrons facilement réaliser la longueur de résonnance toujours, dans ces conditions, très nettement définie.

Voici les résultats de deux séries d'expériences faites avec deux tuyaux A et B, dont la partie cylindrique avait 5 centimètres de hauteur et 2 centimètres de diamètre, et dont la partie conique avait :

pour A, $h = 10^c$ $d = 10^c$
pour B, $h = 5^c$ $d = 20^c$

Sons renforcés	longueurs	axiales
mi_3	A __ $9^c,8$	B __ $7^c,6$
sol_3	9^c	7^c
ut_4	$6^c.9$	$6^c,7$
ut_3	$10^c,7$	$8^c,5$

On voit d'une manière générale que l'effet du plus large cône est le plus intense et que la différence de longueur de résonnance est d'autant plus marquée que le son est plus grave, c'est-à-dire, met en jeu une portion plus grande de la partie conique.

Avec des tuyaux cylindro-coniques inverses, on observe très nettement des variations inverses et j'ai pu obtenir la même résonnance pour des tuyaux de même longueur: l'un cylindrique *ouvert*, les autres coniques réguliers, dont la fermeture correspondait au

sommet du cône. Ainsi trois tubes régulièrement coniques d'une hauteur de 30^c,5, de diamètre d'ouverture : le premier 2^c, le second 3^c,5, le troisième 4^c renforçaient très nettement le son d'un diapason ut_4 dont la longueur de résonnance en tuyau cylindrique *ouvert* n'est que de 31 centimètres.

Les cônes tronqués produisent les mêmes effets généraux et il n'est pas indispensable de conserver la forme conique régulière pour amener des résultats analogues. Avec un tube en caoutchouc ou en plomb, on obtient facilement des variations positives ou négatives des longueurs de résonnance en aplatissant un peu le tuyau vers le fond ou vers l'ouverture.

Un sifflet, muni comme partie renforçante d'un tube de caoutchouc fermé, donne facilement tous les sons compris dans une quinte par des compressions croissantes. Cette expérience peut servir à l'explication du timbre de la voix; on conçoit en effet que de légères modifications des cavités intérieures apportent des variations très sensibles des résonnances.

II — Avec les tuyaux ouverts, les phénomènes sont inverses de ceux que nous venons de constater.

Soit l la longueur de résonnance d'un tuyau *cylindrique ouvert* pour un son déterminé : modifions l'une des extrémités en tronc de cône, de manière à réaliser une sorte de pavillon : la longueur de résonnance sera plus grande que l.

Elle sera plus petite si le tronc de cône est de sens inverse.

Les mêmes modifications se produisent d'une ma-

nière générale pour toute variation d'une extrémité réalisant une différence déterminée des masses successives agissantes.

Avec un diapason *la dièze*, on trouve les longueurs de renforcement :

36 centimètres pour un tuyau cylindrique.
38 — — cylindro-conique.
26 — — cylindro-conique inverse.
42 — pour un vrai pavillon.

Le diamètre de la partie cylindrique était le même pour chacun des tuyaux.

Avec le vrai pavillon, de diamètre 3^c et 13^c, de hauteur 10^c, muni d'un tube à tirage, le renforcement a été obtenu :

pour	si_3	par une longueur de	40^c,5
—	*la*	—	44^c,5
—	*sol*	—	49^c
—	*mi*	—	56^c

Les longueurs de la seconde colonne sont notablement différentes de celles normales : 33, 37, 41 et 49. On voit que la différence est sensiblement constante.

Les résultats précédents pour les tuyaux ouverts s'applique à toute propagation régulière des vibrations sonores par tubulure cylindrique suivie d'une transmission irrégulière mettant en jeu des masses croissantes ou décroissantes. Il est nécessaire cependant de

faire une réserve pour leur généralité : les modifications ne doivent pas dépasser la région nodale normale.

Soit en effet AB et BC deux tuyaux coniques fermés :

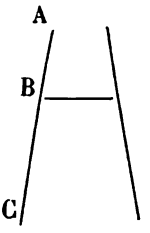

si AB et BC représentent deux troncs de cône aptes à la résonnance d'un même son, on aura AB < BC.

Soit les deux tuyaux découpés dans le même cône, comme le représente la figure; on peut admettre encore le maintien de la région nodale en B et supposer enfin une différence de phase convenable entre les mouvements des diapasons agissant en C et en A. On aura alors la réalisation d'un tuyau sonore ouvert avec cette particularité que le nœud est rapproché de l'extrémité aiguë.

Si CB était cylindrique, il serait plus court, donc une modification conique en deçà de B amène un allongement, effet inverse de ce qui se produit en AB.

Les variations inverses relatives à AB et BC peuvent aboutir rigoureusement à une compensation complète. J'ai vérifié, en effet, que le son du diapason ut_4 était renforcé par les tubes en laiton épais dont suivent les dimensions :

Diamètre A	Diamètre C	Hauteur
3c	3c	31c
3c	1c	30c,5
3c	4c	31c
3c	5c	30c,8
3c	6c	30c,7

Il est absolument nécessaire de placer les ouvertures à plus grand diamètre loin de tout obstacle latéral. Le dernier tube conique ne donne plus que si_3 lorsqu'il repose sur une table. Il faut aussi prendre des tuyaux à parois résistantes pour que celles-ci n'interviennent pas dans la résonnance. Un cône en carton épais dont les diamètres sont 3^c et 5^c, la hauteur 31^c, ne donne que si_3 et l'on sent nettement à la main les vibrations animer l'enveloppe.

La détermination des nœuds par immersion successive de l'une et de l'autre extrémité donne pour tous les tuyaux coniques des résultats très réguliers; on trouve :

15,5 et 15,5, 12 et 19, 16 et 15, 17 et 14, 17 et 14

avec un total de 31 pour chaque groupe.

Il est indifférent pour le fonctionnement d'approcher le diapason de l'une ou de l'autre ouverture. Mais l'emploi de cette source sonore est nécessaire pour la netteté des effets plus incertains quand on emploie les embouchures de flûte.

III — L'explication des résultats précédents peut se faire assez simplement de la manière suivante :

Reportons-nous aux lois du choc des corps élastiques : considérons le choc dans le cas de billes égales et soit une rangée de n billes. Écartons la première et laissons la retomber; $n-2$ billes restent immobiles et la dernière s'écarte avec la vitesse de la première. L'intervalle de temps qui sépare les deux mouvements extrêmes est d'autant plus grand que n est plus grand.

Si nous considérons un tuyau conique fermé vers sa plus grande section AB, les tranches d'air successives représentant des masses égales ont des épaisseurs décroissantes, et leur nombre sera plus grand qu'avec un tuyau cylindrique de base A et de même hauteur. La durée de transmission sera donc plus grande, la vitesse plus petite, et le son de résonnance plus grave.

Ce sera l'inverse si l'on considère CB.

Dans les deux cas, le retour de l'ébranlement du fond vers l'ouverture exige la même durée, le nombre des masses égales interposées restant le même.

L'explication s'applique aux tuyaux ouverts coniques assimilables à deux tuyaux fermés accolés l'un à l'autre par leur région nodale.

L'égalité des longueurs de résonnance constatées au paragraphe II ne permet aucune déduction bien rigoureuse et la distribution des nœuds dans un tuyau conique rendant des harmoniques ne paraît pas pouvoir se déduire facilement des considérations précédentes. La vitesse de propagation dans un sens déterminé n'est en effet pas constante pour les tuyaux coniques. Je rappellerai cependant des expériences faites avec des tuyaux à anches coniques (loc. citato) montrant l'équidistance de 3 lignes nodales successives.

On peut par l'expérience suivante constater dans un tuyau ouvert l'effet de modification conique. Un tube de verre de diamètre 1^c, de hauteur 31^c, donne résonnance pour notre diapason ut_4. Si on l'étire à la lampe de manière à produire deux régions coniques inverses, la résonnance correspond alors à celle d'un tuyau cylindrique de même longueur totale. Elle était de 33^c

relative à si_3. La forme conique régulière est ici nécessaire pour produire compensation complète et l'expérience est des moins nettes, si l'on remplace la partie étirée par une région soufflée.

Si le tube est étiré vers la région nodale, de manière à présenter des modifications symétriques, les deux portions coniques ne se compensent plus, mais agissent toutes deux de manière à augmenter la longueur de résonnance. Un tube de 33^c apte à la résonnance de si_3 peut ainsi atteindre une longueur de 38^c sans modification dans la hauteur de son renforcé.

Citons enfin une expérience vérifiant directement l'accroissement de vitesse par transmission conique, et que son auteur applique seulement aux irrégularités qui peuvent se produire au voisinage de la source d'un son. Mach fait jaillir une étincelle électrique dans un vase de forme oblongue, percé à l'extrémité d'une petite ouverture et constate la trace de l'ébranlement par son action sur une poussière légère appliquée à un disque tournant. Il a trouvé une vitesse de transmission de compression de plus de sept cent mètres par seconde.

NOTE

SUR LA QUADRATURE DU CERCLE

Par M. A. de SAINT-GERMAIN,

Membre titulaire.

Un professeur suppléant du protogymnase de Pilsen, M. Gustave de Zapalyczai de Korompa, adresse à l'Académie une solution (1) du problème de la quadrature du cercle, « quod clarissimorum exercuit ingenia virorum ». Ce n'est évidemment pas la géométrie qu'enseigne M. de Korompa ; autrement, il eût su que le célèbre problème a pour objet de construire, avec la règle et le compas, un carré *rigoureusement* équivalent à un cercle donné ; or, dans sa construction, il emploie une droite qui devrait avoir la même longueur que la demi-circonférence, tandis qu'elle en diffère « paululum », comme il le dit lui-même ; mais, à cause de cette différence, si minime qu'elle soit, on n'a qu'une solution approchée, comme on en connaît beaucoup, et l'auteur n'est plus cet heureux inventeur qui eût pu « tangere sidera superbo vertice ».

(1) Voir page suivante.

Cela dit, la construction proposée a le grand avantage de reposer sur une remarque extrêmement simple et d'être très suffisamment approchée au point de vue graphique. On peut la décrire en deux lignes : elle consiste à prendre, pour le côté du carré qui *devrait* être équivalent à un cercle donné, la moyenne proportionnelle entre le rayon R du cercle et un segment égal au triple de ce rayon augmenté du dixième du côté du carré inscrit dans le cercle. Le segment dont il s'agit a pour longueur $R \times 3{,}141421\ldots$ tandis qu'il devrait être égal à $R \times 3{,}141592\ldots$ pour que l'équivalence fût rigoureuse. La différence est assurément négligeable dans une épure, où elle entraîne une erreur inférieure à $\frac{1}{20.000}$ du rayon; mais, au point de vue théorique, il reste un abîme à franchir pour atteindre la solution exacte, et on a prouvé que cet abîme est infranchissable.

Viri amplissimi atque doctissimi.

Prospere evenit, ut aenigma solverem, quod frustra clarissimorum exercuit ingenia virorum per tot sæcula, sed, dicam aperte, casu evenit, qui multos procreat eventus. Oro atque Vos obsecro, viri præstantissimi, ut benigne patrocinemini, quibus operam dedi, studiis in circuli quadraturam. Adolescentes decet modestia : non in opinionem venio, fore ut superbo tangam sidera vertice.

Si in circulo radii $O P$, $O Q$ ita ducuntur, ut ad perpendiculum directi sint, et puncta P, Q ad efficiendam hypotenusam $P Q$ conjunguntur, haec secundum Pythagorae praeceptum valet $r\sqrt{2}$. $1{\cdot}5\, r + \frac{r\sqrt{2}}{20}$ repraesentat latus quadrangulae, quae quattuor suis lateribus prope par sit lineae circumcurrenti. Nam $6\, r + \frac{r\sqrt{2}}{5}$ valet $2\, r \left(3 + \frac{\sqrt{2}}{10} \right)$, $3 + \frac{\sqrt{2}}{10}$ autem $3{\cdot}14142135624$, quod non differt nisi paululum a numero Ludolfiano. $2\, r \left(3 + \frac{\sqrt{2}}{10} \right)$ igitur non immerito cum $2\, r\, \pi$ eodem loco et numero habebitur.

Ex ipsa quadrangula secundum formulam $2\, r \left(3 + \frac{\sqrt{2}}{10} \right)$ constructa facile invenitur ea quadrangula, quae quadraturam circuli reddat. Nam $r^2 \pi$ est dimidia pars lineae circumcurrentis cum radio multiplicata. Id autem oblongum, quod ex $r \times r \left(3 + \frac{\sqrt{2}}{10} \right)$ sive $r \left(3\, r + \frac{r\sqrt{2}}{10} \right)$ exsistit, facile in quadrangulam mutatur secundum præceptum, in semicirculo quamvis cathetum mediam proportionalem esse inter utramque partem diametri. Itaque si radium augebimus triplici radio et decima parte hypotenusæ $P Q$, si supra eam diametrum semicirculum construemus, si lineam proportionis indicem ex eo puncto, quo radius et radius triplex decima parte hypotenusæ $P Q$ auctus sese contingunt, ita ducemus, ut lineam semicircumcurrentem

attingat, illa linea proportionis index nobis latus erit quadrangulæ quæsitæ. Relinquitur, ut nobis persuadeamus, utrum illa ratio descriptionibus vel maximis respondeat necne. Conniveatis, viri amplissimi atque doctissimi, Vos supplico, si qua mendum inveneritis, ad subsidia nostra hucusque non accurate sufficientia descriptionibus figurarum respicientes.

GUSTAVUS ZAPALYCZAI DE KOROMPA,

magister locum professoris ordinarii in Caesareo Regio protogymnasio Pilsnensi supplens.

LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

LES PROFESSIONS

MÉDECINE — BARREAU

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire

MESSIEURS,

Après les professions manuelles, dont j'ai traité ci-devant (1), les professions intellectuelles, que j'aborde aujourd'hui.

Les professions intellectuelles comprennent les professions libérales proprement dites, et les fonctions, de jour en jour plus nombreuses.

Parmi les professions libérales, deux s'imposent d'abord à ma pensée par leur importance sans égale : la Médecine, arbitre de la santé privée et publique ;

(1) Voir pour l'ensemble de ces Études : *Mémoires de l'Académie*, année 1884, p. 361 ; 1890, p. 270 ; 1895, p. 33 ; 1896, p. 67 ; et pour l'Étude sur les professions manuelles, 1897, p. 107.

le Barreau, sauvegarde de nos intérêts, de notre honneur, ou même de notre vie. Je voudrais, dans ces pages, exposer les devoirs qui leur sont propres, en commençant par la Médecine, que je salue humblement : on ne saurait être trop poli envers des personnes qui ont dans leur domaine la santé et la maladie, la vie et la mort.

I.

LA MÉDECINE

Ce n'est pas seulement, Messieurs, par une prudence qui vous paraîtrait à bon droit excessive, que je veux parler du médecin avec respect; c'est parce que, s'il a sa part des imperfections humaines, il les rachète par des études si pénibles, des fatigues si grandes, une vie si sévère, des dévouements si héroïques, qu'il en est profondément respectable. On n'apprend pas la médecine comme la première chose venue, comme le Droit, par exemple. Un étudiant en droit, même s'il rêve d'arriver à la fortune ou à la célébrité, qu'a-t-il à faire? Deux choses qui, en vérité, n'ont rien de cruel : se rendre trois ou quatre fois la semaine dans une salle où rien n'offense les sens, et s'y laisser instruire par des voix savantes, quelquefois éloquentes; rentré chez lui, s'enfermer dans une chambre bien chauffée l'hiver, bien ensoleillée l'été,

et y lire à son aise le commentaire ou le résumé de la leçon qu'il vient d'entendre, dans quelque livre bien écrit, bien imprimé et bien relié. Il n'est pas trop à plaindre. Le chemin qui conduit à la science médicale est plus ardu, car ce chemin-là passe par l'amphithéâtre et par l'hôpital. Or, ceux qui n'ont pas fréquenté une salle de dissection, qui n'ont pas promené le scalpel dans des chairs livides, au sein d'une atmosphère nauséabonde, n'ont pas idée des répugnances qu'il faut vaincre (1), sans parler des risques à courir. L'étude au lit des malades, la clinique, n'est guère plus saine ni plus séduisante. — Il faut du courage pour apprendre la médecine, il en faut davantage pour l'exercer. Le magistrat, l'avocat, le professeur, l'artiste, l'homme de lettres ont leurs heures de travail et leurs heures de repos; ils font de leur vie deux parts, l'une pour la profession, l'autre pour eux-mêmes et la famille. C'est, à tout prendre, une douce existence. Le médecin n'est jamais assuré d'avoir fini sa sombre besogne. Il faut

(1) *Crede experto*. Aux jours ardents de ma belle jeunesse, étant professeur au Lycée, je suivis à l'École de médecine les cours d'anatomie et de physiologie, et j'ai encore présente et saisissante l'impression que je recevais le matin, en entrant dans la salle de dissection, à la vue des cadavres éventrés, fouillés, déchiquetés, les uns étendus sur des tables, les autres appendus aux murs. On s'y fait : oui, mais à la longue, et non sans révolte de la nature humaine. — Puisque je rappelle ces choses depuis si longtemps évanouies, je ne le ferai pas sans adresser un reconnaissant souvenir à la mémoire du professeur d'alors, le D' Lechevallier, si instruit, si disert, et le plus honnête homme que j'aie connu.

qu'il dispute à la maladie, sans pouvoir toujours l'obtenir, le temps des repas et du sommeil ; il ne s'appartient pas, ni à sa femme et à ses enfants ; il est l'esclave, il est la propriété de tous ceux qui souffrent, et qui appellent son savoir et son expérience à leur aide. Et ce qui est pire que cet assujettissement de tous les instants, c'est le continuel spectacle de la maladie, aux mille formes, quelquefois hideuses ; et des douleurs de ce patient torturé dans tous ses membres, jusqu'aux racines de la vie ; et des angoisses de cette famille, qui cherche désespérément une planche de salut, dans ce naufrage qui va tout engloutir. Or, ce sont là les jours ordinaires du médecin. Mais il y a aussi les jours tragiques, les jours où l'épidémie sévit. Ces jours-là, le médecin est tout simplement un héros. Il fait le sacrifice de sa vie, et, ce qui est plus difficile, de ses affections les plus saintes, s'exposant, la poitrine découverte, aux coups de l'ennemi, qu'il combat sans le voir. Dans un chapitre de *Notre-Dame de Paris*, à un royal malade qui vient le consulter, Claude Frollo montre une inscription gravée sur la muraille : « La médecine est fille des songes ». Peut-être est-ce vrai, je ne discute pas, mais ce qui est plus certainement vrai, et que je dis bien haut, c'est que la médecine est mère de l'abnégation, du courage à toute épreuve, et de la plus belle des vertus, l'immolation de soi-même à autrui.

Voilà le médecin. Vous comprenez, Messieurs, qu'on puisse hésiter, et qu'on éprouve une sorte de pudeur à parler de ses devoirs à un homme qui les

connaît si bien et les pratique si intrépidement. Aussi que vais-je faire ? Au lieu de m'interroger là-dessus moi-même, je vais interroger les médecins, et apprendre d'eux leurs obligations professionnelles. Quand j'aurai recueilli leurs réponses, je n'aurai plus, pour conclure, qu'à les résumer, en insistant sur ceux de leurs devoirs qui pourraient paraître en souffrance à l'heure qu'il est.

Or, les médecins qui ont traité de leurs devoirs professionnels sont nombreux, et à peu près de toutes les époques. L'Antiquité a les siens, le Moyen âge a les siens, notre Temps a les siens. Dans l'antiquité, c'est Hippocrate, ou ses prédécesseurs immédiats, ou ses successeurs immédiats (car vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'il plane beaucoup d'ombre sur la personne et les écrits du « Père de la médecine ») qui dans plusieurs ouvrages, encore subsistants, tracent avec une grande autorité la morale particulière du médecin. Au moyen âge, c'est cette École de Salerne, qui paraît avoir joué un assez grand rôle médical du IX^e^ au XIII^e^ siècle, et que naguère le regretté D^r^ Ch. Daremberg, en collaboration avec l'allemand Henschel et l'italien de Renzi, a fait sortir des ténèbres où elle gisait. L'École entière, dans le poëme didactique connu sous le nom de *Schola salernitana*, et plusieurs de ses représentants les plus considérables, dans des livres récemment retrouvés, ont exposé savamment, ou curieusement, quelques-uns des devoirs propres au médecin. Quant aux temps modernes et à l'époque actuelle, le nombre des médecins moralistes, moralistes dans les limites de leur art, est

grand, et je suis loin de les connaître tous ; je citerai seulement deux noms (1), que je préfère parce qu'ils sont contemporains et français : le Dr Chomel, qui, dans ses *Éléments de pathologie générale*, traite au fur et à mesure des occasions de quelques-uns des principaux devoirs du médecin ; et le Dr Max. Simon qui, prenant pour objet spécial de ses études les devoirs professionnels de son état, publia, il y a quelques années, un savant traité de *Déontologie médicale.*

Le premier traité de morale médicale que nous présente l'Antiquité est aussi le plus célèbre (2). C'est celui qui est connu sous le titre de *Serment d'Hippocrate.* Ce titre vous dit que ce livre n'est pas proprement un livre; c'est une formule. C'est la formule du serment que Hippocrate, ou tel autre personnage considérable de cette École, imposait à celui qui demandait à entrer dans la carrière médicale.. Le

(1) J'en pourrais citer beaucoup. Cette préoccupation des médecins leur fait grand honneur. Il me suffit de l'avoir signalée. Je n'ai pas à faire ici l'histoire de la morale médicale. Je veux seulement me renseigner auprès de quelques médecins appartenant aux trois grandes époques de la Civilisation, l'Antiquité, le Moyen-âge et les Temps modernes. Plus d'érudition serait hors de propos dans une Étude sommaire comme celle que je présente au bienveillant lecteur.

(2) Je copie sans vergogne l'analyse des traités de morale médicale chez les Anciens dans mon livre *La philosophie des médecins grecs.* Il me semble inutile et je n'aurais pas la patience de résumer les mêmes idées en des termes qui ne pourraient être différents qu'à la condition d'être moins exacts.

récipiendaire s'exprimait d'abord ainsi : Par Apollon, par Esculape, par Hygie et Panacée, par tous les Dieux et Déesses qui président à la médecine, et que je prends ici à témoins, je jure d'observer scrupuleusement, dans la mesure de mes forces et de mon intelligence, les prescriptions écrites que je vais lire. » Puis il lisait l'énumération des devoirs de la profession. Enfin il terminait par ces paroles : « Si je remplis fidèlement ces promesses, puissé-je passer ma vie entière entouré de l'estime publique, et recueillir une abondante moisson des fruits de mon art ; si je les viole au contraire, qu'il m'arrive malheur ! »

Ce qui nous importe dans ce remarquable document, c'est l'énumération des devoirs du médecin. Cette énumération est parfaitement méthodique. Elle comprend trois séries distinctes : devoirs du médecin envers son maître ; devoirs du médecin envers ses disciples ; devoirs du médecin envers les malades.

D'abord, envers son maître. — Il lui doit tout ce qu'on doit à un père, et à ses enfants tout ce qu'on doit à des frères. A l'un, le respect, le dévouement; les tendres soins pendant la vieillesse ; aux autres, l'éducation, l'enseignement gratuit de la médecine, s'ils en ont le goût et le talent, de sages conseils, des directions, une attentive et infatigable vigilance.

Ensuite, envers ses disciples. — Il n'acceptera comme tels que des jeunes gens heureusement doués, et, sitôt qu'ils auront juré entre ses mains, il leur révélera tous les secrets de son art, tous les résultats obtenus par sa propre expérience et par ses réflexions.

Enfin, envers les malades. — 1° Il ordonnera aux malades le régime le mieux approprié à leur état, luttant contre les progrès du mal de tout son pouvoir, de toute sa science acquise;

2° Jamais il ne conseillera, jamais il n'accordera aux plus vives prières une potion empoisonnée;

3° Jamais il ne procurera un avortement; il conservera purs ses mains et son art;

4° Il ne taillera point les malades attaqués de la pierre, laissant cette opération aux spécialistes;

5° S'il entre dans une maison, ce sera pour y porter ses soins et ses remèdes. et non pour insulter à la pudeur de l'un ou l'autre sexe;

6° Enfin, si dans l'exercice de son art, ou dans la vie ordinaire, il reçoit ou surprend un secret. il le gardera avec une inviolable fidélité.

Deux autres traités hippocratiques, moins anciens ou moins connus que le précédent, se rapportent encore aux devoirs du médecin, et aux prescriptions qu'on vient de lire en ajoutent de nouvelles; c'est à savoir le traité *De la bienséance* et le traité *Des préceptes*.

Dans le traité *De la bienséance*, trois choses sont recommandées au médecin. La première concerne la philosophie, la seconde la tenue, la troisième les visites et l'à-propos.

Le médecin ne doit pas être étranger à la philosophie; il doit même la posséder parfaitement. Il doit apprendre d'elle la pratique et l'exercice de toutes les vertus, nécessaires à tous, mais plus particulièrement au médecin, la pudeur, la tempérance, le désin-

téressement, la discrétion, l'amour du vrai et du bien. Il doit apprendre d'elle la Sagesse, qui nous élève à la conception, à l'adoration de la Divinité et de la Providence, si manifestes dans les phénomènes des corps vivants, les accidents des maladies, les vicissitudes des guérisons. Il n'y a de vrai médecin que le médecin-philosophe, mais celui-là est presque un dieu.

Le médecin doit veiller sur son maintien. Il doit éviter tout ce qui choquerait la vue, blesserait un esprit délicat. Qu'il n'ait aucune partie du corps découverte (1) et que ses vêtements soient élégants sans recherche. L'austérité serait aussi à contre-temps que des airs dissolus; elle déplaît encore plus aux malades qu'aux personnes en santé. Point d'étalage, point de longs discours. Tout juste ce qu'il faut de paroles pour s'édifier sur l'état du malade, et pour expliquer le traitement à suivre. Que le médecin se montre calme, sûr de lui-même, et prêt à agir suivant les occasions.

Le médecin doit visiter ses malades souvent, ou du moins assez souvent pour n'être pas surpris et mis en défaut par les progrès de la maladie. Des changements imprévus peuvent survenir tout à coup; il y a d'ailleurs un moment propice, un à-propos qu'il faut saisir. Combien de malades meurent par la négligence de leur médecin, et qui fussent revenus à la santé, s'il eût été plus assidu, plus attentif à les dis-

(1) Y avait-il donc du temps d'Hippocrate des médecins décolletés ?

puter au mal, à appliquer le remède convenable dans l'instant opportun !

Dans le traité des *Préceptes*, l'auteur insiste sur l'occasion, qu'il faut surveiller attentivement et saisir au passage, la guérison étant presque toujours à ce prix ; et sur la tenue du médecin, auquel il interdit le luxe de la toilette et la recherche dans le discours. Il le prie d'éviter l'affectation à s'essuyer le visage avec son mouchoir, et de vouloir bien ne pas abuser des parfums, la propreté suffisant parfaitement. Il lui demande, d'autre part, de s'abstenir des beaux discours, et de ne pas citer les poètes à tout propos. La poésie n'a rien à faire ici. Au contraire du frélon qui fait beaucoup de bruit et peu de besogne, le médecin doit agir beaucoup et en silence. Mais ces prescriptions se trouvent déjà dans le précédent traité ; en voici qui paraissent pour la première fois : elles ont trait au traitement moral, aux consultations et aux honoraires.

L'auteur des *Préceptes* fait un devoir au médecin d'agir sur l'esprit du malade, de calmer ses appréhensions, de l'encourager et de le rasséréner par l'espoir d'une prompte et heureuse guérison. Naturellement le malade s'inquiète, se tourmente : ces alarmes sont funestes ; elles aggravent la maladie ou empêchent l'effet des remèdes. Le médecin doit voir cela, ou le deviner, si on le lui cache, et faire tout ce qui est en lui pour ramener la paix dans cette âme troublée. Il atteindra ce résultat en faisant bon visage au malade, en se montrant plein de confiance dans les ressources de son art, et dans le concours de la na-

ture, qui tend d'elle-même à revenir à l'état normal. Cela, c'est aussi un traitement, non moins nécessaire que l'autre, et quelquefois plus efficace.

Le médecin ne doit pas répugner aux consultations, qui ne sont ni un aveu ni une preuve d'ignorance et d'incapacité. Quel homme peut se mesurer avec la nature, et lui dire : je connais tous tes secrets? Ce langage, ces prétentions n'appartiennent qu'aux charlatans qui débitent sur les places publiques leurs sottises avec leurs drogues. Le médecin digne de ce nom a d'autres sentiments. Quand il est embarrassé sur l'état d'un malade, troublé par la nouveauté d'un cas imprévu ou inconnu, sans hésiter il appelle à son aide d'autres médecins, afin d'ajouter leurs lumières à ses lumières et leur expérience à la sienne. Mais, dans ces réunions, tout amour-propre doit être mis de côté. Il ne s'agit pas de lutter à qui fera triompher son avis, il s'agit de trouver la vraie nature du mal, le vrai traitement, et de soulager ou de sauver le patient.

Enfin la question des honoraires est posée et discutée ici, et, à ma connaissance, pour la première fois. L'auteur estime que, dans les cas ordinaires, quand rien ne presse, le médecin fera sagement de convenir d'abord de son salaire, non seulement parce qu'il aura plus de chance d'être payé, mais parce que le malade en sera rassuré. Il ne craindra pas d'être abandonné ou négligé. Mais dans les maladies aigües, qui se précipitent au dénouement, où l'occasion ne se présente pas deux fois, le médecin, sans retour personnel, doit d'abord voler au danger et s'efforcer de

le détourner Il est des malades ingrats qui, une fois guéris, perdent le souvenir des soins qui leur ont été donnés et trouvent mille prétextes pour frustrer le médecin ; ces risques ne doivent pas l'empêcher de faire son devoir, qui est d'aller d'abord à l'ennemi, à la maladie, et de lui livrer combat. Le médecin, d'ailleurs, ne doit jamais voir dans les honoraires qu'un moyen de plus de se perfectionner en son art, et doit renfermer ses exigences dans cette mesure. Il doit ne pas répugner aux soins gratuits, car la reconnaissance est aussi un salaire ; courir d'abord aux étrangers et aux pauvres, car l'humanité le veut ainsi. Celui-là n'aime pas la médecine qui n'aime pas les hommes. La médecine n'est pas l'art de s'enrichir, mais de faire le bien.

Voilà, Messieurs, comment on entend les devoirs du médecin dans l'École hippocratique, c'est-à-dire chez les Anciens ; voici comment on les comprend dans l'École de Salerne, c'est-à-dire au Moyen-âge.

Il est naturel d'interroger d'abord le poëme didactique intitulé *Schola salernitana*, et qui porte aussi les titres de *Flos medicinæ*, *Regimen sanitatis*, *Regimen virile*. La raison en est simple. Comme l'indique la dénomination de *schola*, cette œuvre, à laquelle on ne peut assigner ni un auteur particulier, ni une date précise, n'est pas celle d'un individu, mais de l'École entière, dont elle traduit évidemment l'esprit et les sentiments, aussi bien que les doctrines courantes. C'est donc la grande et authentique autorité près de laquelle nous devrions nous infor-

mer. Malheureusement, la morale médicale n'est guère représentée là que par deux ou trois observations, qui ne manquent pas de saveur, mais assez peu édifiantes. Ainsi, chapitre de la tenue, on conseille au médecin de porter un rubis au doigt, et de faire ses visites monté sur un coursier superbe (1), afin d'imposer au malade qui, ébloui, se montrera plus généreux. Voici, non les vers latins, mais les vers français; les uns valent les autres :

Vêtu d'habits décents, affable et plein de zèle,
Le médecin s'empresse à la voix qui l'appelle.
D'un rubis l'étincelle à son doigt brillera;
Sur un coursier superbe en visite il ira.
Ce splendide attirail rehausse son mérite;
Sur l'esprit du malade il réussit plus vite,
Reçoit cadeaux sans nombre : un mince accoutrement
Lui vaudrait profit mince et sec remerciement.

Le chapitre des honoraires ne respire pas non plus une bien grande fierté. Vu l'ingratitude des malades après guérison, on invite le médecin à choisir le moment où ils poussent des cris de douleur pour se faire remettre un gage, ou même pour se faire payer d'avance :

Lorsque son patient de plaintes l'importune,
Le docteur attentif à sa propre fortune,

(1) Il n'y a pas si longtemps que nos médecins faisaient leurs visites à cheval. J'ai vu cela dans ma jeunesse. Mais le cheval n'était pas un coursier superbe, et le cavalier n'avait d'autre but que d'éviter une fatigue trop grande.

Profitant de ses cris, obtient sur le moment
Quelque gage bien sûr, un bon nantissement,
Ou mieux argent comptant fait solder son mémoire :
Du malade sauvé chétive est la mémoire,
En ennemi l'on sait qu'il traite sans égard
Le maladroit qui parle honoraires trop tard.

L'épilogue, car ce poëme a, s'il vous plaît, un épilogue, conclut par l'expression de sentiments qui ne se recommandent pas davantage par l'élévation. Ces salernitains veulent que la médecine s'entoure de mystère, et impose à la foule par les nuages derrière lesquels elle se dérobe. A s'exercer sans voiles, au grand jour, elle perdrait de sa considération. La médecine doit rester le secret du médecin.

Gardez surtout, gardez qu'un profane vulgaire
De votre art respecté profane le mystère ;
Son éclat dévoilé perdrait sa dignité.
D'un mystère connu décroît la majesté,
Le frivole dédain suit cette confidence,
Et la foule bientôt refuse obéissance
A ces lois dont le maître a trahi les secrets.
Pour qu'ils soient observés, cachez donc vos décrets.
Honte au révélateur, et qu'il soit anathème !

Quelques médecins de la même École ont disséminé dans leurs écrits des préceptes de morale médicale, mais sans suite, sans développement, et surtout sans en faire l'objet, soit d'un traité, soit d'un chapitre spécial. Ainsi on trouve dans les ouvrages de Cophon, médecin salernitain du XII[e] siècle, une dis-

tinction importante, et qui paraît avoir cours alors, entre la médecine des pauvres et celle des riches. Le médecin, nous dit Cophon, doit s'intéresser également à tous ses clients ; mais dans le choix des remèdes, il doit faire des différences suivant leurs différentes fortunes. Aux pauvres, plus robustes et plus endurcis, il doit prescrire des médicaments plus grossiers, qui ne seront pas moins salutaires, et leur coûteront moins cher ; aux riches, plus délicats, amollis par le bien-être, il doit ordonner des remèdes plus agréables et plus doux, qui conviendront mieux à leur nature efféminée, sans imposer de trop lourds sacrifices à leur bourse bien garnie. Purger un archevêque comme on purge un maçon, ajoute notre auteur, serait un crime de lèse-Médecine aussi bien que de lèse-Église.

Ce n'est là qu'un détail. Le seul ouvrage salernitain où la morale médicale soit traitée avec quelque étendue, parce qu'elle en est proprement l'objet, est celui que Arimathæus a intitulé : *Sur la manière dont le médecin doit se comporter auprès des malades*, ou encore : *De l'instruction du médecin*, ou encore : *Introduction à la pratique médicale*.

Arimathæus, dans cet opuscule, dicte au médecin la conduite qu'il doit tenir, et jusqu'à ses moindres faits et gestes, depuis le moment où, la maladie débutant, il est appelé, jusqu'à celui où, la maladie étant finie, et le malade guéri, il est remercié. — L'auteur salernitain ne paraît pas prévoir le cas où le malade meurt, ce qui est aussi une manière de finir pour

une maladie, et malheureusement aussi fréquente que l'autre, si ce n'est plus.

Le médecin est requis de venir soigner un malade. Il se met en route. — Placez-vous d'abord, lui dit Arimathæus, sous la protection de Dieu, et sous la garde de l'ange qui accompagnait Tobie. Chemin faisant, interrogez votre guide ; tâchez qu'il vous renseigne sur l'état du patient; qu'il vous donne des indications sur le mal auquel vous allez avoir affaire. De cette façon, si vous ne reconnaissez pas la maladie, vous pourrez néanmoins, grâce à vos informations, inspirer confiance à votre malade, en lui donnant à penser que vous vous rendez bien compte de sa situation.

Le médecin arrive chez son client. — En entrant, lui dit Arimathæus, saluez d'un air modeste et grave ; asseyez-vous, pour prendre haleine (1) ; louez, s'il y a lieu, la beauté du site, la bonne tenue de la maison, la générosité de la famille ; vous captiverez ainsi la bienveillance des assistants, et vous laisserez au malade le temps de se remettre de sa première émotion.

Le médecin a tâté, interrogé, diagnostiqué ; il s'est ou ne s'est pas éclairé sur l'état du malade ; il va se retirer. — Au patient, lui dit Arimathæus, promettez la guérison ; à ceux qui le soignent, assurez qu'il est fort malade : s'il guérit, votre réputation s'en accroî-

(1) D'autres manuscrits disent : « pour boire un coup ». Attention délicate dont on ne s'aviserait pas aujourd'hui. Je ne me représente pas bien ce docteur le verre à la main. — Cependant à la campagne, l'été, un jour de grande chaleur ??

tra; s'il succombe, on s'écriera : il l'avait bien dit! N'arrêtez pas vos yeux sur la femme, la fille ou la servante, quelque belles qu'elles soient : ce serait forfaire à l'honneur, et compromettre le salut du malade en attirant sur sa maison la colère de Dieu. Si on vous engage à dîner, comme c'est l'habitude, ne prenez pas d'abord la première place, attendez qu'on vous y oblige. Ne vous montrez ni exigeant ni indiscret. Les mets sont-ils rustiques, n'ayez l'air de vous en apercevoir; sont-ils délicats, ne laissez pas deviner votre satisfaction. De temps à autre, informez-vous de l'état du malade, qui sera charmé que vous vous occupiez de lui, même à table. Le repas fini, allez près de son lit, assurez-le que vous avez été bien traité, et n'oubliez pas de montrer beaucoup de sollicitude à régler son régime.

Enfin, le malade étant guéri, le médecin doit prendre congé de lui et de sa famille, heureuse de le voir en pleine convalescence. — Ayez, vous aussi, lui dit Arimathæus, l'air joyeux et satisfait. Hasardez, à l'occasion, quelque fine plaisanterie. Après quoi, il ne vous restera plus qu'à demander honnêtement votre salaire. Alors, vous vous retirerez tranquillement, le cœur content et la bourse garnie, non sans avoir adressé à votre client mille actions de grâces, accompagnées des recommandations les plus tendres (1).

Sortons de cette décadence des mœurs médicales, de cet énervement des âmes, et arrivons d'un bond à

(1) Je ne veux pas quitter l'École de Salerne sans mentionner

l'époque moderne, ou plutôt au XIX[e] siècle. Et pour nous réconforter, adressons-nous d'abord au Docteur Chomel, un médecin renommé et estimé parmi ses pairs, non seulement pour son savoir, son habileté, mais pour la hauteur de ses principes et la générosité de son caractère.

Les *Éléments de pathologie générale*, comme le titre l'indique, n'ont pas en vue les devoirs du médecin. Mais, comme l'auteur est en même temps un honnête homme, lorsqu'il rencontre chemin faisant l'occasion d'un conseil, d'un précepte, il n'a garde de passer à côté sans s'y arrêter. Et ainsi ces Études, toutes scientifiques, se trouvent semées de recommandations qui les relèvent, et leur donnent comme un parfum de moralité. Ces préceptes même ont un mérite que n'ont pas toujours ceux des Traités de morale : sortant en quelque sorte des entrailles de la médecine,

un fait étranger à mon sujet, mais qui réjouira le cœur de nos Féministes. Il donne des ancêtres à la famille des Doctoresses contemporaines, il la fait remonter jusqu'au X[e] siècle, ce qui lui constitue une assez belle noblesse. Salerne avait en effet des femmes-médecins, qui paraissent même avoir été nombreuses. La plus célèbre, dont on a retrouvé un ouvrage (*Des maladies des femmes*) porte un nom pittoresque, Trotula, ou Trotta. Ne concluez pas, je vous prie, du livre sur les maladies des femmes que cette belle personne n'avait que des clientes. Elle se partageait entre les deux sexes avec une impartialité exclusive de toute fausse pudeur. Était-elle mariée? J'aimerais de savoir de quoi rêvait le mari, pendant que la femme distribuait des soins empressés à des messieurs plus ou moins mal portants? — S'il le voulait, l'heureux époux d'une de nos Doctoresses actuelles pourrait me renseigner.

ils s'y rapportent plus étroitement ; ils serrent de plus près les détails de la profession.

Les observations morales du Dr Chomel ont trait aux quatre points suivants : le diagnostic, l'expérimentation, le traitement moral, la famille du malade.

Le diagnostic est peut-être la partie la plus essentielle de la médecine, car comment traiter une maladie, si on ne la connaît ; et la plus délicate, car comment distinguer la nature d'une maladie parmi cette complexité des symptômes, et cette inhabileté du malade à décrire son état ? Aussi notre docteur y revient-il à dix reprises.

Ici, il expose à quelles conditions un médecin est capable de diagnostiquer avec quelque sûreté. Il faut d'abord, cela saute aux yeux, qu'il ait une connaissance approfondie de la pathologie, et par conséquent qu'il l'ait étudiée longtemps. Il faut qu'il ait séjourné dans les hôpitaux, et qu'il ait pu, par un grand nombre d'ouvertures cadavériques, contrôler, confirmer ou rectifier le diagnostic porté pendant le cours des maladies. Et tout cela serait insuffisant sans certaines qualités natives : des yeux qui voient bien, des oreilles qui entendent bien, des doigts qui palpent bien, « et un esprit droit et pénétrant, qui sache rapprocher à propos, comparer avec discernement, déduire des faits les inductions et les conséquences qui en émanent, et qui, alliant dans de justes proportions la hardiesse et la prudence, ose obéir quelquefois à une sorte d'inspiration, qui n'est en réalité qu'une appréciation exacte, bien que rapide, des phé-

nomènes les plus expressifs de la maladie. » Le Dr Chomel ne se dissimule pas qu'il est malaisé de satisfaire à toutes ces exigences, et il fait cet aveu peu consolant, que « le nombre des médecins remarquables par une grande habileté dans le diagnostic est toujours très restreint. »

Là, il ajoute encore aux conditions intellectuelles déjà énoncées des conditions nouvelles. Et d'abord, l'attention. Le médecin a le devoir de concentrer toute son attention sur le malade qui s'abandonne à lui. S'il l'observe l'esprit distrait, ou préoccupé, ou fatigué, il l'observe mal. C'est pourquoi Hippocrate recommandait les visites du matin : à cette heure, disait-il, le médecin est plus apte à bien étudier son malade, comme celui-ci à bien répondre. — Ensuite, le calme. Le médecin doit être absolument maître de soi. Une passion, quelle qu'en soit la nature, agitant l'esprit avec le cœur, empêche l'intelligence de se fixer. C'est pour cette raison qu'un médecin n'observe bien ni soi-même, ni les siens. Point de prévention systématique. Regarder les choses à travers un système, c'est les regarder à travers un prisme qui les déforme. Médecin systématique, détestable observateur. Il faut recevoir les impressions en un esprit vierge. Celui qui cherche dans les faits la confirmation d'idées préconçues ne les voit jamais tels qu'ils sont, mais tels qu'il désire qu'ils soient.

Ailleurs, il dicte au médecin la manière d'interroger le malade. N'employer que des termes faciles à comprendre ; s'assurer que le sens en a été exactement saisi, et, dans le doute, faire en sorte que le malade

parle, expose, s'explique, et l'y aider. — Ne faire que les questions nécessaires, mais les faire toutes, et dans le meilleur ordre : l'âge, la profession, le lieu habité, le régime suivi, l'état habituel de la santé, les maladies éprouvées, les premiers commencements de la maladie présente, ses progrès, lents ou rapides, par exaspérations subites ou par une augmentation graduelle. — S'enquérir de la douleur ressentie, en quel endroit précis, son étendue dans les organes et pour ainsi dire ses dimensions, son intensité, sa constance ou ses intermittences, sa nature, et obtenir que le malade, s'il ne peut la décrire en elle-même, la décrive par comparaison.

Ailleurs enfin, il va jusqu'à prescrire la manière d'interroger le pouls. Attendre que le malade soit remis de l'émotion causée par l'arrivée du médecin ; s'assurer que rien ne met obstacle au cours du sang dans le vaisseau observé ; point de vêtement incommode, point de ligature, position naturelle ; examiner vingt ou trente pulsations successives, sur les deux bras, une dernière fois avant de partir.

Voilà les devoirs du médecin qui diagnostique.

Qu'est-ce qu'expérimenter en médecine? C'est faire un *expérimen*, répond d'une façon inélégante le Dr Chomel ; un expérimen, c'est-à-dire un essai. C'est essayer un remède connu, pour en apprécier la valeur, ou un remède nouveau, ou même un remède secret, pour en juger les effets.

Ainsi définie, l'expérimentation ne saurait être interdite; elle est même commandée.

C'est un devoir pour tout savant de travailler à

reculer les bornes de la science. Ce devoir est plus strict quand la science a pour but la guérison des maladies. Or, on conçoit que supprimer l'expérimentation médicale, ce serait supprimer le progrès médical.

Mais il y a deux sortes d'expérimentation.

L'expérimentation qui a pour but d'apprécier plus rigoureusement les moyens thérapeutiques généralement employés, de déterminer les conditions spéciales dans lesquelles chacun d'eux est plus spécialement indiqué, et la mesure dans laquelle il convient d'en user, n'a que des avantages : elle s'impose comme un devoir à tous les médecins.

L'expérimentation qui consiste à chercher dans des substances nouvelles des remèdes plus efficaces est d'une nature infiniment plus délicate. Une grande responsabilité s'y attache. Les médecins n'y songent peut-être pas assez. « Il n'est pas de médecin, écrit notre Docteur, qui n'ait expérimenté un plus ou moins grand nombre de remèdes, qui n'ait tiré de ces expériences des conclusions plus ou moins positives, et chacun sait combien il est peu de ces expérimentations dont les conclusions aient été sanctionnées par le temps. » Non, ces sortes d'expérimentations, dont le succès n'est jamais certain, ne sont pas à la portée et ne sont pas le droit de tous les médecins. « Il n'appartient de s'y livrer qu'à quelques hommes qui s'y sont préparés par une étude approfondie de tout ce qui a été tenté dans ce genre et des succès divers dont ces expériences ont été suivies ».

Il est cependant des circonstances rares où un

médecin quelconque peut se permettre cette sorte d'expérimentation. Supposez une maladie dont l'issue a toujours été funeste, le médecin aura-t-il le devoir de s'en tenir aux moyens employés jusqu'ici sans résultat ? « Je réponds sans hésitation aucune que l'expérimentation est ici non seulement permise, mais commandée ; qu'un remède incertain suggéré par la cause ou les symptômes du mal, par la théorie ou par l'empirisme, doit être préféré à tous ceux dont l'inefficacité est démontrée. »

Reste une question. Un médecin est-il autorisé à essayer un remède secret ? Oui, s'il en connaît la composition, et s'il l'approuve ; non, s'il l'ignore. Ainsi d'ailleurs en a jugé l'Académie de médecine. « L'Académie, chargée par l'Autorité d'apprécier la valeur des remèdes secrets, s'est imposée pour règles, d'une part, d'exiger des possesseurs d'arcanes la composition exacte de ces remèdes, et d'autre part, de les faire préparer par un pharmacien de son choix. » Ces sages précautions doivent inspirer et diriger la conduite des médecins.

Notre Docteur s'accuse noblement d'avoir manqué une fois à cette règle. « Une fois dans ma vie, je me suis éloigné de cette règle en faveur d'un médecin honorable qui me demanda d'expérimenter, sans m'en faire connaître la composition, un remède dont il était possesseur. Bien que ces expérimens aient eu un résultat favorable, et que le remède dont il s'agit m'ait paru plus efficace qu'aucun de ceux préconisés contre la même maladie, j'ai regretté de l'avoir expérimenté sans le connaître, et depuis lors j'ai cons-

tamment résisté à toutes les demandes analogues qui m'ont été faites. »

Voilà les devoirs du médecin au regard de l'expérimentation.

Comme le corps n'est pas tout l'homme, le traitement physique n'est pas tout le traitement. Il y a le traitement moral, non moins essentiel que l'autre.

L'influence des passions, des émotions, sur la marche des maladies est extrême. Personne ne l'ignore, et les médecins moins que personne. Leur conduite vis-à-vis du malade doit s'inspirer de cette conviction. Ils doivent faire tout ce qui est en eux pour lui donner confiance. Avoir confiance est un grand soulagement, un réconfort, une force. Donc, que le médecin s'emploie de tout son cœur à faire naître, à entretenir ce sentiment chez son malade. Il y parviendra s'il l'écoute, non seulement avec attention, mais avec complaisance; s'il entre dans ses pensées, ses préoccupations, ses chagrins; s'il compatit à ses souffrances; si dans le médecin il laisse voir, ou plutôt il fait voir l'ami.

L'espérance n'est pas moins nécessaire à celui qui se sent menacé que la confiance. Le médecin doit faire espérer. Quelle que soit son opinion sur la terminaison de la maladie, qu'il évite tout ce qui, en montrant sa propre inquiétude, inquiéterait le malade. Qu'il l'aborde avec sécurité, et paraisse rassuré auprès de lui. Qu'aucune parole inconsidérée, qu'aucun geste irréfléchi, qu'aucun changement dans la figure ne lui donne le soupçon qu'il est en péril. Le

médecin doit savoir mettre sur son visage le masque de l'impassibilité.

Il est des malades qui pressent le médecin de les renseigner, protestant qu'ils ne craignent pas la mort. Ils mentent au médecin, et peut-être à eux-mêmes. On peut ne pas craindre la mort sur un champ de bataille, il est difficile et rare de ne pas la craindre sur le lit où l'on est cloué par la souffrance. Quelques personnes fortement trempées, ou soutenues par le sentiment religieux, peuvent la braver ; mais combien peu ! Or, la crainte de la mort peut être mortelle ; on a vu des pusillanimes mourir de la peur de mourir : elle est dangereuse pour tous les humains ; et le médecin qui, dans les cas extrêmes, ne dissimulerait pas, aurait à se reprocher d'avoir mis le désespoir là où il devait apporter la consolation, et peut-être abrégé des jours qu'il devait prolonger.

Cependant le médecin doit-il toujours laisser ignorer au malade la gravité de son état ? Notre Docteur admet que dans quelques conjonctures très particulières et dans l'imminence d'une fin prochaine, il peut écarter tous les voiles, et laisser voir la vérité dans son horreur ; mais ces cas sont rares, se hâte-t-il d'ajouter, et dans le cours ordinaire des choses, le médecin doit s'enfermer dans une absolue discrétion. Il appuie cette recommandation de cette déclaration d'un client : « Appelé, dit-il, auprès d'un malade livré aux plus vives angoisses, je lui demandai pourquoi il avait renoncé aux soins d'un médecin fort habile qui l'avait jusqu'alors dirigé. — Je ne lui en ai pas caché le motif à lui-même, me répondit-il, je

lui ai dit : vous ne me guérissez pas, vous ne me soulagez pas, vous ne me consolez pas. »

Voilà les devoirs du médecin envers le malade en proie aux sombres pensées.

Le médecin, qui doit tant au malade, ne doit-il rien à sa famille ?

Le Dr Chomel estime qu'il doit aux parents du malade les mêmes ménagements qu'au malade lui-même. Sans doute, ils ne courent pas les mêmes dangers, ou même ils n'en courent aucun, mais combien est lamentable leur situation, et combien digne de pitié ! Que le médecin soit donc pitoyable, qu'il se laisse émouvoir à cette grande infortune, et qu'il se garde d'y ajouter par une intempestive sincérité. Notre Docteur, qui s'était écarté de cette règle, y fut rappelé par cette confidence d'un inconsolé. Je le laisse parler une dernière fois, heureux de terminer mon exposition par ces nobles paroles, où l'homme de cœur apparaît dans le savant et le rehausse.

« Le besoin d'espérer, si indispensable à l'homme malade, n'est guère moins nécessaire à ceux qui l'entourent de leurs soins et de leurs affections. J'aurai toujours présentes à l'esprit les paroles que me dit, après la mort de sa femme, un pauvre mari à qui j'avais, deux ans avant l'événement, annoncé l'issue funeste de la maladie. Cent fois, à la moindre rémission de l'un des symptômes, il m'avait demandé si je ne prenais pas quelque espoir d'une guérison définitive, et chaque fois je répondais avec sincérité à ses questions. Après que l'événement eut justifié ce trop facile pronostic, il vint me voir, et tout en me

remerciant avec effusion des soins affectueux que j'avais donnés à sa chère compagne, il ne put s'empêcher de me faire quelques reproches sur la franchise de mes réponses : il aurait voulu être trompé, tant la perspective de son malheur lui causait d'angoisses. Je crois qu'il avait raison, et, depuis lors, quand il m'a fallu communiquer mon pronostic aux personnes étroitement unies au malade, j'ai constamment cherché à en adoucir l'expression, à en amoindrir la portée. »

Voilà les devoirs du médecin à l'égard de la famille éplorée du malade.

En passant des *Éléments de Pathologie générale* à la *Déontologie médicale*, du Dr Chomel au Dr Max. Simon, on ne change pas d'atmosphère ; c'est toujours, grâce à Dieu, le même air salubre, où l'on respire la vérité, la dignité, la beauté morale. Je n'ai qu'un regret, si je dois tout dire, c'est de trouver dans le Dr Max. Simon un écrivain trop écrivain. Avec moins de rhétorique et plus de concision, son livre, excellent, serait meilleur encore, et plus agréable à lire.

La *Déontologie médicale* comprend quatre parties : devoirs du médecin envers lui-même, devoirs du médecin envers les malades, devoirs du médecin envers la Société, droits du médecin. Cette dernière partie n'a rien à faire dans la présente *Étude*, consacrée exclusivement aux devoirs (1). Quant aux pages où

(1) Écrite d'ailleurs en 1845, elle est aujourd'hui à peu près sans objet. On y réclame par exemple pour les médecins le

sont exposés les devoirs envers la Société, je ne m'y arrêterai pas. Ces devoirs sont d'un caractère trop général, et n'intéressent pas assez directement les malades, unique objet de mes préoccupations. Les deux livres sur les devoirs du médecin : 1° envers lui-même; 2° envers les malades, sont deux mines où je puiserai au contraire à pleines mains, ou, si l'on me permet l'expression, à pleine plume.

Par les devoirs du médecin envers *lui-même*, il faut entendre envers lui-même *en tant que médecin*. Il ne s'agit pas ici de morale générale, mais de morale professionnelle. Or, ces devoirs sont nombreux et divers, les uns d'ordre intellectuel, les autres d'ordre moral.

Le médecin doit être bien doué, bien armé intellectuellement, et les qualités qu'il a reçues de la nature, celles du moins qui intéressent son art, il doit les cultiver sans cesse. Tels les sens, surtout la vue, l'ouïe et le toucher. Il faut qu'il vise à leur donner, dans et par la pratique médicale, toute la subtilité, toute l'acuité, toute la sagacité physiologique dont ils sont capables. Sans la vue perfectionnée, il ne lirait pas dans la physionomie du malade le trait particulier qui révèle la maladie. Sans l'ouïe perfectionnée, il ne discernerait pas ces bruits si longtemps inaperçus par lesquels se traduisent les lésions graves

droit de prendre part à l'élection des députés à titre de *capacités*. — Pauvres capacités ! Qu'ont-elles gagné au suffrage universel ? D'être submergées par le nombre, englouties dans la tourbe !

des appareils intérieurs. Sans le toucher perfectionné, il ne palperait pas en quelque sorte les modifications de consistance, et autres, survenues dans les organes cachés au plus profond des cavités splanchniques. En un mot, sans les sens perfectionnés, la vie morbide se déroberait. Mais que seraient les sens, même excellents, sans l'intelligence qui féconde leurs données ? La vie morbide a ses lois, comme la vie physiologique. Derrière les troubles fonctionnels, il y a les causes prochaines qui les déterminent, et ces causes dépassent la portée de l'observation. Pour découvrir ce qui se cache sous ce qui se montre, le médecin a besoin de toute la pénétration d'une intelligence laborieusement exercée. Il doit donc travailler d'un effort continu à élever ses facultés à une perfection toujours plus grande. C'est le devoir de tout homme, mais c'est plus impérieusement celui du médecin, qui tient dans ses mains tant de vies humaines, tant de destinées sacrées, confiées à ses soins.

A ces aptitudes nécessaires, le médecin doit joindre la science, non moins nécessaire. Non seulement la science médicale, mais la science au sens le plus large. Il ne lui est pas loisible de se refuser aux études littéraires, philosophiques et psychologiques. Deux choses en effet sont à craindre dans l'étude et la pratique de la médecine. Les forces morales sont plus ou moins masquées par les forces physiques : à se préoccuper incessamment de celles-ci, on pourrait oublier et méconnaître celles-là. Le continuel spectacle de l'homme matériel, de sa décomposition par la

maladie, de ses organes en putréfaction, de toute cette boue humaine, pourrait dissimuler à la pensée du médecin les attributs sublimes, raison et libre arbitre, qui font l'homme si grand. Il y a là un chemin qui aboutit au matérialisme et au cynisme. D'autre part, la vue quotidienne de la souffrance, la nécessité parfois de provoquer des douleurs artificielles, cette autre nécessité de garder le plus grand sang-froid dans les opérations les plus terribles, toutes ces choses ont pour effet naturel, fatal, d'émousser, peut-être à la longue d'annuler la sensibilité. Il y a là une voie qui aboutit à ce qu'on pourrait appeler l'anesthésie morale. Il n'est qu'un moyen de s'arrêter sur ces routes, d'éviter ces précipices, et ce moyen s'impose au médecin. C'est d'opposer aux spectacles macabres de la médecine les spectacles rassérénants, fortifiants, de l'histoire et des lettres ; c'est de penser à l'âme, d'étudier l'âme, qui n'est pas seulement une partie de l'homme, mais le vrai homme. Le spiritualisme est la sauvegarde du médecin. Sans compter que ces nobles préoccupations, ces belles recherches contribueront, d'ailleurs, en exerçant l'intelligence, à lui donner à la fois, avec plus de finesse, plus d'élévation aussi.

Mais la science qui doit occuper et préoccuper le médecin jour et nuit, est-il besoin de le dire, c'est la science médicale. Le médecin n'a pas le droit d'être ignorant en médecine. Ses errreurs par ignorance seraient des crimes, puisqu'elles attenteraient à la vie de ses semblables. Les médecins ignorants devraient être mis au ban de l'humanité. Un médecin

romain, Paul Zacchias, proposait qu'on imposât aux médecins qui auraient failli par ignorance l'obligation de confesser en public et à haute voix leur méfait : punition aussi juste que peu praticable.

Et ce n'est pas assez d'avoir étudié avec zèle, étant jeune, dans les écoles; le médecin doit étudier pendant tout le cours de la carrière et de la vie. Il faut qu'il apprenne toujours, sous peine de ne savoir jamais assez. La science médicale, avec ses différentes branches, anatomie, physiologie, pathologie, thérapeutique, etc., est infinie ; nul médecin, à aucun moment de la vie, ne peut se flatter de la posséder tout entière. Telle est la nature de ses problèmes, qu'il restera toujours des inconnues à dégager. Fût-elle complète, elle ne saurait être stationnaire. La marche incessante de la civilisation, les progrès des institutions, les créations de l'industrie, les influences extérieures, font varier de jour en jour le milieu où l'homme est appelé à vivre, et l'homme changeant avec le milieu, la science nécessairement change avec l'homme. Le médecin doit suivre tout ce mouvement d'un regard attentif ; s'il fermait les yeux un seul instant, il serait aussitôt dépassé, inférieur à sa tâche, infidèle à son devoir.

La vertu ne lui est pas moins nécessaire que la science.

On vient d'écrire un mot sacré : le devoir. Si jamais le sentiment du devoir a été nécessaire à quelqu'un, c'est certainement au médecin. Songez à toutes ces études dont il vient d'être parlé ; songez à ce labeur de tous les jours, de toutes les heures, même

la nuit; songez à cette lutte corps à corps avec la maladie; songez à ces incertitudes, à ces angoisses d'un homme qui, s'il peut guérir, peut tuer aussi, et vous comprendrez que le médecin a besoin d'être soutenu, fortifié, et qu'il ne peut l'être que par la conscience du devoir à remplir, du devoir rempli.

Le médecin doit être l'homme du devoir, il faut qu'il soit aussi l'homme de la sympathie, l'homme de l'amour. « Malheur au médecin qui n'aime pas. » L'intelligence même se fatigue, voit moins clair, voit moins juste, si elle ne trouve pas un stimulant dans le cœur. Ce n'est pas l'ignorance seule qui fait les mauvais médecins, c'est aussi l'oubli du devoir, c'est aussi l'indifférence. Le médicastre qui n'aspire qu'à faire fortune est au-dessous de l'art et de la science, qu'il déshonore. « Parmi les causes qui ont fait déchoir la médecine, il faut placer en première ligne cet esprit de mercantilisme qui dirige visiblement un certain nombre de médecins ».

Une autre vertu s'impose au médecin, la prudence. Il est naturel au médecin de s'exagérer la portée de la médecine. C'est surtout le penchant de la jeunesse, dans sa généreuse ardeur. L'enseignement, d'ailleurs, y prête. « Là, toujours le diagnostic arrive à une précision mathématique; les indications se dégagent admirablement des accidents; les moyens thérapeutiques, judicieusement appliqués, triomphent des affections les plus graves. » Dans la pratique les choses vont d'une autre allure. Que les jeunes médecins le sachent bien. Qu'ils aient toujours présente à l'esprit la fragilité des doctrines, qui paraissent et

disparaissent. Qu'ils comptent sur l'art, mais qu'ils comptent aussi sur la nature « pleine de ressources pour affranchir de la maladie l'organisme vivant. » Cette circonspection s'impose d'ailleurs à tous les médecins, jeunes ou vieux. « La prudence est une qualité qui sied au médecin vieilli dans la pratique comme au jeune médecin dont le temps n'a pas contresigné le diplôme. »

Abondant, comme on vient de le voir, sur les devoirs du médecin envers lui-même, le Dr Max. Simon l'est plus encore, comme il est naturel, sur les devoirs du médecin envers les malades.

L'auteur donne en quelque sorte une préface à l'exposition de ces devoirs. Il tient à en constater d'abord l'exceptionnelle inviolabilité. Tous les devoirs sont sacrés, mais ceux-là plus que les autres. Par ces deux raisons. Ils échappent à la surveillance de l'État, à la protection des lois. Les magistrats sont incompétents. Pour connaître des erreurs ou des fautes des médecins, il faudrait qu'ils fussent médecins eux-mêmes. Ce qui le prouve, si l'évidence avait besoin d'être prouvée, c'est que toutes les fois qu'ils ont mis le pied sur ce terrain, le sentant se dérober, ils ont dû faire appel à la science médicale. Il suit de là que le médecin n'a d'autre juge que lui-même. Or, combien terrible cette autonomie! Et avec quel scrupule, avec quelle religion il doit pratiquer ces devoirs dont il a seul la garde! — Ils ont encore un autre titre. C'est la confiance absolue du malade, qui s'abandonne aux soins du médecin, remettant entre ses mains, avec sa santé et sa vie en péril, ses

intérêts les plus précieux, ses affections les plus saintes. Quelle responsabilité ! Et même en faisant tout ce qui est en lui, la conscience du médecin ne doit-elle pas être sur un perpétuel qui-vive ?

Le premier devoir du médecin envers les malades, c'est de répondre à leur appel. Il ne doit pas se faire attendre, car la maladie n'attend pas ; il ne doit pas distinguer entre les personnes, car tous les malades, étant pareillement des malades, ont pareillement droit à ses soins. Le pauvre et le riche, égaux devant la maladie, doivent être égaux devant le médecin. Pas d'exception pour le criminel, car le criminel est un homme ; pas d'exception pour l'étranger, car l'étranger est un homme ; pas d'exception pour l'ennemi, car l'ennemi est un homme. On a trop admiré Hippocrate se refusant à Artaxerces ; il avait le droit, et même le devoir, de préférer les Grecs ; il n'avait ni le devoir, ni le droit, de vouer les Perses à la mort. Même sur le champ de bataille, l'ennemi tombé est sacré au médecin, et il doit mettre le même empressement à panser tous les blessés, sans avoir égard au drapeau. Le médecin n'est pas l'homme de tel ou tel, il est l'homme de l'homme.

Les incurables ne sont pas hors la loi, c'est-à-dire hors la médecine. Les Anciens se sont cruellement trompés en abandonnant les incurables à eux-mêmes. La médecine ne se déshonore pas, elle s'honore au contraire en s'employant à soulager leur misère. Si elle ne peut les guérir, elle peut quelquefois éloigner le terme fatal ; elle peut souvent adoucir leurs souffrances ; elle peut toujours les encourager. La pré-

sence du médecin est un réconfort ; son éloignement systématique les livrerait au désespoir, aggraverait leur état, hâterait leur mort. — Est-il jamais certain, d'une certitude absolue, qu'un incurable est incurable ?

Quels que soient les malades, et quelles que soient les circonstances, une discrétion absolue est un devoir absolu. Que de secrets entre le malade et le médecin, soit que celui-ci les reçoive en confidence, soit qu'il les devine ou les surprenne ! Dans l'état de nos mœurs, dans ce relâchement des relations sociales et familiales, que de maladies, qui sont des hontes ou des crimes, ont besoin de se dissimuler derrière un voile impénétrable ! Il y a aussi les maladies héréditaires, que les familles devraient quelquefois avouer, qu'elles cachent toujours, par intérêt ou orgueil. Le médecin, quoi qu'il voie, quoi qu'il entende, quoi qu'il sache, doit avoir les lèvres scellées d'un triple sceau. Cette règle est sans exception. Qu'un scélérat blessé vienne solliciter les secours d'un médecin, si horrible que soit le crime, le médecin n'a pas le droit de trahir le criminel. La loi même ne saurait l'affranchir du secret professionnel : si, en des temps troublés, elle l'a tenté, l'opinion publique a protesté, et les médecins ont résisté.

Dans les soins à donner aux malades, on ne saurait trop recommander aux médecins ce qu'on pourrait appeler la circonspection thérapeutique. Le précepte du poëte : « Hâtez-vous lentement » est aussi un précepte médical. Il est peu de maladies foudroyantes. Elles se déclarent en général peu à peu, leur

première manifestation est incertaine, parce que les premiers symptômes, vagues, indiquent une maladie, mais non laquelle. Le médecin qui agit cependant, si c'est par commisération, est imprudent, et coupable, si c'est pour faire illusion. Il faut savoir attendre. La thérapeutique expectante doit toujours précéder l'active. Sans doute, la première a ses dangers : tandis que le médecin s'abstient, s'il est malhabile, il peut être distancé par un progrès qu'il n'a pas su prévoir; mais tout est à redouter d'un médecin malhabile, et des remèdes, efficaces mais inopportuns, plus que de tout le reste. La maladie nettement déclarée, et exactement diagnostiquée, il faut encore compter sur la nature, non moins que sur l'intervention de la thérapeutique. Qu'avant d'agir, et tandis qu'il agit, le médecin se pose sans cesse cette question : ce que je vais faire, le ferais-je, si le malade, c'était moi, non lui ?

Si le médecin ne doit pas se hâter d'appliquer des remèdes connus, même à un malade impatient, à plus forte raison doit-il hésiter avant de recourir à des remèdes nouveaux. L'expérimentation, en médecine, doit être renfermée en de très étroites limites. Sans doute, si l'on n'expérimentait jamais, la science n'avancerait jamais. Mais l'expérimentation n'est permise ni dans tous les cas, ni à tous les médecins. Il est bien clair que là où une médication a fait ses preuves, affirmé son efficacité par mille résultats heureux, elle doit être appliquée exclusivement. Il n'est permis à personne d'y substituer une médication douteuse. L'intérêt de la science ne doit jamais pré-

valoir. Elle est faite pour les malades, non les malades pour elle. « Dans l'homme qui souffre, le médecin ne doit jamais voir qu'un malade à guérir ». Ce n'est pas un sujet, c'est une personne.

La science médicale n'est pas née d'hier. Dans l'état où l'a mise le travail des siècles, chaque maladie, sauf de très rares exceptions, a des indications scientifiquement établies : la tâche du médecin ordinaire est de les connaître et de les suivre. Il est des médecins aventureux, ou ambitieux, ou présomptueux, qui veulent à tout prix sortir des sentiers battus, oubliant que c'est sur la chair vive qu'ils se livrent à d'imprudents essais. Ils sont trois fois coupables. Il n'appartient qu'aux médecins de génie de tenter des expériences, toujours chanceuses. Et il est des conditions qu'ils ne doivent pas méconnaître. Ils doivent, premièrement, bien connaître la tradition scientifique, afin de ne pas risquer de tenter un essai déjà tenté, et vainement. Ils doivent, secondement, se souvenir que « pour que les conclusions tirées de l'observation des faits thérapeutiques aient une réelle valeur, il faut qu'elles soient l'expression d'un très grand nombre de faits. » A vrai dire, il n'y a que les médecins des hôpitaux qui puissent, avec quelque chance de succès, se livrer à ce haut labeur.

On demande si, dans les maladies désespérées, certainement mortelles, un médecin, même sans le privilège du génie, même sans le secours des hôpitaux, ne serait pas autorisé à user de quelque remède nouveau en l'absence de tout remède efficace connu. Il est délicat de répondre par l'affirmative. Il est peu

d'affections dont l'incurabilité soit absolue, « et nul ne sait les limites de la puissance de la réaction spontanée de la vie. S'il est permis, dans ces affections, de se livrer à des essais prudents dont ceux-là mêmes qui en sont l'objet peuvent être les premiers à profiter, ces expériences doivent être instituées de telle sorte que dans le cas d'insuccès elles n'abrègent pas la vie, et ne deshéritent pas d'une manière absolue le patient des ressources de la médecine palliative ».

Il est un traitement en quelque sorte universel, qui convient à toutes les maladies et à toutes leurs phases, c'est le traitement moral.

Les dispositions morales du malade sont de deux sortes. Les unes ont leur principe dans l'état pathologique des centres nerveux (telle la confiance sereine des poitrinaires): le médecin ne peut rien ni pour ni contre celles-là. Les autres ont leur source dans l'intelligence et la réflexion : celles-ci donnent prise au médecin et lui dictent des devoirs. Le malade sait plus ou moins son état, s'en préoccupe plus ou moins, et s'afflige, ou même se désespère. En s'affligeant, en se désespérant, il aggrave la maladie, et empêche l'effet des remèdes. Le médecin est donc deux fois obligé envers lui, et parce qu'il est malheureux, et parce que, en soulageant l'âme, il rend la guérison du corps et plus sûre et plus prompte. Il y a là, à côté de la médecine physiologique, toute une médecine morale, qui s'impose.

L'action du médecin sur l'âme du malade se mesure à la confiance qu'il inspire. Il doit donc travailler à faire naître cette confiance, si elle n'existe pas

d'abord, à l'accroître, si elle existe. Il y réussira en se montrant empressé, complaisant. Fût-il dès le premier coup-d'œil renseigné, qu'il laisse parler le malade, cela le soulage, et il est d'autant plus porté à croire au médecin que le médecin l'écoute plus. C'est surtout aux pauvres que le médecin doit cette charité, car le pauvre n'a souvent d'autre ami que le médecin; les riches en ont à foison. Ce n'est pas encore assez d'être doux et patient, il faut que le médecin soit sympathique, il faut qu'il donne des marques d'intérêt, et pour que ces sentiments touchent le patient, il faut qu'il les éprouve en quelque mesure: pour répéter un mot qui a déjà été dit, mais qu'on ne saurait trop redire, il faut qu'il aime. Saint Jérôme rapporte que les médecins de son temps donnaient le baiser d'amitié aux malades pour les encourager à prendre des remèdes désagréables. On n'en demande pas tant : l'affection a d'autres manifestations.

Les longues maladies, qui « ne finissent pas », ont ce triste effet d'affaiblir la pitié. Telle est la misère de notre nature : la personne la meilleure se lasse de toujours voir souffrir. C'est le sort des vieillards maladifs et gémissants de fatiguer leur entourage. Le médecin doit lutter contre cette tendance, chez les autres, et d'abord en lui-même : il doit donner l'exemple.

Il est une situation particulièrement délicate. C'est quand la maladie est l'effet d'une passion, qui l'entretient, parce qu'elle dure encore. Comment panser une âme ainsi atteinte? Si le médecin feint d'ignorer, il laisse la place libre au mal, qui s'envenime ; s'il

manière qu'il sait, il risque d'offenser. Il serait impuissant, s'il n'avait une connaissance approfondie du cœur humain. « Il faut qu'habile à manier l'amour, l'espérance, la crainte, la curiosité, la colère, il se serve de ces puissants ressorts, pour relever le courage abattu, ou arracher l'âme à la concentration d'une préoccupation funeste ; il faut qu'il sache combattre la passion à qui il a affaire, en suscitant dans l'âme un mouvement antagoniste, qui la neutralise, et la révulse, si nous pouvons ainsi dire. »

Lorsque la maladie, quelle qu'en soit la nature, et quelles qu'en soient les causes, a une issue fatale, la médecine morale qui vient d'être esquissée ne doit prendre fin qu'avec le dernier souffle du malade. Après l'avoir aidé à souffrir, le médecin doit l'aider à mourir. Mourir n'est pas si simple que cela. Des docteurs en prennent à leur aise qui assimilent l'homme qui meurt à l'homme qui s'endort, et qui éprouve un vague bien-être à se sentir entrer dans le repos. Sauf les cas, plus ou moins rares, où toute conscience est éteinte, la mort ne se fait ni sans douleurs ni sans angoisses. Certains malades meurent dans les tortures, certains dans le désespoir. Le médecin, hélas ! dans cette crise, ne peut guère que compatir. Il est des familles qui réclament encore des remèdes, lorsqu'il n'y a plus de remèdes possibles. Si le médecin connaît quelque adoucissant inoffensif, qu'il l'accorde ; mais qu'il se refuse à toute médication active, qui n'aurait d'autre effet que d'ajouter aux souffrances de celui qu'on prétend soulager. Quand il s'est employé de son mieux à soutenir le

mourant dans ce sombre dénouement de la triste destinée humaine, ayant fait tout ce qu'il pouvait, il a fait tout ce qu'il devait. Ainsi se consomme, avec la vie évanouie, ce qu'on pourrait appeler son « saint ministère ».

Peut-être, Messieurs, me suis-je attardé en cette enquête. Je ne m'en repens pas. Abstraction faite de l'École de Salerne, qui est une défaillance particulière au sein de l'universelle défaillance de l'époque, et à cause de cela excusable en quelque mesure, on a plaisir, en même temps que profit, à s'oublier en cette compagnie de généreux esprits, d'âmes élevées. Je m'y serais oublié plus longtemps, si je l'avais osé. Mais il faut venir aux conclusions qui sont le but de ce travail.

La morale médicale que vous venez de voir se former et se développer d'âge en âge, et de médecin en médecin, est fort belle. Parmi tous ces devoirs si noblement pensés, c'est à peine s'il en est quelques-uns à effacer, parce qu'ils n'ont plus d'objet, grâce au changement des institutions ; ou à sous-entendre, parce qu'ils s'imposent avec trop d'évidence, grâce au progrès des mœurs ; ou à commenter, parce que leur importance extrême réclame plus d'insistance ; ou à ajouter, parce qu'ils ont échappé à l'attention de nos médecins-moralistes.

On se rappelle que le *Serment d'Hippocrate* impose au médecin trois sortes de devoirs : envers son maître, envers ses disciples, envers les malades. Les deux premières séries sont à retrancher. La médecine

ne s'enseigne plus chez nous comme chez les Anciens. Nous avons des écoles secondaires de médecine, des facultés de médecine ; et c'est là que les jeunes gens vont étudier l'art difficile de rendre la santé à ceux qui l'ont perdue. Les Anciens n'avaient rien de tel. Chaque médecin, outre les malades qu'il soignait, avait ses adeptes, qu'il instruisait par le précepte et l'exemple. Il avait même son officine, car il cumulait les fonctions de pharmacien ; il avait son officine comme le peintre son atelier, et c'est dans cette officine, et au lit des malades, où ils le suivaient, qu'il formait les futurs médecins. Il résultait de là que chaque médecin ancien avait un maître, donc des devoirs envers ce maître ; des disciples, donc des devoirs envers ces diciples. Le médecin contemporain, issu d'une faculté, n'a ni devoirs envers son maître, n'ayant pas proprement de maître, ni devoirs envers ses disciples, n'ayant pas proprement de disciples. Il ne lui est toutefois pas défendu de conserver un souvenir reconnaissant de ses professeurs, et si par hasard il devenait professeur lui-même, de suivre avec intérêt ses élèves dans la carrière qu'il aurait contribué à leur ouvrir.

Quant aux devoirs du médecin envers les malades, ils subsistent, ils sont éternels. Mais dans le nombre il en est qui sont si parfaitement entrés dans nos mœurs, qu'il serait aussi inutile qu'impoli de les recommander à nos médecins contemporains. Et c'est à cause de cela qu'il n'en est parlé ni dans les *Éléments de pathologie* ni dans la *Déontologie*.

Ainsi l'auteur du *Serment d'Hippocrate* a cent fois

raison quand il dit au médecin : Si l'on vous demande du poison, refusez ; si l'on vous sollicite de procurer un avortement, refusez. Il faut croire qu'en ce temps-là, des médecins pouvaient être tentés de commettre ces crimes, et même succomber à la tentation. La vie humaine en général, celle de l'enfance en particulier étaient loin d'avoir aux jours des Anciens le caractère d'inviolabilité qu'elles ont aux nôtres. Mais, précisément à cause de cette différence, ce serait faire injure à nos médecins que de leur dire sérieusement : Vous n'empoisonnerez pas, vous n'assassinerez pas (1). Ils ont le droit de penser qu'on les prend pour d'honnêtes gens incapables de donner la mort à leurs semblables, lorsqu'ils sont faits au contraire pour les protéger contre ses atteintes.

C'est encore avec grande raison que l'auteur du *Serment d'Hippocrate* avertit le médecin de respecter la pudeur de ses clients, et que Arimathœus, répétant la même prescription, lui dit : N'arrêtez vos regards ni sur la femme, ni sur la fille, ni sur la servante de la maison. Il faut croire qu'au IV^e^ siècle avant notre ère, qu'au XII^e^ siècle de notre ère il y avait des médecins susceptibles de commettre de telles

(1) Je ne voudrais pas avoir l'air d'ignorer des faits infiniment déplorables, connus de tout le monde. Il est des médecins prévaricateurs, et personne de nous n'a encore eu le temps d'oublier le scandaleux procès où sont venus sombrer deux médecins (les D^rs^ La Jarrige et Boileux) qui jusque-là avaient joui d'une réputation usurpée. Mais quelle est la profession qui n'a pas de ces membres indignes ? Ceux-là ne comptent pas, et ce n'est pas pour eux qu'ont écrit les D^rs^ Chomel et Max. Simon.

erreurs, et qui les commettaient. Mais nos mœurs sont sans doute plus sévères, nos médecins plus rigides, et je n'aurais garde de leur recommander une vertu qu'ils pratiquent si bien.

Pour la tenue, nos auteurs hippocratiques sont encore dans le vrai. Ils n'auraient toléré ni le rubis au doigt, recommandé par un vers de la *Schola Salernitana*, ni le coursier superbe, recommandé par un autre vers. Mais, grâce à Dieu, nos médecins n'ont pas besoin d'être avertis là-dessus. Dans l'uniformité de notre costume contemporain, ils sont vêtus comme tout le monde, ni plus ni moins austères, ni plus ni moins élégants ; ils parlent démocratiquement comme tout le monde, en prose et en français ; ils ne portent pas, que je sache, de rubis au doigt, et, s'ils en portaient, personne ne s'en apercevrait ; ils ne montent pas des coursiers superbes, ils vont à pied, quand il le faut, et en carrosse, quand ils le peuvent. Rien à dire.

Rien à dire non plus quant aux honoraires. Nos médecins, sur ce point, sont dans les principes de l'auteur des *Préceptes*, et ne sont pas dans les principes de l'auteur de la *Schola Salernitana*. Il ne leur viendrait pas à l'esprit de profiter des angoisses de leur malade pour se faire payer d'avance ; ils ont parfaitement la patience d'attendre sa guérison ou sa mort. Ils soignent les pauvres comme les riches, et avec plus d'empressement. Ils n'ont nul souci de s'enrichir (1), et quand cela se fait, cela se fait tout seul ;

(1) Ici encore, j'avoue que je sais ce que tout le monde sait, ou du moins ce que tout le monde dit. Il est des médecins qui

ils sont pénétrés de ces belles paroles de l'écrivain hippocratique : « Celui-là n'aime pas la médecine qui n'aime pas les hommes : la médecine n'est pas l'art de faire fortune, mais de bien faire. »

Il est encore un point sur lequel les hippocratistes insistaient beaucoup, c'est la fréquence des visites. Et en effet, dans les maladies graves, les visites ne sauraient être trop fréquentes, par cette raison très simple que le mal a ses péripéties soudaines, lesquelles demandent un remède immédiat. Le moment passé, il est trop tard. Les ravages produits dans l'organisation sont tels que tout l'art médical n'y peut plus rien. Grande serait donc la responsabilité du médecin qui, par une raison quelconque, se montrerait avare de ses visites. Mais nos médecins savent cela, et je n'ai garde de le leur rappeler. Ils sont d'une assiduité parfaite, et c'est un plaisir de leur témoigner la reconnaissance des malades.

visent surtout à gagner de l'argent ; le Dr Max. Simon s'en plaint amèrement. Gagner de l'argent est une nécessité, car il faut vivre, mais ce n'est pas une nécessité de devenir millionnaire. J'ai la conviction que la grande majorité de nos médecins est de cet avis. Leur essentielle préoccupation est de guérir les malades. A la fin de l'année, lorsqu'ils font leur bilan, ils ne se demandent pas : combien ai-je gagné ? mais : combien de malades ai-je guéris ? S'ils deviennent millionnaires à leur insu, ils font de cette fortune, laborieusement acquise, le plus noble usage. Tel le Dr Péan, mort il y a quelques mois, et qui fonda à lui seul, sans souscription aucune, l'*Hôpital international* de la rue de la Santé, création magnifique, qui n'est inférieure ni à l'*Hôpital Rothschild* ni au *Dispensaire Furtado-Heine*.

Tous ces devoirs peuvent aujourd'hui être passés sous silence. Il en est au contraire qu'on ne saurait trop mettre en lumière, et c'est à quoi n'ont pas manqué nos médecins moralistes, mais sans y insister toujours suffisamment.

Tout le monde n'est pas apte à faire un médecin, et si le nombre des mauvais médecins est grand, comme l'affirment tous les médecins moralistes, la cause première en est que des multitudes de jeunes gens se destinent à la médecine sans y être propres. Hippocrate recommandait déjà aux médecins de son temps de n'accepter que des disciples bien doués au point de vue médical. On a vu que le Dr Chomel et le Dr Max. Simon ont les mêmes exigences. Ils font mieux, ils énumèrent les qualités que réclame impérieusement la médecine. Il y en a d'intellectuelles, il y en a de morales. Les facultés intellectuelles sont, avec des sens subtils, une intelligence curieuse, observatrice, pénétrante, capable de raisonner juste, sans rester en deçà, sans aller au delà des conclusions légitimes. Nos docteurs ont dit cela excellemment, et il faut les en remercier. Mais ni jeunes gens ni familles n'ont des oreilles pour entendre, et, criât-on sur les toits, ils n'entendraient pas. Il faudrait une barrière, il faudrait un examen spécial. Un examen bien fait, et par des personnes compétentes, permettrait de juger intellectuellement, et même moralement, les candidats à l'art médical. Je l'affirme au nom de ma vieille expérience d'examinateur au baccalauréat. Trente ans, j'ai interrogé des élèves, et j'ai toujours pu, à travers leurs réponses, quelles

qu'elles fussent, apercevoir leur valeur intellectuelle et morale (1). Rien n'empêcherait donc un jury de médecins de juger l'aptitude des aspirants à la médecine. Leur veto, quand il y aurait lieu, épargnerait à bien des jeunes gens et à leurs familles de cruels mécomptes, et accroîtrait sûrement le nombre des malades guéris. Mais où est le ministre de l'Instruction publique qui concevrait cette tutélaire institution, où le Parlement qui aurait le courage de l'approuver ?

Ce n'est pas tout d'avoir la capacité médicale, il y faut joindre le savoir médical. Nos deux docteurs ont encore exposé cela avec autant de force que de justesse. Le docteur Max. Simon demande même que le praticien se ménage des heures pour étudier encore, pour étudier toujours. C'est parler d'or. Mais le moyen de croire que des jeunes gens qui n'ont pas suffisamment étudié avant de recevoir le diplôme, étudieront après l'avoir reçu ? Or, beaucoup n'ont pas acquis aux écoles l'instruction nécessaire, il faut le croire puisque nos moralistes se plaignent qu'il y ait tant de médecins ignorants. Cette ignorance a même été un thème sur lequel beaucoup de variations ont été brodées lors du procès de ce malheureux docteur Laporte, poursuivi à tort, puisqu'il a

(1) Que de fois, examinant au baccalauréat un candidat que je savais promis à la médecine, me suis-je dit mélancoliquement, après avoir jaugé son intelligence : Voilà un imbécile fieffé : dans trois ou quatre ans, il fera la pluie et le beau temps dans la santé des honnêtes gens, qui l'écouteront comme un oracle !

été finalement acquitté (1). On s'est mis, à ce propos, en quête de remèdes à ce mal trop réel. Les uns ont demandé une réforme de l'enseignement ; les autres ont réclamé des conseils de discipline (2) ; d'autres voudraient voir leur corporation constituée en ordre, comme cela a lieu chez les avocats (3). Autrefois le docteur Max. Simon avait proposé de fixer d'une manière absolue le nombre des médecins. Du bruit, puis le silence ; du vent, puis le calme plat. On n'a rien fait. On ne fera rien. Le vrai remède est celui auquel on a le moins songé : une plus grande sévérité dans les examens. C'est aux professeurs des facultés de médecine qu'il appartiendrait d'opposer une digue à ce débordement d'ignorants, en n'accordant le titre de docteur qu'aux candidats qui auraient fait preuve d'un savoir et d'un talent incontestables.

J'arrive à l'exercice de la médecine. La première démarche du médecin près du malade, nécessairement, c'est de pronostiquer la maladie. Le docteur

(1) On n'a probablement pas oublié l'affaire de ce docteur Laporte qui avait accouché malheureusement une femme, morte entre ses mains. Accusé d'ignorance et d'impéritie, il fut condamné en première instance et acquitté en appel. Tous les médecins de France, en défendant ardemment leur infortuné confrère, donnèrent alors un bel exemple de solidarité.

(2) Cette idée me paraît avoir été exprimée pour la première fois dans un feuilleton de l'*Année Médicale* de Caen, juillet 1878.

(3) C'est le docteur Lasalle, de la Gironde qui a le premier émis ce vœu. L'Assemblée générale de la Société de la Seine, d'abord peu favorable, a ensuite décidé de maintenir cette question à l'ordre du jour.

Chomel a traité ce point essentiel avec tous les développements qu'il comporte. Qualités de l'observateur, conditions de l'observation, questions à faire, ordre des questions, il n'a rien omis. Il est allé jusqu'à expliquer la méthode pour interroger le pouls. Sur quoi, je fais une remarque, et je pose une question. Je considère qu'il faut bien du temps pour étudier un malade avec ce soin attentif, avec ce luxe d'interrogations et d'investigations diverses, et je demande : combien un médecin pourra-t-il faire de visites de cette sorte en un jour ? C'est la question des grandes clientèles que j'introduis ainsi, et si je prends cette liberté, c'est qu'un médecin contemporain m'en a donné l'exemple. Le docteur Reveillé-Parise, dans un opuscule intéressant (1), fait le procès des grandes clientèles. Il leur reproche deux choses : de ne laisser au médecin ni la liberté d'esprit ni le temps nécessaires, d'une part, pour travailler à l'avancement de la science, d'autre part, pour donner à ses clients des soins assez renouvelés et assez prolongés. Le premier grief me laisse froid : un médecin n'est pas obligé de faire des découvertes, même en étant capable ; le second me touche extrêmement. Un médecin débordé par la clientèle, forcé de courir incessamment de malade en malade, sans s'arrêter pour ainsi dire à aucun, a mille chances de mal diagnostiquer, et diagnostiquant mal, de ne pas

(1) *Les deux médecins*. Deuxième dialogue. La profession. — Encore un médecin phraseur. — Je me demande ce qui induit les médecins à écrire si bien.

guérir. Et si vous me dites : existe-t-il des médecins de cette sorte ? je répondrai : il le faut bien, puisqu'il se trouve d'autres médecins pour les blâmer (1).

La maladie diagnostiquée, il faut la guérir. Et comme l'homme est double, corps et âme, le traitement doit être double, physique et moral. Nos moralistes l'ont parfaitement compris et ont fait briller sur ce double objet une vive et sereine lumière. Sur la prudence thérapeutique, qui consiste à ne pas brusquer la maladie, à ne pas contrarier par une médication intempestive la nature, qui tend d'elle-même à revenir à l'état normal ; sur la juste mesure dans laquelle doivent être employées, selon les cas, et selon la marche de la maladie, la thérapeutique expectante et la thérapeutique active, on ne saurait mieux dire. Sur le devoir d'user des remèdes éprouvés, acquis à la science, et de ne recourir à des remèdes nouveaux, et hasardeux, que dans les cas extrêmes, et en désespoir de cause, on ne saurait mieux dire. Sur les limites de l'expérimentation,

(1) On voit assez que j'entends par grandes clientèles, les clientèles *trop* grandes, c'est à-dire sans proportion avec les heures de la journée et les forces de l'humanité. Du reste, les médecins qui se laissent surcharger ont leur excuse dans la sottise des malades. Quand un médecin est très en vue, tout le monde s'y précipite. On pourrait comprendre qu'à être mal soigné par un bon médecin, le bénéfice est maigre. Et puis, si les grandes clientèles sont le plus souvent l'effet et le signe du mérite, il y a cependant des exceptions. Il n'est pas absolument rare que le savoir soit éclipsé par le savoir-faire.

réservée exclusivement aux médecins de génie, à ceux qui trouvent dans le personnel des hôpitaux une riche matière à observation, on ne saurait mieux dire. J'ajouterai seulement que cette expérimentation, que j'appellerais *directe*, parce qu'elle opère d'abord sur le malade lui-même, n'est pas la seule. Il y a l'expérimentation que j'appellerais *indirecte*, parce qu'elle essaie ses remèdes, préventifs ou curatifs, sur les animaux, avant de les appliquer à l'homme, qu'elle sauve sans lui avoir fait courir aucun risque. C'est la grande expérimentation, qui a fait des miracles entre les mains de Pasteur, qui l'a inventée, et continue d'en faire entre les mains de ses disciples, habiles à marcher sur ses traces. Nos moralistes n'en ont pas parlé, parce qu'ils ne pouvaient parler de ce que personne ne soupçonnait alors. L'heure n'était pas venue.

Les vues de nos docteurs sur ce que l'un d'eux a si bien appelé la médecine morale, ne sont pas moins justes, et sont encore plus belles, parce qu'on y sent vibrer le cœur. Cette médecine morale était inconnue des Anciens, beaucoup plus tendres au citoyen qu'à l'homme. Elle est essentiellement chrétienne, parce qu'elle est sœur de la charité, ou plutôt parce qu'elle est la charité même sous sa forme la plus touchante. La nécessité en saute aux yeux. Le diagnostic n'est pas tellement sûr que les médecins ne se trompent jamais sur la nature des maladies, la thérapeutique n'est pas tellement avancée que les remèdes employés procurent toujours l'effet attendu : le traitement moral ne se trompe pas et n'est jamais vain. C'est

avec bonheur et reconnaissance qu'on lit les excellentes pages qu'y ont consacrées les docteurs Chomel et Max. Simon. Avec quel soin pieux, avec quel amour de l'humanité ils recommandent à leurs confrères de soutenir, d'encourager, de consoler le malade ! Et que je sais gré au docteur Chomel de rappeler, comme avertissement, le mot d'un malade à son médecin : « Vous ne me guérissez pas, vous ne me consolez pas. » Je n'irais pas jusqu'à demander qu'on rétablisse l'usage du « baiser d'amitié ». Ce baiser là serait peu dans nos mœurs, et pourrait avoir des inconvénients ; mais la consolation médicale n'implique pas nécessairement le baiser médical.

Je n'ai qu'un regret, c'est que la famille du malade soit un peu négligée de nos moralistes. Le Dr Chomel en parle, mais trop peu à mon gré ; le Dr Max. Simon n'en parle pas. Elle aussi est digne de compassion et a droit à des égards. Ces infortunés sont les gardiens du malade, et sinon les seuls, certainement les meilleurs. Lors donc que leur situation ne les rendrait pas dignes du plus tendre intérêt, il faudrait encore ménager leur douleur et leur laisser quelque espoir, même dans les cas désespérés, afin de ne pas paralyser leur intelligence et leur activité. Les médecins ne savent peut-être pas assez ce qu'il y a de poignant à donner des soins à un malade bien-aimé, avec la certitude que ces soins sont inutiles. Il faut avoir soi-même passé par ce supplice d'enfer pour en concevoir l'horreur. Je conjure donc les médecins, si instamment qu'on les interroge, de voiler la

terrible vérité. Ceux qui la demandent ne la demandent que parce qu'ils l'espèrent favorable. Laissez-leur donc leur illusion. Que si vous la leur ôtez, ah! du moins, ne les laissez pas en tête à tête avec ce moribond, qui ne peut mourir, sous prétexte qu'il n'y a plus rien à faire. Je vous demande pardon, Docteur, mais s'il n'y a plus rien à faire pour celui qui s'en va, il y a quelque chose à faire pour ceux qui restent, et qui ne comprennent pas, qui ne peuvent comprendre qu'on ne lutte pas jusqu'à la dernière minute. Le dernier devoir du médecin, comme le premier, et qui résume excellemment tous les autres, c'est l'amour de ses semblables, c'est l'amour des malheureux, et pour répéter le doux mot que j'écrivais tout à l'heure, c'est la charité.

Me permettra-t-on de signaler dans la Morale médicale, telle qu'elle vient d'être exposée et discutée, deux lacunes?

Je suis très frappé, dans les pages si nombreuses que j'ai lues et analysées, de ne rien trouver qui concerne la chirurgie. Dans les *Éléments de Pathologie générale*, pas un mot; dans la *Déontologie*, pas un mot. Je me trompe, le Dr Max. Simon en parle un instant, — pour dire qu'il n'en parlera pas. Il n'est pas chirurgien, et le sujet est trop délicat. — Deux mauvaises raisons. Si le sujet est délicat, il faut le traiter avec délicatesse, mais il faut le traiter. Il n'est pas nécessaire d'être chirurgien pour concevoir les devoirs du chirurgien, comme il n'est pas nécessaire d'être poëte pour savoir à quelles règles doit se conformer le poète. L'excuse du Dr Max.

Simon et du Dr Chomel, c'est le moindre rôle de la chirurgie à l'époque où ils écrivaient.

Mais on sait les immenses progrès de la chirurgie depuis un quart de siècle, et l'énorme place qu'elle occupe aujourd'hui dans l'art médical. La découverte des anesthésiques, qui permet d'opérer sans douleur; des antiseptiques, qui permet de panser sans complications dangereuses; des rayons Rœntgen, qui permet d'agir à l'intérieur de l'organisation avec la même sûreté qu'à l'extérieur; toutes ces merveilles ont transformé l'art chirurgical. Transformé, il a multiplié ses applications. D'applications nouvelles en applications nouvelles, il a empiété sur le terrain de la médecine proprement dite, en sorte que nous avons aujourd'hui deux médecines : l'ancienne, qui emploie les médicaments; la nouvelle, qui procède par le bistouri, la scie et autres instruments plus ou moins tranchants Une chirurgie ainsi faite, ainsi triomphante, a besoin d'être réglée.

Son devoir, son essentiel devoir est de s'enfermer dans la sphère qui lui est propre. Elle n'est légitime que là où la médecine ordinaire est impuissante. Tout ce qui peut être guéri sans opération doit être guéri sans opération. Quand il est démontré qu'un malade succombera certainement si on ne l'opère, il faut l'opérer, le succès fût-il douteux. Mais dès lors qu'il peut être sauvé par la médecine, la médecine s'impose. La chirurgie ne doit être qu'un pis aller, car, même en cas de guérison, elle a toujours ses dangers, et quand cette guérison n'est obtenue qu'au prix d'un organe supprimé, on peut trouver qu'elle

est achetée bien cher. Ces principes semblent incontestables; on peut craindre, paraît-il, qu'ils ne soient pas toujours obéis. Des médecins ont signalé des abus. Dès 1890, le Dr Pichevin écrivait : « Il y a plus de mérite à guérir un malade lentement, il est vrai, mais sans lui faire courir de risques de mort et en lui conservant l'intégrité de ses organes, qu'à enlever avec dextérité des trompes et des ovaires qui pourraient échapper au bistouri. » Le Dr Canu dénonçait plus récemment, en 1896, les mêmes excès.

Ces réclamations, qui ont été portées, je crois, devant l'Académie de médecine, se rapportent particulièrement à l'ovariotomie, genre d'opération très difficile, mais que la chirurgie réussit presque toujours, et pratique couramment à l'heure qu'il est. Elle permet de sauver des malades que la médecine ne sauverait pas. Grâces en soient rendues à la chirurgie et aux chirurgiens. Mais cette opération là a une gravité exceptionnelle, puisqu'elle condamne l'opérée à la stérilité. La chirurgie doit donc y regarder à dix fois avant de la pratiquer. Et comme elle est aujourd'hui très fréquemment appliquée, on se demande avec inquiétude si elle ne l'est pas trop fréquemment.

Est-ce vrai ce qu'on n'ose dire tout haut, mais que les journaux, qui osent tout, écrivent en toutes lettres; est-il vrai qu'il existe à Paris des cliniques particulières, il faudrait dire des antres, où des médecins, à qui il devrait être interdit de porter ce nom trois fois honorable, enlèvent en pleine santé les organes de la maternité à des femmes désireuses

de se livrer impunément à leurs déportements? Si ces faits étaient exacts, comme il y a lieu de le craindre, on ne comprendrait pas que le législateur restât indifférent. L'avortement, puni par les tribunaux, n'est que l'homicide simple, l'ablation dont il s'agit, c'est l'homicide à perpétuité. Et laissant parler ma juste indignation, je dis: il n'y a dans aucune langue d'expressions assez énergiques pour flétrir comme elles le méritent, pour anathématiser ces invraisemblables monstruosités.

L'autre lacune que je voudrais combler m'inquiète. Mais les médecins sont miséricordieux, et ils pardonneront à un ami et admirateur de la Médecine d'effleurer ce « sujet trop délicat », pour emprunter l'expression du Dr Max. Simon. Il s'agit des rapports des médecins entre eux. Ni les moralistes anciens ni les modernes n'en ont rien dit. Cela m'étonne de la part du Dr Max. Simon, qui aime les divisions, et les aime complètes. Il écrit : le médecin a des devoirs envers lui-même, envers les malades, envers la Société ; il semble bien qu'il devrait ajouter : le médecin a des devoirs envers ses confrères. Ces devoirs, en effet, sont loin d'avoir toujours été observés. L'histoire a des révélations peu édifiantes. Hippocrate se plaignait des médecins contemporains, et il est certain que les membres des deux Écoles de Cnide et de Cos n'étaient pas tendres les unes envers les autres. Galien se plaint des médecins contemporains, qui ne se rencontraient pas sans se menacer, s'injurier. « Imbéciles enragés, chiens enragés », telles étaient les aménités qu'ils se ren-

voyaient. Au XVII[e] siècle, il faut voir, comme Guy-Patin traite ses adversaires, surtout les partisans de la circulation du sang, qu'il appelle plaisamment des *circulatores* (charlatans). Célèbre est sa lutte contre Renaudot, qu'il poursuivit devant les tribunaux, qu'il fit condamner, qu'il ruina (1). Il faut croire que nos médecins ne s'adoraient pas au milieu du XIX[e] siècle, puisque l'un d'entre eux, en 1845, écrivait ces lignes : « Ceci (la confraternité médicale) touche évidemment un peu à la mythologie, ou aux traditions antédiluviennes. Deux médecins qui marcheraient côte à côte sans se jalouser, se défendant l'un l'autre contre les injustices de l'opinion publique! Ce serait un prodige inouï ; il deviendrait pour le corps médical tout entier un objet d'étude aussi curieux que le furent naguère pour les tératologues Ritta-Christina ou le géant Teutobocus. » Voilà, à coup sûr, un médecin peu satisfait de ses confrères, et qui, parlant de confraternité, ne prêche pas d'exemple.

On doit admettre que depuis 1845 un grand pas a été fait vers la conciliation, car je ne vois pas que nos médecins soient si hérissés les uns envers les autres. Il y a partout des sociétés médicales, des

(1) Notons ce dialogue. Renaudot avait le nez camus. Au sortir du Châtelet : « Vous pouvez vous consoler, lui dit Guy-Patin, vous avez gagné en perdant. — Comment donc ? — Vous étiez camus, en entrant ici, vous en sortez avec un pied-de-nez. »

Guy-Patin avait le nez long, mais pas assez pour voir au-delà de ses préjugés et de ses antipathies. Il eut fait condamner Pasteur pour exercice illégal de la médecine.

syndicats médicaux, des congrès médicaux, même des congrès qui réunissent des médecins de nations diverses, et dans ces congrès, ces syndicats, ces sociétés, les médecins me paraissent lutter non seulement de savoir, mais de courtoisie. Notez que ces groupements sont à la fois effet et cause ; nés de sentiments bienveillants, ils les développent et les propagent.

Quoi qu'il en soit du passé et du présent, une chose est incontestable : les médecins ont le devoir, sinon de s'aimer, au moins de se tolérer, de s'accorder, de s'estimer, de s'entr'aider. Cela, ils se le doivent à eux-mêmes, car la fraternité est un devoir universel, sans distinction de professions ; et ils le doivent aux malades, car la confraternité médicale importe aux malades. Que deviendrait un malade dont le médecin serait empêché, s'il ne trouvait pas un autre médecin disposé à lui donner des soins ? Que deviendrait un malade en danger, s'il ne trouvait pas plusieurs médecins disposés à mettre en commun leurs lumières et leur dévouement pour conjurer le péril ? Devant la maladie, devant la mort menaçante, tous les médecins doivent se trouver unis dans un même sentiment de piété fraternelle.

Je finis, et je regrette que l'enchaînement logique des choses m'ait conduit à finir par des considérations qui ont le tort de ressembler à des critiques. Si quelque médecin lit ces pages, j'ose espérer qu'il ne s'y trompera pas. Je serais bien étonné, et encore plus désolé, si de l'ensemble de cette Étude ne jail-

lissait pas cette double idée : que la médecine est la première des sciences, non sans doute par ses certitudes, mais par ses progrès incessants au milieu de difficultés insurmontables ; que les médecins sont les plus méritants des hommes par leurs études, leurs travaux, leurs bienfaits, leurs sacrifices. Les malades peuvent avoir confiance, et les tristes vieillards peuvent s'affermir à cette pensée qu'à l'heure fatale un ami, un frère veillera à leur chevet.

II.

LE BARREAU.

On sait le grand éclat, la grande place de l'Éloquence dans la Civilisation ancienne. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les règles de l'Art oratoire aient été exposées en de savants ouvrages par des penseurs et des écrivains de génie, tels que Aristote et Cicéron, pour ne citer que ceux-là. Mais ce qui m'étonne, Messieurs, le voici. C'est qu'il ne se soit trouvé dans l'Antiquité ni un écrivain ni un penseur pour traiter des devoirs de l'Orateur, j'entends les devoirs au sens propre du mot, les devoirs qui relèvent de la conscience. Sur ceux qui concernent l'orateur politique, l'homme d'État, peut-être y a-t-il à recueillir quelques hautes pensées dans le *Gorgias* de Platon; mais sur ceux qui concernent le défen-

seur d'intérêts particuliers, l'Avocat, je cherche et ne trouve rien. L'Antiquité, sauf erreur, n'a pas effleuré ce que nous appellerions la Morale professionnelle du Barreau; elle l'a laissée entière, intacte, aux temps modernes.

La profession d'avocat paraît tardivement, se dessine lentement, au sein des temps nouveaux. Dans l'ancienne Gaule, la Justice est rendue par les Druides; il est vraisemblable que chacun plaide alors sa cause soi-même. Point d'avocats. Après l'invasion romaine, l'appareil de la Justice est le même qu'à Rome, et il y a des avocats. Mais ce sont des avocats romains, ou à leur image. Ce n'est pas une institution nouvelle qui commence, c'est une institution ancienne qui finit.

Il faut arriver aux Carlovingiens pour voir poindre l'aurore du Barreau français. Voici ce qui se passe. Les Abbayes, les Cathédrales, les Églises, tout en n'étant pas de ce monde, y ont des intérêts à sauvegarder : elles demandent des défenseurs, et on les leur accorde. Ce furent les *Advocati*.

Ces *Advocati*, quoique laïques, sont d'abord attachés aux églises et aux monastères exclusivement. Premier progrès facile à prévoir : les provinces et les villes, ayant aussi des intérêts, et des intérêts souvent contestés, souvent lésés, veulent avoir également leurs *Advocati*, et on les leur accorde également. Second progrès : les particuliers, par les mêmes raisons, réclament à leur tour des *Advocati*, qu'ils obtiennent aussi. Ces *Advocati* des particuliers, le vieux français du temps les appelle des *Plai-*

dours. Dans les *Établissements de Saint-Louis*, ils sont appelés *parliers*, *avant-parliers*, *amparliers*, en attendant d'être nommés de leur vrai nom : *Avocats*.

Toutefois, leur rôle est d'abord effacé. La justice était alors rendue dans les provinces et dans les villes par les seigneurs. Or, qui dit seigneur, alors surtout, dit homme de guerre ; qui dit homme de guerre dit homme d'action, plus ou moins ennemi des longs discours. Il est à croire que ces parliers, avant-parliers, amparliers, ne parlaient pas démesurément. C'étaient des Avocats au petit pied. Pour leur permettre de monter à l'importance et à la dignité qui leur étaient réservées, il fallait une évolution dans l'ordre judiciaire. Elle eut lieu lorsque le Parlement devint *cour de justice*, et jugea les causes *en appel*. Mais alors les Avocats, devenus considérables, fixèrent l'attention de la Royauté et de la Magistrature, qui jugèrent à propos de leur imposer des règles, c'est-à-dire des Devoirs.

L'honneur d'avoir le premier conçu et réalisé cette généreuse pensée appartient à Philippe-le-Hardi. C'est lui qui, par son Ordonnance du 23 octobre 1274, a jeté les bases, ou, pour parler sans figure, a écrit la première page de la Morale professionnelle de l'Avocat, sorte de code moral, qui est comme le prologue de tous les codes qui suivront, civil, criminel, commercial, pénal, etc.

L'Ordonnance de 1274 porte en substance que les Avocats, tant ceux du Parlement que des Bailliages et autres Justices royales, ne se chargeront que de

Causes justes, — qu'ils les défendront diligemment et fidèlement, — qu'ils les abandonneront si, au cours du procès, ils s'aperçoivent qu'elles sont mauvaises, — qu'ils n'exigeront jamais pour honoraires plus de 30 livres (environ 600 francs de notre monnaie). Ils devaient s'obliger par serment, la main sur les saints Évangiles, à se conformer scrupuleusement à ces prescriptions. Ils devaient répéter ce serment tous les ans, l'Ordonnance royale devant être lue chaque année à l'ouverture des *Assises*. Tel est ce qu'on a appelé le *Serment de Philippe-le-Hardi*, qui est aux Avocats ce que le *Serment d'Hippocrate* est aux Médecins (1).

Le serment d'Hippocrate n'est qu'une ébauche, il en est de même de l'Ordonnance de Philippe-le-Hardi. Elle contient, si l'on veut, l'essentiel de la morale professionnelle du Barreau, mais elle a besoin d'être commentée et développée. Après un siècle d'intervalle, ou peu s'en faut (2), le Parlement, entrant en scène à son tour, la développe et la commente en son Ordonnance du 12 mars 1344.

Cette Ordonnance distingue deux classes d'Avocats,

(1) Il saute aux yeux que ce serment, d'un caractère exclusivement moral, n'a nul rapport avec le serment, d'un caractère plus ou moins politique, que prêtent nos Avocats à la séance de rentrée des Cours d'appel. — Il est peut-être permis de regretter que le second ait pris la place du premier.

(2) Pendant ce siècle-là, en 1291, Philippe-le-Bel avait cru nécessaire de rappeler aux avocats l'interdiction qui leur avait été faite d'élever leurs honoraires au-delà de 30 livres, « par quelque ruse que ce fût ».

les plaidants et les consultants; elle distingue aussi deux classes de devoirs, ceux qui sont communs à tous les avocats indistinctement, ceux qui sont propres aux consultants spécialement.

Elle dispose. premièrement, que tous les avocats, après s'être fait inscrire et agréer, feront le serment d'observer les articles suivants, savoir :

Qu'ils exerceront leur office avec diligence et fidélité ;

Qu'ils ne se chargeront pas sciemment de causes injustes ;

Que s'ils reconnaissent ensuite qu'elles sont injustes, ils les abandonneront aussitôt ;

Que si, dans les causes dont ils sont chargés, ils trouvent quelque chose qui intéresse le roi, ils en donneront avis à la Cour ;

Que la cause étant plaidée, et les faits déniés, ils donneront dans deux ou trois jours leurs articles à la Cour, à moins qu'elle ne leur accorde un plus long délai ;

Qu'ils n'articuleront pas sciemment de faits impertinents ;

Qu'ils n'allégueront et ne soutiendront pas de coutumes qu'ils ne les connaissent vraies ;

Qu'ils expédieront les causes le plus tôt qu'il leur sera possible ;

Qu'ils ne chercheront point malicieusement à y apporter aucun délai ni subterfuge ;

Que quelque grande que soit la cause, ils ne recevront pas plus de 30 livres parisis pour leur salaire, — qu'ils ne recevront rien au-delà en

fraude, — qu'ils pourront toutefois moins recevoir ;

Que pour les moindres causes, et pour les plus petites, ils recevront beaucoup moins, selon la qualité de la cause et des personnes ;

Qu'ils ne feront aucun pacte pour avoir une part de ce qui doit revenir du procès.

Elle dispose, secondement, que les Avocats consultants, outre les articles qui précèdent, jureront encore d'observer les suivants, savoir :

Qu'ils viendront de bon matin, et feront venir de même leurs parties ;

Qu'ils n'empêcheront point de plaider ceux à qui l'audience aura été donnée ;

Qu'ils feront leur fonction debout, et derrière le premier banc ;

Que, lorsqu'il y aura plusieurs avocats dans une même cause, un seul portera la parole ;

Qu'ils ne proposeront point de faits inutiles ;

Qu'ils ne se retireront point tant que les maîtres (c'est-à-dire les juges) seront dans la chambre (1).

(1) Ces articles ne sont pas, ce semble, d'une sévérité outrée. Il paraît toutefois que la profession, si elle avait ses profits, avait aussi ses ennuis. Les causes manquaient souvent d'agrément, comme de variété. C'est pourquoi il fut permis aux avocats de se dérider une fois l'an. C'était le jour du Mardi gras. On plaidait alors ce qu'on appelait les *Causes grasses*, soit à cause du jour, ou des sujets, que l'on choisissait fort libres, ou de la manière, non moins libre, dont on les traitait. Cet usage étrange, pour ne rien dire de plus, par une sorte de contagion, finit même par s'introduire dans quelques Cours, parmi la grave magistrature. En 1605, à l'aube du XVII[e] siècle, l'Avocat

A partir du XIV[e] siècle, et de l'Ordonnance que je viens d'analyser, Rois et Parlements s'occupent sans cesse des avocats, mais c'est pour leur redire les mêmes devoirs, et les exhorter à les observer plus exactement. Je remarque qu'il est surtout question des *honoraires*, il faudrait dire du salaire, car le mot honoraire est relativement récent. Il date du XVI[e] siècle, et plus précisément de l'année 1579. Dans une plaidoirie à huis-clos au Parlement de Paris, M[e] Claude Mangot, interrompu par M[e] Pierre Versoris, lui dit : « M[e] Versoris, vous avez tort de m'interrompre, vous en avez assez dit pour gagner votre avoine. » Après l'arrêt rendu, le premier président de Thou ajouta : « M[e] Claude Mangot, la Cour m'a chargé de vous dire que ce qui se donne aux avocats pour leur labeur n'est point par forme d'avoine, mais c'est un honoraire. »

Donc, les honoraires des avocats sont sans cesse sur le tapis. Après Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis le Hutin, Charles VII ne se lassent pas de rappeler les avocats à cette limite de 30 livres, trop peu respectée. Les Parlements joignent leurs admonestations à celles des Rois, et un moment vient où,

général Espilly plaida dans une cause grasse, trop grasse pour être indiquée ici. Nous avons son plaidoyer. Il justifie cette coutume par l'ennui que causent les procès aux avocats et aux juges, et en cherche l'origine dans les bacchanales. — Nos avocats et nos juges pensent aujourd'hui que la meilleure manière de se reposer est de ne point plaider et de ne point juger du tout. J'estime qu'ils sont dans le vrai.

d'accord avec ceux-ci, ils exigent des avocats qu'ils paraphent de leur main les sommes qu'ils auront reçues pour leurs plaidoiries. Je crois savoir que les avocats résistèrent, et je les comprends, mais je comprends aussi les Parlements fatigués *d'ordonner* en vain.

Quoi qu'il en soit, le Barreau français était florissant, riche de gloire et d'argent, lorsqu'arriva la Révolution. Vous connaissez, Messieurs, ces événements récents. Vous savez comment l'Ordre des Avocats disparut un instant avec les Parlements; comment les anciens avocats furent remplacés par des *défenseurs officieux*, vaquant isolément à leurs fonctions, sans liens, sans rapports. Vous savez aussi, quand l'Ordre judiciaire fut restauré, comment la loi du 22 ventôse, an XII (1804), rétablit en même temps que les Écoles de droit, le titre d'avocat. L'Ordre toutefois, avec sa discipline particulière et ses privilèges, ne fut complètement reconstitué que le 14 décembre 1810. Depuis lors, je n'ai pas à dire par quels grands noms il s'est honoré, et quel brillant éclat il a jeté sur les lettres françaises. Je ne fais pas l'histoire du Barreau; je cherche seulement dans le passé les éléments épars de la morale professionnelle de l'avocat.

Voilà la Justice réorganisée; voilà les avocats rétablis dans leurs droits et leurs honneurs. Ils ont sans doute les mêmes devoirs. Qui leur rappellera ceux qui ont déjà été mis en lumière; qui leur signalera ceux qui seraient restés dans l'ombre?

Parmi les rares documents relatifs à cette nouvelle

phase du Barreau dont disposent mon ignorance et ma pénurie, il en est deux qui me paraissent considérables, et auxquels je m'arrête.

Le premier de ces documents est d'une part un décret, et de l'autre une ordonnance visant le même objet. Il s'agit de la mesure que les avocats doivent s'imposer dans leurs attaques vis-à-vis des parties et de leurs défenseurs Il faut croire que cette mesure avait souvent été dépassée (1), quoiqu'il n'y soit pas fait allusion dans les Ordonnances précitées, puisque l'Empereur sentit la nécessité de mettre un frein aux intempérances de Messieurs du Barreau. Le décret du 14 décembre 1810, Articles 37 et suivants, défend aux avocats de se livrer à des injures et personnalités offensantes envers les parties ou leurs défenseurs ; d'avancer aucun fait grave contre l'honneur et la réputation des parties, à moins que la nécessité ne l'exigeât, et qu'ils n'en eussent charge expresse, et par écrit, de leurs clients. Les avocats avaient-ils réclamé, ou bien étaient-ils devenus plus sages (ce que je voudrais croire), ou bien Louis XVIII était-il simplement mû par un intérêt personnel et dynastique, toujours est-il que l'Ordonnance du 20 décembre 1822, Article 43, abrogeant les dispositions protectrices du décret impérial, ne vise plus que les attaques contre la religion, les principes de

(1) Elle l'était déjà couramment chez les Romains, témoin cette phrase de Minutius Félix : « Il ne parle pas avec la gravité d'un témoin qui affirme un fait ; *il lui suffit de nous injurier comme un avocat.* »

la monarchie, la Charte, les lois du royaume et les Autorités établies.

Le second document est d'un intérêt capital. C'est un discours de Dupin, prononcé à l'ouverture des Conférences de la Bibliothèque des avocats, le 1er Novembre 1829. Ce discours n'est pas moins qu'un exposé complet, quoique sommaire, de la morale professionnelle de l'Ordre.

Le plan en est simple. Il comprend deux points : la préparation à la profession, la profession même. D'où deux séries de devoirs : ceux qui concernent la préparation à la profession, et qui sont en quelque sorte préliminaires, ceux qui concernent la profession même, et qui sont proprement professionnels.

Ce serait une grave erreur de penser qu'on sorte des Écoles avocat ; on a le titre, oui ; la qualité, non. Ces premières études ne sont que les éléments, le fond solide sur lequel il faut construire. La construction comprend la philosophie, la haute littérature et l'histoire.

La philosophie. Non la scolastique, « mais cette philosophie morale et pratique, qui est fondée sur la nature et l'organisation de l'homme, sa dignité propre, la connaissance éclairée de ses droits et la conscience intime de ses devoirs. »

La littérature. Non cette littérature bizarre et forcée, « mais cette littérature forte et rationnelle, qui a pour base le naturel et le vrai, et qui, appliquée à l'art oratoire, se fonde sur l'imitation libre des grands écrivains que le suffrage des siècles a recommandés à notre admiration. »

L'histoire. D'abord, l'histoire en général, où l'on puise des arguments, des exemples, mille beautés. Ensuite, l'histoire de France ; puis l'histoire des institutions, l'histoire de notre législation, de notre jurisprudence, de notre éloquence.

Ces études complémentaires ne sont pas tout. Il y faut joindre l'*École d'application.* Il faut être assidu aux audiences, surtout aux solennelles, et à toutes celles où doivent être agités de graves problèmes. Il faut s'exercer à la parole dans des réunions particulières.

Enfin, pendant les années de stage, il faut étudier les règles de la profession, pour en prendre les mœurs, et en recueillir les traditions.

Armé de toutes pièces, entré dans la lice, l'avocat trouve en face de lui d'autres devoirs. Il suffit d'indiquer les principaux, trop évidents pour avoir besoin de longs commentaires.

Le respect des Magistrats. Jean Desmares écrivait : « Li advocats doivent acquérir et garder l'amour du juge. » Il n'y a qu'à gagner à ce respect, d'où naît une bienveillance réciproque. Témoin cet Avocat général qui prétendait ne s'appeler ainsi que parce qu'il était *le général des Avocats.*

L'amour de l'état. Il n'en est pas de plus beau; il l'est plus que jamais par le changement des institutions et l'établissement du gouvernement constitutionnel.

Le courage civil, qui défend tout droit blessé, sans être arrêté par aucune considération intéressée.

L'émulation, qui exclut l'envie. Il y a place pour

tous. Le meilleur avocat est souvent celui qui défend la meilleure cause.

Le dévouement à défendre les innocents, les veuves, les faibles contre l'oppression des puissants, selon le commandement de Dieu.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de prolonger cette enquête, toute indigente qu'elle est. Les devoirs de l'avocat sont là, dans les pages qui précèdent, dispersés, un peu pêle-mêle, mais ils y sont tous. Pour en dresser une liste complète et de tout point satisfaisante, il suffit de les rassembler, en les classant méthodiquement.

Il y a les devoirs qui introduisent à la profession ; il y a les devoirs qui la réglementent.

Les devoirs introductifs, si je puis m'exprimer ainsi, sont admirablement résumés dans le discours de Dupin. Ils sont de deux sortes. Les uns, qui imposent l'étude de l'histoire, des lettres et de la philosophie, ont pour objet et pour effet de développer, de fortifier et d'élever l'intelligence du futur avocat. Car ce qui recommande ces hautes études, ce n'est pas tant les connaissances qu'elles procurent que les qualités qu'elles confèrent à l'esprit. Sans doute, les connaissances historiques, surtout celles qui concernent les institutions ; philosophiques, surtout celles qui concernent les droits, les devoirs, les passions ; littéraires, surtout celles qui montrent l'humanité dans ses vertus et ses vices, ses grandeurs et ses bassesses, ont une extrême importance ; mais ce qui importe encore plus, c'est ce que l'âme y

gagne en ouverture, en noblesse, en élan vers le bien et le beau. — Les autres, qui imposent tout ce qui se rapporte à l'École d'application, l'assiduité aux audiences, les exercices oratoires, etc., ont pour objet et pour effet de former dans l'homme généreux l'avocat habile. A n'observer ni les uns ni les autres, ou à négliger quelques-uns d'entre eux, on resterait au-dessous de la profession ; et qu'y a-t-il de plus terrible, pour un homme de cœur, que de se sentir inférieur à l'état qu'il exerce ? C'est un remords, c'est une humiliation de tous les instants. Mieux vaudrait casser des pierres sur les grandes routes, si on y excellait !

Les devoirs réglementaires de la profession sont plus nombreux, et demandent à être distribués dans un ordre logique. Or, si je me représente un avocat à la barre, en toge et en fonction, je trouve qu'il soutient une triple relation : envers le client, qu'il défend ; envers la partie adverse, qu'il attaque ; envers les juges, devant qui il défend l'un et attaque l'autre, en un mot devant qui il plaide. Voilà une division qui n'a rien d'arbitraire, prise des entrailles du sujet, car je n'imagine pas un avocat qui, plaidant, ne plaiderait pour personne, contre personne, devant personne. Je pars de là pour classer les devoirs de l'avocat, et je dis que les uns se rapportent au client, les autres à l'adversaire, les autres aux juges, et singulièrement au président, qui seul intervient verbalement et ostensiblement dans le débat.

Devoirs de l'avocat envers son client. Rois et

Parlements dans leurs Ordonnances écrivent : « Les avocats défendront leurs parties diligemment et fidèlement. » C'est en effet le premier devoir de l'avocat d'épouser la cause de son client, et, puisqu'il tient sa place, puisqu'il se fait son organe, de s'assimiler à lui. De même qu'un acteur cesse tous les soirs d'être soi-même, pour devenir successivement tous les personnages qu'il joue, ainsi l'avocat, quand il entre au Palais, doit en quelque sorte déposer au seuil sa personnalité, pour revêtir celle des clients au profit desquels il porte la parole. Plaider légèrement, sans une connaissance suffisante de la cause, ou du bout des lèvres, sans souci de la personne dont la fortune ou l'honneur, la liberté ou la vie sont en jeu, serait une faute ou un crime, suivant la gravité des cas. L'avocat doit descendre dans l'arène, car c'est bien une arène, armé de pied en cap, et combattre vaillamment, intrépidement, avec toutes les ressources de son savoir et de sa parole. Inutile d'insister sur une vérité si évidente, et qui s'impose immédiatement à toute conscience droite. Mais il n'est pas inutile de faire la réserve que voici.

Cette réserve, Messieurs, c'est que l'avocat ne doit prendre en main la cause d'un client que s'il le peut faire honorablement, c'est-à-dire s'il a la conviction que cette cause est juste, positivement juste. Vous ne plaiderez que des causes justes ; vous ne défendrez que des clients ayant le bon droit pour eux : c'est le premier mot de l'Ordonnance de Philippe le Hardi ; c'est le premier mot de l'Ordonnance du Parlement en 1344 ; c'est le premier mot de tous les Rois, de

tous les Parlements, de toutes les personnes quelconques qui ont prétendu réglementer la profession d'avocat. Or, j'ai quelque lieu de croire que cette règle, fondamentale, n'est pas toujours respectée comme elle devrait l'être. J'ai assisté une fois à l'affaire d'un homme et d'une femme de la campagne qui avaient volé leur voisin pendant la messe. L'avocat parla fort bien, et démolit pièce à pièce l'échafaudage du ministère public, qui avait cependant l'air bien sûr de son fait. La femme fut acquittée, l'homme condamné. Dans ma naïveté, j'avais des doutes, non sur l'innocence de la femme, mais sur la culpabilité du mari. Et comme je faisais part de mon souci à l'avocat : « Rassurez-vous, me dit-il, ce sont de francs coquins, qui n'ont pas ce qu'ils méritent. » J'ai été juré, et même chef de jury dans une affaire d'infanticide. Une misérable femme avait tué son enfant, non pas même pour échapper à la honte, mais simplement pour n'avoir pas la peine de l'élever. Elle avouait le crime, elle en racontait toutes les circonstances. L'avocat, un jeune homme que je vois encore, dont la faconde coulait comme un ruisseau, prétendait démontrer son innocence envers et contre tous, et qui plus est, contre elle-même. En général, le Barreau m'a tout l'air de penser que toute cause est défendable, et qu'un avocat est fait tout exprès pour transformer, selon les occasions, le crime en innocence, ou l'innocence en crime. M. Ambroise Rendu a publié en 1874, un petit livre intitulé : *Les Avocats d'autrefois*. Page 127, il cite ce précepte de Laroche-Flavin : « Ne doivent sou-

tenir une mauvaise cause », et le fait suivre de ce commentaire : « Mais resterait-il des procès, si cette maxime était observée ! » D'où il semble résulter que les procès étant nécessaires aux avocats, il y a lieu de fermer les yeux, et de tout défendre à tort et à travers, le mal comme le bien, et le faux comme le vrai.

Et c'est cependant une chose singulièrement grave que de défendre une cause injuste, grave en elle-même, grave par les conséquences. En elle-même, car enfin, vous qui plaidez le faux, le sachant et le voulant, il n'y a pas à dire, vous mentez ! Vous mentez devant les juges, devant les jurés, devant les témoins, devant les assistants, devant la société, à la face du ciel et de la terre. Et ce mensonge insolent, c'est de plus un mensonge dommageable : outre qu'il outrage la vérité, il fait tort à autrui. Si vous plaidez au civil, c'est une famille qui est lésée par vous dans ses intérêts particuliers ; et si vous plaidez au criminel, c'est la société entière qui est atteinte dans son inviolabilité à la fois et sa sécurité. Et puis, les conséquences, est-ce qu'elles ne sont pas terribles? Vous faites absoudre ce voleur, cet assassin, qu'arrivera-t-il? Qu'encouragé par l'impunité, il volera de plus belle, il assassinera de plus belle ; et ces crimes qu'il n'eût pu commettre, qu'il n'eût pas commis, si vous l'eussiez abandonné au châtiment qu'il méritait, vous en serez les complices devant Dieu. Voilà la vérité vraie, et fût-elle méconnue par tous les avocats du monde, elle n'en resterait pas moins la vérité vraie.

Messieurs, l'avocat n'a pas seulement envers son client le devoir de plaider avec tout son talent, tout son savoir, toutes ses ressources, il lui doit encore le désintéressement. Par où je n'entends pas que l'avocat doive plaider *ad majorem gloriam Dei*, c'est-à-dire pour la plus grande gloire de la chicane: comme tous les travailleurs, il a droit à un salaire; mais il ne doit pas faire de sa parole une marchandise, et de sa profession une chasse à l'argent. Il ne doit pas imiter cet avocat du temps de Louis XII, dont un chroniqueur contemporain raconte ainsi l'histoire :

« Un bon paysan vint prier un des membres du Barreau en un procès qu'il avait en la Cour du Parlement : ce qu'il accepta. Au bout de deux heures, vient la partie adverse, qui estoit un homme riche, et le prie semblablement d'être son advocat en cause contre un certain paysan : ce qu'il accepta aussi. Le jour que la cause se devait tenir, le paysan vint la ramentevoir à son advocat, lequel lui fit réponse : Mon ami, l'autre fois que vous vîntes, je ne vous dis rien pour raison des empêchements que j'avois ; maintenant, je vous avertis que je ne puis être votre advocat, estant celui de votre partie ; mais je vous bailleray lettres adressantes à un homme de bien. Alors escrivit à l'autre advocat ce qui s'ensuit : « Deux chapons gras me sont venus entre les mains, desquels ayant choisi le plus gras, je vous envoie l'autre ; je plumerai de mon côté, plumez du vostre. »

Il est clair que l'avocat ne doit pas considérer son client comme un chapon plus ou moins gras, et qu'il

ne doit le plumer ni peu ni prou. Il doit lui demander simplement le prix de sa peine, avec le soin constant de proportionner ses exigences à l'importance des procès, et à la fortune des personnes. Il convient d'ajouter que si considérable que soit le procès, et si riche que soit le plaideur, il est une mesure qu'un honnête homme ne doit pas dépasser. Peut-être même ne serait-il pas très délicat de bénéficier des accès de reconnaissance auxquels sont sujets les plaideurs dans les premiers moments du triomphe. Il ne faut pas que plus tard, refroidis par la réflexion, ils puissent penser de leur avocat qu'il a gagné plus qu'eux à leur affaire. Ces règles que le plus simple bon sens suffirait à dicter, ont été souvent formulées, comme vous l'avez vu, par nos Rois et nos Parlements. Il faut croire que les avocats de jadis les observaient mal, puisque les autorités compétentes les leur rappelaient sans cesse ; on doit penser que ceux d'aujourd'hui les observent avec une invariable religion, puisque personne ne les leur rappelle jamais (1).

Devoirs de l'avocat envers son adversaire. Ils sont aussi faciles à dire que difficiles à pratiquer. Je parle

(1) Je me fais un devoir et un plaisir d'ajouter qu'il arrive à nos avocats, poussant le désintéressement jusqu'au sacrifice, de mettre leur parole, et même leur bourse, au service des malheureux. Les exemples en sont nombreux, et je n'aurais que l'embarras du choix. Ils n'avaient pas besoin, en 1829, que Dupin leur rappelât que la bienfaisance, voire le courage civil, sont au nombre de leurs devoirs ; ils n'en ont pas besoin aujourd'hui.

de l'adversaire, non de son défenseur, bien que deux avocats plaidant en sens contraire se doivent des ménagements, qu'ils oublient quelquefois, témoin Me Mangot disant à Me Versoris : « Taisez-vous, vous en avez assez dit pour gagner votre avoine. » Mais je veux croire que les avocats contemporains pratiquent mieux la confraternité professionnelle. C'est des devoirs de l'avocat envers son adversaire personnellement que je veux parler ici. Eh bien, je le dirai nettement, en dépit de l'usage contraire, ou plutôt à cause de l'usage contraire : l'avocat doit respecter son adversaire. Non seulement il ne doit pas le calomnier dans l'intérêt de la cause qu'il défend, la calomnie étant partout et toujours une action basse, mais il doit mettre une certaine discrétion à chercher dans le passé de la partie adverse des arguments contre le présent, le passé pouvant avoir été coupable, sans que le présent le soit. Autrefois une loi avait été promulguée, sous le premier Empire, vous l'avez vu ci-dessus, qui défendait aux avocats de se livrer à des injures et à des personnalités offensantes envers les parties, d'avancer aucun fait grave contre leur honneur et leur réputation, à moins que la *nécessité* ne l'exigeât, et qu'ils n'en eussent *charge expresse et par écrit de leurs clients*. Cette loi avait besoin d'être amendée. Il eût fallu déterminer cette nécessité laissée dans le vague. Il eût fallu apporter quelque restriction au bon plaisir des clients, souvent fort irrités, et par conséquent très peu justes. On a fait tout le contraire ; on a supprimé la loi, et ouvert libre carrière à la faconde

des avocats, qui s'y lancent avec une *furia* qui n'est pas française, puisqu'elle n'épargne pas plus les femmes que les hommes. De là des conséquences lamentables. On a vu des gens indignement déshonorés par un avocat injurieux se tuer de désespoir. « On conçoit facilement, dit un de nos grands jurisconsultes, que des individus se soient suicidés, au sortir d'une audience où ils avaient été écrasés sous le poids d'expressions et d'outrages exagérés. » Et ce qui, sans être aussi grave, l'est encore beaucoup, on voit de temps à autre des scènes scandaleuses, des rixes même, entre l'avocat outrageant et l'adversaire outragé. Il n'y a pas si longtemps qu'à Rouen, un avocat a été souffleté par la partie contre laquelle il venait de plaider. Il y a moins longtemps encore qu'à Avignon un avocat, un bâtonnier, traité de polisson par son adversaire, qui s'était senti insulté, répliqua par deux soufflets, suivis d'un duel.

Je sais qu'à la Cour et au Tribunal le président a le droit et la charge de rappeler à la modération l'avocat qui s'en écarte. Mais je crois savoir aussi que nos magistrats sont souvent retenus par une noble crainte, celle de gêner la liberté de la défense. C'est donc à celle-ci à se pénétrer de son devoir, et à la pratiquer par une grande et constante attention sur soi-même. Peut-être, puisque les Barreaux ont leur Conseil de discipline, ce Conseil ferait-il sagement de se préoccuper de cet important devoir, et de lui prêter main-forte, en sévissant contre ceux qui en font trop bon marché.

Devoirs de l'avocat envers les juges. Ces devoirs

se peuvent résumer en deux mots : déférence et soumission. Et cela est tout simple. Les juges, le président, qu'est-ce ? La personnification même de la Loi, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus saint dans une nation, après la nation elle-même. Comment l'avocat ne s'inclinerait-il pas, comment n'aurait-il pas le devoir de s'incliner devant une autorité si incontestable et si haute ! C'est, vous l'avez vu, ce qu'exprimait à sa manière, dans le français du temps, un avocat du XIV[e] siècle, Jean Desmares : « Li advocats doivent acquérir et garder l'amour du Juge ».

Du reste, je suis heureux de le dire, les avocats méconnaissent peu ce devoir-là. J'ai souvent assisté autrefois à des affaires correctionnelles ou criminelles (c'est une vraie clinique morale, trop négligée par les professeurs de philosophie, qui n'ont pas seulement besoin de connaître l'homme abstrait, mais l'homme vivant et actuel); j'ai souvent entendu le président adresser des observations à l'avocat ; j'ai toujours vu celui-ci docile et respectueux. Un oubli toutefois, mais bientôt réparé, peut se produire dans la chaleur de l'action ou de l'improvisation. Nous en avons eu un exemple à Paris, il y a quelques années, dans une affaire d'incendie. L'avocat, peut-être sans le vouloir, souligna d'une exclamation et d'un geste déplacés une observation du président à un témoin. C'était une inconvenance que le président releva aussitôt. La Cour s'émut ensuite de l'incident, et le Barreau aussi. Je ne vous dirai pas le dénouement, que je n'ai pu savoir, mais cette dou-

ble émotion honore également la Cour et le Barreau, l'une devant tenir à son autorité, et l'autre à son indépendance.

Je n'aurais plus, en terminant, dans le cas improbable où ces humbles lignes seraient lues par quelqu'un des avocats qui représentent le Barreau si hautement dans notre chère Cité, qu'à solliciter son indulgence. Mais je suis tourmenté du désir d'exprimer une dernière pensée, qui ne concerne pas le Barreau seulement, mais toutes les professions, quelles qu'elles soient. Cette pensée, je la formule ainsi : Ne pas sortir de sa profession. Depuis que, par la vertu du Suffrage universel, nous sommes tous aptes à tout, et singulièrement à administrer la France, il y a chez tous les Français, du haut en bas de l'échelle, comme une fureur de sacrifier leur état à l'État. Tout le monde sait la tendance des avocats de nos jours à quitter la tribune judiciaire pour la tribune politique, et les affaires privées pour les affaires publiques. Vous trouvez la même ambition chez les Médecins; vous la trouvez chez les Professeurs ; vous la trouvez chez les Ouvriers qui s'intitulent *Socialistes*, probablement parce qu'ils ne savent pas le premier mot des choses sociales; vous la trouvez partout. Il n'est pas un professionnel qui ne veuille nous gouverner. Ceux qui ne peuvent nous gouverner à la Chambre ou au Sénat se rabattent sur nos Municipalités. Aux moins gloutons il faut au moins une petite Commune à se mettre sous la dent. Eh bien!

je dis que c'est là une erreur et un malheur. Pour plusieurs raisons.

Est-ce qu'il n'est pas évident que pour bien faire une chose, il faut une double condition : une aptitude naturelle et une culture spéciale ? Cela posé, je demande : L'aptitude à la politique est-elle donc si simple qu'elle se trouve partout, et que tout homme, à quelque profession qu'il appartienne, soit un Richelieu en puissance? La culture que réclame cette aptitude pour être féconde est-elle donc si simple que chacun se la donne, sans travail, tout en vaquant à ses occupations journalières? Et alors qu'attendre de cet envahissement des sphères politiques par toute sorte de professionnels qui n'ont d'autres titres que leur ambition ou leurs convoitises? Je comprends encore les prétentions du Barreau, bien qu'il ne suffise pas, pour diriger un grand pays comme le nôtre dans les voies de la civilisation, de savoir son code sur le bout du doigt, d'avoir en main un fil, ou plusieurs fils, pour se reconnaître dans les dédales de la Chicane, et de disposer d'une parole facile, ou même éloquente; mais enfin les avocats sont des esprits ouverts, habiles à interpréter les lois, sinon à les digérer, et qui, dans un parlement, peuvent faire une figure décente, ou même brillante. Je comprends encore les aspirations des professeurs d'Histoire et de Philosophie, bien que les leçons du passé ne soient pas toujours applicables au présent, bien que l'abstrait ne s'accorde pas toujours avec le concret, ni le nécessaire avec le contingent; mais enfin ce sont des intelligences exercées, meublées, et qui peuvent ou-

vrir des perspectives. Mais ce que je ne comprends guère, ce sont les Médecins : que viennent-ils faire ici, et croiraient-ils par hasard que la connaissance du *corps* humain conduise à celle du *corps* social? Et ce que je ne comprends pas du tout, ce que je déplore amèrement, c'est l'outrecuidance de la classe ouvrière : est-ce en extrayant du charbon au fond des mines, est-ce en maniant des ciseaux et des rasoirs, que ce mineur, que ce barbier ont appris l'art de gouverner les nations? Ah! pauvre France! pauvre France! des esprits éclairés estiment que tu es mal gouvernée, moi je m'étonne, les choses étant ce qu'elles sont, que tu le sois si bien!

Et ces gens si ardents à quitter leurs professions, est-ce qu'ils n'auraient pas mille raisons de s'y renfermer? Est-ce que, même dans la profession la plus humble, il n'y a pas toujours à apprendre, à acquérir les connaissances spéciales qui rendraient plus habiles, plus utiles. par conséquent, ceux qui les exercent? Combien cela est plus vrai des professions libérales, infiniment compliquées! Le Dr Max. Simon, vous l'avez vu en l'*Étude* précédente, a dit excellemment que la Médecine est dans un mouvement, un progrès perpétuels, et qu'un médecin digne de ce nom doit étudier toute sa vie. Il en faut dire autant de la jurisprudence, de toutes les sciences, de tous les arts, enfin de toutes les hautes applications de l'activité humaine. Nul professionnel ne peut se vanter ni d'avoir atteint les limites extrêmes de sa profession, ni de l'avoir sondée jusqu'au tréfond.

Mais les connaissances spéciales se suffisent-elles

à elles-mêmes, ou n'est-il pas nécessaire d'y joindre les connaissances générales, désintéressées, qui, en même temps qu'elles font les spécialistes plus capables, font l'homme plus homme? Quand je dis: il ne faut pas sortir de sa profession, j'entends: il ne faut pas la déserter pour une autre, je n'entends pas: il faut s'y séquestrer comme en un cloître, portes verrouillées et fenêtres grillées, non ; il faut au contraire ouvrir portes et fenêtres toutes grandes, et laisser pénétrer à flots l'air et la lumière. Ainsi procédaient les Anciens, nos maîtres et nos modèles dans presque tous les genres. Ils étaient ainsi faits qu'ils ne croyaient pas pouvoir être jamais assez instruits. Comme ils pensaient que ce qu'on ignore dépasse toujours infiniment ce qu'on sait, que l'ignorance est un mal, et la science un bien, ils ne négligeaient rien pour ignorer de moins en moins, savoir de plus en plus. Quand je me charme à lire les *Vies* de Plutarque, je suis dans l'admiration de voir les plus grands hommes de la Grèce, ceux qui ont eu la main dans les affaires de leur pays, qui étaient alors les affaires du monde, étudier toujours, s'instruire toujours. Il est vrai que les Grecs étaient pour ainsi dire un peuple d'artistes, de lettrés et de philosophes, et que ce goût du *positif* dont nous sommes si fiers leur manquait totalement. Mais on n'en dira pas autant des Romains, qui n'ont vécu que pour l'action, et les Romains ne dédaignaient pas de s'instruire à tout âge. Caton n'était pas, que je sache, un bel esprit, et Caton apprenait la langue grecque dans les dernières années de sa vie, étant plus qu'octogénaire.

Longtemps, Messieurs, il en fut ainsi chez nous. On voulait s'instruire, et le plus possible, et le plus longtemps possible. La science, — je prends ce mot dans son sens le plus général, — était comme une fontaine, où chacun, selon ses besoins et ses loisirs, allait puiser les eaux vives de la connaissance. C'est le spectacle que nous offre particulièrement la société française du XVII[e] siècle. A cette époque, il y a comme une avidité de savoir universelle. Et ne croyez pas que cette curiosité se prenne à des frivolités ; elle se prend à ce qu'il y a de plus haut dans la sphère intellectuelle : à la Philosophie. La Philosophie, alors, c'est le Cartésianisme : tout le monde le connaît et en raisonne. Vous le trouvez dans les salons comme dans les Écoles, dans les lettres légères comme dans les gros livres, sous les plumes les plus élégantes comme sous les plus savantes. L'abbé de la Mousse discute sur les *petites parties*, avec l'évêque de Léon, qui est *cartésien à brûler* (les mots que je souligne sont de M[me] de Sévigné). De Vardes et Corbinelli, s'ennuyant un jour, trouvent un merveilleux plaisir à lire Descartes. M[me] de Grignan *sait à miracle* la philosophie de Descartes, et en *parle divinement*. Jamais M[me] de Sévigné ne cite Descartes à sa fille, sans lui dire spirituellement : *Votre père Descartes*.

Je dis donc que dans les siècles français qui ont précédé le nôtre, et chez les Romains, et chez les Grecs, le savoir était en grand honneur, et pratiqué d'un bout à l'autre de la vie, au beau milieu des affaires les plus graves et des distractions les plus

mondaines. Combien les temps sont changés ! *O tempora ! O mores !* Nous sommes aux antipodes de cet état d'esprit. Quand nous avons enfin mis le pied sur la terre promise de la vie active, nous ne voulons plus qu'agir ; et dès là qu'un jeune homme a remporté à la pointe d'un Manuel le diplôme de bachelier, si peu qu'il sache, il ne doute pas d'en savoir assez pour le reste de ses jours. Encore voudrait-il bien pouvoir se passer du diplôme !

Eh bien, c'est une aberration infiniment déplorable que cette passion de se murer dans une profession, et de divorcer à jamais avec les belles études. Fût-on le mieux doué des hommes, on arrive nécessairement par ce chemin, et en assez peu de temps, à n'être qu'un homme médiocre, et même un spécialiste médiocre. La raison en est simple : quand l'intelligence ne s'exerce pas, elle se rouille ; quand elle ne se développe pas, elle se resserre ; quand elle ne gagne pas du terrain, elle en perd. Et qu'on ne me dise pas qu'il suffit bien, dans l'intérêt de l'esprit et de la vie intellectuelle, qu'un médecin se perfectionne dans l'étude et la pratique de la pathologie et de la thérapeutique, un avocat dans l'art de l'argumentation, un magistrat dans la science du droit, un ingénieur dans les mathématiques appliquées aux constructions, un militaire dans la stratégie, etc. Non, mille fois non ! Cela ne suffit pas. Cela ne suffit ni pour être un vrai homme, ni pour être un vrai médecin, un vrai avocat, un vrai magistrat, un vrai ingénieur, un vrai militaire, etc. Le médecin, l'avocat, le magistrat, l'ingénieur, le militaire, qui

n'étudient que ce qui les concerne, se condamnent à n'avoir jamais que des vues étroites. La grande lumière leur manque. La médecine, la jurisprudence, les mathématiques appliquées, la stratégie, les professions les plus diverses, toutes ces choses, vues de haut, se tiennent par mille liens, s'appuient, se redressent, se confirment réciproquement, s'empruntent, se prêtent, se renvoient mille clartés. C'est donc dans l'ensemble qu'il faut voir chacun de ces détails, c'est-à-dire chacune de ces spécialités, pour les bien voir ; et les connaissances particulières ne sont rien, ne valent rien, sans les connaissances générales qui les relèvent et les fécondent. Le soleil ne descend dans la plaine qu'après avoir éclairé les sommets.

Messieurs, je me suis oublié à exprimer mes regrets : la vieillesse est l'âge des regrets. Je me hâte de terminer cette effusion, vous direz peut-être cette divagation, par un vœu qui n'a rien d'incendiaire : Puissent nos médecins, nos avocats, nos magistrats, nos ingénieurs, nos militaires, etc., consentir à n'être que médecins, avocats, magistrats, ingénieurs, militaires, etc., et n'avoir d'autre ambition que d'exceller dans leurs spécialités ! Les particuliers y gagneront, et l'État n'y perdra rien.

SUR LE FÉMINISME

Par M. J. MARIE

Membre titulaire.

Lorsqu'en 1736, Voltaire dédiait la tragédie d'Alzire à M^me^ du Châtelet, il s'excusait presque de la hardiesse de son dessein. Croyant, comme on le croyait généralement de son temps, que dans les choses de l'esprit, les femmes recherchent moins l'affirmation d'un droit qu'un nouveau moyen de plaire, il écrivait :

« On souhaite aux arts la protection des souverains : celle de la beauté n'est-elle pas au-dessus? L'esprit orné n'est qu'une beauté de plus; c'est un nouvel empire. Une femme s'ennoblit encore en perfectionnant sa raison et l'esprit donne des grâces. »

On eût sans doute fort surpris le novateur hardi, qui devait lutter contre tant de préjugés, si on lui eût fait entrevoir le féminisme, aujourd'hui presque triomphant. Il en eût accueilli l'annonce avec l'ordinaire ironie de son sourire et l'on peut croire que, malgré les congrès et les livres qui plaident, avec quelque fracas, pour l'égalité de la femme et de

l'homme, Voltaire fût resté du parti de Molière contre Alexandre Dumas :

J'aime que souvent aux questions qu'on fait,
Femme sache ignorer les choses qu'elle sait;
De son étude enfin, je veux qu'elle se cache
Et qu'elle ait du savoir, sans vouloir qu'on le sache.

Longtemps ceci fut bien français : mais voilà que la mode a changé et l'on dirait parfois que nous en sommes revenus aux luttes racontées par Tite-Live : *Cœtus et concilia et secessiones mulierum;* comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, le vieux Caton avait alors exprimé déjà l'objet du féminisme :

Omnium rerum libertatem, imo licentiam, si vere dicere volumus, desiderant.

Ni dans le journal *la Fronde*, ni dans le savant ouvrage de mon confrère belge. M. Franck, ni dans *la Loi de l'Homme* ou dans *la Vassale*, je ne trouve une formule plus juste et plus vive.

Donc la nature et la raison désormais exigent que les femmes soient électeurs, comme nous, candidates, doctoresses, avocates; qu'elles écrivent des *Premiers-Paris* et prennent moitié de nos querelles, de nos droits et de nos embarras quotidiens. De l'Orient à l'Occident, au théâtre et dans les académies, de véritables légions ont donné l'assaut à l'antique forteresse de la suprématie masculine; et la voici qui chancelle, minée d'abord lentement, puis démantelée par le temps et chaque jour de plus en plus ébranlée.

Encore quelques efforts et il ne restera rien d'une inégalité, vieille comme le monde. Sur un sol parfaitement nivelé, dans la famille et dans l'État, la femme sera enfin l'égale absolue de l'homme.

Est-ce bien sûr? Est-ce possible? Surtout, cela est-il désirable? Je voudrais, négligeant tout le reste, le demander au simple bon sens.

Tout d'abord, il est hors de doute, que par son importance même, le mouvement féministe répond, en quelque manière, à une aspiration légitime. Il est l'expression d'un besoin de plus de justice, et non une simple chimère. Tout y dédaigner ou tout en proscrire serait donc ridicule et vain; mais l'or même n'est pas sans alliage, et il s'agit de discerner le vrai du faux, le futile de ce qui est sérieux et juste.

L'étranger, qui nous imite d'ordinaire, nous a devancés sur ce point : on sait la longue suite des victoires qu'au Parlement, au Palais, dans les arts libéraux, les femmes ont obtenues en Angleterre, aux États-Unis, en Suède et ailleurs.

Plus timide, durant bien longtemps, le législateur français a fini par se rendre : et que n'a-t-il pas fait, aux applaudissements de l'opinion, depuis vingt ans? Le divorce rétabli; la femme séparée de corps rendue à une entière indépendance; l'ouvrière maîtresse de déposer seule et de retirer seule le salaire qu'elle épargne; la femme admise comme arbitre dans les différends entre patrons et employées, comme témoin dans les testaments et dans les actes de l'état-civil, devenue électeur pour les tribunaux de com-

merce, autant de succès, présages d'autres succès encore!

Certes, lorsque la femme personnifie, au même titre que l'homme, un intérêt, social ou économique, pourquoi lui refuserait-on les prérogatives inséparables de cet intérêt? Commerçante, elle peut fort bien choisir un juge au tribunal de commerce; ouvrière, disposer de son épargne, discuter son salaire ou se mettre en grève. Éducatrice par nature, on l'a admise dans les Conseils, même les plus élevés, de l'Instruction publique. On demande aujourd'hui qu'elle entre dans les Conseils de bienfaisance et l'on a raison; car, en toute femme, quelle que soit sa robe, de bure, ou de soie, il est aisé de faire apparaître une sœur de charité. Voilà du féminisme de bonne marque ; il est même regrettable qu'on n'en fasse point plus souvent et qu'on préfère à des améliorations modestes, mais réalisables, le retentissement de revendications hasardeuses. Or, il ne semble malheureusement pas, au milieu de tant de thèses dont on nous berce ou dont on nous étourdit, qu'on ait surtout en vue Jenny l'ouvrière, j'entends celle qui travaille, aussi longtemps que le travail ne lui manque pas; qui ne vit, pour ainsi dire, qu'à l'atelier, pour trente sous par jour, dans un air vicié, en une compagnie douteuse, et qui, sous un labeur uniforme et incessant, voit ses forces s'user et, peut-être, son honneur périr.

Voilà pourtant la proie lamentable de l'atelier contemporain : est-ce pour cette ouvrière que se passionne l'école féministe?

Il serait, jusqu'à présent du moins, un peu témé-

raire de le prétendre : or, avant de lui affirmer qu'elle doit être l'égale de l'homme au foyer, commencez donc, oserai-je dire aux novateurs, par procurer à la femme un foyer. Apparemment, il est moins urgent de bouleverser la famille, telle que les siècles nous l'ont faite, que d'assurer des familles à une société qui s'appauvrit, chaque jour, de son capital le plus précieux, et où la dépopulation alarme également les moralistes et les hommes d'État !

La philantropie, je le sais, des institutions charitables de tout genre, la loi elle-même se sont liguées contre le mal, par leurs crèches, leurs ouvroirs, leurs sociétés de prévoyance et de retraite, par mille autres procédés ingénieux, qui ont cherché à placer à côté de chaque faiblesse une protection, une consolation près de chaque douleur. Mais que ne reste-t-il pas à faire encore, dans les centres populeux surtout? Au retour d'une visite à une usine de dévideuses de soie, ou à la mansarde d'une brodeuse pour *Grands Magasins*, on trouvera, je pense, que les dissertations sur l'égalité des sexes peuvent attendre un peu et que le plus pressé n'est pas de décider si les femmes doivent être électeurs politiques ou entrer au Barreau.

La femme électeur politique, il y a quinze ans, la Cour de cassation a pris la peine de lui dire son fait, en un docte arrêt, galamment toutefois et point à la manière de ces philosophes qui fustigent les femmes assez fort pour se faire aimer d'elles. Le débat n'a plus guère été repris depuis lors, et il semble bien que nous resterons, longtemps encore, seuls à nous

tirer, comme nous pourrons, des ornières électorales; j'entends pourtant dire, en ce moment même, qu'un peu de la finesse et de la diplomatie féminines ne nous y nuirait pas.

Quant à la femme avocat, j'aurais mauvaise grâce à insister sur son récent insuccès. On connaît la cause, le défenseur et l'arrêt. Ce qu'on sait moins, peut-être, c'est qu'il y a dix ans, la plus haute juridiction du pays, le Tribunal des Conflits, moins rigide que la Cour de Paris, admit une femme à plaider devant lui. Cette femme, il est vrai, était une Anglaise plaidant pour elle-même. Elle perdit son procès; mais elle avait, ce jour-là, forcé le retranchement jusqu'alors infranchissable aux femmes, et qui vient d'être relevé plus haut que jamais.

Toutefois, le vrai domaine du féminisme est ailleurs : pour parler net, il est dans la disparition de deux lignes du Code civil écrites, dit-on, sur l'insistance du Premier Consul et pour les Parisiennes : La femme doit obéissance à son mari.

Voilà bien cette *Loi de l'Homme*, qui déplaît à M. Paul Hervieu et à plusieurs autres; que, par mode, par flatterie, on raille au théâtre et dans le roman, pour s'évertuer ensuite à l'abolir, non pas tant chez soi, peut-être, que chez le voisin.

Affaire de mode, d'abord; et pourquoi non, me dit-on? Que la mode admette, en effet, que les femmes aillent à bicyclette, je n'y contredis guère; qu'il soit à la mode que, dans la rue, la femme ne donne plus le bras et prenne, au contraire, celui de l'homme, au mépris du proverbe bien gracieux pourtant : *La*

femme est comme la vigne, elle s'appuie et elle enivre, je ne m'en offense pas non plus; mais je me demande seulement, toutefois, ce qu'au point de vue de la beauté les Grecs en auraient pensé, et si les femmes peuvent gagner elles-mêmes, en grâce et en séduction, à ces nouveautés.

La flatterie est venue en aide à la mode : comme, selon La Bruyère, les femmes sont extrêmes en tout, meilleures ou pires que les hommes, il n'a pas été difficile aux champions du féminisme d'opposer aux qualités de celles-là l'égoïsme intéressé de ceux-ci. Ces qualités avaient été méconnues plus ou moins. La réaction s'est fait attendre; mais elle est venue, à la fin et, comme toujours, sans discernement et sans mesure.

En effet, depuis Sénèque et Juvénal jusqu'à Alfred de Vigny, à qui je ne pardonne pas ses vers :

> Une lutte éternelle, en tout temps, en tout lieu,
> Se livre sur la terre, en présence de Dieu,
> Entre la bonté d'homme et la ruse de femme;
> Car la femme est un être impur, de corps et d'âme;

un long refrain a répété nos griefs plus ou moins sincères contre la légèreté et la coquetterie des femmes. Celles-ci ne s'en sont guère émues, il est vrai; elles ont continué, malgré les critiques, d'être vives, aimées; heureuses et sûres de l'être. Le reste leur importe moins et, quant à leurs défauts, ne trouvez-vous pas que la Céliante de Destouches confesse, à ravir, tout son sexe?

Quoi ! peut-on être femme et ne pas vouloir plaire ?
J'ai de l'orgueil ! Eh bien ! suis-je si criminelle ?
Peut-on n'être pas fière et savoir qu'on est belle ?
Je suis indiscrète ? oui, quelque chose à peu près ;
Mais mon sexe est-il fait pour garder des secrets ?

Avouer si finement ses défauts vaut mieux, à coup sûr, que de goûter une louange indiscrète. Or il me semble que cette louange est aujourd'hui courante et que les femmes ne la dédaignent plus assez. Par une conséquence naturelle, en même temps qu'on exalte les femmes, qui seraient toujours des victimes, on fait de nous des tyrans et des bourreaux, si bien qu'une femme d'esprit écrivait récemment, au sortir d'une conférence où cette sorte de justice avait été distribuée :

« Cela est une faute : tous les hommes ne sont pas d'infâmes gredins et toutes les femmes ne sont pas des martyres et des saintes. Il faut songer au proverbe : *Qui veut trop prouver ne prouve rien.* »

Je crains bien que le féminisme n'oublie souvent ce sage conseil et ne s'égare par là même. Il a en effet quelque chose d'outré, et c'est un premier signe de faiblesse : il est bruyant ; je le voudrais mesuré et calme ; quand on mène ainsi les gens tambour battant, on perd de vue que la vraie supériorité de la femme consiste dans cet appel, insensible et délicat, que, de tout temps, elle a fait à ce qu'il y a de plus profond et de meilleur en nous. C'est répondre par un présent funeste que de vouloir consacrer d'un seul coup, et comme de force, les

triomphes que la doctrine féministe rêve pour elle. Présent funeste, autant qu'inutile et éphémère, au surplus !

Voulez-vous, en effet, qu'on ait rayé de nos lois l'autorité du mari ? A qui fera-t-on croire que, par là, l'égalité sera rétablie dans la famille ? Comme si l'autorité résultait d'une loi de Justinien ou de Napoléon, et non du caractère et du mérite individuel. Eh bien ! soit ; il n'y a plus de maître au foyer domestique. C'en est fait, pour aujourd'hui. Mais attendez : demain, l'adroite câlinerie, la vivacité de l'esprit, la grâce raffinée auront vite rétabli une inégalité, que je vous défie de faire disparaître. Laissons donc le législateur à son rôle, le mari à sa tâche et la femme à son devoir.

De même, on espérait merveille de la loi du divorce, et Alexandre Dumas nous avait avertis que le *Tue-la* n'aurait plus de raison d'être le jour où le lien matrimonial cesserait d'être perpétuel. Or, si l'on interroge les statistiques judiciaires, on reconnaît que les adultères n'ont point diminué et que, depuis qu'en France nous avons sept à huit mille divorces par an, nous ne voyons ni moins d'époux se venger, ni plus de paix dans les ménages. Vous aviez le divorce, disait, aux assises de Rouen, l'avocat général à une femme venue tout droit de Paris pour tuer son mari et sa rivale ; vous aviez le divorce, pourquoi n'en avez-vous pas usé ? Comme s'il pouvait exister des remèdes légaux pour ces sortes de blessures ! Comme si, dans une petite bourgeoise, il n'y avait pas une Roxane ou une Hermione ; et le jury

a acquitté cette femme, aux applaudissements de la foule, qui sentait et qui eût agi comme elle !

Le législateur français du divorce a tenu pourtant la balance bien égale entre la femme et l'homme : il l'a voulu, il l'a déclaré, dans un dessein moral, que je respecte, mais qui me semble être une autre erreur. L'égalité dans la faute entre le mari et la femme qui se lassent de la foi jurée ! Allons donc ! Est-ce que ce n'est pas la femme qui est la gardienne de l'honneur de l'homme, et, de tout temps, n'a-t-on pas plaint une femme trompée par son mari, tandis qu'on se moque du mari trompé par sa femme ? Les lois et les féministes auront beau faire, ils n'y changeront rien.

Il faut donc en rabattre de l'influence prétendue des législateurs, quels qu'ils soient, et faire aux mœurs la part qui leur revient : cette part est la plus large. Je reconnais donc volontiers que le féminisme a germé sur les ruines de l'antique dévoûment viril ; il vient de nos préjugés, de notre insouciance, plus encore que de nos usurpations. L'homme, en effet, ne se contente pas d'accaparer à son profit le travail et le commandement : par égoïsme et maladresse, il fait de la femme tour à tour un jouet et une idole : elle le domine, et l'instant d'après, il la délaisse ; lui, qui est tenu au respect, comme elle est faite pour l'amour, il encourage ses caprices et des témérités qui n'ont rien de gracieux, et ne voit pas qu'au fond, celle-ci, même en forçant ses dons naturels, cherche encore à lui plaire. Quoi d'étonnant, dès lors, que *la Vassale* se relève et, en guise d'hommages et de protection, qu'elle ne reçoit plus comme autrefois,

réclame la liberté? Valentine, Francillon, Denise et tant d'autres, qu'on n'oubliera plus, sont ainsi devenues, par notre faute et pour notre malheur, hautement victorieuses.

Mais si l'injustice a conduit aux plaintes légitimes, de la plainte à l'utopie, il n'y avait qu'un pas. Il est juste de réformer les abus sans doute ; mais le féminisme a tort de croire qu'on y arrivera par des raisonnements et des systèmes, en détruisant le lien et l'unité de la famille. Nier l'autorité du mari, c'est peu pour mettre la femme mieux en état de gagner sa vie. Une formule, si nouvelle et si magique qu'on la suppose, ne suffit point pour faire cesser une crise complexe, redresser des mœurs chancelantes et réaliser un progrès qui dure. Elle peut séduire un moment : les désillusions suivraient inévitables et amères. Quoi de plus séduisant, par exemple, que l'évolution symétrique, dont l'auteur de *La Cité Moderne* déroulait naguère, au Collège de France, les grandeurs radieuses? De même que la science a déplacé, pour les mieux raffermir, les rapports entre la Nature et le Créateur ; de même que le gouvernant et le gouverné, celui qui possède et celui qui ne possède pas encore, voient, chaque jour, leurs relations tendre vers l'harmonie ; de même la femme va prendre insensiblement une personnalité plus indépendante et plus conforme à la science. Bientôt, on nous l'assure, luira le jour où la justice sociale, plus belle que la charité, s'épanouira dans le monde transfiguré, et la femme, à son tour, se reconnaîtra par l'intelligence supérieure à la beauté.

Le brillant tableau du philosophe m'a remis en mémoire la réponse de Joseph de Maistre à sa fille Constance : celle-ci se plaignait, elle aussi, de l'infériorité du rôle réservé aux femmes. Comme tu te trompes, ma chère enfant, lui répondait son père. Les femmes, il est vrai, n'ont fait ni le Cid, ni Athalie ; mais c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de meilleur dans le monde, puisque les hommes leur doivent les vertus, qu'elles leur ont inspirées.

La réponse de Joseph de Maistre n'a point perdu et j'espère qu'elle ne perdra point de son à-propos. Qu'adviendra-t-il de l'évolution qu'on nous annonce ? Je l'ignore. Mais la femme du temps de nos grand'-mères et, Dieu merci, ce temps-là dure encore, modeste et charmante, élégante et gaie, instruite des choses de l'esprit et tout à la fois ménagère admirable, auxiliaire et conseil de son mari, cette femme-là, j'ose l'affirmer, n'a pas besoin d'être transformée ; il suffit qu'elle nous soit conservée.

C'est ce que féministes, au théâtre et dans les livres, me paraissent avoir encore trop aisément oublié. Au triomphe de leurs idées, on voit bien ce que nous sommes menacés de perdre ; on discerne moins ce qui pourrait être gagné. Si même, de la réalité, on passe dans le domaine de l'art, on ne trouve guère, là non plus, que théories confuses ou violentes, du bruit, de l'audace, mais peu ou point de simplicité et de lumière. Les pièces à thèses ont dit beaucoup de mal de nous : c'était facile, presque banal ; car nous en avons encore plus dit nous-mêmes.

Elles nous ont montré des femmes passionnées par raison psychologique, plus discoureuses que jalouses, vantant la loi du talion et prêchant d'exemple, comme si le moyen était bien dramatique et bien nouveau. Puis, par une pente insensible et fatale, elles ont versé dans je ne sais quel naturalisme, qui ne relève ni de la comédie, ni de l'art; de sorte qu'à ce compte, nous risquons de ne bientôt plus rencontrer au théâtre, ni passion vraie, ni souci de l'idéal.

Va, je ne te hais point.
Tu le dois.
Je ne puis.

Ainsi parle Chimène à qui vient de tuer son père. Comparez cette explosion de l'amour, la plus belle, peut-être, qu'ait entendue le théâtre, au cri de l'Yseult de M. Armand Silvestre, un de nos poètes contemporains, pourtant :

Prends-moi toute,

et dites si le vieux Corneille n'est pas un féministe plus délicat et plus profond que les maîtres du jour, et si le féminisme a jusqu'ici, soit dans la réalité, soit dans la fiction, porté de biens bons fruits.

Je conclus : car il s'agit bien d'un procès, où nous hommes, nous sommes accusés, même accusés coupables. Nous avons donc à oublier un peu nos droits et à nous souvenir surtout de nos devoirs. Qu'on y prenne garde toutefois : tôt ou tard, en France, on se ressaisit et l'on se reconnaît à ce besoin de clarté,

d'ordre et de mesure qui est en nous. En ramenant l'attention sur des misères et des injustices indéniables, l'école féministe fait œuvre saine et louable ; elle secoue l'indolence du plus vieux suzerain qui soit au monde et discute ses privilèges : c'est bien. Mais si elle paraissait tourner, en définitive, dans un cercle d'affirmations sonores et de revendications désordonnées, ses orateurs et ses maîtres se verraient à la fin délaissés. Si son secret désir était la ruine de l'autorité, dans la famille, d'abord, dans l'État ensuite, j'ose lui prédire qu'à un jour, assez prochain, elle serait reniée par celles-là mêmes qu'elle entend défendre. Car l'autorité plaît aux femmes plus encore que l'indépendance, où beaucoup d'entre elles redoutent le partage de la vieille fille ; l'autorité, acceptée par un libre choix et balancée par le dévouement et l'amour qui ne savent point vieillir. Il en a été ainsi de tout temps chez nous, et le jour où cette autorité cesserait de plaire aux femmes, il faudrait mener le deuil de la famille et de l'esprit français.

MUSICIENS ALLEMANDS

L'abbé VOGLER

Par M. Jules CARLEZ,

Membre titulaire.

C'est un personnage assez original que cet abbé Vogler, dont le nom se trouve lié à l'histoire de deux grands musiciens, et qui, bien que n'ayant jamais été un grand musicien lui-même, n'en a pas moins occupé sa bonne place parmi la gent musicienne de la fin du XVIII[e] siècle et des premières années de celui-ci.

Théoricien savant, compositeur estimable, organiste de talent, auteur de quelques procédés nouveaux dans la facture d'orgues, publiciste fécond, mais surtout professeur remarquable, Vogler a fait durant sa vie une trop grande dépense d'activité, et d'une activité généralement fructueuse, pour que son nom ne méritât pas d'être rappelé parfois. Bon homme, au demeurant, sinon sympathique à tous. Hardi, remuant, et jusqu'à un certain point, intrigant;

d'humeur voyageuse, mais se plaisant surtout dans son Allemagne, dans cette terre classique de l'harmonie dont il était le digne fils, dans cette vaste contrée où la vie musicale est si intense, si générale, et qui, pour nous autres, Français, avait alors, à divers égards, le mérite de n'être pas l'Allemagne de Bismarck et de Guillaume II, et pas davantage celle de Richard Wagner.

Georges-Joseph Vogler était fils d'un luthier de Wurtzbourg, en Bavière ; ce fut dans cette ville qu'il naquit, le 15 juin 1749 ; ce fut là également qu'il commença son instruction musicale et fit ses études littéraires. Les Jésuites furent ses maîtres ; plus tard, et avant même d'avoir reçu l'ordre de la prêtrise, il devint des leurs. Il avait alors quitté Wurtzbourg, et il habitait Bamberg, autre ville de la Bavière, où la Compagnie de Jésus possédait aussi une maison.

C'est de là qu'il partit en 1771, mû par des intentions absolument profanes : il se rendait à Mannheim, où il allait écrire la musique d'un ballet, destiné au théâtre de la Cour. L'entreprise était quelque peu prématurée, Vogler n'ayant jusqu'alors étudié que d'une manière superficielle la composition musicale. Tout au plus pouvait-il prétendre à ce que l'on appelle un succès d'estime ; or, ce premier essai dramatique eut pour le jeune compositeur un résultat plus avantageux : désireux d'encourager ses efforts, l'Électeur palatin lui accorda une pension lui per-

mettant d'aller en Italie, pour y consolider et compléter son savoir musical.

Un vrai dilettante que ce Charles-Théodore, qui venait de se constituer ainsi le protecteur de Vogler, comme il l'était déjà, du reste, des PP. Jésuites, auxquels il avait bâti un couvent et une église, tout près de son palais. Il entretenait à ses frais, pour le service du théâtre et des concerts de la Cour, un personnel d'environ cent instrumentistes et chanteurs, recrutés avec le plus grand soin, et largement rétribués. Burney, qui voyageait en Allemagne en ce temps-là, cite parmi les artistes qui composaient alors la troupe d'opéra : M^me^ Wendling, M^lle^ Danzi, M^me^ Cramer, et quelques Italiens, parmi lesquels un sopraniste renommé : Roncaglia.

Quant à l'orchestre, il comptait dans ses rangs des compositeurs comme Holzbauer, Chrétien Cannabich et Tœschi, des virtuoses comme Guillaume Cramer, Frenzel et les Wendling. Sous le rapport de la puissance, et aussi de la finesse d'exécution, cet orchestre était regardé comme supérieur à tous ceux d'Europe. Le travail constant auquel il se livrait ne pouvait que l'entretenir dans l'état de perfection auquel il était parvenu. Chaque soir, en effet, il y avait, soit représentation, soit concert au palais; le prince ne se lassait, ni d'entendre de la musique, ni même d'en faire, car il lui arrivait souvent de s'asseoir au mileu de ses symphonistes, au pupitre des flûtes, où il se conduisait alors en véritable virtuose. Schwetzingen, la résidence d'été de l'Électeur, offrait, au dire de Burney, l'aspect d'une colonie

de musiciens ; et dans l'Électorat tout entier, l'art musical, grâce à l'impulsion reçue du prince, était cultivé avec fruit et tenu dans le plus grand honneur (1).

Vogler se rendit tout droit à Venise ; il y rencontra un élève du célèbre théoricien Valotti, qui lui donna un aperçu du système de classification des accords, imaginé par ce maître. Étant allé ensuite à Bologne, il se présenta au P. Martini, alors le plus docte et le plus renommé des professeurs de contrepoint. Celui-ci accueillit ce nouvel élève avec plus d'empressement que Vogler ne montra de persévérance dans l'audition des leçons du maître, et dans l'accomplissement des travaux qu'il imposait à ses disciples. Si l'on en croit une lettre du P. Martini, citée par Fétis, il n'aurait pas fallu plus de six semaines pour éteindre l'ardeur de l'étudiant et le dégoûter des longs et fastidieux exercices sur les divers contrepoints. Quitter si tôt la partie, abandonner si promptement, et sans en avoir pu tirer quelque bénéfice, les leçons d'un maître en qui se personnifiait la science musicale de cette époque, voilà qui semble annoncer une cervelle bien légère. Ce n'était pourtant pas le désir d'apprendre qui manquait à Vogler ; son esprit actif, chercheur, avide de nouveautés, répugnait à toute velléité de paresse ; mais il lui fallait s'appliquer à toute autre chose qu'aux procédés

(1) Cf. *La Musique dans les cours allemandes en 1772*, extrait du *Voyage musical en Allemagne*, de Burney, traduit et annoté par E. Le Roy. Paris, J Baur, s. d.

d'enseignement dont Martini faisait usage, procédés pleins de sagesse et de lenteur. Tel fut peut-être le motif qui lui fit quitter Bologne pour se diriger sur Padoue.

Là enseignait, depuis de longues années, un autre savant maître, le P. Valotti. Chez lui aussi, l'étude du contrepoint était l'objet d'exercices progressifs et constants; mais en même temps, le P. Valotti, dans ses leçons, accordait une large part à cette branche de la science musicale qu'on appelait jadis : la spéculative, et sans la connaissance de laquelle un musicien contemporain de Louis XII eût pu passer pour habile, mais non point pour être vraiment instruit dans son art.

Il faut dire que le vénérable maître de chapelle de Saint-Antoine-de-Padoue était du nombre de ces érudits que les travaux de Rameau sur la science harmonique avaient passionnément intéressés. Le champ d'exploration dans lequel le musicologue français avait pratiqué les premières fouilles promettait à plus d'un de nouvelles découvertes; il fut de ceux qui s'y engagèrent à leur tour. Créant donc un nouveau compromis entre les lois de l'acoustique et les principes de l'art, Valotti avait construit une théorie de l'harmonie, suivant des données absolument systématiques et contraires aux doctrines généralement enseignées (1). Cinq mois durant, Vogler

(1) *Della scienza teorica e pratica della moderna musica.* L'ouvrage était encore inédit lorsque Vogler étudiait à Padoue; le 1er volume fut imprimé dans cette ville en 1779; Valotti étant mort l'année suivante, la publication ne fut pas achevée.

mit en application ces principes nouveaux, en suivant le cours de composition que professait Valotti. Mais, là comme à Bologne, la lassitude finit par le saisir, d'autant plus que la théorie qui lui était enseignée lui semblait pécher en maint endroit par défaut de clarté : « Eh quoi! répondit un jour Valotti à une objection que venait de lui faire son élève, j'ai employé cinquante ans à coordonner les principes de ma doctrine, et vous voudriez la comprendre en un moment? »

Vogler n'en quitta pas moins le vieux théoricien. Parallèlement à ses études de contrepoint, il avait fait sa théologie; il se rendit à Rome, et s'y fit ordonner prêtre. Mais les graves préoccupations que devait lui causer son entrée dans le sacerdoce ne l'absorbaient pas jusqu'au point de lui faire oublier la musique; loin de là, ayant fait la connaissance du compositeur Joseph Mysliweczek, qui habitait Rome, il prit avec lui quelques leçons de composition.

Pendant le séjour de Vogler dans la ville pontificale, les honneurs vinrent pleuvoir sur lui, et il serait difficile d'en dire la raison, surtout si l'on considère que ces honneurs s'adressaient à un jeune homme qui ne s'était encore distingué par aucune œuvre vraiment méritante. Quoiqu'il en soit, lorsqu'il quitta Rome, en 1775, il se trouvait revêtu des titres de protonotaire apostolique, camérier du pape, chevalier de l'Éperon d'or, et membre de l'Académie des Arcades.

Il revint immédiatement à Mannheim, et y fut

nommé chapelain de la Cour. Presque en même temps, il ouvrit une école de musique, où il enseigna l'harmonie d'après un système qu'il venait d'inventer à son tour.

Ce système, établi sur des bases assez semblables à celles que Valotti avait adoptées, déterminait la création d'un grand nombre d'accords nouveaux, souvent très durs, très blessants pour l'oreille, comparativement aux harmonies usitées en ce temps-là ; car, il est bon de le dire, la plupart de ces aggrégations de sons, admises en principe par Vogler, sont aujourd'hui d'un usage courant, et ne choquent nullement le sentiment musical des auditeurs. Conseillait-il l'emploi de toutes à ses élèves ? Cela est peu probable. Ce qui est certain pourtant, c'est qu'indépendamment des nouveautés hardies qu'enseignait sa théorie de l'harmonie, il ne craignit point de bouleverser aussi les règles usuelles du contrepoint et de la fugue, par l'introduction de certains procédés, de certaines licences, en rapport avec le système harmonique par lui créé. Cet enseignement ne fut pas sans laisser des traces dans la manière d'écrire des compositeurs qu'il avait contribués à former, tant à Mannheim que dans les autres écoles ouvertes ultérieurement par le maître ; aussi peut-on dire de Vogler, en toute justice, qu'il a exercé sa part d'influence sur le mouvement progressif de l'école allemande.

Parmi les élèves qui étudiaient alors sous sa direction, quelques noms doivent être cités : Pierre de Winter, l'auteur du *Sacrifice interrompu*, de

Marie de Montalban, et autres opéras, qui jouirent d'une grande faveur auprès du public allemand, avant la venue de Rossini; Knecht, organiste et théoricien justement réputé; Bernard-Anselme Weber, qui devint maître de chapelle du roi de Prusse, et produisit à la scène un assez grand nombre d'ouvrages dans lesquels, à l'opposé de son illustre homonyme, il sacrifia de préférence au goût italien; enfin, Pierre Ritter, violoncelliste de talent, attaché à la chapelle de l'Électeur palatin.

Vogler ne négligeait aucun moyen pour attirer l'attention sur les travaux de ses élèves et stimuler leur zèle; il alla jusqu'à publier un journal dans lequel il analysait leurs productions et constatait périodiquement les progrès par eux accomplis. Il avait à répondre, d'autre part, aux attaques passionnées que suscitait sa doctrine, engager ou soutenir de virulentes polémiques. Weissbecke, professeur de droit à Erlangen, se montra pour lui un dangereux adversaire. En disciple reconnaissant, Knecht consacra plus tard (1785), son premier écrit à la réfutation des critiques de Weissbecke.

Deux années à peine s'étaient écoulées depuis son retour à Mannheim, et l'abbé Vogler y était devenu un personnage. L'Électeur l'avait nommé deuxième maître de sa chapelle, que dirigeait alors Ignace Holzbauer; ses publications théoriques, ses écrits, les critiques mêmes qu'ils provoquaient, les labeurs de son professorat, tout cela contribuait à lui donner de l'importance. Par contre, les côtés défectueux de son caractère lui avaient créé des ennemis;

on se plaignait de son orgueil, de son manque de tact, de ses manières intrigantes; en matière d'enseignement, on l'accusait de charlatanisme. Disons aussi qu'il s'était montré jusque-là assez médiocre compositeur, et qu'il n'avait pas encore acquis, comme organiste, tout le talent qu'il fit admirer par la suite : il donnait donc facilement prise à la critique ; et les plumes caustiques, les langues médisantes, avaient beau jeu contre lui. On en jugera par les quelques passages que je vais extraire de la correspondance d'un maître célèbre.

Vers la fin d'octobre 1777, Mozart arriva, accompagné de sa mère, dans la capitale du Palatinat. Il se mit immédiatement en rapport avec les musiciens de talent qu'elle renfermait, sauf Vogler pourtant. Sans doute avait-il été prévenu contre lui. Or, à peine installé à Mannheim, Mozart, écrivant à son père, lui signalait Vogler comme étant « un farceur musical », ayant « de grandes prétentions et peu de savoir » (1).

Quelques jours plus tard, il revient à la charge; il raconte l'histoire de Vogler, ses manœuvres pour obtenir une place à la Cour; il parle d'un *Miserere*, « qu'au dire de chacun on ne peut pas écouter, tout y est faux. » Et, se faisant le complaisant écho des racontars qui lui sont parvenus, il continue ainsi la peinture satirique du pauvre abbé :

« S'étant aperçu qu'on ne le louait pas beaucoup,

(1) Goschler : *Mozart ; vie d'un artiste chrétien au XVIII^e siècle;* lettre 145.

il s'en alla chez l'Électeur, se plaignit de ce que l'orchestre, pour le chagriner, avait mal joué à dessein ; en un mot, il sut si bien tourner l'affaire (en faisant aussi toutes sortes de petites bassesses auprès des femmes, ce qui lui a été fort utile) qu'il a été nommé vice-maître de chapelle. C'est un fou qui s'imagine qu'il n'y a au monde rien de meilleur et de plus parfait que lui. Tout l'orchestre de haut en bas le déteste. Il a occasionné beaucoup de désagrément à Holzbauer. Son livre (1) est plus utile pour apprendre le calcul que la composition. Il dit qu'en trois semaines il forme un compositeur, en six un chanteur. Mais on n'en a pas encore vu d'échantillons. Il dédaigne les plus grands maîtres ; il a osé mépriser Bach lui-même devant moi... (2). Il est déjà usé chez l'Électeur » (3).

Après avoir présenté l'homme sous un jour aussi peu avantageux, Mozart, tout entier à sa fougue juvénile, va crayonner maintenant le compositeur. Il a assisté à la répétition générale d'une messe de Vogler, ou du moins, à un fragment de cette répétition, car il s'est empressé de fuir après le *Kyrie* : « Je n'ai de ma vie rien entendu de pareil, écrit-il ; souvent tout est faux. Quand il change de ton, il semble vouloir vous prendre par les cheveux pour vous y faire entrer, et cela non d'une manière nouvelle et origi-

(1) *Tonwissenschaft und Tonsetzkunst* (Science de la musique et de la composition) ; Mannheim, 1777.

(2) Il s'agit ici, non point de Jean-Sébastien Bach, mais bien de Jean-Chrétien Bach, son onzième fils.

(3) *Loco cit.*, lettre 147.

nale, mais tout à fait grossière et abrupte. Je ne veux pas parler du développement des idées. Je dis seulement qu'il est impossible qu'une messe de Vogler plaise à un compositeur digne de ce nom; entend-on par hasard une idée qui n'est pas trop mauvaise? elle ne reste pas longtemps bonne. Elle change pour s'embellir? Dieu préserve! mais pour devenir mauvaise, archimauvaise, et cela de deux ou trois manières, c'est-à-dire qu'à peine il a entamé une idée qu'arrive un autre motif qui gâte l'idée première; ou il ne conclut pas son idée de façon à ce qu'elle reste bonne, ou bien il ne la met pas à sa vraie place, ou enfin il l'abîme par l'instrumentation. Telle est la musique de Vogler » (1).

Voici maintenant pour l'organiste : « Ce n'est, à vrai dire, qu'une espèce de prestidigitateur. Dès qu'il veut être majestueux, il tombe dans la sécheresse, et on est vraiment heureux qu'il s'ennuie, et par conséquent que cela ne dure pas. Mais qu'est-ce qui suit? Un bavardage incompréhensible. Je l'ai écouté de loin. Il avait commencé une fugue, où six notes étaient frappées sur la même touche, et *presto*. Alors je montai vers lui, car je préfère dans le fait le regarder que l'écouter » (2).

Dans une autre lettre, Mozart dit encore ceci : « M. Vogler a *absolument* voulu faire une connaissance plus intime avec moi; il m'avait déjà tourmenté de venir chez lui; mais il a enfin surmonté

(1) *Loco cit.*, lettre 148.
(2) *Loco cit.*, lettre 155.

son orgueil et m'a fait la première visite. En général, on me dit qu'il ne se ressemble plus, parce qu'on ne l'admire plus autant; dans le commencement, on en avait fait une divinité. Je montai avec lui chez nos hôtes; les convives arrivèrent peu à peu, et on causa beaucoup. Après le dîner, il fit chercher deux de ses clavecins, qui sont d'accord, et par dessus le marché sa longue et ennuyeuse sonate gravée. Il me fallut la jouer, et il m'accompagna sur l'autre clavecin. Je fus aussi obligé, sur son instante demande, de faire chercher mes sonates. Notez qu'avant le dîner il avait barbouillé d'un bout à l'autre le concerto que joue la fille de la maison... » Et continuant sur ce ton, Mozart finit par réduire à néant Vogler le claveciniste, un piteux lecteur, à l'entendre, n'ayant avec cela ni style, ni goût, ni même un bon doigter (1).

Évidemment, devant le portrait artistique et moral qui lui était fait de l'abbé Vogler, Léopold Mozart dut se dire : « Voilà un triste personnage. » Et il fut d'autant moins tenté de penser qu'il pouvait y avoir quelque exagération dans le langage du jeune Wolfgang, qu'il avait eu lui-même connaissance des procédés discourtois dont Vogler avait usé, paraît-il, à l'égard de celui-ci : « Personne n'a plus travaillé contre toi que M. Vogler », écrivait-il à son fils, le 18 décembre 1777. Ni l'un ni l'autre des deux Mozart ne vécurent assez longtemps pour qu'il leur fût permis d'apprécier, comme ils le méritaient, les travaux

(1) *Loco cit.*, lettre 156.

ultérieurs de Vogler; je veux croire cependant qu'ils eurent l'occasion de revenir sur la mauvaise opinion qu'ils avaient conçue de son talent et de son savoir, opinion exprimée par le futur auteur de *Don Juan*, dans les termes peu mesurés que je viens de reproduire.

Quant à ce pauvre Vogler, si « usé » qu'il fut auprès de l'Électeur, il occupait encore les deux places qui lui avaient été octroyées à la Cour, lorsqu'en 1779, ce prince ayant succédé à l'Électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, alla se fixer à Munich avec tout son entourage. L'année suivante, Mozart, qui venait d'être engagé par Charles-Théodore à composer un opéra pour le carnaval de 1781, arriva dans cette ville, où il put voir Vogler toujours en possession de ses fonctions; probablement n'avait-il plus rien à en dire, car on ne trouve pas une seule fois le nom de l'abbé, dans les lettres qu'il écrivait alors à son père. Il donna, le 29 janvier 1781, au théâtre de la Cour, son *Idoménée*, qui fut accueilli avec enthousiasme. Moins heureux fut Vogler avec un certain *Albert III*, qu'il fit représenter à son tour sur la même scène et dans la même année; la fibre dramatique ne vibrait que paresseusement chez notre abbé; et, en dépit de ses efforts, jamais le théâtre ne lui procura un véritable succès.

Nous allons voir le fait se renouveler ailleurs. En 1783, il dit adieu à la Cour de Charles-Théodore, et se rend à Paris. Là, il obtient d'un auteur dramatique qui a brillé plutôt par la fécondité que par l'originalité : Joseph Patrat, un livret d'opéra-

comique. Il écrit sa partition, et l'ouvrage est joué, le 15 novembre, à la Comédie-Italienne. Le public applaudit l'ouverture, mais la pièce s'achève au bruit des sifflets ? N'était-ce la faute que du librettiste ? On pourrait le croire, si l'on s'en rapportait aux applaudissements qui avaient salué la préface instrumentale de la partition. Malheureusement, Grimm, l'implacable correspondant de la duchesse de Saxe-Gotha, va nous ôter toute illusion à cet égard ; voici, en effet, de quelle manière il termine son compte-rendu de *la Kermesse* ou *la Foire flamande* : « Quant à la musique, il faut avouer que c'est peut-être ce qui a été donné depuis longtemps de plus trivial sur ce théâtre ; elle est pour ainsi dire sans aucune intention, sans caractère et sans originalité, quoique d'une facture infiniment baroque. C'est à cette triste musique qu'il faut essentiellement imputer la chute peu commune de cette bagatelle » (1). Voilà ce qui peut s'appeler de la critique à coups de massue ; Grimm n'y regardait jamais à deux fois lorsqu'il s'agissait de dauber quelqu'un ; mais ce qui plaît ici, c'est de voir qu'il ne ménageait pas plus que d'autres ses propres compatriotes.

L'abbé Vogler dut donc se contenter du succès de son ouverture, ce qui était déjà quelque chose. Le professorat, pour lequel il était bien autrement doué, put le consoler de son échec dramatique, d'autant mieux que ses procédés d'enseignement, rapides et simplifiés, convenaient à merveille à l'esprit frivole

(1) Grimm, *Correspondance littéraire*, novembre 1783.

et superficiel de la société parisienne. « Cet habile compositeur, écrivait un publiciste en parlant de Vogler, est particulièrement renommé pour la facilité et la rapidité avec laquelle il enseigne la composition et l'accompagnement à ses élèves, par une méthode de son invention, qui lui est particulière»(1). Mais bientôt il abandonne sa clientèle, et se met à voyager; il visite l'Espagne, le Portugal, la Grèce et les pays à l'est de la Méditerranée. Rien n'est resté pour nous de ce voyage; Vogler l'avait entrepris, a-t-on dit, pour faire des recherches relatives à l'histoire de la musique; c'est en vain que l'on chercherait, dans la liste de ses publications, quelque écrit s'annonçant comme pouvant être le résultat de ces recherches.

De l'Orient au ciel bleu, qu'il quitte en 1786, où croirait-on que va venir s'abattre notre musicien voyageur? Tout autre part assurément que sur les bords glacés du lac Mélar. C'est pourtant à Stockholm que Vogler vient se fixer en qualité de maître de chapelle du roi de Suède, Gustave III; c'est là que durant treize ans il aura sa résidence officielle, dont il s'échappera assez souvent encore, pour aller se produire, tantôt ici, tantôt là, comme virtuose, comme compositeur, et même comme inventeur. Désormais aussi, les succès, pour lui, seront plus assurés, plus constants; car, le travail aidant, cette nature exubérante s'est débarrassée des scories qui lui faisaient

(1) *Tablettes de renommée des musiciens*, 1785.

tort; et bientôt, ses facultés multiples auront acquis leur plein développement.

Nous le voyons d'abord en train d'innover dans le domaine de la facture instrumentale. C'est sur l'orgue, son instrument favori, qu'il concentre ses efforts; il imagine une nouvelle disposition des tuyaux sur les sommiers, les plaçant, non plus par tons, en deux séries opposées l'une à l'autre, mais bien par demi-tons, en une série unique; système avantageux, en ce qu'il permet de simplifier le mécanisme de l'instrument, mais plein d'inconvénients sous le rapport de l'acoustique. Vogler fait construire, suivant ces données, un orgue portatif à quatre claviers, avec pédalier; il y introduit les jeux à anches libres, inventés quelques années auparavant par l'Allemand Kratzenstein ; il y applique aussi, pour les effets d'expression, des jalousies mobiles devant produire le *crescendo* et le *diminuendo*, procédé mécanique jusqu'alors inconnu, et dont l'emploi ne s'est généralisé que dans la seconde moitié de notre siècle. L'instrument terminé, il le baptise du nom d'*orchestrion*, et il va le faire entendre à Amsterdam, à Londres, où il réalise de superbes recettes, et dans différentes villes d'Allemagne, tantôt récoltant l'éloge, tantôt essuyant le feu d'une critique passionnée.

Celle-ci ne trouve jamais notre abbé désarmé; il ne néglige pas non plus d'user de la réclame; et tout compte fait, il réussit à obtenir l'application de ses innovations dans quelques instruments de grande dimension, tels que l'orgue du Panthéon de Londres, et celui de la cathédrale de Copenhague.

Bien que fortement occupé par ces travaux semi-industriels, l'abbé Vogler n'avait garde de négliger ses intérêts artistiques ; de ce côté-là, il voyait venir à lui, et maintenant sans conteste, les honneurs et les avantages que le vrai talent est en droit de réclamer. Il en fut ainsi à Londres et dans toutes les villes d'Allemagne où il se fit entendre, en 1790. Hambourg, qu'il visita l'année suivante, rendit aussi un hommage mérité à son talent d'organiste. A Eslingen, dans la Souabe, où il s'était arrêté une journée, les autorités locales allèrent jusqu'à lui offrir le vin d'honneur, comme on l'eût fait à un prince. Enfin, en 1794, s'étant rendu pour la seconde fois à Paris, il donna dans l'église Saint-Sulpice, alors fermée au culte, un concert d'orgue où il émerveilla l'auditoire.

Il n'était plus question, en ce temps-là, du compositeur malheureux de *la Kermesse ;* et cependant, Vogler n'avait pas renoncé au théâtre : on trouve, en effet, dans la liste de ses ouvrages, une *Eglé*, opéra français représenté à Stockholm, en 1787 ; un autre opéra, *le Patriotisme*, composé en 1788 pour l'Académie royale de musique de Paris, reçu à ce théâtre, mais non représenté ; puis encore, un *Castor et Pollux*, donné avec quelque succès à Mannheim, en 1791. L'année suivante, Vogler faisait jouer à Stockholm, un drame lyrique, intitulé : *Gustave-Adolphe*. Peu de jours après s'accomplissait un événement tragique, qui devait plus tard fournir à Scribe le sujet d'un opéra, et inspirer la muse d'Auber : Gustave III tombait assassiné, en plein bal masqué.

Vogler demeura encore quelques années à Stockholm, dont il s'absentait souvent, comme on a pu le voir, mais où le ramenaient sans cesse, et plutôt encore que ses fonctions à la Cour, l'École de musique qu'il avait fondée, laquelle était dans un état prospère, et les conférences dans lesquelles il développait sa théorie de l'harmonie. En 1796, l'engagement qu'il avait contracté pour dix années, comme maître de chapelle du roi, se trouvant expiré, il manifesta le désir de se retirer; prié par le duc de Sudermanie, régent du royaume, de demeurer en fonctions, il s'empressa d'obéir.

Ce ne fut qu'en 1799 qu'il s'éloigna définitivement du pays qui avait été pour lui si hospitalier; les services qu'il y avait rendus à l'art musical furent récompensés d'une pension annuelle de 500 écus de Suède, à titre de retraite. Il retourna en Allemagne par le Danemark, s'arrêta à Copenhague pour y faire jouer *Hermann de Unna*, drame avec musique ; puis à Altona, où il publia de la musique d'église. En 1800, il est à Berlin, où il se produit de la façon la plus brillante, comme organiste ; il se rend ensuite à Prague, où le professeur se distingue à son tour. L'Université lui ouvre ses portes, et il y fait, en 1801 et 1802, un cours d'harmonie, dont il publie le résumé dans un *Manuel* très bien fait et d'application très pratique. En 1803, Vogler arrive à Vienne.

Dans cette capitale de l'empire allemand, bien fondée alors à se dire la capitale du monde musical, habitaient en ce temps-là Joseph Haydn, Salieri, Albrechtsberger, Kozeluch, Beethoven, Hummel et

autres musiciens d'élite, les uns en pleine possession de leur gloire, les autres menant l'existence militante, semée d'autant d'épines que de roses, qui devait les y conduire. Vogler s'arrêta quelque temps dans ce milieu choisi, d'où se dégageait l'atmosphère musicale la plus pure; il y fut bientôt entouré d'élèves. Vint à lui, entre autres, un jeune officier tyrolien, que le traité de Lunéville et la paix qui s'en était suivie venaient de rendre à ses études artistiques quelque temps interrompues. Jean-Baptiste Gœnschbacher ne tarda pas à devenir un des disciples favoris de l'abbé Vogler.

Il vint un jour présenter à son maître un nouvel élève, un jeune homme d'environ seize ans, assez frêle d'apparence, mais au regard intelligent et sympathique. Bien que fort jeune, Charles-Marie de Weber (ainsi s'appelait le nouveau venu) n'en était déjà plus à ses débuts dans la carrière artistique. Élève de Michel Haydn, il s'était livré d'abord à des essais de composition instrumentale, qui avaient reçu l'approbation des amateurs. D'autre part, on avait joué de lui, à Munich, et non sans succès, un opéra, la *Fille de la forêt*, bientôt suivi d'un second ouvrage, *Peter Schmoll et ses voisins*, dont le sort avait été moins heureux. Les talents du jeune compositeur, ses dons naturels, les gages certains qu'ils donnaient d'un brillant avenir pour lui, tout cela fut exposé avec une certaine jactance par un personnage qui avait accompagné les deux jeunes gens, et qui n'était autre que Weber père, musicien de profession lui-même, esprit vantard, avec des façons

brusques d'ancien militaire, ayant servi jadis sous le grand Frédéric.

Plutôt séduit par les manières du fils que par le langage du père, Vogler accepta l'élève qui lui était proposé. On sait qu'il n'eut point lieu de s'en repentir.

Les travaux du professorat ne lui faisaient point négliger la composition. Il avait signé un traité avec Schikaneder, directeur du théâtre *an der Wien*, et il travaillait activement à la partition de *Samori*, destinée à cette scène. Il chargea son élève Weber du soin de réduire au piano l'orchestration de cet ouvrage, lui témoignant ainsi la confiance toute particulière qu'il accordait à son savoir. *Samori* fut représenté pour la première fois le 18 mai 1804, et valut des applaudissements au compositeur (1).

Weber demeura près de l'abbé Vogler jusqu'en 1805. Ce dernier, ayant été prié par le directeur du théâtre de Breslau de lui envoyer un chef d'orchestre, ne crut pouvoir mieux faire que de désigner son élève favori. Peu de temps après le départ de Weber, la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Autriche, Vogler quitta Vienne à son tour. C'est avec regret qu'il dut s'arracher aux séductions de cette ville aimable et intelligente, où il avait noué de précieuses relations, où il avait goûté tout à la fois les satisfactions de l'artiste et du savant. Il s'en

(1) Il en fut fait une reprise quelques années après ; la partition avait été revue et modifiée en quelques endroits par Weber, sur la demande de son maître.

éloignait, et pourtant, le mouvement musical n'allait y subir, du fait de l'occupation étrangère, qu'un ralentissement passager. A trois mois d'intervalle, en effet, c'est-à-dire, du 20 novembre 1805 au 25 février 1806, Beethoven et Cherubini allaient produire à Vienne, l'un, *Fidelio*, et l'autre, *Faniska;* et, comme intermède entre ces deux premières représentations, on allait entendre gronder le canon d'Austerlitz.

Vogler s'arrêta à Munich et y attendit les événements, lesquels se succédant avec une rapidité foudroyante, aboutirent au traité de Presbourg, signé le 26 décembre 1805. Au lendemain de ce traité, Napoléon demanda pour son fils adoptif, Eugène de Beauharnais, qu'il venait de créer vice-roi d'Italie, la main de la princesse Auguste-Amélie, fille du roi de Bavière. Que pouvait-on refuser au puissant vainqueur? Le mariage eut lieu quelques mois plus tard; de grandes fêtes furent données à cette occasion à Munich, et Vogler eut la bonne fortune d'y faire représenter son *Castor et Pollux*, qu'il avait produit jadis à Mannheim.

Nous ne suivrons pas notre abbé dans les nouvelles pérégrinations qu'il entreprit ensuite à travers l'Allemagne, et notamment dans les pays avoisinant le Rhin. Le terme de ce voyage en zig-zag fut Darmstadt, où il arriva en 1807, sur l'invitation du grand-duc régnant, Louis I^er^. Ce prince dut lui rappeler l'Électeur palatin Charles-Théodore, qu'il avait servi jadis : Vogler retrouvait chez lui le même dilettantisme éclairé, le même amour de l'art, joint

au savoir du musicien et au talent de l'instrumentiste. Plus hardi pourtant que Charles-Théodore, qui se contentait de faire sa partie de flûte dans l'orchestre de Mannheim, le grand-duc de Hesse-Darmstadt ne craignait pas de prendre lui-même, quand le désir lui en venait, la direction de ses musiciens, soit au concert, soit dans les représentations d'opéra qui se donnaient au théâtre de la Cour. C'est dire jusqu'à quel point il se désintéressait de la politique et se dérobait aux soucis qu'elle entraîne.

Le grand-duc attacha Vogler à sa cour, en qualité de maître de chapelle et d'aumônier; il voulut rétribuer ses services d'une manière convenable : trois mille florins de traitement, ce qui fait environ six mille francs, plus la table et le logement, voilà pour les besoins matériels ; le titre de conseiller privé pour les affaires ecclésiastiques, et la croix de commandeur de l'Ordre du Mérite, voilà pour la satisfaction de l'amour-propre, toujours vivace chez notre abbé. Vaniteux depuis l'enfance, ce défaut, qui lui créa bien des antipathies, s'afficha parfois, chez lui, d'une façon vraiment naïve. Que de fois on le vit se promener dans les rues de Darmstadt, vêtu de l'habit de cour, dont l'élégance faisait davantage ressortir la laideur extrême de son visage !

Il habitait Darmstadt depuis quelques années déjà, lorsqu'il reçut de son ancien élève, Bernard-Anselme Weber, alors chef d'orchestre de l'Opéra de Berlin, un rouleau de musique, avec prière d'en examiner le contenu. C'était un devoir d'école, une fugue, émanant d'un élève d'Anselme Weber, et jugée

tellement remarquable par celui-ci, qu'il avait cru devoir la soumettre à l'abbé Vogler, espérant obtenir son approbation, tant pour le professeur que pour l'écolier. Il en fut tout autrement, et la réponse de Vogler se traduisit par un substantiel envoi, contenant d'abord l'exposé complet des règles de la fugue, puis une analyse minutieuse du travail de l'élève, signalant les fautes commises, et enfin, la réalisation de la dite fugue par le maître de Darmstadt, conformément aux règles par lui données.

L'écolier berlinois n'eut garde de négliger l'enseignement qui lui était adressé du fond de la Hesse ; il se mit sans tarder au travail, et bientôt il envoyait à l'abbé Vogler une nouvelle fugue, plus compliquée que la précédente, mais très réussie cette fois, si réussie même que Vogler résolut de s'attacher ce nouvel élève : « Il y a pour vous, lui écrivit-il, un bel avenir dans l'art. Venez près de moi ; rendez-vous à Darmstadt, je vous recevrai comme un fils, et je vous ferai puiser à la source des connaissances musicales. » Cet appel fut suivi d'effet, et c'est ainsi que l'abbé Vogler compta parmi ses disciples Giacomo Meyerbeer.

Le futur auteur des *Huguenots* ne vint pas seul à Darmstadt ; son maître, Bernard-Anselme Weber l'y accompagna, désireux lui-même de recevoir à nouveau les leçons de Vogler (1). Le même motif avait

(1) Bernard-Anselme Weber, après avoir commencé son instruction musicale, sous la direction de Vogler, à Mannheim, sa ville natale, avait suivi son maître à Munich, et le rejoignit plus tard à Stockholm. Il fut certainement un des plus persévérants parmi les élèves de l'abbé.

déjà amené près de celui-ci son ancien élève Gœnsbacher. La réunion fut complète lorsque Charles-Marie de Weber, interrompant ses pérégrinations de musicien militant, vint se joindre à ses anciens condisciples, et réclamer avec eux le complément d'études dont il sentait avoir besoin. « Je suis vraiment en droit de dire, écrivait Vogler, le 10 juillet 1810, à la comtesse Firmian, de Prague, que ma maison est aujourd'hui une véritable académie de musique » (1).

Le caractère intime et familial des leçons de l'abbé Vogler; cet enseignement à jet continu, émanant d'une foi artistique des plus vives, dévolu à des élèves choisis et peu nombreux, était de nature à produire la floraison la plus abondante. On chômait rarement chez le maître, et les exercices récréatifs eux-mêmes y devenaient un travail fructueux. Citons à ce propos une page très caractéristique de Blaze de Bury :

« Chez Vogler, l'artiste, le maëstro, marchait de pair avec le prêtre, s'il ne passait avant, et sa foi religieuse et sa foi musicale se confondant l'une l'autre, il en résultait un amalgame de profane et de sacré qui, réagissant sur son enseignement, transformait le conservatoire qu'il dirigeait en une sorte de séminaire : étrange séminaire, il faut l'avouer, où se coudoyaient toutes les communions, qui vivaient ensemble le mieux du monde, à la condition de professer le même culte en matière d'art. Du reste,

(1) *Lettres de Gluck et de Weber*, publiées par M. L. Nohl, traduites par Guy de Charnacé ; Paris, Plon, 1870.

on travaillait sans relâche à l'école du bon vieillard; c'était un véritable noviciat de Bénédictins. Chaque matin, au point du jour, l'abbé Vogler disait sa messe, que servait Charles-Marie de Weber, en sa qualité de catholique romain... Sitôt après sa messe, le professeur, rassemblant ses élèves, leur faisait une leçon de contrepoint, puis leur distribuait divers thèmes de musique d'église, sur lesquels on avait à s'exercer en commun, et terminait la séance par l'analyse de chacun des morceaux. Le plus souvent, vers quatre heures de l'après-midi, les travaux de la journée étant achevés, notre abbé emmenait avec lui un de ses jeunes gens, Weber ou Meyerbeer (1), et dirigeait la promenade du côté de la cathédrale, où se trouvaient deux orgues. Aussitôt arrivés, maître et disciples s'emparaient des tribunes, le concert commençait, et les inspirations allaient leur train. On s'appelait, on se répondait, et d'un instrument à l'autre passait et repassait le motif voyageur, sorte de navette mélodieuse qui ne tardait pas à disparaître sous d'inextricables tissus d'harmonie (2). »

Parfois, cependant, si l'on en croit Léon Kreutzer, ces brillants exercices d'improvisation apportaient quelque mélancolie dans l'âme du maître :

« Quelquefois, écrit à son tour cet excellent musicien-littérateur, il arrivait que le thème choisi recélait par hasard en germe, dans ses replis, un dessin, un rythme, dont les développements pouvaient être

(1) Ou vraisemblablement l'ensemble des jeunes artistes.

(2) *Musiciens contemporains*, p. 20-21.

traités suivant un système plus indépendant et moins scolastique. C'était alors qui des jeunes disciples se hasarderait le premier à s'affranchir des entraves, à entr'ouvrir les portes de l'idéal, quitte à avoir les yeux éblouis par une lumière trop éclatante. Lorsque ces bouillants improvisateurs, s'abandonnant sans règle à l'ardeur de leur imagination, couraient ainsi à la recherche de l'inconnu, croisant les rythmes, les dessins, les modulations, au gré de leur caprice, le bon abbé s'arrêtait étonné; il ne reconnaissait plus ses sages élèves de la veille; il ne grondait pas, mais il devenait un peu triste; peut-être souffrait-il dans son orgueil : ces hardiesses lui révélaient des sources d'inspiration auxquelles il ne lui était pas permis de s'abreuver; il s'avouait qu'il avait à peine fait la moitié du chemin, et que l'heure était venue de s'arrêter sur la route, tandis que ses élèves allaient en parcourir la partie la plus brillante et la plus fleurie (1) ».

Ce n'était là pourtant qu'une impression fugitive, qui ne pouvait ni ralentir le zèle du maître dans son œuvre d'initiation, ni affaiblir le caractère paternel de ses leçons. Voyez plutôt ce qu'il en dit lui-même, dans la lettre à la comtesse Firmian, déjà citée :

« Chacun d'eux (il s'agit de ses élèves) me livre journellement l'une de ses compositions. Souvent aussi je leur donne à tous, et quelquefois séparément, un travail difficile. Le matin et les après-midi nous

(1) Extrait d'un travail sur Meyerbeer, publié dans la *Revue contemporaine*, juillet-août 1853.

écoutons et discutons, soit l'une de mes œuvres, soit celles d'un autre, mais toujours d'un auteur classique. Je partage fraternellement avec eux le fruit de cinquante-six années d'études. Ils apprennent souvent du vieillard de soixante-deux ans ce que le vieillard de soixante-et-un ans ne savait pas lui-même. Ils ont souvent l'occasion de le reconnaître. »

Faut-il s'étonner dès lors de l'attachement que ces jeunes musiciens avaient voué à leur maître, attachement dont ils lui donnaient fréquemment des preuves? Pour eux, il était vraiment « le père. » Dans les lettres de Weber à Gœnsbacher on lit des choses de ce genre : « Papa te salue cordialement », ou bien : « Papa a transcrit votre chanson pour piano », ou encore : « Grand-papa s'est montré furieux. » Et toujours en ce cas, c'est de Vogler que veut parler le narrateur.

Certain jour de l'année 1810, comme l'abbé approchait de son soixante-et-unième anniversaire, on décida de le fêter d'une manière toute spéciale. Weber, qui était poète à l'occasion, écrivit les vers d'une cantate ; Gœnsbacher et Meyerbeer en composèrent la musique, le premier s'étant chargé des solos, et le second des chœurs. L'exécution en fut préparée secrètement, et l'on commanda le festin qui devait terminer la fête. Vogler fut certainement sensible à cette nouvelle démonstration de sympathie ; malheureusement, comme il était fort tourmenté, ce jour-là, à cause de l'accueil plus froid que d'ordinaire, que le matin même, lui avait fait le grand-

duc, il n'écouta que d'une oreille distraite l'œuvre de ses élèves favoris.

A diverses reprises, les leçons du maître se trouvèrent interrompues par des voyages plus ou moins prolongés, qu'il entreprenait en compagnie de quelqu'un de ses élèves, parfois même de toute la bande. En 1810, il emmena Weber à Francfort et à Mayence, où ses concerts d'orgue eurent le plus grand succès. En 1812, ce fut Meyerbeer qui l'accompagna dans une longue tournée, qui ne prit fin que l'année suivante. Vogler se fit entendre comme organiste dans plusieurs villes ; à Wurtzbourg, il donna trois concerts. Le maître et l'élève demeurèrent longtemps à Munich, et ce séjour dans la capitale de la Bavière contribua à étendre la réputation naissante du jeune Meyerbeer. A Vienne, où ils arrivèrent enfin, ils furent rejoints par Gœnsbacher, puis, dans le courant d'avril 1813, par Charles-Marie de Weber.

Là non plus, on ne demeura pas inactif. « Le 9 avril, écrit Weber, concert d'orgue du papa, dans lequel Beer (1) et moi nous figurons. Il y avait de bonnes choses, beaucoup d'autres qu'on aurait pu laisser de côté, et trois cents auditeurs à trois florins. Les applaudissements allaient tout doucement. Il annonce encore quelques concerts... (2) ».

L'heure sonna enfin de la séparation définitive entre le maître et les disciples. Gœnsbacher, cédant à l'ardeur patriotique qui enflammait alors la jeunesse allemande, rentra au service, et devenu capi-

(1) C'était, comme on le sait, le nom patronymique de Meyerbeer.

(2) Guy de Charnacé, *Lettres de Gluck et de Weber*.

taine d'un corps franc, prit part à la campagne qui s'ouvrit peu de temps après contre la France. Weber et Meyerbeer poursuivirent, chacun de son côté, leur marche hardie vers la célébrité. Quant à l'abbé Vogler, il regagna Darmstadt, où il allait bientôt terminer sa carrière. Il succomba à une attaque d'apoplexie, le 6 mai 1814.

Weber, qui était alors chef d'orchestre du théâtre royal de Prague, informait, en ces termes, son ami Gœnsbacher, du fatal événement :

« ..... Hier, le facteur d'orgues Reiner, de Darmstadt, m'annonçait que le 6, vers quatre heures et demie du matin, notre cher maître Vogler mourait subitement. Je n'ai pas besoin de te dépeindre ma douleur! Que ses cendres reposent en paix! il vivra éternellement dans nos cœurs! — Pourvu que ses ouvrages ne soient pas dispersés et qu'il ait fait l'un de nous son héritier! En tous cas, j'écris à l'instant à Reiner, afin qu'il me réserve le buste de Vogler, pour lequel nous avons fait faire un piédestal. Je voudrais te parler d'autre chose, mais mon cœur est trop plein... (1) ».

Les sentiments exprimés en ces lignes touchantes furent partagés par tous ceux que vint surprendre cette disparition inattendue d'un maître vénéré. Tous avaient appris à l'aimer, tous le regrettèrent et gardèrent pieusement sa mémoire. La réputation du savant professeur, de l'habile organiste, allait d'ailleurs lui survivre. Un artiste de grand talent, un de

(1) *Loco cit.*, 13 mai 1814.

ces musiciens dignes et austères, comme l'Allemagne en a souvent produit, Henri Rinck, qui fut organiste et musicien de la cour à Darmstadt, où il mourut en 1846, s'exprime ainsi au sujet de l'abbé Vogler, dans son autobiographie : « J'ai entendu plusieurs fois Vogler sur l'orgue... Son jeu était grandiose, élevé, plein d'effet, et on restait ébahi en l'entendant jouer dans le style sévère; ses mélanges de registres étaient toujours très bons, et démontraient la connaissance profonde qu'il avait de la facture de l'orgue. La conversation de Vogler était extrêmement instructive et savante. Il avait le caractère méfiant envers ceux qu'il ne connaissait pas intimement; mais il était cordial et confiant envers ceux qu'il savait être des hommes d'honneur. J'ai joui de son amitié à un haut degré, et je n'oublierai jamais les heures que j'ai passées près de lui... (1) ».

Ces lignes émanent, je le répète, d'une autorité musicale des plus respectables ; il faut donc considérer le jugement porté sur Vogler comme étant l'expression même de la vérité. Et dire pourtant que le personnage dépeint et apprécié d'une manière si favorable est celui-là même dont Mozart adolescent, s'était évertué à faire la caricature !...

Je viens de raconter sa vie si active, si utilement occupée; voici, pour terminer, un résumé sommaire de l'œuvre du compositeur et de l'écrivain.

Les ouvrages composés par Vogler pour le théâtre

(1) *Revue de la Musique religieuse, populaire et classique;* Paris, 1846, p. 323.

n'étaient pas de nature, je l'ai déjà dit, à lui acquérir une grande réputation. Presque tous sont demeurés inédits ; il n'a guère publié que la partition de *Samori* et la musique du drame *Hermann de Unna*.

Il a été goûté bien davantage comme compositeur de musique d'église ; ses messes, ses motets, ses psaumes ont été longtemps chantés en Allemagne. Il y a de la valeur également dans ses compositions instrumentales, surtout dans sa musique d'orgue, où l'on distingue plus particulièrement les douze chorals de Jean-Sébastien Bach, transcrits avec variations, et une collection de préludes, soigneusement écrits à l'intention des jeunes organistes.

Les œuvres qui classent l'abbé Vogler parmi les musicographes forment un ensemble des plus importants. En premier lieu se placent ses ouvrages de théorie, ceux où il a exposé son système harmonique ; viennent ensuite des traités relatifs à l'enseignement de la composition, du chant, du clavecin, de l'orgue. Ses innovations dans la facture d'orgues lui ont inspiré aussi quelques écrits, qui concernent tout à la fois la science de l'acousticien et l'industrie du facteur. Enfin, il s'est occupé d'esthétique dans son *Essai pour diriger le goût des amateurs, et les mettre en état de juger un morceau de musique* (Paris, 1782) ; et il a traité cette intéressante question d'histoire musicale : *Sur le choral et sur les chants d'église ; essai pour l'histoire de la musique dans le dix-neuvième siècle* (Munich, 1814) (1).

(1) Voir, pour la liste détaillée des ouvrages de l'abbé Vogler,

L'Allemagne, qui a donné le jour à tant de musiciens de haute valeur, ne s'est jamais montrée oublieuse à leur égard; nombreux, bien nombreux sont les bustes, statues, monuments de tout genre, qui, dans les cités allemandes, grandes ou petites, décorent les places et les jardins publics, et consacrent la mémoire d'un musicien de génie, ou simplement d'un artiste de talent. Pareil honneur a été décerné à l'abbé Vogler, près de quatre-vingts ans après sa mort, ce qui prouve que l'oubli ne s'était fait ni autour de son nom, ni autour de ses travaux. Le monument qui lui a été érigé à Darmstadt, en juin 1890, offre aux regards le buste en bronze du maître, reposant sur un piédestal en grès rouge, orné des médaillons de Weber et de Meyerbeer, ses illustres disciples. On ne pouvait caractériser d'une façon plus éloquente l'œuvre didactique qui, pour l'abbé Vogler, demeure le principal titre de gloire.

la notice qui le concerne, dans la *Biographie universelle des Musiciens*, par Fétis; 2e édition, t. VIII.

Études morales sur le XVII[e] siècle

DESCARTES

Mémoire inédit de feu M. Jacques DENIS (1)

Tandis que Balzac, pour enfler des phrases sonores, et pour nourrir en quelque sorte son éloquence affamée, se jetait sur tous les lieux communs et, s'adressant aux préjugés du moment, sacrifiait sans façon la liberté au pouvoir, la tolérance aux passions religieuses, la raison à l'autorité, un homme s'exilait volontairement de la France et s'isolait du monde pour ressaisir l'indépendance et l'intégrité de sa pensée, pour se dépouiller des opinions convenues qu'on ne doit qu'à l'éducation et à la coutume, et pour chercher la vérité sur la foi seule de sa raison. Possédé du génie de la science, il n'avait qu'une passion, celle de voir clair dans ses propres idées, et

(1) Voir notre note, page 275 et suiv., du volume des *Mémoires de l'Académie de Caen* pour 1897. Le Secrétaire : A. G.

s'il était possible, d'apprendre aux autres à faire comme lui. S'il « estimait fort l'éloquence » et s'il « était amoureux de la poésie, il se plaisait surtout aux mathématiques à cause de la certitude et de l'évidence de leurs raisons ». Ce qui n'était pas brillant et vraisemblable ne pouvait le satisfaire ; il aspirait à porter la clarté et la rigueur des mathématiques dans toutes les parties des connaissances humaines, mais principalement dans la philosophie, à laquelle les autres sciences empruntent leurs principes. Il avait à peine vingt-trois ans, quand il conçut ce hardi dessein, et il le poursuivit avec une constance bien rare dans un génie si inventif et si aventureux. La démangeaison de la gloire ni l'impatience de ses amis, qui ne cessaient de lui demander sa philosophie nouvelle, ne l'induisirent à se hâter, tandis que ni les plaisirs, ni l'ambition, ni la fortune ne purent le distraire un moment de son entreprise. Il se mit donc à méditer sans relâche, se délassant et éprouvant sa raison par des découvertes mathématiques, et creusa en lui-même jusqu'à ce qu'il eût trouvé cet *inconcussum quid* ou ce fondement inébranlable qu'il voulait donner à l'édifice de nos connaissances, en « rejetant, comme il le dit lui-même, le sable et l'argile. » Cet intrépide penseur, c'était René Descartes.

Balzac écrit de lui : « Je ne le jugerai pas ; je sais qu'il ne voit que le ciel au-dessus de sa raison, et que la *souveraineté* ne se juge pas ». Il ajoute qu'il le prendrait pour un charlatan, s'il « n'était pas un héros ». C'est par ce dernier mot aussi que Hegel commence son appréciation de Descartes. « Descartes

est un héros, dit-il, qui a refait à nouveau la philosophie en la constituant sur de nouvelles bases... L'influence de cet homme sur son siècle et sur le développement de la philosophie en général ne saurait être trop appréciée ». C'est comme héros de la raison ou comme promoteur hardi de la pensée que Descartes mérite une place dans cette histoire de la littérature morale du XVII[e] siècle.

On est étonné de l'audace et en même temps de la timidité de Descartes. Agite-t-il une question : rien ne l'arrête; il va intrépidement jusqu'où le raisonnement le conduit; il est à la fois d'une hardiesse et d'une fécondité incroyables pour former des suppositions contraires à la vérité qu'il démontre et pour les détruire. Je reconnais l'homme pour qui c'était véritablement « donner des batailles, que de tâcher à vaincre toutes les difficultés et les erreurs qui nous empêchent de parvenir à la connaissance de la vérité » Mais cette ardeur militante et cette audace ne s'exercent que dans une carrière très bornée, dont Descartes semble s'être défendu de franchir les limites. Lui, qui construit le monde avec autant d'assurance que s'il avait assisté à la création, et qui affirme que les lois qu'il énonce « sont telles qu'alors même que Dieu aurait créé plusieurs mondes, il n'y en saurait avoir aucun où elles manquassent d'être observées », il n'ose toucher à la moindre question morale ou politique. Ce qui intéresse ou le bonheur des particuliers ou le bon état des sociétés humaines ne pouvait cependant avoir échappé à ses réflexions.

D'où vient donc ce silence absolu sur des questions

que la philosophie a toujours agitées et qui intéressent également la science et la vie? C'est que Descartes connaissait bien son temps, et que, joignant la prudence à l'audace de l'esprit et à la résolution du caractère, il mesura d'un œil sûr jusqu'où il pouvait aller sans s'attirer le sort de Jordano Bruno, de Campanella ou de Galilée. A moins de se borner à des déclamations comme Balzac, il ne pouvait toucher aux problèmes sociaux sans fermer à ses écrits l'entrée de la France, et quoiqu'il ait presque toujours vécu en Hollande, c'était en France surtout et à Paris qu'il aspirait à faire des conquêtes. Aussi crut-il devoir se mettre en règle avec les autorités laïques, en protestant dans son *Discours de la Méthode* qu'il ne se mêlait pas de ce qui ne regarde point les particuliers. Le passage est remarquable et vaut la peine d'être cité. « Bien que je remarquasse en ceci (dans le dessein de refaire toutes ses idées) diverses difficultés, elles n'étaient pas sans remède ni comparables à celles qui se trouvent en la réformation des moindres choses qui touchent au public. Ces grands corps sont trop malaisés à relever, étant abattus, ou même à retenir, etant ébranlés, et leurs chutes ne peuvent être que très rudes. Puis, pour leurs imperfections, s'ils en ont, comme la seule diversité qui est entre eux suffit pour assurer que plusieurs en ont en effet, l'usage les a sans doute fort adoucies, et même il en a évité ou corrigé insensiblement quantité auxquelles on ne pourrait si bien pourvoir par prudence et enfin elles sont quasi toujours plus supportables que ne seraient leurs changements, en même façon que des

grands chemins qui tournaient entre des montagnes deviennent peu à peu si unis et si commodes à force d'être fréquentés, qu'il est beaucoup meilleur de les suivre que d'entreprendre d'aller plus droit en grimpant au-dessus des rochers et en descendant jusqu'au bas des précipices. C'est pourquoi je ne saurais aucunement approuver ces humeurs brouillonnes et inquiètes qui, n'étant appelées ni par leur naissance ni par leur fortune au maniment des affaires publiques, ne laissent pas d'y faire toujours en idée quelque nouvelle réformation ; et si je pensais qu'il y eût la moindre chose en cet écrit par laquelle on me pût soupçonner de cette folie, je serais très marri de souffrir qu'il fût publié. Jamais mon dessein ne s'est étendu plus avant que de tâcher à réformer mes propres pensées et à bâtir dans un fonds qui fût tout à moi ».

A quoi bon aller ainsi au-devant d'une accusation qui ne pouvait évidemment être adressée à son ouvrage ? Connaissant combien le pouvoir était ombrageux en France, et prévoyant bien les attaques et les cris des docteurs, il ne voulait pas, de plus, avoir affaire à la malveillance de Richelieu et des parlements. Il évita par la même raison la morale, de peur de se rencontrer avec l'Église, comme il l'écrit à M. Chanut qui le pressait de traiter cette partie si intéressante de la philosophie. « MM. les régents, lui dit-il, sont si animés contre moi à cause de mes innocents principes de physique et ils sont si en colère de ce qu'ils n'y trouvent aucun prétexte à me calomnier, que, si je traitais après cela de la morale,

ils ne me laisseraient aucun repos ». Descartes craignait encore plus le clergé catholique que MM. les Régents des Pays-Bas.

Que s'il parut empiéter sur le terrain des théologiens, ce ne fut qu'avec des précautions extrêmes et en se mettant sous la sauvegarde de la Sorbonne, à qui il dédia ses *Méditations*. Il peut sembler étrange qu'un philosophe s'excuse presque de la licence qu'il prend de démontrer l'existence de l'âme et de Dieu. C'est qu'on ne se représente pas avec quelle jalousie les théologiens d'alors surveillaient toutes les nouveautés philosophiques et quels orages pouvait exciter une doctrine qui débutait par le doute et ne procédait que par la raison, sans citer Augustin ni Thomas. Descartes se crut donc obligé d'expliquer son entreprise et son dessein dans une longue lettre aux docteurs de la Sorbonne. « J'ai toujours estimé, dit-il, que les deux questions de Dieu et de l'âme étaient les principales de celles qui doivent plutôt être démontrées par les raisons de la philosophie que de la théologie. Car bien qu'il nous suffise à nous autres qui sommes fidèles de croire par la foi qu'il y a un Dieu et que l'âme humaine ne meurt pas avec le corps, certainement il ne semble pas possible de persuader jamais aux infidèles aucune religion ni quasi même aucune vertu morale, si premièrement on ne leur prouve ces deux choses par raison naturelle ». Il en appelle à un passage de la *Sagesse* et à un de l'*Épître aux Romains* pour prouver que l'Écriture même nous enseigne que « Dieu peut être démontré par des raisons qu'il n'est pas besoin de

tirer d'ailleurs que de nous-mêmes et de la simple considération de la nature de notre esprit ». Et pour faire voir qu'il a le droit de prouver rationnellement l'immatérialité de l'âme, il s'appuie de Léon X condamnant dans le concile de Latran ceux qui soutiennent qu'on ne peut connaître l'existence et la nature de l'âme, et ordonnant expressément aux philosophes chrétiens de répondre à leurs arguments. Cela peut nous paraître misérable aujourd'hui, mais cela était nécessaire à l'époque de Descartes. Ses *Méditations* passèrent ainsi, quoique non sans défiance; et ce qui prouve que les précautions dont il s'enveloppait n'étaient point inutiles, c'est qu'il fut par la suite tenu pour un athée; c'est qu'il fut forcé, par les accusations théologiques du protestant Voet, de quitter la Hollande (1) et d'aller mourir en Suède; c'est que, sans l'Arrêt Burlesque de Boileau, la doctrine nouvelle eût été condamnée par le parlement de Paris comme hétérodoxe et attentatoire à l'inviolabilité d'Aristote et de ses commentateurs; c'est qu'enfin le cartésianisme fut longtemps repoussé de l'enseignement des Universités. Toutefois, la philosophie de Descartes, grâce à la prudence de l'auteur, eut droit de cité dans le monde; elle se répandit en France et à l'étranger; mais en France elle fut toujours métaphysique et n'embrassa jamais le monde moral tout entier. C'est là un des signes du temps, et non de la timidité de Descartes ou de ses disciples. Le XVII[e] siècle fut en France un siècle

(1) 1656.

soumis, discipliné, plus que conservateur. Il s'occupa librement, hardiment des questions qui sont trop au-dessus de la réalité et de la vie pour donner des inquiétudes aux gouvernements. Quant aux problèmes moraux et politiques, il semble ne les traiter qu'à contre-cœur, plus littérairement que philosophiquement, et à part quelques témérités des *Pensées* de Pascal, il s'attache moins à analyser et à vérifier les principes qu'à bien exprimer des opinions convenues. Ce n'est guère qu'aux approches de l'âge suivant qu'on voit poindre une certaine disposition à se rendre compte des lois que l'on suit, des limites où doivent se tenir l'autorité et l'obéissance, en un mot ce qui fait les devoirs et les droits, les biens et les maux des sociétés. On croirait jusque-là que la France entière, par la voix de ses plus grands esprits, prend pour un principe ou pour une vérité accordée ce mot insolent de Louis XIV : L'État, c'est moi !

Bien que Descartes ait évité les questions qui lui semblaient compromettantes, il n'en est pas moins le père des sciences morales, comme malgré des précautions qui paraissaient excessives à Bossuet, il n'en est pas moins le penseur héroïque qui affranchit définitivement l'esprit moderne et qui lui donna la pleine conscience de ses forces. Il limita volontairement sa carrière, mais dans le cercle étroit qu'il s'était tracé et qu'il ne dépassa jamais, il marcha avec une assurance et une liberté dont on n'avait plus d'exemple depuis Aristote. Je dis plus : quoiqu'à beaucoup d'égards il soit ou puisse sembler inférieur à Aristote

et à Platon, il a dans le tour et dans l'ensemble de sa pensée, je ne sais quoi de plus mâle, de plus ferme, de plus purement rationnel, qui annonce une maturité plus achevée. Point de ces caprices et de ces subtilités qui sont des jeux de l'esprit et comme les restes de cette vive jeunesse de l'intelligence qu'on nomme l'imagination. C'est le génie même de la science; et c'est par là, comme le dit très judicieusement M. Sainte-Beuve, que Descartes a fait de l'esprit moderne, et en particulier de l'esprit français, une sorte d'instrument de précision. Mais surtout Descartes semble s'être tellement dépouillé des sens, de l'imagination et de la mémoire, s'être si fortement abstrait de l'empire du monde extérieur comme de celui de l'éducation, qu'on croirait qu'il tire tout ce qu'il pense du fond même de sa raison. Jamais il n'y eut d'esprit plus réglé et plus libre. Se confiant uniquement dans la lumière naturelle, il écarte avec un soin jaloux toute autorité qui lui est étrangère. Il ne fait appel qu'à la raison; il ne se soumet qu'à la raison ; il veut, selon son expression, tout ajuster au niveau de la raison. Balzac ne se trompait pas : c'était une souveraineté nouvelle qui s'élevait, la souveraineté de la science ou de la pensée pure. « L'homme purement homme » voulait voir clair en lui-même pour se gouverner dans l'ordre de la pensée, en attendant qu'il lui fût permis d'aspirer à se gouverner dans l'ordre de la vie.

Ce grand exemple donné par Descartes était plus fécond que celui de ses plus belles théories et de ses systèmes les plus hasardés. Car c'était plus qu'une

philosophie nouvelle, c'était l'espoir même de la philosophie qu'il retrouvait en lui et qu'il intronisai dans le monde moderne. Aussi le cartésianisme, comme on l'a très bien dit, a pu passer comme système, mais il vit et n'a cessé de se développer comme méthode. En apprenant à ses contemporains qui s'agitaient dans une confusion et un libertinage stériles à faire un entier et libre exercice de leur raison, Descartes a remis l'esprit humain sur la voie de toutes les vérités et de tous les progrès ; et si la liberté de penser n'est pas à elle seule toutes les libertés, elle est la première et comme la condition de toutes les autres, surtout chez des peuples où la religion fortement constituée a fait une alliance avec le despotisme.

Mais pour bien comprendre l'œuvre de Descartes, et la vive impulsion qu'il imprima à la pensée, il faut se rendre compte de l'état où la Renaissance avait laissé la philosophie. Le XVI[e] siècle avait pour ainsi dire dégourdi les esprits, mais sans les affranchir encore. En les tirant de l'ornière de la scolastique, il les avait jetés dans l'imitation confuse ou servile de l'antiquité, substituant une autorité à une autre, celle de Platon ou de tout autre philosophe ancien à celle d'Aristote, ou même celle de l'Aristote grec que les fugitifs de Constantinople enseignaient à déchiffrer, à celle de l'Aristote traduit ou travesti qui régnait dans les écoles. Tous les systèmes de l'antiquité grecque furent restaurés, aussi bien ceux de la période anté-socratique que ceux qui étaient nés de Socrate et de son esprit. L'un renouvelait

Démocrite, l'autre les Ioniens et surtout Anaxagore. Télésio, le précurseur de Bacon dans la philosophie de la nature, mettait ses idées sous l'autorité de la physique de Parménide. C'est au nom de Zénon, de Sénèque et d'Épictète, que Juste Lipse protestait contre la Scolastique et la morale d'Aristote. Les esprits les plus élevés s'attachèrent aux deux maîtres de la pensée antique. Pomponat et les principaux péripatéticiens d'Italie s'armèrent du vrai Aristote pour attaquer du même coup l'École et l'Église. Ils mettaient en doute, au nom des dogmes aristotéliques, l'immortalité de l'âme, la Providence, la création, l'existence des anges et des démons, les miracles, sauf à admettre prudemment comme chrétiens ce qu'ils rejetaient comme philosophes. Mélanchton qui réforma le péripatétisme dans les écoles protestantes d'Allemagne, n'avait point ces témérités; toutes les fois qu'il y avait incompatibilité entre Aristote et le christianisme, la philosophie était sacrifiée. Si les modernes adeptes de Platon avaient su se pénétrer de sa libre dialectique, ils auraient battu en brèche tant le péripatétisme de l'École que celui des novateurs, parce que l'un et l'autre adoptèrent, sur la parole du maître, bien des principes qui n'étaient rien moins qu'évidents ; mais eux aussi ils juraient par Platon au lieu de se pénétrer de son esprit ; et l'on vit l'un d'entre eux, Patrizzi supplier, au nom de la foi, le pape et les théologiens d'abolir Aristote et de le remplacer par Platon, mais par Platon altéré par les spéculations mystiques des Alexandrins et par les prétendues doctrines de Zoroastre, d'Hermès, des Chaldéens et des Égyptiens.

Le résultat de ce travail confus fut de décrier la scolastique, mais rien de nouveau ni d'original n'était mis à la place. Quelques essais furent tentés et échouèrent. Sauf Jordano Bruno, tous les novateurs se montrèrent encore plus dénués d'initiative et de spontanéité que Pomponat et les autres péripatéticiens de Bologne et de Padoue. Vanini mériterait le plus profond oubli sans sa fin cruelle à Toulouse. Ramus, autre martyr de la philosophie, eut plus d'ambition que de force, et quoiqu'il se donnât pour un élève de Platon, c'est moins un Platonicien qu'un Cicéronien. Nul esprit métaphysique ; et sa logique qui fit tant de bruit et qui eut même les honneurs de faire une secte, n'est que la logique d'Aristote rabaissée à la rhétorique de Cicéron et de Quintilien. Le système de Campanella, si l'on peut donner le nom de système à un entassement d'idées contradictoires, n'est qu'un mélange de sensualisme et de mysticisme auquel s'ajoute un communisme grossier et tout monacal, sans nouveauté comme sans portée. Giordano Bruno fut peut-être un homme de génie ; et si l'Inquisition l'eût laissé vivre, si l'âge eût apaisé et contenu son ardente imagination, on peut croire qu'il aurait laissé une de ces grandes œuvres audacieuses qui étonnent et qui agitent, car il a d'étranges lueurs et d'admirables éclairs. Mais à juger de ce qu'il aurait pu faire par ce qu'il a fait, il n'était point de ces hommes destinés à conduire et à dominer le développement intellectuel d'un siècle. L'équilibre des facultés lui manque. Orateur, poète, bouffon, métaphysicien, kabbaliste, logicien selon l'art de Ray-

mond Lulle et non selon la raison, sa pensée plus inquiète que ferme « se prêtait moins, comme le dit justement Tenneman, à la démonstration et au développement systématique des idées qu'à d'étincelantes rêveries ». Mais plus on est frappé de la vive imagination qu'il déploie, mieux on comprend la nécessité du *Discours de la Méthode* et cette sobriété puissante sans laquelle il n'y a point de philosophie.

De cette mêlée d'idées que je viens de rappeler brièvement, les unes renouvelées par l'érudition, les autres, produits avortés d'une imagination déréglée et d'une raison impuissante, il ne pouvait sortir que le scepticisme, mais un scepticisme qui n'avait lui-même rien de bien original. Sextus Empiricus en faisait presque tous les frais, et pour ne citer que Montaigne, le plus grand et certainement le plus illustre des pyrrhoniens de ce temps, il n'y a de nouveau chez lui que son style à la fois si savant et si naïf, mais tous ses arguments sont empruntés aux Grecs et développés par une érudition sans critique. C'était de plus un scepticisme pour ainsi dire sans aiguillon. Au lieu d'être agressif comme à d'autres époques, il se contentait d'aboutir à une indifférence universelle qui s'accommodait fort bien des lois établies et des coutumes régnantes. Il avait toutefois pour conséquence, non pas un athéisme déterminé, comme le crient Garasse et Mersenne, mais une incrédulité superficielle et légère qui, sans attaquer résolument les croyances ou les institutions religieuses, se moquait volontiers de toutes choses. On affichait l'esprit fort, et comme le dit Malebran-

che (1), à moins de douter de tout, on ne pouvait point passer pour habile et galant homme. Et chose assez ordinaire, ces esprits forts donnaient à d'autres égards dans une crédulité puérile. L'astrologie, la magie, la sorcellerie, tous les arts surnaturels conservaient de nombreux adeptes.

Qu'on se rappelle Montaigne qui aurait tremblé de s'asseoir à une table de treize convives et ne se fût pas volontiers mis en route un vendredi, ou de Retz et d'Hobbes conservant la peur des revenants.

Ainsi, hors de l'École une fermentation d'idées sans lumière comme sans règle; une autorité substituée à une autre ou des conceptions plus ambitieuses que solides; nul principe; nulle méthode; et de là un scepticisme superficiel; car la profondeur du scepticisme se mesure à celle des idées qu'il combat; dans l'École un certain désarroi, résultat de tant d'attaques contre la vieille philosophie, mais en somme les mêmes habitudes serviles, routinières et pédantesques, empirées plutôt que corrigées par une indigeste érudition. Si la scolastique était moralement morte, elle subsistait comme réalité et son cadavre encombrait le champ de la pensée. Il était toujours debout, quoique sans vie, s'appuyant à la théologie avec laquelle la scolastique avait grandi, et soutenu par le plus puissant des ordres religieux, les Jésuites qui semblaient faits pour défendre toutes les vieille-

(1) Malebranche se trompe de date. Il parle des hommes de 1675, comme Descartes eût pu faire de ses contemporains, comme il eût pu le faire lui-même de la génération de 1700.

ries expirantes, en innovant sans cesse eux-mêmes. Tel était l'état des esprits à l'époque où parut Descartes. Mais comme le disait ingénieusement Campanella de lui-même, en jouant sur son nom : « Le XVI[e] siècle n'était que la cloche qui annonçait une ère nouvelle »; à Descartes était réservée la gloire de l'ouvrir.

Que fit-il pour cela? Au lieu de crier sans cesse comme Bacon : « Marchons », il marcha. Au lieu de faire une critique éloquente et sans fin des connaissances de son temps, il raconta simplement et naïvement l'*histoire de son esprit* (1). Au lieu d'imposer dogmatiquement et impérieusement la méthode que chacun doit suivre, il fit voir de quelle manière il avait tâché de conduire sa raison. Enfin, au lieu d'attaquer violemment l'ancienne logique, il l'éconduisit tout doucement et la supprima.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de ce fait qui sépare si profondément Descartes de Bacon, le philosophe de l'avocat de la philosophie, qu'il donna à la fois le précepte et l'exemple. Je ne connais rien de plus stérile et de plus vain que des déclamations sur la méthode. Ceux-là font réellement la méthode qui l'appliquent avec puissance et efficacité. Descartes publia avec son *Discours*, sa *Dioptrique*, ses *Météores* et sa *Géométrie* qui en étaient l'application, l'une ramenant tous les phénomènes aux lois les plus simples du mouvement et au calcul,

(1) C'est sous ce nom que Balzac désigne par avance le Discours de la Méthode.

l'autre, qui n'était pas seulement une série de théorèmes rigoureusement démontrés, mais qui créait une science nouvelle en généralisant l'application de l'algèbre ou de l'analyse à la géométrie. Je ne m'arrêterai qu'à un seul point : le *Discours de la Méthode* me paraît moins une logique nouvelle qu'une invitation ou une initiation à la liberté de penser, et c'est là, selon moi, ce qui en fait la grandeur. On parle souvent de la logique de Descartes ; on se trompe : son originalité est de n'en point avoir, ou s'il en a une, de la réduire tellement qu'en vérité ce n'est pas la peine d'en parler. Il a une telle confiance dans la raison et dans sa rectitude naturelle qu'il craindrait de la gêner et même de la fausser par des règles et des artifices trop compliqués. Lui prêter l'intention de substituer un nouvel art logique à celui qui avait cours dans l'École, c'est ne rien entendre au Discours de la Méthode ; bien plus, c'est donner lieu de la mépriser. Il n'est pas vrai que toute la logique ou tout l'artifice de la pensée se réduise à quatre conseils de simple bon sens. Cela suffit pour ceux qui sont convaincus comme Descartes que l'on n'apprend vraiment à penser qu'en pensant ; mais cela serait incomplet jusqu'au ridicule, si on le donnait pour toute la science logique. Je crois que l'on commet implicitement et sans le savoir la même confusion que les scolastiques. Il y a l'art de penser, et la science formelle et toute spéculative de la pensée. Or autant la science est subtile, ardue, compliquée, autant l'art doit être simple pour ne point gêner la libre allure et la spontanéité féconde de l'esprit. Trois ou quatre préceptes

de bon sens fermement suivis valent mieux que toutes les règles les plus fines et les plus profondes. Aristote n'avait point distingué ces deux points de vue et les scolastiques s'y méprirent. Ils dépensèrent une patience et une subtilité incroyables à extraire des écrits du maître toutes les prescriptions et règles possibles pour ne point se tromper et pour satisfaire aux exigences de la théorie, qui ne sont pas toujours celles de la pratique. Les définitions, les distinctions, les divisions et subdivisions se multiplièrent ainsi à l'infini; et l'École mit tant de garde-fous à l'entour de l'esprit, qu'il ne risquait plus guère, il est vrai, de trébucher et de tomber, mais aussi qu'il ne pouvait plus marcher ni se mouvoir. Descartes poussa du pied et jeta à bas tout cet échafaudage superflu et nuisible; et au lieu de remplacer cette logique artificielle par une autre, il se contenta de dire : « Pensez et pensez par vous-même, selon la lumière naturelle: voilà la loi et les prophètes de la vraie logique, si vous voulez apprendre, non à disputer, mais à découvrir la vérité. Qu'est-il besoin de tant de machines pour faire ce que tout homme fait naturellement avec un peu d'attention, dans les choses qui l'intéressent? » Et là-dessus il nous recommande de pratiquer avec réflexion ce que chacun pratique d'instinct, mais sans discernement et sans suite, je veux dire de n'admettre pour vrai que ce qui l'est évidemment, de diviser ou d'analyser, autant qu'il est nécessaire et possible, la difficulté à résoudre, de monter peu à peu par degré des objets les plus simples et les plus aisés à connaître aux plus composés, et enfin de faire par-

tout des dénombrements si entiers et des revues si générales qu'on soit assuré de ne rien omettre. Ce n'est point là, je le répète, une logique nouvelle ; c'est la négation de la scolastique ou de la logique en tant qu'art de penser (1). C'est une protestation du bon sens et du génie contre ce réseau de prescriptions qui entravent les forts et qui ne servent à rien aux faibles, si ce n'est à les remplir de la présomption vaine qu'ils marchent, quand ils ne font que s'agiter sur place sans tomber. Aussi avec quel mépris Descartes ne traite-t-il pas la logique de l'École en passant et comme si c'était un adversaire déjà vaincu par sa propre infirmité. Pour la logique, dit-il, ses syllogismes et ses autres instructions servent plutôt à expliquer à autrui les choses qu'on sait, ou même, comme l'*Art* de Raymond Lulle, à parler sans jugement de celles qu'on ignore, qu'à les apprendre; et bien qu'elle contienne, il est vrai, beaucoup de préceptes très vrais et très bons, il y en a toutefois tant d'autres mêlés parmi, qui sont ou nuisibles ou superflus, qu'il est presque aussi malaisé de les en séparer que de tirer une Minerve ou une Diane d'un bloc de marbre qui n'est pas encore ébauché. Pascal exprime des pensées analogues dans son art de persuader. « Ce n'est point *barbara* ni *baralipton* qui font le raisonnement..... et les vraies règles pour la

(1) Admire qui voudra le titre de la trop fameuse *Logique de Port-Royal*. Il y a, certes, un art de penser ; mais il est dans le penseur, et non dans les livres qui prétendent en traiter.

conduite de l'esprit doivent être simples, naïves, naturelles, comme elles sont en effet. »

Mais la logique entortillée était le moindre défaut de l'École. Ce qu'il y avait de pis, ce qui éternisait les disputes, multipliait les subtilités vides et paralysait la liberté de l'esprit et les découvertes, c'est qu'on recevait les principes tout faits de la tradition au lieu de les chercher soit en soi-même, soit dans l'observation des choses. Un mot, jeté quelquefois sans réflexion et sans beaucoup de sens par Aristote ou par quelque Père de l'Église, devenait aussitôt un axiome inviolable sur lequel on perdait son temps et son esprit à discuter à force de *distinguo*. La première maxime de Descartes, qui est au fond celle de toute science et de toute philosophie, c'est qu'on ne doit admettre pour vrai que ce qui est évidemment vrai. Il rejetait par cela seul l'autorité en matière scientifique. Qu'elle ait sa place et son empire dans la théologie, là où tous les principes sont donnés et révélés, et où le travail de l'esprit doit seulement consister à les rapprocher et à les coordonner logiquement, rien de mieux. Mais Descartes ne considérait pas la théologie comme une science, et il l'écartait tout d'abord : ironiquement ou de bonne foi? je ne saurais le dire. Cependant rien dans sa biographie ni dans ses écrits n'autorise à croire qu'il n'était pas sincère et qu'il avait une arrière-pensée en faisant la déclaration suivante : « Je révérais notre théologie et prétendais autant qu'aucun autre à gagner le ciel; mais ayant appris comme chose très assurée, que le chemin n'en est pas moins ouvert aux plus ignorants

qu'aux plus doctes, et que les vérités révélées qui y conduisent sont au-dessus de notre intelligence, je n'eusse pas osé les soumettre à la faiblesse de mes raisonnements, et je pensais que, pour entreprendre de les examiner et pour y réussir, il était besoin d'avoir quelque extraordinaire assistance du ciel et être plus qu'homme. » En admettant, comme je le fais volontiers, que ce ne soit pas là un simple coup de chapeau tiré à la religion, Descartes avait profondément raison de séparer les vérités naturelles des vérités révélées, la philosophie de la théologie. Le mal, c'était qu'on les avait confondues et qu'on faisait d'un homme comme Aristote une sorte de Dieu infaillible. Or si l'on ne peut faire de découvertes ni de conquêtes dans le champ de la théologie, il n'en est pas ainsi de la science humaine, laquelle est nécessairement progressive, ne se formant que peu à peu des expériences et des inventions successives des générations; ou, comme disait Descartes après Bacon : « Il n'y a point de raison d'attribuer quelque chose aux Anciens à cause de leur antiquité; c'est nous qui sommes les vrais Anciens, parce que le monde est aujourd'hui plus vieux que de leur temps et que nous avons une plus grande expérience » (1).

(1) Cette pensée reprise plusieurs fois par Malebranche, admirablement développée par Pascal, et qui devait passer par Fontenelle, par Marivaux et par l'abbé de Saint-Pierre à Turgot, puis à Condorcet pour susciter la théorie du progrès, est plus vieille que F. Bacon. Elle revient à plusieurs reprises dans son homonyme R. Bacon.

Ce n'est pas que Descartes, en dédaignant la tradition, méprisait, autant qu'on l'a dit, Platon, Aristote et tous les autres grands penseurs de l'Antiquité. Il ne méprisait que leurs disciples qui croyaient tout savoir pour les avoir lus et mal compris. « Je ne m'étonne aucunement, dit-il, des extravagances qu'on attribue à tous ces anciens philosophes dont nous n'avons point les écrits, ni ne juge pas pour cela que leurs pensées aient été fort déraisonnables, d'autant qu'ils étaient les meilleurs esprits de leur temps, mais seulement qu'on les a mal rapportées : comme on voit aussi que presque jamais il n'est arrivé qu'aucun de leurs sectateurs les ait surpassés; et je m'assure que les plus passionnés de ceux qui suivent aujourd'hui Aristote se croiraient heureux s'ils avaient autant de connaissance de la nature qu'il en a eu, encore même que ce fût à condition de n'en avoir jamais davantage. Ils sont comme le lierre qui ne tend point à monter plus haut que les arbres qui le soutiennent, et même souvent qui redescend après qu'il est parvenu jusqu'à leur faîte. Car il me semble aussi que ceux-là redescendent, c'est-à-dire, se rendent en quelque façon moins savants que s'ils s'abstenaient d'étudier, lesquels non contents de savoir tout ce qui est intelligiblement expliqué dans leur auteur, veulent outre cela y trouver la solution de difficultés dont il ne dit rien et auxquelles il n'a peut-être jamais pensé ». (Ceci ne s'adresse pas moins aux érudits qu'aux scolastiques). Ce que Descartes veut, c'est qu'on ne vieillisse pas sur les Anciens, qu'on n'y cherche point toute la science, qu'on ne les oppose

point sans cesse à ceux qui font des découvertes, en un mot qu'on ne les prenne point comme la règle et la mesure de l'esprit humain et de la vérité qu'il est donné à l'homme de connaître. Ce qu'il veut principalement, c'est qu'on n'admette point une chose dans sa créance parce qu'elle a été dite par tel ou tel philosophe de l'Antiquité, mais parce qu'on l'a repensée après eux, et qu'après l'avoir mûrement examinée, on l'a trouvée vraie et d'une solidité inébranlable à tout scepticisme. Car alors on ne la croit pas sur la foi de l'autorité, mais sur celle de la raison. Les scolastiques disaient : *Oportet discentem credere*, il faut que le disciple croie, ou il faut croire pour apprendre : ce qui est vrai, tant que le jugement n'est pas encore formé, et que la mémoire ne lui fournit pas assez de matières pour s'exercer; mais les docteurs du moyen-âge traitaient un peu l'esprit humain comme s'il était toujours en enfance. Descartes dit au contraire à ceux qui sont parvenus à l'âge de penser et qui veulent avoir des idées vraies et non des opinions : Défiez-vous, évitez soigneusement la précipitation et la crédulité, et si vous admettez les idées d'autrui, que ce ne soit qu'après les avoir examinées attentivement et ajustées au niveau de la raison.

Pour rendre plus sensible ce principe de toute réflexion libre ou de toute philosophie, Descartes commence par le doute des *Méditations* sur la métaphysique (1). Il rejette d'abord comme faux tout ce

(1) Le quatrième chapitre du *Discours de la Méthode* n'en

qui laisse place au moindre doute, afin de voir s'il ne resterait pas après cela quelque chose en sa créance qui fût entièrement indubitable. Ainsi, à cause que nos sens nous trompent quelquefois, il suppose qu'il n'y a aucune chose telle qu'ils nous la font imaginer, et parce qu'il y a des hommes qui se méprennent en raisonnant, même touchant les plus simples matières de la géométrie et qui y font des paralogismes, jugeant qu'il était sujet à faillir autant qu'aucun autre, il rejeta comme fausses toutes les raisons qu'il avait prises pour des démonstrations; et enfin, considérant que les mêmes pensées que nous avons étant éveillés, nous peuvent aussi venir quand nous dormons, sans qu'il y en ait aucune pour lors qui soit vraie, il se résolut de feindre que toutes les choses qui lui étaient jamais entrées dans l'esprit n'étaient non plus vraies que les illusions de nos songes et qu'elles pouvaient être les suggestions d'un malin génie qui se jouait de nos faibles esprits. Ce doute hyperbolique, comme il l'appelle lui-même, est ce qui fit le plus récrier ceux qui se croient savants, et qui fut le plus vivement attaqué par ses ennemis, tant par les ministres de Hollande que par les Jésuites de France; mais c'est aussi une des pièces les plus originales et les plus frappantes de son système, lors même qu'on n'y verrait qu'une fiction pour exprimer la vérité.

Il y a deux raisons à ce procédé de Descartes, l'une générale et l'autre particulière. Il est bien vrai que

est que le résumé populaire; les sept premiers chapitres des *Principes de Philosophie*, le résumé scientifique.

tout penseur ne vide pas pour ainsi dire son esprit en commençant à philosopher ; mais du moment qu'il est fermement résolu à ne tenir rien pour vrai qui ne le soit ou ne le paraisse évidemment, ne fait-il point peu à peu ce que Descartes fait tout d'un coup? Le doute méthodique n'est donc que l'expression exacte et rigoureuse des démarches mêmes de l'esprit philosophique. Ceux qui se récrient comme si tout était renversé et perdu font preuve, ou qu'ils n'ont jamais eu un grain de philosophie dans la tête, ou qu'ils ont intérêt à la crédulité humaine. J'avoue bien que l'expérience pourrait être périlleuse si chacun la faisait complètement sur soi-même. Mais sans être philosophes ni avoir la moindre prétention de le devenir, ne nous arrive-t-il pas souvent que certaines opinions qui d'abord nous ont paru vraies et dans lesquelles nous avons abondé sans réserve, nous paraissent ensuite douteuses? N'est-il point dès lors raisonnable de les examiner, soit pour les conserver avec connaissance de cause. soit pour les rejeter définitivement? Et pendant qu'on les examine, si on ne les tient pas précisément comme fausses, ne les considère-t-on pas comme n'étant jusqu'à plus ample informé ni vraies ni fausses pour notre raison? Eh bien ! encore une fois, ce que chacun de nous fait en détail et par occasion, Descartes le fait en bloc et par nécessité de méthode. Il n'y a point de vrai philosophe qui ne procède de même sous une forme ou sous une autre; et c'est par là que les idées se modifient, s'étendent, se développent et s'expliquent de siècle en siècle, et qu'en vivant sur un fonds toujours le

même, l'humanité est toujours nouvelle et dans un incessant mouvement de progrès. Descartes était de plus conduit au doute méthodique par une raison particulière dont ceux qui l'attaquèrent le plus violemment auraient dû être touchés. Le scepticisme était presque général en France dans les classes éclairées : n'était-ce pas faire un coup de maître que de s'établir au cœur même de l'ennemi pour le dissiper plus vigoureusement ? On sait comme il sort de ce doute universel par le *Cogito, ergo sum,* je pense, je suis. La vue claire et distincte de sa pensée et de son existence, ou pour mieux dire de son existence dans sa pensée, est le point fixe que le nouvel Archimède demandait pour soulever le monde moral et pour le rétablir sur sa base. En même temps que Descartes affranchissait l'esprit du respect servile de la tradition, il le tirait des langueurs et de l'atonie du scepticisme, et par là lui rendait la vie et la vigueur avec la confiance en soi-même.

Je n'entends pas exposer, encore moins apprécier et discuter la doctrine des *Méditations,* que Descartes a lui-même résumées dans la IV[me] partie du Discours de la Méthode. Il est pourtant impossible de les passer entièrement sous silence, lors même qu'elles n'offriraient qu'un modèle d'exposition philosophique et que l'exemple de cette déduction naturelle et vivante que Descartes substitua au mécanisme logique de l'École. Ce ne sont pas des pensées telles quelles et décousues sur l'âme, sur Dieu et sur le monde. Descartes, dans sa raison profonde, a vu du premier coup que du moment que ces questions étaient

philosophiquement agitées, elles supposaient par cela même le doute, et non seulement le doute comme état plus ou moins passager de l'esprit, mais comme méthode et principe de la philosophie même. Et c'est cette profondeur dans laquelle l'esprit léger de Gassendi ne voulait voir qu'un artifice d'exposition ou de logique, qui fait la beauté sévère des Méditations; car elle en fait l'unité et la simplicité de composition. Le doute livre au philosophe la première réalité. Car douter, c'est penser, et penser, c'est être. Voilà une vérité de sens intime absolument indiscutable, puisqu'alors même que toutes mes idées seraient fausses, il n'en resterait pas moins vrai que moi qui me trompe, j'existe dans ma pensée et par ma pensée qui se trompe. Mais que suis-je ? Quelque chose qui pense. Que j'aie un corps ou que je n'en aie pas, que tous les objets qui m'environnent soient des réalités ou des illusions de mon esprit, je suis et je suis pensant. Voilà les deux premières vérités intimement liées l'une à l'autre ou plutôt enveloppées l'une dans l'autre, que Descartes rencontre au sortir du doute universel, ou pour mieux dire qu'il fait jaillir des entrailles mêmes de ce doute. En poursuivant l'examen de sa pensée, Descartes trouve certaines idées qui ne sont ni le résultat des impressions organiques sur notre être pensant, ni des inductions ou des déductions de l'expérience, mais qui sortent naturellement du fond de l'âme et qu'il appelle innées, non parce que nous les apportons en naissant, mais parce que nous naissons avec la faculté de les produire. De ce nombre est l'idée de l'infini ou du parfait, que je conçois à la vue

des limites et des défaillances de ma propre pensée. On voit par avance où va conduire ce nouveau degré de l'échelle naturelle par laquelle Descartes s'élève d'une idée à une autre, d'une existence à une autre. Car cette idée de l'infini qui est ou se produit en nous naturellement, qu'est-elle autre que l'empreinte en nous d'une réalité infinie ou que « la marque de l'ouvrier sur son ouvrage » ? De l'idée de l'infini ou de Dieu, Descartes conclut à son existence ou à sa réalité. Il est maintenant à la source de toute existence et de toute connaissance. Se demandant comment il peut se tromper, lui qui est l'œuvre d'un être parfait, dont la perfection implique une inviolable véracité, il arrive à cette conclusion que ses idées en tant qu'elles lui viennent de Dieu sont vraies ou claires et distinctes, mais que par inattention et par précipitation de jugement, suite de son imperfection originelle, son esprit va souvent au delà de ce qu'il y a de clair et de distinct dans ses idées, et qu'ainsi il s'égare. Suivons donc nos idées claires et distinctes. Nous concevons clairement et distinctement l'essence qui pense, nous ne concevons pas moins bien l'essence étendue et qui ne pense pas. Il paraît donc certain que moi (c'est-à-dire mon âme pensante par laquelle je suis ce que je suis), je dois être entièrement distinct du corps, ou que l'âme peut être conçue comme existant dans le corps et indépendamment de lui. Enfin, l'inclination naturelle et presque invincible qui me porte à croire à la réalité de la substance étendue, me venant de Dieu qui m'a fait et qui ne saurait vouloir me tromper, je puis, malgré

les illusions des sens, affirmer raisonnablement que les choses corporelles existent.

Voilà, grossièrement esquissée, la suite d'idées qui forme les *Méditations*. Ce n'est point pour apprécier philosophiquement les doctrines cartésiennes que je les ai mises ici en raccourci, mais pour faire sentir la beauté naturelle et rationnelle de l'exposition de Descartes. Quelle simple et forte ordonnance ! Comme toutes les parties sortent naturellement les unes des autres, sans autre artifice que le mouvement même de l'analyse et de la réflexion. Le doute conduit à l'idée de la pensée, et par conséquent de l'existence personnelle, celle-ci à l'idée et à l'existence du parfait, notre imperfection et la perfection de Dieu à la théorie de la vérité et de l'erreur, la théorie de la vérité au droit d'affirmer comme distinct dans la réalité ce qui l'est essentiellement dans nos idées, et par conséquent la différence de l'âme et du corps, enfin la véracité divine à l'affirmation raisonnable des êtres étendus, dont nous n'aurions sans cela (Descartes le croit du moins) qu'une croyance instinctive et probable. Qu'il y ait dans le détail des assertions hasardées, même certaines liaisons d'idées plus ingénieuses et plus spécieuses que solides rationnellement : l'ensemble n'en offre pas moins une majesté imposante, et je ne crains pas d'avancer qu'au point de vue de la composition, les *Méditations* de Descartes sont le plus grand ouvrage philosophique qui eût encore paru dans le monde. Il y a trop d'art, d'esprit, d'imagination et de poésie dans les Dialogues de Platon. C'est ce qui en fait le charme, sans doute, et cette

lecture, pour quiconque est un peu formé aux habitudes de la pensée grecque, est à proprement parler un enchantement. Mais on ne peut pas se dissimuler qu'on ne soit trop souvent distrait du fond par les grâces du dialogue et par les caprices poétiques des digressions. Prenez certains traités d'Aristote, entre autres celui de l'Ame, la Morale à Nicomaque et la Politique, les grandes lignes sont admirablement tracées, mais trop souvent les intervalles semblent remplis comme au hasard; la suite des raisons est à chaque instant rompue et ne paraît presque jamais achevée. Ajoutez que dans Aristote comme dans Platon la subtilité est poussée tantôt jusqu'au sophisme, tantôt jusqu'à la puérilité, et qu'il en résulte parfois une obscurité si profonde que les commentaires s'ajoutent aux commentaires sans parvenir à la dissiper. La pensée de Descartes a une netteté, une rectitude, une précision, une puissance d'enchaînement qu'on ne saurait trop admirer ; et, quoiqu'elle soit souvent d'une subtilité extrême, on sent que cette subtilité est dans les choses et qu'elle ne vient point d'un jeu de l'esprit ni d'un caprice de l'imagination : aussi ne nuit-elle point au sérieux ni à la clarté de l'exposition. Gassendi criait ironiquement à Descartes : *O Mens !* il ne se doutait pas qu'il faisait le plus bel éloge de son adversaire. Descartes est en effet le modèle le plus accompli de la raison, au moins dans la forme. Il y a eu, je crois, de plus grands philosophes que lui, à ne considérer que les découvertes; je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu qui fussent aussi pleinement, aussi uniquement philosophes.

Même la partie la plus passée de son système, sa physique, eut une grande importance relative et témoigne de son génie scientifique autant que de son imagination inventive. En réduisant la matière à l'étendue figurée et mobile, il chassa du monde intellectuel mille fantômes qui l'assiégeaient encore. Les entités, les quiddités, les formes substantielles, les accidents essentiels et absolus des scolastiques jouaient encore un trop grand rôle dans les écoles, tandis que Van-Helmont et les alchimistes avaient imaginé tout un monde de fantaisie, anges, démons, gnômes, ondines, archées, dont ils peuplaient les éléments et les corps organisés et qu'ils faisaient intervenir dans leurs explications des phénomènes naturels. Que si ces êtres imaginaires n'existaient que pour quelques cerveaux malades, il n'en était pas ainsi des analogies, des sympathies et des antipathies les plus arbitraires et les plus bizarres qu'on supposait entre les objets. Ces passions transportées de l'homme à toute la création faisaient partie intégrante de la plupart des théories et des explications de la nature. Les sciences occultes, si pratiquées au moyen-âge, comptaient encore de nombreux adeptes. Avec une conception nette de la matière, quelques lois générales du mouvement et la mécanique, Descartes et son école chassèrent pour jamais du domaine de la physique les suppositions anti-rationnelles qui continuaient à l'obstruer, et de la plupart des imaginations les fantômes qui les tourmentaient encore. Non seulement Böhme croyait avoir son esprit astral ou sidéral par lequel il voyait clair dans l'essence de

toute créature, et F. Van-Helmont voyait son âme hors de lui sous la forme d'un point lumineux et conversait avec elle, mais les esprits les plus fermes conservaient d'étranges terreurs, ou des préjugés non moins étranges. Bacon croyait à l'astrologie, et Campanella, non content d'y croire spéculativement, la pratiquait : il tira l'horoscope du Dauphin, fils de Louis XIII, presque dans le même temps que Descartes publiait son Discours de la Méthode. Hobbes, comme je l'ai déjà dit, ne put jamais se défendre dans les ténèbres de la peur des revenants ; et Richelieu faisait condamner Urbain Grandier comme sorcier. Qu'on juge par là des craintes superstitieuses et surnaturelles qui hantaient l'esprit des gens du peuple (1). C'est en se rappelant ces extravagances que l'on comprend le grand sens de ces simples paroles : « Enfin, pour les mauvaises doctrines, je pensais déjà connaître assez ce qu'elles valent pour n'être plus sujet à être trompé par les promesses d'un alchimiste, mû par les prédictions d'un astrologue, ni par les impostures d'un magicien, ni par les artifices ou la vanterie d'aucun de ceux qui font profession de savoir plus qu'ils ne savent ». Il a suffi à Descartes de se faire une idée nette, quoique incomplète, de la matière et des lois générales et stables qui la gouvernent, pour bannir ces chimères de son esprit et de celui d'un grand nombre de ses contemporains. C'est

(1) Et des gens du monde. M[me] de Sévigné ; Saint Simon nous conte par moments d'étranges histoires. — Jacq. Pascal, ou M[me] Périer.

sans doute à quelque explication tirée de ces principes, mais mal comprises, que Balzac fait allusion en écrivant : « Depuis qu'il me dit que, si je voulais, il me formerait un fantôme en 24 heures par la seule opération de son innocente science et sans l'emploi des mauvais démons, je me dis dès lors que son esprit n'était pas de même ordre que le mien et que c'était un héros, sachant bien que ce n'était pas un charlatan ».

On regrette que cet esprit si exact et si lumineux se soit fait une loi de ne point toucher à la morale. Mais on le comprend en lisant certaines pages de traité des *Passions*. Il considérait la vie non point du ce regard troublé, si commun aux moralistes chrétiens, mais de ce coup d'œil calme et serein qui est le propre des philosophes antiques ; et il sentait bien qu'en dépit de ses croyances religieuses, la raison lui montrait toute chose à sa place, dans l'homme comme dans l'Univers. A ses yeux, l'homme, tout imparfait qu'il est, n'a point en lui de principe essentiellement mauvais, et il aurait déjà pu écrire la phrase qui commence l'*Émile* de Rousseau : « Tout est bien en sortant des mains de l'auteur de la nature. » Quelle est par exemple la fonction et l'usage de ces passions tant décriées, et qui ne semblent au premier abord avoir d'autre effet que de tenir en échec tout le pouvoir de l'âme et de la détourner de la vertu? « Maintenant, dit-il, que nous les connaissons toutes, nous avons beaucoup moins sujet de les craindre que nous n'avions auparavant. Car nous voyons qu'elles sont toutes bonnes de leur nature et

que nous n'avons rien à éviter que leur mauvais usage. » Où est donc cette révolte sanglante de l'homme contre l'homme, dont nous parlera tant Pascal ? Où est cette opposition continuelle des passions et de la raison, de la chair et de l'esprit, dont sont remplis tous les livres de piété? Il est évident que si Descartes avait beaucoup d'idées semblables, il devait craindre un *tolle* général des théologiens et n'être pas très tenté de les livrer au public pour s'attirer toute espèce de haines et sans doute de persécutions. Mais poursuivons : quel est, selon lui, le rôle des passions ? Elles « excitent l'âme à l'action, à l'exercice de l'intelligence et de la volonté, à rechercher ce qui nous est utile, et à fuir ce qui nous est contraire ». Les voilà donc innocentées, justifiées dans leur principe et dans leur fin. Ses pensées sur la générosité et l'humilité ne sont pas moins significatives :

« Je ne remarque en nous qu'une seule chose qui nous puisse donner juste raison de nous estimer, à savoir l'usage de notre libre arbitre et l'empire que nous avons sur nos volontés : car il n'y a que les seules actions qui dépendent de ce libre arbitre pour lesquelles nous puissions avec raison être loués et blâmés; et il nous rend en quelque façon semblables à Dieu, en nous faisant maîtres de nous-mêmes, pourvu que nous ne perdions point par lâcheté les droits qu'il nous donne.

« Ainsi je vois que la vraie *générosité*, qui fait qu'un homme s'estime au plus haut point qu'il se peut légitimement estimer, consiste seulement partie en ce qu'il

connaît qu'il n'y a rien qui véritablement lui appartienne que cette libre disposition de ses volontés, ni pourquoi il doit être loué ou blâmé sinon qu'il en use bien ou mal ; et partie en ce qu'il sent en soi-même une ferme et constante résolution d'en bien user, c'est-à-dire de ne jamais manquer de volonté pour entreprendre et exécuter toutes les choses qu'il jugera être les meilleures : ce qui est suivre véritablement la vertu.

« Ceux qui ont cette connaissance et sentiment d'eux-mêmes se persuadent facilement que chacun des autres hommes les peut avoir aussi de soi, pour ce qu'il n'y a rien en cela qui dépende d'autrui; c'est pourquoi ils ne méprisent jamais personne.

« Ainsi les plus généreux ont coutume d'être les plus humbles ; et l'*humilité vertueuse* ne consiste qu'en ce que la réflexion que nous faisons sur l'infirmité de notre nature et sur les fautes que nous pouvons autrefois avoir commises ou sommes capables de commettre, qui ne sont pas moindres que celles qui peuvent être commises par d'autres, est cause que nous ne nous préférons à personne, et que nous pensons que les autres, ayant leur libre arbitre aussi bien que nous, ils en peuvent aussi bien user.

« Ceux qui sont généreux en cette façon sont naturellement portés à faire de grandes choses, et toutefois à ne rien entreprendre dont ils ne se sentent capables ; et, pour ce qu'ils n'estiment rien de plus grand que de faire du bien aux autres hommes, et de mépriser son propre intérêt, pour ce sujet ils sont parfaitement courtois, affables et officieux en chacun. Et avec cela ils sont entièrement maîtres de leurs passions ; particulièrement des

désirs, de la jalousie et de l'envie, à cause qu'il n'y a aucune chose dont l'acquisition ne dépende pas d'eux qu'ils pensent valoir assez pour mériter d'être beaucoup souhaités ; et de la haine envers les hommes, à cause qu'ils les estiment tous ; et de la peur, à cause que la confiance qu'ils ont en leur vertu les assure; et enfin, de la colère, à cause que, n'estimant que fort peu toutes les choses qui dépendent d'autrui, jamais ils ne donnent tant d'avantage à leurs ennemis que de reconnaître qu'ils en sont offensés » (1).

Il faut l'avouer, tout cela convenait assez peu aux tendances théologiques du siècle, et surtout au Jansénisme. dont Descartes eût pu dire, comme de l'austérité stoïque : « Insensibilité, orgueil, parricide ». On conçoit donc que Descartes n'ait point développé de telles idées et qu'elles ne fussent point faites pour faire fortune dans un siècle où la doctrine du péché originel et de la grâce devait prévaloir de toutes parts. Elles ne furent point perdues cependant, et l'on verra peu à peu se former et se développer une doctrine toute contraire à celle du Jansénisme et du XVII[e] siècle en général, qui, partant de l'homme corrompu dans son origine, avait une grande propension à penser que cette corruption et cette défaillance croissaient de plus en plus, même malgré la Rédemption, qui ne semblait faite que pour un petit nombre d'élus ou de privilégiés. Considérant au contraire l'homme comme bon, quoique faible et im-

(1) *Traité des Passions de l'âme*, 3[e] partie, art. 142-146.

parfait, comme possédant naturellement en lui des germes de perfection que le temps doit faire éclore, toute une génération d'esprits, Perrault, Fontenelle, Terrasson, Marivaux, l'abbé de Saint-Pierre, au lieu d'une décadence progressive, voyaient au contraire dans l'humanité une ascension continue vers la lumière et vers le bien. Or on ne peut douter que ces pensées n'aient été des développements naturels du cartésianisme.

Je me crois donc en droit de conclure que, tout en s'abstenant en général des théories morales et politiques, Descartes a été cependant, parmi les génies du XVII[e] siècle, celui à qui l'esprit humain et les sciences morales doivent le plus. C'est lui qui rompit définitivement avec les méthodes surannées et stériles du passé; c'est lui qui renversa l'autorité de la tradition dans les connaissances humaines, pour y introniser à sa place la souveraineté de la raison; c'est lui qui fit cesser la langueur sceptique. C'était, selon le mot de Balzac, « l'avénement d'une nouvelle souveraineté. »

LE DUC D'AUMONT

ET

LES CENT-JOURS

EN NORMANDIE

Par M. Gaston LAVALLEY,
Membre titulaire.

I.

Dans la matinée du 7 juillet 1815, le receveur particulier de Bayeux apprenait, par un avis du sous-préfet de l'arrondissement, qu'un débarquement d'Anglais venait de s'opérer sur la côte d'Arromanches, petit port de pêcheurs situé à deux lieues de la ville. On lui manifestait la crainte de voir l'ennemi arriver prochainement à Bayeux, et on l'invitait à « prendre des précautions pour mettre en sûreté autant que possible les fonds » qu'il pouvait avoir dans sa caisse (1).

Le même jour, le général comte de Vedel, commandant à Caen la 14e division militaire, jetait aussi le cri d'alarme (2). Il informait à son tour le

(1) Minutes de la sous-préfecture de l'arrondissement de Bayeux, conservées aux *Archives du Calvados*.

(2) *Arch. du Calvados*. Secrétariat. Registres et correspondance : 1813-1815.

préfet du débarquement des Anglais à Arromanches, et ajoutait qu'il partait immédiatement « pour combattre ou traiter », laissant à la garde nationale le soin de maintenir l'ordre et demandant, comme le sous-préfet de Bayeux, qu'on mît « les caisses en sûreté ».

Ces deux fonctionnaires se trompaient également sur la nature de l'ennemi. Car, à cette époque, surtout pendant les dernières années de l'Empire, on voyait des Anglais partout, comme, en 1870, on soupçonnait dans tout étranger un espion prussien. L'erreur de Vedel et du sous-préfet de Bayeux était d'ailleurs bien excusable et suffisamment justifiée par les événements antérieurs. Depuis longtemps le littoral normand était habitué à de continuelles alertes par les tentatives que faisaient les vaisseaux anglais, en croisière devant les côtes, entre le Havre et Cherbourg. Déjà, en 1811, il y avait eu, à Arromanches même, un retentissant combat entre une frégate ennemie et quatre canonnières françaises, soutenues par le feu de la batterie du village.

La première impression des deux fonctionnaires, civil et militaire, était d'autant plus compréhensible que les deux bâtiments de transports et le *Blunker*, escortés par la corvette la *Bermuda*, qui venaient de mouiller dans la rade d'Arromanches, faisaient en effet partie de la marine britannique. Il n'y avait d'équivoque que sur la nationalité de la petite armée de débarquement que portait la flottille. Car ce n'était pas une troupe d'Anglais qui se préparait à opérer une descente sur la côte du Calvados, mais

une poignée de royalistes commandés par le duc d'Aumont.

Cette descente n'avait pas pour elle une mise en scène aussi dramatique que l'expédition entreprise, en 1803, par Georges Cadoudal entre Dieppe et le Tréport. Il n'y avait pas à Arromanches, comme à la falaise de Biville, un site sauvage, des cavernes mystérieuses, un câble à nœuds caché dans une fente de rocher, des sentiers fréquentés seulement par des contrebandiers, des escarpements vertigineux. Mais, si la falaise était moins haute, les sentiments étaient plus nobles. Il s'agissait, non plus d'attaquer à l'improviste et de tuer le chef du pouvoir exécutif, dans une sorte de guet-apens, mais de jeter quelques hommes déterminés sur le sol de l'Empire, d'arborer le drapeau blanc, de faire un appel à la nation, de combattre ouvertement, loyalement.

Ce projet était-il héroïque, téméraire, ou simplement habile? C'est ce que nous verrons bientôt. Mais, avant de raconter les épisodes de l'expédition, il faut en connaître les antécédents, l'origine. Et pour en avoir, en quelque sorte, la genèse, il nous sera nécessaire d'étudier le caractère et le passé de celui qui en fut tout à la fois le promoteur et le chef.

Louis-Marie-Céleste, duc d'Aumont, connu d'abord sous le nom de duc de Piennes, puis de duc de Villequier, descendait d'une ancienne famille, dont les hauts faits ont été célébrés en vers (1) et en

(1) *Épitre à Monseigneur le duc d'Aumont... par un invalide.* Paris, Sétier, 1820. Brochure in-8° de 24 pages; rarissime.

prose (1). S'il fallait en croire ces panégyristes, un peu trop enthousiastes, le jeune duc n'aurait eu qu'à suivre la trace de ses ancêtres pour inscrire son nom, suivant la formule du temps, « au Temple de Mémoire ». Malheureusement il se fit tout d'abord, chez le jeune homme, une sélection naturelle qui transforma momentanément le génie militaire de sa race en une ardente recherche du plaisir. Peut-être n'y eut-il là qu'un mystérieux phénomène d'atavisme. Car, parmi les aïeux du duc d'Aumont, on en voit qui s'amusent et tiennent maison ouverte, tant à Paris qu'aux eaux (2).

Il ne se contenta pas d'imiter ceux-là; il les dépassa. Loin de songer à s'illustrer sur les champs de bataille, en bon vivant qu'il était, il passa ses journées à la chasse, ou sur le terrain des courses, et ses soirées au bal, ou à l'Opéra. C'était l'homme à la mode, et jamais grand seigneur ne jeta plus d'argent par les fenêtres. Il faisait venir de Londres ses gens, ses chevaux et ses équipages. Dans ses écuries, il ne voulait que des glaces de Bohême, des auges en marbre blanc et des râteliers en bois précieux des îles.

(1) *Un mot sur l'expédition de M. le duc d'Aumont*, par M^me^ Adelle R..... de B...y (Rochelle de Brécy). Paris, Sétier, in-8° de 76 pages. Le premier récit est suivi, à la page 40, de : *Histoire de ma première condamnation à mort*. Plaquette très rare.

(2) « Nous arrivâmes à Cauterets, dit N. Dufort, comte de Cheverny, dans ses *Mémoires* (tome I, p. 208) ; la société y était charmante, et le duc d'Aumont y tenait maison ouverte... le souper fut charmant. » Il s'agit ici du grand-père du duc.

Au grand scandale des bourgeois du temps, c'était lui qui, vêtu en jockey, conduisait à grandes guides, sur les promenades, les quatre chevaux de son *diable*, voiture découverte dont les cochers se servaient alors pour dresser les chevaux (1). Il relevait toutefois son métier de maquignon par le prestige de l'inventeur. Car ce fut lui qui imagina cet attelage auquel son nom est resté, *l'attelage à la d'Aumont*, où l'on fait monter sur le cheval qui est hors la main un cavalier, chargé de la conduite de la voiture.

Avec un pareil train de vie, il n'est pas étonnant que le duc se fût noyé de dettes. Mais il aurait regardé comme un malheur de les payer et s'accommodait, avec une royale insouciance, de ses embarras de fortune. Aussi répondait-il à ceux qui lui reprochaient de ne pas veiller à ses intérêts, et de livrer sa maison au pillage : « Je sais bien que mes gens me volent, mais je les laisse faire : il faudrait me fâcher! »

Lorsque la Révolution éclata, celui qui traitait si légèrement ses propres affaires ne vit, dans cette nouvelle et violente tranformation de la politique, qu'une veine inattendue à exploiter pour son plaisir. C'est ainsi que l'organisation de la garde nationale lui suggéra l'étrange idée de mettre son fils aîné à la tête d'un bataillon d'enfants de la ville de Verneuil; il trouvait drôle de donner un uniforme et une épée à ce petit colonel de six ans, dont la gravité enfan-

(1) *Mémoires sur la Restauration*, par Mme d'Abrantès, tome III, page 146.

tine ajoutait encore à la situation comique imaginée par le père.

Toutefois la situation s'aggravait, et la Révolution obligea bientôt les esprits les plus frivoles à prendre parti pour ou contre elle. Le duc émigra entre le 20 juin et le 10 août 1792; mais, au lieu d'aller joindre l'armée du prince de Condé, il se rendit en Espagne et entra au service de Charles IV, auquel la Convention venait de déclarer la guerre. Comme simple volontaire dans la légion royale des Pyrénées, il se distingua par de nombreux traits de bravoure et fut blessé d'un coup de feu au visage à l'affaire d'Yargenza, dans la vallée de Bastan.

Après la signature de la paix entre la République française et l'Espagne en 1795, le duc d'Aumont se rendit auprès de Louis XVIII, à Mittaw. Plus tard, il l'accompagna à Varsovie. Il était dévoué au Roi, mais il s'ennuyait auprès de lui. Cette cour, qui nouait des intrigues et oubliait de s'amuser, n'était point son affaire. Il lui fallait Versailles avec le grand luxe, ou l'exil avec l'activité du soldat. La guerre, pour un désœuvré plein de bravoure, s'offrait comme un passe-temps; aussi demanda-t-il l'autorisation d'entrer au service de la Suède. Il leva en Scanie un régiment nommé le *Royal Suédois*, et, de 1805 à 1808, il fit contre les Russes les campagnes de Poméranie et de l'île d'Aland.

Pendant le long séjour du comte de Provence au château d'Hartwell, situé à seize lieues de Londres, le duc d'Aumont, renonçant à de nouvelles expéditions, s'attacha à la personne du prétendant. Il joua

même auprès de lui un rôle assez singulier, s'il faut en croire le témoignage passablement suspect du policier Réal (1). Accablé de dettes et toujours besoigneux, il aurait trouvé l'ingénieux moyen de se faire 24,000 francs de rente par an en adressant deux fois par mois, à la police de l'Empereur, des renseignements sur la vie et les agissements du prince, dont il avait la confiance. Hâtons-nous d'ajouter que la trahison n'était qu'apparente, puisque le futur Louis XVIII était au courant de la bonne saignée faite à la caisse des fonds secrets du gouvernement impérial (2).

Le courtisan qui, pendant l'exil, sut se créer de telles ressources, ne dut pas avoir beaucoup de peine à s'en procurer lorsque, après l'entrée de Louis XVIII aux Tuileries, en 1814, il fut appelé à remplir les fonctions de premier gentilhomme. Entre autres choses, le roi lui donna, sur les fonds du domaine extraordinaire de l'empire, une somme considérable avec laquelle il acheta un grand hôtel au faubourg Saint-Honoré.

(1) *Indiscrétions, 1798-1830. Souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire.* Tome I, pages 162 et 163.

(2) Ce qui redoubla le comique de la situation, ce fut le désopilant aveu que fit plus tard Louis XVIII au duc de Rovigo, l'ancien ministre de la police de Napoléon, qu'il interrogeait au sujet de la pension servie à d'Aumont :

« 24,000 francs ! s'écria-t-il ; voyez, Monsieur le duc, combien il faut se méfier des hommes ! il m'a toujours dit 12,000 francs... C'était probablement pour ne pas me payer mes droits d'auteur; car les lettres que vous receviez, c'est moi qui les rédigeais. »

Avec son besoin immodéré de luxe, le duc fit bientôt de cet hôtel, suivant l'expression de la duchesse d'Abrantès, un *palais enchanté*. Et, comme si l'argent ne fondait pas assez vite entre ses mains, il y fut singulièrement aidé par la collaboration de sa seconde femme, la comtesse de Reuilly, qui, avec beaucoup de « grâce et de légèreté dans la conversation », avait une rare « facilité de grande dame » à dépenser beaucoup en peu de temps (1).

Obligé de vendre son magnifique hôtel, le duc vint occuper un appartement au pavillon de Flore, où il donna fréquemment des concerts (2). Ces réceptions, si dispendieuses qu'elles fussent, devaient pourtant lui coûter moins cher que ses aventures galantes. Car, délaissée à son tour, la seconde femme du duc d'Aumont souffrait alors, par une sorte de sanction des choses, un peu des tortures qu'elle avait infligées à la première épouse. Le scandale fut-il trop éclatant, ou les dépenses du duc furent-elles trop exagérées ? Nous ne savons. Ce qu'il y a de certain, c'est

(1) Elle vivait là, « toujours vive dans sa causerie, dit la duchesse d'Abrantès, active dans ses projets et s'occupant d'une peuplade d'oiseaux de toutes les couleurs et de tous les pays». Comme elle était assiégée dans son palais par une foule de créanciers, « elle se fit bel esprit, dévote et philanthrope » et fonda une *association de bienfaisance des Dames françaises*, qui avait surtout pour but de lui venir charitablement en aide. Mais tous ces beaux projets humanitaires n'eurent pour résultat que de la conduire à une ruine complète. Et le duc, « qui s'endettait pour le démon, trouva très mauvais que sa femme s'endettât pour le bon Dieu. »

(2) *Mémoires du général Thiébault;* tome V, page 160.

que, pour remédier à une situation compromettante, on ne trouva rien de mieux que d'éloigner le dissipateur.

Remplacé dans son service par le duc de Duras, le premier gentilhomme de la chambre fut nommé lieutenant-général et commandant, non de la 14e division militaire, comme l'ont dit les journaux de l'époque, mais bien seulement de la première subdivision, qui avait son siège à Caen.

Le rédacteur du *Journal du Calvados* (n° du 18 février 1815), fut plus véridique lorsque, après avoir annoncé l'arrivée à Caen, le 15 février, du lieutenant-général, qui fut salué à son entrée dans la ville par cinq coups de canon tirés du Château, il ajouta : « Tous ceux qui ont été admis à l'audience de M. le duc d'Aumont ont eu à se louer de l'aimable affabilité et de la politesse exquise de ce preux chevalier, qui porte sur sa figure les traces non équivoques de sa valeur » (1).

D'après les témoignages des contemporains, le duc devait avoir en effet une manière d'accueillir les gens qui lui gagnait immédiatement la sympathie des personnes qu'on lui présentait.

« Il est impossible, dit le général Thiébault (2) en rappelant son entrevue de 1814 avec ce charmeur, d'être plus prévenant que ne fut pour moi le duc, avec qui, sur un mot, j'étais entré en conversation. Il poussa même les choses si loin qu'au bout d'une

(1) Allusion à la cicatrice qu'il conserva toute sa vie, à la suite de la blessure reçue à l'affaire d'Yargenza, en Espagne.

(2) *Mémoires*, tome V, p. 205.

demi-heure d'entretien, nous nous séparâmes avec promesse mutuelle de nous revoir à Paris. » Et le général, qui avait jusque-là servi sous l'Empereur, avoue qu'il se sentait déjà ébranlé et porté à s'attacher au nouvel ordre de choses, c'est-à-dire au gouvernement de Louis XVIII.

Cet abord séduisant et plein de grâces était un don précieux pour un homme qui fut longtemps chargé de faire de la propagande au bénéfice des Bourbons. Sa femme aussi, avant l'abdication de Fontainebleau, l'aidait à faire des recrues royalistes. Elle se compromit même au point qu'elle ne dut son pardon qu'à l'intervention de Carnot auprès de l'Empereur (1). Mais c'était uniquement à propos de cette collaboration politique que le ménage s'entendait. Le duc, après des brouilles fréquentes, dut se résigner à opérer seul.

Et il dut réussir; car, à peine arrivé en Basse-Normandie, il se fit une telle popularité auprès des solliciteurs, qu'un poète du cru consacra une longue pièce de vers à prouver que « le talent méconnu, la faiblesse opprimée » avaient enfin trouvé en d'Aumont un puissant appui auprès du trône (2).

Provisoirement installé dans la maison qu'un royaliste zélé, M. de Grandclos-Mesle (3), avait mis

(1) *Mémoires sur Carnot par son fils*, tome II, p. 454.

(2) *Vers adressés à Mgr le duc d'Aumont à l'occasion d'une maladie que son Ex. éprouva il y a quelques mois*, publiés en partie dans le *Journal du Calvados*, du 8 mars 1815.

(3) *Journal du Calvados*, du 11 février.

à sa disposition, le lieutenant-général voulut relever sans doute par le luxe du mobilier la mesquinerie d'un logement de province. Par l'éclat de ses réceptions, il pensait d'ailleurs séduire les gens et les gagner à la cause du roi. Aussi ne reculait-il devant aucune dépense. On l'avait un peu envoyé dans cette sorte d'exil pour l'obliger à économiser, et à mettre de l'ordre dans ses propres affaires. Et voici comment il débuta dans ce nouveau genre de vie. Dès les premiers jours de son arrivée à Caen, il s'y fit envoyer de Paris, par un orfèvre, un service d'argenterie de la valeur de 34,795 francs ! (1)

Le duc aurait ainsi travaillé rapidement à sa ruine, ou plutôt à celle de ses fournisseurs, sans le prodigieux coup de théâtre du retour de l'île d'Elbe. Tandis qu'il s'occupait de meubler son hôtel, vingt-trois jours après son arrivée à Caen, il y recevait, le

(1) Le 6 avril 1815, le Ministre de la Police générale écrivait au Préfet du Calvados:

« Le sieur Biennais, orfèvre à Paris, réclame un service d'argenterie de la valeur de 34,795 fr. 96 c. qu'il a fourni à M. le duc d'Aumont et qui ne lui a pas été payé. Je vous transmets ci-joint la note des objets dont ce service est composé. S'il est en votre pouvoir de prendre quelques mesures pour assurer les intérêts du sr Biennais, je vous invite à le faire et à vouloir bien m'instruire du résultat. »

Et le préfet, à son tour, adressait, le 8, cette note au maire de Caen :

«... Veuillez tâcher de vous procurer l'état des objets que M. le duc d'Aumont a laissés dans son hôtel et me l'adresser. .»

Archives du Calvados. Secrétariat : Evénements, incendies, 1813-1817.

9 mars, la foudroyante nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes.

La transformation qui s'opéra alors, dans la personne du commandant de la 1re subdivision, fut aussi rapide que la variabilité des événements. L'homme de plaisir disparut subitement pour faire place au vaillant soldat, à l'ancien colonel des volontaires espagnols, qui sommeillait sous les dehors frivoles du viveur. Sans attendre les ordres du Gouvernement, le duc d'Aumont prit hardiment, sous sa responsabilité personnelle, les mesures les plus énergiques pour organiser des troupes de volontaires destinées à repousser celui que les royalistes appelaient *l'usurpateur*. Il voulait tout à la fois former des corps d'infanterie et des compagnies franches à cheval. Pour tenter la jeunesse, qui n'aurait pas eu le zèle suffisant, il promettait le rang de sous-lieutenant à ceux qui entreraient dans les *Gardes du Roi à pied*. En même temps il faisait appel aux armuriers de Caen (1), et aux différents fournisseurs des villes de son commandement, pour centraliser au chel-lieu tout ce qui serait nécessaire à l'armement et à l'équipement des volontaires royaux.

Il semblait communiquer sa belle ardeur à tout ce qui l'entourait, et ce fut probablement sous son inspiration que le préfet Seguier, sortant de la réserve

(1) Voir, entre autres dans les *Archives du Calvados* (R. Volontaires royaux), les réclamations rétrospectives d'un fabricant d'armes à Caen (16 février 1816), et de commerçants de Bayeux (lettre du sous-préfet, 30 nov. 1815), qui ne pouvaient parvenir à se faire payer leurs fournitures.

habituelle aux fonctionnaires administratifs, publia, dès le 9 mars, la violente proclamation qui suit :

« Napoléon Bonaparte, disait-il, cet étranger dont l'oppression récente a causé à notre patrie des maux si graves et si longs à guérir; ce perfide qui, violant tous les traités avec des alliés dévoués, par les agressions les plus odieuses, a tenté de ternir l'honneur du nom français ; cet homme sans âme, qui a abandonné trois fois ses invincibles armées après les avoir entraînées sur des plages lointaines, les laissant en proie à la fureur des ennemis ulcérés et d'un climat inexorable; cet aventurier, qui a trafiqué de son abdication du plus beau trône de l'univers à des conditions viles et honteuses, vient aujourd'hui vous proposer d'opter entre lui et votre Roi légitime ; entre Néron et Titus ; entre Charles V et Charles le Mauvais ; entre le crime et la vertu.

« L'égarement de son esprit lui fait croire que vous avez oublié ses forfaits, ou plutôt la perversité de son cœur lui fait espérer de trouver en vous des complices. Il vient vous apporter, en échange de ce gouvernement paternel qui craint de punir les coupables, cette férocité froide qui cherche des victimes; au lieu de ce respect constant pour la liberté constitutionnelle et tous les droits que la charte nous garantit, ce machiavélisme profond qui enchaîne les actions, les paroles et presque les pensées; au lieu d'institutions libérales qui donnent l'essor au génie et aux talents, ces combinaisons étroites qui en étouffent les germes, et font d'une nation généreuse l'instrument passif de la tyrannie.

« Quel amas de vengeances publiques et privées en opposition avec la clémence la plus mémorable qu'offrent les fastes de l'histoire ! Serait-il possible que notre Roi Louis XVIII eût, ainsi que César, sujet de s'en repentir ? Non, Français, votre générosité m'en répond.

« *Bonaparte*, instrument des vengeances célestes, est poussé à sa ruine par cette même main divine qui l'a élevé pour notre châtiment, et qui le précipite pour sa juste punition.

« Serrons-nous autour de ce trône que la Providence a si miraculeusement relevé, et montrons, par notre zèle à le défendre, le regret de nos erreurs passées.

« Vive le Roi !

SEGUIER. »

S'il faut en croire le *Journal du Calvados* du 15 mars, cette fougueuse harangue aurait produit un résultat presque instantané. Car, dès le lendemain, le 10, lorsque le duc d'Aumont passa la revue de la garde urbaine, son Excellence fut saluée par des cris unanimement répétés de : *Vive le Roi !*

« On ne saurait douter, dit le rédacteur de l'article, que tous les habitants de la bonne ville de Caen ne soient à S. M., à la vie et à la mort. Chacun est à son poste ; autorités, soldats et citoyens, tous brûlent du désir de signaler leur zèle contre les scélérats qui voudraient pervertir l'esprit public. La plupart de nos jeunes gens se font inscrire pour marcher contre l'aventurier de l'île d'Elbe ; tous se montrent avec la

fleur de lis ou une cocarde blanche à leur boutonnière. Malheur à qui insulterait à ce noble signe de ralliement. Mais, que dis-je, qui oserait insulter à ces couleurs chéries, emblème des vertus sans tache de nos Princes bien aimés? Que pourrait-on leur préférer? Est-ce cet *Aigle* exécrable qui ne rappelle que des crimes et des malheurs, et qui a toujours soif de sang humain? »

Pour ne pas laisser se refroidir ce bel enthousiasme de la population, le duc disait aussi, à la fin de son ordre du jour (1) du 13 mars :

« Français! l'Europe nous observe, elle verra avec admiration l'empressement de la nation entière à entourer le trône ; elle sera frappée d'estime et de respect pour un peuple qui sait étouffer dès leur naissance tous les germes des dissensions civiles.

« *Le Révolté*, que les Français ne nomment plus qu'avec horreur et mépris, osait se flatter que les *Lyonnais* l'accueilleraient favorablement; il a été repoussé et chassé par les *Lyonnais*, guidés par l'un des Princes du sang des Bourbons. Il erre et emploie toutes les ruses possibles pour éviter les divers corps qui sont à sa poursuite et qui ne tarderont pas à l'atteindre....

« Le Lieutenant général commandant la 1re subdivision de la 14e Division militaire.

DUC D'AUMONT. »

(1) *Archives du Calvados.*

Au moment où il faisait afficher cette diatribe, le duc d'Aumont ignorait-il que Napoléon était déjà entré à Lyon le soir du 10 mars, aux acclamations de plus de 100,000 voix ? Ou bien, connaissant la vérité, voulait-il, comme dans les cas désespérés, cacher la vraie situation à ceux qu'il appelait aux armes ? Qu'il fût sincère ou non, le moyen lui réussit, puisque des volontaires commençaient à se faire inscrire à la Préfecture et au Bureau de la guerre.

Le 15 mars, le *Journal du Calvados* pouvait en effet insérer l'entrefilet suivant :

« Hier, tous nos braves jeunes gens qui se sont fait inscrire pour marcher contre Bonaparte et ses brigands, se sont réunis dans la rue Neuve des Carmélites, devant l'hôtel de M. Alexis Dumesnil, leur digne commandant, et sont allés sous ses ordres se caserner au château. Dans toutes les rues qu'a traversées cette vaillante compagnie, elle a été reçue aux cris de : *Vive le Roi!* Les dames agitaient par les fenêtres des mouchoirs blancs, et promettaient la victoire à un dévouement si noble et si pur. »

Le même jour, le général comte de Vedel, commandant de la 2e subdivision militaire à Cherbourg, faisait partir de la Hague, avec armes et bagages, un détachement de trente canonniers-vétérans. Il les envoyait à Caen, pour y recevoir les ordres du lieutenant-général duc d'Aumont (1), qu'il avait au-

(1) *Archives du Calvados*, R. administration générale. Lettre

jourd'hui pour collègue et qu'il devait avoir pour ennemi moins de quatre mois après.

Ainsi, au 14 mars, le duc d'Aumont pouvait déjà compter sur ce détachement de canonniers et sur deux compagnies de volontaires, dont la première était commandée par le jeune Martial de Ranville, qui devait bientôt faire partie de l'expédition débarquée à Arromanches. En même temps un escadron franc de gardes à cheval s'organisait par les soins de M. Charles Labbey de Druval, colonel, qui venait d'installer à Vaucelles des écuries et un magasin renfermant les équipages (1). On s'occupait aussi de la formation de bataillons de réserve.

Il était difficile de montrer plus d'activité. Cependant, comme si le gouvernement avait eu quelque raison de se défier, soit du zèle, soit de la capacité du duc d'Aumont et de son dévoué collaborateur civil, le préfet Seguier, on apprit tout à coup, le 15 mars, l'arrivée à Caen du maréchal Augereau, duc de Castiglione, qui venait d'être nommé gouverneur de la 14e division militaire.

« M. le maréchal duc de Castiglione, gouverneur-général de la Basse-Normandie, disait le *Journal du Calvados* à la date du 16 mars, arrivé hier dans nos murs, a reçu aujourd'hui les autorités constituées ;

datée de Valognes le 14 mars, par le Maréchal de camp commandant le département de la Manche.

(1) *Archives du Calvados*, R. Volontaires royaux, etc. Lettre de Labbey de Druval à M. Marc, conseiller de préfecture, 23 mars 1815.

la bravoure et les talents de M. le maréchal, son entier dévouement à la cause de la France et de son Roi, les sentiments énergiques d'indignation qu'il a manifestés dès longtemps contre le *fléau de l'humanité*, inspirent une confiance universelle aux braves et fidèles Normands. Son Excellence les trouvera tous prêts à exécuter avec zèle les ordres qu'il voudra leur prescrire pour la défense du Monarque le plus vertueux, le plus sage et le plus chéri. »

Tandis que le principal organe du département préparait ainsi l'opinion royaliste à accepter sans défiance les services d'un officier supérieur chez qui la trahison était passée en habitude, Augereau rédigeait une proclamation adressée aux habitants de la Normandie et à l'armée.

« Braves Normands, le Roi a daigné me confier le gouvernement de la 14e division militaire.... Soldats et citoyens, ce père de la patrie nous appelle à la défense de son trône, de ses droits et des nôtres.... Qui d'entre nous ne répondrait pas à une voix aussi chère ?... Le Roi, la patrie et la liberté ne sont qu'une seule et même cause, une cause sainte !!! L'infamie est pour le parjure. Braves Normands ! si dignes de vos aïeux, le Roi compte sur vous !...

Au quartier général de Caen, le 18 mars 1815.

Le maréchal et pair de France, gouverneur de la 14e division militaire, Augereau, duc de Castiglione » (1).

(1) *Archives du Calvados*, R : Affaires militaires, 1800-1815.

Le Roi pouvait beaucoup plus compter sur les Normands que sur le gouverneur militaire, qu'il avait eu l'imprudence d'envoyer à Caen. Car, à l'heure où l'on affichait cette proclamation menteuse, commençait déjà le nouvel avatar d'un maréchal qui cherchait le moyen de rentrer en grâce auprès de l'Empereur.

Versatile, sans conscience, sans idées arrêtées, prêt à changer de parti selon les événements, n'allant jamais que du côté où il croyait trouver honneurs et argent, mais se trompant souvent, comme il arrive aux gens qui n'écoutent que les conseils de leur ambition, Augereau, dès le 18 mars, n'était pas sans avoir appris la marche triomphale de Napoléon sur Paris. Comment l'eût-il ignorée, puisque encouragés par cette nouvelle, des officiers à demi-solde ne craignirent pas de se réunir à Caen, où ils formaient des rassemblements tumultueux. Profitant des équivoques d'une situation troublée, ils se donnaient pour de bons royalistes, qui auraient répondu à l'appel du duc d'Aumont pour s'engager dans un des corps de volontaires.

Le duc de Castiglione pensa qu'on ne pouvait lui offrir une meilleure occasion de faire oublier sa récente trahison, et de se créer de nouveaux titres à la faveur impériale. Tandis qu'il écrivait sa proclamation pour donner des gages à la cause royale, en secret, il favorisait (1) les tentatives des perturbateurs,

(1) Le fait est attesté par un contemporain dans le manuscrit suivant : *Notice sur la part que le Calvados a prise aux évé-*

créant ainsi de terribles embarras au préfet Seguier et au commandant de la 1re subdivision militaire.

Ce n'était pas en effet, pour le duc d'Aumont, une besogne facile que d'éliminer les gens douteux, ou simplement incapables, qui se présentaient à ses différents bureaux de recrutement. Plus tard, après l'insuccès, à l'heure des récriminations, des chefs royalistes eux-mêmes (1) lui ont reproché d'avoir accepté des jeunes gens qui n'avaient jamais servi. On le blâma aussi (2) d'avoir mis à la tête de ses volontaires des officiers ignorants et inhabiles au métier des armes.

Mais que pouvait donc faire l'infortuné lieutenant-général, harcelé par la rapidité des événements et cependant obligé d'agir ? Devait-il prendre au sérieux les services que vinrent lui offrir, dans la journée du

nements politiques depuis le mois de mars 1815, jusqu'au retour du Roi dans sa capitale, par M. le comte d'Hautefeuille, colonel de la Garde Nationale de Caen en 1815 (Ms. in 8° 83, de la Bibliothèque de Caen).

Charles Texier, comte d'Hautefeuille, colonel de la Garde Nationale de Caen, a joué un rôle assez important dans les événements de 1815. Il était le frère de Eugène d'Hautefeuille, colonel de lanciers, que nous verrons bientôt prendre part à l'expédition du duc d'Aumont. Nous aurons souvent à citer ses souvenirs, que nous désignerons, par abréviation, sous le titre de *Manuscrit Hautefeuille*.

(1) Lettre de Labbey de Druval à M. Marc, conseiller de préfecture remplissant la fonction de préfet (23 mars). *Archives du Calvados*. R : Volontaires royaux.

(2) Lettre du maréchal de camp Regnaud au préfet, du 31 mars 1815. *Archives du Calvados*. R : Volontaires royaux.

16 mars, les vieux chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis ? Devait-il se contenter des bonnes volontés impuissantes ? Lui fallait-il se fier aux promesses d'un M. de Montcanisy (1), ancien colonel de cavalerie, plus que septuagénaire, qui s'était fait inscrire, des premiers, sur la liste des cavaliers volontaires, en disant que « si sa voix affaiblie ne lui permettait plus de commander, au nom de son Roi, il sentait palpiter son cœur aussi vivement qu'à l'âge de vingt ans » ?

S'il y avait de l'enthousiasme parmi ces vétérans, malgré les affirmations rassurantes du *Journal du Calvados*, qui écrivait (2) que les hommes de toutes classes accouraient avec empressement de tous les points du département, le duc d'Aumont ne se faisait aucune illusion sur le concours qu'il pouvait attendre de la population valide. A grand'peine il était arrivé (ce qui était déjà un assez joli résultat) à équiper en quelques jours deux compagnies d'infanterie, une de grenadiers et une de chasseurs. De plus il espérait que les deux escadrons de cavalerie en formation seraient bientôt en état de rejoindre les volontaires à pied, qui devaient partir pour se rendre au camp indiqué près de Melun.

Les deux compagnies d'infanterie, commandées par le chef de bataillon Alexis Dumesnil, ancien officier de l'armée royale de Normandie, se mirent en route le 19 mars, précédées jusqu'à la sortie de la ville,

(1) *Journal du Calvados*, n° du 18 mars.
(2) N° du 18 mars.

selon la volonté du maire de Caen (1), de la musique de la Garde Nationale. Ces troupes royalistes arrivèrent, le soir du 20 mars à Évreux, où elles apprirent, par des personnes attachées à la Cour qui fuyaient en Normandie, tout ce qui venait de se passer à Paris dans la nuit, c'est-à-dire la rentrée de l'Empereur aux Tuileries.

La nouvelle n'arriva à Caen que le lendemain. Et, loin de décourager le duc d'Aumont, elle sembla lui donner une nouvelle ardeur. La situation devenait cependant terriblement inquiétante, pour ne pas dire dangereuse. Les officiers à demi-solde parcouraient les rues de la ville avec des drapeaux tricolores, et Augereau, jetant le masque, approuvait leurs manifestations tumultueuses (2).

Avec une volte-face impudente, dont le cynisme dépassa tous les actes de trahison et de bassesse qui souillèrent cette triste époque, il osa, deux jours après l'affichage de sa proclamation royaliste, couvrir les murs de la ville d'un manifeste où il crachait sur le drapeau blanc, autour duquel il venait de conjurer les Normands de se rallier.

« Soldats, disait-il, l'Empereur est dans la capitale ; ce nom, si longtemps le gage de la victoire, a suffi pour dissiper devant lui tous ses ennemis ; un moment la fortune lui fut infidèle ; nous fîmes alors serment de défendre d'autres droits que les siens ; ses

(1) Lettre du maire au colonel de la Garde Nationale, du 18 mars. Archives municipales. Lettres; registre 16.

(2) Manuscrit Hautefeuille

droits sont imprescriptibles. Soldats ! dans son absence, vos regards cherchaient en vain sur vos drapeaux blancs quelques souvenirs honorables ; jetez les yeux sur l'Empereur ; à ses côtés brillent d'un nouvel éclat ses aigles immortelles ; rallions-nous sous leurs ailes ; oui, elles seules conduisent à l'honneur et à la victoire : arborons donc les couleurs de la nation. »

Dans cette circonstance critique, le duc d'Aumont n'hésita pas à renier son chef hiérarchique et, de sa propre autorité, avec un courage que nous devons honorer, à la fin de la journée du 21 mars, vers six heures du soir, il donna l'ordre à l'escadron des gardes de monter à cheval.

Cette troupe, à peine organisée, était malheureusement composée des éléments les plus disparates. Si l'on comptait parmi les volontaires quelques cavaliers exercés et sincèrement royalistes, le reste des recrues formait une cohue désordonnée. La plupart n'avaient jamais servi, et — chose plus grave — les autres ne répondaient, en aucune façon, aux desiderata qui exigeaient (1) d'eux « une moralité parfaitement reconnue, un dévouement très prononcé au Roi et à la patrie, et la possibilité de s'habiller à leurs frais. » C'étaient, au contraire, de pauvres diables, sans le sou, ou accablés de dettes, que, faute de mieux, on avait accueillis pour exécuter les ordres du préfet.

(1) Affiche placardée, le 18 mars, par le commandant de bataillon, comte de Fouchécourt. *Archives du Calvados.* R. Affaires militaires 1800-1815

On devine aisément quelle confusion dut se produire au boute-selle d'un tel escadron, au moment où l'anarchie était maîtresse des rues, et lorsque l'incertitude des événements politiques favorisait les plus coupables désertions. Dès que l'ordre du départ eut été donné par le duc d'Aumont, quelques-uns des volontaires allèrent chez leurs tailleurs chercher leur uniforme; les autres - et c'était le plus grand nombre - accoururent à Vaucelles, où malgré les objurgations du lieutenant Hyppolite de Lyon, ils enfoncèrent les portes du magasin, qu'ils mirent au pillage. Plusieurs décampèrent sans tambour ni trompette, en emportant des effets d'habillement, armement et équipement (1). Il y en eut même qui eurent l'audace de disparaître en s'appropriant les chevaux qu'on leur avait offerts, tout harnachés, pour le service du roi (2).

Ces scènes de désordre furent aggravées par la présence des officiers à demi-solde qui parcouraient la ville, vociférant, insultant le drapeau blanc partout où ils le rencontraient, et menaçant tout ce qui

(1) Lettre de Labbey de Druval, du 23 mars, précédemment citée.

(2) Lettre au préfet, du 14 mai 1815, dans laquelle M. Labbey de Druval déclare, en rendant ses comptes, qu'il a acheté 106 chevaux, dont 63 ont été remis au 9e régiment de chasseurs et 37 au major Briquet. « Les six qui restent à reproduire, ajoute-t-il, ont été enlevés dans la nuit du 21 mars.... Je ne crois pas que le plus léger soupçon puisse tomber sur nous... Nous sommes à l'abri de pareille bassesse... » *Archives du Calvados.* R. Volontaires royaux.

paraissait improuver leurs manifestations. Augereau laissait faire, ou approuvait.

Le duc d'Aumont, en se voyant abandonné par les volontaires, songea un instant à s'autoriser de sa qualité de commandant de la 1re subdivision, pour donner des ordres à la garnison. Mais il ne lui fallut pas longtemps pour s'assurer qu'il ne pouvait plus compter sur les troupes, dont la majorité se déclarait hautement pour l'Empereur. Il ne devait pas non plus fonder la moindre espérance sur l'aide du vieux comte de Frotté, envoyé à Caen, le 14 mars, avec mission spéciale de le seconder (1); car le violent appel aux armes contre l'usurpateur, que l'ancien chef des chouans avait fait afficher dans quelques villes du Calvados, s'était perdu sans écho dans le vide de l'indifférence publique.

Déjà son collaborateur civil, le préfet Seguier, craignant, sinon pour sa vie, au moins pour sa liberté, s'était enfui et réfugié dans ses terres. Menacé d'arrestation par Augereau, le chef militaire que lui avait imposé le roi pour l'aider dans ses préparatifs de résistance à Napoléon, le duc d'Aumont pensa qu'en restant il s'exposerait sans utilité et qu'il valait mieux quitter la France, pour combiner une revanche à l'Étranger. L'hésitation d'ailleurs ne lui était plus permise, puisque son devoir venait de lui être tracé par Louis XVIII lui-même, qui, au moment où il quittait Paris, lui avait envoyé ses ins-

(1) *Louis de Frotté*, par L. de la Sicotière, t. II, p. 707.

tructions en le chargeant d'une mission extraordinaire près du gouvernement britannique (1).

Suivi de quelques officiers restés fidèles, au nombre de neuf, suivant la duchesse d'Abrantès, il s'échappa secrètement, dans la nuit du 21 mars, gagna la mer auprès du village de Meuvaines (2) et se jeta, avec ses compagnons, dans une barque de la contenance de neuf tonneaux (3). Pendant trois nuits et trois jours, la frêle embarcation fut le jouet d'une tempête épouvantable. Le duc travailla lui-même, avec les matelots, à débarrasser le canot de l'eau, qui allait le submerger. Après des efforts inouïs, on aborda dans le port de Newhaven. Mais, excédé de fatigue, épuisé, demi-mort, le duc ne put se rendre à Londres qu'après un repos de huit jours.

(1) *Mémoires et Souvenirs du baron Hyde de Neuville*, t. II, p. 72.

(2) Dans le tome II de ses *Mémoires sur la Restauration*, la duchesse d'Abrantès dit que le duc d'Aumont s'embarqua à *Davênes*. C'est évidemment un mot défiguré, car il n'y a de localité de ce nom, ni dans le Calvados, ni dans aucun autre département. La terminaison du mot nous fait croire qu'il s'agit ici de *Meuvaines*, situé entre Asnelles et Ver, sur le littoral du Calvados. Cette localité aurait été d'ailleurs bien choisie par les fugitifs, puisqu'elle était au centre d'un canton où l'on avait chouanné beaucoup autrefois. Le littoral était en outre mal gardé, désert, et habité par des pêcheurs hostiles à l'Empire, qui mettaient souvent leurs barques à la disposition des proscrits royalistes.

(3) Manuscrit Hautefeuille.

II

Le duc d'Aumont était arrivé à Londres avec le titre de commissaire extraordinaire du roi. Sa mission parut tout d'abord se borner à sonder les dispositions du gouvernement britannique, et à observer les mouvements de l'opinion. Il écrivit même un rapport confidentiel à Louis XVIII sur les sentiments que le peuple anglais semblait manifester à l'égard de la famille des Bourbons.

Mais ce n'était là que le côté, en quelque sorte, extérieur de ses fonctions officielles. En réalité, dès les premiers jours de son arrivée, il n'eut qu'une pensée, un but : rallier autour de lui un nombre suffisant d'anciens volontaires et de nouveaux partisans du Roi pour opérer une descente sur les côtes de Normandie, où il tâcherait de soulever une insurrection générale en faveur de la monarchie légitime. En caressant ce projet, obéissait-il à une inspiration de haute politique ? Voulait-il épargner aux Bourbons la honte de rentrer une seconde fois en France à la suite d'une invasion ? Avait-il imaginé cette diversion armée pour qu'il fût permis de dire, et possible de croire, que le peuple français, en prenant les armes contre l'usurpateur, manifestait hautement le désir de concourir seul, sans le concours de l'Étranger, au rétablissement de l'autorité royale ?

Dans ce cas, il aurait accueilli avec empressement

les modifications que le baron Hyde de Neuville lui proposa d'apporter à son projet. Avec son coup d'œil d'homme politique, rompu aux affaires, le baron vit immédiatement le parti que l'on pouvait tirer d'un plan, peu étudié et trop réduit, auquel il suffirait de donner de plus vastes proportions. Pour lui, jeter un petit corps de partisans en Normandie, ne lui paraissait pas suffisant. Il fallait une action plus générale et favoriser, parallèlement à celles qui éclateraient en Normandie, les insurrections de la Vendée et de la Bretagne. De plus, à toutes ces troupes, formées des débris de l'armée et de la maison du Roi, il importait de donner un chef, dont l'autorité s'imposerait, comme, par exemple, le général Macdonald. Avec de telles combinaisons, on réussirait à faire accréditer le bruit que la France, par cette prise d'armes, entendait, non pas seconder les Alliés, mais profiter de leur victoire pour replacer Louis XVIII sur le trône de ses pères. (1)

Ce ne fut pas sans un certain plaisir que le duc d'Aumont vit s'éloigner un diplomate, dont les vastes projets menaçaient de le reléguer au second plan. Connaissant très bien le fort et le faible de la 14e division militaire, dont il avait eu le commandement, il espérait grouper facilement autour de lui assez de bonnes volontés pour mener à bien la descente dont il prendrait la haute direction. Si l'on adoptait au contraire les combinaisons du baron Hyde de Neuville, il pressentait, non sans humeur, qu'il devrait

(1) *Mémoires du baron Hyde de Neuville*, t. II, p. 74-75.

s'effacer et céder la première place à quelque ancien maréchal de l'Empire.

Il n'en eut pas moins, par l'intermédiaire de son aide de camp, une correspondance suivie avec le baron, qui s'était rendu à Gand auprès de Louis XVIII. Le 21 avril, il lui annonçait l'arrivée à Londres de la duchesse d'Angoulême, qui aurait déjà promis son appui à l'expédition projetée de Normandie. Et il ajoutait le 4 mai (1) : « Nous avons l'assentiment du « duc de Wellington, et de bonnes dispositions de la « part des ministres anglais ; vous voyez qu'il devient « plus urgent que jamais de s'en occuper. »

Mot imprudent de la part du duc d'Aumont, puisque celui dont il redoutait les trop vastes conceptions, s'empressa, en arrivant à Gand, de soumettre au roi une note où il insistait sur la nécessité de fomenter une insurrection générale en France.

« Qu'on s'occupe, disait-il (2), de tous les moyens « d'accélérer la chute de Bonaparte, qu'on s'occupe « surtout de le faire tomber autant et plus par les « Français que par les Étrangers ; qu'on organise de « puissantes diversions. La France sait que le roi n'a « pas appelé l'étranger. C'est Bonaparte qui attire « sur nous ce nouveau fléau. L'Europe cherche son « propre salut ; notre intérêt n'est pour elle que très « secondaire, elle ne l'a que trop prouvé ; sauvons- « nous, autant que faire se pourra, par nous-mêmes. »

Cette manière de penser n'était pas particulière au

(1 et 2) *Mémoires du baron Hyde de Neuville*, tome II, pages 77 et suiv.

baron Hyde de Neuville. Elle flottait un peu partout dans l'air ambiant de la politique. On la rencontrait dans les discours, mémoires, correspondances ou rapports des diplomates du temps.

« Après avoir lu la déclaration que votre Majesté a dernièrement adressée à ses sujets, écrivait Talleyrand (1), les souverains m'ont encore dit qu'ils avaient remarqué avec regret une phrase où votre Majesté fait entendre, quoique avec beaucoup de ménagements, qu'elle s'est soumise à accepter leurs secours... » Ainsi les souverains, qui allaient ramener Louis XVIII en France après Waterloo, comprenaient eux-mêmes, et peut-être mieux que leur protégé, que la seconde Restauration ne devait pas paraître imposée par les victoires des Alliés.

Après cette leçon de patriotisme donnée par l'Étranger, c'était encore dans la correspondance d'un diplomate au service de la Russie que le monarque détrôné trouvait des raisons de fonder quelque espoir de retour aux Tuileries sur le dévoûment de ses sujets.

« Le roi, écrivait Pozzo di Borgo (2), est vraiment attendu par une grande partie de la population en Flandre, en Artois, en Picardie; les communications qui existent avec ces provinces sont plus immédiates, et on peut en juger avec connaissance de cause. On espère des mouvements dans les autres parties de la France, dès que les hostilités commenceront, surtout

(1) *Mémoires*, t. III, p. 221-224.
(2) *Correspondance*, t. I, p. 123.

en Normandie, en Bretagne, à Bordeaux et dans le Midi. ».

Un rival lui-même, le duc d'Orléans, dans lequel on voyait déjà un prétendant, conseillait à Louis XVIII, puisque la coalition se plaisait à déclarer qu'elle agissait dans son seul intérêt, de se tenir à l'écart, dans la neutralité, pour ne pas s'exposer au grave reproche d'avoir provoqué l'invasion de la France (1).

Mais les vrais amis, les dévoués partisans de la branche aînée des Bourbons, ceux qui venaient de se compromettre pour elle dans la vaine tentative de résistance à la marche de l'Empereur sur Paris, ceux-là ne se contentaient pas de recommander au roi une prudente réserve. Ils l'invitaient à l'action et lui demandaient de soutenir, de son autorité morale, l'effort qu'ils allaient faire pour le replacer sur son trône.

Un des plus fervents de ces défenseurs de la monarchie légitime était le comte de Guernon-Ranville, alors âgé de 27 ans, c'est-à-dire dans la force de la jeunesse et de l'ardeur des convictions. Après avoir ramené à Moult, près de Caen, et congédié la compagnie de volontaires qu'il avait menée à Évreux, il se vit choisi par les anciens chefs royalistes pour se rendre à Gand auprès du Roi, avec mission de faire approuver à Louis XVIII le projet qu'ils avaient formé de tenter une descente sur les côtes de Normandie.

Parvenu à Gand le 17 mai, le comte de Guernon

(1) *Histoire de la Restauration*, par de Viel-Castel, t. III, p. 71.

Ranville y apprit que le duc d'Aumont, nommé commissaire extraordinaire du Roi, s'occupait déjà de préparer une expédition dans la quatorzième division militaire. Cette nouvelle le remplit de joie et le confirma dans sa résolution de se faire le porte-parole de ses coreligionnaires politiques.

Rapidement, au courant de la plume, il rédigea un rapport qu'il confia à M. le comte de Lally-Tollendal, avec prière de le mettre sous les yeux du Roi. Cette pièce, curieuse à plus d'un titre, débute par une apostrophe à Louis XVIII, où se remarque l'exubérance d'un âge qui, tout en étant respectueux, se permet toutes les audaces. « Au moment, dit-il (1), où les puissances alliées sont sur le point de porter le grand coup, qui doit couronner la plus sainte des ligues, la France entière ose espérer que son Roi ne lui fera pas l'affront de se laisser replacer sur son trône par des mains étrangères, lorsque des millions de sujets fidèles veulent consacrer leurs bras à cette noble victoire, qui peut seule réhabiliter l'honneur national aux yeux des peuples et de la postérité...»

Après avoir donné hardiment cette leçon, l'ardent royaliste développe une idée qui, décidément, comme nous l'avons déjà pu constater, hantait tous les esprits à cette heure, tant en France qu'au dehors.

« Les Français veulent combattre pour le Roi en première ligne; ils ne veulent voir dans les étrangers que des *auxiliaires;* ils recevront leur appui

(1) Manuscrit Hautefeuille.

avec reconnaissance, mais ils ne leur abandonneront pas la gloire de relever le trône de Henri IV... Si les étrangers seuls ramènent le roi dans sa capitale, l'honneur national est anéanti pour jamais; nos enfants rougiront d'être Français, et le mépris du monde deviendra le partage du peuple le plus fait pour commander l'estime... Quelle différence dans notre situation et dans notre avenir si le Roi, profitant de l'amour sans bornes, de l'espèce de culte que lui ont voué les Français, consent à leur fournir les moyens de le servir dans l'intérieur... Une armée immense aux couleurs royales recevra les Alliés, non comme des protecteurs, qui peuvent tout entreprendre impunément, mais comme des amis avec lesquels le Roi pourra traiter d'égal à égal. »

Et, comme moyen, pour arriver à ce but glorieux, le jeune Normand, après avoir dit ce qu'on pouvait attendre du Midi, du Nord et de l'Ouest soulevés, recommande sa province comme point de ralliement, à l'exemple du duc d'Aumont, qu'il se proposait d'ailleurs de rejoindre.

« Pour allumer cet incendie, poursuit-il, il faut une étincelle, il faut un point central d'insurrection d'où partiront les ordres, où pourront se réunir tous les efforts. La Normandie, plus qu'aucune autre province, présente ce point essentiel. Ses richesses, ses ressources de tout genre, sa proximité de la capitale, la facilité d'y opérer un débarquement, tout réclame pour elle l'honneur d'être le foyer du soulèvement général. »

Pour former le noyau de l'armée insurrectionnelle,

le comte de Guernon-Ranville conseille l'emploi de douze ou quinze cents nobles de la Maison du Roi, qui ne manqueraient pas d'attirer sous leur drapeau tous les nobles du Royaume. Ce serait, en outre, d'après lui, un moyen « de réhabiliter la noblesse aux yeux de la nation, et d'établir, en quelque sorte, un pacte d'alliance et d'estime entre les nobles et le peuple, indisposé par les agitateurs contre la classe appelée *privilégiée*. »

Quant au moment où devrait, selon lui, éclater l'insurrection, le capitaine des volontaires du Calvados s'exprime ainsi : « Il est essentiel que les mouvements de l'insurrection proposée se combinent avec ceux des Alliés, de telle sorte que le premier coup de canon tiré à la frontière serait le signal de la levée de boucliers en Normandie et dans les autres provinces. Bonaparte et ses légions, occupés alors, ne pourront s'opposer aux efforts de l'intérieur, et Paris aura arboré le drapeau blanc avant qu'aucune mesure ait pu être prise pour comprimer les mouvements de la nation. Plus tôt, une pareille entreprise pourrait être combattue et peut-être déjouée; plus tard, Bonaparte se serait déjà retiré sur Paris ; et qui sait si, dans le désespoir de sa cause, il ne voudrait pas tenter de s'ensevelir sous les ruines de la capitale ? »

Pendant que le roi lisait ce mémoire, écrit avec une crânerie toute juvénile, le baron Hyde de Neuville, retourné à Londres le 9 mai, obtenait une audience de la duchesse d'Angoulême. Madame le retint longtemps et le questionna, particulièrement au sujet de la diversion projetée sur une des provinces, à l'ouest

de la France, tandis qu'un mouvement européen contre Bonaparte aurait lieu en Belgique (1).

L'héroïne de Bordeaux ne cacha pas au baron de Neuville qu'elle était favorable à ce projet. Mais, comme elle tenait encore à s'éclairer, elle lui demanda de lui présenter un rapport sur cette question.

Dans ce mémoire, qu'il écrivit pour Madame, le diplomate exposa de nouveau ses idées sur la nécessité de donner un caractère général au soulèvement des différentes provinces de France.

« Tout est préparé, y disait-il entre autres choses (2), les provinces sont dans les meilleures dispositions ; ce qu'on doit craindre, ce sont des insurrections partielles et précipitées. Ce qu'on doit bien vite organiser, c'est une insurrection générale et qui corresponde avec le mouvement des Alliés. Jusqu'ici il n'y a pas eu assez d'ensemble dans les projets de diversion présentés, soit à Gand, soit à Londres. »

Cette dernière critique semblait viser le duc d'Aumont. Et celui-ci ne s'y méprit pas ; car, au dire de la duchesse d'Abrantès (3), il entra dans une violente colère. Que voulait donc ce diplomate ? Avait-il la prétention de lui apprendre son métier de soldat ?

Si l'on n'eût considéré que l'intérêt de la cause du Roi, le baron Hyde de Neuville avait mille fois raison. Mais, dans les objections de l'homme politique, le chef militaire ne voyait qu'une entrave à une ex-

(1) *Mémoires du baron Hyde de Neuville*, t. II, p. 86.
(2) *Mémoires*, t. II, p. 87.
(3) *Mémoires sur la Restauration*, t. III, p. 139.

pédition qu'il croyait sur le point d'aboutir. On lui avait déjà promis de joindre à ses volontaires 12,000 Suédois qui attendaient, dans l'île de Wight, le moment de s'embarquer avec lui pour la Normandie. On lui avait aussi laissé entendre qu'on lui amènerait un régiment d'artillerie composé des débris d'anciens corps d'émigrés. Et la duchesse d'Angoulême paraissait elle-même si chaudement approuver les projets du duc d'Aumont, qu'elle commençait à broder en or, de ses propres mains, un drapeau blanc, orné de fleurs de lys, d'une couronne de lauriers et de cette devise : *Le Roi, l'Honneur et la Patrie*, avec cette dédicace : *Marie-Thérèse aux braves Neustriens* (1).

Cette dernière partie de l'inscription ne permettait plus le moindre doute sur les intentions de la duchesse d'Angoulême, qui ne pouvait affirmer plus solennellement son désir de voir réaliser une descente sur le littoral normand. Mais le duc d'Aumont ne se sentait pas encore rassuré, et ce fut pour lui une cruelle déception lorsqu'il entendit Madame insister auprès du baron Hyde de Neuville, pour que celui-ci l'accompagnât à Gand.

Partie le 29 mai, la duchesse d'Angoulême ne fit

(1) *Un mot sur l'expédition de M. le duc d'Aumont, par Madame Adelle* (sic) *R..... de B...y.* Paris, Sétier, in-8° de 40 pages. Brochure rarissime écrite par Madame Rochelle de Brécy, qui fit partie de l'expédition du duc d'Aumont. Comme nous citerons souvent cet ouvrage, nous le désignerons ainsi : *Un mot.*

qu'un bref séjour en Belgique, où son cœur, tout français, souffrait du passage continuel des troupes étrangères qui s'y concentraient pour se mesurer contre les armées impériales. Elle revint à Londres, dans les premiers jours de juin, munie des pouvoirs nécessaires que lui avait conférés le roi pour tout ce qui concernait les intérêts des royalistes, armés dans les provinces de l'Ouest.

C'était, en somme, la consécration du plan adopté par le duc d'Aumont. Celui-ci n'avait donc plus rien à redouter des vastes combinaisons projetées par le baron Hyde de Neuville. Dans ses conférences avec Louis XVIII, la duchesse d'Angoulême avait dû être initiée au secret des embarras de la cour de Gand. Beaucoup de discours, de rapports, d'articles de journaux et de promesses en partaient quotidiennement, pour échauffer le zèle des partisans d'une seconde Restauration. Mais, en réalité, la pénurie d'hommes n'avait d'égale que la disette d'argent. Les 12.000 Suédois, par exemple, et le régiment d'artillerie annoncés ne figuraient que sur le papier. Il fallait donc se contenter des bonnes volontés connues et en tirer le meilleur parti possible. La vaillante duchesse d'Angoulême, dont Napoléon avait dit : « C'est le seul homme de la famille », savait pertinemment ce que l'on peut oser avec du courage et de l'audace. Pleine de confiance dans le duc d'Aumont, qui avait fait ses preuves, elle conseilla à Louis XVIII de laisser à ce gentilhomme toute liberté d'action sur sa petite troupe, et de mettre la diplomatie à son service dans la personne du baron Hyde de Neuville.

Un ordre du duc de Feltre, ministre de la guerre, annonça en effet au baron que, par une ordonnance du 7 juin, il avait été nommé commissaire du Roi « pour être employé dans la 14e Division militaire, sous les ordres de M. le duc d'Aumont, commissaire extraordinaire du Roi dans la dite division. »

A ce moment, Louis XVIII paraissait avoir, dans l'issue de l'expédition du duc d'Aumont, une telle confiance, qu'il la voyait déjà faciliter l'accès de Paris au diplomate qu'il lui avait attaché. Le 13 juin, il adressait au baron Hyde de Neuville (1) des instructions, écrites et signées de sa main, qui commençaient ainsi : « Dès que M. Hyde de Neuville, commissaire du Roi, apercevra la possibilité de rétablir et de faire reconnaître dans Paris l'autorité du Roi, ou d'opposer avec succès cette autorité à celle de l'usurpateur, il se concertera avec les personnes qui lui seront incessamment indiquées, et qui, munies comme lui de pouvoirs à cet effet, formeront à l'instant même une commission extraordinaire de cinq, sept ou neuf membres. Quelques-uns desdits membres de la commission pourront être chargés provisoirement de la direction de différents ministères. »

Avant le départ du baron, Louis XVIII voulut le voir (2) et laissa échapper devant lui ces paroles : « Tout plutôt que ce qui avilirait ma cause. »

Dès qu'il fut arrivé à Londres, Hyde de Neuville se mit aux ordres de la duchesse d'Angoulême, qui,

(1) *Mémoires*, t. II, p. 94.
(2) *Mémoires*, t. II, p. 97 et 98.

avec sa résolution habituelle, lui donna, en vertu des pouvoirs que lui avait accordés le roi, un mot de sa main pour l'accréditer auprès de tous les agents royalistes du continent. « Gagnez le Havre, lui dit-elle (1), pour vous entendre avec le duc d'Aumont, quitte, si les circonstances le demandent, à changer de direction. »

Le duc d'Aumont s'étant embarqué dès les premiers jours de juin, Madame pensait sans doute qu'il devait déjà être arrivé en Normandie. Mais les événements en avaient décidé autrement. Après avoir laissé à Londres le chevalier Rochelle de Brécy, chargé d'y recevoir les officiers de bonne volonté qui se présenteraient; après avoir envoyé à Jersey, lieu du rendez-vous général, le comte de Macnamara, avec cinquante hommes montés sur la frégate l'*Eurialus*, et confié à un ancien lieutenant de la marine royale, M. Bourdé de Vilhuet, le soin de surveiller, à Portsmouth, l'embarquement des détachements de volontaires, le duc avait pris lui-même la mer sur un brick de la marine anglaise, nommé la *Cordelia*. Il n'avait à son bord que dix personnes, parmi lesquelles son premier aide de camp, le comte de la Barthe, et Madame Rochelle de Brécy, historien d'une expédition dont elle avait voulu courir les hasards.

« Ce fut à Portsmouth, dit-elle dans son récit, que nous nous embarquâmes à trois heures après midi; malheureusement le vent ne nous seconda point; le

(1) *Mémoires*, t. II, p. 97 et 98.

pilote n'avait jamais navigué dans ces parages et l'on se trouva, le quatrième jour, renfermé au milieu des rochers qui avoisinent les îles de Guernesey et de Jersey, et qui en rendent l'approche dangereuse. On tira le canon pour appeler un pilote de Guernesey, et, ne pouvant être entendu, il fallut se résoudre par prudence à passer une nuit très pénible sur les ancres; mais les procédés aimables du capitaine Surgeon envers les Français qui étaient sur son bord, et l'exemple de courage et de gaîté que donnait Monsieur le Duc, qui souffrait sans se plaindre, faisaient tout supporter aisément.

« Je l'avouerai : j'observais ce seigneur avec une vive curiosité ; je voulais me convaincre par moi-même de tout le bien qu'on en disait. Mais bientôt je ne ressentis plus que de l'admiration quand je le vis s'oublier toujours pour les autres, ne vouloir jamais qu'on s'occupât de lui, soigner les malades sans souffrir qu'on le soignât lui-même. A force de complaisance, il était le plus mal logé et le plus mal couché du bord; pendant toute la route il fut constamment d'une politesse franche, d'une simplicité charmante, d'une discrétion unique et d'une dignité parfaite ; rempli d'instruction, causant bien, contant avec grâces, il rendait les réunions des repas excessivement agréables. C'est dans le rapprochement que nécessitent ces sortes de voyages, qu'on peut le mieux juger les hommes ; aussi est-ce dans celui-là, qu'outre l'estime que méritent les principes politiques et les faits militaires de Monsieur le Duc d'Aumont, je me suis convaincue que l'excellence de son caractère et de son

cœur lui attirera partout le respect général, et lui fera de vrais amis, prêts à se dévouer pour lui dans toutes les circonstances.

« Le lendemain il nous vint un pilote qui, par un bon vent, nous conduisit dans la rade de Jersey. Il nous fallut faire deux milles jusqu'au port par une pluie battante sur une petite barque tellement chargée qu'elle n'avait pas six pouces de bord hors de l'eau.

« En arrivant à Jersey, M. le général Duc, mouillé jusqu'aux os, mais très satisfait d'approcher du but, fut salué par le comte de Macnamara et les volontaires royaux qui l'attendaient avec impatience et le revirent avec joie. »

Dès le lendemain de son arrivée, le duc donna audience aux principaux chefs royalistes qui l'avaient précédé à Jersey. Le comte de Frotté, qui se berçait de l'espérance assez chimérique de lever une armée de 10,000 hommes, lui rendit compte de ses démarches auprès du gouvernement anglais pour obtenir des armes et des munitions. On lui présenta aussi le fameux Michel Moulin, plus connu de ses compagnons d'armes des grandes guerres de la chouannerie sous le surnom de Michelot, qui l'informa des dispositions qu'il avait déjà prises pour protéger le débarquement projeté sur la côte de Normandie.

Après avoir approuvé et remercié ces fidèles serviteurs de la cause royaliste, le duc procéda à l'enrôlement de tous les Français qui voulaient faire partie de l'expédition. Il en forma deux compagnies, l'une de cavalerie qui eut M. Eugène d'Hautefeuille pour capitaine ; l'autre d'infanterie, commandée

par M. de Grimaldi, aide de camp et parent du prince de Condé, avec Michel Moulin pour lieutenant. Impossible d'imaginer une troupe plus soigneusement triée sur le volet. On y comptait 45 ou 46 officiers supérieurs, colonels, lieutenants-colonels, et chefs de bataillon. « Le reste de la compagnie, ajoute assez ironiquement Moulin dans ses *Mémoires* (1), était composé de capitaines ou de lieutenants; car tous étaient officiers, ou du moins se disaient tels. »

Ce corps d'élite avait été, en grande partie, recruté parmi les quatre-vingts officiers de la maison du Roi, embarqués à Ostende (2) sous les ordres du maréchal de camp Saint-Simon, neveu du grand d'Espagne de ce nom. Dès que cet officier supérieur eut pris le commandement de la petite armée, il la réunit dans les casernes de Grouville, où elle resta dans l'oisiveté pendant trois semaines.

Moulin, l'homme aux aventures extraordinaires, aux évasions héroïques, ne comprenait rien à cette inaction, et en souffrait. Il demanda au duc d'Aumont l'autorisation de passer en Normandie, où il se faisait fort de lever en huit jours une troupe de 3,000 hommes, armés de 1,500 fusils. Il ajoutait qu'il se chargeait de les conduire au lieu du débarquement, si toutefois le duc s'engageait à l'effectuer entre Coutances et Avranches. Et le duc se contenta de répondre qu'il y penserait.

(1) *Mémoires de Michel Moulin sur la chouannerie normande, publiés pour la Société d'histoire contemporaine.* Paris, Picard, 1893, p. 378.

(2) Manuscrit Hautefeuille.

« Enfin, s'écrie Moulin avec un soupir de soulagement, nous apprîmes la nouvelle de la bataille de Mont-Saint-Jean. Cet heureux événement nous stimula un peu ; le jour même, M. le duc d'Aumont réunit plusieurs officiers en conseil pour décider avec eux le point de la côte de Normandie le plus propre au débarquement de son armée, qui était, comme je l'ai dit, composée de 133 hommes. MM. de Hautefeuille, de Grimouville, et plusieurs autres opinèrent pour que le débarquement eût lieu sur les côtes des environs de Caen, faisant entendre à M. le duc d'Aumont que toute cette ville serait pour nous. Il fut donc arrêté dans ce conseil qu'on débarquerait entre Caen et Bayeux. Un des officiers appelés au conseil, qui avait de grandes connaissances en fait d'opérations de ce genre, représenta vainement les dangers auxquels on serait exposé en descendant avec 130 hommes dans la plaine de Caen, où la cavalerie, qui se trouvait dans cette ville, pouvait les sabrer presque aussitôt qu'ils seraient débarqués. Comme ses représentations n'eurent aucun effet, cet officier vint me trouver dès qu'il fut sorti du conseil, et me dit ce qui venait de se passer, en me priant d'en parler à M. le duc : peut-être écouterait-il les observations que je pourrais lui faire là-dessus. Je me décidai à lui en dire ma façon de penser. En l'abordant, je lui dis : « Monseigneur, j'ai appris avec bien de la peine que le conseil a décidé qu'on débarquerait sur les côtes de Caen. L'expérience de six ans de guerre, dans le même pays et du même genre que celle que nous allons faire, m'a assez prouvé que les pays de plaine

et les grandes villes étaient nos tombeaux. Permettez-moi, Monseigneur, de vous prédire que nous serons écrasés dès le jour de notre débarquement, si nous l'effectuons dans les environs de Caen et de Bayeux. » Je lui renouvelai la proposition que je lui avais faite à son arrivée à Jersey, d'aller en Normandie et de réunir tout ce que je pourrais de royalistes pour les conduire au lieu de son débarquement s'il voulait l'effectuer, comme j'avais déjà eu l'honneur de lui dire, entre Coutances et Avranches. Dans le pays du Bocage, nous pourrions facilement éviter de nous battre contre des forces trop évidemment supérieures en nombre; et avec les armes et les munitions que le gouvernement anglais avait mis à sa disposition, nous pourrions, sous très peu de jours, avoir une armée respectable. M. le duc me fit la même réponse qu'il m'avait faite la première fois : il me dit *qu'il y penserait.* »

L'ancien chef de chouans était absolument dérouté par cette nouvelle fin de non-recevoir. Le vieux brave ne savait que se dévouer, et n'en trouvait même plus l'occasion. Le duc d'Aumont, qui avait ses raisons pour temporiser, s'effraya-t-il de ce zèle intempestif? Eut-il la crainte d'être mal jugé par ce vaillant? Redoutait-il ce qui pourrait résulter du mécontentement d'un chef, que ses exploits avaient rendu populaire dans le camp royaliste. Ou bien, lui faisant l'honneur de le croire plus intelligent qu'il ne l'avait tout d'abord soupçonné, eut-il peur, lui l'habile politique, de laisser deviner son jeu?

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fit appeler Moulin

dès le lendemain matin, pour lui donner l'ordre de se rendre en Normandie. Et, comme s'il eût voulu s'en débarrasser le plus tôt possible, il ne lui accorda qu'une demi-heure pour faire ses préparatifs de départ.

Moulin ne prit que le temps de changer de vêtement et d'embrasser sa femme, qui était plus morte que vive en songeant aux dangers que son mari allait courir. Car elle n'ignorait pas que la tête de l'ancien chouan avait été mise à prix par le gouvernement impérial (1).

Avant de s'embarquer, il a un dernier entretien avec le duc d'Aumont qui lui dit que, sous peu de jours, il recevrait de sa part des ordres, lui indiquant où il devrait le rejoindre avec les hommes qu'il aurait réunis en grand nombre, le plus promptement possible. Comme Moulin fait observer qu'il lui faudrait de l'argent pour accomplir sa mission, le duc lui met dans la main cinq pièces de vingt francs.

Voilà donc Moulin parti de Jersey, le 3 juillet, avec cent francs dans sa poche pour lever en Normandie une armée au nom du roi ! Et il le fait pour-

(1) Vire, 8 décembre 1830. Lettre d'un maréchal de logis à M. le capitaine de gendarmerie du Calvados :

« ... Michel Moulin, dit *Michelot*, fut l'espion des Bourbons près le gouvernement impérial en 1812, 1813 et 1814. Il a voyagé en France pour préparer, avec un autre misérable comme lui, une descente sur les côtes de Cherbourg, où le duc de Berry devait commander.

« Le gouvernement impérial attachait, à cette époque, beaucoup de prix à son arrestation, puisque sur les indices qu'il était débarqué sur cette côte et, connaissant sa mission, il promit 100,000 francs à qui le livrerait. » *Archives du Calvados.*

tant, comme il l'a promis, au grand déplaisir de celui qui l'avait envoyé quelque peu au diable, pour s'en débarrasser. Avec une ardeur qu'il sait communiquer aux autres, il parcourt le territoire que le comte de Frotté avait soulevé pendant la guerre des Chouans. Partout il donne des ordres pour former les divers rassemblements, afin de pouvoir, en vingt-quatre heures, faire de toutes ces compagnies, depuis Avranches jusqu'à Flers, une réunion générale. Tant et si bien qu'en deux jours il réussit à enrôler 4,500 hommes, qui n'attendaient qu'un signal pour se concentrer et rejoindre le duc d'Aumont.

Dans l'entre-temps, il fit la rencontre d'un certain M. du Hamel qui, arrivant directement de Caen, se croyait en mesure de lui donner les détails les plus circonstanciés sur l'importance de la garnison de cette ville. Suivant ce personnage, le général Vedel, qui y commandait pour l'Empereur, pouvait disposer de 4,200 hommes de cavalerie et de 3,000 d'infanterie (1). S'il débarquait dans les environs de Caen, le duc d'Aumont irait donc au-devant d'une mort certaine. Pas un de ses soldats n'en réchapperait, et ceux qui ne seraient pas tués seraient inévitablement faits prisonniers par les chasseurs de Vedel. Effrayé, le bon Moulin s'empressa d'informer le duc d'Aumont des dangers auxquels il allait s'exposer. En bon tacticien des guerres de la chouannerie, il lui conseilla encore de renoncer à son expédition sur le littoral

(1) *Mémoires de Moulin*, p. 382-383.

du Calvados, et de rassembler ses troupes dans le Bocage, où il pourrait facilement éviter d'en venir aux mains, tant que son armée ne serait pas de force à se mesurer avec celle de Vedel.

Le duc d'Aumont dut bien s'amuser des folles terreurs de son lieutenant, un naïf des temps héroïques de la chouannerie, qui, sincère et ignorant des mystères de la politique, se croyait encore à la veille de verser son sang pour le rétablissement de l'autorité royale. A Jersey, dans l'entourage du duc, on ne prenait pas les choses au tragique, comme le trop zélé Moulin « Jamais expédition, dit en effet le narrateur officiel (1) des faits et gestes du duc d'Aumont, ne se fit avec autant de gaîté » Toute la noblesse désœuvrée qui attendait l'heure, toujours remise, du départ, cherchait une distraction dans les plaisirs de toute sorte. Il y avait fêtes continuelles dans l'île anglaise, comme il devait y en avoir bientôt, lorsqu'on aurait débarqué en France, au camp de Livry, voisin de Bayeux.

L'arrivée de la marquise d'Aumont, belle-fille de Monsieur le Duc, qui apportait le drapeau blanc brodé en or par la duchesse d'Angoulême, fut encore le prétexte d'une nouvelle cérémonie. Celle-là du moins eut un caractère presque religieux. « On se rendit aux casernes de Grouville, dit Madame Rochelle de Brécy, avec toute la pompe que ce lieu permettait. Le gouverneur et l'amiral, le corps des officiers du 7e régiment anglais formant la garnison de l'île, et

(1) *Un mot*, par Mme Rochelle de Brécy, p. 19.

toutes les personnes marquantes, étrangères et du pays, s'y trouvèrent. Le drapeau blanc fut béni par Monsieur l'abbé de Grimouville, aux cris mille fois répétés de *vive le Roi, vive Madame, vivent les Bourbons !* et aux sons des airs chéris du *God save the king* et de *Vive Henri quatre*. Un discours qui retraçait aux Français leurs devoirs, les droits, les malheurs et les vertus de nos princes et les dangers d'une patrie qu'il fallait arracher à la tyrannie, compléta cette scène et fit verser des pleurs à tous ceux qui en furent les objets et les témoins. »

On était au 5 juillet. Waterloo datait de 17 jours, et Louis XVIII était déjà sur la route de Paris. On ne pouvait attendre plus longtemps sans manquer le but de l'expédition, et laisser deviner le secret de la comédie. Le soir même du jour où l'on avait béni solennellement le drapeau blanc de Madame, le duc d'Aumont donna le signal du départ.

Au moment de s'embarquer, le duc choisit parmi ses volontaires ceux qui devraient monter avec lui sur la petite flottille anglaise, composée de la corvette la *Bermuda*, du *Raisonneur* et de deux bâtiments de transports. Il n'en garda que cent trente, et ce nombre parut si dérisoire à l'amiral anglais, Pimentel, et au gouverneur de Jersey, Turner, que ceux-ci, blâmant une pareille témérité, regardaient cette descente aventureuse comme un coup de tête. Mais l'exaltation et la belle humeur étaient si grandes dans la petite troupe que le général Saint-Simon s'écriait : « N'eussé-je que vingt hommes je marcherais sur Paris ! »

La plupart de ces vaillants officiers, qui partaient avec un si bel enthousiasme, pouvaient en effet se croire des héros, et leur illusion eut son écho rétrospectif jusque dans ce passage de leur historien, où Madame Rochelle de Brécy écrit, en parlant de l'expédition, qu'elle était « digne des anciens temps de la chevalerie par la noblesse de sa cause, le danger qu'elle présentait et le petit nombre de braves qui en faisaient partie. »

En faisant ce dithyrambique éloge des officiers montés sur la flottille en partance, l'écrivain se moquait effrontément du lecteur et des honorables royalistes, qu'elle ne louait que pour exalter les mérites du chef de l'expédition. Connaissant parfaitement le dessous des cartes, elle avait les meilleures raisons du monde de ne pas prendre l'aventure au sérieux. Et ce ne fut pas sans une folle envie de rire qu'elle dut, initiée comme elle l'était aux mystères du commandement, entendre les acclamations qui saluèrent le départ de ces braves, persuadés peut-être qu'ils allaient risquer leur vie pour le rétablissement de la royauté.

La preuve de cet état d'esprit n'est pas difficile à trouver chez l'auteur féminin de l'odyssée du duc d'Aumont. Elle saute aux yeux dans un passage du livre, où l'écrivain se met naïvement en contradiction avec le ton général d'une œuvre destinée à célébrer et à faire valoir, surtout aux yeux du roi rétabli (1), les exploits du promoteur de la descente en Normandie.

Voici à quelle occasion. Du village d'Arromanches,

(1) La brochure de 40 pages intitulée ; *Un mot sur l'expédi-*

où la flottille avait abordé dans la nuit du 7 juillet, le commandant du navire anglais le *Blunker*, James Stirling, mal informé, avait écrit, dans un rapport adressé à Jersey, que le duc d'Aumont et quatre de ses officiers avaient été blessés auprès de Bayeux par des cavaliers de Vedel. La nouvelle était absolument fausse; mais, comme on ne pouvait le savoir à Jersey, elle y causa une vive émotion, qui amena Madame Rochelle de Brécy à nous faire, dans son mémoire, l'étonnant aveu que voici :

« Ces lettres, dit-elle en parlant des rapports en-
« voyés par les deux commandants des vaisseaux
« anglais, causèrent un autre genre de trouble à Jer-
« sey, bien plus cruel que nos premières inquiétudes.
« Le duc s'y était fait aimer sans aucun effort, plu-
« sieurs officiers y avaient laissé leurs familles ; le
« capitaine Stirling ne s'expliquant ni sur la gravité
« de la blessure du général, ni sur les noms des qua-
« tre officiers, l'intérêt particulier s'unit alors à l'in-
« térêt de la cause, ce qui n'était encore entré dans
« la tête de personne avant comme après le départ
« de l'expédition ; les partans pas plus que les res-
« tans *n'avaient pas eu l'idée qu'aucun des premiers*
« *eût quelques dangers à courir.* »

Nous voulons croire que l'auteur, dans cette naïve confession, calomnie un peu son parti. Que plusieurs personnes, elle-même, le duc d'Aumont, et peut-être

tion du duc d'Aumont, fut publiée en 1816, à l'heure où les dévoûments, plus ou moins authentiques, réclamaient leur récompense auprès du pouvoir restauré.

quelques chefs, connaissant la vraie situation du Calvados, aient eu la certitude que l'expédition, simple promenade militaire, y serait reçue, sinon les bras ouverts, au moins sans coups de fusil, nous n'en doutons pas. Mais nous pensons, jusqu'à preuve contraire, que beaucoup de volontaires s'imaginaient avoir à livrer plus d'un combat, avant de s'installer en vainqueurs au centre de la Basse-Normandie.

Quant au duc d'Aumont, s'il s'était opposé avec énergie au projet d'opérer le débarquement entre Coutances et Avranches, c'est qu'il savait que plusieurs de ses émissaires avaient tenté vainement d'y aborder. Le pays était bien gardé, tandis que la vaste plaine qui s'étend entre le littoral et la ville de Caen, s'offrait sans défense aux entreprises de celui qui aurait le premier l'audace d'y planter le drapeau blanc. Ce n'étaient pas les rares douaniers, restés fidèles, qui pourraient arrêter l'élan des populations prêtes à suivre les couleurs du roi. Quant à l'état d'esprit de Vedel et aux forces dont il pouvait disposer, il y avait longtemps, comme nous allons le voir, que le duc d'Aumont savait qu'il n'en avait rien à craindre.

III

Depuis son arrivée à Londres, après le 21 mars, le duc d'Aumont n'avait pas cessé un seul instant d'être en communication avec le continent. Il est vrai que son aide de camp, M. le Sens de Folleville,

après plusieurs voyages heureux, s'était fait arrêter le 28 avril par les douaniers à l'embouchure de l'Orne, au moment où il débarquait d'un brick anglais (1). Mais sa mésaventure dut servir de leçon aux agents royalistes, qui faisaient constamment la navette entre la France et l'Angleterre. Car, au lieu de s'exposer à être surpris en descendant ostensiblement d'un navire étranger, ils abordaient au rivage, ou s'en éloignaient, sur des barques de pêcheurs français.

Leur manœuvre ne pouvait cependant rester longtemps inaperçue, et le sous-préfet de Pont-l'Évêque fut, croyons-nous, le premier à s'en plaindre.

« Je suis informé, écrivait-il (2) au préfet le 31 mai, d'une manière très positive, qu'à Honfleur une grande quantité d'émigrés s'embarquent pour l'Angleterre à bord des petites barques de pêche, sous le prétexte spécieux de se rendre au Hâvre, après le départ du passager qu'ils annoncent avoir manqué. Au lieu de se rendre au Hâvre, les pêcheurs les transportent en mer et les déposent à bord des croiseurs anglais. Ces émigrations sont très-certaines et très-dangereuses, en ce sens que les émigrés, après avoir fait en Angleterre ce que peut (*sic*) leur suggérer leurs principes vicieux et leur haine pour la patrie, trouvent, pour y rentrer, les mêmes facilités que pour en sortir... »

Immédiatement le préfet, effrayé, prend un arrêté en date du 1er juin pour « défendre aux capitaines de

(1 et 2) *Archives du Calvados* : Police des Côtes.

barques de pêche, et autres embarcations, de recevoir à leur bord aucun passager à moins qu'il n'y soit spécialement autorisé... »

Et la surveillance s'exerce si activement que, dès le 3 juin, capture est faite, par une péniche française, d'une barque de pêcheurs contenant 10 à 12 émigrés, qui furent arrêtés et enfermés dans la prison du Hâvre.

Ces mesures de rigueur exaspérèrent tellement la population du littoral que le pouvoir central s'en émut. On n'était plus au temps où l'Empire autoritaire exécutait ses adversaires sans jugement, ou les jetait — ce qui n'était souvent qu'une mort plus lente — dans quelque cachot de forteresse. L'Empire de *l'acte additionnel* s'exerçait à la conciliation et, comme il n'avait pas assez de colonnes mobiles pour donner la chasse aux réfractaires, il essayait de persuader aux gens récalcitrants qu'ils avaient tout intérêt à se faire tuer pour son salut.

Et voici, peu de jours après la publication de l'arrêté du préfet, en quels termes étonnants le gouvernement, par la voix d'un de ses hauts fonctionnaires militaires, s'ingéniait à faire sa paix avec les mécontents :

« J'ai l'honneur de vous prévenir, écrivait le maréchal de camp Boisserolles au major de cavalerie commandant l'arrondissement de Caen (1), que l'embargo est levé en faveur des seuls pêcheurs. Cepen-

(1) Lettre du 20 juin 1815. *Archives du Calvados*. Police des Côtes.

dant, avant d'accorder aux pêcheurs cette faveur, vous exigerez que les armateurs des bateaux pêcheurs donnent au commandant des postes leur parole d'honneur de se borner au service de la pêche et de ne souffrir qu'aucune correspondance avec l'ennemy extérieur, ou intérieur, se fasse par leur équipage. Vous ferez, de concert avec les autorités locales, un règlement qui, tout en régularisant l'usage de la faveur accordée par son excellence le ministre, garantisse que les bateaux pêcheurs ne serviront point à établir des relations entre l'Angleterre et les ennemis de la liberté et de l'indépendance nationale...»

Le duc d'Aumont et son entourage durent joliment s'égayer aux dépens du lion malade, faisant ainsi patte de velours et se contentant, pour se croire en sûreté, de la parole d'honneur de ses ennemis. D'ailleurs, ses agents, qui voyageaient entre les côtes anglaises et le littoral du Calvados, avaient mille ressources pour échapper à la surveillance de la police française. Dans les cas importants, ils ne craignaient pas de se risquer dans les parages en apparence le plus inaccessibles. C'est ainsi que, vers la moitié du mois de juin, plusieurs royalistes auraient osé choisir le rivage de Manvieux, plein de récifs et défendu par une haute falaise, pour emporter avec eux, dans une barque, une forte somme d'argent. Une sorte d'escalier naturel, tracé dans le roc et nommé dans le pays l'*Échelle de Manvieux*, à cause de sa pente vertigineuse, leur avait servi à descendre jusqu'au bord du flot.

L'événement fit assez de bruit pour arriver jus-

qu'aux oreilles du préfet, auquel on dénonça la conduite des douaniers d'Arromanches, que la municipalité de la commune aurait vainement requis de s'opposer à l'embarquement. L'affaire donna lieu à une enquête, et le rapport de l'inspecteur des douanes (1) blanchit naturellement les chefs et préposés de la brigade d'Arromanches. Mais, ce qui remit les choses à leur véritable point de vue, ce fut l'un des premiers actes de représailles exercés par le duc d'Aumont, lorsqu'il prit le commandement de la 14e division militaire. Dès le 13 juillet, c'est-à-dire quelques jours après son débarquement, il s'empressa de destituer, par un arrêté, les maire et adjoint d'Arromanches, pour les punir d'avoir, dans cette affaire, montré un zèle intempestif pour les intérêts de l'Empereur (2).

Si la brigade des douaniers d'Arromanches ne pactisait pas encore avec les royalistes, elle fermait volontiers les yeux sur leurs agissements. Et comment en eût-il été autrement ? Ce corps sédentaire, composé en grande partie d'hommes mariés, se voyait menacé dans ses privilèges les plus chers par les appétits de plus en plus insatiables du recrutement.

(1) Rapport de l'Inspecteur des Douanes au Préfet, du 25 février 1815. *Archives du Calvados.* — Secrétariat ; correspondance 1813-1815.

(2) Dans le registre des délibérations de la commune d'Arromanches, à la date du 23 juillet 1815, on trouve le procès-verbal de l'installation des nouveaux maire et adjoint, nommés par arrêté du duc d'Aumont, du 13 juillet.

Déjà en 1813, dans le pays normand, le mécontentement de ces pauvres diables, arrachés à leurs foyers par les nécessités de la guerre, s'était manifesté bruyamment. A Cherbourg, comme on essayait, conformément aux instructions de l'Empereur, de composer une division de douaniers destinés à partir pour la Hollande, vingt et un seulement consentirent à quitter la France. En peu de jours, cent dix donnèrent successivement leur démission, dans la crainte d'être appelés à un service actif au delà de la frontière. Pour ne point dégarnir la côte, le préfet du Calvados dut faire des concessions et prier les démissionnaires de rester à leurs postes jusqu'à remplacement (1).

Cet état des esprits dans le corps des douaniers ne fit que s'aggraver avec les désastres des dernières années de l'Empire, et les levées d'hommes nécessitées par le retour de l'Ile d'Elbe. Pour eux, plus de sécurité. S'ils avaient la chance de ne pas être appelés sous les drapeaux pour combattre l'Europe coalisée, ils ne pouvaient encore jouir d'une tranquillité complète. A chaque instant on les envoyait, par petits détachements, grossir le noyau des colonnes mobiles lancées à la poursuite des insoumis.

Les agents du duc d'Aumont, dans leurs fréquents débarquements sur les côtes normandes, n'avaient donc guère à se défier du corps des douaniers, chez lesquels ils trouvaient, sinon des complices, au moins des surveillants décidés à ne rien voir. Ils pouvaient

(1) Lettre du Directeur général des Douanes au Préfet du Calvados, datée de Paris, 19 mars 1813. — *Archives du Calvados*. Police des Côtes.

ainsi, sans grands risques, continuer à renseigner le chef de l'expédition sur la situation du Calvados.

Le duc d'Aumont d'ailleurs avait appris déjà, de la bouche même du chevalier de Guernon-Ranville, ce qui s'était passé à Caen et dans les environs, le lendemain de son départ pour l'Angleterre.

Menacés à Évreux, dans la soirée du 20 mars, par le dépôt du 4me cuirassiers et par un escadron de lanciers qui venaient à leur rencontre, les volontaires royalistes s'étaient repliés sur Lisieux, où le major de chasseurs, Provost, offrit à leurs officiers, au nom d'Augereau, la conservation de leurs grades dans l'armée de Bonaparte s'ils consentaient à arborer la cocarde tricolore. Mais la petite troupe, indignée, se remit en route aux cris de *Vive le Roi !* Quand elle entra dans le village de Moult, les mauvaises nouvelles, que l'on y reçut de Caen, décidèrent le chef de bataillon, Monsieur Alexis Dumesnil, à dissoudre le corps des volontaires, pour mettre ses hommes à l'abri des poursuites qu'on n'aurait pas manqué d'exercer contre eux. Il partit dans la nuit même pour la Vendée, laissant les pouvoirs au capitaine des grenadiers, le chevalier de Guernon-Ranville. Dans la matinée du 21, celui-ci réunit le bataillon et, après lui avoir fait renouveler son serment de fidélité au roi, lui ordonna de déposer les armes. Mais il eut la précaution de mettre de côté les meilleurs fusils, qu'il confia à des personnes dévouées, en y ajoutant un approvisionnement considérable de cartouches (1).

(1) Manuscrit Hautefeuille.

Aussi, quand le maréchal de camp Regnaud (1), commandant le département, voulut faire rentrer les munitions et effets dans les magasins de l'État, on ne trouva plus que de mauvaises armes et des gibernes vides ; la compagnie seule de M. Dumesnil se trouva redevoir 2,400 cartouches à balles. A Bayeux, quand le maire reçut l'ordre de faire les recherches nécessaires pour découvrir les sabres de cavalerie, qui pourraient se trouver dans la ville, il n'en fut déposé qu'un seul, par un capitaine en retraite (2). Et de même dans tout le département.

Le duc d'Aumont ne se réjouissait pas seulement de savoir en quelle mains sûres se trouvaient les armes que le gouvernement impérial faisait rechercher avec tant d'insuccès. Car, s'il était important pour lui de constater que rien ne manquerait aux soldats de la prochaine insurrection, il ne regardait pas comme moins heureux de pouvoir compter sur l'infériorité numérique de l'armée régulière qu'on serait en état de lui opposer. Sur ce point les renseignements qu'il recevait de ses correspondants, ou de ses agents, concordaient, et ne laissaient aucune place à l'inquiétude.

Dès le lendemain du 20 mars, malgré sa violente proclamation contre le drapeau blanc et ses basses tentatives pour rentrer en faveur auprès du gouver-

(1) Lettre du 27 mars au Préfet. — *Archives du Calvados*. R. : Volontaires royaux.

(2) Lettre du sous-préfet de Bayeux au préfet du Calvados, à la date du 6 juin. *Archives du Calvados :* Secrétariat ; 1815.

nement impérial. Augereau s'était vu remercié et remplacé, dans le commandement de la 14e division militaire, par le lieutenant-général comte de Vedel, un brave officier, qui avait conquis tous ses grades sur les champs de bataille de la Révolution et de l'Empire. En 1814, il avait accepté du service sous les Bourbons, qui l'avaient nommé chevalier de Saint-Louis et commandant de la 2e subdivision à Cherbourg. Pendant quelques mois, il avait donc été le collègue du duc d'Aumont, qui dut apprendre avec satisfaction la présence à Caen d'un chef militaire dont il avait quelques raisons de croire la nouvelle conversion facile.

Cependant, tout d'abord, le comte de Vedel parut prendre son rôle au sérieux. Dès qu'il fut en possession de son commandement, il se conforma scrupuleusement aux instructions du prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, qui l'avait chargé de faire cesser toutes les levées d'hommes, ordonnées par l'ancien gouvernement, et de procéder à la réintégration, dans les arsenaux, des armes qu'on leur avait délivrées (1).

A la date du premier avril, il se préoccupait déjà des dangers que pourrait faire courir à la sûreté de l'État la présence de nombreux commerçants venus des îles de Jersey et de Guernesey, pour assister à la foire de Caen. Et, sous le prétexte assez équivoque

(1) Lettre du ministre de la guerre au Préfet du Calvados, du 21 mars 1815. — *Archives du Calvados.* R. Volontaires royaux.

de protéger le commerce, il pensa devoir consulter le Ministre de la Guerre (1) sur les précautions à prendre à l'égard des personnes considérées comme suspectes, par cela seul qu'elles arrivaient d'un pays où se fomentaient des conspirations royalistes.

Une besogne bien autrement importante s'imposa bientôt à son activité. Car il ne s'agissait plus seulement de réorganiser le peu de soldats dont il disposait, mais encore, et surtout, de leur chercher des auxiliaires. S'il fallait en croire les rapports exagérés des contemporains, Vedel, au moment de l'expédition du duc d'Aumont, aurait eu sous ses ordres deux mille hommes de chasseurs à cheval et d'infanterie, sans compter le corps des douaniers et la gendarmerie (2).

La vérité, la voici. Le dépôt du 9me régiment de chasseurs, en garnison à Caen, ne possédait que 250 chevaux (3) et un nombre inférieur d'hommes. Ce dernier fait résulte d'une instante réclamation de l'inspecteur général des remontes qui, ne pouvant compter sur les cavaliers du 9me pour le pansement des chevaux, suppliait le préfet de bien vouloir mettre à sa disposition vingt palefreniers civils (4).

(1) Lettre de Vedel au Préfet du Calvados, du 1er avril 1815. *Archives du Calvados.*

(2) Manuscrit Hautefeuille.

(3) Lettre du capitaine du génie au Préfet, au sujet des réparations à faire à l'écurie de Saint-Nicolas, 31 mai 1815. *Archives du Calvados.* R. Casernement.

(4) Lettre du 4 juin. — *Archives du Calvados.* R. Administration générale.

Et cette troupe, si peu nombreuse, avait cependant reçu l'ordre de préparer un détachement, destiné à renforcer les escadrons de guerre. Mais elle ne manquait pas seulement d'hommes. Les effets militaires indispensables lui faisaient défaut. Le 20 mai, c'est Vedel qui réclame pour eux l'aumône de 60 pantalons (1). Le 4 juin, c'est encore l'inspecteur général des remontes, qui, chargé de prendre les mesures les plus promptes pour l'habillement du susdit détachement, demande à l'infortuné préfet de lui trouver sans retard dix ouvriers tailleurs, pour hâter le départ des chasseurs qu'on doit diriger sur l'armée.

Quant à l'infanterie, à la date du 14 juin, il n'y avait à Caen que le dépôt du 61e régiment de ligne (2). Cette force, déjà insuffisante, était constamment amoindrie par les emprunts qu'on lui faisait pour grossir les colonnes mobiles, qu'on envoyait sur les points du Calvados et des départements limitrophes, où il était urgent de surveiller et contenir les chouans, ou d'accélérer le départ des militaires qui n'avaient pas rejoint leurs corps. Le 23 mai, par exemple, on détacha trente hommes du 61e régiment, vingt-cinq douaniers, une brigade de gendarmerie de Caen, et cinquante douaniers de Granville, appelés à Tinchebray sous les ordres du colonel Ricard (3). Et, comme

(1) Lettre au Préfet, du 20 mai. *Archives du Calvados*. R. Volontaires royaux.

(2) Lettre de Vedel au préfet, du 14 juin 1815 — *Archives du Calvados*. R. Casernement.

(3) Lettre de l'Ordonnateur de la 14e Division au Préfet, du 19 mai 1815. — *Archives du Calvados*. R. Casernement.

si cette désorganisation des services n'eût pas été suffisante, l'autorité militaire (1) enjoignait aux préfets de donner des ordres pour que tous les gardes-champêtres se joignissent à la colonne mobile, lorsqu'elle arriverait dans le chef-lieu de chaque sous-préfecture. Les conservateurs des forêts devaient pareillement prêter aux colonnes le concours de leurs gardes-forestiers, tant à pied qu'à cheval.

Le préfet du Calvados, justement alarmé, écrivait (2) à ses sous-préfets le 22 mai : « Comme il est important que, pendant tout le temps que ce mouvement aura lieu, les bois ne deviennent point la retraite des malveillants, je vous invite à vouloir bien désigner au conservateur des forêts les citoyens qui, par leur moralité et leur capacité, vous paraîtront les plus propres à remplacer momentanément les gardes absents. »

Vain appel ! Les sous-préfets, dans leur arrondissement, n'étaient pas moins embarrassés que leur chef hiérarchique au chef-lieu du département. On leur demandait des surveillants pour maintenir l'ordre, et eux-mêmes, depuis la désertion de tous les postes, n'avaient plus la moindre force armée pour faire respecter leur autorité. Il faut entendre, pour ne citer que celui-là, les lamentations du sous-préfet

(1) Ordre du jour du comte Lemarrois, lieutenant général, commandant supérieur des 14e et 15e Divisions militaires ; Rouen, 16 mai. *Archives du Calvados*. R. Casernement.

(2) *Archives du Calvados*. Secrétariat, 1815.

de Pont-l'Évêque (1). Le pauvre homme, après avoir surmonté mille difficultés pour organiser quatre compagnies de grenadiers de la garde nationale, chantait déjà victoire. Ses compagnies étaient complètes, à peu près, sur le papier. « Il ne lui restait plus, avoue-t-il naïvement, qu'à vaincre par la voie des garnisaires l'insoumission bien prononcée des hommes désignés. » Mais voyez le malheur! Le détachement du 85e régiment de ligne, sur lequel il comptait pour obliger ses gardes nationaux à rejoindre, venait d'être appelé subitement à Caen! « Leur donnerai-je des ordres de départ, ajoute-t-il avec une résignation triste, lorsqu'ils savent pertinemment que je n'ai aucun moyen pour les forcer à partir? »

Le sous-préfet aux abois nous donne là, en quelques mots, la véritable et complète explication de l'impuissance qui caractérisa la politique des Cent Jours. Pour se défendre contre l'Europe coalisée, l'Empereur dut tenter de réunir, en une formidable agglomération, tout ce que la France pouvait lui fournir encore d'hommes en état de porter les armes. Son génie organisateur était certes capable de mener à bien cette œuvre colossale. Mais ce fut la matière première qui lui manqua. Las de verser leur sang sur les champs de bataille, les appelés de tout âge se dérobèrent au recrutement. Les agents de la force publique se virent forcés de faire la chasse à l'homme, et le gibier échappa, faute de chasseurs.

(1) Lettre du sous-préfet de Pont-l'Évêque au préfet, du 20 juin 1815. — *Archives du Calvados*, R. Casernement.

Ce ne furent pas cependant les essais de réorganisation qui firent défaut.

Pour remédier à l'insuffisance des troupes de ligne, le général Vedel avait soumis, dès le 28 mai, à l'approbation du ministre de la guerre, son projet de réorganisation des compagnies de canonniers gardes-côtes (1). Le projet fut approuvé, et le ministre de la guerre donna l'ordre de remplacer immédiatement le matériel qui manquait pour l'armement de la côte. Sur ce point, le major sous-directeur d'artillerie. Durbach, n'éprouva pas de résistances sérieuses. Il fit transporter pièces d'artillerie et caissons sur le littoral, en priant le préfet de prendre les mesures nécessaires pour assurer, par réquisitions directes, la fourniture des attelages et les paillasses et couvertures de laine, destinées aux canonniers des batteries (2).

Les difficultés commencèrent quand il s'agit de recruter les hommes. Par un arrêté du préfet du Calvados, il avait été décidé que les 16e et 17e compagnies de canonniers seraient organisées dans le plus bref délai, c'est-à-dire portées à 119 hommes par chaque compagnie (3). Mais il y avait moins loin alors de la coupe aux lèvres, que du chiffre d'un

(1) Lettre du Major sous-directeur d'artillerie, Durbach, au préfet, du 4 avril 1815. — *Archives du Calvados*. Canonniers gardes-côtes.

(2) Idem ; du 22 avril 1815.

(3) Lettre du Major sous-directeur d'artillerie, Durbach, au préfet, du 16 avril.

effectif à la réunion des soldats désignés pour le former.

D'après l'arrêté du préfet du 7 avril, tous les hommes, mariés ou non mariés, âgés de 25 à 45 ans, devaient fournir, par chaque commune du littoral, un certain nombre de gardes-côtes, fixé selon l'importance du village qu'ils habitaient. Comme le remplacement était autorisé, on vit parfois, dans les villages importants, tous les hommes frappés par l'arrêté se cotiser pour payer, non seulement les frais d'habillement, armement et équipement, fixés à 100 francs par canonnier, mais encore le prix demandé par le remplaçant (1).

Dans les communes moins riches, certains maires s'appliquèrent à défendre leurs administrés par des fins de non-recevoir administratives. Ils discutèrent, adressèrent des réclamations trouvant le contingent trop élevé à raison des charges que supportait déjà leur commune (2).

Mais, dans la plupart des villages, l'opposition se manifesta moins paisiblement.

(1) Convention faite le 21 avril 1815 par les jeunes gens de Creully. Et lettre du Major sous-directeur d'artillerie au préfet, du 13 avril. — *Archives du Calvados;* Canonniers gardes-côtes.

(2) Ainsi, à Luc, le maire trouvait exagéré le nombre de 4 canonniers, exigé d'une commune qui supportait le logement des gens de guerre et transportait « les canons le long des côtes depuis la batterie de Courseulles jusqu'à celle d'Ouistréham sans qu'il lui fût accordé d'indemnité. » Lettre du sous-préfet de Caen au préfet, du 20 avril 1815. — *Archives du Calvados.* Canonniers gardes-côtes.

Après avoir dressé la liste des hommes de 25 à 45 ans, les maires d'un grand nombre de communes essayèrent en vain de les réunir pour procéder au tirage. Les jeunes gens déclarèrent, en accompagnant leur refus de menaces, qu'ils ne souffriraient pas que le tirage eût lieu. A Bazanville et à Crépon, les habitants formèrent des attroupements, où ils disaient hautement que nul d'entre eux ne consentirait à faire partie des compagnies de gardes-côtes.

A Colomby, les jeunes gens désignés ne se contentèrent pas de refuser de tirer au sort. Ils menacèrent d'assommer l'adjoint, de couper les arbres, de brûler les granges. A Thaon, l'opération du tirage donna lieu à une émeute, dans laquelle le drapeau tricolore fut insulté, et remplacé par un drapeau blanc (1).

Précédemment les ministres de la police et de la guerre avaient écrit au général Vedel qu'il fallait se défier du mauvais esprit des gardes-côtes, que les officiers chouans et vendéens comptaient beaucoup sur ceux de la Vendée, de la Loire-Inférieure et autres départements de l'Ouest, pour fomenter des troubles. Ils avaient même indiqué le chiffre de 400 artilleurs, décidés à prendre part à un mouvement royaliste (2). Cet avertissement trouva Vedel incré-

(1) Lettre du sous-préfet de Bayeux au Préfet, du 19 avril. — Lettre du maire de Colomby ; du 16 avril. — Lettre du sous-préfet de Caen au préfet, du 17 avril. — *Archives du Calvados.* Canonniers gardes-côtes.

(2) Lettre de Vedel au préfet, du 2 avril. - *Archives du Calvados.* — Canonniers gardes-côtes.

dule; car le général, en essayant de les réorganiser, espérait maintenir les gardes-côtes dans le devoir. Son réveil dut être cruel, lorsqu'il eut pris connaissance des récents rapports des sous-préfets du Calvados. Si les gardes-côtes ne passaient pas encore aux royalistes, le plus grand nombre refusait de servir l'Empire. Leur mauvaise volonté avait eu d'ailleurs pour première conséquence d'empêcher l'armement des batteries du littoral. Car on avait été obligé de suspendre l'envoi d'un matériel qui se trouvait exposé aux plus grands risques, depuis qu'on n'avait plus d'hommes pour garder les canons (1).

Le général Vedel ne fut guère plus heureux dans sa tentative de réorganisation des batteries mobiles affectées à la défense des places et des forts situés dans la 14e division militaire. Sa lettre du 18 juin (2) traçait au préfet la ligne de conduite qu'il avait à suivre à cet égard. Tous les chevaux, requis dans chaque commune, devraient avoir les qualités voulues pour le service de l'artillerie, être munis de bons traits et colliers, en un mot de tout ce qui était nécessaire pour pouvoir les atteler à des voitures à timon. Les chevaux et charretiers resteraient chez leurs propriétaires, en attendant les ordres des généraux commandants de place. Les hommes seraient tenus toutefois de se présenter à des revues de trimestre qui seraient passées, dans les chefs-lieux de

(1) Lettre du Major Durbach au préfet; 23 avril. — Id.
(2) *Archives du Calvados;* R. Batteries mobiles à Caen.

sous-préfecture, par un commissaire spécial, accompagné d'un officier.

Tout était admirablement prévu et par Vedel, dans ses instructions, et par le préfet, dans son arrêté du 20 juin, tout, sauf la mauvaise volonté des gens requis pour fournir 54 chevaux et 27 hommes à la batterie mobile du Calvados.

Le 3 juillet, à l'heure fixée, 10 heures du matin, les huit conducteurs de la batterie mobile de Caen se présentent avec leurs seize chevaux pour être passés en revue sur la place Impériale (1). Mais, lorsque le Maire de Caen leur donne connaissance de la lettre de Vedel qui leur prescrit de conduire leurs chevaux dans les écuries du Château, ils récriminent et allèguent cent prétextes pour refuser le service qu'on leur demande (2). « Ils ne pouvaient se passer de leurs chevaux, surtout au moment du transport des foins. D'ailleurs ils ne s'en rapportaient qu'à eux-mêmes pour les soigner ; et il leur était impossible, à cette époque, de quitter leurs maisons, où leur présence était indispensable. Ah ! quand la moisson serait finie, ils s'offraient, eux et leurs bêtes, à toutes heures de la nuit et du jour ! »

Voilà comme on comprenait alors l'obéissance à la loi : on posait ses conditions, on choisissait son heure. Et, ce qu'il y avait de plus grave, c'est que les autorités militaires, troublées par l'incohérence

(1) Lettre du Maire de Caen au comte Vedel, du 3 juillet 1815. *Archives municipales*. Registre 16. Correspondance.

(2) Idem, du 4 juillet.

de la situation politique, ou paralysées par l'incertitude des événements, perdaient aussi la notion du devoir. Au lieu de punir, elles s'inclinaient devant l'audace de ces rébellions, et cherchaient piteusement le moyen de se passer du concours qui leur était cyniquement refusé.

« Les propriétaires des chevaux, écrivait Vedel au préfet (1), qui devaient être fournis par voie de réquisition pour monter et mettre en mouvement la batterie mobile du Calvados, allèguent la plupart que la saison avancée des moissons les met dans l'impossibilité de se conformer aux ordres des magistrats, qui ne montrent pas la bonne volonté nécessaire pour les faire obéir dans les circonstances pressantes où nous nous trouvons. Je me détermine à avoir recours aux chevaux du gouvernement, si toutefois vous pouvez, Monsieur le Préfet, me faire fournir dans les 24 heures les harnais suivants... ».

Cet aveu d'impuissance en face d'une insoumission éclatante ne paraît pas avoir coûté beaucoup à la dignité du général Vedel. La désorganisation était si profonde dans tous les services que les fonctionnaires, civils ou militaires, acceptaient avec résignation un état de choses auquel ils ne pouvaient remédier. Vedel cependant montrait, comme l'atteste sa correspondance, une certaine activité.

Le 14 juin, il écrit au préfet pour faire accélérer l'habillement des bataillons en formation de la garde

(1) Lettre du 6 juillet 1815. — *Archives du Calvados.* R. : Batterie mobile.

nationale du Calvados; car il craint qu'on n'encourage la désertion des hommes en les laissant manquer des objets de première nécessité. Dans le courant du même mois, à tout instant (1), il harcelle soit le préfet du Calvados, soit le maire de Caen, pour approvisionner le Château de sel et d'eau-de-vie, et fournir à son arsenal les 2,500 kilogrammes de plomb dont il a besoin. Contre les malveillants et les insoumis, il publie, dans toute l'étendue de la 14e Division militaire, un ordre (2) où « il invite Messieurs les maires, adjoints et curés, à faire lire certaines dispositions du code pénal à leurs concitoyens, afin que chacun connaisse ses devoirs et les peines qu'il encourt en les enfreignant... »

Mesures et menaces dont le résultat ne pouvait être que chimérique, puisque les soldats eux-mêmes qui étaient sous les drapeaux, se signalaient par des actes d'indiscipline, et, souvent même, poussaient l'audace jusqu'à abandonner leur régiment. C'est ainsi que, dans la nuit du 24 au 25 mai, onze militaires du 61e, dont le dépôt était à Caen, obéissant aux conseils de leurs familles, regagnèrent ostensiblement leurs foyers, où ils pouvaient être certains, leur disait-on, de ne pas être plus inquiétés que nombre de leurs camarades (3). Un nommé Baudry,

(1) *Archives du Calvados.* — Registre correspondance : 1815-1816.

(2) Ordre adressé le 13 juin 1815 au préfet du Calvados par le comte Vedel. — *Archives du Calvados.* R.

(3) Lettre, à la date du 13 juin, du Directeur général du recru-

grenadier de la vieille garde, disait hautement « que si les brigands de la Vendée venaient à Caen, il aimerait mieux aller avec eux (1) que de rejoindre son corps. »

Quant aux soldats qui restaient sous les drapeaux, voici comment ils étaient commandés. Du 23 au 24 juin, plusieurs patrouilles du 5e régiment d'infanterie légère se présentent sans mot d'ordre au poste de la place Impériale, à Caen. L'officier de la garde nationale, qui les reconnaît, les oblige à rétrograder en leur reprochant de n'avoir aucun mot de ralliement ; et, sur son rapport, le maire de la ville, dans une lettre du 23 juin au général (2), se plaint avec véhémence d'une désorganisation qui pourrait entraîner les plus graves conséquences pour la tranquillité publique. Précédemment d'ailleurs, le même magistrat municipal avait eu l'occasion de jeter le cri d'alarme. « Il semble, Monsieur, écrivait-il le 5 juin au commandant de place (3), que plus vous multipliez les patrouilles dans la ville, plus le désordre s'accroît. Je vous en donnerai pour exemple le commissaire du 1er arrondissement qu'une patrouille a eu la témérité d'arrêter, quoiqu'elle dût savoir que c'est à ses réquisitions qu'elle doit obtempérer... »

Il y avait donc, en toutes choses, un tel désarroi

tement de l'armée au préfet du Calvados. — *Archives du Calvados*. R. : casernement.

(1) Lettre de dénonciation d'un sieur Leclair au préfet du Calvados, 18 juin. — *Archives du Calvados*. R. : administration générale.

(2 et 3) *Archives municipales*. Correspondance ; Registre 16.

que la garde nationale enseignait la discipline aux troupes de ligne, et que le pouvoir civil faisait la leçon à l'autorité militaire en matière de théorie !

Cette situation anarchique ne sévissait pas seulement dans le Calvados; elle était générale, et l'Étranger la jugeait avec sévérité.

« Il existe en France un sentiment général, dit le comte Pozzo di Borgo dans sa *Correspondance* (tome 1^er^, page 153), c'est la conviction que Bonaparte, repoussé par une grande partie des habitants et attaqué par les forces réunies de l'Europe, ne peut pas régner; cette opinion circule dans l'armée, qui pourtant ne cesse de lui être fidèle. L'action entière du gouvernement s'en ressent : police, finances, armement, tout rencontre des obstacles, ou un manque de soumission inconnu jusqu'à présent aux gouvernements révolutionnaires. »

Dans ce moment critique, le vainqueur de Vendémiaire, celui qui s'était vanté d'avoir maté la Révolution et rétabli l'ordre en France, Napoléon, pour raffermir son pouvoir chancelant, se résigna à chercher des alliés dans les survivants des sections foudroyées sur les marches de Saint-Roch. Certes il n'adopta pas cette nouvelle politique sans en éprouver un profond dégoût. On prétend même qu'il avoua à Monsieur Molé que s'il avait pu prévoir à quel point, pour se maintenir, il aurait eu à complaire au parti démocratique, il n'aurait jamais quitté l'île d'Elbe (1). Mais il n'en accepta pas moins l'appui de

(1) L. de Viel Castel : *Histoire de la Restauration*; t. III, p. 45.

la fédération des faubourgs parisiens. Il y eut, de par sa volonté, une véritable transaction entre le despotisme impérial et le terrorisme révolutionnaire; car il consentit à donner aux fédérés de Paris et de la banlieue des armes et une organisation militaire.

Et l'impulsion de Paris se fit ressentir jusque dans les provinces les plus éloignées. La Bretagne elle-même eut son acte *fédératif*, auquel les citoyens de Caen, plus lents à se remuer, donnèrent un semblant d'adhésion le 3 mai.

S'il fallait en croire le témoignage d'un royaliste (1) qui grossissait le danger à l'avance pour donner plus de relief à l'expédition projetée par le duc d'Aumont, il se serait formé à Caen, à l'instar de celle de Bretagne, une fédération composée d'environ trois cents membres, « parmi lesquels on remarquait tout « ce que la Révolution avait produit de plus fou- « gueux, tous disposés à mettre tout à feu et à sang « au premier signal. »

Or, voici à quoi se borna la piteuse tentative d'organisation fédéraliste à Caen. Le 3 mai 1815, on placarda sur les murs une affiche qui portait cette entête : *Les Habitans de la ville de Caen et les Etudians de la Faculté de droit, à leurs concitoyens du département du Calvados.* « Jaloux d'imiter le dévouement « des Bretons, y était-il dit, nous avons voulu, sous « l'autorisation de M. le Préfet, créer, à leur exem- « ple, une institution dont le résultat salutaire fût de

(1) Manuscrit Hautefeuille; pages 39 et 40.

« réunir, au premier signe de ralliement, tous les « amis de l'indépendance Nationale. »

Suivait ce coup de clairon : « Ces belliqueux Nor- « mands, qui ne connurent jamais l'esclavage, pour- « raient-ils souffrir que l'étranger vînt asservir leur « pays sous un joug de fer ? »

Mais, après ce sacrifice fait à l'enthousiasme obligatoire, on posait froidement ses conditions. Car il était bien entendu qu'on s'engageait seulement à « garantir les propriétés publiques et particulières, « et à maintenir la paix et la tranquillité intérieures. » Jamais on ne dépasserait les limites du département, peut-être même celles de l'octroi, puisqu'on ne promettait de prêter assistance qu'aux « campagnes *voisines* », dans le cas où elles seraient troublées. C'était trop encore. Et tout le beau feu du début s'éteint dans cette péroraison frigorifique : « Espérons toute- « fois que le premier Magistrat de ce département, « si avantageusement connu par sa sagesse et ses « talens administratifs, saura maintenir la tranquil- « lité publique, et que nous serons assez heureux « pour n'avoir fait preuve que de dévouement et de « bonne volonté. »

Il est permis de supposer qu'il n'y eut pas foule dans le bureau du secrétariat de l'Hôtel-de-Ville, où l'on avait ouvert un registre pour recevoir les noms des volontaires ; car, pour réchauffer ce zèle tout platonique, le général Vedel se vit obligé de faire, dans un ordre du jour du 13 juin (1), un nouvel appel « aux

(1) *Archives du Calvados.* Secrétariat, 1815.

« *braves Normands* pour former un corps de volon-
« taires par sous-préfecture, prêt à se porter partout
« où besoin serait, à l'effet de garantir les villes et
« propriétés de toute invasion de la part des malveil-
« lants et de celle de l'ennemi. »

Le commandant de la 14e division militaire avait même demandé et obtenu la collaboration des autorités civiles. Dans tout le département il y eut de nombreux essais tentés par les sous-préfets. « Je me suis empressé, écrivait le sous-préfet de Lisieux le 14 juin (1), de faire connaître aux maires de Lisieux, Livarot, Orbec et Saint-Pierre-sur-Dives, que les autorités supérieures verraient avec plaisir qu'il se formât dans les principales villes du département des fédérations analogues à celles de la Bretagne et d'autres points de l'Empire. On pense que c'est le meilleur moyen de donner de l'énergie à l'esprit public et de préparer des mesures salutaires pour la prospérité de la France. Je ferai tous mes efforts pour seconder les réunions qui tendront à se former dans cette intention. »

Vain espoir. La bonne volonté des fonctionnaires, même les plus dévoués, échoua devant l'indifférence des uns et l'hostilité des autres.

La politique qui consistait à discipliner, en la flattant, la démocratie révolutionnaire, était d'ailleurs désapprouvée par l'opinion publique ; et ce n'était pas sans un vif sentiment d'appréhension que l'on

(1) Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux. *Archives du Calvados.*

voyait se reconstituer, sous la tutelle de l'Empire, des bandes de Jacobins, recrutées sous prétexte de combattre l'Étranger.

L'écho de cette réprobation parvint jusqu'aux oreilles de l'Empereur. Quand il eut comparé la tiédeur des attitudes aux chaleureuses promesses de dévoûment, il pensa, avec le poète, que la foi qui n'agit pas manque de sincérité. Et, pour réveiller les esprits somnolents, secouer les avares de patriotisme, il résolut de faire un nouvel emprunt à la méthode révolutionnaire.

Autrefois la Convention envoyait des représentants en mission pour éclairer la province sur le sens et la portée de ses décisions les plus violentes. Lui-même, usant de ce moyen classique, avait aussi expédié des députés dans les départements pour y justifier son coup d'état de brumaire. Mais, tout en se servant des mêmes procédés, il fallait y introduire des palliatifs. On n'était plus aux temps héroïques de la Révolution. La terreur, qui accompagnait les délégués redoutables du Comité de Salut Public, devait céder la place à la politique de persuasion. Il ne s'agissait plus de faire trembler, mais de concilier, d'apaiser, et, sans prononcer le mot odieux de conscription, d'attirer le plus de monde possible sous les drapeaux. Personne ne serait soldat; mais tout homme en état de porter les armes serait simplement garde national *actif !*

Pour mener à bien cette œuvre d'hypocrisie, il eût été urgent de recruter des diplomates consommés. Mais ces habiles comédiens ne durent pas se trouver

facilement, si l'on en juge d'après les premiers essais.

Un exemple suffira. Le 22 avril, le sous-préfet de Bayeux est très étonné de recevoir la visite d'un lieutenant d'infanterie, qui lui présente une lettre du général Vedel le nommant commandant de place et le chargeant de faire des rapports sur la situation des communes de l'arrondissement. Ce personnage se montre d'abord très exigeant. Après avoir demandé un gendarme, un factionnaire et un planton de la garde nationale, il se contente de ce dernier. Ces prétentions auraient été d'autant moins justifiées, suivant le sous-préfet, que le commandant improvisé (1) était bien connu à Bayeux pour y avoir donné des concerts. On prétendait même qu'après avoir été chef de musique, il serait descendu jusqu'au rang de simple ménétrier. Peut-être devrait-on se défier des critiques du sous-préfet. qui passait pour royaliste ; mais il n'en est pas moins certain que le nouveau commandant de place eut la maladresse de vouloir, comme il le disait, *monter l'esprit public* par une proclamation, qui fit supposer à tout le monde que la ville allait être mise en état de siège (2). « Braves habitants, disait-il au début de sa procla- « mation (3), c'est avec la plus vive satisfaction que

(1) Lettre du sous-préfet de Bayeux, du 27 avril 1815, au préfet. — *Archives du Calvados*. Secrétariat, 1815,

(2) Lettre du maire de Bayeux, M. Conseil, au sous-préfet, du 27 avril. — Id.

(3) Placard in-4°..A Bayeux, chez Groult, imprimeur-libraire. *Archives du Calvados.*

« je viens parmi vous. Ma mission et mon unique « dessein sont de travailler à votre bonheur et de « vous faire jouir de tous les avantages de l'heureux « retour de l'Empereur Napoléon. C'en était fait de « la France, et toutes les idées libérales allaient être « anéanties, s'il eût tardé encore quelque temps ; « nous n'allions plus être que de vils esclaves... »

C'était ainsi, avec des paroles qui ravivaient toutes les haines politiques, que se présentait celui qu'on envoyait pour faire de l'apaisement. On le remplaça, il est vrai, par un fonctionnaire plus sérieux (1).

Après une série d'essais malencontreux, le lieutenant-général comte Lemarrois, commandant supérieur des 14e et 15e divisions militaires, résolut d'établir dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un commandant d'arrondissement (2), qui aurait « plus particulièrement pour instructions, de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité, de faire rejoindre les déserteurs et les gardes nationaux appelés au

(1) Le 16 juin 1815, le chevalier Delaveyne, chef de bataillon de l'état-major, écrivait au maire de Bayeux : « J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai été nommé par M. le lieutenant-général comte Vedel au commandement supérieur de l'arrondissement de Bayeux et qu'en cette qualité et comme membre du Conseil d'arrondissement pour l'organisation des gardes-nationales, je dois m'entendre avec vous pour la tranquillité de votre ville, le bien du service... » *Archives municipales de Bayeux.* Liasse 23. 1815. L.

(2) Lettre du maréchal de camp, chef de l'état-major général des 14e et 15e divisions au préfet du Calvados. — *Archives du Calvados.* — R : administration, 1813-1818.

service, de s'entendre à cet effet avec les autorités locales, de les appuyer, d'exciter leur zèle, afin de ranimer l'esprit public. »

Ce programme était facile à rédiger ; mais il était moins commode de l'appliquer. On eut beau choisir des commandants d'arrondissement à peu près triés sur le volet, ceux-ci, en dépit de leur zèle ou de leur capacité, ne tardèrent pas à être paralysés, dans leurs tentatives de réformes, par l'inertie ou la malveillance des fonctionnaires civils. Les moins mal disposés des agents administratifs regardaient les émissaires qu'on leur envoyait comme des intrus, ou au moins des rouages inutiles ; quant aux maires, la plupart refusaient d'afficher leurs proclamations, prétendant qu'ils ne devaient tenir cette sorte d'injonction que du préfet, ou du sous-préfet de leur arrondissement (1).

S'ils trouvaient si peu d'appui auprès des fonctionnaires corrects, que pouvaient attendre les commandants d'arrondissement de ceux qui se montraient ouvertement hostiles ? Et ceux-là étaient légion.

Dans l'arrondissement de Lisieux, à la date du 26 mai. beaucoup de maires, d'adjoints et de membres des conseils municipaux n'avaient pas prêté le serment prescrit (2). Un grand nombre de fonctionnai-

(1) Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux, à la date du 17 juin 1815. — *Archives du Calvados.*

(2) Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux, à la date du 17 juin 1815. — Lettres du 26 et du 29 mai. — *Archives du Calvados.*

res s'étaient aussi dispensés de voter pour l'acceptation de l'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Parmi ces derniers le procureur impérial du tribunal, bien connu pour son attachement au parti royaliste, avait abandonné son poste au moment où il s'agissait de prêter serment de fidélité à l'Empereur (1). Et, touchante harmonie entre magistrats du même siège, le juge d'instruction, à la même heure, portait plainte contre le curé de Saint-Pierre qui avait refusé de chanter, à la fin de la messe, le *Domine salvum fac imperatorem*. L'anarchie dans la Justice !

Il y avait aussi le fonctionnaire timide, peureux, toujours prêt, au moindre danger, à donner sa démission. Tel ce maire de village qui, menacé au moment du tirage au sort des canonniers gardes-côtes, écrit au préfet (2), non sans une pointe d'ironie : « Comme le « gouvernement ne pourrait me rendre la vie si elle « m'était enlevée dans une émeute, ni m'indemniser « de torts faits à mes propriétés, dévastées ou détruites... malgré mon désir d'être utile au bonheur et « à la tranquillité de l'État, je me trouverai, quoi- « qu'avec regret, forcé de demander mon remplace- « ment. »

On remarquait encore le fonctionnaire frondeur qui, sans respect pour la hiérarchie, ne craignait pas

(1) Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux, à la date du 17 juin 1815. — Lettres du 26 et du 29 mai. — *Archives du Calvados.*

(2) Lettre du maire de Colomby-sur-Than, du 19 avril 1815.— *Archives du Calvados*; Canonniers gardes-côtes.

de donner délibérément des leçons à son chef. « Messieurs les Préfets, écrivait le sous-préfet de Bayeux au préfet le 29 mai (1), étaient dans l'usage de faire accompagner les listes des hommes à poursuivre des lettres d'avis, qu'ils voulaient leur faire parvenir avant les poursuites. Votre liste, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, n'était accompagnée d'aucune lettre. Je ne peux donner l'avis préalable à la poursuite. J'ai donc été forcé, sur la demande pressante du commandant de la colonne mobile, de faire poursuivre les hommes que vous me désignez *à tort et à travers.* »

Venait enfin le fonctionnaire ouvertement hostile, qui envenimait son insoumission en se moquant impudemment du gouvernement qu'il desservait. Et ce n'était ni le moins cruel, ni le moins redoutable, comme cela ressort de la lettre suivante, adressée le 20 juin 1815 par un maire (2) au sous-préfet de Caen :

« J'ai reçu l'arrêté de M. le Préfet du 13 de ce « mois, lequel renferme l'injonction comminatoire « d'arborer le drapeau tricolore sur les clochers des « campagnes... — Je vous observerai que l'église de « ma commune est presque entièrement démolie ; et « que je n'ai pas cru qu'il fût honorable pour le gou- « vernement de faire flotter son drapeau sur des dé- « combres. Je compromettrais d'ailleurs extrême- « ment la responsabilité de cette commune puisqu'en

(1) *Archives du Calvados.* — R. : Casernement.
(2) id. M. : Affaires politiques.

« supposant que des malintentionnés voulussent ten-
« ter l'enlèvement du drapeau, ils pourraient y accé-
« der facilement de toutes parts... »

Pour suppléer sans doute aux commandants d'arrondissement, qui paraissaient triompher difficilement du mauvais vouloir des fonctionnaires, le ministre de l'Intérieur, afin de chauffer l'enthousiasme, adressait aux préfets des chants patriotiques qu'il leur recommandait de faire exécuter sur les théâtres de leur département. A Caen, il avait envoyé *La Parisienne ou Charles Martel*, et *La France délivrée ou la Lyonnaise* (1). Dans cette dernière pièce on célébrait, en vers de mirliton, les mérites de l'acte additionnel :

Napoléon, roi d'un peuple fidèle,
Tu veux borner la course de ton char !
Tu nous fis voir Alexandre et César !
Oui, nous verrons Trajan et Marc-Aurèle ! !
Nous sommes tous tes enfants, tes soldats !
Nous volons tous à ces derniers combats.

Malgré ces protestations pacifiques, personne ne

(1) Au bas de la circulaire imprimée, envoyée le 6 juin au préfet du Calvados, le ministre de l'Intérieur avait écrit cette note manuscrite : « Chantés sur les théâtres de Paris, ces airs ont produit beaucoup d'effet. Ils pourraient également être chantés sur les théâtres des départements dans les villes où il y a des comédiens. » Dans sa réponse en date du 9 juin, le préfet écrit au ministre : « Je les adresse au Conservateur de la Bibliothèque de Caen, attendu qu'il n'y a plus de comédiens ici. » — *Archives du Calvados*.

voulait croire à ces *derniers combats*. Le retour de Napoléon, pour la majorité de la nation, présageait au contraire une nouvelle série de guerres interminables.

En vain le général Vedel, dans une proclamation (1) aux bataillons mobilisés de la garde nationale du Calvados, écrivait-il, pour rassurer les pauvres diables qu'on appelait à la défense des places fortes : « Vous rentrerez dans vos familles dès que les ennemis de notre belle patrie auront cessé de l'inquiéter ; ce moment n'est pas éloigné. »

En vain un poète du cru s'écriait-il, à la fin d'une pièce de circonstance (2), imitée de la *Marseillaise* :

Femmes, doux charme de la vie,
Calmez vos craintives douleurs ;
Tendre mère, épouse chérie,
Vous reverrez vos défenseurs.
Bientôt nous reviendrons vous rendre
La paix que nous allons chercher.

Toute cette rhétorique ne ramenait pas le moindre conscrit sous les drapeaux. Au contraire, on s'en défiait. C'était comme un coup de clairon qui sonnait le rappel, et l'on fermait les oreilles, pour ne pas être

(1) Proclamation du 25 mai 1815, publiée dans le *Journal du Calvados* du 31 mai.

(2) *La Canaise*, couplets composés par un étudiant en droit de Caen, chantée au théâtre le 17 avril 1815. *Journal du Calvados* du 10 mai.

soupçonné de l'avoir entendu. Les gardes nationaux, appelés au service actif, étaient si convaincus qu'on ne se contenterait pas de les employer entre les murs des places fortes, que, par horreur de la guerre, ils se cachaient dans les bois pour échapper aux poursuites des colonnes mobiles.

Profitant de cet état des esprits, les agents royalistes s'appliquèrent à chercher de nouvelles recrues parmi les mécontents. Et leur audace fut telle que l'un d'eux, le sieur Guilbert, dans les premiers jours de juin, ne craignit pas d'engager un officier du corps des douaniers de Caen à s'enrôler dans les troupes du Roi. Il fut arrêté, il est vrai, et condamné, quelque temps après, au bannissement (1). Mais combien d'autres avaient réussi !

Tout semblait d'ailleurs favoriser les agissements des racoleurs royalistes. Le désordre était partout, dans la rue, sur les places, jusque dans les prisons. Le directeur de la Maison centrale de Beaulieu écrivait (2) le 4 mai au préfet pour lui demander un poste plus nombreux. Car il craignait une évasion générale, tant il y avait de fermentation dans l'esprit des prisonniers, surexcités, disait-il, par « des espérances chimériques de toute espèce. » Peu de jours après, le maire de Caen signalait (3) un individu con-

(1) Voir sur ce point une série d'articles du sieur Urbain Guilbert, frère de l'agent royaliste arrêté, dans les nos 24, 25 et 26 de l'*Observateur Neustrien*.

(2) *Archives du Calvados*. Secrétariat, 1815.

(3) Lettre du maire de Caen, du 26 mai, au colonel de la

damné aux fers qui, dans la prison départementale, « s'était décoré d'une fleur de lys. »

Dès le 13 avril on avait placardé, pendant la nuit, sur les murs de Caen, une proclamation attribuée au roi (1). Et ces sortes d'affichages se renouvelèrent tant de fois que le préfet crut devoir s'en plaindre au maire (2), en lui enjoignant de rechercher les auteurs « des imprimés incendiaires, proclamations et autres écrits qui tendent à égarer l'opinion publique. » De son côté, le maire, M. Lentaigne-Logivière, bonapartiste assez avéré pour s'étonner d'être suspecté, répondait à cette sorte de leçon par une autre.

« A la suite d'une orgie qui a eu lieu hier, écrivait-il au préfet (3), des hommes ont parcouru la ville, en mêlant aux cris de : *Vive l'Empereur !* des vociférations et des provocations contre des citoyens tranquilles. Si l'on veut maintenir le bon ordre, de semblables délits ne doivent pas être tolérés. Votre prédécesseur l'avait si bien senti qu'il fut le premier à me provoquer à prendre des mesures répressives. Je le fis et l'ordre fut rétabli. Si l'on n'y prend garde, M. le Préfet, des factieux se rallieront, et après avoir profané le nom du souverain par des vociférations indécentes et injurieuses pour lui, attaqueront

garde nationale. *Archives municipales.* Registre 16 : Correspondance.

(1) Lettre du maire de Caen au préfet, du 13 avril. *Archives municipales.* Registre 16 : Correspondance.

(2) Réponse du maire, du 29 mai. Idem.

(3) Lettre du Maire de Caen, du 12 juin. Idem.

ceux auxquels ils en voudront sous prétexte qu'ils auraient une opinion différente, ou pour satisfaire leur haine particulière. Quel a été jusqu'ici le résultat de toutes ces criailleries, sinon d'aliéner l'esprit des citoyens? Car vous n'avez pas vu, ni moi non plus, un seul de ces perturbateurs venir se ranger sous la bannière de l'honneur. »

Le maire de Caen avait cent fois raison. Toutes les réunions tumultueuses de fédérés, ou soi-disant bonapartistes, ne servaient qu'à couvrir les menées des royalistes, qui se glissaient dans leurs rangs pour les exciter aux pires excès. Ce n'était pas le moindre coup qu'ils portaient au régime impérial en donnant à l'opinion trompée l'occasion de s'irriter contre les auteurs des désordres. Mais, quand leur manquait cette façon hypocrite de faire la guerre au gouvernement, les agents du Roi et du duc d'Aumont ne se gênaient pas pour l'attaquer ouvertement.

Un jour, il se jettent sur un grenadier de la garde nationale, l'insultent, le prennent à la gorge et lui donnent plusieurs coups de bâton (1). Une autre fois, ils ont l'audace de crier *Vive le Roi !* aux oreilles du préfet, qui passait dans la rue; dans la même soirée, un des leurs, monté à cheval et agitant à son bras « les couleurs proscrites », vient pousser les mêmes cris séditieux devant la garde du poste de la préfecture (2).

(1) Lettre du maire de Caen, du 12 juin. *Archives municipales.* Registre 16 : Correspondance.

(2) Lettre du préfet de Ramel, du 23 juin, au maire de Caen.

Si le chef-lieu du Calvados, où les autorités pouvaient disposer d'une force armée assez importante, était fréquemment le théâtre de scènes tumultueuses, on imagine aisément quelles facilités devaient trouver les agitateurs royalistes dans les petites villes et les campagnes du département.

Dès le 26 mai, à Lisieux, on avait l'audace d'afficher une proclamation du comte de Lille (1). Dans les derniers jours de juin, lorsqu'on eut appris le désastre de Waterloo, ce fut de tous côtés, une explosion de sentiments anti-Napoléoniens.

Le 22 juin, dans le port de Honfleur, on arbore le pavillon blanc, et les femmes courent dans la ville avec des fleurs de lis (2).

Dans les communes du littoral, des émissaires, venus de Caen, apportent des nouvelles qui excitent la fermentation (3). Des bruits alarmants circulent à Douvres, où l'on prétend que les troupes vont arriver pour piller et ravager le bourg (4). A Ouistreham, la population s'insurge dans la journée du 25 juin, et le préfet, de concert avec le général commandant le département, y envoie un détachement de soixante hommes, qui devront être logés et nourris aux frais

(1) Accusé de réception par la police générale d'une lettre du 27 mai. — *Archives du Calvados.* Secrétariat. Correspondance, 1813-1815.

(2) Lettre du sous-préfet de Pont-l'Évêque, du 23 juin.— Idem.

(3) Lettre du major Moulin, du 24 juin. — Idem.

(4) Lettre de l'adjoint de Douvres, du 2 juillet. — Idem.

des habitants, chargés en outre de leur payer une solde extraordinaire (1).

Mais ces mesures de rigueur, trop tardives d'ailleurs, ne peuvent se généraliser. On manque de troupes et la rébellion se propage, de village en village, dans tout le département. A Amfréville, on arrache le drapeau tricolore, qui flottait sur le clocher, puis on le coupe par morceaux et on l'enfouit (2). A Évrecy, des garçons de la commune, dirigés par un jeune homme venu de Caen, après avoir essayé inutilement de forcer la porte du clocher, réunissent plusieurs échelles avec des cordages pour monter jusqu'au drapeau, qu'ils arrachent de la tour (3). A Noyers, le maire, à la tête de plusieurs jeunes gens, non content d'enlever le drapeau tricolore, lui en substitue un blanc (4). A Sainte-Croix, on le brûle (5).

A Moyaux, un grand nombre d'habitants de la commune, en apprenant la défaite de l'Empereur, se mettent à chanter et à tirer des coups de pistolet en signe de réjouissance. Et, le soir, un individu se glisse dans l'église, s'introduit dans le clocher et

(1) Lettre du préfet du Calvados au sous-préfet de Caen, du 26 juin. — *Archives du Calvados.* M : Affaires politiques.

(2) Lettre de l'adjoint d'Amfréville, du 26 juin, au sous-préfet de Caen. — *Archives du Calvados.* M : Affaires politiques.

(3) Lettre du maire d'Évrecy au sous-préfet de Caen, du 29 juin. — *Archives du Calvados.* M : Affaires politiques.

(4) Procès-verbal de gendarmerie du 29 juin. — Idem.

(5) Lettre du maire au sous-préfet de Caen, du 2 juillet. — Idem.

remplace le drapeau tricolore par un morceau de toile blanche (1).

Après les édifices publics, ce sont les maisons particulières qui se pavoisent aux couleurs des Bourbons. Et, quand on n'a pas de drapeau sous la main, l'enthousiasme en improvise avec un mouchoir, qu'on attache, comme un habitant de Saint-Pierre-sur-Dives, au bout d'un bâton (2).

La politique, comme les religions, a ses fanatiques. A quelques-uns, il ne suffit plus d'arborer l'étendard immaculé, comme ils appelaient le drapeau blanc; ils ne pouvaient supporter même la vue des trois couleurs. Ainsi, au Prédauge, un employé des douanes est maltraité et blessé d'un coup de couteau parce qu'il portait à son chapeau une cocarde tricolore. A Lisieux, des enfants jouant au soldat dans la rue et promenant un drapeau, se voient arracher des mains leur étendard en papier par un énergumène, qui le déchire avec rage (3).

Ces actes d'intolérance, commis par quelques violents, étaient comme l'indice de l'état des esprits dans le Calvados et les départements voisins, au lendemain de Waterloo. Tout le monde y était las du

(1) Lettre du sous-préfet de Lisieux au préfet, du 26 juin. — *Archives du Calvados* : Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux avec le préfet. 1815.

(2) Lettre du sous-préfet de Lisieux au préfet, du 19 juin. — *Archives du Calvados* : Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux avec le préfet. 1815.

(3) Lettre du 13 juin. — Idem.

régime impérial, et si une révolte générale n'avait pas encore éclaté, c'est que la plupart des gens, dans l'incertitude de l'avenir, tout en faisant des vœux pour le retour des Bourbons, craignaient d'être déçus dans leurs espérances. Ils n'osaient se compromettre, agir, faute de direction et d'entraînement. Mais qu'un chef se présentât hardiment, l'étendard du roi à la main, toutes ces bonnes volontés indécises sortiraient aussitôt de leur torpeur et lui feraient escorte.

Le duc d'Aumont pouvait donc débarquer en toute sécurité avec sa poignée de volontaires, qui formerait au besoin le cadre d'une armée à improviser. Et cette petite troupe n'aurait même pas l'occasion de se battre. Car, moralement, à l'avance, les douze ou quinze cents hommes du général Vedel devaient être écrasés par la masse profonde des mécontents.

IV

Parfaitement éclairé par les rapports de ses agents, connaissant à fond la situation du Calvados, sûr du succès, le duc d'Aumont, après avoir quitté Jersey, dans la soirée du 5 juillet, sur la petite flottille anglaise, arriva en vue des côtes du département vers le milieu de la nuit du 6 au 7. Le chef de l'expédition montait la corvette *la Bermuda*, avec son état-major et quelques autres officiers, formant en tout 25 hommes ; le reste était réparti sur le *Raisonneur* et deux bâtiments de transport.

Il faut croire que le duc d'Aumont n'avait pas à l'avance arrêté son choix sur le lieu où il effectuerait son débarquement ; car ce fut le hasard qui décida cette question importante. Un pêcheur français, amariné par la corvette, fut amené sur le pont de la *Bermuda*. Interrogé par le général en chef, il lui apprit que sa flottille se trouvait à peu près en face du petit havre d'Arromanches. A cela il ajouta plusieurs renseignements, en partie erronés. Suivant lui, la redoute d'Arromanches aurait été défendue par plusieurs canons de gros calibre, que desservait une trentaine d'hommes, tandis qu'il n'y avait en réalité dans le fortin que deux pièces d'artillerie et douze garde-côtes (1). De plus, les hauteurs des falaises auraient été occupées par quatre cents chasseurs à cheval, de la garnison de Caen, et des postes nombreux de douaniers. Ces derniers détails n'étaient pas plus exacts que les précédents ; car les postes de douaniers se bornaient à la brigade d'Arromanches, commandée par un simple sous-lieutenant (2). Quant

(1) D'après un état pour la 7me compagnie de garde-côtes, qui desservait les batteries depuis Port-en-Bessin jusqu'à Trouville, Arromanches est porté pour six fournitures, ce qui suppose 12 canonniers au plus, c'est-à-dire 2 hommes par lit. Voir sur ce point · Lettre du sous-préfet de Bayeux au préfet, du 18 juin, et lettre du capitaine d'artillerie au préfet du Calvados, du 16 mai. — *Archives du Calvados* : Police des Côtes.

(2) Rapport (du 17 mai 1815) du maire d'Asnelles et des officiers de la douane sur l'arrestation de 7 Anglais. *Archives du Calvados* : Police des côtes.

aux chasseurs à cheval, il est bien vrai qu'une colonne mobile était chargée de la surveillance des côtes ; mais, soit indiscipline, soit impéritie, soit trahison, cette troupe, sur laquelle le sous-préfet de Bayeux semblait compter (1) pour empêcher une tentative de débarquement, ne parut pas et laissa le littoral ouvert aux entreprises des royalistes.

N'ayant aucun moyen de contrôle à sa disposition, le duc d'Aumont se montra justement inquiet en apprenant la supériorité numérique de l'ennemi qu'il aurait à combattre, au moment toujours si périlleux d'un débarquement. Il résolut donc de profiter des ombres de la nuit pour jeter à terre trois officiers, messieurs de Grimouville, Rousseau et de Guernon-Ranville, auxquels il confia la mission délicate de prévenir les royalistes de l'intérieur. Ceux-ci, sous leur direction, tenteraient une diversion qui permettrait au duc de faire débarquer sa petite troupe sans trop de risques.

Malheureusement, tandis que le général en chef propose, la mer dispose. Une forte brise du nord s'élève subitement et pousse la corvette la *Bermuda* à la côte. Dans la manœuvre qu'il exécute pour regagner le large, le pilote, qui connaissait mal ces parages, s'engage maladroitement dans le voisinage des rochers du Calvados, où il échoue piteusement, à une demi-portée de canon de la redoute d'Arromanches.

(1) Lettre du sous-préfet de Bayeux au préfet, du 8 juillet. *Archives du Calvados.*

Pendant deux heures l'équipage fit des efforts prodigieux pour remettre à flot le bâtiment ; mais la mer, qui descendait, le laissa bientôt engagé sur toute la longueur de sa quille. La situation empirait de minute en minute ; car le jour commençait à poindre et, dès que la lumière fut assez claire pour leur permettre de distinguer la coque du navire échoué, les canonniers de la redoute pointèrent leurs pièces sur ce but, qui ne bougeait pas plus qu'une cible. Aussi leurs coups portèrent-ils à merveille. Leur premier boulet vint couper un des haubans, à un pied au-dessus de la tête du général en chef, alors appuyé sur le bastingage, d'où il observait la côte. Le feu dura plus d'une heure, bien soutenu et si bien dirigé que presque tous les projectiles passèrent dans les amures, où ils causaient d'assez grands dommages.

La position du navire anglais, couché sur le flanc entre les rochers, ne lui permettait pas de répondre au feu de l'ennemi, qu'il aurait peut-être éteint s'il lui avait été possible de se servir des huit pièces qu'il portait. A l'exaspération de l'équipage, réduit à l'impuissance, se joignait la crainte d'être coulé à chaque instant par les boulets de la redoute.

Dans cette position critique, l'état-major du duc d'Aumont pensa qu'il ne restait d'espoir de salut que dans une attaque audacieuse sur le fortin qui les foudroyait. Ils pressèrent donc le général en chef de les autoriser à opérer une descente sur le rivage. Le duc y consentit et voulut diriger lui-même cette hasardeuse entreprise. Trois chaloupes furent mises à la

mer et nagèrent vigoureusement, emportant le chef de l'expédition et vingt-huit de ses officiers. Tout d'abord elles furent couvertes d'eau par les ricochets des boulets de la redoute, qui frappaient les vagues. Mais lorsque le duc d'Aumont eut arboré sur son canot le drapeau blanc brodé par la duchesse d'Angoulême; lorsque, de son côté, la corvette anglaise eut hissé à son mât les mêmes couleurs, en saluant de ses acclamations les royalistes, qui lui répondaient par des cris répétés de *Vive le Roi!* le feu se ralentit et bientôt cessa tout à fait.

Quand on approcha de la côte, les officiers français, impatients d'aborder, se jetèrent à la mer et gagnèrent le rivage en ayant de l'eau jusqu'à la poitrine. A l'endroit où ils mirent pied à terre, ils se rallièrent et se divisèrent en deux petites troupes de forces égales. L'une, sous les ordres du vicomte de Saint-Simon, suivit le littoral ; l'autre, conduite par le colonel Eugène d'Hautefeuille, gravit les falaises afin de prendre la redoute à revers.

Les royalistes auraient pu se dispenser de tant de précautions ; car ils allaient bientôt faire le siège d'une place sans garnison. Tant que les douze canonniers avaient cru avoir affaire à des Anglais, ils avaient tiré patriotiquement pour repousser l'étranger. Mais, dès qu'ils eurent reconnu que c'était un parti de royalistes français, qui opérait une descente, ils s'empressèrent de lâcher pied et de céder la place avec d'autant plus d'entrain qu'ils n'ignoraient pas que Louis XVIII avait promis de licencier, à son retour, le corps des gardes-côtes.

Lorsque la petite troupe, commandée par le vicomte de Saint-Simon, arriva auprès de la redoute, il paraîtrait que M. de Guernon-Ranville en franchit les revêtements et tomba, l'épée à la main, au milieu de la batterie en poussant le cri de *Vive le Roi !* Mais il ne mit personne en fuite comme il l'a écrit (1), puisque le fortin était abandonné, déserté d'ailleurs comme tout le reste du village, où les royalistes ne trouvèrent pas l'ombre de résistance. Pas un seul chasseur à cheval sur les falaises. Pour toute garnison, les douze gardes-côtes qui prennent la fuite et

(1) Dans un manuscrit intitulé : *Débarquement du duc d'Aumont à Arromanches* (dont M. Julien Travers a cité un fragment dans la préface du *Journal d'un Ministre*), le comte de Guernon-Ranville dit que, *plus leste que ses camarades* (il n'ose écrire plus brave), il s'élança le premier dans la redoute et en mit en fuite les canonniers surpris. Ce dernier fait n'est pas plus authentique que la présence des 400 chasseurs de Vedel sur les falaises, dont il parle, comme d'ailleurs tous les royalistes qui ont écrit sur ce sujet, soit pour faire valoir leur mérite personnel, soit pour donner, en exagérant les dangers courus, plus de relief à l'expédition du duc d'Aumont. Il nous a donc fallu, pour nous approcher le plus possible de la vérité, soumettre à un contrôle rigoureux les témoignages des contemporains et les récits du temps. Voici, pour la descente à Arromanches, et l'entrée à Bayeux, nos principales sources : Manuscrit Hautefeuille ; — le mémoire de Guernon-Ranville ; — *Un mot...* par Madame Rochelle de Brécy ; — un article publié, le 18 juillet 1815, dans les *Affiches... de la ville de Bayeux ;* — un article dans le supplément du n° du 15 juillet, du *Journal du Calvados ;* — *Arromanches et ses environs* par Gaston Lavalley.

les douaniers, qui, au nombre de cinq seulement, n'hésitent pas un instant à faire leur soumission.

Sans avoir tiré un seul coup de fusil, les royalistes prirent donc position à Arromanches et sur les hauteurs voisines, pour protéger le débarquement de leurs frères d'armes, qui étaient restés sur les transports anglais.

Le duc d'Aumont avait fait enclouer les canons de la batterie, jeter la poudre à la mer et planter le drapeau blanc sur la redoute, conquise sans verser une goutte de sang.

Rassurés par ces couleurs, qui leur indiquaient qu'on n'avait plus à craindre un débarquement d'Anglais, les habitants d'Arromanches rentrent peu à peu dans le village qu'ils avaient déserté. Ils entourent le duc d'Aumont, l'acclament, l'appellent leur père, leur libérateur. Les femmes surtout, qui croyaient fermement que les Bourbons allaient ramener la paix, montraient un enthousiasme délirant. Elles ne se contentaient pas de crier *Vive le Roi !* Elles arrachaient des tiges de lis dans les jardins, qu'elles distribuaient à leurs enfants, à leurs maris. Bientôt tout le monde eut de ces fleurs-là à la main. Et ce fut entre une double haie de gens, portant comme un cierge ce blanc symbole de la vieille monarchie, que le duc d'Aumont, à la tête de ses cent cinquante volontaires, sortit d'Arromanches, à six heures du matin, pour marcher sur Bayeux.

Comme il se croyait exposé à une attaque des chasseurs à cheval, dont la présence sur le littoral lui avait été signalée, le chef de l'expédition, par pru-

dence, fit prendre à sa troupe des chemins de traverse. Vers huit heures du matin, à un quart de lieue environ de la ville, les royalistes se trouvèrent en présence d'un détachement de la garde nationale de Bayeux, qu'on avait envoyé en reconnaissance. Ce détachement, conduit par son colonel, M. de Germiny, pensait aller à la rencontre des Anglais qu'on disait avoir débarqué à Arromanches, et sa joie fut grande lorsqu'il apprit qu'il avait affaire à des Français. Mais, tout d'abord, il y eut une méprise, qui aurait pu avoir de graves conséquences Au moment où le vicomte de Saint-Simon s'était avancé pour parlementer, un mouchoir blanc à la main, deux gardes-nationaux, indisciplinés ou effrayés, le couchèrent en joue, et un coup de fusil partit, sans l'atteindre.

Comme le vicomte de Saint-Simon s'était replié vers sa troupe, il y fut suivi par le colonel de la garde nationale qui s'excusa de la maladresse de ses hommes et protesta de son dévoûment au duc d'Aumont. Il ne cacha pas cependant à ce dernier qu'il s'exposerait, lui et les siens, à de grands dangers en essayant de pénétrer dans la ville, et il termina en lui conseillant de se rembarquer. Des avis pareils furent donnés, une seconde fois, au chef de l'expédition par plusieurs messagers, que venait de lui envoyer le sous-préfet de Bayeux.

Mais le duc d'Aumont, qui connaissait parfaitement les sentiments des populations du Calvados et les ressources que lui offrirait le pays, se contenta de sourire et donna l'ordre de marcher en avant.

Les événements ne tardèrent pas à lui donner

raison. Les gardes nationaux, que leur colonel avait représentés comme animés d'un mauvais esprit, l'accompagnèrent pacifiquement, comme s'ils lui eussent fait escorte. Et, à mesure que l'on approchait de Bayeux, on en voyait sortir nombre de gens qui, impatients de saluer celui qu'ils regardaient comme un libérateur, se portaient au-devant des volontaires royalistes aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi ! Vive le duc d'Aumont !*

Dans Bayeux, ce fut une véritable entrée triomphale. Le duc d'Aumont et ses partisans passèrent au milieu d'une foule enthousiaste, qui les accompagna, avec des acclamations ininterrompues, jusqu'à la porte de la sous-préfecture. Les principaux notables de la ville les y attendaient, pour joindre leurs félicitations aux témoignages de dévoûment que leur donnèrent le sous-préfet et les représentants de la municipalité.

Après avoir notifié au sous-préfet sa qualité de commissaire extraordinaire nommé par le roi, le duc d'Aumont lui adressa ordres et réquisitions pour son service. Un de ses premiers actes fut d'exiger la mise en liberté immédiate de plusieurs personnes, détenues à la prison pour délits politiques, ou pour crimes de désertion. Cette double mesure, sur laquelle il comptait beaucoup pour augmenter sa popularité, lui valut en effet de nouvelles recrues, qui vinrent grossir les rangs de la troupe débarquée à Arromanches.

Cependant, comme le chef de l'expédition s'attendait à être attaqué par les troupes du général Vedel,

commandant de la 14e division militaire, il s'occupa de mettre la ville de Bayeux à l'abri d'un coup de main ; car il redoutait avec raison les suites terribles pouvant résulter du contact trop soudain de soldats, qu'on disait ardents bonapartistes, avec une population qui venait de se déclarer avec tant d'exaltation pour le roi.

Son premier soin fut naturellement d'envoyer un détachement en reconnaissance sur la route de Caen. L'un des cavaliers qui le composaient, le capitaine Tartarat, s'avança, avec quelques gardes d'honneur, jusqu'au-delà du village de Saint-Martin-des-Entrées, où il avait laissé ses compagnons. Il y fit bientôt la rencontre du colonel Corbet, que le général Vedel, persuadé encore qu'il s'agissait d'un débarquement d'Anglais, avait chargé de leur notifier l'armistice conclu à Paris, le 4 juillet, entre les plénipotentiaires du duc de Wellington et ceux du gouvernement provisoire de France. Après avoir reconnu le parlementaire, qu'il fit escorter par ses gardes, le capitaine Tartarat reprit, avec le reste de ses hommes, le chemin de la ville.

Tout à coup il fut assailli par un escadron de chasseurs à cheval de la colonne mobile du littoral, qui revenait d'Arromanches, où il avait repris possession de la batterie désertée par les gardes-côtes. Le général Saint-Simon, monté sur un bon cheval, réussit à s'échapper. Mais les autres officiers, qui n'avaient que des chevaux de louage, se virent enveloppés et contraints de rendre leurs armes. Faits prisonniers par le lieutenant de chasseurs, qui commandait

l'escadron, ils furent conduits à Caen, où on les interna dans le château fort de la ville (1).

Pendant ce temps-là, le colonel Corbet, chef de l'état-major de Vedel, était amené au duc d'Aumont. Grande fut sa surprise en constatant qu'il se trouvait en présence, non d'une troupe d'Anglais, comme il s'y attendait, mais d'une petite armée de volontaires royalistes. Ce fut lui qui apprit le premier au duc d'Aumont les récents événements, qui venaient de s'accomplir à Paris. Et, bien qu'il fût chargé par le commandant de la 14e division de négocier avec l'ennemi, il pensa qu'il n'outrepasserait pas ses pouvoirs en assurant au chef de l'expédition qu'il pou-

(1) Parmi les 9 prisonniers, qui furent deux jours après remis en liberté, se trouvait le major de l'artillerie anglaise, Pynn. Dans son *rapport de la soirée du 7 juillet 1815* (*Journal du Calvados*, du 15 juillet), le major du génie Missy, l'un des prisonniers, se plaint de la conduite du parlementaire, l'adjudant commandant Corbet, qui aurait eu la lâcheté de se réfugier, avec son trompette, dans une grange, pendant le combat, ou plutôt la simple rencontre des officiers royalistes avec une troupe de chasseurs. Quoique cette accusation fût bien invraisemblable, le chef de l'état-major de la 14e division militaire crut devoir se justifier en publiant une réponse dans le *Journal du Calvados* du 22 juillet. Il y raconte comment, après avoir reconnu que les cavaliers appartenaient à la 14e division, il s'était élancé au-devant d'eux au péril de sa vie pour les arrêter et les empêcher de faire des prisonniers. « J'ai rempli une mission très-épineuse, dit-il en terminant, j'ai bravé la fureur des deux partis, j'ai empêché l'effusion du sang français, j'ai fait mon devoir, et ceux-là même, qui me doivent la vie, sont les premiers à me calomnier. »

vait compter sur les dispositions pacifiques du général Vedel. Le sous-préfet de Bayeux, invité par le duc d'Aumont à donner son avis, appuya chaleureusement les propositions du parlementaire, en insistant sur les dommages qui résulteraient pour le pays d'un commencement d'hostilités. On parla donc de paix, et les bases en furent arrêtées verbalement; car le colonel Corbet ne voulut pas s'engager par écrit, avant d'avoir rendu compte de sa mission au général en chef.

Il était environ une heure de l'après-midi lorsque le parlementaire quitta Bayeux pour retourner auprès de Vedel.

Celui-ci avait quitté Caen vers onze heures du matin, convaincu encore, comme tous les fonctionnaires civils ou militaires, qu'il s'agissait de défendre la côte d'Arromanches contre les Anglais (1). Il emmenait avec lui deux canons, une grande partie du dépôt du 9e chasseurs à cheval et quelques hommes de son infanterie, dont il laissait le plus grand nombre à Caen, pour contenir les royalistes qu'il avait de justes raisons de redouter.

Arrivé à Martragny, village situé à deux lieues de Bayeux, il y établit son camp. C'est là que son chef d'état-major, le colonel Corbet, vint lui annoncer la

(1) Cela résulte de lettres du 7 juillet, l'une au maire de Caen, l'autre au commandant du château de Caen (celle-là datée de 11 heures du matin), relatives à l'envoi de 16 chevaux, qui devaient être attelés aux canons et caissons. — *Archives du Calvados*; Batterie mobile à Caen.

véritable nationalité des troupes qui avaient débarqué à Arromanches. Que se passa-t-il dans l'esprit du général Vedel, lorsqu'il apprit qu'il avait en face de lui des partisans armés de Louis XVIII ?

Tous ceux qui, soit dans des articles de journaux, soit dans des mémoires inédits, ont laissé un écho de l'opinion royaliste du temps, accusent Vedel d'avoir essayé de leurrer le duc d'Aumont d'un espoir chimérique de transaction. Suivant eux, il n'aurait continué les pourparlers, pendant toute la journée du 7, que pour endormir la vigilance du chef des royalistes et se donner le temps de concentrer ses troupes dans les environs de Bayeux. Il aurait méconnu les conventions pacifiques, arrêtées verbalement entre les deux partis, et exigé de nouvelles conditions. Des escadrons de chasseurs, violant les préliminaires du traité, auraient même tenté d'entrer dans Bayeux, où ils auraient pénétré sans la ferme attitude de M. Gardin de Villers, qui leur opposa avec intrépidité un faible détachement de la garde urbaine (1). En un mot, sa conduite aurait eu les apparences d'une telle duplicité que le duc d'Aumont, persuadé que ces négociations prolongées cachaient un piège, aurait épargné à la ville les malheurs d'une attaque en prenant la résolution de quitter Bayeux.

Il est certain que, dans la soirée du 7 juillet, le chef de l'expédition, qui ne se souciait pas d'avoir un engagement avec des troupes régulières, sortit de la ville et porta toutes ses forces au Quesnoy, où il

(1) *Journal du Calvados*, du 15 juillet.

établit son quartier général chez M. de Val-Hébert. Le lendemain, il s'éloigna encore et fit camper ses volontaires dans le canton de Caumont, au village de Livry. Il installa son état-major dans le château mis à sa disposition par son propriétaire, Monsieur Étienne de Livry, l'un des premiers royalistes qui étaient venus lui offrir leur service après le débarquement à Arromanches.

Mais son but, son véritable but, n'était pas, comme on l'a dit, d'échapper à quelque machiavélique stratagème de son adversaire. Peut-être connaissait-il déjà les réels sentiments du général Vedel. Dans tous les cas, il voulait mettre, entre ses troupes et celles du commandant de la 14e division, assez de distance pour qu'il eût le loisir d'organiser, en toute sécurité, le camp où toutes les recrues royalistes du département devaient se donner rendez-vous.

Quant à Vedel, ancien frère d'armes du duc d'Aumont avant le 20 mars, nommé chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII en 1814, depuis qu'il avait appris l'abdication de Napoléon et connu la proclamation du roi en marche sur Paris, il n'était pas douteux qu'il fût tout prêt à se rallier à la nouvelle Restauration qui se préparait. Mais sa situation de commandant des forces militaires de la 14e division l'obligeait à des ménagements. Vis-à-vis de ses troupes, il lui fallait jouer la comédie de la résistance aux entreprises des royalistes. Le 9e chasseurs à cheval surtout demandait à être conduit avec la plus habile prudence ; car il comptait dans ses rangs beaucoup de bonapartistes exaltés, entre autres son major qui,

dès les premiers jours du retour de l'Ile d'Elbe, s'était audacieusement promené dans les rues de Caen avec la cocarde tricolore (1).

C'est ainsi que, lors de son arrivée au village de Martragny, où il établit son camp, Vedel avait été aux prises avec les plus redoutables complications. Le maire de la commune, informé de l'entrée du duc d'Aumont à Bayeux, s'était déjà empressé d'arborer le drapeau blanc et de rejoindre, avec quelques-uns de ses administrés, la troupe des royalistes. Quand cette nouvelle fut connue des chasseurs du 9e, les cavaliers auraient bien voulu, pour se venger, mettre à sac la maison du maire, qui était aubergiste. Mais l'autorité du général se fit sentir avec tant de souplesse que la tentative de pillage se confondit avec le droit de réquisition, dont l'indemnité fut réglée plus tard dans son intégralité (2). Toutefois il lui fallut donner satisfaction à l'ardeur de ses hommes. Il en envoya quelques-uns reprendre la redoute occupée le matin par les royalistes. D'autres escortèrent un parlementaire, chargé de porter la copie d'un armistice au commandant de la flottille anglaise ancrée devant Arromanches (3). Plusieurs reçurent l'ordre de faire des reconnaissances dans les environs, jusqu'aux portes de Bayeux.

(1) *Journal du Calvados*, du 5 août 1815.

(2) Mémoire présenté le 14 août 1817 au Conseil municipal de Martragny pour l'apurement des comptes du maire démissionnaire. *Archives du Calvados*. Liasse secrétariat.

(3) Lettre de James Stirling, commandant le ***Blunker***, publiée dans *Un mot....* par Mme Rochelle de Brécy.

C'est l'approche d'une de ces patrouilles, plus menaçante que les autres, qui autorisa sans doute certains royalistes à répandre le bruit que la ville avait été occupée, malgré la foi des traités, par les troupes de Vedel. La vérité, c'est que le général, qui tenait encore soi-disant pour l'Empire, n'était pas fâché de donner des gages de bienveillance aux royalistes.

« J'ai l'honneur, écrivait-il au maire de Bayeux (1), de vous prévenir que je compte faire occuper aujourd'hui la ville de Bayeux, *à moins qu'elle ne le soit* par le duc d'Aumont, à qui je vous invite de faire parvenir cette lettre. C'est de son silence, ou de sa réponse, que je me déterminerai ».

On ne pouvait plus humblement céder la place à l'auteur du débarquement d'Arromanches. Malgré les forces dont il disposait, le général acceptait le fait accompli et invitait les 150 volontaires royalistes à s'installer dans la ville qu'ils avaient occupée sans combat. A l'instant où il écrivait cet aveu d'impuissance, ou plutôt cette reconnaissance implicite du gouvernement dont l'aurore commençait à poindre, Vedel ignorait encore le départ clandestin du duc d'Aumont. Mais, le même jour, il en eut connaissance et reçut en même temps, dès neuf heures du matin (2), de la part du chef royaliste, de nouvelles propositions d'arrangement.

(1) Lettre du comte de Vedel, du 8 juillet 1815. — *Archives municipales de Bayeux.* Liasse 23. — 1815 : L.

(2) Lettre du préfet du Calvados au sous-préfet de Lisieux, du

On lui faisait la partie belle. L'ennemi s'éloignait et demandait à traiter. Va-t-il devenir plus exigeant, parler en vainqueur? Aucunement. C'est Vedel qui fera sa soumission.

Toute la journée et toute la soirée du 8 juillet se passent à parlementer sur les termes mêmes du traité, qui fut communiqué officiellement, dès le lendemain matin, au préfet du Calvados (1).

Une première convention, couverte de ratures et de renvois à la marge, fut signée le 8 juillet par le comte de Vedel. Elle fut suivie d'une seconde minute, légèrement modifiée et signée, d'une part, par le général Vedel, par son chef d'état-major, le colonel Corbet et par le capitaine Chapelain, du 57e de ligne; d'autre part, au nom du duc d'Aumont, par le major de Labarthe, son premier aide de camp (2).

Aux termes de ce traité, les deux parties, reconnaissant que tout annonçait un prochain changement dans l'état politique de la France, regardaient comme inutiles, et peut-être même nuisibles, toutes entreprises militaires.

En conséquence, l'article 1er décidait que « toutes mesures hostiles cesseraient à partir de l'instant où le traité aurait été signé ».

Par l'article 2 le comte de Vedel prenait l'engagement de retirer immédiatement ses vedettes et avant-

9 juillet 1815. — *Archives du Calvados;* Liasse ou cartons histoire.

(1) Ibid.

(2) Les deux minutes de ce traité se trouvent aux *Archives municipales de Bayeux.* Liasse 23, 1815: L.

gardes jusqu'à la distance de deux lieues de la ville de Bayeux et du château de Livry, près Caumont, occupé militairement par le duc d'Aumont, qui, de son côté, laisserait libre de troupes cette distance de deux lieues.

En outre le général Vedel promettait de délivrer Messieurs de Missy, de Grimouville, et autres prisonniers faits par ses troupes.

Les derniers articles doivent être cités dans leur intégralité.

« Art. 6. — Le duc d'Aumont aura la faculté d'envoyer chercher à bord des bâtiments anglais, qui se trouvent sur la côte du Calvados, les effets qu'il y a laissés, appartenant soit à lui, soit aux militaires qui l'ont suivi. Ces effets seront garantis sains et saufs par le baron de Vedel, qui donnera en outre un permis pour le débarquement à Honfleur de 5 chevaux appartenant au duc d'Aumont, et qu'il se charge de lui faire parvenir en sûreté dans le lieu que le duc d'Aumont lui désignera.

« Art. 7. — Comme le but principal du présent traité est de maintenir la tranquillité publique et d'éviter toute effusion du sang français, malheureusement trop prodigué jusqu'à présent, le duc d'Aumont s'oblige à porter par tous les moyens les habitants du département du Calvados à vivre en paix et en tranquillité, et à attendre dans le calme le résultat des prochaines déterminations, qui seront infailliblement prises sur le sort du gouvernement français; comme aussi à instruire de sa résolution actuelle le

commandant des forces britanniques, qui croisent sur la côte du Calvados et de la Manche, pour qu'il ne soit fait aucun débarquement de troupes par led. commandant et les bâtiments qu'il a sous ses ordres.

« Art. 8. — Le baron de Vedel garantit la sûreté et l'inviolabilité des fonctionnaires publics et des habitants de la ville de Bayeux. Il promet qu'ils ne seront nullement recherchés, ni inquiétés, pour ce qui se sera passé durant le séjour du duc d'Aumont et de sa troupe dans ladite ville. Pour assurer et garantir l'exécution des présentes, les lieutenants généraux duc d'Aumont et de Vedel se fourniront réciproquement deux otages. Ils déclarent au surplus l'un et l'autre, en gens d'honneur, que la bonne foi et la loyauté président de part et d'autre à la présente convention qui sera strictement exécutée.

« Art. 9 et dernier. — Ce qui aurait pu être omis ou insuffisamment expliqué dans le présent le sera en faveur du duc d'Aumont, de sa troupe et de la ville de Bayeux. »

Ce dernier article est caractéristique et suffit seul à donner une idée juste de la situation. Ce n'était pas Vedel qui parlait en maître, avec ses troupes régulières, bien armées et suffisamment disciplinées. C'était le duc d'Aumont, avec ses quelques cavaliers montés sur des chevaux de louage, qui, sans avoir tiré un coup de fusil, et, battant en retraite, dictait et imposait ses volontés.

Il ne pouvait en être autrement : car il savait la victoire de la royauté prochaine. Il se sentait surtout

soutenu par l'opinion publique, qui en se dérobant sous Napoléon, laissait, comme le voulait La Boëtie, le colosse « fondre en bas et se rompre ».

De tous les côtés, des volontaires royalistes accouraient à Livry se ranger sous le drapeau blanc, brodé pour l'expédition par la duchesse d'Angoulême. Than, Reviers, la Délivrande, Bernières, Villiers, Martragny et nombre d'autres communes du littoral (1) venaient grossir de leurs contingents l'infanterie du duc d'Aumont. Dans le canton de Tilly, la brigade de gendarmerie, éludant l'exécution des ordres qu'elle recevait des autorités militaires, secondait au contraire les démarches d'un royaliste, M. de Magny, qui était chargé de recruter des soldats pour le camp de Livry (2).

Outre ces nouveaux contingents, le duc d'Aumont voyait bientôt arriver, comme il l'avait espéré d'ailleurs, la plus grande partie des anciens corps de volontaires, licenciés au 20 mars, troupes déjà aguerries et qui avaient gardé leurs armes et leurs équipements. C'est ainsi qu'à la première nouvelle du débarquement, le chevalier Labbey de Druval lui amena deux cent quatre-vingt cavaliers (3). Le 9 juillet, grâce à la complaisance latente de l'autorité militaire qui fermait les yeux, le comte de Guernon-Ranville eut l'audace facile de réunir ses anciens volontaires du mois de mars, avec lesquels il sortit de Caen, pour

(1) *Journal du Calvados*, n° du 22 juillet 1815.

(2) Certificat du sieur Labarthe, garde-royal, pour attester les services rendus au roi par le sieur Foison, brigadier de gendarmerie à Tilly et ses hommes. — *Archives du Calvados.*

(3) *Journal du Calvados*, du 15 juillet 1815.

convoyer jusqu'à Livry une voiture chargée d'armes et de cartouches (1).

L'arrivée de ce convoi dut faire sensation, s'il faut se fier au témoignage d'un royaliste contemporain, le colonel de Gonneville, qui avait décidé quelques-uns de ses parents et plusieurs paysans à le suivre au camp de Livry. Car le nouveau venu avait été frappé du peu de solidité des soldats, qui lui parurent « au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer » et prêts à « se disperser à la moindre agression ». L'état de l'armement et l'absence de commandement lui firent une impression non moins pénible.

« Les armes manquaient, écrit-il dans ses *Souvenirs militaires* (2) : des pistolets de poche et de mauvaises épées rouillées étaient à peu près les seuls moyens d'attaque et de défense de ceux qui figuraient dans ce rassemblement : aussi, quand notre petite troupe, armée de fusils à deux coups, parut, on la considéra comme un renfort respectable. Le duc d'Aumont, pauvre homme, n'avait aucune réputation militaire. Renfermé dans le château de Livry, il ne prenait pas même le soin d'organiser tant bien que mal les quelques centaines d'hommes arrivés de divers côtés et qui, bivouaqués dans les cours, ne savaient quelle direction on allait leur donner, ni celle qu'ils pourraient prendre d'eux-mêmes en cas de mutisme de

(1) Manuscrit Hautefeuille.

(2) *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville, publiés par la comtesse de Mirabeau, sa fille ;* page 340.

l'autorité à laquelle ils étaient venus volontairement se soumettre ».

L'aspect du camp était en effet navrant pour un officier qui venait, sans arrière pensée, offrir son épée à la cause royaliste. Ce n'était pas un rendez-vous guerrier, mais un centre d'intrigues, où la politique occupait la première place. A quoi bon se préoccuper d'organiser des troupes, qu'on savait bien ne devoir jamais mener au combat? C'était une bataille sans larmes qui devait se livrer, et non sans rires. Car le chef de l'expédition, tout occupé à donner des ordres aux autorités civiles, se gaudissait certainement de la parade militaire qui se jouait grotesquement sous ses yeux dans la cour du château.

Son cabinet n'était plus celui d'un général en chef; c'était le bureau d'un ministre qui promet des faveurs, nomme ou destitue, et donne des signatures. Son rôle belliqueux était fini, ou plutôt n'avait jamais commencé. Il savait que sa rentrée triomphale à Caen n'était plus qu'une question de jours, d'heures peut-être. Et, en attendant, muni de pleins pouvoirs, il remplissait activement ses fonctions de commissaire extraordinaire du roi.

Provisoirement il règne sur Bayeux et son arrondissement. Au sous-préfet, il donne l'ordre (1) de faire réinstaller dans ses fonctions l'ancien maire de la ville suspendu par une disposition du « gouvernement usurpateur ». Il envoie dans la commune de Trévières

(1) Minutes de la sous-préfecture de Bayeux. — *Archives du Calvados*.

un détachement de gendarmes chargés de s'emparer du drapeau tricolore attaché à la tour de l'église, d'arrêter le maire si celui-ci s'oppose à cette mesure, et de l'amener à son quartier général pour qu'il prononce sur son compte (1). A Cricqueville, le propriétaire d'un arbre, au sommet duquel flottent les couleurs proscrites, prétend qu'il est impossible de les ôter parce que l'arbre, étant émondé, il devient difficile d'y monter. Immédiatement le duc enjoint d'abattre le corps du délit (2). Quatre-vingt six chevaux sont distraits de la remonte de Caen ; le duc, à qui rien n'échappe, envoie des instructions pour qu'on les mette à sa disposition (3). Et, comme il n'ignore pas que l'argent, s'il est le nerf de la guerre, est surtout le grand entreteneur de la politique, il ne perd pas de vue un seul instant les caisses publiques, et défend au receveur particulier de Bayeux d'acquitter les mandats qui lui sont présentés ; car il ne veut pas laisser aux partis hostiles les fonds qui lui sont nécessaires (4).

Et jamais en effet le prodigue qu'il était (et fut toujours) n'eut tant besoin d'espèces pour subvenir, non seulement à ses dépenses personnelles, mais encore aux demandes dont il était assailli.

« Il y avait, dit le colonel de Gonneville dans ses *Souvenirs militaires* (5), une explosion de prétentions

(1) (2) (3) et (4) Minutes de la sous-préfecture de Bayeux, 12 et 13 juillet 1815. — *Archives du Calvados.*

(5) Page 340.

personnelles comme on n'en avait, je crois, jamais vu jusque-là. Il était curieux d'entendre chacun se faire d'avance une large part de grades et de faveurs de toutes sortes, chacun comptant sur une nouvelle Restauration que la marche des événements de la guerre rendait du reste à peu près certaine. Des gens, qui n'avaient jamais rien fait et qui, pour la plupart, paraissaient incapables de rien faire, cherchaient à se persuader que, d'avoir rejoint le duc d'Aumont dans une circonstance *aussi périlleuse*, était un acte de dévouement et d'héroïsme qui devait justifier les plus hautes prétentions. Du reste, il faut rendre cette justice que tel, qui avait rêvé l'épaulette de général, ou une préfecture, accepta sans vergogne une perception de douze cents francs, ou un autre emploi équivalent. Le plus grand nombre n'obtint rien, et ce fut justice ».

Pour échapper peut-être à la meute assourdissante des solliciteurs, le duc d'Aumont vint passer à Bayeux les journées du 10 et du 11 juillet. Il y fut reçu avec un enthousiasme qui « éclata d'autant plus vivement, « dit avec assez de naïveté le rédacteur des *Affiches* (1), « qu'il n'était plus mêlé d'aucune crainte. Des dra- « peaux blancs ont paru à toutes les fenêtres pendant « plusieurs jours; une illumination générale et spon- « tanée a eu lieu le soir; la sérénité et la joie se « peignaient sur tous les visages, des danses et des « chants se faisaient remarquer dans toutes les rues

(1) *Affiches de Bayeux*, du 18 juillet 1815.

« et se sont prolongés encore le lendemain. En té-
« moignage de son contentement de la conduite qu'a
« tenue la ville de Bayeux, M. le duc d'Aumont a
« promis de déposer dans cette ville le drapeau blanc
« donné à sa troupe par Madame la duchesse d'An-
« goulême.... »

V

Pendant le séjour du duc d'Aumont à Bayeux, des événements décisifs avaient lieu à Caen. Le lundi 10 juillet, immédiatement après l'arrivée du courrier de Paris, M. Ramel, préfet du Calvados, faisait afficher la démission des membres de la Commission du Gouvernement. « Ses délibérations n'étant plus libres », le Gouvernement provisoire regardait sa mission comme terminée depuis la déclaration des ministres et généraux des puissances alliées, dont les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône.

Au bas de cette affiche, le préfet ajoutait :

« Habitants du département du Calvados, S. M. Louis XVIII a pris les rênes du Gouvernement ; elle ne pourra apprendre qu'avec le plus vif intérêt qu'en son absence la tranquillité publique s'est maintenue dans le département du Calvados, et que le sang d'aucun de ses habitans n'a été versé. Vos magistrats ont atteint le but de leur sollicitude : vous acheverez

l'œuvre en vous maintenant dans le calme qui convient si bien à votre caractère et à votre générosité. »

En même temps, le maire de Caen, M. Lentaigne de Logivière, faisait placarder la proclamation suivante : (1)

« Louis XVIII est rendu aux vœux de la France.

« Le drapeau blanc flotte sur les tours de la Capitale. La ville de Caen peut l'arborer. Aucun citoyen, dans les transports de la joie, ne se livrera à des excès qui le déshonoreraient.

« Les militaires conserveront les trois couleurs, jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres du Gouvernement, et chaque citoyen se fera un devoir de respecter la position des braves qui sont nos frères. »

Cet avis manquait de chaleur ; car le maire de Caen, décoré par l'Empereur, était un impérialiste avéré. Le *Journal du Calvados*, dont les opinions tournaient à tous les vents, n'en rendait pas moins hommage à la *fidélité* du maire (2), ajoutant que son appel avait été entendu. Suivant lui, dès dix heures du matin, plus de mille drapeaux flottaient aux fenêtres, et dix mille royalistes arboraient la cocarde blanche. Mais l'enthousiasme dut se borner à ces anodines manifestations ; car le maire faisait suivre sa première proclamation d'un avis, où il rappelait aux habitants les lois et règlements qui défendaient de tirer des coups de feu, pétards ou fusées (3). Ainsi point de feux d'ar-

(1) *Archives municipales.*
(2) N° du 5 août 1815.
(3) *Archives municipales.*

tifice ! c'était la revanche de l'administrateur bonapartiste sur le devoir pénible qu'il avait accompli en saluant officiellement le retour de Louis XVIII. Mesure sage d'ailleurs, et qui venait à point dans ces temps troublés.

Ce ne fut pas la seule qu'on dut au sang-froid d'un maire qui, sans enthousiasme, rendit, en cette circonstance, à la cause de l'ordre un service que l'on n'aurait pu attendre d'un fonctionnaire passionné.

Après avoir fait appel aux sentiments de conciliation de la population civile, il s'employa non moins activement à s'assurer le concours pacifique des autorités militaires.

« Monsieur le général, écrivait-il le 10 juillet (1) aux généraux Boisserolles et Vedel, je m'empresse de vous transmettre copies de la proclamation que je viens de faire aux habitans de la ville de Caen après m'être concerté avec M. le Préfet de ce département. J'ai tout lieu d'espérer qu'en même temps que les citoyens n'oublieront pas les égards qu'ils doivent aux militaires, les militaires ne perdront pas de vue qu'ils sont nos enfans et qu'en embrassant la cause du Gouvernement actuel nous le faisons dans des vues d'intérêt et de bonheur pour eux et pour nous. Et comment, M. le Général, le méconnaîtraient-ils lorsque c'est vous qui les guidez dans le sentier de l'honneur et du devoir. Je compte sur votre dévouement... »

(1) *Archives municipales :* Correspondance. Registre 16 : Copie de lettres, 1815-1816.

Le maire de Caen ne pouvait mieux placer sa confiance ; car il recevait, le même jour, une lettre de Vedel (1) qui lui annonçait qu'il avait cru devoir, par prudence, conduire ses troupes en dehors de la ville. Il ajoutait qu'il les avait fait camper au bourg de la Maladrerie, afin d'éviter tout conflit avec la population civile et de disposer peu à peu l'esprit du soldat à accepter les événements accomplis. Il espérait que ses hommes s'habitueraient ainsi à obéir aux ordres que le nouveau gouvernement ne tarderait pas à lui envoyer. Dans tous les cas, il garantissait qu'il ne serait « fait aucune insulte aux habitants, ni à la couleur de la France. »

De son côté le général Boisserolles, qui occupait le Château avec une petite garnison, écrivait au maire (2) : « Je crois qu'il est utile, pour la tranquil-« lité et pour faciliter l'union dans la ville, de faire « monter au Château un détachement de la Garde-« Nationale. J'ai l'honneur de vous prier de requérir « 25 hommes auxquels j'assignerai un poste. »

Cette lettre a son importance. Car elle réfute péremptoirement tous les récits fantaisistes des royalistes, qui ont voulu se donner le mérite d'avoir eu quelque résistance à vaincre. A la date du 10 juillet, les deux généraux Boisserolles et Vedel avaient fait leur soumission complète. En présence du maire de

(1) *Archives municipales.* Carton 102. Correspondance. 1814-1815

(2) *Archives municipales.* Carton 37. Secrétariat. Correspondance 1815.

Caen, le général Boisserolles fit arborer le drapeau blanc sur les remparts du Château. Il céda ensuite le poste d'honneur à un détachement de la garde nationale, commandé par son ancien colonel, le comte Charles d'Hautefeuille, qui avait repris ses fonctions (1). Et des salves nombreuses d'artillerie annoncèrent à la ville que la vieille forteresse venait d'être confiée à la garde des royalistes (2).

Dans la soirée du même jour le commandant de la 14e division militaire leva son camp de la Maladrerie et ramena ses troupes dans la ville. Les soldats portaient encore la cocarde tricolore, tandis que la plupart des habitants avaient la cocarde blanche. Un conflit était à craindre. Mais le général Vedel, comme il l'avait promis au maire dans sa lettre, sut exiger et obtenir de ses hommes une stricte discipline. Tout se passa dans le plus grand ordre, et il n'y eut, de part et d'autre, aucune démonstration hostile.

Comment, en présence d'une attitude si conciliante, le comte d'Hautefeuille, dans sa *Notice sur les événements de 1815* (3) a-t-il pu écrire que Vedel avait « témoigné un instant l'intention de reprendre le Château » ? Si l'infortuné général cherchait alors à

(1) Un arrêté (du 4 juin 1815) de la Commission de la haute police de la 14e division avait révoqué le comte d'Hautefeuille, et l'avait remplacé, comme colonel de la garde nationale, par M. de Courville. — *Archives municipales.* Registre 16. Correspondance.

(2) *Journal du Calvados,* du 12 juillet.

(3) Page 103.

faire une conquête, c'était uniquement celle des royalistes influents, capables de lui donner un appui auprès de Louis XVIII. Il ne le prouva que trop, hélas ! le soir même, à l'auteur de la *Notice* qui nous a conservé, sous forme de dialogue, le long entretien qu'il eut avec Vedel.

Comme le colonel d'Hautefeuille insistait pour que Vedel cédât immédiatement le commandement de la 14e division militaire au duc d'Aumont, cet officier général aurait fait cette réponse lamentable :

« Eh bien ! que le duc d'Aumont consente à ce que « j'aille reprendre le commandement de la Manche, « comme je l'avais avant son départ, et je lui aban- « donnerai celui-ci. »

Ainsi, après avoir commandé la 14e division, Vedel se contentait d'une subdivision sous les ordres du duc d'Aumont, qui avait été son collègue avant le 20 mars ! Ainsi, après avoir été un des plus brillants officiers de l'Empire, après avoir obtenu son avancement sur vingt champs de bataille, où il avait reçu de nombreuses et graves blessures, Vedel acceptait ce marché humiliant ! Et, pour donner un gage à ses nouveaux protecteurs, dès le lendemain, 11 juillet, il publiait cet ordre du jour, où il reniait le drapeau tricolore qu'il avait si longtemps et si glorieusement servi.

« L'autorité du Roi est reconnue par toute la « France. L'armée de la Loire a fait sa soumission : « toutes les dissensions doivent cesser parmi nous ; « il ne doit plus exister dans le Royaume qu'un seul « signe de ralliement. Que la cocarde blanche soit

« l'emblème de la paix et de l'union de tous les « Français ! »

Pour imposer à sa dignité une si cruelle épreuve, peut-être que le vieux brave obéissait à de terribles nécessités, que nous ne connaissons pas. Mais, qu'il fût à plaindre ou à blâmer, le commandant de la 14e division ne retira de sa pitoyable attitude que déceptions et amertumes. Il fut mis en disponibilité, et le *Journal du Calvados* put dire irrévérencieusement, en parlant de son départ (1) : « Vedel est délogé *sans trompettes,* le jeudi 13. »

Dès le lendemain de l'entrevue, où il avait déterminé Vedel à lui donner pleins pouvoirs de traiter en son nom avec le duc d'Aumont, le comte d'Hautefeuille s'était rendu à Bayeux. Il s'y rencontra avec le chef de l'expédition, commissaire extraordinaire du roi, qui lui remit un ultimatum, par lequel il était ordonné à Vedel de renvoyer sur le champ ses troupes à leurs dépôts respectifs et de céder le commandement de la 14e division militaire au duc d'Aumont (2).

Par cette convention l'expédition se terminait au mieux sans effusion de sang. Le duc d'Aumont triomphait et pouvait se réjouir d'une victoire, qu'il avait remportée en temporisant, sans brûler une cartouche. Il n'avait plus qu'à licencier les soldats improvisés, qui étaient venus se ranger sous l'étendard fleurdelisé de la duchesse d'Angoulême. Déjà il avait ordonné au vieux chef de chouans, Moulin, de

(1) Numéro du 5 août 1815.

(2) Manuscrit Hautefeuille.

congédier les partisans qu'il avait recrutés dans le Bocage (1). Mais, soit qu'il lui fût difficile de renvoyer dans leurs foyers sans compensation les gens qui étaient accourus au camp de Livry ; soit qu'il songeât à s'en faire une escorte d'honneur pour entourer d'un prestige guerrier la fin d'une expédition, où la poudre avait moins parlé que les parlementaires, il écrivit au sous-préfet de Bayeux qu'il eût à faire les préparatifs nécessaires pour loger et nourrir une troupe de six cents (2) hommes, qu'il amènerait dans la ville le 13 juillet.

C'est ce jour-là que fut levé le camp de Livry, au désespoir des habitants du village. Car les royalistes y menaient joyeuse vie (3), et, à côté des officiers et volontaires, qui jetaient beaucoup d'argent dans le pays, il y avait aussi la foule des solliciteurs, qui l'enrichissaient en venant faire leur cour au tout puissant commissaire extraordinaire du roi.

Comme il l'avait annoncé au sous-préfet, le duc d'Aumont arriva à Bayeux, avec sa troupe de volontaires, à dix heures du matin. Le Conseil municipal l'y attendait, à l'entrée de la ville. Après lui avoir exprimé, par l'organe de son président, les vrais sentiments de la cité pour lui et ses braves, il le remercia de la confiance qu'il lui avait marquée en lui

(1) *Louis de Frotté* par de la Sicotière, tome II, page 714.

(2) Lettre du sous-préfet au maire de Bayeux, du 13 juillet 1815. — Archives municipales de Bayeux. Liasse 23; 1815: L.

(3) Souvenirs d'un contemporain, transmis à l'auteur par le maire actuel de Livry, M. Vitard.

confiant le dépôt précieux de l'étendard brodé par la duchesse d'Angoulême. Il ajouta que, dans sa délibération de la veille (1), il avait été arrêté qu'il serait présenté une supplique au roi, pour demander qu'il fût permis à la ville de Bayeux d'ajouter, à l'écu de ses armes, le drapeau dont elle avait reçu la garde.

Le duc d'Aumont approuva le projet, et l'un de ses premiers arrêtés signés à son quartier général de Bayeux, fut l'acte par lequel il choisit les personnes destinées à remplacer, pendant leur absence, le maire et l'adjoint de la ville, chargés de présenter au roi l'adresse votée par le Conseil municipal (2).

Dans la même journée, il prit un autre arrêté (3) pour destituer le maire et l'adjoint d'Arromanches, qui s'étaient signalés, en mainte circonstance, et probablement le jour même du débarquement, par leur zèle bonapartiste. En nommant, pour les remplacer, des hommes connus pour leur attachement au roi, il ordonnait à ces derniers d'entrer immédiatement en fonctions.

Tandis que le duc d'Aumont affirmait son autorité par des actes, où la politique prenait plus de place que la question militaire, ses six cents volontaires du camp de Livry passaient la nuit sur la paille que,

(1) Séance du 12 juillet 1815. *Archives municipales de Bayeux.* Registre d'ordre 4. — D. 7.

(2) *Archives municipales de Bayeux.* Liasse 23. 1815 : L.

(3) Extrait de cet arrêté dans la lettre adressée le 13 juillet au maire d'Arromanches par le sous-préfet de Bayeux. — *Archives du Calvados:* Minutes de la sous-préfecture de Bayeux.

faute de lits, on avait étendue sur le pavé des casernes.

Le lendemain 14 juillet, au point du jour, cette troupe partit, grossie par le concours de nombreux Bayeusains et d'élèves du collège de la ville. A onze heures du matin, après une longue étape, le duc d'Aumont fit son entrée dans la ville de Caen.

Le maire, M. Lentaigne-Logivière, était allé au-devant de lui jusqu'à la barrière, pour le complimenter. Dans son discours, il lui assura « qu'il n'y avait pas dans la ville un cœur, un vœu qui ne fût pour le roi ». Cette déclaration devait d'autant plus coûter à l'orateur, bonapartiste d'antan, qu'elle était conforme à la vérité.

Dès que le cortège du duc d'Aumont parut à l'entrée de la ville, au bruit des cloches et du canon, il fut salué par les acclamations d'une foule enthousiaste. La marche triomphale était ouverte par un détachement des cent cinquante *preux*, comme les appelait M^me^ Rochelle de Brécy, qui avaient débarqué à Arromanches.

Venaient ensuite des jeunes gens vêtus de blanc, aux couleurs des Bourbons, et portant le buste du roi, couronné de lauriers. Le choix de cet ornement était malheureux ; car il pouvait prêter à de fâcheuses interprétations. Le rédacteur du *Journal du Calvados* en eut d'ailleurs le sentiment, lorsqu'il écrivit, dans son compte-rendu (1) de l'entrée du duc d'Aumont : « Je crois qu'un diadème d'olivier aurait mieux con-

(1) N° du 19 juillet 1815, auquel nous empruntons la plupart des détails relatifs à l'entrée à Caen du duc d'Aumont.

venu, aurait été plus goûté; c'est la fleur de la sagesse et de la paix qui doit seule ombrager le front du plus indulgent, du plus conciliant des monarques ».

La garde nationale de Caen, commandée par son colonel, le comte Charles d'Hautefeuille, suivait immédiatement les jeunes gens de la ville. Après elle, la garde urbaine de Bayeux, puis la compagnie des volontaires royaux avec son capitaine, Guernon de Ranville, et la troupe des paysans qui avaient abandonné leurs villages pour se ranger, au camp de Livry, sous l'étendard royal.

Pendant le défilé des troupes, la multitude les acclamait, aux cris répétés de: Vive le roi! vivent les Bourbons! Lorsqu'on vit enfin s'avancer le duc d'Aumont, à la tête d'un brillant état-major, où l'on remarquait entre autres officiers Alexis Dumesnil, Eugène d'Hautefeuille (1), le marquis Étienne de Livry, de Saint-Simon, les applaudissements redoublèrent; et ce fut une joie délirante.

Après avoir passé dans plusieurs rues, ornées de drapeaux et de guirlandes, le cortège, qui était formé

(1) Eugène Texien, comte d'Hautefeuille, était le frère cadet du comte d'Hautefeuille, colonel de la garde nationale de Caen. Il avait obtenu une sous-lieutenance dans le 5e régiment de dragons pendant la guerre d'Espagne. Séparé de sa femme, auteur de plusieurs ouvrages, il plaisantait agréablement à ce sujet. Le général Laroche lui ayant dit la veille d'une bataille: « Prenez garde à vous, car si votre femme était veuve, je l'épouserais », il répondit spirituellement: « Je voudrais bien, mon général, que la chose pût s'arranger sans que je fusse tué. » — *Souvenirs militaires* du colonel de Gonneville ; pages 94 et 95.

par les chasseurs à cheval de M. de Druval, fit halte sur le *Cours la Reine*. Là, le duc d'Aumont traversa tous les rangs pour y faire entendre l'expression de son contentement ; puis il se rendit à l'église Saint-Étienne où, sur la convocation qu'il leur avait fait transmettre par le maire (1), toutes les autorités s'étaient réunies. Un *Te Deum* y fut chanté en actions de grâces des heureux événements, qui avaient ramené le duc au chef-lieu de son commandement militaire.

Le soir, toutes les maisons furent illuminées. Des rondes se formèrent dans les rues et sur les places publiques. Des femmes et des jeunes filles, accompagnées d'ecclésiastiques, portaient des branches de laurier, des tiges d'asperges et de fenouil, nouées avec des rubans blancs (2). On dansait, on chantait et on répétait, à gorge déployée, des couplets, composés pour la circonstance (3), où revenait sans cesse ce refrain, pauvrement rimé :

Pour servir les Bourbons
Sous le brave d'Aumont !

La fête se prolongea fort avant dans la nuit, dit le

(1) Circulaire du maire, du 13 juillet, annonçant l'arrivée du duc d'Aumont. — *Archives municipales*. Correspondance: Registre 16.

(2) *Journal du Calvados*. Article du 22 novembre 1829, où l'on blâme la prochaine nomination de M. Guernon de Ranville comme ministre de l'Instruction publique.

(3) Nous parlerons plus tard de cette chanson qu'on avait attribuée, par erreur, à M. Guernon de Ranville.

Journal du Calvados, dont il faut citer les dernières paroles. « Hommes, femmes, enfants, militaires, gardes nationaux, bourgeois, ouvriers, ont pris part à ces danses, où régnait un aimable désordre, enfant de notre ivresse. La joie avait confondu tous les rangs ; ainsi que, dans le cœur de notre vertueux monarque, son amour pour son peuple confond tous les français. »

Cette honorable confusion ne dura pas longtemps, comme nous le verrons bientôt, et les agents, peut-être trop zélés, du bon père de famille ne tardèrent pas à faire de cruelles différences entre ses enfants. Mais, pour le moment, tout était à l'allégresse de la reprise de possession du pouvoir.

« Braves et bons habitants de Caen ! s'écriait le duc d'Aumont dans sa proclamation du 14 juillet, vous avez gémi pendant trois mois sous le joug insupportable de l'usurpateur du trône des Bourbons ; malgré toutes les séductions et tous les efforts des agens du despote, vous vous êtes maintenus fidèles et purs ; la ville de Caen est digne d'être la capitale d'une des provinces les plus royales de la France !

« En touchant le sol du Calvados, mon cœur s'est épanoui. J'ai dû imposer silence, pendant quelques jours, au sentiment qui me portait vers vous ; votre sûreté l'exigeait : je puis enfin mettre un terme à ce pénible sacrifice.

« Livrons-nous désormais à une joie aussi pure que l'objet qui la cause : la paix et le bonheur arrivent pour la seconde fois dans notre patrie avec Louis XVIII.

« N'altérons pas la sérénité qui règne sur le front auguste de notre bon Roi : les moindres désordres affligeraient son âme paternelle. Imitons sa généreuse magnanimité ; oublions les maux que nous avons soufferts ; que l'union et la concorde soient inséparables de ce drapeau blanc qu'honorent depuis tant de siècles les vertus de nos ancêtres. »

Par cette proclamation, le commissaire extraordinaire du roi invite les habitants de Caen à se livrer à la joie. Les fêtes commencent par une cérémonie religieuse. Le 20 juillet, on célèbre, dans l'église de Saint-Étienne, une messe solennelle d'actions de grâces, suivie d'un *Te Deum* pour remercier le ciel du retour de *Louis-le-Désiré* dans sa capitale. Le duc d'Aumont y assiste avec un nombreux et brillant état-major.

Puis viennent les fêtes profanes, bals et spectacles. Au théâtre, le 22 juillet, entre deux comédies, on jette sur la scène trois chansons en l'honneur des Bourbons. Aux cris de *Vive le Roi !* on en demande l'exécution aux artistes. Ceux-ci sont naturellement couverts d'applaudissements, malgré cette allusion, peut-être imprudente, à la victoire pacifique du héros de Livry :

> Vive Louis, qui, sans canons,
> Dans les cœurs fonde son empire (1).

Sur la même scène fut joué, peu de jours après, un

(1) *Journal du Calvados*, n° du 22 juillet.

acte de circonstance, la *Fête de Famille*, pour célébrer l'arrivée à Caen de la duchesse d'Aumont (1). Le 17 septembre, nouvelle pièce allégorique : *Momus à Newhaven* (2), où l'auteur exprime, par la bouche de ses personnages, les sentiments de respectueuse admiration que le commandant de la 14e division inspire à son corps d'armée.

Après le théâtre public, le théâtre à domicile. Le duc d'Aumont qui, avant la Révolution, avait été, sinon l'inventeur, au moins le vulgarisateur du fameux attelage auquel son nom est resté, a le mérite aussi de mettre à la mode les comédies de société. C'est dans son salon qu'on joue, le jour de la Saint-Charles, une saynette : *Le 4 Novembre*, écrite pour fêter tous les princes de la maison de Bourbon qui portent le nom de Charles (3).

(1) *Journal du Calvados*, no du 12 août.

(2) id. no du 20 septembre.

(3) *Le Journal du Calvados*, dans son n° du 13 novembre 1817, dit que l'auteur de cette pièce, M. Chazet, y avait fait un couplet pour *Madame*. « Mais, ajoute-t-il, comme cette auguste princesse assistait à la représentation, dans la crainte de blesser sa modestie, le couplet n'a pas été chanté. Toutefois des personnes, qui l'avaient entendu à la répétition, l'ont retenu et nous sommes sûrs qu'on le lira avec plaisir » :

Dans son âme toute française
On trouve esprit, bonté, raison ;
Et de Marie et de Thérèse
Charlotte a soutenu le nom.
De l'indigence elle écoute la plainte ;
Dans le danger son cœur est en repos.
Le pauvre dit : c'est une sainte ;
Bordeaux nous dit : c'est un héros.

Le théâtre n'absorbe pas cependant tous les loisirs que lui laissent ses fonctions de commandant de la 14e division. Il sait se multiplier. Le jour de la fête du roi, dans la matinée, en présence de toutes les autorités réunies à Saint-Étienne, il reçoit chevaliers de Saint-Louis MM. Duhamel et Tartara, en se servant, « pour leur imposer l'inviolable sceau de la fidé-« lité, comme l'écrit le *Journal du Calvados* (1), d'une « épée fabriquée au temps des preux, qui, trouvée « dans les champs où se donna la mémorable bataille « de Formigny, date de temps encore plus anciens. » L'après-midi, il assiste aux grandes manœuvres exécutées dans la Prairie de Caen par la garnison et la garde nationale de la ville. Le soir, dans ses salons, il donne un grand bal, précédé d'une cantate exécutée par les membres les plus notables de la société caennaise.

Son activité se rit du temps et de l'espace, et va sans cesse du profane au sacré. Tantôt il assiste à un service funèbre pour le repos de l'âme de Marie-Antoinette (2), ou conduit le deuil à la pompe expiatoire du 16 *octobre* (3); tantôt il donne des réceptions brillantes dans son hôtel de la rue de l'Oratoire. Caen ne lui suffit pas. Il va, de ville en ville, passer des revues de la garde nationale, au bruit des salves d'artillerie. A Lisieux, il a le courage de prendre

(1) N° du 28 août 1816.
(2) *Journal du Calvados*, n° du 19 octobre 1816.
(3) id. n° du 18 octobre 1816.

part, pendant trois jours, à trois banquets, assaisonnés de couplets et suivis de bals (1).

C'était une fête perpétuelle, et l'homme de plaisir, que fut le duc d'Aumont avant la Révolution et sous la première Restauration, se retrouva dans son véritable élément. Hâtons-nous toutefois d'ajouter qu'il ne laissait pas en souffrance les affaires sérieuses.

Pour affirmer par des actes le caractère pacifique du nouveau gouvernement, il s'empressa de publier un arrêté (2) qui ordonnait le licenciement des canonniers gardes-côtes, devenus inutiles depuis que la guerre avait cessé avec les Anglais. Mesure essentiellement populaire, qui fut bientôt suivie d'un habile appel à la conciliation.

« Je sais, disait-il dans une proclamation du 5 août (3), que, par un zèle malentendu, on se permet de colporter de prétendues listes de fédérés, où figurent indistinctement des hommes flétris dans l'opinion publique et un grand nombre de citoyens honnêtes et recommandables. Le scandale doit cesser ; tous les Français ont droit à la protection du gouvernement paternel qui nous est rendu, quelles qu'aient été leurs opinions politiques.... Le plus sûr moyen d'attirer sur soi la bienveillance particulière du Prince qui nous gouverne, c'est de travailler sans cesse à anéantir le souvenir de tout ce qui s'est passé antérieurement au 8 juillet dernier.... »

(1) *Journal du Calvados*, n° du 13 novembre 1816.

(2) *Archives du Calvados :* Organisation des canonniers gardes-côtes.

(3) *Archives du Calvados.*

Tout eût été pour le mieux dans le meilleur des commandements militaires si le duc d'Aumont avait été compris. Mais il lui fallut bientôt constater que les prétendants, tout fraîchement acclamés, n'ont pas de pires ennemis que les amis qui prétendent avoir le plus fait pour les ramener au pouvoir.

Cette expérience, autant de fois répétée qu'il y a de changements de régimes, prouva une fois de plus au duc d'Aumont qu'il est plus facile de mener à bien une conspiration que d'en contenter les collaborateurs.

Comme il n'osait renvoyer les officiers qui l'avaient suivi dans son expédition, il s'obstina à conserver, malgré les ordres qu'il recevait, un corps de volontaires formé d'éléments tels qu'il n'y avait ni discipline, ni ordre à en espérer. Peu à peu les cadres de ses compagnies, jouissant d'une sorte de droit d'asile, servaient de refuge, sous le couvert du dévouement au roi, à tout ce qu'il y avait de suspect dans la province. Déjà, à la date du 25 juillet, le sous-préfet de Bayeux lui avait signalé, parmi ces nouvelles recrues, en le priant de sévir contre lui, un aventurier qui venait de commettre à Bayeux une tentative de meurtre sur un fédéré (1). Mais il ne paraît pas que le commandant de la 14e division ait donné suite à cette affaire.

Il ne s'inquiéta pas davantage des avertissements du maire de Caen relatifs au logement de ses troupes.

(1) Minutes de la sous-préfecture de Bayeux. — *Archives du Calvados.*

En vain le magistrat municipal lui rappelait-il les dispositions de la loi du 23 mai 1792, portant que le logement chez l'habitant ne doit être délivré aux officiers que pour trois jours (1). Le duc faisait la sourde oreille ; car il ne savait comment obliger ses 130 officiers et 90 gardes du roi, ayant rang d'officiers, à se loger à leurs frais. Ceux-ci en effet ne touchaient plus leurs appointements (2), et leur pénurie était si grande que l'on dut ouvrir, chez un notaire à Caen, une souscription pour leur fournir une solde et subvenir à leur entretien (3).

Des troupes, si irrégulièrement payées et si mal composées, devaient fatalement arriver à la mutinerie. Elles ne se révoltèrent pas contre le duc d'Aumont, qui était populaire. On le disait bon et bien intentionné. Peut-être, comme tous les hommes de plaisir, n'était-il qu'indifférent, inactif. Dans tous les cas, il laissait faire; et sa faiblesse amena de graves événements.

Ayant appris que le nouveau préfet du Calvados, le vicomte d'Houdetot, entré en fonctions le 24 juillet, avait conseillé au duc d'Aumont de licencier ses volontaires, ceux-ci résolurent de se venger et, dans la soirée du 31 juillet, envahirent en armes l'hôtel de la préfecture.

(1) Lettre du maire de Caen au duc d'Aumont, du 19 juillet 1815. — *Archives municipales.* Registre 16; copie de lettres.

(2) Lettre (du 17 sept. 1815) d'une demoiselle de Courson de la Villehalis au préfet du Calvados. — *Archives du Calvados:* 1815. Secrétariat.

(3) *Journal du Calvados,* du 9 août 1815.

« Vous avez lu mon rapport officiel, écrivait le vicomte d'Houdetot (1); je n'y dis point que j'ai été une demi-heure avec la pointe des épées et les sabres sur la tête, ne sachant comment cela finirait. Vous aurez vu que, très content, touché même de la conduite personnelle du duc d'Aumont, j'atténue autant que possible l'infâme conduite d'une partie de ses officiers. Celui qui m'a le plus menacé, et qui excitait tous les autres à me massacrer, en était un des principaux. Avant de l'admettre, on aurait dû savoir qu'il était redouté dans le pays comme un assassin et un furieux.

« Vous aurez vu que, ne voulant point faire couler le sang pour une injure personnelle, j'ai été bien aise que les coupables pussent quitter la France. Je ne doute pas que la violation à main armée du domicile d'un préfet, sa vie menacée et les ordres des ministres, saisis de force et déchirés avec outrage, n'eussent entraîné la peine capitale pour quelques-uns de ces énergumènes. Je ne sais si l'on m'en fera des reproches, mais j'ai senti le besoin d'éloigner de moi cette douleur, et j'ai pensé d'ailleurs que l'état présent des choses devait faire éviter de porter le deuil dans les familles. Ces misérables ont fui. J'espère qu'ils se sont mis à l'abri des poursuites qui seront ordonnées. On ne revoit plus un seul de ceux qui se sont portés chez moi.

« Tout ce qu'il y a de recommandable dans la ville

(1) Lettre (datée de Caen 1er août 1815) au baron de Barante, publiée dans les *Souvenirs du baron de Barante*; tome II, p. 187.

ne cesse de venir me témoigner son horreur pour l'outrage que j'ai reçu. Si quelque chose pouvait m'attacher au pays et au métier, ce serait assurément ces marques d'estime et d'intérêt. Mais, encore une fois, il y a trop de petites passions et trop peu de raison pour que je me sente la puissance d'y faire le bien. Les attentats contre moi ne m'inquiètent point, ni ne me dégoûtent de ma besogne, mais ma besogne me dégoûte même de l'honneur d'affronter les assassinats. »

Ce profond dégoût d'un honnête homme pour les honteuses compétitions de la politique, le vicomte d'Houdetot l'avait déjà exprimé loyalement à son correspondant dans une lettre du 30 juillet (1).

« Je suis ici, écrivait-il de Caen, le plus malheureux des hommes. Je n'y resterai pas; cela est au-dessus de mes forces et presque de ma conscience. Je ne suis pas fait pour me trouver au milieu de tant de passions et de si peu de raison. Ce pays n'a point souffert de la guerre, ses habitants n'ont que peu éprouvé les secousses politiques, ils ont des éléments de richesse et de bonheur. Eh bien, ils sont agités comme s'ils étaient à la veille des plus grandes calamités. Je ne reçois que des plaintes, que l'expression des haines et de craintes irritées. Toutes ces dissensions de petites villes et de villages, toutes ces petites passions, toutes ces fureurs sans élévation comme sans raison, tout cela me compose un spectacle répugnant.

(1) *Souvenirs du baron de Barante;* tome II, p. 185.

« Je ne puis plus prendre part à de tels intérêts. Ce n'est ni le travail, ni l'ennui que je redoute; je m'y livrerais avec constance ; mais je succombe aux misérables turbulences qui me tourmentent sans pouvoir m'intéresser.

« Voici pour le département. Il est entièrement dévoué au roi ; mais ce dévouement passionné a tous les caractères de l'esprit de parti ; la moindre nuance d'opinion est le sujet de l'intolérance et du mépris de la nuance plus accentuée. Le peuple des villes et des campagnes danse encore tous les soirs et bien avant dans la nuit en criant : « vive le roi ! » A Caen on y ajoute souvent « à bas les fédérés ! » On ne croit jamais au retour, vers le gouvernement du roi, de tout ce qui ne s'est pas prononcé pour lui depuis cinq mois. »

Le parfait galant homme qu'était Monsieur d'Houdetot nous fait le tableau sincère et poignant de la situation du Calvados au lendemain de la rentrée de Louis XVIII à Paris. C'était la curée des places qui commençait. Tout ce qui avait plus ou moins figuré au camp de Livry se réclamait du duc d'Aumont pour obtenir des faveurs. Il y avait même certains fils de famille qui se disaient attachés au corps des volontaires du duc, pour attendrir de vieilles parentes, ardemment royalistes, et leur soutirer quelques secours (1). Mais c'était surtout au budget de l'État que

(1) Lettre précédemment citée, du 17 sept., au préfet du Calvados. — *Archives du Calvados;* 1815: Secrétariat.

tous ces faméliques donnaient les plus rudes assauts. Les journaux du temps étaient pleins d'entrefilets, où chacun se vantait d'avoir pris part, soit au débarquement d'Arromanches, soit aux journées de Bayeux et de Livry, pour se faire des titres auprès du commissaire extraordinaire du roi.

D'autres, plus humbles, moins en vue, pour réclamer la bienveillance du duc, rappelaient les sacrifices qu'ils avaient dû faire, au temps de *l'usurpateur*, pour payer des remplaçants. En voici un qui écrit au duc d'Aumont: (1) « L'exposant, plein de confiance en votre bonté, vous supplie de l'honorer de quelque intérêt et de le proposer pour la perception de Reviers, *si le percepteur actuel venait à perdre la confiance du Gouvernement.* »

L'auteur de cette dénonciation peu déguisée, vrai modèle du genre, ne fait ici que poser une pierre d'attente. Mais en voilà un autre qui appuie sa demande sur des bases plus solides. « Informé, dit-il (2), que M. le Directeur des postes aux lettres de Caen avait encouru la disgrâce du gouvernement, cette direction étant susceptible de vaquer... » Suivent ses titres, qui consistent surtout en ceci, qu'un de ses parents fut médecin des princes et de la cour de Louis XVI, et un autre chapelain de S. A. R. Mgr

(1) Lettre d'un sieur Jacques Y...., du 25 juillet 1815, au duc d'Aumont. — *Archives du Calvados.*

(2) Lettre de G..., employé des postes, datée de Paris 1er avril 1815, au maire de Caen. — *Archives municipales.* Secrétariat: correspondance.

le comte d'Artois; il invoque en outre la protection d'un certain inspecteur général, *qu'il croit un peu parent de M. le duc d'Aumont*.

S'il ne partagea pas le dégoût que ressentait le vicomte d'Houdetot au contact de ces petites passions, le duc d'Aumont dut se lasser assez vite de leur multiplicité. Car, dans un avis qu'il fit publier dans le *Journal du Calvados* (1) pour indiquer ses jours d'audience, il eut le soin d'ajouter que les placets et pétitions, ayant pour objet des demandes d'emplois civils, devraient être adressés désormais au préfet du Calvados.

Un peu débarrassé de ce côté, le commandant de la 14e division se vit bientôt obligé de donner satisfaction aux rancunes de son entourage et de la presse royaliste.

Dès le 17 juillet, le journal *Les Affiches de la ville et de l'arrondissement de Bayeux*, au lendemain de la victoire, écrivait : « Nous nous garderons bien de rappeler les nuages qui ont obscurci les derniers jours de la tyrannie; mais il est des individus que leur rang et leurs fonctions signalent particulièrement et ne peuvent soustraire à l'indignation publique... »

Mêmes insinuations de la part du *Journal du Calvados* (2). Au *Journal de Rouen* qui écrivait : « qu'on doit se méfier des hommes qui parlent de vengeance et de sévère justice, » il répond avec aigreur : « En ce cas il faudrait se méfier de tous les honnêtes gens

(1) N° du 29 juillet 1815.
(2) N° du 9 août 1815.

qui ont un peu d'énergie. Nous pensons qu'il serait plus à propos et plus sage de se méfier de ceux qui craignent une justice sévère. »

Cette justice ne se fit pas attendre. Le 17 juillet, un arrêté du duc d'Aumont destitua les trois commissaires de police de Caen (1), suspects au nouveau gouvernement. Le maire réclama et, chose étrange ! fut écouté. Car, dans une lettre du 1er août (2), il annonçait, d'un ton triomphant, au Procureur général, que ses trois commissaires de police, destitués par le duc d'Aumont, avaient repris leurs fonctions le 30 juillet « en conformité de l'ordonnance royale du 19 et d'une décision ministérielle ». Malheureusement, il est des victoires qui coûtent plus cher qu'une défaite. La remise en activité des commissaires donna lieu à des excès que le commandant de la 14e division vit éclater avec plaisir, s'il n'en fut pas même le mystérieux instigateur. En homme habile, le duc d'Aumont fut le premier à demander au Ministre de la police générale qu'on usât d'indulgence envers les agitateurs. Celui-ci y consentit, mais avec cette restriction (3) qu'il mettrait « à l'avenir plus de sévérité dans la répression des écarts du même genre, s'il était possible qu'ils se renouvelassent.

(1) Lettre du maire de Caen au procureur général, du 23 juillet. — *Archives municipales*. Registre 16 : copies de lettres.

(2) *Archives municipales*. Copies de lettres ; registre 16.

(3) Lettre du ministre de la police générale au maire de Caen du 10 août 1815. — *Archives municipales*. Carton 102 : correspondance.

Ces quelques mots étaient pleins de réserves comminatoires, qui annonçaient une revanche prochaine. En effet, dès le 14 octobre, un des fonctionnaires réintégrés apprenait par une lettre (1), dans laquelle le maire de Caen lui exprimait ses regrets, qu'il avait été remplacé par un sieur Taillefer. Et celui-ci, à son tour, recevait du maire, le même jour, une autre lettre (2), où on lui traçait ses devoirs d'une main brutale. « Il faut que votre police n'ait rien d'ombrageux, ni d'alarmant, lui disait entre autres choses le chef de l'administration municipale... Vous serez véridique et franc dans toutes vos relations avec moi. Vous me ferez connaître l'exagération de tous les partis. »

Cette dernière recommandation était certainement dirigée contre le parti royaliste. Mais que pouvait Monsieur Lentaigne-Logivière, connu pour ses opinions bonapartistes, contre les nouveaux fonctionnaires qu'on lui imposait? Son autorité n'avait aucun appui sérieux, et on le lui fit bientôt sentir. Car les commissaires, qui lui étaient encore sympathiques, furent destitués à leur tour par les ordonnances du 9 novembre et du 21 décembre (3).

Battu dans la lutte sourde que lui faisait le duc d'Aumont, le maire de Caen prend sa revanche contre les commissaires de police nouvellement nommés,

(1) *Archives municipales.* Registre 16 : copie de lettres.

(2) id.

(3) Lettre du maire du 14 novembre et du 21 décembre. — *Archives municipales.* Registre 16 : copie de lettres.

quand il les trouve en faute (1). Et sa rancune ne craint pas de frapper plus haut. Lorsque le préfet lui reproche de ne pas avoir sévi contre certains acteurs de la troupe du sieur Juclié, qui se permettaient d'ajouter à leurs rôles des paroles inconvenantes, il lui répond d'un ton délibéré (2) : « Que voulez-vous que je fasse avec les moyens qui sont entre mes mains ? On a simultanément renouvelé tous les agens de police de cette ville.... »

Sentant sa position chancelante, le maire voit dans cette circonstance une raison de plus de garder une attitude intransigeante. Au moment où il peut, d'un instant à l'autre, être révoqué, c'est lui qui parle en maître et qui menace un fonctionnaire insoumis de demander au gouvernement son remplacement.

L'histoire mérite vraiment d'être racontée. Un royaliste exalté s'était permis de tirer 21 coups de pierrier la veille de la fête des Rois, après la retraite battue, au risque de jeter l'émoi dans la ville. Le maire reproche vivement à l'un des commissaires, nouvellement nommés, d'avoir pris à tâche de justifier cette infraction aux règlements de police, en ajoutant qu'elle n'avait déplu d'ailleurs qu'à des Bonapartistes.

« Je vous dirai, ajoute-t-il sévèrement dans sa

(1) Dans une lettre du 20 décembre, il va jusqu'à les menacer de les traiter comme des concussionnaires. — *Archives municipales*. Registre 14 : correspondance.

(2) Lettre du 5 janvier 1816. — *Archives municipales*. — Registre 16: correspondance.

lettre (1) du 11 janvier 1816, que je ne connais point de Bonapartistes.... Je ne connais que de bons et mauvais Français. Les bons Français sont ceux qui sont exacts et fidèles à leurs engagements, qui ont l'esprit conciliant, qui sont indulgents pour leurs frères, qui observent religieusement les lois, qui sacrifient leurs vues et leurs manières particulières d'envisager les choses à celles du plus grand nombre. Les mauvais Français sont au contraire ceux qui agissent en sens opposé à tout ce que je viens de dire. »

Après cette verte leçon à un inférieur, M. Lentaigne-Logivière ne craint pas d'en donner d'autres à ses égaux, ou à ses supérieurs. Au sous-préfet de Caen, qui se plaint des lenteurs qu'il met à faire détruire les portraits et bustes de Napoléon, il répond (2): « Pour être dévoué au Gouvernement et le servir avec honneur et fidélité, je n'ai pas besoin de vos admonestations. Je connais l'arrêté de Monsieur le Préfet du 30 novembre, et j'ai fait auprès de ce magistrat les démarches nécessaires pour l'exécuter en ce qui me concerne. » Et, comme le préfet s'étonne qu'il n'ait pas rédigé lui-même le procès-verbal de la cérémonie qui avait eu lieu, sur la Place royale, pour la destruction ordonnée, il lui répond (3) à son tour: « J'avais pensé que la rédaction pouvait être abandonnée aux commissaires de police qui procédaient au brûlement

(1) *Archives municipales.* Registre 16: copie de lettres.

(2) Lettre du 22 décembre 1815. Id.

(3) Lettre du 22 janvier 1816. — *Archives municipales.* Registre 16: copie de lettres.

des drapeaux tricolores et autres signes du gouvernement actuel... D'après vos ordres, les commissaires de police ont enlevé de la préfecture les bustes donnés à la préfecture et à la ville, ainsi que le tableau représentant Bonaparte, tous les cachets et autres signes de son règne qui étaient également déposés à la préfecture, même les drapeaux de la sous-préfecture et des tribunaux, les bustes et autres signes existant; le tout a été transporté sur la place royale et a été brisé, ou livré aux flammes. Les 4 commissaires de police étaient présents à cette opération et la dirigeaient. C'est pour cela que j'ai cru qu'il leur appartenait de verbaliser. Il y avait un détachement de la Garde Nationale, un détachement de la troupe de ligne, enfin un de la gendarmerie. Le maire et les adjoints étaient réunis en corps au lieu ordinaire de leurs séances, disposés à donner des ordres et à prendre des mesures si la tranquillité était compromise. Elle ne l'a point été, et vos ordres ont été ponctuellement exécutés relativement à la destruction que vous aviez prescrite par votre arrêté... »

La conduite de M. Lentaigne-Logivière en cette circonstance est digne de tous les respects. Attaché au régime impérial, qu'il avait servi longtemps avec dévoûment, il consentit, comme fonctionnaire, à faire exécuter les ordres qu'il avait reçus du nouveau gouvernement, mais il se refusa, en homme de cœur, à donner en quelque sorte, par sa présence, une sorte d'approbation aux mesquines vengeances de la réaction ultra-royaliste. La noble attitude du maire de 1815 doit faire oublier ici, et peut-être racheter les

du maire de 1812, sur qui retomba une partie ang versé cruellement par l'Empereur.

Une si grande indépendance déplut moins cependant aux violents de l'entourage du commandant de la 14e division, que la courageuse résistance du maire aux exigences des généraux prussiens, qui occupaient la ville et le département. Sur cette question brûlante, le simple parallèle, qui s'imposait à tous, entre l'attitude vaillante de M. Lentaigne-Logivière et les flatteries du duc d'Aumont, devenait la plus sanglante critique de la conduite de ce dernier.

Le 9 septembre, le duc d'Aumont faisait en effet afficher, sur les murs de Caen, la proclamation suivante (1) :

« Habitans de Caen, son Altesse sérénissime le Prince Blucher, que la victoire a tant de fois couronné, arrive aujourd'hui dans nos murs. Je vous exhorte à témoigner par votre allégresse, à ce digne élève du grand Frédéric, que vous savez apprécier les efforts qu'il a faits pour vous délivrer de la tyrannie qui vous opprimait. Que ceux de vous qui logent les braves officiers, qui l'accompagnent, les dédommagent par un accueil fraternel de tout ce qu'ils ont souffert, et cherchent par leurs soins à leur faire oublier les calamités qui ont si longtemps désolé leur patrie.... »

Le même jour, le duc va recevoir Blucher à l'entrée de la ville; le soir, il illumine son hôtel et fait

(1) Placard in-folio, imprimé à Caen chez A. Le Roy. — *Archives municipales.*

illuminer les édifices publics. Le lendemain, il accompagne le général prussien à une représentation de gala, avec pièces de circonstance, intermède et cérémonie, pendant laquelle les acteurs présentent au vainqueur de Waterloo des fleurs et une couronne de laurier. Il y eut même un *quatrain improvisé au général Blucher*, par un certain Samson, de Caen :

Le Normand admire ta gloire,
Et, confiant en tes vertus,
Attend du fils de la victoire
La bienfaisance de Titus (1).

Cette bienfaisance, si platement implorée, se traduisit bientôt par des réquisitions à outrance, qui ruinèrent le pays. Heureusement que le maire de Caen, pendant quelque temps, fit tête à l'orage. Une affiche à 2 colonnes, l'une en français, l'autre en allemand, publiée le 22 août (2) par ordre du général en chef prussien et avec la signature de Schutter, semblait particulièrement viser le maire de Caen, bien connu pour ses opinions bonapartistes.

« Je sais qu'il y a ici, comme partout, des hommes qui n'ont d'autre désir que la guerre civile, la rébellion et, par cette raison, sont encore attachés à l'Usurpateur, qui partageait leurs sentiments et qui portait le malheur et la dévastation sur toute l'Eu-

(1) *Journal du Calvados*, du 13 septembre 1815.
(2) Placard in-folio, imprimé à Caen chez A. Le Roy. — *Archives municipales.*

rope.... J'emploierai contre eux tous les moyens en mon pouvoir pour les mettre hors d'état de nuire et pour les anéantir. »

A cette provocation le maire de Caen répond résolument par des actes et par des paroles. Le commandant de place prussien s'étant montré très exigeant pour le service de sa table, le maire, avec une rare énergie, fixe le nombre de plats, de bouteilles de vin, et la quantité d'eau-de-vie et de liqueurs, qu'il entend lui fournir pour son déjeuner et son dîner. La situation des finances de notre pays, lui écrit-il en substance le 3 octobre (1), nous met dans l'impossibilité de faire davantage. D'ailleurs le service de votre table, ainsi compris, est « au-dessus de celui d'un homme de vingt cinq mille livres de rente ». Il défend ainsi, pied à pied, les intérêts de la ville, discutant, marchandant, retranchant, jusqu'à ce qu'il ait fait accepter le menu le moins onéreux.

Pour la question du logement, que le Prussien ne trouve pas assez confortable, même résistance. « Que pouvez-vous désirer ? lui répond-il courageusement (2). Vous en avez un qui est même plus beau que celui de M. le Général en chef... que voulez-vous que je fasse ? Je suis l'administrateur des ressources de la ville. Je dois compte à mon conseil de mon administration. Puis-je, lorsque cette ville est grevée de dettes, qu'elle éprouve tout le poids d'une charge

(1) *Archives municipales*. Registre 16: copie de lettres.
(2) Lettre du 4 octobre 1815. — *Archives municipales*. Registre 16: copie de lettres.

publique extraordinaire, faire pour vous tout ce que je désirerais ? Je vous en rends juge et j'espère que, satisfait de mes observations, non seulement vous vous désisterez un peu de vos prétentions, mais encore que vous reconnaîtrez que je ne méritais pas les menaces par lesquelles se terminait votre lettre. »

On ne pouvait se montrer plus vigilant pour les intérêts de la ville, ni plus brave en face de l'étranger. Quel contraste avec le langage du duc d'Aumont, qui voulait qu'on accueillît les Prussiens comme des *frères !* Cette différence sautait aux yeux ; et l'honorable résistance de M. Lentaigne-Logivière aux intolérables réquisitions de l'ennemi était la condamnation muette, et pourtant éloquente, des honteuses concessions du commandant de la 14e division militaire.

Ce fut l'arrêt de mort du maire de Caen. Car, si un gouvernement pardonne quelquefois à l'un de ses fonctionnaires des actes d'opposition, il ne se résigne jamais à supporter, de sa part, une attitude qui l'expose à des comparaisons humiliantes.

Rien qu'une destitution n'était capable d'expier un tel forfait. On le lui fit bien voir; mais on prit son temps, et aussi le chemin le plus sûr, quoique le plus long, celui que Basile indique. Tandis que le maire de Caen tenait courageusement tête aux Prussiens, on minait sa réputation auprès du Gouvernement, comme cela ressort de la lettre suivante (1), adressée le 6 novembre 1815, au préfet du Calvados, par le

(1) *Archives du Calvados.* — Secrétariat, 1815.

ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur :

« On vient de me désigner M. Lentaigne de Logivière, depuis longtemps maire de la ville de Caen, comme un homme généralement méprisé et haï des habitants de cette importante ville. – On lui reproche d'avoir reçu, en récompense de son absolu dévoûment à Bonaparte, une pension de 6,000 fr. et la décoration de la légion d'honneur. — On l'accuse d'être la principale cause de la révolte qui éclata, il y a environ 3 ans, à l'occasion du prix excessif des grains, qu'il avait tellement accaparés dans tous les pays à la ronde que le prix du blé à Caen monta de 36 à 40 fr. (prix ordinaire du sac) jusqu'à 150 francs. — On l'accuse aussi de lever sur les habitants des taxes pour la nourriture et le logement des troupes qui passent par la ville, ou y séjournent, quoiqu'il les fasse loger et nourrir par ces mêmes habitants. — Enfin on l'accuse encore d'avoir, lors du séjour des troupes alliées à Caen, envoyé des soldats de préférence chez les royalistes, qu'il écrasait de réquisitions, et dont il allait ensuite se moquer chez des amis bonapartistes. — Il importe beaucoup, M. le Préfet, de savoir jusqu'à quel point peuvent être fondées ces graves accusations.... »

Il paraît que l'enquête coûta quelque peine, puisque c'est seulement à la date du 27 janvier 1816 que M. Lentaigne-Logivière apprit, par deux lettres du préfet, qu'il était révoqué.

Il tomba avec beaucoup de dignité.

« J'étais loin de m'attendre, écrivait-il au préfet (1) le 30 janvier 1816, que vous eussiez des motifs de me faire des reproches du genre de ceux que ces lettres contiennent. Quel que soit le succès de vos dénonciations auprès du Ministre de l'Intérieur, j'aurai toujours pour moi la voix de ma conscience, et je désire, Monsieur, qu'après avoir fourni une carrière administrative aussi traversée, aussi longue et aussi utile, vous puissiez jouir comme moi d'une consolation qui est au-dessus de l'atteinte des passions des hommes. »

Sachant qu'il devait être sacrifié, le maire de Caen avait voulu obliger le gouvernement à le destituer.

Menacé aussi, le préfet du Calvados, M. d'Houdetot, avait préféré donner sa démission au mois de novembre. Il n'avait pas moins de droits que le maire révoqué à la haine des ultra-royalistes. Car il essaya d'empêcher la ruine de ses concitoyens, en résistant énergiquement aux mesures vexatoires des généraux prussiens. On dit même qu'il fut sur le point d'être arrêté et conduit en Prusse, comme le furent les trois préfets du Loiret, de la Sarthe et de l'Eure, pour avoir refusé de se prêter aux exactions des alliés. Il avait un autre titre, plus sérieux encore, à l'animadversion des fanatiques de la seconde Restauration. C'était lui qui, par sa complicité généreuse, avait favorisé la fuite du maréchal Grouchy (2), activement recherché dans le Calvados, où il se cachait depuis que son nom

(1) *Archives municipales.* Registre 16 : copie de lettres.

(2) *Souvenirs du comte de Pontécoulant.* Tome II, page 16.

avait été inscrit sur la première liste de proscription, à côté de ceux de Labédoyère et de Ney. Il n'ignorait pas le sort qui l'attendait pour avoir eu de la compassion pour les opprimés. Aussi, prenant les devants, s'empressa-t-il de quitter volontairement la préfecture du Calvados.

La démission de cet honnête homme ne fit pas moins de bruit que la destitution du maire de Caen. Le Calvados appartenait maintenant aux sectaires du royalisme à outrance. Avec la maladresse propre à tous les partis extrêmes, ils ne négligèrent aucune occasion de mécontenter leurs adversaires et, par leur intolérance, de s'aliéner même des gens paisibles qui ne demandaient qu'à se rallier au nouveau gouvernement. Les hécatombes de fonctionnaires, qu'ils sacrifiaient à leurs rancunes, ne leur suffisaient même pas. Ils avaient la prétention de remonter le courant des événements, et de troubler les possesseurs de bonne foi de biens nationaux.

Leurs menaces et leurs violences eurent ce résultat, bien inattendu, de semer des germes d'opposition dans le pays le plus pacifique et le mieux disposé à accepter le rétablissement de Louis XVIII. Dès le 17 juillet, le duc d'Aumont avait dû envoyer son chef d'état-major, le colonel Étienne de Livry, au village de Vieux, pour y étouffer un commencement d'insurrection (1).

Les troubles à main armée ne se produisaient

(1) Ordre du duc d'Aumont. — Collection Mancel : Documents manuscrits sur la Normandie ; 6.

qu'assez rarement ; car la révolte était encore à l'état d'incubation, et se manifestait surtout par des propos injurieux contre la famille royale. La répression de ces sortes de délits ressortissait, la plupart du temps, aux tribunaux de police correctionnelle, qui frappèrent les prévenus de peines si rigoureuses (1), que les habiles cherchèrent le moyen d'attaquer le gouvernement sans s'exposer aux représailles de ses magistrats.

C'est ce qui arrive toujours lorsque les passions politiques appliquent des peines disproportionnées aux délits. Il n'y a plus que les naïfs (2) pour attaquer directement le pouvoir qu'ils n'aiment pas. Les autres ont recours à la ruse, et ce genre d'opposition est d'autant plus redoutable, qu'il offre plus de ressources pour se dérober que les policiers n'ont d'invention pour le découvrir.

Il y a d'abord les fausses nouvelles, qu'on répand surtout dans les cabarets, comme cet inconnu qui, le 10 août, à Caen, « assure (3) que Bonaparte avait été

(1) Le 25 mai 1816, le Tribunal de police correctionnel de Caen condamnait *à 4 années* d'emprisonnement une femme qui avait tenu des propos injurieux contre le roi. — *Journal du Calvados*, n° du 29 mai 1816.

(2) Le 9 décembre 1815 le préfet du Calvados dénonçait au procureur du roi un ouvrier tailleur de pierre, ancien militaire pensionné, qui, dans un cabaret de Grainville, avait proféré divers propos contre la famille royale, entre autres : « que le roi était une bête qui pesait 300 livres, un animal sans esprit qui avait volé, lui et les Bourbons, la couronne de France. » — *Archives du Calvados*. Secrétariat : 1815.

(3) Lettre de Julien, commissaire de police, au maire. — *Ar-*

vu pendant 17 heures à la tête de l'armée de la Loire ; et qui ajoute que 5,000 hommes de cette armée étaient arrivés à Cherbourg pour s'opposer à l'entrée des alliés. »

Il y a aussi les affiches injurieuses placardées, la nuit, sur les murs (1). Les auteurs de ces délits, quoique difficiles à prendre en flagrant délit, peuvent cependant quelquefois être découverts.

Mais, que faire, par exemple, contre un maître de navire de commerce qui arbore (2) à son mât une flamme tricolore « pour s'assurer, comme il le dit, de l'air du vent » ?

Que faire encore contre les allusions qu'on peut découvrir dans le geste, ou le jeu de physionomie d'un acteur ? Et ce genre d'opposition sur la scène fut, à cette époque, si fréquent au théâtre de Caen, qu'il donna lieu à de nombreuses plaintes, soit du préfet, soit du général de Saint-Simon, qui commandait la 14e division militaire en l'absence du duc d'Aumont (3).

Que faire contre cette jolie invention qu'on prati-

chives municipales. — Carton 102. Correspondance, 1814-1815.

(1) Lettre du préfet au maire de Caen, du 23 octobre 1815, relative à des affiches placardées sur les murs du lycée. — *Archives du Calvados*. Secrétariat : 1815.

(2) Lettre du commissaire de marine au préfet, du 29 novembre 1815. — Id.

(3) Lettre du général de Saint-Simon au préfet, du 11 décembre 1815. — *Archives du Calvados*. Voir aussi, sur ce sujet, les lettres du maire de Caen et du directeur du théâtre, dans les *Archives municipales*.

quait alors dans certains cafés de Caen ? On y demande une tasse ou un verre de plus qu'il n'y a de consommateurs. Et l'on boit à la santé du *père Noël*, en choquant son verre contre celui qui représente l'absent, c'est-à-dire Napoléon (1).

Que faire surtout contre les fleurs, qui deviennent des emblèmes ou des signes de ralliement ? Dès le mois d'août, le *Journal du Calvados* (2) écrit un article violent contre les Bonapartistes, qui portent un œillet couleur de sang. « Est-ce du sang qu'ils voudraient encore ? s'écrie-t-il. Pensent-ils qu'il n'en a pas assez coulé ? » Mais il ne peut que s'indigner, et le gouvernement, dont il est maintenant l'organe, comme lui impuissant, lui laisse le seul moyen qu'il ait de se venger.

Mais ce sont surtout les violettes qui servent de symbole aux revendications bonapartistes. La charmante fleur avait eu le triste privilège d'être mêlée aux luttes politiques par les partisans de l'Empereur. Ils disaient, dans l'hiver de 1814 à 1815, que Napoléon reviendrait de l'île d'Elbe au printemps, avec les violettes. Et les anciens soldats du *père La Victoire* s'habituèrent à le désigner désormais sous le nom de *père La Violette*. Après le retour désiré, la fleur pacifique, si chère aux amants, devint une arme de combat et fut l'adversaire du lis. Les hommes s'en paraient comme les femmes, et d'une façon si provo-

(1) Lettre du maire de Caen à Morin, commissaire de police, du 8 janvier 1816. — *Archives municipales*. Registre 16 : copie de lettres.

(2) N° du 2 août 1815.

cante que le préfet du Calvados obligea le maire de Caen à en interdire la vente.

Les voilà donc proscrites, les innocentes et gracieuses fleurs ! Mais, voyez les ressources de l'esprit de parti ! On substitue à la pauvre condamnée des violettes artificielles. Et les bonapartistes affectent de paraître en public, ayant à leur bouche de petites bandes de papier roulé, au bord desquelles on a peint la plante printanière (1).

Comment lutter contre cette hydre de l'opposition sans cesse renaissante ? Quand on parvient, par hasard, à la frapper, de ses débris sortent cent nouvelles manières d'atteindre son adversaire.

Las et énervé, le duc d'Aumont crut bien faire en recourant au moyen classique. Il paya des agents provocateurs, chargés de tâter l'esprit public et de lui tendre des pièges. Mais est-on jamais sûr de l'intelligence et, surtout, de l'honnêteté des gens qui consentent à accepter de pareilles besognes ?

Un des officiers attachés à sa personne, qu'il avait envoyé faire une grande tournée de ce genre dans les départements de la 14e division militaire, eut la maladresse de se laisser arrêter par le maire de Condé-sur-Noireau. Le pauvre homme n'avait trouvé rien de mieux que de raconter dans les cabarets qu'on avait saisi Bonaparte près de Cherbourg et qu'on l'y avait fusillé. L'auteur de ces propos imbéciles fut

(1) Lettre du maire de Caen aux commissaires de police, du 31 octobre 1815. — *Archives municipales*. Registre 16 : copie de lettres.

fouillé et l'on découvrit, parmi ses papiers, des ordres du général de Saint-Simon. Il avoua de plus qu'il faisait le service près du duc d'Aumont, lorsque celui-ci était à Caen (1).

On ne pouvait plus sottement éventer la mèche, et le duc d'Aumont en fut pour ses frais de contremines. Était-ce pour ce pitoyable résultat qu'il avait combiné et exécuté sa fameuse descente en Normandie ? S'il demeurait plus longtemps au chef-lieu de son commandement militaire, ne s'exposerait-il pas à perdre, dans une guerre souterraine et sans prestige, le bénéfice de la réputation qu'il avait acquise ? La reconnaissance du roi pour ses services signalés ne devait-elle pas lui accorder d'autres faveurs qu'un poste militaire, où il n'y avait qu'ennuis et déceptions à recueillir ?

Telles furent certainement les réflexions qui le décidèrent à reprendre son service de premier gentilhomme de la Chambre du Roi. Paris l'attirait ; car le roi des viveurs, malgré les années, n'avait pas encore abdiqué. Il s'y lia avec le dernier prince de Condé et prit part à ses chasses. De plus, il avait la surintendance de l'Opéra-Comique. C'était bien là le genre de commandement qui convenait à ses aptitudes. Et, à diriger des actrices, ou à présenter et nommer au roi les dames qui venaient à la cour, il

(1) Lettre du maire de Condé-sur-Noireau au sous-préfet de Vire, du 7 novembre 1815. — *Archives du Calvados*. Série M : Police.

sut dépenser plus de talent que dans l'administration de la 14e division militaire.

VI

Le duc d'Aumont n'avait pas cependant abandonné tout à fait ses fonctions de lieutenant-général. Si le vicomte de Saint-Simon, commandant du département du Calvados, faisait en son lieu et place la besogne utile, il venait de temps en temps à Caen, soit pour y passer une revue (1), soit pour présider une cérémonie.

Sa grande préoccupation fut surtout de ne pas laisser oublier le service qu'il prétendait avoir rendu au roi, en opérant une descente sur le littoral normand. De toute l'énergie dont il était capable, il tra-

(1) Le 1er mai 1816, il passait la revue de la légion de la Seine. Le *Journal du Calvados*, qui mentionne ce fait dans son numéro du 5 août 1816, annonçait de temps en temps l'arrivée du duc d'Aumont à Caen. Mais, peu à peu, ces apparitions devinrent si rares que le même journal, pour expliquer ou pour excuser ces absences prolongées, crut devoir insérer, dans son numéro du 31 décembre 1818, l'entrefilet suivant : « On assure que M. le duc d'Aumont succède au maréchal Pignon dans le gouvernement de la 1re Division militaire ». La vérité c'est que le roi, par une ordonnance du 17 février 1819, le nomma gouverneur de la 8e division militaire, composée des départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes. Mais ce ne fut qu'un titre de plus, qu'il put ajouter à celui de grand maître de l'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine et de Bar.

vailla à former lui-même, autour de cet événement, une sorte de légende, qui rappellerait sans cesse à Louis XVIII tout ce que le souverain devait de reconnaissance au dernier descendant de l'illustre famille des d'Aumont.

C'est dans ce but qu'il promit de se mettre à la tête de la garde nationale de Bayeux et des volontaires royaux de Caen, qui avaient formé le projet de célébrer solennellement, à Arromanches, l'anniversaire de la descente du 7 juillet 1815. Malheureusement, un accident (dit le *Journal du Calvados* du 17 juillet 1816) priva les fidèles royalistes du plaisir « de marcher sous les ordres du brave général, à qui « il appartenait bien d'assister à la fête, puisqu'il « avait mené le bal, lors du débarquement. »

Tout en regrettant que le *preux*, comme on l'appelait, qui avait été au danger, ne fût pas à l'honneur, les gardes nationaux et les volontaires de l'arrondissement de Bayeux partirent de la ville, au son de la musique et au bruit des tambours, qui précédaient un drapeau blanc. A l'entrée d'Arromanches, ils furent reçus par les marins, qui les accompagnèrent à l'église, où le curé bénit le drapeau qu'ils avaient apporté. Après un *Te Deum*, le cortège alla planter l'étendard sur la batterie, dont le duc d'Aumont s'était emparé. Une tente fut dressée sur le lieu même. On dîna, on porta des toasts au roi, à son auguste famille, au duc; on dansa, on chanta des couplets. Avant de quitter le village, on confia au maire d'Arromanches le drapeau, avec recommandation de le replacer dans la même position, à pareille

date, chaque année. Enfin, pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie, on grava une inscription sur la batterie, et l'on jura de recommencer tous les ans, le 7 juillet, cette réjouissance commémorative (1).

Le même pélerinage fut entrepris quelques jours après, le 10 juillet, avec le même appareil militaire, par une partie des volontaires royaux de la ville de Caen. La cérémonie était rehaussée, cette fois, par la présence du préfet, accompagné de sa femme et de plusieurs dames « des plus distinguées », selon la formule du *Journal du Calvados* (2). Il y eut bénédiction du drapeau, discours du préfet, repas champêtre, jeux, chansons, danses. « Les sociétés les plus « brillantes, ajoute encore le *Journal du Calvados*, « mêlées dans les rondes joyeuses aux jolies habitan- « tes de ce canton, formaient des tableaux enchan- « teurs. »

Un des couplets chantés à cette cérémonie faisait allusion à la courageuse résistance des communes du département qui se refusèrent, après le retour de l'île d'Elbe, à entonner le *salvum fac imperatorem :*

Chantons tous avec allégresse :
Domine salvum fac Regem,
Plus de Corse... plus de tristesse,
Au diable l'*Imperatorem !*

Bien qu'il rappelât assez maladroitement le peu de

(1) *Feuille d'annonces de Bayeux*, du 8 juillet 1816.
(2) N° du 17 juillet 1816.

prévoyance qui avait présidé à l'expédition de 1815, on répéta avec non moins d'enthousiasme le couplet suivant :

Inspiré par son courage,
Qui nous rendit au bonheur,
D'Aumont cherchait une plage
Qui secondât sa valeur,
Nous étions sur le *qui vive*,
Quand ce héros débarqua ;
En découvrant notre rive
Avec transport il cria :
Halte-là ! oui, c'est là,
Mes braves Normands sont là !

Pour se consoler d'avoir manqué une si belle occasion de se faire applaudir et, probablement aussi, pour ne pas laisser se refroidir le zèle de ses partisans, le duc d'Aumont écrivait, le 5 août (1), au chevalier de Guernon-Ranville, qu'il était temps de s'assurer à Caen le concours de cinquante officiers des volontaires royaux, qui devraient l'accompagner à Bayeux. Il ajoutait qu'il l'informerait prochainement du jour où il irait dans cette ville remettre entre les mains de l'évêque, pour le garder dans la cathédrale, le fameux drapeau blanc donné par la duchesse d'Angoulême.

Cette cérémonie eut lieu en effet le 1er septembre

(1) Manuscrit Hautefeuille, page 217.

1816, comme le constate le curieux procès-verbal suivant (1) :

« L'an dix huit cent seize, le premier septembre, Nous Louis Marie Céleste, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, commandant la quatorzième division militaire, et cætera,

« Conformément aux ordres de Son Altesse Royale Madame la duchesse d'Angoulême, tendant à ce que le drapeau, donné par Son Altesse Royale aux cent trente officiers qui composaient notre expédition sur les côtes de Normandie, au mois de juillet dix huit cent quinze, soit déposé et conservé dans la cathédrale de Bayeux, comme étant le siége épiscopal de ce département, et le premier lieu où ait été chanté un *Te Deum* en actions de grâces de notre retour en France ;

« Convaincu d'ailleurs que les sentimens de fidélité et de dévouement au Roi, que la ville de Bayeux n'a cessé de partager avec les autres villes de notre division, la rendent digne de voir faire dans son enceinte un dépôt aussi précieux ;

« Nous sommes transportés de Caen à Bayeux, accompagnés de Monsieur le comte de Bertier, préfet du département, de tout l'état-major de la quatorzième division militaire, de douze officiers ayant fait partie de notre expédition du mois de juillet mil huit cent quinze, portant au milieu d'eux le drapeau blanc

(1) Manuscrit Hautefeuille, pages 227 et suiv.

qui leur fut alors donné par Son Altesse Royale, et escortés de cinquante volontaires royaux de Caen, Lisieux et Pont-l'Evêque.

« Arrivés au village de (ce mot manque dans le texte) avons fait rencontre de Monsieur le sous-préfet, du maire de Bayeux, et d'un détachement des volontaires de cette ville, qui se sont joints à notre escorte, et nous ont accompagné jusqu'à la cathédrale où, parvenus, nous avons trouvé Monseigneur l'Evêque, accompagné de tout son clergé.

« Nous avons sur le champ remis, entre les mains de Monseigneur l'Evêque, le drapeau qui nous avait été confié par Son Altesse Royale, et nous avons invité ce prélat à conserver ce précieux dépôt dans son église épiscopale, en faisant connaître formellement que si, contre toute attente, il devenait jamais nécessaire de réunir, pour la défense du trône, les braves volontaires royaux de notre division, ce drapeau serait de suite remis à notre disposition, ou à celle de l'officier général, commandant à notre place, pour être transporté à Caen, et servir de point de ralliement aux fidèles habitans des trois départemens de la quatorzième division militaire.

« Nous avons dressé le présent procès-verbal, qui a été signé avec nous par Monseigneur l'Evêque et Monsieur le préfet du département, pour être déposé aux archives de la préfecture, après avoir été transcrit sur les registres de la fabrique de la cathédrale de Bayeux. »

Ce document nous prouve que le duc d'Aumont avait l'art de ne pas se laisser oublier. Quand il ne

figurait pas lui-même dans les cérémonies destinées à rappeler les services qu'il avait rendus, il chargeait des comparses de célébrer ses hauts faits. Il savait aussi mettre à profit ses souvenirs classiques; car il n'ignorait pas que, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, tout Achille ne vaut que par Homère.

Était-il souffrant? un poète officiel, comme cela se fit à satiété pour le rétablissement de la santé du roi en 1744, rassurait les populations et profitait de l'occasion pour vanter ses mérites (1). La duchesse venait-elle le rejoindre à Caen? il faisait jouer, sur le théâtre de la ville, une pièce de circonstance, où l'auteur ne craint pas d'écrire que

Les guerriers vantent sa valeur
Et les dames sa courtoisie.

Quand il entra triomphalement à Caen dans la journée du 14 juillet, on avait déjà mis en circulation une sorte de marseillaise burlesque de l'expédition, intitulée *chant de gloire*.

Ma sœur, fais mon bagage,
Mes amis, suivez-moi;
C'en est fait, je m'engage
Dans les troupes du Roi (bis),
Pour servir les Bourbons (ter)
Sous le brave d'Aumont.

(1) *Journal du Calvados* du 8 mars 1815.

Lâches fédéralistes,
Vous conspirez en vain :
Cent mille royalistes
Sont sur votre chemin (bis),
Pour servir les Bourbons (ter)
Sous le brave d'Aumont.

La mèche est allumée ;
Tombez à nos genoux.
Voyez-vous la fumée !
Mourez ou rendez-vous (bis),
Pour servir les Bourbons (ter)
Sous le brave d'Aumont.

Bonaparte est en cage
Et son règne est fini ;
Qu'il en crève de rage.
Il ne tenait qu'à lui (bis)
De servir les Bourbons (ter)
Sous le brave d'Aumont.

Je cours faire la guerre
A tous les Nicolas ;
En royal militaire,
Je brave le trépas (bis),
Pour servir les Bourbons (ter)
Sous le brave d'Aumont. »

L'avant-dernier couplet est tellement équivoque que, s'il n'était certain qu'il fut l'œuvre d'un royaliste

dévoué (1), on serait tenté d'y voir une intention satirique.

Avec l'*Epitre à Monseigneur le duc d'Aumont* (2), publiée en 1820, le doute n'est plus possible. C'est bien à un ami que nous avons affaire, mais à un ami pareil à celui de l'*Amateur des jardins*. L'auteur anonyme de cette longue pièce de vers s'est avisé de mettre en alexandrins la biographie du duc d'Aumont, où l'on trouve une pompeuse invocation sur le mode épique et une sorte d'armorial rimé de la famille.

« Pour chanter la vertu je ressaisis ma lyre », s'écrie le poète en commençant. Et, comme pour

(1) Dans son numéro du 22 novembre 1829, le *Journal du Calvados* avait attribué cette chanson à M. de Guernon-Ranville, en l'accompagnant d'attaques assez vives contre le futur ministre de l'instruction publique. Cela donna lieu à un procès (voir le n° du 29 mars 1830 du *Pilote du Calvados*, qui avait succédé au *Journal du Calvados*), pendant lequel le procureur général déclara que « cette chanson, bonne pour le peuple dans cette circonstance, aurait été l'œuvre de quelques volontaires royaux « réunis à un déjeuner, où n'assistait pas M. de Guernon ». M. de La Sicotière, dans *Louis de Frotté* (tome II, p. 718), prétend qu'elle avait été composée, non par M. de Guernon-Ranville, mais par ses deux vieilles tantes « précieuses et bel esprit, les mêmes, assure-t-on, qui l'avaient affublé de ces prénoms, dont il maudit assurément plus d'une fois le prétentieux enchaînement : *Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire.* »

(2) *Epitre à Monseigneur le duc d'Aumont, Pair de France, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, Lieutenant-Général de ses armées, Gouverneur de la 8e Division militaire, Président de la Société des amis des arts, etc. Dédiée à Mademoiselle Noémi de Marguerittes par un Invalide, le Jour de Saint-Louis, 25 août 1820.* Paris, imprimerie de Sétier, 1820. In-8° de 24 pages : rarissime.

donner plus de poids au pavé qu'il laisse tomber sur la mémoire de l'illustre viveur, il alourdit encore son écrasant panégyrique d'une dédicace à *Mademoiselle Noémi de Marguerittes*, où se lisent ces hilarants passages :

« Votre jeune âme ouverte aux impulsions de la « vertu paraît avide de ses exemples et s'épanouit à « l'espoir de les imiter. Après les honorables auteurs « de vos jours, qui mieux que Monseigneur le duc « d'Aumont peut vous tracer la route que vous brûlez « de suivre? »

Et plus loin : « Ce n'est donc point la lecture de « cette Epitre qui vous est essentielle, elle ne vous « indiquerait autre chose que le nom d'un mentor « digne de former votre cœur aux vertus paisibles, « que vous devez chérir ; mais c'est surtout dans la « conduite privée et dans les avis de ce digne modèle « qu'il vous est permis de puiser des exemples salu- « taires. »

L'auteur de cet étrange opuscule, qui signait *un Invalide*, n'avait pas été certainement blessé au service de la vérité. Car celui qu'il proposait à une jeune fille, comme un exemple à suivre, avait rendu sa première femme si malheureuse, qu'elle mourut de chagrin à vingt-deux ans (1). Sa seconde femme

(1) Le duc d'Aumont, très jeune encore, avait épousé la fille aînée du comte de Rochechouart. « Belle, adorable d'esprit et de grâces, et de cette vertu qui fait aimer la vertu », dit la duchesse d'Abrantès dans ses *Mémoires sur la Restauration* (t. III, p 144), la malheureuse jeune femme ne put réussir cependant à attacher son mari. Celui-ci la délaissait, attiré par les séduc-

n'eut pas moins à souffrir de ses infidélités. Et l'âge ne paraît pas avoir calmé ses passions. Car rien ne fut changé à ses habitudes, et sa vieillesse manqua de dignité (1).

Toutefois, au point de vue pratique, son panégyriste avait cent fois raison. A force de répéter et surtout d'écrire que le héros de l'expédition de 1815 avait toutes les vertus, on finit par le croire, ou du moins par le supposer. Et, à la cour rigoriste de la Restauration, le duc se fit si bien pardonner ses escapades, qu'il continua d'être l'objet des faveurs du roi et obtint une somme de deux cent mille francs pour sa part à l'indemnité du milliard. Cela valait bien quelques mensonges versifiés.

Mais sa renommée, qu'il savait rajeunir à l'aide de la réclame, eut quelque peu à souffrir des attaques du parti libéral. Et ses Homère eurent bientôt leur Zoïle.

tions de la veuve du comte de Reuilly, qu'il épousa plus tard. La pauvre abandonnée en conçut un tel chagrin qu'elle mourut à 22 ans, suivie quelques mois après dans la tombe par son père, gentilhomme aux mœurs patriarcales, qui ne parvint pas à se consoler de la perte de son enfant.

(1) Le duc d'Aumont, écrit le maréchal de Castellane dans ses *Mémoires*, à la date de mai 1830, est aussi mal dans ses affaires qu'impotent de sa personne ; il est accablé de dettes, et il ne doit qu'à sa qualité de pair de n'être pas en prison. Une vieille M^me^ de M***, qui a connu le duc à Londres, est maîtresse absolue de sa personne et de sa fortune... » L'honorable dame, se rendant cette justice qu'elle était trop vieille pour plaire, se faisait suppléer par une jeune personne ; de telle sorte, ajoute le maréchal de Castellane, que le duc d'Aumont « s'y faisait porter tous les soirs pour dîner... »

Vers pour vers ! C'est la loi du talion appliquée à la politique.

Comme les puissances réforment leurs armements suivant les progrès de l'art militaire, la littérature agressive renouvelle, suivant les époques, ses engins de polémique. A Athènes, le poète comique Aristophane exécutait ses ennemis sur le théâtre ; à Rome, Juvénal s'armait du fouet de la satire ; au XVI[e] siècle, les adversaires se jetaient à la tête de lourds in-folio de scholies ; au XVII[e], à côté de la comédie, de la satire et des épigrammes, on préludait, avec les mazarinades, aux refrains meurtriers de la chanson, qui devait être le cri de guerre des frondeurs modernes. Au XVIII[e], on se servit des contes en vers, et, bientôt, du poème héroï-comique, renouvelé du *Lutrin*.

Ce genre, très cultivé jusque dans la première moitié du XIX[e] siècle, devient l'arme favorite des combattants, soit qu'il s'agisse d'attaquer toute une classe, comme dans la *Dunciade* de Palissot, qui prenait à partie les philosophes et les hommes de la Révolution, soit qu'on se borne à ridiculiser des faits locaux, comme dans *la Campènade* (1) ou *la Carentenade* (2).

(1) Ce poème burlesque, imprimé en 1845, avait été composé en 1794 par Nicolas Lalleman. C'est la satire d'une expédition de la milice bourgeoise de Vire à l'époque de la chouannerie

(2) Poème héroï-comique en trois chants, par Michel Legoupil. Saint-Lô, impr. Potier, 1834. L'auteur y ridiculise la marche sur Carentan, d'une troupe de Cherbourgeois qui croyaient aller à la rencontre d'une armée de royalistes venant, disait-on, s'emparer de Cherbourg.

La *Daumontade*, qui fut dirigée contre le duc d'Aumont, participait de l'un et de l'autre ; car elle avait la prétention, tout en s'inspirant d'un épisode particulier, de faire la critique de toute une catégorie d'hommes politiques. C'était moins en effet le chef de l'expédition de 1815, que tout le parti royaliste, qu'elle se proposait de railler.

Ce poème héroï-comique, en sept chants et en vers de huit syllabes (1), dépassait certainement les forces de son auteur, Ambroise Bétourné, dont le musicien Labarre avait popularisé les romances. Celui qui avait rimé *La jeune fille aux yeux noirs* et autres fadeurs, très goûtées à l'époque, était bien incapable de ciseler le vers d'airain de la satire. Sergent-major dans la Jeune Garde, où il s'était moins distingué par

(1) La bibliothèque de Caen possède une copie (ms. in-8°, n° 32) de ce poème, que nous croyons inédit. En voici le titre : *La Daumontade, poème héroï-comique en 6 chants.* — Annuntiate inter gentes gloriam ejus, in omnibus populis mirabilia ejus (Psaume 95). — Sur le feuillet de garde on a écrit : *Par Bétourné et Jouenne.*

S'il faut en croire cette note, Bétourné aurait eu un collaborateur. Mais, si l'on examine le manuscrit in-folio, conservé à la collection Mancel, écrit de la main de l'auteur, couvert de ratures, de corrections et de variantes, augmenté d'ailleurs du 7e chant, qui n'est pas indiqué dans le titre même de ce manuscrit, on serait tenté de penser que Bétourné est le seul auteur de ce poème satirique. Ce qui le prouverait encore, c'est le projet de préface, malheureusement mutilé, qui précède le titre et où l'auteur parle ainsi de son œuvre : « On pourra reprocher à mes héros de ne pas agir beaucoup ; en revanche, ils parlent assez... »

ses vertus militaires que par sa belle écriture, il n'en avait pas moins reçu, à cette ardente école de bonapartisme, une empreinte ineffaçable. Ayant depuis vécu familièrement avec Charlet, le dessinateur de l'épopée napoléonienne, il se crut appelé à venger, à sa manière, les dernières défaites de l'empereur. Et sa manière se passe malheureusement tout à la fois de justice et de sens critique.

Quand il représente les compagnons du duc d'Aumont fuyant au coup de fusil d'un chasseur qui tire un lièvre, ou se couvrant d'une ombrelle pour éviter les rayons du soleil, il ne se rappelle pas qu'il y avait parmi eux des braves, comme le général de Saint-Simon et le maréchal-de-camp Eugène d'Hautefeuille, plusieurs fois cités pour leur valeur dans les bulletins de l'armée d'Espagne. Quand il prête ce propos à l'aumônier royaliste : « Les peuples sont nés pour servir », il ne se doute pas, dans son ignorance de l'histoire, que son vers ironique s'appliquerait encore mieux au régime impérial. Quand il récrimine enfin contre ceux qui ont obligé Napoléon à abdiquer une seconde fois, il semble oublier, s'il en a jamais eu la moindre notion, que l'Empire est tombé surtout victime de ses propres fautes.

Malgré ces erreurs, ou peut-être à cause de ces défauts mêmes, le poème dut plaire aux anciens libéraux, gens honnêtes, mais naïfs, qui avaient cru apercevoir la figure allégorique de la liberté dans les plis du drapeau tricolore ramené de l'île d'Elbe. L'œuvre était trop longue pour être retenue, et trop mal écrite pour durer. Mais elle eut son renouveau

avec une forme littéraire plus perfectionnée et plus alerte. Car c'est bien de la même inspiration que sortirent les refrains de Bérenger. Le chansonnier était en effet si peu expert en politique qu'il regarda toujours, comme un continuateur de la Révolution, le despote qui rétablit, pendant son règne, autant de Bastilles qu'il y avait de forteresses capables de contenir des adversaires détenus sans jugement.

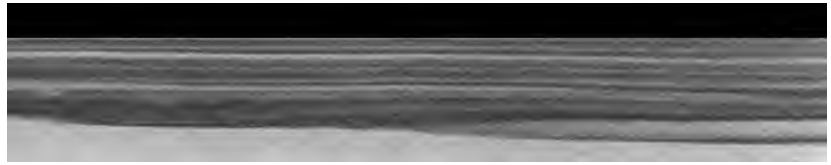

A Gustave Le Vavasseur,

Par Paul HAREL,

Membre correspondant.

(Inauguration du buste de G. Le Vavasseur, à Argentan, le 20 octobre 1898).

Tous ceux dont tu contas ou le rêve ou l'histoire,
Passants des clairs matins, ombres des soirs brumeux,
Citadins, paysans, rois, gueux disent ta gloire,
Et moi qui t'ai connu, Maître, je fais comme eux !

Dans les rythmes légers, dans la grande harmonie,
O travailleur puissant, ô poète inspiré,
Tu n'as porté l'effort de ton souple génie
Que vers les purs sommets de l'Idéal sacré.

Loin de flatter ton siècle en des œuvres serviles,
Tu donnais le conseil, l'exemple et la leçon.
Et, chez nous, tu chantais des villages aux villes,
Et tous aimaient le sel gaulois de ta chanson.

Peintre des horizons où plane le mystère,
Tu savais, tu disais qu'ici-bas tout est vain,
Si le regard ne monte, en découvrant la terre,
De l'horizon terrestre à l'horizon divin.

Tes pâtres fatigués, que le soir guide encore,
S'enfoncent dans la nuit avec leurs lents troupeaux.
Mais la nuit d'ici-bas touche à l'immense aurore
Et la fatigue humaine à l'éternel repos.

Lorsque ton laboureur, au désert de la Somme,
« Apparaît, gigantesque, à l'horizon tout nu »,
C'est le prédestiné, c'est le lutteur, c'est l'homme
Que ton vers magnifique impose à l'Inconnu.

Devant toi, l'homme est grand et ton verbe l'exalte
Jusques sous les haillons de ces gueux étrangers,
Qui, près de ton logis, en leur pénible halte,
Ont respecté les fruits de tes riches vergers.

Tu montres tes héros tel que ton cœur les aime :
Le prêtre, le soldat, le pauvre, l'ouvrier.
Et partout tu mets l'homme au-dessus de lui-même,
Pour le faire combattre, aimer, croire et prier.

Prêtre du sacrifice et des mansuétudes,
Pauvre dont la gaîté résiste aux longs chemins,

Soldat, veilleur sublime, épris des servitudes
Qui préparent les cœurs à de fiers lendemains ;

Tous, dans ton œuvre, ô Maître, ont la même espérance,
Sont du même pays, vont aux mêmes autels.
Et, quand tu prends leur voix, c'est l'âme de la France
Que l'on entend vibrer dans tes vers immortels.

Idylles,

Par Paul BLIER,

Membre correspondant.

I.

LE PREMIER DIEU.

Les dieux n'ont pas toujours épanoui leur vie
Dans la sérénité des chants et des festins,
Ni mené, triomphants, le char de leurs destins
Dans l'orgueil d'un bonheur où n'atteint pas l'envie.

Les dieux sont nés. Les dieux n'ont pas toujours été.
— Dans le passé sans fond, abîme inaccessible
Où l'Informe couvait les formes du Possible,
Le Chaos, avant eux, régnait illimité.

Et dans le noir néant de ce chaos sans nombre
Où flottaient confondus l'air, la nuit et le jour,
Le vaste azur des cieux et l'eau des mers, — l'Amour
Fut le premier des dieux qui surgit hors de l'ombre.

II.

LA NYMPHE.

On a dit à Damis, l'enfant aux yeux candides,
L'ami de Damalis, rose en promesse encor,
Qu'au fond du clair bassin de la source sans rides
Une nymphe sourit sous de longs cheveux d'or.

Et Damis s'est penché sur la source profonde.
Le regard anxieux et le cœur palpitant,
Il explore l'eau creuse et cherche à travers l'onde
La nageuse aux bras blancs qu'il rêve et qu'il attend.

Soudain au fond de l'eau, d'où sort sa propre image,
Il voit, émerveillé, luire et surgir au jour,
Voilé de cheveux d'or, un frais et pur visage, —
C'est la Nymphe ! et Damis lui jette un cri d'amour.

Mais un beau rire enfant lui fait tourner la tête.
C'est Damalis, debout, dressée à son côté,
Et dont l'eau du bassin en son miroir reflète,
Rose encore en bouton, la naissante beauté.

Et Damis, s'expliquant son erreur puérile,
Murmure en souriant pour cacher son émoi :
« On m'a trompé. Je n'ai dans l'eau claire et tranquille
« Vu qu'un reflet, — la Nymphe était derrière moi ».

III.

LA PETITE REINE.

Écoutez la chanson — ou plutôt l'aventure —
Que j'appris autrefois, moi l'aède Hyagnis,
D'un marchand tyrien qui vivait à Tanis,
Lieu fameux d'où le Nil projette une embouchure.

— Sous ses lourds vêtements lamés d'or, étoilés
De perles, de saphirs, des gemmes les plus rares,
La fille de Nâkhor, roi des peuples barbares,
Se tient, pâle et les yeux d'ombre et d'horreur voilés.

Ses beaux yeux sont voilés d'un douloureux mystère.
On sent que sur ce lys au parfum virginal
Pèse d'un noir secret le souvenir fatal,
Et qu'elle souffre au cœur d'un mal qu'elle doit taire.

Mal, hélas ! sans remède, acte infamant, et dont
Son innocente vie est à jamais tachée ;
Un impur étranger l'a de sa main touchée,
Et rien n'effacera l'indélébile affront.

Un Grec — qu'un fol amour à l'audace encourage —
S'est, aux jardins secrets, glissé sur son chemin :
Prosterné devant elle, il lui baisa la main, –
Et sa stupeur la fit complice de l'outrage !...

Ce crime inexpiable a flétri sans retour
Ce beau lys. Il s'effeuille; et la petite Reine
Que l'Hadès chaldéen déjà dans l'ombre entraîne,
La fille de cent rois meurt de honte — et d'amour.

IV.

LOIN D'ATHÈNES.

Idmon l'athénien a fait de longs voyages.
— « J'ai vu bien des pays, disait-il, au retour ;
Et de tous ces pays visités tour à tour
J'aime surtout l'Égypte et son ciel sans nuages.

« Je l'ai sincèrement admirée, — et pourtant,
Même en vantant ses arts, sa richesse et sa gloire,
Toujours, flambeau sacré, toujours dans ma mémoire
Le souvenir d'Athène a brillé persistant.

« Devant ses dieux sculptés dans le granit rebelle,
Ses pyramides, blocs jusqu'aux cieux élancés ;
Devant ses grands tombeaux au flanc des monts creusés, —
Je songeais en mon cœur : Que l'Acropole est belle !

« Et quand j'ai vu le Nil, calme et large, effleurant
La plaine et les cités de ses eaux triomphales, —
Me rappelant l'Attique où chantent les cigales,
Je me suis écrié : Que l'Ilissus est grand ! »

V.

HERCULE SUR L'ŒTA.

Dévoré des mortels poisons, dont le pénètre
La robe de Nessus qu'en un transport jaloux
Déjanire a donnée à l'infidèle époux,
Hercule sur l'Œta vient mourir — pour renaître.

De ses bras invaincus, d'où ruisselle un sang noir,
Amoncelant les pins qu'il déracine, Alcide
Dresse l'autel funèbre où d'un cœur intrépide
Il va goûter la mort — et tomber sans déchoir.

Sur les pins entassés — où couve l'incendie —
Hercule s'est assis; calme, il rit à la mort
Et regarde grandir la flamme qui se tord
Et le vêt d'une pourpre où sa face irradie.

Mais le héros lui-même est par la flamme atteint :
Il brûle, il se consume... — et le bûcher d'Hercule
S'éteint en même temps qu'avec le crépuscule
Aux flots des mers tombé le soleil mort s'éteint.

— Et du bûcher fumeux, bravant la mort déçue,
Surgit un dieu, — tandis que du même bûcher
Renaissent, libérés de l'invincible archer,
Tous les monstres qu'avait terrassés sa massue.

VI.

L'ILE DES BIENHEUREUX.

« Jeune homme aux blonds cheveux qui d'un œil intrépide
T'en vas seul sur la mer, aventureux nocher,
Qu'attends-tu donc des flots, et qu'y viens-tu chercher ? »
— « Sirène, dit l'enfant, je cherche l'Atlantide ».

Le temps passe, — et l'éphèbe en guerrier vigoureux
S'est transformé. « Héros, que cherches-tu ? » lui crie
Un dieu marin. — « Triton, je cherche ma patrie,
L'Atlantide aux fruits d'or, l'île des Bienheureux ».

Le temps passe, — et voici que la vieillesse aride
A desséché les bras et blanchi les cheveux
Du héros qui, toujours obstiné dans ses vœux,
Cherche sous l'horizon la fuyante Atlantide.

« Que cherches-tu, vieillard ? » ont de nouveau crié
Deux voix qu'il reconnaît. — « Je cherche l'Atlantide ».
— « L'Atlantide n'est plus. L'Ile heureuse et splendide
Est morte, — et le Bonheur avec elle est noyé ».

Nov. 1897.

Le Blanc et le Noir,

SCÈNE EN VERS,

Par M. J. GERMAIN-LACOUR,

Membre correspondant.

LA MEUNIÈRE : Mlle LECONTE, de la Comédie-Française.

LE CHARBONNIER : M. TRUFFIER, de la Comédie-Française (1).

Musique de M. Ch.-L. Hess.

Une place de village. A gauche des spectateurs, une boutique de charbonnier. A droite, une boutique de meunier. — Au lever du rideau, le charbonnier finit d'apporter des sacs sur le devant de sa boutique. Il s'essuie le front.

LE CHARBONNIER.

Nul n'aime son métier, c'est le mal de ce temps.
Nulle part des heureux, partout des mécontents.
Moi, je suis charbonnier, et je suis fier de l'être;
Car l'or n'est qu'un faux roi, le charbon, c'est le maître;
Un maître que l'on peut servir avec orgueil.
Aussi, chaque matin, reluquant sur le seuil

(1) Scène représentée à Argentan le 19 octobre 1898, à l'occasion de l'inauguration du buste de Gustave Le Vavasseur. — Antérieurement aux fêtes d'Argentan, cette petite pièce a souvent été représentée à Paris. Le rôle du charbonnier a toujours été tenu par M. Truffier Mais avant Mlle Leconte, le rôle de la meunière a été joué à différentes reprises par Mlle Reichenberg et par Mlle Bartet.

Les sacs bien alignés que je promène en ville,
Je ressens la fierté de mon métier servile.
Quand j'emporte avec moi, sous mon humble attirail,
De la force, de la lumière et du travail,
Je n'ai plus le dégoût de mon costume immonde,
Car j'aide au vieil Atlas à supporter le monde !...
Mais voici le point noir... ou le point blanc plutôt !
Loin d'avoir pour voisins des voisins comme il faut,
Des gens faisant trafic de marchandise honnête,
Mon voisinage est le plus vexant, le plus bête
De ceux qu'en cauchemar rêvent les charbonniers :
Pour tout dire en un mot, mes voisins sont meuniers !
De vrais meuniers avec un moulin authentique !
Leur moulin est tout proche, et voici leur boutique !
Et toujours ces sacs blancs auprès de mes sacs noirs !
De sorte qu'en logeant mon charbon tous les soirs,
Je le trouve semé de l'impalpable poudre
Que ces fainéants-là par leur moulin font moudre !
Certain jour où le vent gronde et passe en sifflant,
Ces jours-là — c'est complet ! je vends du charbon blanc !...
Aussi je vous hais bien, mains blanches, faces blanches,
Je vous hais, je vous hais ! Mais j'aurai mes revanches.
Attends un peu. Chacun son tour, et c'est mon tour.

(Il prend une poignée de poussière de charbon et la jette sur les sacs de farine, qui se trouvent salis).

Fort bien ! Nos blancs voisins vont pester au retour !...

Mais qui viendra ? Le père, ou la mère, ou la fille ?
Ah ! qu'ils ragent, les vieux ! Mais leur fille est gentille ;
Lui causer du chagrin, cela me trouble un peu...
Quel ennui de la voir dans un pareil milieu !...
La voici ! Son visage a ce qu'il faut pour plaire,
Mais son métier maudit ranime ma colère !

(La meunière entre en scène sans remarquer ses sacs noircis par la poussière de charbon. Elle traîne un ou deux sacs, tandis que le charbonnier range les siens. Durant ce jeu de scène, ils chantent les couplets suivants) :

LE CHARBONNIER.

J'aime, pour leurs belles couleurs,
Les coquelicots, les pervenches :
Mais de l'hiver les tristes fleurs
Sont blanches !

LA MEUNIÈRE.

Vive la blancheur qui reluit
Sur la neige et sur les ivoires !
Toutes les laideurs de la nuit
Sont noires !

LE CHARBONNIER.

Je suis l'emblème des cœurs faux,
L'image des âmes peu franches :
Vos âmes, menteurs, faux dévots,
Sont blanches !

LA MEUNIÈRE.

Symbole aimé de Lucifer,
Le noir est l'âme des grimoires :
Les faces des diables d'enfer
Sont noires !

(La meunière s'aperçoit que ses sacs sont noircis).

Ah ! vous avez sali tous mes sacs ! C'est trop fort !

LE CHARBONNIER.

Pardon, Mademoiselle, ils ont le même sort
Que les miens : la farine aussi les déshonore !

LA MEUNIÈRE.

Déshonore vos sacs ! J'aime la métaphore !
Quoi ! si quelque taudis s'embaume au parfum pur
D'un souffle de lilas qui montait vers l'azur,
Si quelque mendiant frôle un habit de soie,
Si le sol gris reçoit du ciel un peu de joie,
Sans discerner où va l'honneur, d'où vient l'affront,
Le sol, le mendiant, le taudis se plaindront !
Le mur repousse-t-il le battement de l'aile
D'un papillon, si l'aile en fleur laisse après elle,
Sur le mortier rugueux, de la poussière d'or ?

LE CHARBONNIER.

Soit ! Vous avez la grâce, et le charme, et l'essor.

Vous êtes le rayon, mais moi, je suis la force !
Je suis l'utile et vous l'élégance. Divorce !

LA MEUNIÈRE.

La farine répond : Mon but n'est pas si vain.
Légère, soit ! Je viens du blé, je vais au pain !

LE CHARBONNIER.

Je le sais, et souvent je l'aide en ce passage.
Aussi votre mépris ne me paraît pas sage.
Par les étés trop chauds, par les hivers trop froids,
Je chasse la famine aux lugubres effrois :
Mon charbon fait tourner des moulins où l'eau manque !

LA MEUNIÈRE.

Des moulins ! Ces palais construits à coups de banque,
Où l'on moud nuit et jour, dans un vacarme fou,
Des blés de l'étranger, venus on ne sait d'où,
Semés par des courtiers, récoltés à la Bourse !...
Le blé ne faisait pas autrefois tant de course,
Et le moulin n'était jamais bien loin du champ.
Je m'en tiens, pour ma part, à ce tableau touchant :
Le moulin doit avoir, pour qu'un meunier l'avoue,
Plus que de l'eau, plus que sa meule et que sa roue;
Il lui faut des gazons, des feuillages épais,

Un décor de fraîcheur, de travail et de paix,

(Coquettement)

Enfin, pour couronner le tout, une meunière.

LE CHARBONNIER, *à part.*

Elle a, pour détailler les mots, une manière !...
J'eus tort de la fâcher, et j'en ai du regret !

(Il s'approche des sacs qu'il a salis, et, avec son mouchoir, il essuie a poussière de charbon).

LA MEUNIÈRE, *à part.*

Il n'a pas mauvais cœur dans le fond, il paraît ;
Son repentir naïf et sincère me touche.

LE CHARBONNIER.

Mon Dieu ! Mademoiselle, au fort de l'escarmouche,
Je suis allé trop loin et m'en repens déjà.
Quand, parlant du métier que le sort m'infligea,
J'en cachais les ennuis et j'en vantais les gloires,
Je pensais : Elle doit trouver mes mains bien noires !...
Et, sous mes airs vainqueurs, j'avais un grand dépit.
Car le proverbe est faux, et bien souvent l'habit
Fait le moine, et je sens dans mon cœur des pensées
Que ce costume et tout ce noir ont amassées.
Vous voyez bien, il faut me pardonner un peu !

LA MEUNIÈRE.

Ah ! vous allez trop loin à présent dans l'aveu !
Le noir n'est pas si laid, au fond, que vous le dites,
Ni que j'ai dit : il n'est pas de couleurs maudites;
Et, sans nier ici les mérites du blanc,
Je le trouve un peu fade à vous parler tout franc.
Nous avons bien à tort échangé des mots aigres.
On peut épiloguer sur la beauté des nègres ;
Mais leur couleur sans doute est ce qu'ils ont de mieux.
C'est la forme du front, de la bouche et des yeux,
Qui fait que leur aspect nous déplaît et nous choque.
Bref, je prétends parler ici sans équivoque,
Et je soutiens, rêvant d'un type à ma façon,
Qu'on peut être tout noir et fort joli garçon !

LE CHARBONNIER.

Non, non ! C'est la pitié qui dicte vos paroles.
Ou, prenez garde ! il va m'entrer des choses folles
Dans l'esprit, et je vais rêver pour l'avenir
Des projets que demain ne pourra pas tenir.
Oh ! comme je vois clair à présent dans ma haine !
Je vois au fond, je vois la vérité certaine :
Sans le savoir, sans le vouloir, je vous aimais !
Les lendemains du cœur, on ne les sait jamais,
Puisque le mien, rebelle, a trouvé sa blessure
Là même où sa fierté lui semblait le plus sûre.

Et l'on se dit en vain : Je suis fier, je suis fort,
Victorieux sans peine et brave sans effort ;
Je suis par ma laideur armé contre la grâce...
Puis la grâce paraît, et l'épaisse cuirasse
D'orgueil et de mépris, dont on s'était vêtu,
Tombe un jour à vos pieds sans qu'on ait combattu ;
Et ce jour-là, si près, si loin de ce qu'on aime,
Sans rien prévoir, sinon que cette heure est suprême,
On demeure honteux et tremblant sur le seuil,

(Il se met à genoux)

Et voici mon courage et voici mon orgueil !

LA MEUNIÈRE.

Levez-vous ! Vos parents, les miens pourraient paraître,
Et ce que vous sentez, — ce que je sens peut-être, —
Augmenterait en eux l'âpre ressentiment
Dont il font éclater l'ardeur à tout moment
Ils n'approuveront pas vos vœux, il faut m'en croire,
Et vous aurez raison de méditer l'histoire
De Juliette et de Roméo.

LE CHARBONNIER, *se relevant.*

Non pas !
C'est chez les grands seigneurs que l'amour au trépas
Conduit par le poignard, le poison, les épées,
Non chez les pauvres gens dont les mains occupées

Rechargent chaque jour un dur et lourd fardeau ;
Et lorsque Juliette et lorsque Roméo
Ne sont point des seigneurs fameux par leur lignage,
Qu'ils n'ont que des sacs blancs ou noirs pour apanage,
Le serment des parents hostiles dure peu !

LA MEUNIÈRE.

Les vôtres et les miens entendent votre vœu !

LE CHARBONNIER.

Oui, certe, il l'entendront ! Tout mon espoir me reste
Dès lors que votre main n'écarte pas d'un geste
Le rêve ailé qui plane et qui va se poser !
Ne lui faites pas peur ! Laissez s'apprivoiser
L'oiseau, qui voudrait bien se blottir, et qui n'ose !...
Mais... s'il osait pourtant !

(Il l'embrasse. Elle s'aperçoit que son bras a été noirci au contact des vêtements du charbonnier, et par réflexion, elle songe que sa joue aussi doit être noire. Elle porte vivement la main à son visage et la retire marquée d'une tache noire).

LA MEUNIÈRE.

Vous voyez ! Tout s'oppose
A vos vœux, à nos vœux. On ne peut le nier :
C'est écrit !

LE CHARBONNIER.

Non ! j'efface et me ferai meunier !

LA MEUNIÈRE.

Je ne veux pas ! C'est moi qui serais charbonnière,
Puisque nous ne pouvons, en aucune manière,
Garder nos deux métiers si mal appariés :
Cela se verrait trop quand vous m'embrasseriez !

LE CHARBONNIER.

Laissez-moi la douceur du léger sacrifice ;
Permettez qu'au moulin j'entre comme novice ;
J'en souhaite la tâche et ne crois pas déchoir.
L'homme peut à son aise être blanc, être noir ;
Noir ou blanc, sa beauté n'est pas bien conquérante.
Vous, vous perdriez trop en étant différente,
Car vous avez ainsi, telle vous m'avez plu,
La grâce essentielle et le charme absolu.

Au public.

LE CHARBONNIER.

Il se tient parfois dans le monde
Des propos inconsidérés.
Si vous écoutez à la ronde,
Voici ce que vous entendrez.

LA MEUNIÈRE.

Des jeunes filles : « Moi, dit l'une,
Je veux qu'il soit blond, mon mari ! »

LE CHARBONNIER

— « Je veux que ma femme soit brune,
Dit ce jeune homme ! » J'ai souri !

O ces prétentions formelles !
« Je veux ceci ! Je veux cela !... »
Non, Messieurs. Non, Mesdemoiselles.
Vous aimerez. Mais qui ? Voilà !

LA MEUNIÈRE.

Nul ne sait d'où l'Amour se lève ;
Pour les cœurs nul chemin n'est sûr ;
Tel cherche en des yeux noirs son rêve
Qui le trouve en des yeux d'azur.

LE CHARBONNIER.

Et s'il est, dans cette assistance,
Des charbonniers (j'en doute un peu !)
Ils feront sagement, je pense,
De ne pas prononcer de vœu.

L'Amour a plus d'une manière
Pour vous conduire où vous niez.

LA MEUNIÈRE.

Prenez bien garde, charbonnier !

LE CHARBONNIER.

Vous pourriez trouver la meunière !

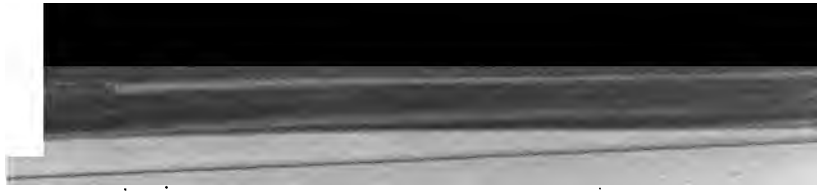

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1897.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1897-1898

MM.

BARETTE (Dr), *président.*
HOUYVET, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

HOUYVET, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
} membres de droit.

FAYEL,
MARIE,
TRAVERS,
DE SAINT-GERMAIN,
VIGOT,
LAVALLEY,
} membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, prof. hon. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1880 27 fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection

1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.

1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.

1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste peintre.

1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.

1886 26 mars. LEBRET, député, ministre de la Justice et des Cultes, prof. à la Fac. de droit.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.

1887 28 janv. VAUDRUS, avocat général.

1887 25 fév. GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.

1889 25 janv. LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.

1889 22 fév. LETELLIER, prof. au Lycée.

1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. au Lycée.

1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIERE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.

1892 24 juin. BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.

1893 24 mars. BIVILLE, prof. à la Faculté de droit.

1894 27 avril. MARIE, prof. à la Faculté de droit.

Date de l'élection

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

1896 28 fév. DUGAS, prof. de philosophie au Lycée.

1896 27 mars. DE LONGUEMARE (Paul), secrétaire gén. de l'Association Norm., à Caen.

1896 24 déc. DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque pub.

1897 25 juin. RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Soc. des Antiq. de Norm., à Caen.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

1872 26 janv. CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

1866 26 mai. BÜCHNER (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1897-98)

Membre titulaire

M. DE FORMIGNY DE LA LONDE, ancien président de l'Académie.

Membre honoraire

Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

Membre correspondant

M. THEUREAU, homme de lettres, à Paris.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »
(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Page.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

Action de l'électricité statique sur la direction suivie par la racine jeune de la fève vulgaire, par M. A. Letellier, membre titulaire. 3

Tuyaux sonores coniques, par M. Neyreneuf, membre titulaire. 16

Note sur la quadrature du cercle, par M. A. de Saint-Germain, membre titulaire. 24

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

Le Travail. Études morales. — Les professions : Médecine, Barreau, par M. Chauvet, membre titulaire. 3

Sur le Féminisme, par M. J. Marie, membre titulaire. 89

Musiciens allemands. L'abbé Vogler, par M. Jules Carlez, membre titulaire. . . . 103

ÉTUDES MORALES SUR LE XVII^e SIÈCLE. DESCARTES. Mémoire inédit de feu M. Jacques DENIS 135

LE DUC D'AUMONT ET LES CENT-JOURS EN NORMANDIE, par M. Gaston LAVALLEY, membre titulaire. 171

POÉSIES

A GUSTAVE LE VAVASSEUR, par M. Paul HAREL, membre correspondant. 343

IDYLLES, par M. Paul BLIER, membre correspondant. 346

LE BLANC ET LE NOIR. Scène en vers, par M. J. GERMAIN-LACOUR, membre correspondant. 353

LISTE DES MEMBRES AU 1^er NOVEMBRE 1897. 365

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE CAEN. 370

Caen. — Impr. H[illegible]esques, rue Froide, 2 et 4.

[redacted]
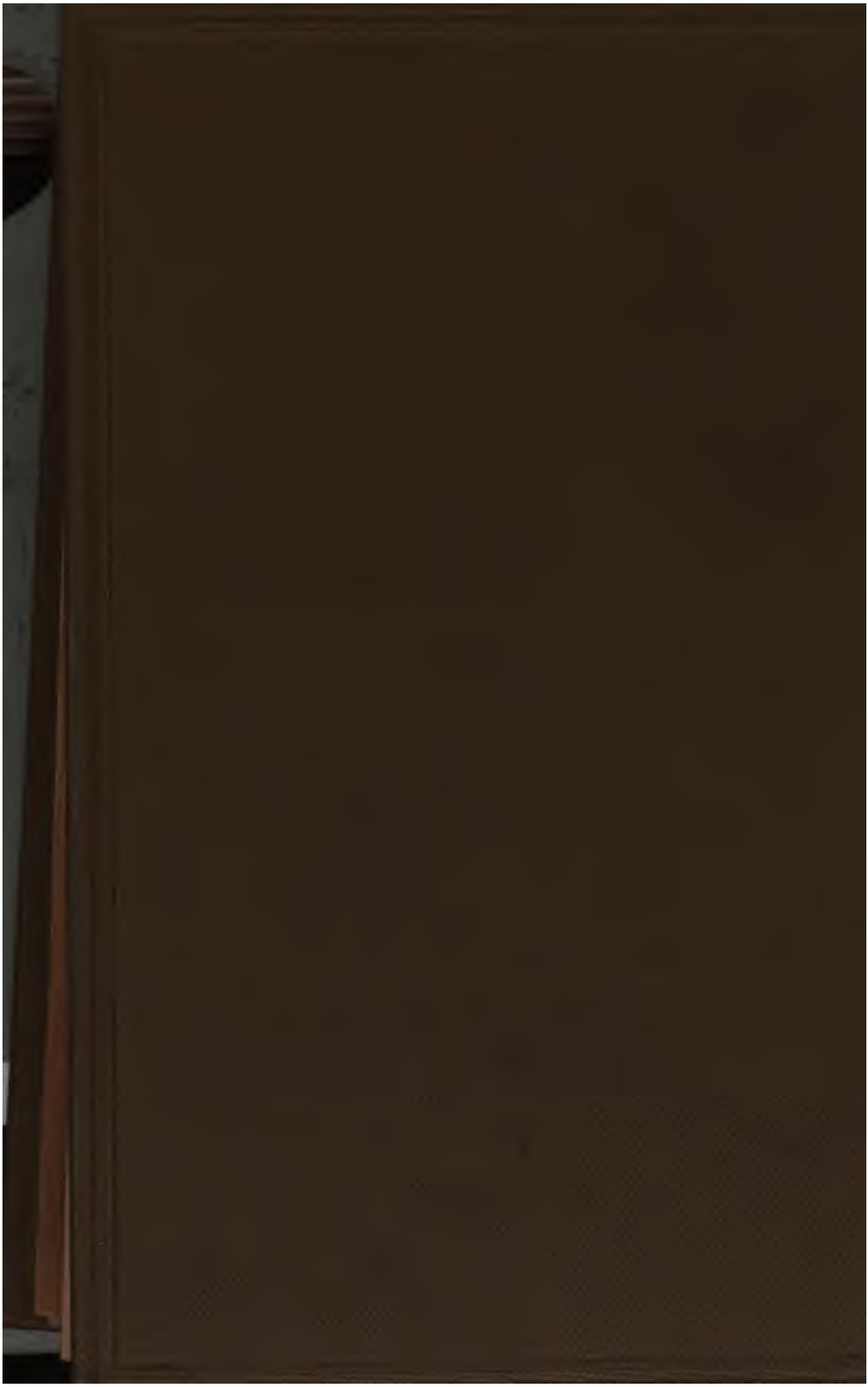
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 7745